



Assemblée générale

Distr. générale
23 mars 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 137 de la liste préliminaire*
Planification des programmes

Rapport sur l'exécution des programmes de l'Organisation des Nations Unies pour la période biennale 2016-2017

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport sur l'exécution des programmes du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour la période biennale 2016-2017 est présenté conformément à l'article 6.1 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation ([ST/SGB/2016/6](#)).

On y trouve des informations sur les résultats obtenus par l'Organisation pendant la période par rapport aux réalisations escomptées énoncées dans le plan-programme biennal et sur l'exécution des produits retenus dans les budgets-programmes approuvés des départements et bureaux. Les principaux résultats obtenus par l'Organisation pour les 10 titres du budget-programme donnent aux États Membres une vue d'ensemble de la performance du Secrétariat (voir sect. II). L'analyse de l'exécution des 33 954 produits prescrits ou ajoutés (voir sect. III) permet de suivre les taux d'exécution obtenus en 2016-2017 par rapport à la période précédente. Il est également rendu compte, chapitre par chapitre, des résultats obtenus pour 862 réalisations escomptées au titre des 36 chapitres du budget-programme et, sous une forme synthétique, des principales difficultés rencontrées dans l'exécution de chaque programme et des enseignements tirés de l'expérience (voir sect. IV). Associant une analyse axée sur les résultats et une démarche qui privilégie les produits, le rapport offre un panorama complet des principales réalisations du Secrétariat et du travail accompli par celui-ci en 2016-2017.

En outre, ainsi que l'Assemblée générale l'a demandé dans ses résolutions [70/255](#) et [71/283](#), le rapport comporte, en annexe, des renseignements détaillés sur l'application des résolutions relatives aux questions administratives et budgétaires.

* [A/73/50](#).



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Examen d'ensemble des principaux résultats obtenus par l'Organisation	5
A. Politiques, direction et coordination d'ensemble	5
B. Affaires politiques.	6
C. Justice internationale et droit international	10
D. Coopération internationale pour le développement	11
E. Coopération régionale pour le développement	15
F. Droits de l'homme et affaires humanitaires	19
G. Information	22
H. Services communs d'appui.	23
I. Contrôle interne.	27
J. Sûreté et sécurité.	27
III. Exécution des produits et utilisation des ressources	28
A. Taux d'exécution.	29
B. Produits ajoutés.	32
C. Produits reportés	34
D. Produits supprimés	36
E. Produits reportés de l'exercice biennal précédent	38
F. Activités de coopération technique	39
G. Utilisation des ressources	41
H. Intégration du principe de l'égalité des sexes.	44
I. Observations finales sur l'exécution des produits et l'utilisation des ressources	47
IV. Exécution des programmes par chapitre du budget-programme	47
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	47
3. Affaires politiques.	59
4. Désarmement.	70
5. Opérations de maintien de la paix	77
6. Utilisations pacifiques de l'espace.	88
8. Affaires juridiques	91
9. Affaires économiques et sociales.	97
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	113
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.	120
12. Commerce et développement	124

13. Centre du commerce international	137
14. Environnement	139
15. Établissements humains	153
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	164
17. ONU-Femmes	176
18. Développement économique et social en Afrique	181
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	199
20. Développement économique en Europe	216
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	228
22. Développement économique et social en Asie occidentale	242
23. Programme ordinaire de coopération technique	254
24. Droits de l'homme	290
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	305
26. Réfugiés de Palestine	309
27. Aide humanitaire	315
28. Information	322
29A Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	327
29B Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	332
29C Bureau de la gestion des ressources humaines	337
29D Bureau des services centraux d'appui	343
29E Bureau de l'informatique et des communications	347
29F Administration (Genève)	358
29G Administration (Vienne)	366
29H Administration (Nairobi)	370
30. Contrôle interne	375
34. Sûreté et sécurité	378
Annexe	385

I. Introduction

1. Le présent rapport sur l'exécution des programmes du Secrétariat de l'ONU pour la période biennale 2016-2017 constitue un important outil de responsabilisation et de gestion du processus de budgétisation axée sur les résultats, qui s'articule autour d'un cycle récurrent comprenant les phases de la planification, de la budgétisation, de l'exécution, du contrôle et de la communication d'informations. Il est établi conformément à l'article 6.1 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2016/6), article qui en définit le contenu et la périodicité.

2. Par sa résolution 61/245, l'Assemblée générale a fait sienne la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les responsabilités qui incombent aux directeurs de programme quant à l'établissement des rapports sur l'exécution des programmes et le transfert au Département de la gestion des fonctions liées au contrôle de l'exécution et de l'établissement des rapports sur la base des éléments d'information que les directeurs lui communiquent. Conformément au mandat donné par l'Assemblée, le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion a coordonné l'élaboration du présent rapport sur l'exécution des programmes.

3. Le rapport comprend quatre sections : après l'introduction, qui fait l'objet de la section I, il offre, à la section II, une vue d'ensemble des principaux résultats obtenus par le Secrétariat pour les 10 titres du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 ; un résumé de l'exécution des produits et de l'utilisation des ressources figure à la section III ; la section IV rend compte de l'exécution des programmes, chapitre par chapitre, donne un résumé des résultats obtenus au niveau des programmes et des obstacles rencontrés et livre un examen détaillé des résultats pour chaque sous-programme au regard des objectifs biennaux fixés pour les indicateurs de succès. Associant une analyse axée sur les résultats et une démarche qui privilégie les produits, le rapport offre un panorama complet des principales réalisations du Secrétariat et du travail accompli par celui-ci en 2016-2017. En outre, étant donné que dans ses résolutions 70/255 et 71/283, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de suivre l'état d'avancement de l'application de ses résolutions relatives aux questions administratives et budgétaires et de faire figurer des informations complètes sur l'application de ces résolutions dans le rapport biennal sur l'exécution des programmes, on trouvera en annexe au présent rapport des informations sur la suite donnée aux résolutions adoptées par l'Assemblée entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2017.

4. Il est rendu compte de l'exécution de 33 954 produits prescrits et ajoutés et de l'ensemble des résultats obtenus par l'Organisation, d'après les informations communiquées par les départements et bureaux. Le rapport couvre également 862 réalisations escomptées et 1 437 indicateurs de succès répartis entre les 36 chapitres du budget-programme. Le taux d'exécution des produits prescrits s'est établi à 93 % en 2016-2017, contre 94 % en 2014-2015. Le taux d'exécution des produits prescrits et ajoutés a été de 94 % en 2014-2015 et en 2016-2017.

5. Conformément à la résolution 69/17 de l'Assemblée générale, le rapport donne, pour chacun des chapitres du budget-programme, les informations suivantes :

a) Une comparaison avec l'exercice biennal précédent du taux d'exécution des produits prescrits ;

b) Une comparaison avec l'exercice biennal précédent des produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat ;

c) Des informations sur les principaux facteurs ayant une incidence sur l'exécution des produits prescrits lorsque le taux d'exécution au cours de l'exercice biennal était inférieur à 90 % (ces informations figurent aussi à la section III).

6. En outre, conformément à la résolution 67/236 de l'Assemblée générale, on trouvera à la section III des explications concernant la suppression ou le report de produits et d'activités tenant au fait que des postes financés au moyen du budget ordinaire n'ont pas été pourvus. Dans la même résolution, l'Assemblée a approuvé la recommandation du Comité du programme et de la coordination, à savoir le fait qu'il fallait que le Secrétaire général fasse figurer dans les rapports sur l'exécution des programmes des informations détaillées sur l'incidence de la réduction du nombre de documents imprimés sur le processus décisionnel intergouvernemental lors des conférences et réunions des Nations Unies.

7. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a donc communiqué des données actualisées pour 2016-2017. Depuis 2013, il propose, par l'intermédiaire du portail PaperSmart, un service d'impression à la demande dans tous les centres de conférence. Du fait que l'on peut de plus en plus se procurer la documentation par l'intermédiaire de divers canaux numériques, tels que le Système de diffusion électronique des documents, le portail PaperSmart, les sites Web de l'ONU et le service e-abonnement, le nombre de demandes de documents imprimés adressées au Secrétariat par les délégations a diminué. L'e-abonnement s'est considérablement développé, puisque le nombre d'utilisateurs enregistrés est passé de 4 000 en 2011 à plus de 70 000 à la fin de 2017. Les représentants ont pu accéder plus aisément aux documents de l'ONU – en version imprimée ou en ligne – dans le cadre du processus intergouvernemental de prise de décisions. En 2015, le Pôle Documents a été rétabli à New York pour répondre aux besoins ponctuels des délégations en matière d'impression et il a imprimé, en moyenne, 129 documents, soit 957 pages, par mois en 2016-2017. L'impression des documents a considérablement diminué pour l'ensemble des quatre centres de conférence : le volume cumulé a été ramené de 726 millions de pages en 2008 à 188 millions en 2017, ce qui représente une baisse cumulée de 74 % en neuf ans.

8. Le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion a continué d'appuyer le suivi de l'exécution des programmes du Secrétariat en publiant régulièrement des supports d'orientation, en organisant des activités de formation et en insistant sur l'importance que revêtaient le suivi continu et la communication de l'information tout au long de la période.

II. Examen d'ensemble des principaux résultats obtenus par l'Organisation

A. Politiques, direction et coordination d'ensemble

9. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a fourni des services techniques de secrétariat et un appui procédural aux délibérations intergouvernementales, notamment aux soixante et onzième et soixante-douzième sessions de l'Assemblée générale, aux sessions de 2016 et 2017 du Conseil économique et social et aux réunions de leurs différents organes subsidiaires et commissions techniques, ainsi qu'aux conférences et sessions spéciales ou extraordinaires tenues sous l'égide de l'Organisation. Le Département a continué de contribuer activement à l'efficacité du fonctionnement des organes intergouvernementaux à New York, Genève, Vienne et Nairobi et d'assurer le multilinguisme en fournissant des services d'interprétation et de traduction de qualité dans les six langues officielles de l'Organisation. Dans le cadre de la gestion intégrée

des services de conférence à l'échelle mondiale, il a coordonné le premier Sommet mondial sur l'action humanitaire et l'Examen approfondi de haut niveau à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, tenus respectivement à Istanbul et à Antalya (Turquie) en mai 2016.

10. En 2016-2017, le Département a assuré le service de plus de 68 000 réunions tenues dans le monde entier, dont plus de 14 500 avec interprétation, parmi lesquelles 1 291 séances du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires. Par rapport à 2014-2015, le nombre total de réunions tenues dans l'ensemble des lieux d'affectation a augmenté de 4 % (il a augmenté de 5 % à New York et Genève et de 11 % à Vienne et diminué de 6 % à Nairobi). La charge de travail afférente à la documentation a différé d'un lieu d'affectation à l'autre, ce qui peut s'expliquer par la tenue de grandes conférences non récurrentes et par les contraintes budgétaires globales. À l'échelle mondiale, le taux de respect des délais de soumission de la documentation, c'est-à-dire le pourcentage de documents soumis à la date prévue ou avant, a atteint 90 %. Selon l'enquête annuelle menée par voie électronique dans chaque lieu d'affectation, environ 91 % des participants aux réunions étaient satisfaits des différents services fournis par le Département.

11. Le Département a amélioré le mécanisme de chargement des documents dans le Sédoc et éliminé toute intervention manuelle, ce qui a permis d'améliorer la fiabilité et la viabilité de la production des documents officiels. Dans le cadre des efforts inlassables qu'il consacre à la promotion du multilinguisme et à l'optimisation des services assurés pendant les réunions intergouvernementales, il a numérisé et rationalisé les informations ayant trait aux séances et réunions et créé un site Web multilingue pour le *Journal des Nations Unies*, l'une de ses publications vedettes, qui est désormais disponible toute l'année dans les six langues officielles. Il a poursuivi la conception et l'exécution du projet gText (plateforme mondiale élargie d'outils linguistiques) de traduction assistée par ordinateur, ce qui a permis de maintenir la qualité des services de traduction internes et externes.

B. Affaires politiques

12. Les activités menées dans le cadre de quatre programmes, à savoir a) les affaires politiques, b) les opérations de maintien de la paix, c) le désarmement et d) les utilisations pacifiques de l'espace, ont contribué efficacement à la réalisation de deux des priorités de la période biennale, à savoir le désarmement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

13. Le Département des affaires politiques a appuyé l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'un sursaut de la diplomatie au service de la paix et continué d'aider les États Membres à se doter de capacités de prévention des conflits et de médiation. Dans ses différents domaines d'intervention, il a poursuivi son étroite collaboration avec des organisations régionales et sous-régionales et renforcé les partenariats existants. La signature, le 19 avril 2017, du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité est un exemple de ce travail et de la volonté du Département et de l'Organisation de coopérer plus étroitement avec l'Union africaine. Ce Cadre a permis de prendre davantage de mesures coordonnées et conjointes dans les domaines de la prévention des conflits, de la médiation et de la consolidation de la paix en Afrique. Le Département a continué d'accéder aux demandes d'appui aux processus de paix formulées par les États Membres et les organisations régionales, ce qui a permis dans 85 % des cas de prévenir, d'atténuer ou de régler des situations de conflit. En 2017, 150 projets de consolidation de la paix ont été mis en œuvre, un nombre en augmentation par rapport

aux années précédentes, ce qui traduit la place croissante qu'occupe la pérennisation de la paix dans le programme du Département. Dans le cadre du rôle de Coordonnateur des Nations Unies pour les activités d'assistance électorale que lui a confié l'Assemblée générale, le Département des affaires politiques a fourni des services d'assistance électorale à environ 70 États Membres, à leur demande ou en application de mandats du Conseil de sécurité, et en a assuré la coordination. Il s'agissait, dans plusieurs cas, de réduire les risques de violence liés aux élections. Le Département a également pris des dispositions pour renforcer le partenariat électoral de l'ONU avec des organisations régionales du monde entier.

14. Le Département a continué d'œuvrer en faveur des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, en particulier des 15 engagements découlant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment pour ce qui concerne l'intégration de femmes aux équipes d'appui à la médiation et la nomination de femmes aux postes de direction des missions politiques spéciales. Dans le cadre du rôle d'assistance aux organes intergouvernementaux prescrit par son mandat, il a continué d'assurer les fonctions de secrétariat du Conseil de sécurité. Il a ainsi prêté son concours au Conseil pour 552 séances officielles, 430 séances de consultations et 243 réunions des organes subsidiaires, ainsi que pour l'adoption de 138 résolutions et 46 déclarations du Président. Il a également continué d'assister le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, ainsi que le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient dans l'action qu'il mène pour faire progresser la solution des deux États. Le Coordonnateur spécial a pris part, dans ce cadre, à quelque 1 700 réunions externes et à 914 réunions internes.

15. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix a efficacement secondé la Commission de consolidation de la paix dans ses travaux au cours de la période 2016-2017, laquelle a coïncidé avec l'adoption, par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, de résolutions sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (résolutions 70/262 de l'Assemblée et 2282 (2016) du Conseil). Le Fonds pour la consolidation de la paix a accordé plus de 227 millions de dollars à 31 pays, soit le montant le plus élevé affecté, depuis sa création, au cours d'un exercice biennal. Le Bureau d'enregistrement de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé a achevé la collecte des demandes d'enregistrement de dommages dans huit des neuf provinces touchées par la construction du mur. Il a poursuivi sa vaste campagne de sensibilisation du public dans la province restante. Le Bureau a achevé ses travaux à Bethléem et se concentre désormais sur quelques communautés de Jérusalem-Est et des environs ainsi que sur la collecte des demandes publiques. Au total, 67 785 demandes ont été recueillies depuis la création du Bureau, et 29 837 d'entre elles ont été traitées et présentées au Conseil du Bureau d'enregistrement pour examen et décision. En dépit de la baisse des ressources, le Bureau a réussi à augmenter de près de 10 % le nombre des formulaires de demande traités par rapport à la période biennale précédente.

16. Le Bureau des affaires de désarmement a continué de contribuer au processus de délibération et de négociation multilatéral en fournissant un appui technique et fonctionnel à la Première Commission, à la Commission du désarmement, à la Conférence du désarmement, aux conférences d'examen et aux autres réunions des parties aux accords multilatéraux sur le désarmement, ainsi qu'aux groupes d'experts créés par l'Assemblée générale. La négociation réussie du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et son adoption le 7 juillet 2017 ainsi que son ouverture à la signature le 20 septembre suivant ont marqué un tournant dans cette période biennale. Après

une impasse prolongée, l'issue positive, en 2017, de l'examen du point de l'ordre du jour de la Commission du désarmement relatif aux armes classiques a constitué un autre jalon d'importance. Le Bureau des affaires de désarmement a continué d'améliorer le fonctionnement du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines afin qu'il soit pleinement opérationnel en cas de lancement d'une enquête. La sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects s'est tenue en juin 2016 et s'est conclue avec succès par l'adoption d'un document de fond. Le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner la tenue du Registre des armes classiques et les modifications à y apporter a également clôturé avec succès ses trois sessions de 2016. À l'occasion du trentième anniversaire de leur création, les trois centres régionaux du Bureau des affaires de désarmement pour la paix et le désarmement (en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, et en Amérique latine et dans les Caraïbes) ont mis sur pied 65 activités ; ils ont notamment fourni des programmes de renforcement des capacités et d'assistance technique sur le terrain aux États Membres et aux organisations régionales et sous-régionales qui en faisaient la demande et favorisé l'application d'autres instruments mondiaux et régionaux sur le désarmement et la lutte contre la prolifération par des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités. En juin 2017, le Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a achevé ses travaux sur un succès : l'adoption par consensus d'un document de fond. La Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (Convention sur les armes biologiques) et la Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention de 1980 sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques (Convention sur certaines armes classiques) ont également été menées à bien en 2016, de même que la Réunion des États parties à la Convention sur les armes biologiques en 2017. Le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale a procédé à un examen approfondi de plusieurs questions relatives à son mandat.

17. Le Département des opérations de maintien de la paix a continué d'assurer la direction et la gestion de 16 opérations de maintien de la paix¹ [puis 15, après la fermeture, au cours de la période, de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)] et de leur fournir appui et orientations sur les plans politique, stratégique et opérationnel. Il a supervisé avec succès le retrait progressif ou la fermeture de plusieurs missions : l'ONUCI, qui a achevé son mandat le 30 juin 2017 ; la Mission

¹ L'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) ; le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP) ; la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) ; la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) ; la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) ; la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) ; la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) ; la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) ; l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI), dont le mandat s'est achevé le 30 juin 2017 ; la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), remplacée par la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) le 15 octobre 2017 ; l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) ; la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) ; la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) ; la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) ; la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) ; la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

des Nations Unies au Libéria (MINUL), qui se préparait à faire de même le 31 mars 2018 ; et la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), qui a été remplacée par la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) le 15 octobre 2017. Par ailleurs, l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) a été restructurée. Sur fond de problèmes de sécurité croissants, le Département a apporté son concours à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) dans les efforts qu'elle a déployés pour mettre en œuvre le processus de paix et poursuivre la décentralisation de la gouvernance au Mali. Il a également aidé la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) à appuyer le processus politique et l'organisation d'élections dans ce pays. Dans le contexte des conflits en cours, le Département a aidé la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) à protéger les civils dans le pays et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) à réduire la menace représentée par les groupes armés. Au Moyen-Orient, il a donné des orientations à la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD), à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et à l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), qui cherchaient à limiter l'incidence régionale de la crise en République arabe syrienne. Il a en outre continué de renforcer la coopération triangulaire avec le Conseil de sécurité et les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ainsi que les partenariats avec les organisations régionales. Il a renforcé ses capacités de planification des moyens et de constitution stratégique des forces ainsi que son système de forces en attente et de déploiement rapide pour les unités militaires et de police. Il a, de plus, consolidé ses partenariats au niveau des programmes afin de renforcer les capacités des institutions nationales garantes de l'état de droit et de favoriser l'engagement rapide d'un processus de consolidation de la paix.

18. Le Département de l'appui aux missions a fourni aux opérations de maintien de la paix des services de base (budget, finances, personnel, technologies, soutien logistique) pour les aider à planifier, démarrer et poursuivre les activités complexes qu'elles mènent. Il a continué de s'employer à mener des projets prioritaires en ce qui concerne la gestion de la chaîne d'approvisionnement, l'amélioration de la gestion de l'environnement et le renforcement des mesures de lutte contre les conduites répréhensibles, notamment l'exploitation et les atteintes sexuelles.

19. Le Bureau des affaires spatiales a continué de promouvoir la coopération internationale dans l'espace aux fins du développement économique, social et scientifique. Au moyen de partenariats novateurs associant fournisseurs publics et privés de données et de solutions spatiales, il a ouvert aux États membres, notamment aux pays en développement, de nouvelles possibilités d'accéder aux techniques spatiales et d'y recourir afin de tenir leurs engagements fondamentaux en faveur du développement durable, de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques. Il a activement collaboré avec les États Membres en vue de l'immatriculation des objets spatiaux, ce qui a permis de recevoir cinq notifications de création de registres nationaux ainsi que des communications de la part de 44 États transmettant des renseignements sur plus de 571 objets fonctionnels, conformément aux dispositions de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique et des résolutions 1721 B (XVI) et [62/101](#) de l'Assemblée générale. Il a également assuré le service des sessions du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses sous-comités et appuyé les préparatifs du Cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui doit être célébré en juin 2018, afin de mettre en place, de concert avec toutes les parties

prenantes, un plan concernant la contribution des activités spatiales à la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, grâce aux mesures prises par le Bureau pour renforcer les capacités d'utilisation des sciences et techniques spatiales et de leurs applications, 59 activités ont pu être organisées au cours de la période et 580 participants de 84 pays en développement ont bénéficié d'un appui en ce sens.

C. Justice internationale et droit international

20. Le Bureau des affaires juridiques a continué d'œuvrer à la promotion de la justice et du droit international, l'une des priorités de la période biennale. Il a fourni des avis juridiques sur des questions relatives à la paix et à la sécurité internationales, au droit humanitaire, à la justice transitionnelle et aux règlements intérieurs des organes principaux et subsidiaires de l'Organisation et de plusieurs grandes conférences tenues sous son égide, dont la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). Il a dispensé des conseils et une assistance juridiques approfondis sur diverses questions aux autres départements et bureaux du Secrétariat, aux fonds et programmes du système des Nations Unies et aux opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales de l'Organisation et a notamment apporté son concours dans le cadre de l'action menée à l'échelle du système pour prévenir et combattre l'exploitation et les atteintes sexuelles au sein de l'Organisation. Il a également élaboré ou aidé à négocier des accords internationaux, notamment un accord de relations et un amendement à l'accord entre l'Organisation et la Ligue des États arabes ainsi que des accords sur le statut des missions de l'Organisation en Colombie et en Haïti.

21. Le Bureau a défendu les privilèges et immunités dont jouissent l'Organisation des Nations Unies, ses actifs et son personnel dans le monde entier. Il n'y a pas eu de cas où, sauf levée expresse, le statut et les privilèges et immunités de l'Organisation n'ont pas été respectés. Des plaintes formées contre l'Organisation pour un montant total de 183,4 millions de dollars ont été réglées pour un montant de 11,3 millions, soit 172,1 millions de moins que ce qui était initialement demandé. Le Bureau a organisé chaque année de la période biennale le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, la plus complète des formations d'excellence proposées par l'Organisation en droit international, ainsi que des cours de droit international dans les régions de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Asie et du Pacifique. En ce qui concerne le droit de la mer, le Bureau a fourni des services fonctionnels à quatre sessions du Comité préparatoire créé par la résolution [69/292](#) de l'Assemblée générale ainsi qu'au Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques. Il a également apporté son concours à 180 activités de coopération menées entre États et autres parties prenantes et au sein de certains États sur cette question.

22. Le Bureau a intensifié ses activités dans le domaine du droit commercial international, ouvrant ainsi la voie à 29 formalités conventionnelles et procédures d'incorporation à la législation nationale des textes de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) au cours de la période, ainsi qu'à 183 décisions judiciaires et arbitrales fondées sur ces textes. Des progrès ont également été accomplis dans la modernisation du droit commercial avec l'adoption de la Loi type de la CNUDCI sur les sûretés mobilières et de la Loi type sur les documents transférables électroniques.

D. Coopération internationale pour le développement

23. Trois des priorités de l'Organisation pour 2016-2017, à savoir a) la promotion d'une croissance économique soutenue et d'un développement durable, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et aux décisions issues des récentes conférences des Nations Unies, b) le développement de l'Afrique et c) le contrôle des drogues, la prévention du crime et la lutte contre le terrorisme international sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, relèvent de la responsabilité conjointe des départements et bureaux du Secrétariat suivants : le Département des affaires économiques et sociales, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, la CNUCED, le Centre du commerce international (CCI), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

24. Le Département des affaires économiques et sociales a continué de promouvoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, tenu chaque année, et des examens thématiques et nationaux réalisés à ce titre. Parmi les mécanismes intergouvernementaux auxquels il a fourni un appui fonctionnel figurent notamment le Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, qui se tient annuellement, la Conférence mondiale sur le transport durable, la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable (connue sous le nom de Conférence sur les océans) et le Forum des Nations unies pour le service public. Le Département a également assuré les services fonctionnels de secrétariat lors des débats tenus par les États Membres sur le positionnement à long terme du système des Nations Unies pour le développement, et facilité la création puis l'adoption du cadre mondial d'indicateurs des objectifs de développement durable. En outre, il a appuyé les négociations ayant abouti à l'adoption du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. Les rapports analytiques et les rapports de fond du Département ont continué d'éclairer les travaux des mécanismes intergouvernementaux, et ses programmes de renforcement des capacités ont permis aux États Membres d'être davantage en mesure de produire des statistiques et des données géospatiales et d'améliorer le professionnalisme, l'application du principe de responsabilité et l'excellence dans le secteur public dans le domaine du développement durable.

25. Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a continué de contribuer à l'application des programmes d'action mis en place en faveur de ces pays. Après l'adoption du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, il s'est également employé à établir des liens entre les trois programmes d'action et le cadre mondial récemment adopté afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Grâce aux activités et contributions du Bureau, les préoccupations et les priorités des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement ont eu un écho croissant dans le débat mondial sur le développement, ce qui a permis de renforcer l'appui international apporté à ces groupes de pays dans des domaines tels que l'investissement, le commerce et la technologie.

26. Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique a contribué aux travaux de l'Organisation visant à accroître l'appui international en faveur du développement de l'Afrique, en menant des activités de sensibilisation et de suivi et en consolidant les partenariats. Il a également promu les priorités de l'Afrique, notamment dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, du débat consacré à l'intégration et du Forum de la jeunesse du Conseil économique et social, des réunions spéciales du Président du Conseil et des sessions de la Commission de la condition de la femme. Il a coorganisé diverses manifestations de haut niveau portant sur un large éventail de questions relatives aux liens entre la paix, la sécurité et le développement (autonomisation des jeunes et des femmes, urbanisation et tourisme durables, environnement, migration, industrialisation, prévention des conflits, financement de l'agriculture et du développement d'infrastructures, consolidation de la paix et lutte contre l'extrémisme violent, etc.). Il a continué de mieux faire connaître le Programme 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, adopté par l'Union africaine en 2015, et de promouvoir leur application conjointe et intégrée, ainsi que d'accroître l'appui de l'Organisation au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, notamment lors des éditions 2016 et 2017 de la Semaine de l'Afrique, organisées en marge du débat de l'Assemblée générale sur le développement de l'Afrique. Il a suivi les engagements pris en faveur du développement du continent grâce au mécanisme de suivi des Nations Unies. Il a continué de veiller à ce que les entités des Nations Unies adoptent une démarche cohérente et intégrée pour appuyer le développement de l'Afrique, et, pour ce faire, il a amélioré les partenariats et la coordination par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique. Il a consolidé les partenariats avec des organisations régionales et sous-régionales en Afrique et contribué à l'établissement du Cadre Union africaine-ONU pour la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, signé en janvier 2018. Il a aussi contribué au partenariat international en faveur de la paix, de la sécurité et du développement de l'Afrique en organisant la sixième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique, tenue à Nairobi en 2016.

27. La CNUCED a continué de faciliter le traitement intégré des questions de commerce et de développement et des questions connexes touchant les finances, la technologie, l'investissement et le développement durable. Durant la période considérée, elle a lancé l'initiative Commerce électronique pour tous, outil multipartite d'appui à l'application du programme 2030 qui vise notamment à aider les pays en développement dans le domaine du commerce électronique. Parmi les autres aspects majeurs de ses travaux figurent notamment l'annonce d'un nouveau plan visant à aider les bourses à développer la finance verte dans le cadre de l'Initiative des Nations Unies des bourses pour un investissement durable, entreprise par la CNUCED et ses partenaires, la création d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs sur le commerce et les capacités productives, et l'engagement pris par plus de 90 pays en faveur de l'adoption d'un plan d'action pour l'élimination des subventions à la pêche ayant des effets préjudiciables. La CNUCED et Alibaba Business School ont invité 24 entrepreneurs établis en Afrique à participer à la cérémonie de lancement de l'initiative eFounders, première mesure prise par le fondateur et président exécutif d'Alibaba, Jack Ma, pour honorer l'engagement qu'il a pris en tant que conseiller spécial de la CNUCED sur les questions relatives aux jeunes entrepreneurs et aux petites entreprises. Cette initiative vise à autonomiser 1 000 entrepreneurs issus de pays en développement au cours des cinq prochaines années.

28. Le CCI a harmonisé sa stratégie et ses programmes afin d'atteindre 10 objectifs de développement durable, en mettant l'accent sur les objectifs 1, 5, 8 et 17. Pendant la période considérée, plus de 390 000 bénéficiaires ont activement utilisé ses outils

d'analyse du marché et il a contribué à améliorer plus de 120 stratégies et politiques et aidé plus de 350 institutions d'appui au commerce et à l'investissement à optimiser leurs résultats. Plus de 21 700 micro-, petites et moyennes entreprises, pour la plupart bénéficiaires des services du Centre en Afrique subsaharienne et en Asie-Pacifique, ont soit amélioré leur compétitivité sur le plan international soit monté des affaires, 43 % de ces affaires appartenant à des femmes ou étant exploitées par celles-ci.

29. Le PNUE a aidé davantage de pays à intégrer des mesures d'adaptation, fondées ou non sur les écosystèmes, dans leurs plans nationaux. Il a aidé 28 pays, régions et villes à élaborer des politiques de consommation et de production durables et des politiques en matière d'économie verte, ou à commencer à les appliquer. Grâce à son appui, neuf pays ont satisfait aux normes d'efficacité énergétique dans certains secteurs. Le PNUE a fourni un appui aux pays dans le domaine de la réduction des risques de catastrophes naturelles, d'accidents industriels et de conflits et, par ses activités d'alerte rapide, a mis en relief les nouveaux problèmes environnementaux susceptibles de compromettre le développement durable et donné un nouvel élan à la lutte contre ces problèmes. Comme les pays ont de plus en plus besoin de disposer de données environnementales fiables pour prendre des décisions et formuler des politiques rationnelles, ils sont de plus en plus nombreux à utiliser la plateforme Environment Live et les rapports d'évaluation comme sources crédibles de données. À l'heure actuelle, 193 pays mettent à la disposition du public des ensembles de données environnementales supplémentaires ou nouveaux, ainsi que des plateformes publiques dans des formats comparables. Le PNUE continue de produire des données et des statistiques aux fins du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, et il est l'organisme responsable de 26 indicateurs relatifs à ces objectifs. Il a beaucoup contribué à la nouvelle publication intitulée *Orientations relatives au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement*, qui aide l'Organisation à élaborer, en étroite collaboration avec les gouvernements, la société civile et d'autres acteurs, des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement qui soient en lien avec les objectifs du Programme 2030. Grâce à ces orientations, il a permis à 19 pays de tenir compte des questions environnementales dans leurs plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

30. L'adoption du Nouveau Programme pour les villes en 2016 a marqué une nouvelle étape dans l'amélioration de la cohésion des politiques de gestion de l'urbanisation durable et du développement des établissements humains dans le système des Nations Unies. Le Programme 2030 et le Nouveau Programme pour les villes ont offert différentes possibilités de faire le lien entre les questions d'urbanisation et les activités d'ONU-Habitat et le programme de l'Organisation en matière de développement. ONU-Habitat et ses partenaires ont intensifié l'appui qu'ils apportaient aux administrations municipales, régionales et nationales partenaires aux fins de l'adoption ou de l'élaboration de politiques d'urbanisme ou de cadres d'aménagement spatial nationaux en faveur de villes compactes, intégrées, reliées entre elles et sans exclusion sociale. Durant la période considérée, il a lancé des activités relatives à l'élaboration de politiques urbaines ou de cadres d'aménagement spatial nationaux dans huit pays et renforcé le cadre de suivi mondial, y compris au niveau local. Ce cadre, qui est universel, peut être utilisé pour suivre la réalisation des objectifs de développement durable et l'application du Nouveau Programme pour les villes et communiquer l'information y relative. L'Indice de prospérité des villes, établi par ONU-Habitat, permet aux gouvernements et aux villes de ventiler les données et les informations sur le plan géographique et d'avoir une meilleure idée des écarts éventuels entre différentes parties des villes. Le cadre rend les autorités locales et nationales mieux à même de formuler des politiques fondées sur des données factuelles.

31. Les efforts déployés par l'ONUDDC pour garantir la prise en compte effective du Programme 2030 dans ses activités ont supposé un changement d'orientation radical exigeant un niveau de coopération interinstitutions sans précédent. L'Office a aidé plus de 30 pays à appliquer des politiques de prévention de l'usage de drogues et de traitement de la toxicomanie fondées sur des données factuelles, contribuant ainsi directement à la réalisation de la cible 3.5 (renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool), de l'objectif 4 (assurer à tous des possibilités d'apprentissage), de l'objectif 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), de la cible 16.1 (réduire nettement toutes les formes de violence) et de la cible 16.2 (mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants). Afin d'atteindre l'objectif 16, l'Office a travaillé directement avec les États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption afin de promouvoir le recouvrement des avoirs, prévenir et combattre la corruption sous toutes ses formes et mettre en place des institutions responsables et transparentes. Entre autres activités, il a organisé plusieurs manifestations nationales, régionales et mondiales, notamment en mettant en place deux cadres régionaux pour l'Afrique de l'Est et l'Asie du Sud-Est, appuyé le premier Forum mondial sur le recouvrement d'avoirs et, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement, aidé les pays insulaires du Pacifique à adapter les objectifs de développement durable aux conditions locales.

32. À la fin de 2017, l'ONUDDC avait aidé plus de 100 pays à renforcer leurs institutions ainsi que leurs capacités dans le domaine de la lutte contre les trafics, notamment d'armes à feu, et contre la criminalité transnationale organisée et dans celui du contrôle des armes à feu. En 2016-2017, il a lancé une nouvelle campagne mondiale de prévention de la consommation de drogues chez les jeunes, intitulée « Écoutez d'abord », qui s'adresse aux parents, aux enseignants et aux décideurs. Il a également conçu et lancé une campagne pluriannuelle pour la Journée internationale de la lutte contre la corruption, avec comme slogan « Unis contre la corruption ». Il a aidé plus de 40 États Membres à adopter et à mettre en place des stratégies de prévention du crime et des systèmes de justice pénale équitables, efficaces et qui tiennent compte des disparités entre les sexes, leur donnant ainsi davantage de moyens de prévenir et de combattre la violence envers les enfants, en particulier les enfants associés à des groupes terroristes et extrémistes violents.

33. Dans le cadre du Programme 2030 et du Nouveau Programme pour les villes, l'ONUDDC a fourni une assistance et des conseils techniques aux administrations locales d'Afrique, d'Asie centrale et d'Amérique latine pour les aider à lutter contre le crime, la violence et les drogues et conçu un programme d'acquisition de compétences nécessaires à la vie courante fondé sur des données factuelles à l'intention des milieux sportifs, intitulé « Line Up Live Up », grâce auquel des entraîneurs sportifs, des enseignants et d'autres acteurs travaillant avec des jeunes à risques dans un cadre sportif peuvent aider ces derniers à développer certaines compétences utiles, comme la capacité de résister aux pressions sociales qui les poussent à verser dans la délinquance. Il a fourni une assistance technique, renforcé les partenariats entre les secteurs du maintien de l'ordre et de la santé et d'autres secteurs et encouragé la participation concrète de la société civile et des organisations locales, l'objectif étant d'améliorer l'accès des usagers de drogues et des détenus à des services liés au VIH qui soient axés sur les droits de l'homme et sur la santé publique et qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes.

34. ONU-Femmes a facilité la tenue des soixantième et soixante et unième sessions de la Commission de la condition de la femme, au cours desquelles les participants se sont mis d'accord sur un plan d'action relatif à la prise en considération de la problématique femmes-hommes dans l'application du Programme 2030 et sur des

politiques favorisant l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution. L'Entité a encouragé la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les travaux de plusieurs organismes intergouvernementaux, notamment le Conseil économique et social, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable et l'Assemblée générale, ainsi que les secrétariats de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique. Elle a également coordonné l'établissement, par plus de 90 % des entités des Nations Unies, d'un rapport sur le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elle a exécuté des programmes dans plus d'une centaine de pays, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités et sur d'autres types d'appui tels que le développement des connaissances, la sensibilisation et la promotion du dialogue, ainsi que sur les activités relatives à la production de données et de statistiques ventilées par sexe.

E. Coopération régionale pour le développement

35. Les cinq commissions régionales de l'ONU – la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) – ont continué de promouvoir une croissance économique soutenue et un développement durable ainsi qu'un renforcement de l'intégration et de la coopération économiques entre les États membres.

36. Les commissions régionales ont fait appel à leurs capacités de mobilisation pour engager le débat sur des questions de politique générale et dégager un consensus politique sur les solutions qui pourraient être apportées aux problèmes économiques et sociaux auxquels leurs États membres font face. La CESAP est restée la plateforme intergouvernementale la plus inclusive dans sa région et a continué de promouvoir des solutions novatrices, notamment l'échange de connaissances et de bonnes pratiques aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable et de l'application du Programme 2030. En 2017, ses États membres ont réaffirmé leur attachement à la coopération et à l'intégration économiques régionales par une déclaration ministérielle dans laquelle ils ont pris acte des synergies qui existent entre celles-ci et le Programme 2030. La CEE et ses 152 organes intergouvernementaux se sont employés à dégager un consensus sur les politiques et mesures qu'il convenait de mettre en place pour appliquer le Programme 2030. Le Mécanisme de coordination régionale créé par la Commission a aidé les organismes des Nations Unies présents dans la région à adopter une approche intégrée et cohérente pour atteindre les objectifs de développement durable. Organisée en juin 2016 par la CEE, la huitième conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » portait notamment sur les moyens d'améliorer la protection de l'environnement et d'accélérer le développement durable dans la région. Les participants à cette conférence ont approuvé le Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement et lancé l'Initiative de Batumi pour une économie verte, destinée à soutenir l'action menée par les pays pour passer à une économie verte et atteindre les objectifs de développement durable correspondants. À la fin de 2017, l'Initiative de Batumi comptait 121 engagements pris par 26 pays et 13 organisations. Les participants à la huitième conférence ont également approuvé l'Action de Batumi pour un air plus pur pour aider les pays à améliorer la qualité de l'air ainsi qu'à préserver la santé publique et les écosystèmes. Au total, 108 engagements en faveur de l'Action ont été pris par 27 pays

et 4 organisations. Afin d'aider les pays de la région à mettre en œuvre le Programme 2030, la CEE a signé des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans 5 pays retenus pour la phase de lancement 2017-2022 (Albanie, Kirghizistan, Monténégro, République de Moldova et Ukraine) et contribué à la mise en œuvre de plans de travail conjoints dans 17 pays de programme dans la région. En avril 2017, à Mexico, la CEPALC a organisé avec succès la première session du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, mécanisme régional chargé de suivre et d'examiner l'application du Programme 2030, en particulier les objectifs et les cibles de développement durable, et du Programme d'action d'Addis-Abeba. La CEA a organisé la deuxième session du Forum régional africain pour le développement durable, dans le cadre des préparatifs de la réunion de 2016 du Forum politique de haut niveau. Le Forum régional africain pour le développement durable a donné aux États membres l'occasion de débattre de l'application et du suivi du Programme 2030 et de l'Agenda 2063. Les participants à la session sont parvenus à un consensus et ont adopté des messages clés. La Commission a fourni un appui essentiel au secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs dans les domaines de la production de connaissances et du renforcement des capacités. En plus de l'appui technique direct qu'il a fourni aux pays, notamment dans le cadre d'initiatives de renforcement des capacités et de production de connaissances, le Forum arabe de haut niveau pour le développement durable organisé annuellement par la CESAO a offert aux gouvernements et aux principales parties prenantes un cadre régional d'échange d'expériences entre pairs et de dialogue sur les priorités de développement.

37. Les principales publications des commissions régionales ont contribué à améliorer l'élaboration et la mise en œuvre des politiques dans les régions relevant de leur compétence. Le document *Horizons 2030 : l'égalité au cœur du développement durable*, publié par la CEPALC et présenté à sa trente-sixième session, tenue à Mexico en 2016, vient compléter le Programme 2030 par une analyse fondée sur une perspective régionale. La CEPALC a également enrichi le débat mondial au moyen de 250 publications, dont six publications annuelles phares. La CESAP a publié un rapport intitulé *Towards a Sustainable Future: Energy Connectivity in Asia and the Pacific* (Vers un avenir durable : interconnexion des réseaux énergétiques en Asie et dans le Pacifique) dans lequel sont abordées les difficultés qu'ont les pays de la région à répondre à la demande croissante d'énergie tout en garantissant un développement énergétique conforme au programme de développement durable, notamment en ce qui concerne l'efficacité énergétique, l'énergie renouvelable et l'accès à l'énergie. Dans le cadre de ses travaux d'analyse sur le financement du développement, la CESAP a publié un rapport intitulé *Economic and Social Survey for Asia and the Pacific 2017: Governance and Fiscal Management* (Étude de la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique en 2017 : gouvernance et gestion budgétaire) et son premier livre sur la politique budgétaire dans la région, sous le titre *Tax Policy for Sustainable Development in Asia and the Pacific* (Politique fiscale en faveur du développement durable en Asie et dans le Pacifique). Elle a réorganisé sa base de données statistiques en ligne et publié ses deux annuaires statistiques (*Statistical Yearbook for Asia and the Pacific 2016: SDG Baseline Report* et *Statistical Yearbook for Asia and the Pacific 2017: Measuring SGD progress in Asia and the Pacific: Is there enough data?*). En 2016, elle a publié une étude intitulée *Harnessing Science, Technology and Innovation for Inclusive and Sustainable Development in Asia and the Pacific* (Mettre la science, la technologie et l'innovation au service du développement inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique), dans laquelle sont définis des bonnes pratiques et des cadres aux fins de l'élaboration de politiques et de plans d'action dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation. Dans l'édition 2017 de son rapport d'évaluation des progrès accomplis en Afrique vers la réalisation de l'Agenda 2063 et du Programme 2030, la CEA a

évalué les résultats obtenus par le continent dans l'application de ces deux programmes, recensé les possibilités et les obstacles et recommandé des mesures susceptibles d'accélérer les progrès. Elle a également contribué à façonner la réflexion et les pratiques en matière de développement sur le continent par le *Rapport économique sur l'Afrique*, publication annuelle phare dont l'édition 2017 portait sur le thème « L'industrialisation et l'urbanisation au service de la transformation de l'Afrique ». Elle a fait paraître 29 publications et 21 profils de pays, dont quatre publications thématiques sur les politiques et pratiques africaines en matière de développement qui visent à diffuser sa vision stratégique et sa perspective sur les questions clefs.

38. La publication de la CEE intitulée *Road Map on Statistics for Sustainable Development Goals*, (Plan d'action pour la production de statistiques concernant les objectifs de développement durable) donne aux organismes nationaux de statistique des orientations sur la production de statistiques aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, la Commission a publié huit évaluations de pays dans lesquelles elle a examiné les résultats obtenus au niveau national dans des domaines tels que l'environnement, les obstacles au commerce d'ordre réglementaire et procédural, l'innovation au service du développement durable et le logement, et fourni aux pouvoirs publics et aux décideurs des informations factuelles à des fins de planification ainsi que des recommandations spécifiques sur la façon d'améliorer les cadres législatifs et politiques nationaux dans ces domaines. La CESAO a produit une série de publications axées sur l'horizon 2030 et contenant des prévisions tenant compte de la situation actuelle et des changements qui découleraient des politiques proposées. Ces publications traitent de questions relatives à la migration, à la technologie, à la problématique femmes-hommes, à la sécurité alimentaire, à l'énergie, à l'eau, aux conflits, aux changements climatiques et au développement économique.

39. Les normes appuyées par les commissions régionales en matière d'analyse des politiques et de statistiques ont aussi été largement utilisées par les gouvernements dans les différentes régions pour améliorer leurs résultats dans plusieurs domaines. La CEPALC a continué de jouer un rôle de premier plan dans la production de statistiques au niveau régional en contribuant à l'exécution du principal dispositif de coopération statistique dans la région, le plan stratégique décennal de la Conférence statistique des Amériques, approuvé en 2015. Elle a également continué d'œuvrer au renforcement de la capacité des pays de la région de suivre les tendances en matière de population et de développement en mettant à leur disposition des connaissances et informations largement utilisées par différents acteurs dans la région. L'action conjointe des entités régionales du système des Nations Unies en Europe et en Asie centrale a donné lieu à la publication de plusieurs rapports interinstitutions sur la transition entre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable et sur les mesures à prendre pour appliquer le Programme 2030, l'objectif étant de faciliter le débat sur les moyens d'atteindre les objectifs de développement durable. Les États membres de la CESAP ont approuvé un cadre de collaboration régionale à l'appui des moyens d'application et des domaines thématiques du Programme 2030 intitulé « Regional Road Map for implementing the 2030 Agenda in Asia and the Pacific ».

40. En 2016-2017, la recherche de consensus et la sensibilisation ont occupé une place importante dans les activités des commissions régionales. La CEA a réussi à faire du Forum régional africain pour le développement durable un cadre de suivi de l'application du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et d'échange de vues à ce sujet. Le Forum constitue pour les pays d'Afrique un mécanisme structuré leur permettant de contribuer aux travaux du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, notamment de s'exprimer d'une seule voix, d'harmoniser l'établissement des

rapports et d'assurer un suivi efficace des deux programmes. La CEA a plaidé en faveur de l'adoption de mesures propres à faciliter une application et un suivi intégrés du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et est parvenue à créer un consensus entre les États membres, les communautés économiques régionales et les grands groupes en ce sens. Elle a honoré son engagement de renforcer les capacités des institutions et des structures de gouvernance de ses États membres en revitalisant le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, dans le cadre duquel les étapes importantes ci-après ont été franchies : a) l'évaluation extérieure a été menée à bien dans trois pays (Sénégal, Soudan et Tchad) ; b) la deuxième phase d'évaluation a été lancée, en commençant par le Kenya ; c) des relations de travail constructives ont été rétablies entre le Mécanisme et ses partenaires stratégiques, grâce à la création de deux nouvelles institutions : la Fondation Mo Ibrahim et la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique. Dans le cadre des deux dialogues de haut niveau sur le financement du développement en Asie et dans le Pacifique organisés en 2016 et en 2017, la CESAP a aidé ses États membres à mieux comprendre la façon dont les décisions adoptées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement pourraient être appliquées dans la région à l'appui du Programme 2030, et recensé des domaines de coopération régionale. Le Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, organisé annuellement et dont le rôle de mécanisme régional chargé d'assurer le suivi et l'évaluation a été confirmé, a rassemblé un large éventail de parties prenantes et a été l'occasion de débats de fond nourris par des travaux d'analyse de la CESAP, notamment le rapport intitulé *Asia-Pacific Sustainable Development Goals Outlook* (Perspectives des objectifs de développement durable en Asie et dans le Pacifique).

41. La CESAP a apporté un appui technique aux États arabes lors des vingt-deuxième et vingt-troisième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et organisé, en partenariat avec la Ligue des États arabes, le PNUE et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), deux ateliers régionaux de renforcement des capacités dans le domaine des négociations relatives aux changements climatiques. Elle a également mené, à l'intention des représentants des gouvernements, des activités de renforcement des capacités portant sur les incidences budgétaires et économiques de la création de l'Union douanière arabe et les possibilités de mettre en place un tarif extérieur commun dans le cadre de cette union. En outre, elle a mis sur pied deux groupes consultatifs techniques, un sur les statistiques économiques et un autre sur les statistiques démographiques et sociales, ainsi qu'un groupe de travail sur les recensements de la population et des logements, dans le cadre des préparatifs du recensement de 2020. La CEPALC a continué de promouvoir l'adoption d'un nouveau modèle de développement qui permettrait de parvenir à l'égalité et à la viabilité environnementale, et de plaider en faveur de changements structurels progressifs, notamment une production fondée davantage sur les connaissances, l'inclusion sociale et la lutte contre les effets pervers des changements climatiques.

42. La CEPALC a continué de renforcer les capacités des États membres dans le domaine du développement économique, social et durable en organisant 370 activités de formation et missions de coopération technique qui ont abouti à l'adoption, par les pays de la région, de plus de 60 mesures, politiques et programmes conformes à ses recommandations. Les activités de renforcement des capacités organisées par la CESAP et les services consultatifs fournis par celle-ci en réponse aux demandes faites par les gouvernements ont rendu les particuliers et les institutions mieux à même d'élaborer et d'appliquer des politiques relatives à la macroéconomie, au commerce, aux transports, à l'énergie et à l'environnement, à l'informatique et à la réduction des risques de catastrophes, au développement social et aux statistiques, afin de faciliter

l'application du Programme 2030 et la tenue des autres engagements pris au niveau international. À cet égard, plus de 211 missions consultatives et 113 activités de formation ont été menées par la CESAP en réponse aux demandes formulées par ses États membres.

43. Les commissions régionales ont continué de recourir au programme ordinaire de coopération technique pour répondre rapidement aux besoins urgents des États Membres par la prestation de services de conseil et l'organisation d'activités de formation. À la demande de ses États membres, la CEE a fourni 124 services consultatifs et organisé 104 sessions de renforcement des capacités. Ces initiatives ont aidé les pays bénéficiaires à renforcer leur capacité d'adhérer aux normes et instruments juridiques internationaux ou de les adopter, promu la coopération régionale et sous-régionale, y compris sur les questions transfrontières, et favorisé la réalisation des objectifs de développement durable dans la région.

F. Droits de l'homme et affaires humanitaires

44. Deux des priorités pour la période 2016-2017, à savoir la promotion des droits de l'homme et l'efficacité de la coordination des opérations d'assistance humanitaire, sont couvertes par les programmes de travail de quatre départements ou bureaux du Secrétariat chargés des droits de l'homme, des réfugiés, des réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et des affaires humanitaires.

45. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a continué de contribuer de manière capitale à la promotion et à la protection des droits de l'homme dans le monde entier. Il a appuyé les mécanismes et organes des Nations Unies qui s'occupent des droits de l'homme, à savoir le Conseil des droits de l'homme, ses procédures spéciales et son examen périodique universel (EPU) ainsi que les comités d'experts (organes conventionnels) chargés de surveiller l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Le Conseil des droits de l'homme a créé de nouveaux mandats au titre des procédures spéciales concernant le droit au développement, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et la lèpre, portant ainsi à 56 le nombre total de procédures spéciales. En outre, 11 organismes d'enquête ont été mis en place : 10 par le Conseil (3 pour le Burundi, 2 pour le Soudan du Sud et 1 chacun pour le Myanmar, la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo, la République populaire démocratique de Corée, et le Yémen) et 1 par l'Assemblée générale (République arabe syrienne). Tous les États qui devaient être examinés au titre de l'EPU ont activement pris part à la procédure, notamment grâce à l'appui que le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'EPU a fourni aux représentants de 41 pays. En 2016-2017, dans le cadre du programme de renforcement des capacités des organes conventionnels dont l'Assemblée générale a recommandé la mise en place (résolution 68/268) afin de moderniser le système des organes conventionnels, le HCDH a formé 170 fonctionnaires venant de 77 pays afin qu'ils puissent dispenser des formations sur l'établissement de rapports pour les organes conventionnels. La formation a contribué à augmenter le nombre de rapports soumis par les États parties, beaucoup de ces rapports étant en retard.

46. Le HCDH et ses 62 présences sur le terrain ont fourni des services de coopération technique et des services consultatifs aux États Membres et aux autres parties prenantes dans le domaine des droits de l'homme, notamment par l'intermédiaire du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance technique et financière aux fins de la mise en œuvre des recommandations faites à l'issue de l'EPU, qui est venu en aide à 38 pays. Ainsi, grâce à sa publication intitulée « Mécanismes nationaux d'élaboration de rapports et de suivi : Guide pratique sur la collaboration

efficace de l'État avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme », le HCDH a contribué à la création de mécanismes nationaux et aux activités menées dans 26 pays pour donner suite aux recommandations formulées au niveau international en matière de droits de l'homme. Il a également contribué à ce que la question des droits de l'homme soit prise en compte dans les processus intergouvernementaux, les dialogues interinstitutionnels et les grandes orientations, en particulier dans le contexte du Programme 2030, et notamment dans le Forum politique de haut niveau pour le développement durable ainsi que dans les nouvelles orientations sur l'analyse commune de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Par ailleurs, il a poursuivi ses échanges avec le Comité permanent interorganisations afin que les droits de l'homme soient systématiquement pris en considération dans les groupes de protection, et commencé à mettre sur pied un dispositif commun de gestion de l'information pour le système des Nations Unies.

47. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'est attaché, par l'intermédiaire de ses bureaux de pays et de ses bureaux locaux répartis dans plus de 100 pays, à assurer la protection de 67 millions de réfugiés et de déplacés (femmes et hommes, filles et garçons) et à trouver des solutions à la situation dramatique dans laquelle ils se trouvent. Afin de mener à bien cette tâche pluridimensionnelle, il a élaboré des cadres juridiques, dispensé des secours vitaux et aidé les réfugiés à trouver des solutions à leur situation en facilitant leur rapatriement librement consenti, leur intégration dans les communautés d'accueil ou leur réinstallation dans un pays tiers. Ces opérations ont été exécutées en étroite collaboration avec les autorités nationales, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, et avec la participation active des populations touchées et des communautés d'accueil. À l'heure actuelle, 148 États sont parties à la Convention relative au statut des réfugiés de 1951 et/ou à son protocole de 1967. Le HCR avait considérablement renforcé sa capacité de réinstallation en 2016, en s'occupant de l'orientation de plus de 163 200 réfugiés et en permettant plus de 126 200 départs, mais la tendance s'est inversée en 2017 et le nombre de demandes de réinstallation devrait s'établir à environ 75 000 pour l'année. En 2016, dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, les États Membres ont reconnu que, pour renforcer l'action internationale face aux mouvements de réfugiés, il fallait mobiliser un éventail plus vaste d'acteurs et de ressources, promouvoir l'autonomisation sociale et économique des réfugiés et adopter des mesures immédiates pour aider les pays et les communautés qui les accueillent. À la fin de l'année 2017, le HCR appuyait les efforts déployés par les pouvoirs publics et les partenaires pour élaborer une action globale dans 13 pays et coopérait plus étroitement avec les acteurs du développement, notamment l'Organisation internationale du Travail, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le PNUD et la Banque mondiale. Des progrès ont également été accomplis dans le cadre de la campagne mondiale « I Belong » lancée par le HCR pour mettre fin à l'apatridie d'ici 2024. À cet égard, il convient de noter que l'on a observé une prise de conscience de plus en plus marquée de l'apatridie et de ses conséquences et une mobilisation croissante au niveau mondial, des milliers de personnes s'étant vues accorder une nationalité. En 2017, la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie comptaient respectivement 89 et 70 États parties. En 2016 et 2017, la prévention et la répression de la violence sexuelle et sexiste dans les situations d'urgence se sont améliorées grâce au déploiement de personnel qualifié dans ce domaine dans le cadre de l'initiative « Safe from the start ». En 2017, le HCR a déclaré cinq situations d'urgence interne et fourni des produits de première nécessité à 42 opérations, les principaux bénéficiaires étant les personnes relevant de la compétence du HCR en Angola, au Bangladesh, en Iraq, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie.

48. L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a continué de fournir des services d'aide et de protection à plus de 5,4 millions de réfugiés palestiniens enregistrés en Jordanie, au Liban, en République arabe syrienne, dans la bande de Gaza et en Cisjordanie, les principaux domaines d'intervention étant l'enseignement primaire et professionnel, les soins de santé, les secours et les services sociaux, l'amélioration des infrastructures et des camps, le microfinancement et l'aide humanitaire. En dépit des difficultés considérables qu'engendrent le conflit en République arabe syrienne, le blocus à Gaza, l'occupation de la Cisjordanie et l'instabilité actuelle au Liban en matière de sécurité, d'accès et de logistique, l'Office a continué d'apporter une aide humanitaire à plus de 1,5 million de réfugiés au cours de chacune des deux années de la période considérée, principalement dans le territoire palestinien occupé et en République arabe syrienne. En outre, avec la fourniture d'une aide alimentaire non-humanitaire à 156 737 réfugiés, on est passé d'un système de fourniture directe de nourriture et d'argent à un système de bons électroniques et d'argent. Considéré comme un moyen plus efficace d'assurer une aide de base, ce nouveau mode de distribution a permis de réduire les coûts de gestion et de distribution par rapport à l'aide en nature et a offert aux bénéficiaires une plus grande liberté de choix et un plus large accès à des produits alimentaires équilibrés. Menées conjointement avec les autorités de la Jordanie, du Liban, de Gaza et de la Cisjordanie, les campagnes de vaccination destinées aux réfugiés palestiniens ont atteint un taux de couverture de 99,5 %. Durant l'année scolaire 2016/17, les écoles de l'UNRWA ont accueilli 515 260 élèves, dont 49,83 % de filles. Les activités éducatives ont été dynamisées par la poursuite de la mise en œuvre de politiques et de stratégies de réforme porteuses de transformation et par le renforcement des capacités des enseignants et d'autres membres du personnel éducatif dans tous les secteurs d'activité de l'UNRWA. Environ 12 000 familles ont bénéficié des programmes de réparation, de construction ou de reconstruction d'abris de l'UNRWA, tandis que 77 756 prêts de microfinancement ont été octroyés pour une valeur totale de 77 488 553 dollars, ce qui représente une augmentation de la valeur d'environ 7 % par rapport à la période précédente. Devant la multiplication des problèmes auxquels font face les réfugiés palestiniens en matière de protection, l'UNRWA a accompli des progrès considérables s'agissant du renforcement de ses activités dans ce domaine. En outre, il a coopéré avec les autorités concernées et les parties prenantes pour sensibiliser la population aux questions de protection, en particulier à la situation des réfugiés palestiniens qui fuient le conflit armé en République arabe syrienne, au risque de transfert forcé de réfugiés palestiniens, aux restrictions des déplacements, à la conduite d'opérations de maintien de l'ordre en Cisjordanie et au blocus de Gaza.

49. En 2016-2017, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a dû gérer de graves situations d'urgence en Iraq, en République arabe syrienne, au Soudan du Sud et au Yémen. Il a également dû faire face à des crises qui se prolongeaient en Afghanistan, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan, à des crises qui s'aggravaient au Nigéria et dans le bassin du lac Tchad, à la crise des réfugiés rohingya au Bangladesh et au Myanmar, et aux besoins pressants résultant des inondations, des tremblements de terre, des cyclones tropicaux, des ouragans et du phénomène météorologique El Niño. L'ampleur des besoins humanitaires dans le monde entier a pleinement mobilisé le principal mécanisme interne d'intervention du Bureau, le Fichier pour les interventions d'urgence, tandis que l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe a réalisé 25 missions d'intervention en 2016 et 2017. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a continué de collaborer avec le Comité permanent interorganisations afin d'amener les responsables de l'action humanitaire à rendre davantage compte de leurs activités et de rationaliser les opérations humanitaires sur le terrain, notamment en

renforçant les liens et la coordination entre les programmes humanitaires et les programmes de développement. Des efforts ont été déployés pour faire un usage plus stratégique du Fonds central pour les interventions d'urgence, qui a affecté 857 millions de dollars aux interventions et situations d'urgence sous-financées. Au total, le Fonds a financé 836 projets dans 53 pays. Le Bureau a également organisé le Sommet mondial sur l'action humanitaire, tenu en mai 2016, qui a réuni 9 000 participants venus du monde entier pour soutenir le Programme d'action pour l'humanité, qui vise à prévenir et à réduire la souffrance humaine. Le Sommet a suscité plus de 3 700 engagements et permis de lancer plus de 20 nouveaux partenariats et nouvelles initiatives afin de mieux répondre aux besoins humanitaires et de mieux faire face aux risques et aux vulnérabilités dans ce domaine. Les parties prenantes transmettent des informations sur la mise en œuvre de leurs engagements à titre volontaire grâce à la Plateforme en ligne pour l'action, les engagements et la transformation de le Bureau. Par ailleurs, le nombre de pays qui collaborent avec le Bureau afin d'adopter une approche multirisque de la réduction des risques de catastrophe a augmenté au cours de la période. En décembre 2017, 89 pays avaient adopté des cadres, politiques et programmes nationaux de développement visant à mettre en œuvre des stratégies de réduction des risques de catastrophe, et 63 pays avaient intégré des activités de réduction de ces risques à leur planification et à leurs opérations de relèvement après une catastrophe. En ce qui concerne la gestion de l'information en situation d'urgence, la plateforme d'échange de données humanitaires (Humanitarian Data Exchange) a continué de jouer un rôle majeur pour favoriser le partage de données pendant les crises humanitaires. À la fin de l'année 2017, plus de 300 organisations avaient partagé 6 500 séries de données par cet intermédiaire, couvrant ainsi chaque crise active dans le monde.

G. Information

50. En 2016-2017, le Département de l'information a continué de faire connaître les idéaux et les objectifs de l'ONU dans le monde entier, le but étant d'encourager la participation aux travaux de l'Organisation. Il a joué un rôle de premier plan dans la planification et la coordination des activités de communication, y compris par les médias des Nations Unies, et de mobilisation du public menées à l'échelle du système afin de mieux faire comprendre les grandes questions intéressant l'ONU, notamment les objectifs de développement durable (auxquels des espaces médias ont été consacrés au Forum économique mondial de Davos, au forum de la jeunesse, à la Conférence des océans de 2017 et à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale), l'Accord de Paris sur les changements climatiques, et les principaux événements qu'elle organise, notamment la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants de 2016, et de susciter un appui en leur faveur. Le Département a continué de s'adapter à l'évolution rapide des modes de communication en optimisant les contenus multilingues et en élargissant son audience par le recours aux formats audio, vidéo et papier, aux applications mobiles, aux médias sociaux et à d'autres plateformes numériques et interactives. En 2016-2017, le nombre d'abonnés aux comptes Facebook, Twitter, Google+ et Weibo du Département a augmenté sensiblement pour atteindre 30 millions, dépassant ainsi l'objectif fixé pour la période. Les plateformes multilingues de partage de vidéos du Département ont été bien plus consultées que prévu, avec 4,2 milliards de vues, tandis que le site Web de l'ONU a attiré en moyenne 3,7 millions de visiteurs par mois, dépassant là encore l'objectif fixé. Les téléchargements de produits radiophoniques, télévisuels ou photographiques en ligne ont eux aussi dépassé leurs objectifs respectifs. Le Département a contribué de manière décisive à engager le dialogue avec la société civile, en particulier avec les jeunes. Il a conclu de nouveaux partenariats, portant

ainsi leur nombre à plus de 3 500, ce qui lui a permis de toucher un public nouveau et plus vaste au sein de la société civile, de la communauté artistique, des milieux universitaires et d'autres entités. Les Centres d'information des Nations Unies implantés partout dans le monde ont communiqué avec les populations locales dans leurs langues afin de maximiser la résonance et la portée des messages de l'Organisation.

H. Services communs d'appui

51. Les services communs d'appui de l'Organisation ont continué d'élaborer des politiques et des procédures et de fournir des orientations stratégiques, des directives et un soutien administratif à toutes les entités du Secrétariat dans quatre grands domaines de gestion, à savoir les finances et le budget, les ressources humaines, les ressources physiques et les services des communications et de l'informatique. Les services de l'Organisation concernés étaient le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité, le Bureau de la gestion des ressources humaines, le Bureau des services centraux d'appui et le Bureau de l'informatique et des communications, ainsi que les offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi.

52. Le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion a dirigé et supervisé les activités du Département de la gestion afin d'assurer une prestation de services administratifs rapide et axée sur le client, d'améliorer l'efficacité et la transparence et de permettre une prise de décisions éclairées. Il a également fourni des orientations stratégiques et des conseils pour tous les projets de transformation opérationnelle en cours. Afin de promouvoir les initiatives du Secrétaire général, l'un des hauts fonctionnaires du Bureau a intégré l'équipe spéciale du Secrétaire général chargée d'élaborer une stratégie visant à améliorer la manière dont l'Organisation prévient et combat l'exploitation et les atteintes sexuelles et a contribué à ses travaux. Le Bureau a également pris la tête des efforts déployés pour élaborer une nouvelle politique renforcée de protection des lanceurs d'alerte et poursuivi ses activités visant à améliorer la transparence et le respect du principe de responsabilité, notamment en entretenant des rapports solides avec les organes de contrôle, en appuyant les travaux du Comité de gestion et du Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires, en coordonnant l'élaboration des contrats des hauts fonctionnaires et en remplissant les fonctions d'organe central de coordination de la gestion du risque institutionnel au Secrétariat. Il a également coordonné l'adoption du Dispositif de lutte contre la fraude et la corruption établi par le Secrétariat et procédé à la première évaluation des risques de fraude.

53. Le Comité des marchés du Siège a examiné et traité 470 dossiers tout en maintenant le délai moyen de traitement des procédures d'approvisionnement et d'achat nettement en-deçà de son objectif de sept jours ouvrables. Le Comité central de contrôle du matériel a examiné et traité 406 dossiers dans les délais prescrits. Compte tenu du grand nombre de demandes de contrôle hiérarchique présentées durant la période 2016-2017 (944 en 2016 et 1 888 en 2017), beaucoup d'entre elles ayant été soumises par des membres du personnel hors Siège, le Groupe du contrôle hiérarchique n'a pu répondre qu'à 70 % des demandes dans les délais prescrits, à savoir 30 jours pour les demandes présentées par des fonctionnaires au Siège et 45 jours pour les demandes présentées par des fonctionnaires hors Siège. Les réunions de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination se sont déroulées conformément aux programmes de travail de ces organes, dans les délais, de manière ordonnée et dans le respect des procédures en vigueur. Les taux de satisfaction relevés dans les enquêtes menées auprès des membres de la Commission et du Comité ont été de 98,5 % et 97,9 % pour les réunions de la Cinquième

Commission tenues lors des soixante-dixième et soixante et onzième sessions de l'Assemblée générale, respectivement, et de 97,9 % et 98,4 % pour les cinquante-sixième et cinquante-septième sessions du Comité du programme et de la coordination, respectivement.

54. Concernant Umoja, les projets suivants ont été menés à bien : déploiement de la fonctionnalité de prestation de services dans toutes les missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales (juillet 2016), mise en service du progiciel pour le groupe 5 (novembre 2016), intégration des modifications du module global des rémunérations de la Commission de la fonction publique internationale (novembre 2016, janvier et septembre 2017) et lancement de la phase 1 de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et mise hors service de Galileo (septembre 2017). Le déploiement du nouveau module d'automatisation de l'établissement des états financiers, baptisé module Business Planning and Consolidation, a marqué un grand pas en avant vers l'application de la résolution 68/247 A, dans laquelle l'Assemblée générale a réaffirmé qu'Umoja serait l'élément central sur lequel reposerait l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Des plans de travail prévoyant la conception et le déploiement parallèles de différents modules d'Umoja-Extension 2 ont été mis en place. Le projet de rationalisation et de réorganisation des ressources affectées au projet a également été présenté à l'Assemblée générale au moyen de deux propositions annuelles visant à réduire la dépendance à l'égard des sous-traitants.

55. Au cours de la période considérée, le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité a établi le rapport financier et les états financiers vérifiés de l'Organisation pour 2015 [A/71/5 (Vol. I)] et des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour 2015/16 [A/71/5 (Vol. II)], en utilisant Umoja et en appliquant les normes IPSAS. Ces deux rapports ont été assortis d'une opinion sans réserve du Comité des commissaires aux comptes. Le Bureau a continué d'œuvrer à la viabilité de l'application des normes IPSAS et d'améliorer l'intégrité des données financières, qui sont à présent complètes et détaillées, en particulier s'agissant des biens immobiliers, du matériel, des stocks et des actifs incorporels. Il a commencé à mettre en œuvre la déclaration relative au contrôle interne dans l'ensemble du Secrétariat en se fondant sur le cadre conceptuel du Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway. Le Bureau a amélioré le système de délégation de pouvoirs en mettant en service un nouvel outil informatique, Unite delegation of authority, qui vise à permettre aux agents autorisés des départements clients et des missions sur le terrain de confirmer en ligne qu'ils ont lu et compris les documents relatifs aux pouvoirs financiers qui leur sont délégués. Il a par ailleurs fait participer tous les départements à la conception du nouvel outil Umoja d'établissement du budget afin de garantir que le processus soit adapté à leurs besoins. Le Bureau a été chargé de plus de 60 % de l'ensemble des processus Umoja. Il a également aidé les clients à appliquer les directives financières, notamment celles liées au recouvrement des coûts, à la gestion des subventions et aux contrôles internes.

56. Le Bureau de la gestion des ressources humaines a achevé la toute première Enquête sur la motivation du personnel des Nations Unies. En outre, il a conçu deux programmes de formation visant à renforcer les mesures de prévention et de répression qu'a prises l'Organisation concernant l'exploitation et les atteintes sexuelles commises par le personnel de l'ONU ainsi que les violences et le harcèlement sexuels sur le lieu de travail. Il a appliqué la décision prise par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/263, qui consistait à faire passer de 60 à 45 jours la période d'affichage des vacances de poste en 2016. Le Bureau a apporté une contribution déterminante à la formulation, à la conceptualisation et à l'élaboration de la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies. Il a élaboré et mis en œuvre une méthode systématique

d'évaluation des risques pour la santé dans les lieux d'affectation, notamment une méthode de planification de l'appui à la santé, et créé, au sein du Secrétariat, un organe de contrôle chargé de la sécurité et de la santé au travail. Suivant la recommandation de la Commission de la fonction publique internationale, il a par ailleurs achevé la mise en place des nouvelles conditions d'emploi des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur qui ont été approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/244.

57. Le Bureau des services centraux d'appui a continué de faciliter le fonctionnement rationnel et efficace du Secrétariat et des bureaux hors Siège et a fourni un vaste éventail de services d'appui afin de répondre aux besoins de ses clients. La Division des achats a mis en œuvre plusieurs mesures de rationalisation et de simplification, par exemple le relèvement du plafond pour les achats de faible valeur, notamment pour les commandes permanentes, et la rationalisation des processus d'examen *ex post facto*. Le nombre total des fournisseurs venant de pays en développement et de pays en transition qui ont pris part aux procédures d'appel d'offres a dépassé l'objectif fixé (1 000 fournisseurs) en passant de 1 938 en 2014-2015 à 3 865 en 2016-2017. Le Service de la gestion des installations a signalé que la qualité et la rapidité des services qu'il fournissait s'étaient améliorées. Par l'intermédiaire de son projet de gestion souple de l'espace de travail, il a continué de faire du bâtiment du Secrétariat un espace de travail vraiment moderne et souple qui réponde aux besoins des différents départements et bureaux. La Section des voyages et des transports a fait des économies en négociant de façon globale des tarifs préférentiels auprès de compagnies aériennes, compte tenu plus de 20 rapports d'analyse décisionnelle favorables à une gestion globale dans ce domaine. La Section des archives et de la gestion des dossiers a indiqué qu'elle avait renforcé sa capacité de gestion des dossiers numériques. Le Groupe du courrier et de la valise diplomatique a mis à niveau son logiciel, ce qui lui permet d'assurer un suivi en temps réel.

58. En collaboration étroite avec les parties prenantes, le Bureau de l'informatique et des communications a fait des progrès considérables pour ce qui est de mettre la technologie au service des activités de l'Organisation. Des normes relatives aux systèmes d'analyse des données et d'aide à la décision et aux données connexes sont en cours d'élaboration ; elles permettront de garantir l'accès à l'information et l'intégrité de celle-ci dans l'ensemble des programmes des Nations Unies. Le Bureau a également mis en œuvre un plan d'action en 10 points pour renforcer la sécurité informatique et continue de se doter de capacités solides pour répondre à toutes les exigences en matière de sécurité de l'information. L'analyse de données a abouti au développement d'un projet commun visant à créer un réseau longue portée mondial en fusionnant les systèmes existants du Bureau et du Département de l'appui aux missions. Fournissant un appui 24 heures sur 24, le Bureau, par l'intermédiaire de son pôle d'assistance centralisée, sert de guichet unique pour le dépannage des grandes applications de l'Organisation.

59. En 2016-2017, l'Office des Nations Unies à Genève a continué de fournir des services entièrement intégrés et de développer des partenariats stratégiques et des activités de communication avec les bureaux clients, notamment à Genève, à Bonn (Allemagne), à La Haye (Pays-Bas) et dans les bureaux extérieurs qui s'y rattachent. Il a pris des mesures en faveur de l'automatisation et de l'amélioration des opérations administratives courantes dans deux domaines : la stabilisation d'Umoja et l'optimisation des opérations réalisées dans Umoja. Il a également porté son attention sur la gestion de la relation client. Grâce à l'adoption de la plateforme Unite self-service et à l'élaboration d'un nouveau catalogue administratif des services, l'Office a mis à l'essai avec succès le nouveau canal de prestation de services, mettant ainsi un terme aux procédures papier obsolètes et aux échanges de courriers

électroniques peu commodes. Parmi les travaux préparatoires entrepris en vue de la création d'un dispositif de prestation de services partagés à l'échelle du Secrétariat figuraient notamment l'élaboration d'indicateurs de performance et de systèmes de mesure afin d'évaluer avec précision le volume, l'efficacité et, dans la mesure du possible, la qualité des services à Genève. S'agissant de la gestion des installations, outre les projets prévus dans le budget pour 2016-2017, dont les objectifs ont été atteints, des travaux ont été financés grâce aux contributions volontaires des États Membres et d'autres donateurs, par exemple la réfection totale de la salle de conférence XIX et l'installation de bornes de recharge pour les véhicules électriques. Par ailleurs, la Section des bâtiments et des services techniques a appuyé la mise en œuvre du plan stratégique patrimonial en donnant des conseils très précieux sur divers aspects du projet. La Bibliothèque de l'Office a continué d'inviter ses utilisateurs à se servir des ressources en ligne et des documents et archives numérisés pour leurs recherches et analyses, et assuré un service efficace grâce à un réseau mondial de ressources en matière d'information.

60. L'Office des Nations Unies à Vienne a poursuivi l'amélioration de ses procédures administratives et financières et de ses procédures de gestion, notamment la pérennisation des normes IPSAS et la publication d'états financiers conformes à ces normes, le déploiement et la stabilisation d'Umoja et la mise en œuvre du Cadre régissant le recours aux partenaires externes, de la prestation de services et du recouvrement complet des coûts. Il a atteint les objectifs fixés en matière de représentation équilibrée des sexes et de durée totale du recrutement et assuré, conformément aux normes et aux délais établis, 99 % des services financés conjointement disponibles dans ses installations. En ce qui concerne les achats, les outils de suivi utilisés auparavant ont été abandonnés et, en 2016-2017, l'Office a traité avec succès un volume de demandes globalement supérieur à celui de la période précédente. Il a amélioré ses services informatiques grâce à la migration réussie vers Unite Mail, a réduit de 124 le nombre d'applications de la génération précédente (pré-Umoja) et rationalisé ses processus en s'alignant sur les meilleures pratiques et sur la stratégie Informatique et communications en vigueur.

61. L'Office des Nations Unies à Nairobi a continué de participer activement aux initiatives de transformation opérationnelle en cours, notamment Umoja, le dispositif de prestation de services centralisée et l'uniformisation de l'application des normes IPSAS. En outre, le PNUE et ONU-Habitat ont signé un mémorandum d'accord dans le cadre des nouvelles modalités de recouvrement des coûts. Le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion sans réserve pour l'une et l'autre entité et n'a pas eu à formuler d'observation significative. Des initiatives concernant les traitements et indemnités du personnel et la gestion des aptitudes ont été lancées par les services de gestion des ressources humaines afin de mieux aider les clients dans l'environnement Umoja. En ce qui concerne les technologies de l'information et de la communication, la modernisation du réseau pour tous les bureaux du complexe de Gigiri est terminée et 85 % des clients utilisent le réseau Internet géré centralement. Les attributions du centre d'assistance informatique de Nairobi, qui contrôle les flux de travaux et les processus mis en œuvre dans la relation avec le client, ont été élargies pour couvrir d'autres catégories de services. Le centre traite actuellement environ 30 000 demandes par an. L'Office a par ailleurs entrepris une étude de faisabilité pour le projet de remplacement des blocs A à J et en a présenté les conclusions à l'Assemblée générale à la fin de l'année 2017, notamment une proposition concernant l'introduction de la gestion souple de l'espace de travail dans le complexe.

I. Contrôle interne

62. Le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) a continué de renforcer le contrôle de la bonne utilisation des ressources et du personnel de l'Organisation en menant des audits internes, des inspections, des évaluations et des enquêtes. Il a veillé au respect des règles et règlements, des directives et des procédures. En 2016-2017, la Division de l'audit interne a poursuivi l'amélioration de son approche fondée sur les risques en matière de planification de l'audit afin de l'aligner davantage sur le cadre de gestion du risque institutionnel du Secrétariat et d'établir une logique plus claire entre les objectifs institutionnels, les risques et la sélection des sujets d'audit. Par ailleurs, l'Assemblée générale a reconnu dans 78 de ses résolutions et les différents organes intergouvernementaux ont reconnu dans leurs rapports que les rapports d'audit interne jouaient un rôle dans les décisions qu'ils prenaient pour améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles des Nations Unies et des ressources liées aux programmes. Au cours de la même période, la Division de l'inspection et de l'évaluation a collaboré avec le Laboratoire des Nations Unies pour le changement et le savoir organisationnels afin d'examiner et de renforcer les phases d'évaluation. Ses sept groupes de travail actifs se sont employés à améliorer les travaux réalisés dans les domaines de l'assurance qualité, du développement des capacités, des communications, des recommandations, de la mise en service d'Umoja, des technologies de l'information et des communications et des achats. La Division a mené à bien 10 évaluations de programme, 3 examens triennaux, 1 évaluation biennale et 1 évaluation thématique des commissions régionales. Elle a également achevé l'élaboration d'une série de tableaux de bord pour tous les départements et bureaux du Secrétariat. Concernant les opérations de maintien de la paix, elle a réalisé 6 évaluations et 1 examen triennal. La Division des investigations a poursuivi ses activités de sensibilisation en formant le personnel chargé des enquêtes ou des tâches afférentes. Les nouveaux programmes de formation à la conduite des enquêtes ont permis de renforcer les capacités dans le domaine et de professionnaliser cette fonction dans toute l'Organisation. La Division a amélioré la situation en résorbant l'arriéré des enquêtes et en procédant systématiquement au contrôle de la qualité des rapports d'enquête et des recommandations publiées.

J. Sûreté et sécurité

63. Le Département de la sûreté et de la sécurité a continué de veiller à ce que les opérations des Nations Unies puissent se poursuivre dans des zones toujours plus dangereuses. Tous les lieux d'affectation ont maintenu des niveaux de sécurité optimum malgré la menace croissante à laquelle ils devaient faire face. Le Département a continué de renforcer ses capacités de réaction en vue du déploiement, dans les délais requis, de professionnels de la sécurité dans des situations de crise et d'urgence complexes. En 2016-2017, 126 déploiements d'agents de sécurité ont été réalisés dans 30 pays pour un total de 13 500 jours d'intervention. Avec la nouvelle politique de gestion des risques de sécurité lancée en avril 2016, il y a aujourd'hui 567 zones de gestion des risques de sécurité. Pour 488 d'entre elles, le processus a été achevé, approuvé et validé. Sur les 185 pays, territoires et zones de mission concernés, 183 disposent de normes minimales de sécurité opérationnelle valides, tandis que sur les 150 pays censés mettre en œuvre des mesures de sécurité applicables au domicile, 144 disposent de mesures valides. Le Département a en outre coordonné 2 912 opérations de protection rapprochée et a notamment évalué les dispositions à prendre au cours de 5 777 voyages pour assurer la sécurité de 168 hauts fonctionnaires de l'ONU dans 182 pays et territoires différents. En collaborant avec certaines entités des Nations Unies au sujet de l'élaboration de directives, le Département a permis l'approbation et la promulgation de sept grandes orientations

portant sur l'armement du personnel de sécurité, la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans la gestion de la sécurité, le rôle du Département de la sûreté et de la sécurité, la gestion des risques de sécurité, les services de sécurité privés non armés, le budget de sécurité financé selon le principe du partage des dépenses locales et l'actualisation du dispositif général pour la sécurité. Le Département a dispensé des formations de gestion du stress à 96 % des fonctionnaires et des membres de leur famille sur le terrain, organisé 8 886 séances de soutien, donné des conseils techniques à 922 responsables à l'échelle du système et formé 8 093 membres du personnel à la gestion du stress et au renforcement de la résilience ainsi que 263 fonctionnaires pour qu'ils puissent venir en aide à leurs collègues.

III. Exécution des produits et utilisation des ressources

64. Conformément à l'article 6.1 du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2016/6), le Département de la gestion doit faire rapport sur les progrès effectivement réalisés s'agissant d'obtenir les résultats escomptés à l'aune des indicateurs et des produits finals exécutés, par rapport aux engagements pris dans les textes explicatifs relatifs aux programmes qui figurent dans le budget-programme approuvé, et faire rapport à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination. Un indicateur de résultats est un élément ou un critère servant à déterminer dans quelle mesure les réalisations escomptées se sont concrétisées. Les indicateurs ont un rapport direct ou indirect avec les réalisations escomptées, auxquelles correspondent les résultats qu'ils servent à mesurer. On entend par produit le produit ou service final que l'exécution d'un programme ou d'un sous-programme permet de fournir aux utilisateurs finals et qu'une activité doit avoir permis d'obtenir pour que les objectifs visés soient atteints. Les informations communiquées sur l'exécution des produits concernent six catégories de produits « quantifiables », à savoir : a) les services fonctionnels pour les réunions ; b) la documentation destinée aux organes délibérants ; c) les groupes d'experts, rapporteurs et services de dépôt ; d) les publications en série ; e) les publications isolées ; f) les autres activités de fond (expositions, brochures, manifestations spéciales, documents techniques, missions d'enquête et missions spéciales et promotion des instruments juridiques). Les produits quantifiables sont définis avec précision et énumérés dans le budget-programme et leur exécution peut donc être clairement suivie. Les produits non quantifiables ne peuvent être ni planifiés ni prévus précisément. Ils sont décrits dans le budget-programme, qui ne contient pas d'indication quantitative. Il n'est donc pas possible d'en communiquer les taux d'exécution, même si ces produits représentent une bonne partie des activités du Secrétariat et absorbent une part non négligeable de ses ressources. Il s'agit notamment de services consultatifs, de formations, de bourses et subventions, de projets opérationnels, de services de conférence ou de tâches administratives. Il est rendu compte de l'exécution de ces produits dans l'analyse des activités de coopération technique et de l'utilisation des ressources (voir sect. III, F et G) et dans les observations concernant les résultats obtenus au titre de chaque sous-programme (voir sect. IV).

65. L'inventaire des produits prévus a été dressé d'après les programmes de travail établis au titre des sous-programmes pertinents du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, tel qu'approuvé par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/249 A à C. En tout, 31 576 produits quantifiables étaient prévus au budget. Par ailleurs, 299 produits ont été reportés de la période biennale 2014-2015, et 1 437 ont été ajoutés par décision des organes délibérants et 642 à l'initiative du

Secrétariat, ce qui porte à 33 954 le nombre total de produits quantifiables. Le taux d'exécution de ces produits est présenté dans le tableau 1 ci-dessous.

A. Taux d'exécution

66. Des 33 954 produits quantifiables prescrits ou ajoutés à l'initiative du Secrétariat, 31 754 ont été exécutés, dont 134 après avoir été remaniés. Au total, 322 produits ont été reportés à la période biennale suivante et 1 878 ont été supprimés. Les reports ou suppressions de produits ont été décidés par les organes délibérants ou par les directeurs de programme, conformément à la règle 106.2 b) de la circulaire [ST/SGB/2016/6](#).

67. Le taux d'exécution des produits a été calculé de trois façons différentes. La première méthode (I_M) consiste à déterminer le pourcentage des produits exécutés par rapport à l'ensemble des produits prescrits (somme des produits initialement prévus, des produits reportés et de ceux ajoutés par des organes délibérants). Ce taux n'englobe pas les produits exécutés à l'initiative du Secrétariat. Le deuxième mode de calcul (I_T) permet d'obtenir le taux d'exécution global de tous les produits, c'est-à-dire de la somme des produits prescrits et de ceux ajoutés à l'initiative du Secrétariat. Enfin, le troisième mode de calcul ($I_{T/P}$) donne le ratio, exprimé en pourcentage, du nombre total de produits exécutés (qu'ils aient été programmés, reportés, remaniés ou ajoutés à la demande d'organes délibérants ou à l'initiative du Secrétariat) par rapport au nombre de produits inscrits dans le budget-programme de 2016-2017. Ce ratio reflète l'ensemble des produits exécutés au titre d'un programme donné par rapport à ce qui avait été prévu au début de la période. Cette dernière méthode de calcul est utilisée pour rendre compte de ce que si le montant des ressources budgétaires a été déterminé en fonction des produits inscrits au budget-programme, des faits nouveaux survenus au cours de la période biennale peuvent avoir conduit à ajouter des éléments au programme de travail, qui a dû être exécuté dans la limite des ressources allouées, y compris les ressources extrabudgétaires. Elle reflète donc le volume de travail abattu par les différentes entités des Nations Unies. Le « nombre de produits » indiqué au tableau 1 correspond à la somme des produits quantifiables initialement programmés, reportés et ajoutés à l'initiative des organes délibérants ou du Secrétariat.

Tableau 1
Taux d'exécution des produits (2016-2017)^a

Chapitre du budget	Nombre de produits ^b	Taux d'exécution (pourcentage) ^c		
		IM	IT	IT/P
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	1 646	89	89	89
3. Affaires politiques	1 371	85	87	106
4. Désarmement	1 843	88	88	105
5. Opérations de maintien de la paix	884	99	100	131
6. Utilisations pacifiques de l'espace	361	99	99	102
8. Affaires juridiques	2 014	91	91	99
9. Affaires économiques et sociales	3 119	96	96	99
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	388	100	100	102

Chapitre du budget	Nombre de produits ^b	Taux d'exécution (pourcentage) ^c		
		IM	IT	IT/P
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	120	100	100	105
12. Commerce et développement	1 650	98	98	104
13. Centre du commerce international	133	98	98	102
14. Environnement	273	98	98	106
15. Établissements humains	420	89	89	93
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	1 525	91	91	99
17. ONU-Femmes	163	99	99	102
18. Développement économique et social en Afrique	571	96	96	99
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	697	99	99	135
20. Développement économique en Europe	3 267	94	94	102
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	601	97	97	101
22. Développement économique et social en Asie occidentale	504	99	99	130
24. Droits de l'homme	8 287	91	91	93
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	402	100	100	100
27. Aide humanitaire	320	100	100	115
28. Information	176	97	97	99
29A Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	969	95	95	96
29B Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	1 729	98	98	111
29C Bureau de la gestion des ressources humaines	324	95	95	108
29D Bureau des services centraux d'appui	13	62	62	67
29E Bureau de l'informatique et des communications	5	100	100	100
29H Administration (Nairobi)	3	100	100	100
30. Contrôle interne	76	96	96	106
34. Sûreté et sécurité	100	98	98	111
Total	33 954	93	94	101

^a Produits quantifiables uniquement.

^b Comprend tous les produits exécutés (qu'ils aient été prescrits ou ajoutés à l'initiative du Secrétariat).

^c IM : taux d'exécution de tous les produits prescrits (produits programmés + produits reportés + produits ajoutés par les organes délibérants) selon la formule suivante : (produits exécutés + produits remaniés - produits supplémentaires ajoutés à l'initiative du Secrétariat)/(produits programmés + produits reportés + produits ajoutés par les organes délibérants).

IT : taux d'exécution de tous les produits prescrits plus les produits supplémentaires ajoutés à l'initiative des directeurs de programme selon la formule suivante : (produits exécutés + produits remaniés)/(produits programmés + produits reportés + produits ajoutés par les organes délibérants + produits ajoutés à l'initiative du Secrétariat).

IT/P : ratio du total des produits exécutés par rapport au total des produits inscrits au budget-programme de 2016-2017 (à savoir ceux pour lesquels des ressources ont été approuvées) selon la formule suivante : (produits exécutés + produits remaniés)/produits programmés.

68. En 2016-2017, le taux moyen d'exécution des produits prescrits (I_M) a été de 93 %, soit 1 point de pourcentage de moins qu'en 2014-2015, et le taux d'exécution global (I_T) a atteint 94 %, comme en 2014-2015. Sur les 32 chapitres du budget-programme qui figurent dans le tableau 1, cinq ont des taux d'exécution inférieurs à 90 % : Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences (89 %) ; Affaires politiques (85 %) ; Désarmement (88 %) ; Établissements humains (89 %) ; Bureau des services centraux d'appui (62 %).

69. Comme indiqué plus haut, le taux d'exécution des produits prévus au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) a été de 89 % en 2016-2017, contre 98 % à la période précédente. Cette baisse s'explique principalement par la suppression de 175 produits de la catégorie des services fonctionnels pour les réunions, qui est elle-même imputable à la diminution du nombre de réunions demandées par les organes intergouvernementaux.

70. Le taux d'exécution des produits prévus au chapitre 3 (Affaires politiques) a été de 85 % en 2016-2017, contre 95 % à la période précédente. Cette baisse s'explique principalement par la suppression de 151 produits, dont 122 de la catégorie des services fonctionnels pour les réunions, elle-même imputable au fait que les comités intergouvernementaux concernés ont demandé moins de réunions que prévu en 2016-2017. Par exemple, les réunions de coordination à l'échelle du système des Nations Unies prévues au titre du sous-programme intitulé « Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme » ont été supprimées car l'Équipe spéciale et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme ont pris une part importante dans la mise en œuvre de la résolution 71/291, par laquelle l'Assemblée générale a créé le Bureau de lutte contre le terrorisme. Les ateliers que le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine avait prévu d'organiser en 2017 au titre de ce sous-programme n'ont pas eu lieu en raison des moyens limités de la Commission de l'Union africaine et de mouvements de personnel. Les 29 autres produits supprimés relevaient de la catégorie des autres activités de fond (par exemple, missions d'enquête, publications en série et manifestations spéciales), et cinq d'entre eux l'ont été en raison de vacances de postes financés par le budget ordinaire. La suppression de ces produits tient au fait que les informations figurant dans les cinq bulletins bimensuels « NGO Action News » qui auraient dû être publiés étaient devenues obsolètes au moment où les postes vacants ont été pourvus (voir par. 6 ci-dessus).

71. Le taux d'exécution des produits prévus au chapitre 4 (Désarmement) a été de 88 % en 2016-2017, contre 89 % à la période précédente. Cette baisse s'explique principalement par la suppression de 203 produits quantifiables prescrits, qui est elle-même imputable au fait que la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure de convenir d'un programme de travail. Faute de fonds, plusieurs réunions des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ont été annulées en 2017 avec le consentement des hautes parties contractantes à la Convention et à ses Protocoles.

72. Le taux d'exécution des produits prévus au chapitre 15 (Établissements humains) a été de 89 % en 2016-2017, contre 91 % à la période précédente. Cette baisse s'explique principalement par la suppression de 27 produits quantifiables prescrits. Les principaux facteurs qui ont eu une incidence sur le taux d'exécution sont le fait que le montant des ressources extrabudgétaires disponibles a été moins élevé que prévu et les retards pris dans la réception des ressources extrabudgétaires destinées au financement de projets.

73. Le taux d'exécution des produits prévus au chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) a été de 62 % en 2016-2017, contre 100 % pour la période précédente. Cette baisse s'explique principalement par la suppression de cinq produits, qui ont été remplacés par un plan de gestion des crises établi au titre du chapitre 34 (Sûreté et sécurité).

74. Les problèmes opérationnels qui ont influé sur l'exécution du programme de travail au titre de chaque chapitre et les enseignements tirés de l'expérience sont présentés en détail à la section IV. Les cas précis dans lesquels les contraintes pesant sur le budget-programme ont nui aux résultats de 2016-2017 sont décrits, pour chaque chapitre concerné, à la section IV du présent rapport.

B. Produits ajoutés

75. En 2016-2017, 2 079 produits quantifiables qui avaient été ajoutés au programme de travail soit par des organes intergouvernementaux, soit par le Secrétariat ont été exécutés. Le total des produits ajoutés a représenté 7 % des produits quantifiables prévus et reportés, contre 6 % en 2014-2015. Les motifs ayant présidé à l'ajout de produits sont présentés, par chapitre du budget, au tableau 2 et expliqués plus en détail aux paragraphes 76 à 79 ci-dessous.

Tableau 2
Produits ajoutés (2016-2017)

Chapitre du budget	Justification					
	Secrétariat					Produits ajoutés (pourcentage) ^a
	Total	Décision des organes délibérants	Total	Décision tenant aux programmes	Disponibilité de ressources extrabudgétaires	
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	4	4	–	–	–	<1
3. Affaires politiques	225	35	190	190	–	20
4. Désarmement	289	283	6	4	2	19
5. Opérations de maintien de la paix	210	54	156	156	–	31
6. Utilisations pacifiques de l'espace	11	10	1	1	–	3
8. Affaires juridiques	116	108	8	8	–	6
9. Affaires économiques et sociales	44	30	14	5	9	1
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	8	–	8	8	–	2
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	6	–	6	2	4	5
12. Commerce et développement	61	31	30	20	10	4
13. Centre du commerce international	4	–	4	4	–	3

Chapitre du budget		Justification					
		Secrétariat					
		Total	Décision des organes délibérants	Total	Décision tenant aux programmes	Disponibilité de ressources extrabudgétaires	Produits ajoutés (pourcentage) ^a
14.	Environnement	10	–	10	9	1	4
15.	Établissements humains	2	–	2	2	–	<1
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	83	47	36	31	5	6
17.	ONU-Femmes	1	–	1	1	–	<1
18.	Développement économique et social en Afrique	10	5	5	3	2	2
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	180	175	5	5	–	38
20.	Développement économique en Europe	184	176	8	8	–	6
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	18	–	18	14	4	3
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	118	56	62	60	2	31
24.	Droits de l'homme	181	178	3	3	–	2
27.	Aide humanitaire	41	17	24	21	3	15
28.	Information	1	–	1	1	–	<1
29A	Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	11	11	–	–	–	1
29B	Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	207	207	–	–	–	14
29C	Bureau de la gestion des ressources humaines	34	–	34	34	–	12
29D	Bureau des services centraux d'appui	1	1	–	–	–	8
30.	Contrôle interne	7	7	–	–	–	10
34.	Sûreté et sécurité	12	2	10	10	–	14
Total		2 079	1 437	642	600	42	7

^a En pourcentage du nombre de produits quantifiables prévus et reportés.

Justification

76. En 2016-2017, 69 % des ajouts ont été le fait d'organes intergouvernementaux, les 31 % restants étant à l'initiative du Secrétariat, (29 % pour des raisons liées aux programmes et 2 % pour utiliser les ressources extrabudgétaires disponibles pour les programmes). Un pourcentage plus élevé a été enregistré au titre de trois chapitres du budget-programme : chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) (31 %) ; chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) (38 %) ; chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale) (31 %).

77. Au titre du chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix), 210 produits quantifiables supplémentaires ont été exécutés, dont 54 ajoutés par décision des organes délibérants et 156 à l'initiative du Secrétariat. Les produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat étaient dus à des impératifs opérationnels, tels que les missions en transition, qui se sont traduits par un niveau d'activité plus élevé que prévu dans certaines missions de maintien de la paix.

78. Au titre du chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique), 180 produits quantifiables supplémentaires ont été exécutés, dont 175 ajoutés par décision des organes délibérants et cinq à l'initiative du Secrétariat.

79. Au titre du chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale), 118 produits quantifiables supplémentaires ont été exécutés, dont 56 ajoutés par décision des organes délibérants et 62 à l'initiative du Secrétariat. Les produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat visaient à répondre aux besoins de la région ; ils ont pris principalement la forme de réunions spéciales d'experts, de feuillets d'information, de brochures et de pochettes d'information.

80. Les trois programmes susmentionnés sont cités en exemple. Les motifs de tous les ajouts peuvent être consultés en ligne.

C. Produits reportés

81. Des 31 875 produits quantifiables programmés et reportés, 322 ont été reportés en 2016-2017, ce qui représente un taux de report de 1 %, soit une très légère hausse par rapport à la période précédente (0,94 %). Les principaux motifs de report sont présentés, par chapitre du budget-programme, au tableau 3 et expliqués plus en détail au paragraphe 82 ci-dessous.

Tableau 3
Produits reportés (2016-2017)

Chapitre du budget	Total	Justification					Produits reportés (pourcentage) ^a
		Décision des organes délibérants	Décision tenant aux programmes	Vacances de poste (budget ordinaire)	Vacances de poste (ressources extrabudgétaires)	Ressources extrabudgétaires insuffisantes	
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	3	3	–	–	–	–	<1
3. Affaires politiques	26	2	24	–	–	–	2
4. Désarmement	11	4	1	–	–	6	<1
8. Affaires juridiques	68	1	67	–	–	–	4
9. Affaires économiques et sociales	42	1	40	–	–	1	1
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	1	–	1	–	–	–	<1
12. Commerce et développement	17	3	12	1	–	1	1

Chapitre du budget	Total	Justification					Produits reportés (pourcentage) ^a
		Décision des organes délibérants	Décision tenant aux programmes	Vacances de poste (budget ordinaire)	Vacances de poste (ressources extrabudgétaires)	Ressources extrabudgétaires insuffisantes	
14. Environnement	2	–	2	–	–	–	<1
15. Établissements humains	21	–	14	–	–	7	5
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	39	–	38	–	–	1	3
18. Développement économique et social en Afrique	11	–	10	–	–	1	2
20. Développement économique en Europe	40	19	12	7	1	1	1
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	8	–	8	–	–	–	1
22. Développement économique et social en Asie occidentale	2	–	2	–	–	–	<1
24. Droits de l'homme	23	–	23	–	–	–	<1
28. Information	3	–	3	–	–	–	2
29B Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	1	–	1	–	–	–	<1
29C Bureau de la gestion des ressources humaines	4	–	4	–	–	–	1
Total	322	33	262	8	1	18	1

^a En pourcentage du nombre de produits quantifiables prévus et reportés.

Justification

82. Les reports concernent principalement les publications en série et les publications isolées, qui, ensemble, représentent 49 % des cas. Ces publications n'ont pas pu être achevées avant la fin de la période, mais seront diffusées en 2018-2019. Les documents destinés aux organes délibérants élaborés vers la fin de la période et dont la publication a été retardée jusqu'au début du cycle d'établissement des rapports suivant représentent 19 % des reports. Les reports restants, soit 32 %, font suite à des décisions relatives aux programmes (réunions de groupes d'experts et autres activités de fond). Des 322 produits reportés, huit l'ont été en raison de vacances de postes financés par le budget ordinaire : un de ces produits (organisation de cours en ligne sur l'analyse des politiques commerciales) prévu au titre du chapitre 12 (Commerce et développement) a été reporté en raison du congé de maladie de longue durée du fonctionnaire chargé du projet. Les sept autres produits (publications isolées sur la gestion des forêts et des sujets connexes) ont été reportés au titre du chapitre 20 (Développement économique en Europe) car des postes relevant du sous-programme

pertinent sont restés vacants, ce qui a entraîné des retards dans l'élaboration finale des sept publications, pour lesquelles il était nécessaire de tenir des consultations approfondies avec les États membres.

D. Produits supprimés

83. Des 31 875 produits quantifiables prévus et reportés, 1 878 (soit 6 %) ont été supprimés en 2016-2017, contre 1 684 (soit 5 %) en 2014-2015. Les principaux motifs de suppression, par chapitre du budget-programme, sont résumés dans le tableau 4 et exposés plus en détail aux paragraphes 84 et 85 ci-après.

Tableau 4
Produits supprimés (2016-2017)

Chapitre du budget	Justification						Produits supprimés (pourcentage) ^a
	Total	Décision des organes délibérants	Décision tenant aux programmes	Vacances de poste (budget ordinaire)	Vacances de poste (ressources extrabudgétaires)	Ressources extrabudgétaires insuffisantes	
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	175	151	24	–	–	–	11
3. Affaires politiques	151	63	82	5	1	–	13
4. Désarmement	203	175	7	–	–	21	13
5. Opérations de maintien de la paix	4	–	4	–	–	–	<1
6. Utilisations pacifiques de l'espace	3	1	2	–	–	–	<1
8. Affaires juridiques	118	76	42	–	–	–	6
9. Affaires économiques et sociales	71	61	10	–	–	–	2
12. Commerce et développement	13	7	6	–	–	–	<1
13. Centre du commerce international	2	–	2	–	–	–	2
14. Environnement	3	–	3	–	–	–	1
15. Établissements humains	27	–	12	–	–	15	6

Chapitre du budget	Justification						
	Total	Décision des organes délibérants	Décision tenant aux programmes	Vacances de poste (budget ordinaire)	Vacances de poste (ressources extrabudgétaires)	Ressources extrabudgétaires insuffisantes	Produits supprimés (pourcentage) ^a
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	93	12	78	–	–	3	6
17. ONU-Femmes	1	1	–	–	–	–	<1
18. Développement économique et social en Afrique	13	–	8	–	–	5	2
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	8	5	3	–	–	–	2
20. Développement économique en Europe	144	123	16	–	1	4	5
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	12	–	9	–	–	3	2
22. Développement économique et social en Asie occidentale	2	–	2	–	–	–	<1
24. Droits de l'homme	727	307	420	–	–	–	9
28. Information	3	–	2	–	–	1	2
29A Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	47	46	1	–	–	–	5
29B Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	37	37	–	–	–	–	2
29C Bureau de la gestion des ressources humaines	11	11	–	–	–	–	4
29D Bureau des services centraux d'appui	5	–	5	–	–	–	42
30. Contrôle interne	3	–	3	–	–	–	4

Chapitre du budget	Justification						
	Total	Décision des organes délibérants	Décision tenant aux programmes	Vacances de poste (budget ordinaire)	Vacances de poste (ressources extrabudgétaires)	Ressources extrabudgétaires insuffisantes	Produits supprimés (pourcentage) ^a
34. Sûreté et sécurité	2	–	2	–	–	–	2
Total	1 878	1 076	743	5	2	52	6

^a En pourcentage du nombre de produits quantifiables prévus et reportés.

Justification

84. Les organes délibérants sont à l'origine de 57 % des suppressions de produits, tandis que 40 % des produits ont été supprimés pour des raisons tenant aux programmes. L'insuffisance des fonds extrabudgétaires explique environ 3 % des suppressions et les vacances de postes au Secrétariat moins de 1 %. Les principaux motifs de suppression sont les suivants : besoins en services fonctionnels pour les réunions et en documentation destinée aux organes délibérants inférieurs aux prévisions ; annulation de réunions de groupes d'experts ; disponibilité en ligne de publications et de matériel technique ; annulation de réunions interinstitutions ; besoins en documents connexes inférieurs aux prévisions.

85. Le pourcentage de produits supprimés a été comparativement plus élevé dans les trois chapitres suivants : chapitre 3 (Affaires politiques) (13 %) ; chapitre 4 (Désarmement) (13 %) ; chapitre 29D (Bureau des services centraux d'appui) (42 %). Les motifs de suppression des produits initialement prévus à ces trois chapitres sont exposés dans les paragraphes consacrés aux taux d'exécution (voir par. 70, 71 et 73). En valeur absolue, on a enregistré un nombre de suppressions comparativement plus élevé dans les trois chapitres suivants : chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) (175) ; chapitre 4 (Désarmement) (203) ; chapitre 24 (Droits de l'homme) (727). Les motifs de suppression des produits initialement prévus aux chapitres 2 et 4 sont exposés plus haut (voir par. 69 et 71). Les produits supprimés au titre du chapitre 24 l'ont été principalement en raison de besoins inférieurs aux prévisions en matière de services fonctionnels pour les réunions et de documentation destinée aux organes intergouvernementaux, notamment s'agissant des rapports des titulaires de mandats au titre de procédures spéciales sur des visites de pays pour lesquelles des demandes ont été soumises aux États Membres mais sont restées sans réponse. En tout, 302 produits de la catégorie des services fonctionnels pour les réunions et 391 de la catégorie de la documentation destinée aux organes délibérants ont été supprimés. Les 34 autres suppressions de produits au titre du chapitre 24 découlent de décisions tenant aux programmes et relevaient des catégories suivantes : groupes d'experts et autres activités de fond.

E. Produits reportés de l'exercice biennal précédent

86. L'état d'avancement des 299 produits reportés de l'exercice biennal précédent est présenté dans le tableau 5. L'exécution de ces produits, prévus pour 2014-2015, avait été reportée à 2016-2017. Sur ces 299 produits, 277 ont été exécutés (76 %), 26 ont été de nouveau reportés (9 %) et 46 ont été supprimés (15 %).

Tableau 5
**État d'exécution des produits reportés de l'exercice biennal précédent
à 2016-2017**

<i>Chapitre du budget</i>	<i>État d'avancement</i>			
	<i>Produits reportés de 2014-2015</i>	<i>Produits exécutés</i>	<i>Produits reportés</i>	<i>Produits supprimés</i>
3. Affaires politiques	23	13	3	7
8. Affaires juridiques	50	35	5	10
9. Affaires économiques et sociales	36	25	11	–
12. Commerce et développement	32	31	–	1
14. Environnement	9	9	–	–
15. Établissements humains	19	18	–	1
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	34	20	2	12
17. ONU-Femmes	3	3	–	–
18. Développement économique et social en Afrique	6	6	–	–
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	1	1	–	–
20. Développement économique en Europe	51	42	1	8
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	9	9	–	–
22. Développement économique et social en Asie occidentale	1	1	–	–
24. Droits de l'homme	18	9	2	7
28. Information	3	3	–	–
29C Bureau de la gestion des ressources humaines	4	2	2	–
Total	299	227	26	46

F. Activités de coopération technique

87. Dans l'ensemble des programmes, 9 362 produits de coopération technique ont été exécutés dans les catégories suivantes : a) services consultatifs, b) stages et séminaires, c) bourses et subventions, d) projets opérationnels. Dans la mesure où ces produits sont fournis à la demande des gouvernements ou lorsque des fonds deviennent disponibles, leur nombre n'a pas pu être défini avec précision au début de la période. On considère ainsi qu'ils ne sont pas quantifiables, c'est-à-dire qu'on ne peut ni en fixer le nombre au début de la période ni en déterminer le taux d'exécution à son terme. On trouvera dans le tableau 6 une estimation du nombre de produits de coopération technique qui ont été exécutés.

Tableau 6
Produits de coopération technique exécutés en 2016-2017

Chapitre du budget	Services consultatifs			Formation		Projets opérationnels	Bourses et subventions	
	Total	Nombre de services	Nombre de missions	Nombre de cours	Nombre de participants	Projets exécutés	Nombre d'allocations	Nombre de bénéficiaires
3. Affaires politiques	78	3	20	21	307	47	–	–
4. Désarmement	68	26	24	15	399	10	2	50
5. Opérations de maintien de la paix	41	–	–	34	907	7	–	–
6. Utilisations pacifiques de l'espace	53	16	9	25	2 457	–	12	23
8. Affaires juridiques	102	36	14	34	1 213	1	24	24
9. Affaires économiques et sociales	236	81	87	97	8 380	19	39	172
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	5	–	–	–	–	5	–	–
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	12	12	12	–	–	–	–	–
12. Commerce et développement	768	276	239	364	19 829	143	–	–
13. Centre du commerce international	3 130	2403	2 432	1 032	34 671	130	–	–
14. Environnement	264	202	348	26	1 648	31	–	–
15. Établissements humains	1 004	465	590	240	20 922	260	–	–
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	620	235	283	384	10 919	35	–	–
17. ONU-Femmes	19	16	25	–	–	2	–	–
18. Développement économique et social en Afrique	401	135	146	54	1 866	84	54	59
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	90	–	–	26	3 233	64	–	–

Chapitre du budget	Services consultatifs		Formation		Projets opérationnels	Bourses et subventions		
	Total	Nombre de services	Nombre de missions	Nombre de cours	Nombre de participants	Projets exécutés	Nombre d'allocations	Nombre de bénéficiaires
20. Développement économique en Europe	219	28	37	172	12 706	8	–	–
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	161	66	379	63	2 901	30	–	–
22. Développement économique et social en Asie occidentale	35	4	4	2	31	28	–	–
24. Droits de l'homme	355	100	98	162	6 631	54	26	96
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	40	4	4	24	669	12	–	–
26. Réfugiés de Palestine	44	–	–	–	–	41	–	–
27. Aide humanitaire	72	25	2	43	4 465	4	–	–
28. Information	18	9	9	340	5 122	–	–	–
29A Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	36	–	–	36	684	–	–	–
29B Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	1 182	1 160	–	20	604	–	–	–
29D Bureau des services centraux d'appui	83	–	–	81	7 224	–	–	–
30. Contrôle interne	2	–	–	2	30	–	–	–
34. Sûreté et sécurité	224	–	–	229	280 994	–	–	–
Total partiel (missions, participants et bénéficiaires)			4 762		42 8812			424
Total	9 362	5 302		3 526		1 015	157	

G. Utilisation des ressources

88. Compte tenu de l'impossibilité d'incorporer des données financières dans le rapport sur l'exécution des programmes, on a eu recours à un indicateur supplétif afin d'estimer les ressources utilisées en 2016-2017 pour exécuter les produits et parvenir aux résultats escomptés, à savoir le nombre de mois de travail des administrateurs et des consultants.

89. En 2016-2017, l'Organisation a consacré à l'exécution du programme de travail un total de 152 061 mois de travail, dont 94 417 (62 %) ont été financés au moyen du

budget ordinaire et 57 644 (38 %) par des ressources extrabudgétaires. S'agissant des mois de travail financés au moyen du budget ordinaire, 96 % ont été effectués par les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 4 % par les consultants. Quant aux mois de travail financés par des ressources extrabudgétaires, 72 % ont été assurés par les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 28 % par les consultants. Les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ont effectué 87 % du nombre total de mois de travail et les consultants 13 %.

90. On trouvera au tableau 7 la ventilation du nombre total de mois de travail par chapitre du budget-programme et le pourcentage des mois de travail ayant servi à exécuter des produits quantifiables.

Tableau 7
Nombre de mois de travail utilisés en 2016-2017

Chapitre	Budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires		Total général	Pourcentage ^a
	Administrateurs	Consultants	Administrateurs	Consultants		
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	25 239	21	519	99	25 879	3
3. Affaires politiques	2 776	12	676	64	3 528	89
4. Désarmement	483	38	179	43	742	88
5. Opérations de maintien de la paix	655	8	8752	104	9 519	72
6. Utilisations pacifiques de l'espace	469	–	79	–	547	60
8. Affaires juridiques	2 277	3	616	55	2 951	61
9. Affaires économiques et sociales	5 905	306	326	154	6 690	83
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	495	–	–	2	497	95
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	315	12	4	–	331	99
12. Commerce et développement	3 488	126	548	620	4 782	68
13. Centre du commerce international	1 927	473	1 840	6 096	10 336	24
14. Environnement	261	101	2 435	1 047	3 845	24
15. Établissements humains	734	90	3 099	3 028	6 951	19
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	1 208	73	4 183	1 748	7 211	26
17. ONU-Femmes	132	6	365	70	573	54
18. Développement économique et social en Afrique	1 497	104	317	83	2 000	66
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	1 999	42	446	424	2 911	59
20. Développement économique en Europe	2 047	15	432	196	2 691	84
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	2 501	406	103	777	3 786	64
22. Développement économique et social en Asie occidentale	1 347	197	12	39	1 595	79
24. Droits de l'homme	7 553	37	4 138	306	12 034	75

Chapitre	Budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires		Total général	Pourcentage ^a
	Administrateurs	Consultants	Administrateurs	Consultants		
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	1 409	65	453	20	1 947	72
26. Réfugiés de Palestine ^b	3 720	–	2 776	–	6 496	
27. Aide humanitaire	342	8	663	68	1 081	75
28. Information	7 312	28	193	–	7 534	98
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	689	–	1 499	–	2 189	5
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	1 713	–	2 342	–	4 055	41
29C. Bureau de la gestion des ressources humaines	1 767	161	590	79	2 596	6
29D. Bureau des services centraux d'appui	1 094	–	36	–	1 130	84
29E. Bureau de l'informatique et des communications	2 754	1184	204	616	4 759	<1
29F. Administration (Genève)	1 684	–	1 098	–	2 782	4
29G. Administration (Vienne)	500	29	536	8	1 073	<1
29H. Administration (Nairobi)	769	–	118	42	928	<1
30. Contrôle interne	2 166	32	2 105	31	4 335	9
34. Sûreté et sécurité	1 612	3	20	128	1 762	43
Total	90 838	3 579	41 698	15 946	152 061	41

^a Pourcentage de mois de travail consacrés à l'exécution de produits quantifiables.

^b Dans le cadre du chapitre 26 (Réfugiés de Palestine), il est fait appel à 30 000 agents recrutés sur le plan régional (notamment des médecins, infirmiers, enseignants et secouristes) financés par des contributions volontaires. Ces agents ne sont considérés ni comme des administrateurs, ni comme des consultants, raison pour laquelle leurs mois de travail ne sont pas pris en compte dans les calculs présentés dans les tableaux 7 et 8.

91. Sur un total de 152 061 mois de travail, 41 % (soit 61 838) ont été consacrés à l'exécution de produits quantifiables (les produits quantifiables correspondent aux six sous-catégories relevant des deux premières grandes catégories de produits, dans le tableau 8) : 15 % (22 146) pour fournir des services fonctionnels aux organes intergouvernementaux et organes d'experts et 26 % (39 692) pour mener à bien d'autres activités de fond. Les 59 % restants ont servi à l'exécution de produits dans les domaines de la coopération technique et des services de conférence. On trouvera au tableau 8 la répartition des mois de travail, par grandes catégories de produits, en 2016-2017.

Tableau 8
Répartition des mois de travail d'administrateur utilisés, par catégorie de produits, en 2016-2017

Catégorie de produits	Budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires		Total général	
	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage	Montant	Pourcentage
Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts	16 640	18	5 506	10	22 146	15
Services fonctionnels pour les réunions	6 893	7	2 246	4	9 138	6

<i>Catégorie de produits</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Ressources extrabudgétaires</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Total général</i>	<i>Pourcentage</i>
Documentation destinée aux organes délibérants	6 506	7	2 202	4	8 708	6
Groupes d'experts, rapporteurs, services de dépôt	3 241	3	1 059	2	4 299	3
Autres activités de fond	26 686	28	13 006	23	39 692	26
Publications en série	3 935	4	777	1	4 712	3
Publications isolées	2 994	3	1 588	3	4 582	3
Autres activités de fond	19 756	21	10 641	18	30 397	20
Coopération technique	12 131	13	27 354	47	39 485	26
Services consultatifs	2 593	3	9 562	17	12 155	8
Stages, séminaires et ateliers	2 414	3	3 874	7	6 288	4
Bourses et subventions	120	<1	34	<1	154	<1
Projets opérationnels	7 004	7	13 883	24	20 887	14
Services de conférence, administration et contrôle	38 961	41	11 778	20	50 739	33
Services de conférence, administration et contrôle	38 961	41	11 778	20	50 739	33
Total	94 417	100	57 644	100	152 061	100

H. Intégration du principe de l'égalité des sexes

92. En 2016-2017, ONU-Femmes a contribué aux travaux normatifs relatifs à l'intégration du principe de l'égalité des sexes en établissant des rapports annuels du Secrétaire général au Conseil économique et social portant sur la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies et en appuyant les négociations entourant les projets de résolution y afférents. Dans sa résolution 2017/9 sur la transversalisation de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble des politiques et programmes du système des Nations Unies, le Conseil s'est félicité des travaux importants et approfondis qu'ONU-Femmes continuait d'entreprendre pour assurer une intégration plus efficace et plus cohérente de cette problématique dans l'ensemble du système des Nations Unies.

93. En vue d'atteindre cet objectif, ONU-Femmes a appuyé la mise en œuvre de nouvelles politiques d'intégration du principe de l'égalité des sexes et la mise à jour de celles en vigueur. Par l'intermédiaire du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, elle s'est aussi attachée à faire en sorte que les activités et les produits soient exécutés en tenant compte de la problématique femmes-hommes.

94. À l'échelon national, ONU-Femmes a mis l'accent sur l'intégration de cette problématique dans la programmation commune des Nations Unies, notamment en jouant un rôle de premier plan dans la conception de directives relatives au PNUAD à l'intention des équipes de pays des Nations Unies et en collaborant avec le Groupe des Nations Unies pour le développement aux fins de la mise à jour de son Manuel de référence pour l'intégration du genre dans la programmation conjointe de l'ONU au niveau de pays et de la rédaction de son Manuel de référence sur les groupes thématiques sur l'égalité des sexes (*Resource Guide for Gender Theme Groups*). ONU-Femmes a également collaboré avec le PNUD dans le cadre du Groupe pour le développement afin de mettre la dernière main à la grille de résultats concernant la

parité des sexes, élaborée à l'intention des équipes de pays des Nations Unies dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

95. En 2016-2017, la responsabilisation en matière d'intégration du principe de l'égalité des sexes a été améliorée grâce à la mise en œuvre du Plan d'action, qui comprend une panoplie de 15 mesures ou indicateurs de résultats en matière d'égalité des sexes. Ces outils permettent aux entités du système des Nations Unies de se fixer des objectifs et de mesurer les progrès accomplis en matière d'égalité des sexes dans la conduite de leurs activités. En décembre 2017, 65 entités des Nations Unies (soit plus de 90 %), dont des départements et bureaux du Secrétariat, ont indiqué avoir mené des activités dans le cadre du Plan d'action pour la quatrième année consécutive. Dans leurs rapports annuels à ONU-Femmes, elles ont présenté un état des lieux systématique des progrès accomplis, des points forts, des difficultés et des tendances en matière d'égalité des sexes, y compris s'agissant des capacités, des ressources et des orientations dont elles avaient besoin pour atteindre les normes fixées à cet égard d'ici la date limite de 2017 fixée par le Plan d'action. Au cours de l'année 2018, un cadre renforcé et mis à jour afférent au Plan d'action sera appliqué à l'échelle du système, l'objectif étant de mieux faire respecter le principe de responsabilité et d'améliorer les résultats de l'ensemble des entités des Nations Unies. La portée de ce cadre sera plus large que celle du précédent ; on y trouvera de nouveaux indicateurs de performance correspondant aux résultats ayant trait à l'égalité des sexes et aux objectifs de développement durable, y compris au rôle de la direction, et d'autres indicateurs seront mis à jour.

96. Comme lors du précédent exercice biennal, le budget-programme de 2016-2017 a été établi en gardant à l'esprit l'objectif d'intégrer le principe de l'égalité des sexes dans les activités opérationnelles (voir la résolution 56/132 de l'Assemblée générale). Les directeurs de programme devaient donc manifester concrètement, à travers les réalisations escomptées et les indicateurs de succès formulés dans les programmes de travail, l'attention qu'ils portaient à cette problématique.

97. En 2016-2017, les organismes des Nations Unies ont organisé en tout 3 682 stages ou séminaires et accordé 157 bourses dans la catégorie des activités de coopération technique. On a compté 36 % de femmes parmi les participants aux stages et aux séminaires et les bénéficiaires de bourses, contre 39 % en 2014-2015 et 43 % en 2012-2013.

Tableau 9

Nombre de participants aux stages et séminaires et de bénéficiaires de bourses en 2016-2017 : ventilation par sexe

Chapitre du budget	Stages et séminaires			Bourses			Total (participants et bénéficiaires)		
	Nombre de stages et séminaires organisés	Participants		Bénéficiaires			Femmes	Hommes	Pourcentage de femmes
		Femmes	Hommes	Nombre d'allocations	Femmes	Hommes			
3. Affaires politiques	24	113	262	–	–	–	113	262	30
4. Désarmement	33	691	1 163	2	29	21	720	1 184	38
5. Opérations de maintien de la paix	37	428	1 034	–	–	–	428	1 034	29
6. Utilisations pacifiques de l'espace	25	684	1 773	12	6	17	690	1 790	28
8. Affaires juridiques	35	583	730	24	9	15	592	745	44

Chapitre du budget	Stages et séminaires			Bourses			Total (participants et bénéficiaires)		
	Nombre de stages et séminaires organisés	Participants		Nombre d'allocations	Bénéficiaires		Femmes	Hommes	Pourcentage de femmes
		Femmes	Hommes		Femmes	Hommes			
9. Affaires économiques et sociales	103	3 562	5 009	39	68	104	3 630	5 113	42
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	10	1 350	1 600	–	–	–	1 350	1 600	46
12. Commerce et développement	427	8 872	13 646	–	–	–	8 872	13 646	39
13. Centre du commerce international	1 032	14 134	20 537	–	–	–	14 134	20 537	41
14. Environnement	26	614	1 034	–	–	–	614	1 034	37
15. Établissements humains	240	3 301	17 621	–	–	–	3 301	17 621	16
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	384	2 170	8 749	–	–	–	2 170	8 749	20
18. Développement économique et social en Afrique	54	468	1 398	54	33	26	501	1 424	26
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	24	1 036	1 983	–	–	–	1 036	1 983	34
20. Développement économique en Europe	184	4 740	8 806	–	–	–	4 740	8 806	35
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	63	1 507	1 379	–	–	–	1 507	1 379	52
22. Développement économique et social en Asie occidentale	3	35	52	–	–	–	35	52	40
24. Droits de l'homme	187	3 257	4 330	26	58	38	3 315	4 368	43
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	40	997	1 230	–	–	–	997	1 230	45
27. Aide humanitaire	43	1 398	3 067	–	–	–	1 398	3 067	31
28. Information	340	2 590	2 532	–	–	–	2 590	2 532	51
29A. Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion	36	310	374	–	–	–	310	374	45
29B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	20	247	357	–	–	–	247	357	41
29D. Bureau des services centraux d'appui	81	1 621	5 603	–	–	–	1 621	5 603	22
30. Contrôle interne	2	12	18	–	–	–	12	18	40

Chapitre du budget	Stages et séminaires			Bourses			Total (participants et bénéficiaires)		
	Nombre de stages et séminaires organisés	Participants		Nombre d'allocations	Bénéficiaires		Femmes	Hommes	Pourcentage de femmes
		Femmes	Hommes		Femmes	Hommes			
34. Sûreté et sécurité	229	103 667	177 327	–	–	–	103 667	177 327	37
Total	3 682	158 387	281 614	157	203	221	158 590	281 835	36

I. Observations finales sur l'exécution des produits et l'utilisation des ressources

98. En 2016-2017, le taux d'exécution des produits prescrits (I_M) a été de 93 % dans les programmes des Nations Unies, soit 1 point de pourcentage de moins qu'en 2014-2015. Le taux d'exécution global (I_T) est resté stable, s'établissant à 94 % comme pour la période précédente. Au total, 152 061 mois de travail ont été nécessaires pour exécuter l'ensemble des produits, dont 62 % ont été financés au moyen du budget ordinaire et 38 % par des ressources extrabudgétaires, comme à la période précédente.

IV. Exécution des programmes par chapitre du budget-programme

Chapitre 2 Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

Principaux résultats obtenus

Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a continué de permettre aux organes intergouvernementaux présents dans les quatre centres de conférence (New York, Genève, Vienne et Nairobi) de fonctionner de façon efficace en assurant le multilinguisme et en fournissant des services d'interprétation et de traduction de haute qualité dans les six langues officielles. Il a assuré le service de plus de 68 000 réunions sur le plan mondial, dont plus de 14 500 réunions avec services d'interprétation, parmi lesquelles 1 291 séances du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires. Le nombre total de réunions tenues dans l'ensemble des centres de conférence a augmenté de 4 % par rapport à 2014-2015 (il a augmenté de 5 % à New York et à Genève, et de 11 % à Vienne, mais a diminué de 6 % à Nairobi). La charge de travail afférente à la documentation a varié d'un centre à l'autre, notamment en fonction de la tenue ou non de grandes conférences et des contraintes budgétaires. Globalement, le taux de respect des délais de présentation, soit la proportion de documents soumis dans les délais convenus, s'établissait à 90 %.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

La soumission tardive de la documentation destinée à la Cinquième Commission demeure source de problèmes. En étroite concertation avec les départements et bureaux auteurs et les secrétariats de la Cinquième

Commission et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences est parvenu à établir un calendrier de programmation de la documentation qui doit être examinée par la Commission pendant la partie principale de la session de l'Assemblée générale. La session d'automne du Comité consultatif ayant coïncidé avec la session principale de la Cinquième Commission, le Département a dû redoubler d'efforts pour être en mesure de publier les rapports du Comité consultatif à temps pour que la Commission puisse les examiner. De plus, les documents imprévus, revêtant un rang de priorité élevé et parfois longs continuent de poser des difficultés au Département, tous centres de conférence confondus, car il est tenu de les traiter en urgence. À certains moments, le personnel devait se consacrer entièrement aux documents de ce type de sorte qu'ils soient publiés à temps pour les réunions, même si lesdits documents étaient soumis tardivement ou dépassaient le nombre de mots fixé. Dans certains cas, cela a retardé le traitement et la publication de documents ayant été soumis dans les délais et ne dépassant pas le nombre limite de mots. Le Département continue de collaborer avec les départements et bureaux auteurs à qui l'on doit les documents imprévus, de manière à s'accorder sur les dates de publication. Les documents ne peuvent être publiés dans les délais que si tous les départements et bureaux auteurs s'engagent à respecter les dates auxquelles ils sont tenus de soumettre leurs documents et si le souci de concision domine lors de l'établissement des documents de manière à ne pas dépasser le nombre limite de mots. La Secrétaire générale adjointe aux affaires de l'Assemblée générale et aux services de conférence a transmis ce message aux chefs de tous les départements et bureaux auteurs dans ses notes semestrielles sur la planification et la soumission des documents d'avant-session et d'après-session.

99. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 89 % des 1 646 produits quantifiables prescrits, contre 98 % pour la période précédente. Cette légère baisse s'explique principalement par la suppression de produits de la catégorie des services fonctionnels pour les réunions, qui est elle-même imputable à la diminution du nombre de réunions demandées par les organes intergouvernementaux (voir également le par. 69 ci-dessus).

100. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat a été ramené de sept en 2014-2015 à zéro en 2016-2017.

101. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 2) et Corr.1].

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

102. En 2016-2017, le Département a exécuté 89 % des produits quantifiables prescrits et veillé à la bonne gestion des documents et réunions. La légère baisse du taux d'exécution des produits s'explique principalement par la suppression de produits de la catégorie des services fonctionnels pour les réunions, qui est elle-même imputable à la diminution du nombre de réunions demandées par les organes intergouvernementaux.

b) *Respect des délais de soumission de la documentation*

103. La proportion de textes soumis en temps voulu par le Département s'est élevée à 100 %, à la fois en ce qui concerne les rapports du Secrétariat et les autres types de rapports. Le Département continue de s'attacher à ce que les contraintes de longueur fixées dans les directives et acceptées par les États Membres soient respectées et à faire en sorte que les documents soient soumis 10 semaines avant la date de la réunion et publiés conformément à la règle des six semaines, sauf demande contraire des organes de décision concernés.

1. Gestion des conférences (New York)

Sous-programme 1

Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social

a) *Amélioration des volets du service des séances touchant l'organisation et la procédure et renforcement des services fonctionnels et techniques de secrétariat visant à faciliter les débats et les réunions des organes intergouvernementaux et des conférences organisées par les Nations Unies*

104. La Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social a continué d'assurer la maintenance et l'enrichissement des sites Web des Première, Deuxième, Troisième et Quatrième Commissions. La publication, sur le site Web de l'Assemblée générale, des projets de résolution et du calendrier des séances ainsi que la mise en ligne de la documentation provisoire sur l'espace QuickPlace de la Commission, réservé aux États Membres, ont offert de nouveaux moyens d'entrer en contact avec les clients et le grand public. Le portail e-deleGATE a été perfectionné et est devenu une plateforme électronique regroupant des outils et des documents liés aux travaux de la plénière et des grandes commissions de l'Assemblée générale, et permet notamment aux États Membres de se joindre aux auteurs des projets de résolution. Aucune plainte n'a été reçue de la part des représentants des États Membres (objectif biennal : 0). Le taux de respect des délais de tous les rapports des organes intergouvernementaux dont le Département assure le service a atteint 100 % en 2016 et 95 % en 2017 (objectif biennal : 100 %).

b) *Mise en œuvre rapide et efficace du programme de travail des organes intergouvernementaux dont le Département assure le service*

105. En 2016, la Division a atteint à 100 % (objectif biennal : 100 %) l'objectif lié aux délais d'établissement et de soumission des documents finals afférents aux réunions intergouvernementales dont le Département assure le service, contre 95 % en 2017. Toutes les langues officielles ont été traitées sur un pied d'égalité.

Sous-programme 2

Planification et coordination des services de conférence

a) *Amélioration de la qualité des conférences*

106. Le Département a continué d'inciter les États Membres et les observateurs à donner leur avis sur la qualité des services de conférence et à lui adresser des observations et des plaintes écrites dans le cadre d'enquêtes menées à l'échelle mondiale et lors de réunions informelles. À l'occasion de l'enquête mondiale menée en ligne chaque année, la Division des affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social n'a reçu aucune plainte émanant des représentants des États Membres qui participent aux travaux des organes intergouvernementaux ou des membres des organes d'experts, atteignant ainsi l'objectif biennal fixé en la matière. La règle de la gestion intégrée à l'échelle mondiale a été systématiquement appliquée, dans la mesure du possible, pour toutes les conférences et réunions tenues en dehors

du siège des organes concernés. Toutes les réunions prévues avec services d'interprétation et 94 % de celles prévues sans services d'interprétation ont eu lieu (objectif dans les deux cas : 100 %). Des services d'interprétation ont été fournis à 96 % des réunions tenues « selon les besoins » (objectif biennal : 100 %) et 98 % des documents soumis dans les délais et conformes aux limites de nombre de mots ont été publiés conformément aux délais prescrits (objectif biennal : 99 %). Il a été donné suite à toutes les demandes de salles de réunion.

- b) *Amélioration des débats et de la prise de décisions grâce à la prestation des services de conférence demandés par les groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres*

107. Le Département a continué de s'employer à répondre aux demandes de services d'interprétation présentées par les groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres. La proportion de réunions tenues avec services d'interprétation s'est établie à 89 % en 2016-2017 (objectif biennal : 95 %), contre 87 % en 2014-2015. Il convient de souligner que les groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres ne bénéficient de services d'interprétation que si ces services deviennent disponibles du fait de l'annulation de séances ou lorsqu'il y a des capacités excédentaires.

Sous-programme 3 **Services de documentation**

- a) *Fourniture de services de référencement, d'édition, de traduction, de rédaction de comptes rendus analytiques et de traitement de texte de qualité pour les documents destinés aux organes délibérants et autres documents dans toutes les langues officielles, dans le respect des particularités de chaque langue*

108. Le Département a tenu 15 réunions d'information avec les délégations afin d'examiner les méthodes, classiques ou novatrices, qui permettent de préserver et d'accroître la qualité des services linguistiques. Ces réunions lui ont donné l'occasion d'expliquer à ses clients les difficultés et les aléas auxquels il doit faire face pour fournir, en temps utile et de la manière la plus économique et la plus efficace possible, des services linguistiques de qualité. Les États Membres se sont déclarés globalement satisfaits des services linguistiques et de conférence dont ils ont bénéficiés, aucune plainte n'ayant été enregistrée au cours de la période considérée. La Division de la documentation a utilisé la totalité des capacités des services d'édition, de traduction, de rédaction de comptes rendus analytiques et de traitement de texte et s'est attelée à améliorer le contrôle de la qualité des services de traduction interne et contractuelle.

- b) *Amélioration du rapport coût-efficacité des services d'édition, de traduction, de rédaction de comptes rendus analytiques et de traitement de texte, à qualité égale et sans réduction des services prescrits par les résolutions de l'Assemblée générale*

109. Les capacités des services d'édition et de traduction ont été pleinement exploitées dans le cadre de l'exécution des principaux produits prescrits pour 2016-2017. Au total, 272 773 112 mots ont été traduits, dont 46 757 363 mots (17 %) en sous-traitance (objectif biennal : 25 %). Tous les textes traduits par les sous-traitants ont fait l'objet d'un contrôle de la qualité par les services linguistiques. Tous les sous-traitants ont eu accès aux mêmes bases de données et outils que le personnel interne, notamment à eLUNa, l'outil de traduction assistée par ordinateur mis au point par le Département. UNTERM, la base de données terminologique de l'ONU, continue d'être développée et perfectionnée. La Division de la documentation a utilisé 100 % (objectif biennal : 100 %) des capacités des services de traduction, de

rédaction de comptes rendus analytiques, d'édition et de traitement de texte et s'est intégralement conformée aux normes de production en vigueur.

c) *Amélioration de l'efficacité des efforts d'enrichissement du vivier de traducteurs et d'éditeurs indépendants agréés*

110. Le nombre de personnes inscrites sur les listes de sous-traitants agréés (dans les quatre centres de conférence) a augmenté de 50,4 % pour le service de traduction et de 37,1 % pour les services d'édition (objectif biennal dans les deux cas : 15 %) durant la période. Ces chiffres correspondent à ceux de la liste de l'application de gestion des fournisseurs, qui est commune aux quatre centres de conférence. Par conséquent, ces derniers ont enregistré les mêmes chiffres. Au cours de la période, le traitement de 99 % des combinaisons linguistiques était assuré (objectif biennal : 100 %).

Sous-programme 4

Services d'appui aux réunions et de publication

a) *Fourniture de services de qualité, dans toutes les langues officielles, dans les domaines suivants : interprétation, rédaction de procès-verbaux de séance, préparation de copie, publication assistée par ordinateur, impression, distribution et appui aux réunions*

111. Le Département a continué d'inciter les États Membres, les observateurs et les organisations clientes à donner leur avis sur la qualité des services d'interprétation, de rédaction de procès-verbaux de séance et de publication. Les États Membres se sont déclarés globalement satisfaits des services d'interprétation et de conférence dont ils ont bénéficié. Aucune plainte (objectif biennal : 0) n'a été reçue de la part des États Membres ou des départements clients concernant la qualité des services d'interprétation et de publication.

b) *Amélioration du rapport coût-efficacité des services d'interprétation, de rédaction de procès-verbaux de séance, de préparation de copie, de publication assistée par ordinateur, d'impression, de distribution et d'appui aux réunions, à qualité égale et sans réduction des services prescrits par les résolutions de l'Assemblée générale*

112. Le taux d'utilisation des services d'interprétation est resté élevé, alors que le Service d'interprétation a moins recouru à des interprètes non locaux, plus coûteux. La productivité moyenne des rédacteurs du Service de la rédaction des procès-verbaux de séance est également restée élevée. Le Service se prépare en outre à la sous-traitance, qui constituera un mode de traitement efficace des procès-verbaux. Des services PaperSmart ont été fournis lors des réunions officielles de l'ONU pour lesquelles ce type de service a été demandé, notamment lors des soixante et onzième et soixante-douzième sessions de l'Assemblée générale. S'agissant des services d'interprétation, le taux de respect des normes de production était en hausse, passant de 84 % en 2014-2015 à 90 % en 2016-2017 (objectif biennal : 100%). Le taux était de 100 % pour les services de rédaction de procès-verbaux, 62 % pour les services de préparation de copie, et 93 % pour les services de publication assistée par ordinateur (objectifs pour les services de rédaction de procès-verbaux de séance, de préparation de copie et de publication assistée par ordinateur : 100 %). À cet égard, il convient de noter qu'en 2014-2015, le taux de respect des normes de production relatif aux services de publication assistée par ordinateur s'élevait à 83 %. Aujourd'hui, l'impression numérique est utilisée pour la totalité des documents imprimés (objectif biennal : 100 %) et tous les documents (100 %) sont disponibles simultanément dans les six langues officielles sous forme électronique (objectif biennal : 100 %). À la fin de 2017, 70 112 utilisateurs s'étaient inscrits au service e-abonnement (objectif

biennal : 45 000). Au cours de la période considérée, le taux d'utilisation des capacités était de 90 % pour les services d'interprétation et de 100 % pour les services de rédaction de procès-verbaux (objectif dans les deux cas : 100%).

c) *Amélioration de l'efficacité des efforts d'enrichissement du vivier d'interprètes et de rédacteurs de procès-verbaux de séance indépendants agréés*

113. Les initiatives de formation interne et les stages se sont révélés fructueux, contribuant ainsi à attirer les jeunes talents vers les professions linguistiques. Le nombre d'interprètes indépendants agréés n'a pas augmenté pendant la période (objectif biennal : 15 %) et a de fait diminué de 25 %, en raison de la mise en œuvre d'un programme de formation intensive visant à renforcer les capacités du Service d'interprétation et à réduire les besoins en personnel temporaire. Il n'y a pas eu de déséquilibre entre les combinaisons linguistiques et l'objectif a ainsi été atteint (objectif biennal : 100 %).

2. Gestion des conférences (Genève)

Sous-programme 2

Planification et coordination des services de conférence

a) *Amélioration de la qualité des conférences*

114. Au cours de la période considérée, la qualité globale des services de conférence fournis par la Division de la gestion des conférences a été jugée à 87 % bonne ou très bonne par les 315 personnes interrogées dans le cadre d'une enquête. Aucune plainte n'a été reçue concernant la qualité des services. En 2017, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a transmis une lettre dans laquelle il a loué la qualité des services fournis par la Division et le professionnalisme de celle-ci. Au cours de la période, la Division a assuré le service de 11 réunions organisées en dehors de l'Office des Nations Unies à Genève et collaboré avec d'autres centres de conférence pour appuyer leurs réunions. L'Office a également contribué à assurer les services qui incombaient au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences dans les cas où la règle de proximité était appliquée. Les 6 582 réunions prévues avec services d'interprétation ont eu lieu, de même que les 17 116 réunions prévues sans services d'interprétation. À l'Office des Nations Unies à Genève, le Conseil des droits de l'homme est le seul organe pour lesquels les réunions sont tenues « selon les besoins ». Au cours de la période considérée, des services d'interprétation ont été fournis aux 115 réunions de ce type organisées par le Conseil, soit un taux d'exécution de 100 %. La Division est parvenue à assurer tous les services de conférence accessibles qu'elle était chargée de fournir à l'occasion des réunions du Comité des droits des personnes handicapées. Le taux de respect des délais de publication de la Division a atteint 99,3 % en 2017.

b) *Amélioration des débats et de la prise de décisions grâce à la prestation des services de conférence demandés par les groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres*

115. En 2016-2017, 60 % (objectif biennal : 85 %) des 194 demandes de réunion avec services d'interprétation émanant des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres ont été satisfaites. Au total, 116 de ces 194 réunions ont bénéficié de services d'interprétation, 43 demandes ont été rejetées (les services demandés n'étaient pas disponibles) et les autres réunions ont été annulées ou se sont tenues sans services d'interprétation. La Division a fourni des installations de conférence adéquates à tous les groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres qui en avaient fait la demande, atteignant ainsi l'objectif fixé pour la période.

Sous-programme 3

Services de documentation

- a) *Fourniture de services de référencement, d'édition, de traduction, de rédaction de comptes rendus analytiques et de traitement de texte de qualité pour les documents destinés aux organes délibérants et autres documents dans toutes les langues officielles, dans le respect des particularités de chaque langue*

116. Pendant la période considérée, le Service linguistique a traduit des documents et des publications totalisant environ 456 000 pages. Le Groupe des travaux contractuels a sous-traité la traduction de plus de 77 000 pages, le Groupe de traitement de texte a traité plus de 511 000 pages et la Section de l'édition en a quant à elle traité plus de 57 000. Dans son rapport de 2017, la Commission du droit international a recommandé à l'Assemblée générale d'exprimer sa satisfaction devant les progrès remarquables accomplis ces dernières années dans la résorption de l'arriéré de publication de *l'Annuaire de la Commission du droit international* dans les six langues, et de saluer les efforts faits par la Division de la gestion des conférences de l'Office des Nations Unies à Genève, notamment sa Section de l'édition, pour résorber efficacement l'arriéré. Parmi les 328 personnes ayant répondu à une enquête interne, 92 % ont jugé bonne ou très bonne la qualité linguistique générale des documents traités par la Division de la gestion des conférences. Aucune plainte n'a été reçue de la part des États Membres quant à la qualité des services de conférence fournis par l'Office.

- b) *Amélioration du rapport coût-efficacité des services d'édition, de traduction et de traitement de texte, à qualité égale et sans réduction des services prescrits par les résolutions de l'Assemblée générale*

117. Le personnel des services de traitement de texte, d'édition et de traduction de la Division a atteint ou dépassé les normes de production actuelles fixées par l'ONU et ce, tout au long de 2016-2017. À l'Office, la part des travaux de traduction sous-traités est restée stable à 17 % : plus de 125 millions de mots ont été traduits en interne et plus de 25 millions en externe. La Division n'a pas utilisé l'intégralité des capacités des services d'édition, essentiellement en raison de modifications apportées à la méthode d'évaluation des résultats obtenus pour cet indicateur. La méthode a été harmonisée avec celle utilisée par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences du Siège.

- c) *Amélioration de l'efficacité des efforts d'enrichissement du vivier de traducteurs et d'éditeurs indépendants agréés*

118. Le nombre de traducteurs inscrits sur la liste de sous-traitants agréés, qui est commune à tous les lieux d'affectation, a augmenté de 50 % en 2016-2017. Le nombre d'éditeurs inscrits a quant à lui progressé de 37 %. L'équilibre entre les combinaisons linguistiques était de 99,6 % pour les traducteurs et de 100 % pour les éditeurs (100 % signifie que toutes les combinaisons linguistiques sont assurées).

Sous-programme 4

Services d'appui aux réunions et de publication

- a) *Prestation de services de qualité, dans toutes les langues officielles, dans les domaines suivants : interprétation, préparation de copie, publication assistée par ordinateur, impression, distribution et appui aux réunions*

119. Pendant la période considérée, plus de 23 500 réunions ont été organisées, dont 6 582 avec services d'interprétation et 17 116, sans services d'interprétation. En

moyenne, plus de 13 réunions avec services d'interprétation ont eu lieu par jour ouvrable. Parmi les 205 personnes ayant répondu à l'enquête interne menée par la Division, 91 % ont jugé bonne ou très bonne la qualité générale des services d'interprétation assurés par cette dernière. La Division a reçu une plainte écrite d'un État Membre concernant la qualité des services d'interprétation fournis lors de réunions tenues en janvier 2016. Le *Rapport annuel de l'Office des Nations Unies à Genève pour l'année 2016* a remporté la médaille d'or lors du concours international de la League of American Communications Professionals, ce qui atteste de la haute qualité des services de publication de la Division.

- b) *Amélioration du rapport coût-efficacité des services d'interprétation, de préparation de copie, de publication assistée par ordinateur, d'impression, de distribution et d'appui aux réunions, à qualité égale et sans réduction des services prescrits par les résolutions de l'Assemblée générale*

120. En 2016-2017, le taux d'utilisation des services d'interprétation a été de 84 %, ce qui concorde avec l'objectif de 80 % fixé pour le Service. Il est en effet impossible d'atteindre un taux de 100 %, étant donné qu'il faut garder des capacités en réserve afin d'assurer le service de pourparlers urgents, notamment ceux concernant la République arabe syrienne, et de réunions analogues, que certaines réunions et combinaisons linguistiques sont parfois annulées tardivement et que les réunions ne sont pas équitablement réparties au cours de l'année civile. Au cours de la période, plus de 233 millions de pages ont été imprimées, dont plus de 82 millions (35 %) à la demande. Tous les documents ont été reproduits en recourant à l'impression numérique et diffusés sous forme électronique. L'impression des publications se fait selon le format le plus économique, qui est fonction du nombre d'exemplaires à imprimer. Pendant la période, 99,8 % des documents ont été distribués simultanément dans les six langues officielles.

- c) *Amélioration de l'efficacité des efforts d'enrichissement du vivier d'interprètes indépendants agréés*

121. Le nombre d'interprètes indépendants inscrits sur la liste de fournisseurs agréés gérée au moyen de l'application de gestion des services d'interprètes a augmenté de 22 % au cours de la période (objectif biennal : 15 %). Toutes les réunions ont bénéficié des services d'interprétation demandés. Par conséquent, l'Office des Nations Unies à Genève a atteint son objectif (100 %) et aucun déséquilibre n'a été observé.

3. Gestion des conférences (Vienne)

Sous-programme 2

Planification et coordination des services de conférence

- a) *Amélioration de la qualité des conférences*

122. Les opinions des clients concernant la qualité des services fournis sont recueillies au moyen d'enquêtes, d'un dialogue nourri et de réunions, notamment avec les Missions permanentes des États Membres. En 2016-2017, le Service de la gestion des conférences n'a reçu aucune plainte de la part des clients concernant la planification ou la coordination des services de conférence (objectif biennal : 0). La règle de la gestion intégrée des services à l'échelle mondiale a été systématiquement appliquée (objectif biennal : 100 %) pour permettre l'organisation conjointe de toutes les réunions tenues en dehors de l'Office des Nations Unies à Vienne. Aucun écart n'a été constaté entre le nombre de réunions prévues et le nombre de réunions tenues, puisque 100 % des réunions avec interprétation et 100 % des réunions sans interprétation ont été tenues (objectif biennal : 100 %). Certaines réunions prévues

ont été annulées, mais le nombre de réunions qui ont été ajoutées était presque trois fois plus élevé que celui des réunions annulées. Ces résultats témoignent du rôle de plus en plus important qu'occupe l'Office en tant que centre de conférences de l'Organisation. Selon la Section de la planification, de la coordination et des séances, 80 % des documents ont été soumis en temps voulu et dans le respect des contraintes de longueur en vigueur et de la règle des six semaines (objectif biennal : 75 %). Au nombre des facteurs qui ont contribué à cette amélioration figurent un meilleur respect des normes de soumission des documents, la coordination intra et interservices, la poursuite du développement des fonctionnalités du logiciel de gestion des documents et l'amélioration de la compréhension des besoins des clients qui résulte du dialogue continu avec leurs secrétariats.

- b) *Amélioration des débats et de la prise de décisions grâce à la prestation des services de conférence demandés par les groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres*

123. Durant la période, la totalité des réunions demandées par les groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres se sont tenues et ont bénéficié de services de conférence adéquats (objectif biennal : 100 %).

Sous-programme 3 **Services de documentation**

- a) *Fourniture de services de référencement, d'édition, de traduction, de rédaction de comptes rendus analytiques et de traitement de texte de qualité pour les documents destinés aux organes délibérants et autres documents dans toutes les langues officielles, dans le respect des particularités de chaque langue*

124. Les opinions des clients sont recueillies au moyen d'enquêtes, d'un dialogue nourri et de réunions, notamment avec les Missions permanentes des États Membres. En 2016-2017, le Service de la gestion des conférences a atteint son objectif puisqu'il n'a reçu aucune plainte de la part de clients concernant la qualité des services d'édition, de traduction et de traitement de texte (objectif biennal : 0).

- b) *Amélioration du rapport coût-efficacité des services d'édition, de traduction et de traitement de texte, à qualité égale et sans réduction des services prescrits par les résolutions de l'Assemblée générale*

125. En 2016-2017, le Service de la gestion des conférences a eu recours à la sous-traitance pour la traduction dans une proportion de 37,3 % (objectif biennal : 45 %), soit moins que prévu compte tenu de la charge de travail (44,6 millions de mots). Ces résultats sont comparables à ceux enregistrés en 2014-2015, lorsque la traduction de 37 % des 43,9 millions de mots avait été sous-traitée. Il convient de noter que ces chiffres témoignent d'une grande souplesse en ce qui concerne la production. En théorie, il serait possible d'augmenter la part des traductions effectuées en externe, mais l'objectif premier du Service est d'utiliser à plein le personnel permanent avant de recourir à des capacités externes flexibles constituées de sous-traitants et de personnel engagé pour une période de courte durée, et de veiller à la qualité des traductions faites en externe.

- c) *Amélioration de l'efficacité des efforts d'enrichissement du vivier de traducteurs et d'éditeurs indépendants agréés*

126. Le nombre de personnes inscrites sur les listes de sous-traitants agréés (dans les quatre centres de conférence) a augmenté de 50,4 % pour le service de traduction et de 37,1 % pour les services d'édition (objectif biennal dans les deux cas : 15 %)

durant la période. À l'Office des Nations Unies à Vienne, très peu de problèmes liés aux combinaisons linguistiques ont été signalés, le personnel permanent ayant les combinaisons nécessaires pour traiter 98,6 % de la charge de travail. Le reste des demandes, 1,4 %, avait trait à des combinaisons linguistiques peu répandues, comme l'arabe vers le chinois ou l'espagnol vers l'arabe.

Sous-programme 4

Services d'appui aux réunions et de publication

- a) *Fourniture de services de qualité dans toutes les langues officielles, dans les domaines suivants : interprétation, publication assistée par ordinateur, publication et appui aux réunions*

127. Le Service n'a reçu aucune plainte de la part des participants aux réunions concernant la qualité des services d'appui aux réunions et de publication (objectif biennal : 0).

- b) *Amélioration du rapport coût-efficacité des services d'interprétation, de publication assistée par ordinateur, de publication et d'appui aux réunions, à qualité égale et sans réduction des services prescrits par les résolutions de l'Assemblée générale*

128. Le taux d'utilisation des services d'interprétation a atteint 84,8 % (objectif biennal : 100 %) en raison de l'effet négatif des périodes creuses, par exemple autour des vacances d'hiver et du milieu de l'été. Néanmoins, il s'agit d'un progrès majeur par rapport au taux d'utilisation de 78 % enregistré en 2014-2015. Dans les bureaux de Vienne, toutes les impressions ont été faites numériquement durant la période (objectif biennal : 100 %). La totalité des documents sont diffusés simultanément sous forme électronique dans les six langues officielles (objectif biennal : 100 %).

- c) *Amélioration de l'efficacité des efforts d'enrichissement du vivier d'interprètes indépendants agréés*

129. En 2016-2017, le nombre d'interprètes inscrits sur la liste des sous-traitants agréés de Vienne a augmenté de 35 % pour toutes les langues (objectif biennal : 15 %).

4. Gestion des conférences (Nairobi)

Sous-programme 2

Planification et coordination des services de conférence

- a) *Amélioration de la qualité des conférences*

130. En 2016-2017, la Division des services de conférence a fourni des services de qualité à tous ses clients. Avec 7 724 réunions organisées (objectif biennal : 8 059), le taux d'exécution s'est établi à 96 %. La Division a mené deux enquêtes mondiales en ligne, comme elle en était chargée, et n'a reçu aucune plainte concernant la planification et la coordination de ses services (objectif biennal : 0). Outre ces enquêtes, elle a organisé quatre autres sondages en temps réel, et 93 % des répondants ont jugé la qualité des services fournis bonne ou très bonne. La règle de proximité a été systématiquement appliquée lors des réunions qui y étaient soumises grâce à la coopération avec les services de gestion des conférences d'autres centres de conférence et de commissions régionales (objectif biennal : 100 %). De plus, les directives relatives aux délais et au nombre de pages à ne pas dépasser ont été respectées pour 77 % des documents soumis par les départements auteurs, soit une hausse de 6 % par rapport à la période précédente. La Division a traité ces documents

et a respecté la règle de publication simultanée pour tous, accordant ainsi le même traitement aux six langues officielles.

- b) *Amélioration des débats et de la prise de décisions grâce à la prestation des services de conférence demandés par les groupes régionaux et autres groupes importants d'États Membres*

131. La Division a traité l'intégralité des demandes émanant des groupes régionaux et autres grands groupes d'États Membres. Toutes les réunions pour lesquelles des services d'interprétation avaient été demandés ont été organisées (objectif biennal : 85 %). Des installations de conférence adéquates ont été mises à la disposition des clients qui en avaient fait la demande, et l'intégralité des demandes a été traitée (objectif biennal : 100 %). Pendant la période, 929 réunions de groupes régionaux et autres ont été tenues.

Sous-programme 3 **Services de documentation**

- a) *Fourniture de services de référencement, d'édition, de traduction, de rédaction de comptes rendus analytiques et de traitement de texte de première qualité pour les documents destinés aux organes délibérants et autres documents dans toutes les langues officielles, dans le respect des particularités de chaque langue*

132. D'après les résultats des deux enquêtes mondiales en ligne, les représentants des États Membres sont satisfaits des services de conférence fournis et aucune plainte n'a été signalée durant la période (objectif biennal : 0). Outre ces enquêtes, la Division a organisé quatre autres sondages en temps réel concernant les services fournis lors des réunions tenues au Caire, à Genève et à Nairobi : 97 % des répondants ont estimé que la qualité des services de documentation était bonne ou très bonne, 1 % a jugé qu'elle était correcte et seulement 2 % ont indiqué que les services étaient de piètre qualité.

- b) *Amélioration du rapport coût-efficacité des services d'édition, de traduction et de traitement de texte, à qualité égale et sans réduction des services prescrits par les résolutions de l'Assemblée générale*

133. La Division a traduit 14,3 millions de mots au total. Elle continue de combiner ses ressources, tant internes qu'externes, de manière optimale afin de fournir des services de documentation d'un bon rapport coût-efficacité. Sur l'ensemble des documents, 52 % ont été traduits à l'extérieur (objectif biennal : 45 %). La Division a maintenu la qualité des traductions en sélectionnant les meilleurs traducteurs et auto-réviseurs indépendants et en veillant à ce que leur travail soit soumis à un contrôle interne de la qualité adéquat. Elle a atteint un taux de conformité aux normes de production de 91 % pour les services de traduction (objectif biennal : 100 %) et de 66 % pour les services de traitement de texte (objectif biennal : 100 %) ; pour les services d'édition, elle a dépassé l'objectif fixé (objectif biennal : 100 %). Grâce à ces taux élevés, 94 % des documents ont été traités dans les délais prescrits. Le taux d'utilisation des capacités s'est établi à 91 % pour les services de traduction (objectif biennal : 100 %), à 92 % pour les services d'édition (objectif biennal : 100 %) et à 66 % pour les services de traitement de texte (objectif biennal : 100 %). Ces taux s'expliquent principalement par les pics et les creux d'activité.

- c) *Amélioration de l'efficacité des efforts d'enrichissement du vivier de traducteurs et d'éditeurs indépendants agréés*

134. La Division a recruté des sous-traitants pour compléter ses ressources et tous les documents qui avaient été soumis dans les délais prescrits ont été édités et traduits.

Pendant la période, le nombre de personnes inscrites sur la liste de sous-traitants agréés a augmenté de 50 % pour les services de traduction et de 37 % pour les services d'édition (objectif biennal dans les deux cas : 15 %). Aucun déséquilibre d'ordre linguistique n'a été constaté pour les documents transmis aux services d'édition et de traduction. Le fait que le nombre de sous-traitants agréés ait augmenté a permis de traiter l'intégralité des documents qui avaient été soumis (objectif biennal : 100 %).

Sous-programme 4

Services d'appui aux réunions et de publication

- a) *Fourniture de services de qualité dans toutes les langues officielles, dans les domaines suivants : interprétation, publication assistée par ordinateur, publication et appui aux réunions*

135. Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a organisé deux enquêtes mondiales en ligne, comme il en était chargé et n'a reçu aucune plainte écrite concernant la qualité de ses services (objectif biennal : 0). Durant la période, pour compléter ces enquêtes, la Division des réunions et des services de publication a mené quatre autres sondages en temps réel concernant les services fournis lors des réunions tenues au Caire, à Genève et à Nairobi : 94 % des répondants ont estimé que la qualité des services d'appui aux réunions et de publication de la Division était bonne ou excellente, 5 % l'ont jugée correcte et seulement 1 % a indiqué que ces services étaient de piètre qualité.

- b) *Amélioration du rapport coût-efficacité des services d'interprétation, de publication assistée par ordinateur, de publication et d'appui aux réunions, à qualité égale et sans réduction des services prescrits par les résolutions de l'Assemblée générale*

136. L'Office des Nations Unies à Nairobi a fourni des services d'appui aux réunions et de publication à ses clients qui en avaient fait la demande. La Division a appliqué la règle de proximité chaque fois qu'il convenait aux conférences se déroulant ailleurs qu'à Nairobi, ce qui a permis d'améliorer l'efficacité des services fournis. Les objectifs liés aux normes de production ont été atteints à 91 % pour les services d'interprétation (objectif biennal : 100 %) et le taux d'utilisation des services d'interprétation s'est élevé à 68 % (objectif biennal : 100 %). Bien qu'elle n'ait pas pu être appliquée dans tous les cas, la règle de proximité a permis aux services d'interprétation de contribuer pour une large part aux économies qui ont été faites durant la période, ce qui a eu des incidences sur l'utilisation des capacités. Tous les documents qui se prêtaient à l'impression numérique ont été imprimés de la sorte, soit 49 % de l'ensemble des documents (objectif biennal : 55 %). L'objectif n'a pas été atteint en raison des demandes présentées pour plusieurs documents qui ne pouvaient être imprimés qu'avec des presses offset. Durant la période, l'intégralité des documents transmis aux services de traitement de texte a été publiée simultanément dans toutes les langues officielles (objectif biennal : 100 %).

- c) *Amélioration de l'efficacité des efforts d'enrichissement du vivier de traducteurs et d'éditeurs indépendants agréés*

137. La Division a recruté du personnel en externe pour compléter ses ressources, ce qui lui a permis de traiter l'ensemble des demandes de réunions avec services d'interprétation. Le nombre d'interprètes inscrits sur la liste de sous-traitants agréés a augmenté de 37 % (objectif biennal : 15 %). La possibilité de recruter des interprètes indépendants en fonction de leur proximité avec les lieux dans lesquels se déroulaient les conférences a contribué à l'amélioration de l'efficacité des services dispensés dans le cadre des réunions. L'enrichissement de la liste a aussi permis de

traiter l'intégralité des demandes de réunions avec services d'interprétation dans différentes combinaisons linguistiques. Il n'y a donc pas eu de déséquilibre entre les combinaisons linguistiques et l'objectif a été atteint (objectif biennal : 100 %).

Chapitre 3 Affaires politiques

Principaux résultats obtenus

En 2017, le Département des affaires politiques a soutenu l'appel à la mobilisation diplomatique lancé par le Secrétaire général en faveur de la paix et continué d'aider les États Membres à se doter de leurs propres capacités de médiation et de prévention des conflits. Il a continué de répondre aux demandes émanant des États Membres et d'organisations régionales à l'appui d'un processus de paix, ce qui a permis dans 85 % des cas de prévenir, d'atténuer ou de régler un conflit. La signature, le 19 avril 2017, du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité est une illustration de la détermination des deux organisations à resserrer leur coopération. En 2017, le Département a fourni et coordonné une assistance électorale à environ 70 États Membres, à leur demande ou au titre des mandats du Conseil de sécurité. Il s'agissait, dans certains cas, de réduire les risques de violences liées aux élections. Le Département a également pris des mesures pour renforcer les partenariats conclus par l'ONU avec des organisations régionales dans le domaine électoral. Il continue d'honorer les 15 engagements pris dans le domaine des femmes et de la paix et de la sécurité pour donner suite aux résolutions du Conseil de sécurité, et tient systématiquement compte de la problématique femmes-hommes dans ses activités.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

L'augmentation du volume de travail du Conseil de sécurité, dont 8,9 % de réunions supplémentaires et 11,7 % de nouvelles publications, a continué de peser sur l'aptitude de la Division des affaires du Conseil de sécurité à s'acquitter de son mandat. Le Département a continué d'affiner ses compétences dans les domaines de la planification, de l'évaluation et des enseignements tirés, afin d'être plus efficace et performant. Il a également continué de prendre des mesures pour améliorer la communication interne et renforcer encore son partenariat avec d'autres acteurs du système des Nations Unies dans le cadre de son mandat et de ses activités à l'échelle mondiale, et a continué d'améliorer la communication avec les États Membres dans le cadre de réunions d'information formelles et informelles.

138. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 85 % des 1 181 produits quantifiables prescrits pour 2016-2017, contre 95 % pour la période biennale précédente. La baisse relative du taux d'exécution des produits prescrits tient principalement au fait que des services fonctionnels pour les réunions ont été supprimés. Sur les 283 réunions qui devaient se tenir en 2016-2017, 122 ont été annulées à la demande des comités intergouvernementaux concernés. Un certain nombre de réunions de coordination à l'échelle du système des Nations Unies prévues au titre du sous-programme 6 (Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme) ont été

supprimées car l'Équipe spéciale et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme ont pris une part importante dans la mise en œuvre de la résolution 71/291 par laquelle l'Assemblée générale a créé le Bureau de lutte contre le terrorisme. Les ateliers que le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine avait prévu d'organiser en 2017 au titre de ce sous-programme n'ont pas eu lieu en raison des moyens limités de la Commission de l'Union africaine et des mouvements de personnel (voir également par. 70).

139. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat est passé de 23 en 2014-2015 à 190 en 2016-2017. Cette situation est principalement due à l'augmentation du nombre de missions d'établissement des faits et du nombre d'apports à des produits communs.

140. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017 (A/70/6 (Sect. 3) et Corr.1).

A. Département des affaires politiques

Direction exécutive et administration

a) *Gestion efficace du programme de travail dans la limite des ressources humaines et financières disponibles*

141. Le Département des affaires politiques, qui a continué d'œuvrer pour que les produits et les services soient fournis à tous les clients et interlocuteurs dans les délais prescrits, a pu répondre à 98 % des demandes de documents et de services dans les délais ou en avance et donner suite aux 2 % restants avec un léger retard. Il a utilisé les ressources de manière optimale et le taux d'exécution du budget s'est ainsi encore une fois approché des 100 %.

b) *Fourniture d'un appui technique et administratif efficace aux missions politiques spéciales, bureaux extérieurs et envoyés de haut rang pour lesquels le Département est chef de file*

142. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, directement ou par l'intermédiaire des sous-secrétaires généraux et des divisions régionales, a continué de fournir régulièrement des conseils stratégiques à toutes les missions dont les mandats relevaient du Département. Des équipes spéciales intégrées et des équipes spéciales interinstitutions ont été mises en place dans la plupart des missions politiques spéciales dirigées par le Département afin d'améliorer la coordination dans le système des Nations Unies, notamment entre ses acteurs principaux. Le Département a pour habitude d'organiser chaque année un séminaire-retraite réunissant les chefs des composantes politiques des missions qu'il dirige. Il a également mis sur pied, en collaboration avec le Département des opérations de maintien de la paix, plusieurs séminaires à l'intention des chefs de cabinet des missions politiques spéciales. Il a continué de soumettre à l'Assemblée générale les rapports annuels du Secrétaire général sur les questions de politique générale relatives aux missions politiques spéciales et s'est attaché à mettre l'accent sur les questions les plus pressantes.

c) *Amélioration du respect des délais de soumission de la documentation*

143. Le Département, qui a continué de faire tout son possible pour améliorer la coordination entre ses bureaux internes et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en vue d'éviter les retards dans la soumission des rapports, a bien mieux respecté les délais. Il y est parvenu en prenant note des résolutions et des mandats le concernant, en négociant les dates de soumission et de

publication avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et en s'efforçant d'établir des rapports concis et plus précis.

Sous-programme 1
Prévention, maîtrise et règlement des conflits

- a) *Renforcement des capacités dont disposent les États Membres pour détecter, prévenir et régler les situations de conflit*

144. Le Département a continué de participer à l'action de prévention et d'atténuation des conflits à travers le monde en suivant et en analysant l'évolution des situations et en collaborant avec les organisations régionales et sous-régionales. Son action a notamment porté sur les domaines suivants : intensification du dialogue et de la participation politiques, litiges frontaliers, lutte contre le terrorisme, questions d'ordre humanitaire et questions liées aux droits fondamentaux, déplacements massifs de population, et établissement de partenariats et coopération avec les entités des Nations Unies, les États Membres et les organisations régionales. Il a en outre continué de fournir appui et soutien aux missions politiques spéciales et aux envoyés spéciaux du Secrétaire général déployés dans le monde. Durant la période considérée, il a répondu aux 22 demandes des États Membres et des organisations régionales et internationales qui sollicitaient une action de prévention et d'atténuation des conflits et les bons offices du Secrétaire général, atteignant ainsi l'objectif fixé pour 2016-2017 dans ce domaine. Le Département a également atteint l'objectif escompté en ce qui concerne le pourcentage de femmes membres des équipes de médiation de l'ONU, et six femmes ont été nommées représentantes spéciales du Secrétaire général, représentantes spéciales adjointes du Secrétaire général et envoyées spéciales, alors que l'objectif avait été fixé à quatre.

- b) *Maintien effectif des processus de paix*

145. Le Département a continué de faciliter les efforts de paix et de prévention et d'atténuation des conflits en suivant de près et en évaluant les situations en matière de politique et de sécurité à l'échelle mondiale. En 2016, il a répondu à 85 % des demandes émanant d'États Membres ou d'organisations régionales à l'appui d'un processus de paix (contre 84 % en 2015), permettant ainsi de prévenir, d'atténuer ou de régler des conflits. Son action a notamment pris les formes suivantes : appui au règlement de la question de Chypre, au processus de paix en Colombie et au dialogue national en El Salvador, visites officielles en République populaire démocratique de Corée, et appui au Bureau des Nations Unies au Burundi et à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs pour l'application de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. La Division de l'Afrique II a notamment mené des activités dynamiques de prévention des conflits et d'alerte rapide auprès de 27 pays et de 13 organisations régionales ou sous-régionales. À cela s'ajoute l'exécution de 150 projets de consolidation de la paix (objectif biennal : 150), ce qui représente 136 projets de plus par rapport à 2015. Les bons offices du Secrétaire général ont été largement utilisés en 2016-2017, en particulier en Asie et dans le Pacifique, au Moyen-Orient et en Asie orientale, en Afrique, aux Amériques et en Europe.

Sous-programme 2
Assistance électorale

- a) *Renforcement de la capacité des États Membres demandant une assistance électorale afin de consolider leurs processus démocratiques et de mettre en place, d'améliorer et d'affiner leurs institutions et mécanismes électoraux*

146. Le Département a continué de fournir et de coordonner une assistance électorale technique à la demande de certains États Membres ou au titre des mandats du Conseil

de sécurité. En 2016-2017, la Division de l'assistance électorale a continué de coordonner l'appui au processus électoral dans quelque 70 États Membres et mené plus de 80 missions électorales, dont des missions d'évaluation des besoins, des missions consultatives et d'autres types de missions électorales de façon à fournir une assistance électorale aux États Membres qui en avaient fait la demande et à appuyer les activités électorales menées par les missions de l'ONU. Elle a également pris un certain nombre de mesures pour renforcer les partenariats entre l'ONU et des organisations régionales et intergouvernementales, dont des mesures concrètes axées sur le renforcement des capacités de plusieurs organisations partenaires et la formation de leurs membres. Pendant la période considérée, l'ONU a répondu positivement à presque toutes les demandes d'assistance électorale technique formulées par les États Membres et fourni l'appui demandé. Conformément aux politiques établies, il a été procédé à une évaluation des besoins avant la mise en place de l'assistance électorale. À la suite de ces évaluations, des missions ou des experts électoraux ont été chargés de fournir un appui technique aux États Membres dans plus de 96% des cas et déployés dans les délais prescrits (objectif biennal : 96 %). En outre, dans un nombre croissant de cas (environ 80 %), les missions d'évaluation des besoins électoraux ont donné lieu à des projets d'appui électoral dans les États Membres qui en avaient fait la demande (objectif biennal : 78 %).

b) Renforcement de la cohérence et de l'homogénéité à l'échelle du système des Nations Unies en matière d'assistance électorale

147. Des efforts ont continué d'être faits pour que l'assistance électorale fournie par l'ONU soit plus cohérente et homogène. À cet égard, une directive sur la prévention et l'atténuation de la violence liée aux élections a été diffusée auprès des entités des Nations Unies afin de mieux faire comprendre les causes de cette violence et les mesures à prendre pour la prévenir et l'atténuer. Une autre directive, portant sur le fonctionnement et la gestion du fichier unique des spécialistes des affaires électorales, a été élaborée pendant la période considérée : elle définit les procédures de sélection des conseillers électoraux qui bénéficieront d'engagements à durée déterminée ou de contrats établis pour le personnel n'ayant pas le statut de fonctionnaire. Au moins six autres documents de politique générale ont été élaborés (objectif biennal : 8), dont le rapport du Secrétaire général sur l'assistance électorale fournie par l'ONU (A/72/260). En outre, les entités des Nations Unies, sous la coordination de la Division de l'assistance électorale, ont continué de prendre part aux réunions du Mécanisme interinstitutions de coordination pour l'assistance électorale des Nations Unies afin de coordonner les activités électorales et de débattre de l'élaboration des politiques électorales.

Sous-programme 3
Affaires du Conseil de sécurité

a) Amélioration des aspects du service des séances touchant l'organisation et les procédures, et renforcement des services fonctionnels et techniques de secrétariat fournis aux États Membres et à d'autres participants aux réunions prescrites

148. En 2016-2017, la Division des affaires du Conseil de sécurité a fourni des services portant sur la procédure ainsi que des services techniques, analytiques et fonctionnels et ce faisant a continué de concourir au bon déroulement des délibérations et à la tenue de 552 séances officielles et 430 consultations du Conseil de sécurité et de 243 réunions des organes subsidiaires de ce dernier, à l'adoption de 138 résolutions et à l'établissement de 46 déclarations du Président du Conseil. Dans le cadre d'enquêtes menées en 2016-2017, la totalité des répondants a jugé excellents ou bons les services fournis par la Division (planification des réunions, services pour

les réunions, conseils en matière de procédure et recherches, communication, appui au Bureau du Président, procédures concernant l'établissement des documents et la tenue de réunions d'urgence en dehors des heures de travail). Le Conseil a continué d'organiser des visioconférences et en a tenu 147 en 2016-2017, ce qui a permis aux représentants spéciaux du Secrétaire général et aux hauts fonctionnaires en poste sur le terrain de continuer à économiser du temps et de l'argent.

b) Amélioration de l'accès aux informations relatives aux travaux du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires

149. En 2016-2017, la Division a publié sur le site Web du Conseil de sécurité la version préliminaire anglaise des 10 parties des dix-huitième (2012-2013) et dix-neuvième suppléments (2014-2015) au *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* (<http://www.un.org/en/sc/repertoire/index.shtml>). Le vingtième supplément (2016-2017) en est au stade des recherches. Le document intitulé « Aperçu de la pratique du Conseil de sécurité » (document annuel dans lequel on trouve des statistiques sur l'évolution de la pratique du Conseil de sécurité en ce qui concerne les séances, les missions, l'ordre du jour, les décisions, les votes et les organes subsidiaires) a continué d'être publié dans sa version interactive comme au format PDF (<http://www.un.org/fr/sc/documents/highlights.shtml>). Aux fins de la conservation de la mémoire institutionnelle de l'Organisation concernant certains travaux du Conseil de sécurité, la Division a assuré la maintenance et l'actualisation du site Web du *Répertoire* dans les six langues officielles. Ainsi, les outils de recherche relatifs aux mandats des missions et aux régimes de sanctions et autres restrictions ont été mis à jour tous les trimestres. L'objectif biennal concernant le nombre de pages du *Répertoire* lues en ligne a été atteint avec 490 000 pages et le nombre de visites sur le site Web du Conseil a atteint 19,33 millions (objectif biennal : 9,57 millions).

c) Application des décisions du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires nécessitant un appui fonctionnel

150. Dix missions du Conseil de sécurité et 12 missions de ses organes subsidiaires ont été facilitées en 2016-2017 au titre du sous-programme. Toutes ces missions se sont déroulées dans les délais impartis (objectif biennal : 100 %). L'aptitude du Secrétariat à proposer des experts hautement qualifiés en temps voulu conformément à l'indicateur de résultats a été évaluée à 94,5 % (objectif biennal : 100 %).

Sous-programme 4
Décolonisation

a) Le Comité spécial et l'Assemblée générale seront en mesure de s'acquitter de leurs mandats respectifs en matière de décolonisation et de faire progresser la décolonisation des 17 derniers territoires non autonomes

151. Le Groupe de la décolonisation a fourni un appui fonctionnel au Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et à d'autres organes intergouvernementaux, notamment en établissant 17 documents de travail annuels sur les territoires non autonomes et d'autres documents destinés aux organes délibérants, qui ont tous été soumis dans les délais impartis (objectif biennal : 100 %), et en organisant une réunion du Bureau avec le Secrétaire général en juin 2016. Deux des quatre Puissances administrantes ont participé aux séminaires régionaux annuels tenus en 2016 et l'une d'entre elles y a pris part en 2017, tandis que deux ont participé aux sessions de fond annuelles organisées par le Comité spécial en 2016 et 2017. Seuls 94 % des documents de travail du Secrétariat (objectif biennal : 100 %) ont été

établis avec la participation des quatre Puissances administrantes, l'une d'elle n'ayant pas pleinement respecté l'alinéa e de l'article 73 de la Charte des Nations Unies en négligeant de communiquer au Secrétaire général des renseignements relatifs à un de ses territoires.

Sous-programme 5 **Question de Palestine**

- a) *Renforcement de la sensibilisation de la communauté internationale à la question de Palestine et intensification de la mobilisation de l'opinion internationale en faveur des droits du peuple palestinien et du règlement pacifique de la question de Palestine, grâce au travail effectué par le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et la Division des droits des Palestiniens*

152. L'adoption de quatre résolutions (objectif biennal : 4) par l'Assemblée générale a démontré que la communauté internationale maintenait son appui à la réalisation des objectifs et à la mise en œuvre du programme de travail du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et de la Division des droits des Palestiniens. La Division a facilité la poursuite du dialogue entre gouvernements, entités des Nations Unies, organisations intergouvernementales et représentants de la société civile sur tous les aspects de la question de Palestine, comme l'ont illustré les réunions formelles et informelles du Comité, les huit réunions et conférences internationales (objectif biennal : 8) et la célébration, en 2016 et en 2017, de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien (objectif biennal : 2). La Division a approfondi la coopération avec la société civile en organisant quatre conférences et consultations (objectif biennal : 4). Au total, il a été publié 125 notes d'information, documents informels et autres ressources papier ou en ligne destinés à sensibiliser la communauté internationale à la question de Palestine (objectif biennal : 140).

Sous-programme 6 **Équipe spéciale de lutte contre le terrorisme²**

- a) *Mise en œuvre effective de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies*

153. L'action concertée que l'Équipe spéciale a menée pour renforcer la dynamique et la teneur de l'approche consistant à mobiliser tout le système des Nations Unies dans le cadre de la lutte contre le terrorisme a obtenu des résultats satisfaisants. Le Plan d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent (voir A/70/674), élaboré par le Bureau de l'Équipe spéciale en consultation avec ses 38 entités et des experts extérieurs, a été lancé en 2016, première année de mise en œuvre du nouveau programme quinquennal de l'Équipe spéciale. Le Programme définit les orientations stratégiques des activités de l'Équipe spéciale pour la période 2016-2020. Durant la période considérée, 29 ateliers ont été organisés dans le cadre de 13 projets de renforcement des capacités, dont trois consultations sur le

² Dans sa résolution 71/291, l'Assemblée générale a décidé, au titre du chapitre 3 du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, de créer un Bureau de lutte contre le terrorisme qui serait détaché du Département des affaires politiques et doté des compétences et fonctions prévues dans le rapport du Secrétaire général (A/71/858). Dans sa résolution 72/9, elle a ensuite approuvé les modifications que cela entraînait pour le plan-programme biennal. Comme, durant la majeure partie de 2016-2017, l'Équipe spéciale relevait d'un sous-programme du Département des affaires politiques, l'exécution de ses programmes (et de ceux du Bureau de lutte contre le terrorisme, à compter du jour de sa création) est présentée dans le chapitre consacré au Département des affaires politiques dans le présent rapport. Pour les périodes suivantes, l'exécution des programmes du Bureau de lutte contre le terrorisme ne sera plus présentée au titre du Département des affaires politiques.

renforcement des capacités au titre du projet relatif aux renseignements préalables concernant les voyageurs. L'atelier de renforcement des capacités en matière de sécurité aérienne qui se déroule sur six semaines compte pour un projet et les deux sessions qui ont été organisées à ce titre comptent pour deux. Deux des 29 ateliers ont été menés par la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme avec l'appui du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme. Par ailleurs, au titre du deuxième indicateur de succès, le Centre, se fondant sur les résultats des consultations régionales qui ont eu lieu en 2016 à Nouakchott, est en train d'étendre l'Initiative d'assistance intégrée pour la lutte antiterroriste (Initiative I-ACT) au Groupe de cinq pays du Sahel, comme le lui avait demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2195 (2014) et le Président du Conseil dans sa déclaration du 8 décembre 2015 (S/PRST/2015/24), et comme il y avait été encouragé lors du cinquième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Sur le plan national, le Centre a continué de mettre en œuvre l'Initiative I-ACT au Mali en organisant une série d'activités de renforcement des capacités en janvier et février 2017. Un consultant recruté par le Centre a été déployé à Bamako et chargé d'aider les autorités maliennes à se doter d'une stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et de prévention de l'extrémisme violent dans le respect des normes internationales.

- b) *Renforcement de la collaboration entre les États Membres, les organismes des Nations Unies, d'autres organisations internationales et régionales et des partenaires de la société civile en vue de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies*

154. Les mesures ci-après ont été prises en 2016-2017 afin de progresser vers la concrétisation des réalisations escomptées : la revitalisation des groupes de travail existants, la mise au point d'ici à la fin de 2016 de nouvelles directives en matière de renforcement de la coordination et de la cohérence, et la création, au sein de l'Équipe spéciale, de deux groupes de travail interinstitutions, chargés l'un de la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans la lutte contre le terrorisme et l'autre de la communication stratégique. Les groupes de travail, notamment le Groupe de travail sur les combattants terroristes étrangers, se sont graduellement attachés à mettre en œuvre leurs programmes selon la démarche intégrée des Nations Unies. L'Équipe spéciale a également aidé certaines régions et pays d'Afrique et d'Asie à élaborer des plans de prévention de l'extrémisme violent et de lutte contre le terrorisme, en s'employant notamment à : a) appuyer l'élaboration d'une stratégie globale de prévention de l'extrémisme violent pour la Corne de l'Afrique et la République-Unie de Tanzanie ; b) lancer la phase II de son projet de mise en œuvre de la stratégie régionale de lutte contre le terrorisme en Afrique australe. Le nombre total de projets répartis entre les quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies qui sont énumérés dans le tableau récapitulatif des projets et activités de l'Équipe spéciale a augmenté de 20 (objectif biennal : 22).

C. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient

- a) *Les participants s'engagent de nouveau à prendre des mesures parallèles sur la voie d'une paix durable*

155. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient s'est attaché à promouvoir la solution des deux États, notamment par l'intermédiaire du Quatuor pour le Moyen-Orient et des forums internationaux et auprès des parties concernées et des États arabes clés. Il a largement contribué à la rédaction du rapport du Quatuor en date du 1^{er} juillet 2016, dans lequel on trouvait un aperçu des menaces pesant sur la solution des deux États et des

recommandations. Il a en outre appuyé les mesures en vue de la réconciliation entre Palestiniens qui ont fait suite aux accords conclus au Caire en octobre 2017, lesquelles constituaient une étape importante vers un retour du Gouvernement palestinien à Gaza. Le Coordonnateur spécial s'est concerté avec les parties concernées pour prévenir une nouvelle escalade des tensions, notamment lors des manifestations palestiniennes qui ont éclaté en juillet 2017 en réaction aux mesures israéliennes relatives au Haram el-Charif/mont du Temple. Le Bureau s'est entretenu avec les interlocuteurs clés pour promouvoir la reconstruction de Gaza et trouver une issue à la crise humanitaire. Le Coordonnateur spécial a participé à 1 742 réunions externes (objectif biennal : 1 000) et 914 réunions internes.

b) Des ressources sont mobilisées aux fins de l'amélioration de la situation humanitaire du peuple palestinien et de la satisfaction de ses besoins en matière de développement

156. Les dépenses de l'ONU au titre du développement étaient estimées à 1 265 millions de dollars pour l'ensemble de la période 2016-2017 (objectif biennal : 1 500 millions). L'aide humanitaire et l'estimation des dépenses afférentes au développement pour la période biennale ont été inférieures à l'objectif en raison du déclin progressif de l'aide depuis 2013.

c) Une réponse coordonnée est apportée aux besoins de la population et des institutions palestiniennes en matière d'aide humanitaire et de développement

157. Pendant la période biennale, le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient a aidé à la mise au point de 13 activités et programmes conjoints, l'objectif étant fixé à 15. Cet écart s'explique en partie par le fait que l'Organisation a beaucoup investi dans l'élaboration de stratégies et de programmes qui, bien que lourds à mettre au point, doteront l'équipe de pays des Nations Unies des capacités dont elle a besoin pour améliorer ses résultats en matière de développement. Ainsi, l'équipe de pays a élaboré des stratégies conjointes pour Hébron et Jérusalem-Est afin d'assurer des interventions coordonnées qui répondent aux besoins humanitaires et aux besoins de développement de la population palestinienne. Le Coordonnateur résident a continué de coordonner les activités des entités du système des Nations Unies en tenant des réunions mensuelles. Il a également tenu des réunions mensuelles de coordination avec les adjoints de l'équipe de pays et établi un mécanisme de coordination informel pour les antennes de Gaza, qui se réunit lui aussi une fois par mois. En raison du déclin de l'aide évoqué plus haut, les besoins en ressources au titre du plan d'aide humanitaire de 2017 ont été financés à hauteur de 49 % (objectif biennal : 78 %).

D. Bureau d'appui à la consolidation de la paix

a) Appui aux pays sortant d'un conflit dans le cadre du bon fonctionnement de la Commission de consolidation de la paix

158. Le Bureau d'appui à la consolidation de la paix s'est attaché à appuyer efficacement les travaux de la Commission de consolidation de la paix au cours de la période 2016-2017, laquelle coïncidait avec l'adoption par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des résolutions sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix (résolutions [70/262](#) de l'Assemblée et [2282 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité). Le nombre de rapports officiels et de notes d'information produits et le nombre d'échanges avec les acteurs clés étaient conformes ou supérieurs aux objectifs fixés. Dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions, le Bureau a appuyé d'importantes

visites que la présidence de la Commission a effectuées sur le terrain pour : a) améliorer la stratégie régionale de la Commission ; b) renforcer les synergies entre la Commission et l'Union africaine. Le Bureau a établi 282 rapports et documents de référence au total (objectif biennal : 288), dont 95 (objectif biennal : 48) dans le cadre des préparatifs des réunions de la Commission, y compris celles qu'elle consacre à tel ou tel pays, et des réunions de son Comité d'organisation. L'écart par rapport à l'objectif fixé tient à l'adoption de nouvelles méthodes de travail par la Commission, qui a entraîné une augmentation du nombre de réunions. En effet, ces nouvelles méthodes autorisent la Commission à s'entretenir avec un plus grand nombre de pays que ceux inscrits à son ordre du jour. Le Bureau a également apporté son concours à la Commission et à sa présidence en facilitant les échanges entre les représentants des gouvernements et les parties prenantes du système des Nations Unies, notamment les représentants des acteurs politiques dans les ambassades ou les capitales, ainsi qu'avec les organisations régionales, comme en témoignent les 755 échanges qui ont été facilités en 2016-2017 (objectif : 576). La part des recommandations issues de l'examen de 2015 du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies qui ont été appliquées était de 80 % (objectif : 75 %).

b) *Efficacité dans la mobilisation de ressources destinées au Fonds pour la consolidation de la paix et dans l'affectation de ces ressources en vue d'empêcher la reprise du conflit*

159. En 2016-2017, les contributions versées au Fonds ont représenté environ 75,5 % du montant de 200 millions de dollars fixé comme objectif (objectif biennal : 100 %). En 2017, le montant versé a atteint plus de 93 millions de dollars, ce qui représente le montant le plus élevé depuis la constitution du capital du Fonds, en 2006. À cela s'ajoutent des contributions de plus de 57 millions de dollars reçues en 2016. Le Fonds a alloué près de 157 millions de dollars à 31 pays en 2017, un montant de loin inégalé depuis sa création, auquel il convient d'ajouter près de 71 millions de dollars alloués à 17 pays en 2016. Ces deux montants représentent 251 % des ressources mobilisées au cours de la période biennale précédente (objectif biennal : 100 %). Le fait que le taux d'allocation des ressources dépasse les 100 % signifie que des fonds levés au cours de périodes biennales antérieures ont été alloués pendant la période considérée. En ce qui concerne les décisions concernant les projets à financer, 95 % des décisions prises par le Comité d'évaluation du Bureau d'appui à la consolidation de la paix en réponse aux 132 propositions de projet reçues l'ont été dans les quatre semaines qui ont suivi la réception de la demande (objectif biennal : 100 %). En outre, au cours de la période, le Fonds a ajouté à ses activités de nouvelles initiatives transfrontières dans la région des Grands Lacs, au Sahel, en Amérique centrale, en Asie centrale et entre le Cameroun et le Tchad. Au 31 décembre 2017, les ressources allouées aux pays inscrits à l'ordre du jour de la Commission représentaient 35,1 % du total des ressources allouées (objectif biennal : 50 %). En effet, en 2017, le Fonds a commencé à se désengager des pays qui étaient depuis longtemps à l'ordre du jour de la Commission, tels que la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone, qui se sont donc vus allouer des ressources bien moindres que celles reçues par le passé.

c) *Amélioration de l'efficacité de l'appui fourni par les organismes des Nations Unies aux activités nationales de consolidation de la paix*

160. La période 2016-2017 a été bien remplie, les entités des Nations Unies ayant commencé à appliquer les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité relatives à la pérennisation de la paix (résolutions 70/262 de l'Assemblée générale et 2282 (2016) du Conseil de sécurité). À cette fin, le Groupe de contact pour la consolidation de la paix, présidé par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, a mis au point un cadre de résultats stratégiques dans lequel étaient présentés les mesures à prendre et les indicateurs de progrès ainsi qu'une note expliquant ce que

signifie la notion de pérennisation de la paix. Le cadre a été adopté par le Groupe de haut niveau chargé des questions de consolidation de la paix en décembre 2016. Fin 2017, 70 % des recommandations énoncées dans les résolutions relatives à la pérennisation de la paix avaient été appliquées ou étaient en cours d'application. Le nombre de nouvelles politiques et de notes d'orientation officielles approuvées par le Groupe de haut niveau chargé des questions de consolidation de la paix était conforme à l'objectif fixé (objectif biennal : 6). Ces politiques et notes d'orientation ont été adoptées par le Groupe de haut niveau, le Groupe de travail des Nations Unies sur les périodes de transition et le Groupe des résultats du développement durable et de la pérennisation de la paix du Groupe des Nations Unies pour le développement. Il est arrivé que le Groupe de travail sur les périodes de transition et le Groupe des Nations Unies pour le développement remplacent le Groupe de haut niveau chargé des questions de consolidation de la paix, car celui-ci est également présidé par le Sous-Secrétaire général chargé du Bureau d'appui à la consolidation de la paix, qui constitue un espace de concertation plus vaste. À la fin de la période biennale, les activités relevant de la pérennisation de la paix comprenaient : a) les messages clés du Groupe de travail sur les périodes de transition concernant l'examen quadriennal complet (avril et mai 2016) ; b) le cadre de résultats stratégiques pour l'application des résolutions sur le dispositif de consolidation de la paix (Groupe de haut niveau chargé des questions de consolidation de la paix, juin 2016) ; c) une note expliquant la notion de pérennisation de la paix (Groupe de haut niveau chargé des questions de consolidation de la paix, décembre 2016) ; d) une note d'orientation sur les activités conjointes de relèvement et de consolidation de la paix, approuvée par le Groupe de travail sur les périodes de transition (avril 2017) ; e) le rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix (Groupe de haut niveau chargé des questions de consolidation de la paix, décembre 2017) ; f) un plan d'action sur les capacités dont disposent les organismes, fonds et programmes des Nations Unies pour assurer la pérennisation de la paix (en réponse à l'examen des capacités auquel a procédé l'Overseas Development Institute).

E. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé

a) Enregistrement progressif des plaintes

161. Le Bureau d'enregistrement des dommages a achevé l'enregistrement des plaintes dans sept des neuf provinces du Territoire palestinien occupé concernées par la construction du mur. En 2016-2017, il a fourni une assistance technique pour le dépôt de plaintes dans les provinces de Jérusalem et de Bethléem. Au cours de la période, 13 671 plaintes ont été recueillies (objectif biennal : 8 000), portant ainsi le nombre total de plaintes à 65 785 dans 299 collectivités palestiniennes. Le Bureau a traité 9 382 plaintes (objectif biennal : 8 000), qui ont toutes été présentées au Conseil du Bureau d'enregistrement des dommages pour examen et décision. Le Conseil a tenu huit réunions, au cours desquelles il s'est prononcé sur 9 382 plaintes (objectif biennal : 8 000). Depuis sa création, le Conseil s'est prononcé sur 29 837 plaintes traitées par le Bureau.

b) Amélioration de l'information des personnes physiques ou morales palestiniennes concernées sur les possibilités de dépôt de demandes d'enregistrement de dommages et les conditions à remplir

162. Au cours de la période biennale, le Bureau a continué de mener une vaste campagne de sensibilisation s'adressant en particulier à 345 942 Palestiniens (objectif biennal : 80 000) originaires de deux provinces (Bethléem et Jérusalem). La

campagne a couvert 26 collectivités et municipalités (objectif biennal : 19). Depuis sa création, le Bureau a mené des activités de sensibilisation qui ont touché 1 292 227 personnes originaires de neuf provinces (Bethléem, Hébron, Jénine, Jérusalem, Qalqiliya, Ramallah, Salfit, Toubas et Toulkarm) et 261 collectivités.

F. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

- a) *Renforcement de la coopération et de la coordination entre l'ONU et l'Union africaine à tous les stades du cycle des conflits, soit depuis les premiers signes de conflit potentiel et la planification de l'action en faveur de la prévention des conflits jusqu'aux interventions communes et solidaires en cas de conflit*

163. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a continué : de renforcer le partenariat entre l'ONU et l'Union africaine dans les domaines de la paix et de la sécurité ; de veiller à la cohérence et à la coordination des conseils dispensés à l'Union africaine par les entités des Nations Unies tant en matière de renforcement des capacités à long terme que d'appui opérationnel à court terme ; de rationaliser la présence de l'ONU à Addis-Abeba afin d'améliorer le rapport coût-efficacité et l'efficacité de l'aide qu'elle apporte à l'Union africaine. Le plan d'action visant à répondre aux besoins et à respecter les priorités de développement de l'ONU et de l'Union africaine a été mis en œuvre. Une étape importante de ce partenariat a été franchie, le 19 avril 2017, avec la signature du Cadre commun ONU-Union africaine pour un partenariat renforcé en matière de paix et de sécurité, par le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine, à l'occasion de la première Conférence annuelle ONU-Union africaine. Les plans de travail correspondants dans les domaines de l'alerte rapide, de l'analyse conjointe, de la prévention des conflits, des opérations de paix et de la consolidation de la paix ont été mis à jour chaque année et intégralement mis en œuvre (objectif biennal : mise en œuvre intégrale). Le Groupe des Sages a adopté son plan de travail et toutes les activités correspondantes ont été menées (objectif biennal : mise en œuvre intégrale). Les stratégies continentales en matière de réforme du secteur de la sécurité et de désarmement, démobilisation et réintégration ont été partiellement mises en œuvre et prises en main aux niveaux régional et national (objectif biennal : mise en œuvre à 50 %). Le Bureau a pris part aux divers mécanismes de coordination pour la paix et la sécurité et à toutes les réunions mensuelles du Groupe des partenaires de l'Union africaine (objectif biennal : participation aux réunions mensuelles). Il a appuyé la planification et la gestion des opérations de paix de l'Union africaine, notamment la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur. Le concept des opérations de l'AMISOM a été mis à jour de façon à y incorporer une stratégie de retrait. Si un plan de transition est en voie d'élaboration, la situation politique et les conditions de sécurité sur le terrain ne permettent ni la liquidation de l'AMISOM, ni la prise de contrôle totale du territoire somalien par le Gouvernement fédéral somalien (objectif biennal : liquidation de l'AMISOM et prise de contrôle totale du territoire somalien par le Gouvernement fédéral). Le renforcement de la collaboration entre le Bureau et l'Initiative de coopération régionale ont facilité la réalisation des objectifs militaires et non militaires de l'Initiative.

- b) *Renforcement des mécanismes d'atténuation des conflits en Afrique australe et en Afrique de l'Est, en coordination avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales*

164. Le Bureau a continué de se tenir informé des obstacles à la paix et à la sécurité en Afrique australe et en Afrique de l'Est et a maintenu sa coordination étroite avec le Siège de l'ONU, l'Union africaine et les organisations sous-régionales. Le

Représentant spécial du Secrétaire général auprès de l'Union africaine et Chef du Bureau a donné suite à toutes les demandes du Siège relatives à l'appui à donner aux initiatives de bons offices de l'ONU en Afrique australe et en Afrique de l'Est. Il a effectué une mission de bons offices aux Comores du 23 au 26 avril 2016. En 2017, il s'est rendu à Madagascar du 2 au 5 octobre et aux Comores du 30 octobre au 2 novembre et a effectué deux missions en Afrique du Sud, le 27 septembre et du 29 novembre au 3 décembre (objectif biennal : visites bisannuelles dans chacune des régions aux fins de l'analyse des conflits et d'interventions précoces).

Chapitre 4 Désarmement

Principaux résultats obtenus

Le Bureau des affaires de désarmement a continué d'assurer l'exécution dans les délais de ses programmes et de faire en sorte que ses cinq services, ses trois centres régionaux (Népal, Pérou et Togo) et son bureau de Vienne travaillent en synergie et en étroite coordination. En 2016-2017, il a fourni un appui technique et organisationnel au Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire. Donnant suite à la recommandation formulée par le Groupe de travail, en janvier 2017, l'Assemblée générale a décidé dans sa résolution 71/258 d'organiser, en 2017, une conférence pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination totale ; la conférence a donné lieu à l'adoption le 7 juillet 2017 du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui a été ouvert à la signature le 20 septembre 2017. En 2017, le Bureau des affaires de désarmement a également fourni un appui technique à l'examen du point de l'ordre du jour de la Commission du désarmement relatif aux mesures pratiques de confiance dans le domaine des armes classiques et continué de fournir un appui organisationnel et logistique aux travaux du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, créé par la résolution 2235 (2015) du Conseil de sécurité, jusqu'à l'achèvement du mandat du Mécanisme le 17 novembre 2017. En outre, il a continué à agir pour que le Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines, prévu par l'Assemblée dans sa résolution 42/37 C, devienne opérationnel. Il a par ailleurs appuyé les travaux des sessions du Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée consacrée au désarmement tenues en 2016-2017, qui ont donné lieu à un document final de fond adopté par consensus.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Certaines difficultés et contraintes rencontrées par le Bureau étaient de nature politique, dans la mesure où les mesures prises pour promouvoir les questions de désarmement dépendent en définitive des actions et de la volonté des États Membres. Les efforts que le Bureau continue de faire pour encourager les gouvernements à désigner des femmes comme candidates à des réunions et à des groupes d'experts de façon à parvenir à une représentation équilibrée des sexes ont permis de progresser notablement, mais des difficultés persistent.

165. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 88 % des 1 837 produits quantifiables prescrits pendant l'exercice biennal 2016-2017, contre 89 % pour la période précédente. Au total, 203 produits quantifiables prescrits ont été supprimés au cours de la période, principalement parce que la Conférence du désarmement n'a pas été en mesure de convenir d'un programme de travail. Faute de fonds, plusieurs réunions des États parties à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ont été annulées en 2017 avec le consentement des hautes parties contractantes à la Convention et à ses Protocoles (voir par. 71 ci-dessus). Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat a été ramené de 61 en 2014-2015 à 6 en 2016-2017.

166. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 4)].

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

167. Le Bureau des affaires de désarmement a continué d'assurer l'exécution de ses programmes dans les délais. Il a fourni des apports et contributions de fond au Secrétaire général, notamment des avis politiques et des analyses sur les questions relatives au désarmement, à la non-prolifération et à la paix et à la sécurité, ainsi que des documents d'information, des déclarations et des aide-mémoire sur diverses questions, sur des faits et événements nouveaux ou en cours au niveau mondial et sur des questions transversales.

b) Meilleur respect des délais de soumission de la documentation

168. Le Bureau des affaires de désarmement a présenté 97,14 % des documents dans les délais prévus à la soixante et onzième session de l'Assemblée générale et, au 31 décembre 2017, il était parvenu à présenter 100 % des documents dans les délais à la soixante-douzième session de l'Assemblée (objectif biennal : 100 %). De même, tous les documents nécessaires pour les autres réunions organisées par le Bureau ont été établis dans les délais. Le Bureau poursuit et intensifie ses efforts pour faire en sorte que tous les documents soumis par les États Membres et d'autres organisations internationales dans le cadre des réunions et conférences soient soumis dans un délai raisonnable.

c) Recensement des questions nouvelles exigeant l'attention des États Membres

169. À plus de 110 reprises, des représentants des États Membres, d'organismes internationaux et d'organisations non gouvernementales ont rencontré le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement afin de lui proposer des initiatives concernant l'examen de questions portées à leur attention ou d'entamer des discussions pour réfléchir à des moyens de collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement (objectif biennal : 100 cas). Les discussions ont porté sur les efforts multilatéraux déployés dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération, notamment les accords internationaux sur le désarmement, l'espace extra-atmosphérique, les armes de destruction massive et le terrorisme, les armes légères, les zones exemptes d'armes nucléaires, les activités des trois centres régionaux pour la paix et le désarmement, les nouvelles menaces pesant sur la sécurité internationale, les problèmes frontaliers ou encore les questions de sécurité régionale.

d) *Renforcement de la cohérence des politiques appliquées à la gestion des activités de désarmement des Nations Unies*

170. Le Bureau des affaires de désarmement a mené 221 activités en collaboration avec d'autres entités, activités qui ont notamment pris la forme de réunions, d'ateliers, d'expositions, de publications, de stages de formation à la destruction d'armes, de sessions de formation organisées à l'intention de représentants des forces de l'ordre ou de propositions concernant des projets, dépassant ainsi son objectif biennal fixé à 125 activités.

Sous-programme 1

Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements

a) *Efficacité de l'appui technique et de l'appui sur le plan des procédures et de l'organisation fournis dans le cadre des négociations de la Conférence du désarmement et des conférences et réunions d'États parties à divers accords multilatéraux de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération sous tous ses aspects*

171. Le Service du secrétariat de la Conférence du désarmement et de l'appui à la Conférence de l'Office des Nations Unies à Genève a continué de fournir un appui technique et organisationnel à la Conférence du désarmement et aux réunions concernant les arrangements multilatéraux. Des représentants des États Membres ont fait savoir au Secrétaire général de la Conférence, au Vice-Secrétaire général et au personnel du Secrétariat qu'ils appréciaient l'efficacité de l'appui technique et procédural fourni par le Service, et il en a été rendu compte dans les procès-verbaux de la Conférence et dans d'autres communications orales et écrites. Au moins 87 % des membres de la Conférence du désarmement (objectif biennal : 87 %) ont fait part de leurs observations, toujours positives. Les réactions écrites et orales d'environ 87 % des États parties aux traités multilatéraux de maîtrise des armements et de désarmement et celles de leurs présidents ont été positives (objectif biennal : 87 %).

b) *Efficacité de l'appui à la mise en œuvre dans des délais appropriés des décisions, recommandations et programmes d'action adoptés par l'Assemblée générale et lors des conférences et réunions des États parties à divers accords multilatéraux de désarmement, de maîtrise des armements et de non-prolifération*

172. Le Service a continué d'aider les États parties à s'acquitter des obligations relatives à l'établissement de rapports que leur imposent les différents instruments multilatéraux auxquels ils sont parties. Toutefois, globalement, les États parties tardent encore à s'acquitter de leurs obligations pour les traités qui relèvent du Service (l'objectif biennal fixé à 52 % a été atteint), et ce, depuis l'exercice biennal 2012-2013, lorsque les niveaux de référence ont été révisés. Le travail de sensibilisation conduit par le Service a permis d'améliorer la quantité et la qualité des informations qui sont transmises par les États parties et versées dans les bases de données créées en application des accords multilatéraux de désarmement, et d'accroître le taux de réponse des États ; celui-ci s'est ainsi établi à 73 % (objectif biennal : 73 %). Les pages du site Web du Service ont reçu 1 553 visites par jour (objectif biennal : 3 200 visites par jour). Cette diminution par rapport à la période précédente s'explique par le fait que l'on a changé d'outils d'analyse et que la façon de comptabiliser les visites d'un même internaute n'était pas la même. Pour la version française du site Web, le nombre de visites n'a été comptabilisé qu'à partir de juin 2017.

- c) *Renforcement des compétences des États Membres dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération, notamment grâce au Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement, et amélioration de l'équilibre femmes-hommes parmi les participants au Programme*

173. Les pays en développement ont continué de manifester un vif intérêt pour le Programme de bourses d'études, de formation et de services consultatifs des Nations Unies en matière de désarmement : ainsi, 88 % des demandes reçues provenaient de pays en développement (objectif biennal : 88 %). Les États Membres ont continué de dire du bien du programme, et le nombre d'anciens participants qui ont occupé des postes en rapport avec le désarmement dans les organismes, les réunions et les conférences des Nations Unies a encore progressé et est estimé actuellement à 88 (objectif biennal : 88). La structure et le contenu du programme sont revus et modifiés en permanence de façon à prendre en considération l'évolution de la situation en ce qui concerne la maîtrise des armements, la non-prolifération et le désarmement. Le pourcentage de femmes parmi les participants au programme était de 58 % (objectif biennal : 50 %).

Sous-programme 2

Armes de destruction massive

- a) *Amélioration et renforcement, pour les États Membres et les États parties qui en font la demande, des activités de négociation, de délibération et de recherche de consensus sur l'élimination totale des armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires, le désarmement et la non-prolifération sous tous ses aspects, les vecteurs et l'espace, et l'universalité des instruments internationaux concernant les armes de destruction massive, en particulier les armes nucléaires*

174. Le Service des armes de destruction massive a continué de fournir un appui technique, organisationnel et administratif aux conférences et réunions, y compris, entre autres, aux réunions tenues en 2017 par le Comité préparatoire de la Conférence des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité en 2020, aux sessions de 2016 et 2017 de la Commission du désarmement et à la conférence de 2017 des Nations Unies pour la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète en prélude à l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Les États parties se sont tous dits satisfaits (objectif biennal : 100 %) de la qualité et de la ponctualité qui ont marqué l'organisation des conférences et réunions et les services techniques fournis par le Service. Celui-ci a en outre reçu 20 demandes officielles d'appui au lancement de diverses initiatives de désarmement (objectif biennal : 18).

- b) *Meilleure connaissance et compréhension des enquêtes sur les cas éventuels d'emploi d'armes chimiques et bactériologiques (biologiques) ou à toxines, conformément au mandat énoncé dans la résolution 42/37 C de l'Assemblée générale, et des problèmes que posent l'acquisition et l'utilisation d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques, renforcement de la coopération multilatérale à ce sujet, dans le cadre des mandats en vigueur, et renforcement de l'aptitude à appuyer ces enquêtes et à faire face à ces problèmes*

175. Le Service a continué d'aider à mieux faire connaître et comprendre le Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines, prévu par la résolution 42/37 C de l'Assemblée générale, et organisé cinq séances de formation à l'intention des experts

inscrits sur la liste du Mécanisme. Pour faire face aux problèmes liés à l'acquisition et à l'utilisation d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques, il a apporté un appui aux travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et mené au total 36 activités liées à l'application de cette résolution. Il a en outre reçu 15 demandes (objectif biennal : 12) d'États Membres et d'organisations internationales et régionales concernant ses activités et 45 demandes (objectif biennal : 35) d'information ou de conseils techniques sur des questions liées à l'acquisition et à l'utilisation d'armes de destruction massive. Le nombre de consultations des pages du site Web du Service a atteint 31 000 par mois (objectif biennal : 29 000).

Sous-programme 3

Armes classiques (y compris les mesures concrètes de désarmement)

- a) *Facilitation effective de la mise en œuvre par les États Membres du Programme d'action de 2001 en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects en utilisant les outils disponibles, dans le cadre du mandat convenu*

176. Le Service des armes classiques a continué d'appuyer les mesures prises par la communauté internationale pour prévenir et combattre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, dans le cadre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, et des cibles pertinentes du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a facilité la sixième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, tenue en juin 2016. Celle-ci a connu une issue heureuse avec l'adoption d'un document de fond final dans lequel étaient énoncées des recommandations sur la voie à suivre concernant la mise en œuvre du Programme d'action et de l'Instrument. Dans ce document, il est notamment recommandé aux États de faire figurer, dans leurs rapports nationaux sur la mise en œuvre du Programme d'action, un récapitulatif des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles pertinents du Programme 2030, et de s'appuyer sur les rapports qu'ils établissent au titre de l'Instrument international de traçage pour faciliter la collecte de données qui serviront à l'établissement d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. D'après l'enquête menée à la fin de la réunion et les déclarations qui ont été faites, les États Membres, la présidence et les autres participants ont été satisfaits de l'appui fourni à la réunion et à ses travaux préparatoires. En outre, le Secrétariat n'a reçu aucune plainte concernant les services fournis (niveau de satisfaction : 100 %). En 2017, le Service a continué d'aider les États Membres à préparer la troisième Conférence des Nations Unies chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, qui se tiendra du 18 au 29 juin 2018 à New York, et a apporté son concours au Comité préparatoire, qui se réunira en mars 2018 à New York. Cette activité est toujours en cours et s'achèvera en même temps que la troisième Conférence d'examen sur les armes légères.

- b) *Facilitation effective de la participation des États Membres aux instruments des Nations Unies sur les mesures de la confiance dans le domaine de la sécurité et des affaires militaires*

177. L'Organisation a continué de faciliter la participation des États Membres aux deux principaux instruments des Nations Unies relatifs aux mesures de confiance, à savoir le Registre des armes classiques et le Rapport des Nations Unies sur les

dépenses militaires. Elle a également fourni un appui technique au Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner le fonctionnement et l'amélioration du mécanisme du Rapport des Nations Unies sur les dépenses militaires, qui a tenu une session à Genève en 2016, et deux sessions à New York et à Genève en 2017. Le Groupe d'experts a assumé intégralement et efficacement les fonctions qui lui avaient été confiées et établi à chaque session un rapport de consensus dans lequel il formulait des recommandations auxquelles l'Assemblée générale a pleinement souscrit dans ses résolutions 71/44 et 72/20. D'après les résultats des formulaires d'évaluation qui leur ont été remis à l'issue de leurs travaux, les présidents et les membres du Groupe d'experts gouvernementaux ont été pleinement satisfaits des services qui leur avaient été fournis.

Sous-programme 4 **Information et sensibilisation**

- a) *Communication rapide d'informations factuelles et objectives et de la documentation pédagogique par le Bureau des affaires de désarmement, et recours et accès accrus à celles-ci*

178. Le Service de l'information et de la sensibilisation a continué d'œuvrer de manière variée auprès des délégations, des organisations non gouvernementales et du grand public de façon à mieux faire connaître et à promouvoir les normes mondiales de désarmement au moyen de son site Web, de publications, de partenariats, de manifestations, de réunions d'information et de documents de référence. Il a également continué de fournir un appui technique et administratif à deux grands groupes d'experts, à savoir le Conseil consultatif pour les questions de désarmement, sous l'égide du Secrétaire général, et le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, dont il a assuré le secrétariat. Il a par ailleurs appuyé les travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui a examiné la possibilité d'organiser une telle session extraordinaire et qui est parvenu à établir par consensus un document final de fond (A/AC.268/2017/2). En octobre 2017, le Bureau des affaires de désarmement a mis en ligne une nouvelle bibliothèque spécialisée (<https://www.un.org/disarmament/publications/library/>), permettant d'accéder à une vaste collection de documents des Nations Unies sur le désarmement publiés depuis 1946. Au vu du nombre de visites effectuées et de pages vues sur son site Web (347 249 en 2016 et 485 944 en 2017), il n'a cessé de dépasser son objectif (160 000 visites par an). Des appréciations et des demandes de plus en plus nombreuses ont été transmises par courriel par les États Membres, les organisations intergouvernementales, les médias et le public à propos du site Web, des publications, des annonces, des manifestations et des outils de formation et d'information diffusés par le Bureau. Celui-ci a publié régulièrement des informations sur le désarmement sur son compte Twitter, dont le nombre d'abonnés n'a cessé d'augmenter. Le pourcentage d'utilisateurs qui ont estimé que les documents sur le désarmement étaient utiles a augmenté de 6 % (objectif biennal : 6 %).

- b) *Accès rapide des utilisateurs à des informations factuelles et objectives sur divers aspects du désarmement communiquées sur papier ou par des moyens électroniques*

179. Le Bureau des affaires de désarmement met en ligne des supports d'information dans les meilleurs délais et publie régulièrement de nouveaux contenus, tels que des articles de la catégorie « Coup de projecteur », des bulletins d'actualités et le calendrier de ses manifestations et réunions. Les documents englobent des publications en série et des publications spéciales, de même que 36 fiches

d'information sur les questions de désarmement, qui sont régulièrement mises à jour et diffusées lors de réunions d'information et de manifestations spéciales. En 2016-2017, le Bureau a mis en avant 10 messages enregistrés sur son site Web, notamment un message de Michael Douglas, Messenger de la paix, relatif à des questions de désarmement, qui a été publié en bannière. Par ailleurs, le site Web Éducation pour le désarmement est régulièrement mis à jour et alimenté avec des documents, des publications, des vidéos et des ressources éducatives. Des pages consacrées aux réunions et aux conférences sur le désarmement proposant des informations actualisées, notamment des documents, des déclarations, des communiqués de presse et des informations sur les manifestations parallèles, ont été créées. Le Bureau continue d'alimenter son site Web principal (www.un.org/disarmement/) et le site Web adaptatif de l'Éducation pour le désarmement (www.un.org/disarmement/education/) dans les six langues officielles de l'Organisation. Une synthèse quotidienne sur des questions de désarmement est également envoyé par courriel à un nombre croissant de destinataires. Le pourcentage de documents d'information mis à la disposition des utilisateurs dans les délais prescrits a augmenté de 11 % (objectif biennal : 11 %).

Sous-programme 5 **Désarmement régional**

- a) *Facilitation effective de la coopération, de la coordination et de la collaboration à l'échelle régionale entre les États et les organisations régionales et sous-régionales sur les questions intéressant le désarmement, la non-prolifération sous tous ses aspects et la paix et la sécurité régionales et internationales*

180. Les trois Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, en Asie et dans le Pacifique et en Amérique latine et dans les Caraïbes ont poursuivi leur collaboration avec les États, les organisations intergouvernementales et les groupes non gouvernementaux dans leur région. En 2016-2017, ils ont ainsi organisé 188 ateliers, séminaires et activités d'appui technique et juridique et ont proposé des activités de formation, des activités d'information et de conseil et des publications. Ils ont également organisé 28 activités (objectif biennal : 23) visant à faciliter la coopération, la coordination et la collaboration à l'échelle régionale entre les États et les organisations régionales et sous-régionales. La qualité de l'organisation, le contenu technique, la pertinence et le respect des délais ont été jugés bons ou excellents pour 78 % des manifestations (objectif biennal : 72 %) par les participants aux activités organisées par les centres régionaux. Ces activités visaient à promouvoir la coopération et les mesures de confiance afin de freiner le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, à faire progresser les réformes du secteur de la sécurité, à améliorer la sécurité physique et la gestion des stocks d'armes et de munitions, à promouvoir l'adhésion universelle aux principaux traités, à soutenir l'application de certains instruments tels que la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité et à renforcer la participation des femmes aux prises de décision et à l'élaboration des politiques.

- b) *Renforcement de la coopération entre le Bureau des affaires de désarmement et les États et les organisations internationales, régionales et sous-régionales de chaque région et sous-région dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération sous tous ses aspects et de la paix et la sécurité régionales et internationales*

181. Les Centres régionaux ont continué à collaborer étroitement avec un certain nombre d'organisations régionales et sous-régionales, ce qui a permis d'exercer un effet multiplicateur sur les activités menées : ils ont ainsi mis des ressources en commun, instauré des partenariats et des synergies efficaces, renforcé l'échange

d'informations et obtenu l'adhésion et la contribution des régions aux processus internationaux. L'augmentation du nombre d'activités de ce type (28 activités de coopération et de collaboration à l'échelle régionale), du niveau de satisfaction des participants (la qualité de l'organisation, le contenu, la pertinence et le respect des délais ont été jugés bons ou excellents pour 78 % des manifestations) (objectif biennal : 72 %) et du nombre de demandes d'assistance reçues (29) (objectif biennal : 9) témoignent de l'efficacité de cette démarche.

c) *Renforcement de l'aptitude des entités nationales, régionales et sous-régionales à appliquer des mesures en faveur du désarmement, de la non-prolifération sous tous ses aspects et de la paix et la sécurité régionales et internationales*

182. À la demande des États Membres, les Centres régionaux ont organisé de nombreuses activités de formation et de renforcement des capacités consacrées au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération, notamment sous forme d'une assistance pratique et technique, y compris pour ce qui était de l'élaboration des politiques, de façon à aider les États à freiner le commerce et le détournement d'armes légères et de petit calibre ; ces activités ont permis de renforcer les connaissances et les capacités des responsables du secteur de la sécurité nationale, des agents des douanes et du personnel judiciaire en matière de traçage, de marquage, de gestion des stocks d'armes et de réglementation des armes de petit calibre détenues par des entreprises de sécurité privées. Au total, les Centres régionaux ont mené 188 activités (objectif biennal : 110) et le nombre de demandes d'assistance et de formation ont augmenté considérablement par rapport à la période biennale précédente.

Chapitre 5

Opérations de maintien de la paix

Principaux résultats obtenus

En 2016-2017, le Département des opérations de maintien de la paix a continué d'assurer la direction et la gestion de 16 opérations sur le terrain, dans des contextes divers et très instables, ainsi que d'apporter un appui à ces opérations et de formuler les orientations politiques, stratégiques et opérationnelles les concernant. À la suite de la fermeture de l'ONUCI, le 30 juin 2017, les opérations sont passées au nombre de 15. Le Département a notamment mené les actions suivantes : soutien aux activités de la MINUSMA visant à mettre en œuvre le processus de paix prévu par l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et appui à la décentralisation de la gouvernance, à la lutte contre les violences de quartier et à l'organisation d'une conférence d'entente nationale associant toutes les parties ; appui au retrait et à la transition de la MINUL au Libéria ainsi qu'aux mesures visant à garantir la sécurité pendant les élections ; promotion des conditions permettant de réduire durablement la menace que représentent les groupes armés en République centrafricaine, notamment en appuyant le lancement des travaux de la Cour pénale spéciale et, plus largement, l'appareil judiciaire, la mise en œuvre de mesures d'urgence provisoires visant à lutter contre l'impunité et la formation des forces de police et de gendarmerie nationales ; appui à la mise en œuvre de l'Accord politique global et inclusif signé le 31 décembre 2016 en République démocratique du Congo et aux efforts déployés en vue de l'organisation rapide d'élections ; appui aux activités de la MINUSS visant à protéger les civils au Soudan du Sud, notamment

les personnes déplacées qui se trouvent dans des zones enclavées, à créer les conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire, à détecter les violations des droits de l'homme, enquêter à leur sujet et en rendre compte publiquement et à aider à la mise en œuvre de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud en collaboration avec les acteurs régionaux ; appui au retrait de la MINUSTAH en Haïti et à sa fermeture le 15 octobre 2017, ainsi qu'à la mise en place de la MINUJUSTH et à la transition entre les deux missions, les activités de la seconde consistant essentiellement à renforcer les institutions garantes de l'état de droit et les capacités de la police nationale et à promouvoir les droits de l'homme ; appui aux efforts déployés au Moyen-Orient par la FNUOD, la FINUL et l'ONUST pour veiller à ce que le cessez-le-feu entre Israël et la République arabe syrienne et la cessation des hostilités entre Israël et le Liban soient respectés, compte tenu de la crise syrienne et du climat régional très tumultueux ; sous l'égide de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires de promotion de l'état de droit au lendemain de conflits et d'autres crises, placée sous la direction conjointe du Département et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), mise au point d'évaluations et de programmes communs visant à renforcer les capacités nationales en matière d'état de droit, à rétablir l'autorité de l'État et à soutenir les premiers efforts de consolidation de la paix.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Les principaux obstacles et difficultés rencontrés dans l'exécution du mandat et la mise en œuvre du programme ont notamment touché à : la nécessité de recevoir, de la part du Conseil de sécurité, un soutien politique indéfectible et univoque pour mener à bien les mandats ; la mise à disposition, par les États Membres, des compétences et des moyens humains, financiers et logistiques nécessaires à la bonne exécution des mandats ; la volonté politique des parties aux conflits de régler leurs différends ; la complexité croissante des situations de conflit ; la gestion des relations avec les pays hôtes, l'objectif étant de s'assurer de la pérennité de leur consentement et de leur coopération ; l'ensemble des règles et règlements de l'Organisation s'appliquant aux phases de démarrage et de transition des missions. Pour surmonter ces difficultés, le Département a apporté son concours à la réforme du pilier Paix et sécurité du Secrétariat et collaboré avec le Département de l'appui aux missions aux fins d'une étude d'ensemble des opérations de maintien de la paix. Le Département continue de prendre des mesures visant à accroître l'efficacité et l'efficience des opérations, notamment aux fins de l'amélioration des activités de constitution des forces stratégiques, de planification des moyens et d'évaluation des résultats, du renforcement de la capacité des États Membres à produire et déployer du personnel de maintien de la paix suffisamment formé et équipé, et de l'application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix, en mettant l'accent sur les partenariats, l'innovation et la mobilisation de la population locale.

183. Les résultats décrits ci-dessus pour 2016-2017 correspondent à l'exécution de 99 % des 728 produits quantifiables prescrits, contre 98 % pour 2014-2015. Le nombre de produits ajoutés exécutés à l'initiative du Secrétariat est passé de 7 en 2014-2015 à 156 en 2016-2017 (voir également par. 77 du présent rapport).

184. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/70/6 (Sect. 5) et Corr.1)].

A. Opérations de maintien de la paix

1. Département des opérations de maintien de la paix

Direction exécutive et administration

a) *Gestion efficace du programme de travail*

185. Le Département a continué de progresser dans l'exécution des mandats définis par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies demeurent au cœur de l'action que mène la communauté internationale pour parer aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Elles ont des atouts bien à elles, notamment la capacité de déployer des contingents et des effectifs de police venant du monde entier, d'assurer leur maintien et de les associer à des éléments civils pour mettre en œuvre des mandats pluridimensionnels.

b) *Renforcement de l'orientation stratégique et opérationnelle, de la planification, du déploiement et de la transition des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales dirigées par le Département des opérations de maintien de la paix*

186. En 2016-2017, le Département a renforcé l'orientation stratégique et opérationnelle, la planification, le déploiement et la transition des opérations qu'il dirige et contribué à plusieurs initiatives à l'échelle du système pour accroître l'efficacité et l'efficience des opérations de maintien de la paix. Sous la conduite du Groupe directeur pour le renforcement des moyens en personnel en tenue établi par le Département et le Département de l'appui aux missions, huit projets ont été menés aux fins de la mise en œuvre du programme de renforcement des moyens en personnel en tenue et de l'amélioration des capacités de ce personnel. L'application des recommandations formulées par le Groupe d'experts sur les technologies et l'innovation au service des opérations de maintien de la paix des Nations Unies se poursuit, afin de tirer parti des possibilités qu'offrent les technologies au plan stratégique et d'améliorer les résultats des opérations de maintien de la paix dans les contextes difficiles. En 2016-2017, 94 % des grands objectifs (objectif biennal : 100 %) ont été définis et réalisés pour l'ensemble des opérations et missions dirigées par le Département.

c) *Vision partagée par le Secrétariat, les États Membres et les autres parties prenantes concernant les orientations à suivre en matière de maintien de la paix et à l'échelle de chaque opération*

187. Le Département a continué de recenser les difficultés, les possibilités et les priorités propres à chaque opération et au maintien de la paix en général, y compris les besoins en compétences, en moyens et en ressources, et de mettre au point des solutions permettant de relever ces défis et de les expliquer aux acteurs extérieurs. Il s'est employé à promouvoir, dans la mesure du possible, une position unifiée des États Membres pour ce qui concerne les processus politiques et les opérations. En 2016-2017, il a réalisé l'examen ou l'évaluation stratégiques de sept missions [MINUL, MINUSS, Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), FINUL, MINUSTAH, MINUAD et Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)], ainsi que plusieurs évaluations techniques visant à adapter et dimensionner les missions en fonction de l'évolution de la situation

et de leurs nouveaux mandats. La Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens a procédé à 16 visites d'évaluation et de consultation dans divers États Membres afin de juger de la formation et de la performance du personnel et d'expliquer les normes qu'applique l'ONU en la matière. Parmi les outils de formation au maintien de la paix disponibles à ce jour figurent notamment les modules de formation de base préalable au déploiement, un stage de formation complet sur la protection des civils à l'intention des pays fournisseurs de contingents, cinq supports de formation spécialisée élaborés à partir des manuels à l'usage des unités militaires des Nations Unies et un stage de formation à la protection de l'enfance à l'intention de la police des Nations Unies.

Sous-programme 1 **Opérations**

- a) *Communication plus efficace au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale, à d'autres organes intergouvernementaux et aux pays qui fournissent des contingents d'informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les questions de maintien de la paix*

188. En 2016-2017, tous les rapports du Secrétaire général (objectif biennal : 100 %) au Conseil de sécurité ont rendu compte de réunions d'information tenues avec les pays fournisseurs de contingents et les membres du Conseil de sécurité. Des exposés ont été présentés au Conseil de sécurité et au Comité spécial des opérations de maintien de la paix. Il a été donné suite aux recommandations de la Cinquième Commission, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, du Comité des contributions et du Comité des commissaires aux comptes. Le Bureau des opérations a donné des conseils sur les opérations de maintien de la paix en cours ou potentielles, la mise en œuvre intégrée des mandats et les besoins opérationnels à des Missions permanentes auprès de l'ONU, des organisations régionales et sous-régionales, notamment l'Union africaine et l'Union européenne, des organisations non gouvernementales et des médias. En 2016-2017, toutes les recommandations préconisant la mise en place de nouvelles opérations de maintien de la paix ou des aménagements majeurs à des opérations existantes ont été reprises dans des résolutions du Conseil de sécurité (objectif biennal : 100 %).

- b) *Gestion efficace et rationnelle des opérations de maintien de la paix*

189. Le Département a donné des orientations à 16 opérations de maintien de la paix (15 à partir du 1^{er} juillet 2017) et achevé toutes les activités de planification des missions dans le respect des exigences du Conseil de sécurité quant au fond et aux délais (objectif biennal : 100 %). Il s'est agi notamment de : renforcer le dispositif de la MINUSMA comme le prévoit son nouveau mandat ; faire de la lutte contre les groupes armés l'une des priorités stratégiques de la MINUSCA tout en assurant la protection des civils et en aidant à l'acheminement de l'aide humanitaire ; continuer d'appuyer, par l'intermédiaire de la MONUSCO, l'organisation rapide d'élections en République démocratique du Congo et aider à la mise en œuvre de l'Accord politique global et inclusif du 31 décembre 2016 ; renforcer le mandat de la MINUSS grâce à l'adjonction d'une force de protection régionale ; planifier la consolidation et la transition de la MINUSTAH, y compris la fermeture de la mission et la mise en place de la MINUJUSTH ; mener à bien la reconfiguration, le retrait et la fermeture de l'ONUCI ; procéder à la reconfiguration et au retrait de la MINUL ; assurer la reconfiguration de la MINUAD.

Sous-programme 2

Questions militaires

a) *Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité*

190. En 2016-2017, le Bureau des affaires militaires a mis au point 14 plans militaires relatifs à divers concepts généraux d'opérations ou règles d'engagement et de comportement. Le délai nécessaire à l'élaboration de ces plans a été de sept jours à compter de la date d'adoption de la résolution dans laquelle le Conseil de sécurité définit un mandat donné (objectif biennal : 7 jours). Le Bureau a déployé une équipe d'appui au personnel militaire à la Mission des Nations Unies en Colombie en vue de sa phase de démarrage et à l'AMISOM en vue de l'examen et de l'élaboration du concept général d'opérations de la mission pour 2016. De plus, le Bureau s'est assuré de pouvoir déployer à tout moment jusqu'à 14 militaires détachés à l'appui d'une nouvelle mission ou d'une montée en puissance, ce pour une période pouvant aller jusqu'à 90 jours. Au 31 décembre 2017, 1 515 membres du personnel civil (dont 118 femmes), 1 949 officiers d'état-major (dont 149 femmes) et 78 135 membres des contingents (dont 2 878 femmes) étaient déployés à la Mission de l'Organisation des Nations Unies au Moyen-Orient (MONUSCO). En 2016-2017, le Système de préparation des moyens de maintien de la paix a remplacé le Système de forces et moyens en attente des Nations Unies. Au 31 décembre 2017, 95 États Membres y avaient officiellement enregistré leur annonce de contribution volontaire à la constitution stratégique des forces (168 unités au niveau 1, 63 unités au niveau 2, 6 unités au niveau 3 et 15 unités provisoirement sélectionnées au niveau « déploiement rapide »). Le Bureau a préparé des demandes officielles d'annonce de contributions aux États Membres de façon à pouvoir commencer à constituer les forces dans les cinq jours suivant la finalisation des documents de planification (objectif biennal : 5 jours).

b) *Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des composantes militaires des opérations de maintien de la paix*

191. Le Bureau a traité un total de 96 recommandations relatives aux opérations militaires issues des rapports de fin d'affectation établis par les chefs des composantes militaires, des rapports de visites consultatives sur les aspects opérationnels, de visites préalables au déploiement et de visites d'évaluation, et des études sur les moyens militaires. Sur l'ensemble de ces recommandations, 89 (93 %) ont été appliquées dans leur intégralité (objectif biennal : 100 %). En 2016-2017, de nouveaux supports d'orientation et de directives générales ont été élaborés, concernant notamment l'évaluation des entités militaires subordonnées par les commandants de force (janvier 2016) et l'évaluation des quartiers généraux des forces (juin 2016), tout comme des manuels à l'usage des unités militaires des Nations Unies chargées de la neutralisation des explosifs et munitions (septembre 2017), d'une part, et du personnel militaire et de police des Nations Unies, sur la réduction de la menace que représentent les engins explosifs improvisés (décembre 2017), d'autre part. Deux ateliers régionaux sur les dispositifs de vérification de la capacité opérationnelle ont été organisés à l'occasion de la conférence annuelle de l'Association of Asia-Pacific Peace Operations Training Centres, à Manille, et à l'Association internationale des centres de formation au maintien de la paix, à Sarajevo. Cinq ateliers régionaux sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans les manuels à l'usage des unités militaires des Nations Unies ont été organisés au Bangladesh, en Égypte, au Ghana, en Grèce et au Népal, ainsi que trois débats lors de tables rondes tenues dans le cadre de la conférence annuelle de l'Association of Asia-Pacific Peace Operations Training Centres, à Manille, de l'Association internationale des centres de formation au maintien de la paix, à Sarajevo, et de l'International Peace Support Training Centre, au Kenya.

Sous-programme 3 État de droit et institutions chargées de la sécurité

- a) *Réduction du temps nécessaire pour déployer et mettre en place les composantes état de droit et sécurité des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité*

192. En 2016 et 2017, la Division de la police a animé dans les zones de mission 94 séances d'information et présentations sur les questions de police dans les opérations de maintien de la paix, lesquelles ont été suivies de procédures d'agrément aux fins du déploiement et de la relève du personnel de la police des Nations Unies dans le cadre des opérations de recrutement, de sélection et d'évaluation du personnel ou d'inspection du matériel. La Division a également animé 64 séances d'information sur les opérations policières de maintien de la paix, notamment sur les mesures visant à renforcer le recrutement du personnel de police, à l'intention des organes délibérants, des États Membres, des organes intergouvernementaux, des groupes d'amis, des organisations régionales et des pays fournisseurs de personnel de police. Pour favoriser la parité des sexes, la Division a élaboré et inauguré un stage de perfectionnement au commandement destiné aux femmes officiers supérieurs de police et organisé quatre séances d'évaluation et de formation spécialisées exclusivement réservées aux femmes, l'objectif étant de préparer les 350 participantes au déploiement. Afin d'accroître encore la performance, la Division a entrepris de mettre au point une formation à l'intention des commandants de la police des Nations Unies, en coordination avec le Service intégré de formation, de réviser la directive sur les unités de police constituées publiée par le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions et de perfectionner son système de gestion des ressources humaines (HERMES). En ce qui concerne les capacités de police de réserve, au 31 décembre 2017, 23 États Membres avaient officiellement enregistré leurs annonces de contributions dans le Système de préparation des moyens de maintien de la paix en 2016-2017 (16 unités au niveau 1, 4 unités au niveau 2 et 3 unités au niveau 3). Dans le cadre du projet relatif aux menaces transnationales, la collaboration avec l'Organisation internationale de police criminelle (INTERPOL) a été renforcée pour ce qui est de la formation des policiers des États hôtes et de la remise à niveau du personnel des bureaux centraux nationaux situés dans les zones des missions et chargés de prévenir et de combattre la grande criminalité organisée. Des membres de la Division de la police ont été déployés à la MINUL et à la MINUSCA dans un délai de 25 jours suivant l'adoption des résolutions [2308 \(2016\)](#) et [2281 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité (objectif biennal : 25 jours). De plus, des membres du Corps permanent de spécialistes des questions judiciaires et pénitentiaires ont été déployés à la MINUSCA, à la MINUSMA, à la MONUSCO, à la MINUK et à la MINUSS dans un délai de 30 jours (objectif biennal : 15 jours). Le déploiement de la MINUAD a enregistré un léger retard en raison de l'allongement des délais de traitement des visas. Des spécialistes de la lutte antimines ont été déployés à l'UNFICYP dans un délai de 15 jours (objectif biennal : 15 jours) et du personnel de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration a été déployé à la MINUJUSTH dans un délai de 30 jours suivant la création de la mission.

- b) *Amélioration de l'efficacité des composantes état de droit et sécurité des opérations de maintien de la paix*

193. En 2016-2017, trois nouvelles directives relatives au commandement, aux opérations et à l'administration de la police ont été intégrées au cadre d'orientation stratégique concernant le rôle de la police dans les opérations internationales de maintien de la paix, et deux manuels sur les activités de mentorat, d'encadrement et de conseil et sur la planification des opérations policières par mission ont été publiés,

tout comme la version actualisée des outils de la police des Nations Unies relatifs à l'égalité des sexes, qui présentent des bonnes pratiques normalisées aux fins de la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les opérations de maintien de la paix. Les composantes police, justice et services pénitentiaires et lutte antimines figurent dans les plans intégrés de cinq missions (MINUSCA, MINUSMA, MONUSCO, MINUL et MINUK) (objectif biennal : 5), la composante désarmement, démobilisation et réintégration dans ceux de cinq missions (MINUSCA, MONUSCO, MINUSMA, MINUJUSTH et MINUAD) et la composante réforme du secteur de la sécurité dans ceux de trois missions (MINUSCA, MINUSMA et MONUSCO). Les concepts des opérations et les instructions permanentes de la MINUSCA, de la MONUSCO, de la MINUL, de l'ONUCI et de la MINUSTAH ont été révisés et les plans de transition et de retrait de la MINUSTAH ainsi que le concept des opérations relatif au démarrage de la MINUJUSTH ont été élaborés. En outre, la Division de la police a aidé à l'élaboration de plans d'opérations visant à appuyer la mise en œuvre du Plan de renforcement de la Police nationale haïtienne et du plan quinquennal de renforcement des capacités de la police et de la gendarmerie de la République centrafricaine. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a apporté son appui aux composantes désarmement, démobilisation et réintégration et réforme du secteur de la sécurité de la MINUSCA, de la MONUSCO et de la MINUAD et dispensé une formation consacrée à la neutralisation des explosifs et munitions au personnel de la MINUSMA. Les plans intégrés relatifs aux composantes police et aux autres composantes liées à l'état de droit et à la sécurité ont été révisés pour que soient pris en compte les aménagements apportés aux mandats et l'évolution de la situation dans les zones des missions. Du personnel affecté aux institutions garantes de l'état de droit et de la sécurité a été déployé dans 13 pays (objectif biennal : 13).

c) *Meilleure prise de conscience des dangers des mines terrestres et des restes explosifs de guerre dans les pays touchés*

194. Dans le cadre de ses activités prescrites, notamment la protection des civils, la réduction de la violence armée et l'amélioration de l'efficacité opérationnelle des opérations des Nations Unies dans 11 missions [MINUSCA, MINUSMA, Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), MONUSCO, MINUAD, UNFICYP, FINUL, FISNUA, MINUSS, ONUCI et Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS)], le Service de la lutte antimines a mis en œuvre de vastes programmes de sensibilisation aux risques à l'intention des membres du personnel des Nations Unies et des populations locales. Grâce à des moyens et outils traditionnels ou innovants (notamment des appareils de communication fonctionnant à l'énergie solaire, des médias sociaux et des applications spécifiques), le Service a pu atteindre un public large et varié et a consigné les résultats positifs de ses activités.

Sous-programme 4
Politiques, évaluation et formation

a) *Connaissance accrue, parmi les acteurs concernés, des politiques, instructions permanentes, directives et normes et outils de formation conformes aux principes de l'Organisation des Nations Unies et tenant compte des enseignements tirés de l'expérience*

195. En 2016-2017, l'ensemble des directives, des orientations et de la documentation relative aux meilleures pratiques, tels que les analyses du retour d'expérience et les rapports de fin d'affectation établis par les hauts responsables des missions, ont été mis à la disposition des professionnels du maintien de la paix, qui peuvent les télécharger à partir de la base de données sur les pratiques et politiques des opérations de paix. En décembre 2017, un total de 25 000 documents avaient été

consultés par des professionnels du maintien de la paix (objectif biennal : 25 000). Des bulletins mensuels font état des dernières directives, instructions permanentes et orientations disponibles dans la base de données. En outre, l'organisation de réunions périodiques du Comité de direction élargi et des points de contact permet de garantir que les différents départements consultent les nouvelles orientations et les diffusent entre eux.

196. Le Service intégré de formation a élaboré et diffusé auprès des États Membres la version actualisée des modules de formation de base préalable au déploiement, lesquels composent la formation obligatoire qui doit être dispensée à l'ensemble des membres du personnel en tenue et du personnel civil avant le déploiement. Cette version comporte des nouveautés, notamment un chapitre sur l'importance de l'environnement, et des éléments plus précis concernant les questions de déontologie et de discipline et la protection des civils. Le Service a lancé le nouveau stage de formation complet sur la protection des civils à l'intention des pays fournisseurs de contingents, qui s'adresse principalement aux bataillons intervenant au niveau tactique. Il a également élaboré et lancé un nouveau stage de formation à la protection de l'enfance à l'intention de la police des Nations Unies. Afin de faciliter l'utilisation des manuels à l'usage des unités militaires des Nations Unies et sur la base de ceux-ci, le Service a élaboré cinq supports de formation spécialisée à l'intention des unités spécialisées que sont les unités de transport aérien, les unités de génie, les forces spéciales, les unités militaires d'appui au quartier général de la force et les unités fluviales. Le Service a également participé à cinq visites d'évaluation et de consultation (4 à des contingents et 1 à du personnel de police) pour appuyer les activités de la Cellule stratégique de constitution des forces et de planification des moyens.

197. En outre, toutes les normes de formation au maintien de la paix élaborées (objectif biennal : 100 %) ont été mises à la disposition des États Membres, des opérations sur le terrain, des partenaires régionaux et des établissements de formation pour appuyer les activités de formation préalable au déploiement, de formation à l'entrée en fonction et de formation continue.

2. Département de l'appui aux missions

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

198. Le Bureau du Secrétaire général adjoint a continué de fournir des orientations stratégiques, un appui en matière de gestion du changement et des moyens de communication de l'information et d'assurer un contrôle des résultats afin de veiller à l'amélioration constante des modes de fonctionnement pour garantir un appui fiable, régulier et durable à l'ensemble des missions.

b) Appui efficace et rationnel et directives techniques s'agissant des activités d'appui dont l'exécution a été demandée par le Département de l'appui aux missions aux opérations sur le terrain ainsi qu'aux organes intergouvernementaux, aux États Membres et aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police

199. Le Département de l'appui aux missions a contribué au succès des opérations de paix en leur apportant des solutions d'appui rapides, efficaces, efficientes et responsables. Il a fourni aux opérations de maintien de la paix des services de base (budget, finances, personnel, technologies, soutien logistique) pour les aider à planifier, démarrer et poursuivre leurs activités dans les situations les plus complexes.

- c) *Partage par le Secrétariat, les États Membres et les autres parties prenantes d'une même conception des futures orientations du maintien de la paix et des différentes opérations*

200. Le Département de l'appui aux missions a continué d'organiser des séances d'information à l'intention de ses partenaires au Secrétariat, des États Membres et des autres parties prenantes et de se réunir avec eux pour s'assurer que tous partagent une même conception des futures orientations du maintien de la paix et des différentes missions.

201. En 2016-2017, les questions et priorités relatives à l'appui aux missions, notamment aux opérations de paix ayant connu d'importantes réductions d'effectifs, comme la MINUAD, ou en préparation de liquidation, comme l'ONUCI et la MINUL, pour ne citer que quelques exemples, ont particulièrement retenu l'attention. De plus, des consultations intensives ont été menées avec les États Membres, en particulier les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, dans le cadre du Groupe de travail sur le matériel appartenant aux contingents. En 2017, l'accent a notamment été mis sur la collaboration avec toutes les parties prenantes sur les nouvelles questions transversales, telles que le programme de réforme de la gestion prévu par le Secrétaire général.

Sous-programme 5

Appui administratif aux missions

- a) *Déploiement et mise en place rapides des opérations de maintien de la paix créées par le Conseil de sécurité*

202. Les objectifs en matière de taux d'occupation des postes soumis à un recrutement international ne sont fixés que pour les missions dotées d'un cycle budgétaire allant de juillet à juin. Aucun objectif n'a été fixé pour les missions dont le cycle budgétaire va de janvier à décembre. Parmi les missions dotées d'un cycle budgétaire allant de juillet à juin, six avaient atteint leur objectif de taux d'occupation des postes soumis à un recrutement international au 31 décembre 2017 (MINUSCA, MINUSMA, MONUSCO, MINUAD, FISNUA et MINUSS) et cinq ne l'avaient pas atteint (MINURSO, FNUOD, UNFICYP, UNIFIL et MINUK). Au 31 décembre 2017, le taux d'occupation total des postes soumis à un recrutement international dans les missions dotées d'un cycle budgétaire allant de juillet à juin s'établissait à 84,4 % (objectif biennal : 86 %).

- b) *Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix*

203. Le pourcentage de femmes recrutées sur le plan international qui sont affectées à des opérations de maintien de la paix ou dans d'autres missions des Nations Unies a légèrement augmenté, passant de 28,4 % au 31 décembre 2016 à 28,9 % au 31 décembre 2017 (objectif biennal : 23 %). Cependant, des défis restent à relever en ce qui concerne la nomination de femmes et leur maintien en fonction dans les missions, en particulier aux niveaux les plus élevés. Le Département de l'appui aux missions continue de s'employer à accroître le nombre de candidates recrutées à des postes de la classe D-1 ou D-2 au moyen de la filière de sélection de femmes qualifiées en vue de leur recrutement à des postes de direction. La Stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, lancée par le Secrétaire général le 13 septembre 2017, a créé un climat propice à l'amélioration de la représentation des femmes sur le terrain. La Division du personnel des missions collabore étroitement avec ses partenaires et ses clients pour mettre en œuvre cette stratégie. À cet effet, elle s'emploie à mettre sur pied une campagne d'information visant à présenter et démystifier le travail des femmes civiles dans les opérations de maintien de la paix, comme recommandé. En 2016-2017, le Département a maintenu

à trois mois (objectif biennal : 3 mois) le délai moyen de traitement des demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents (de la réception de la demande certifiée par la mission à son approbation par le Département).

c) Communication et suivi plus rapides des allégations de comportement répréhensible

204. Les allégations ont été enregistrées dans le Système de suivi des fautes professionnelles dans un délai de sept jours suivant leur réception (objectif biennal : 7 jours). Pour les rares cas où un léger retard d'enregistrement a été constaté, les missions en ont indiqué les raisons précises. Les allégations ont été transmises pour enquête, selon qu'il convient, dans un délai de trois jours (objectif biennal : 3 jours).

d) Renforcement des mesures visant à prévenir les fautes graves

205. Les mesures de prévention continuent de s'intensifier et des rapports trimestriels rendent compte des activités entreprises pour appliquer le programme d'action relatif à l'exploitation et aux atteintes sexuelles. Le module de formation en ligne sur la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles a été lancé dans toutes les missions à la fin 2016 et est devenu obligatoire pour tous les fonctionnaires du Secrétariat en mai 2017.

**Sous-programme 6
Services d'appui intégrés**

a) Réalisation dans les délais prescrits de la planification des opérations de maintien de la paix établies par le Conseil de sécurité, et déploiement et mise en place rapides de ces opérations

206. Les contrats-cadres ont été révisés et mis à jour pour assurer la mise à disposition du matériel logistique pouvant utilement appuyer le déploiement des équipes de démarrage et les premiers déploiements sur le terrain de contingents et d'effectifs de police, le cas échéant, pendant 365 jours, dans des limites à ne pas dépasser, ainsi que l'entretien d'un avion gros-porteur permettant d'améliorer l'efficacité et l'efficience du déploiement stratégique des troupes. Deux missions, la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie et la MINUJUSTH, ont succédé à deux autres missions (la Mission des Nations Unies en Colombie, pour la première, et la MINUSTAH, pour la seconde) sans qu'il y ait eu besoin d'apporter l'appui généralement nécessaire à la phase de démarrage. Pour le démarrage de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, qui a débuté ses activités dès la fin du mandat de la Mission des Nations Unies en Colombie, des observateurs dotés du matériel nécessaire pour commencer leurs activités ont été déployés. Toutefois, pour aider au démarrage de la Mission, il a fallu fournir des éléments habilitants par la signature de lettres d'attribution et la prestation d'un appui au recrutement, ce dans un délai de 90 jours suivant l'attribution du mandat par le Conseil de sécurité (objectif biennal : 90 jours). La Division de l'informatique et des communications a continué d'améliorer le réseau longue distance pour assurer la fiabilité et l'efficacité de toutes les communications (voix, données et images vidéo) dans les missions et accroître sa capacité de déploiement rapide dans les 20 heures suivant l'arrivée du matériel sur le terrain (objectif biennal : 20 heures). La Division a également aidé à l'évaluation technique des invitations à soumissionner, à l'examen de la stratégie et du dispositif d'appui en matière d'informatique et de communication, à d'autres activités d'achat et à la prestation de services relatifs à la haute résolution et aux systèmes d'information géographique à la Mission des Nations Unies en Colombie et à la MINUJUSTH.

- b) *Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales appuyées par le Département de l'appui aux missions*

207. La Division a mis à la disposition de toutes les missions un réseau longue distance qui a fonctionné 99,8 % du temps (objectif biennal : 99,8 %). Pour toutes les catégories d'appui au maintien de la paix, les contrats-cadres sont restés en vigueur et applicables 365 jours par an (objectif biennal : 365 jours).

B. Missions de maintien de la paix

1. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

- a) *Le Conseil de sécurité est informé sans délai du non-respect de ses résolutions*

208. L'ONUST a transmis au Siège de l'ONU des analyses sur l'évolution de la situation régionale et les faits nouveaux concernant les cinq parties au conflit arabo-israélien sur lequel porte son mandat. La coopération régionale menée au niveau stratégique par la cheffe de mission et cheffe d'état-major et les tâches de liaison dont s'acquittent régulièrement les bureaux de liaison de l'ONUST en Égypte, en Israël, en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne ont permis d'analyser les changements de situation et les événements ayant une incidence sur le mandat de la mission et de faire des projections en la matière, et aidé le Département des opérations de maintien de la paix et les missions de maintien de la paix et les partenaires dans la région à mieux apprécier la situation. Tant le Groupe d'observateurs au Golan que le Groupe d'observateurs au Liban ont apporté leur contribution aux analyses et mené des activités opérationnelles, dont ils ont rendu compte, à l'appui de la mise en œuvre des mandats de la FNUOD et de la FINUL. Le retour progressif des forces de la FNUOD sur les sites dont elles s'étaient provisoirement retirées se poursuivant, le Groupe d'observateurs au Golan a intensifié ses opérations aux postes d'observation temporaires du mont Hermon autant que le permettaient les conditions sur le terrain.

2. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

- a) *Présence d'observateurs militaires des Nations Unies aux postes établis par le Groupe sur le terrain, de part et d'autre de la ligne de contrôle, afin de déceler les violations du cessez-le-feu*

209. Le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan a déployé des observateurs militaires dans sept postes établis dans la partie du Cachemire administrée par le Pakistan et au Penjab pakistanais et dans trois postes établis dans la partie du Cachemire administrée par l'Inde pour surveiller le cessez-le-feu de part et d'autre de la ligne de coordination des opérations. Le Groupe a réalisé 1 800 tâches opérationnelles, dont 72 enquêtes, 1 408 opérations de reconnaissance et fourni des effectifs pour 322 postes d'observation temporaires. Toutes les activités opérationnelles ont été menées dans la partie du Cachemire administrée par le Pakistan. La mission a également effectué 192 déplacements sur le terrain de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu. Les opérations du côté indien de la ligne de cessez-le-feu ont continué de se limiter à des mouvements administratifs et des communications en raison de la position officielle que tient depuis longtemps le Gouvernement hôte à l'égard de la mission, avec laquelle il refuse de coopérer.

- b) *Efficacité des patrouilles, des inspections et des enquêtes portant sur des violations du cessez-le-feu*

210. En 2016-2017, le Groupe a enquêté sur 115 plaintes relatives à des violations présumées du cessez-le-feu déposées par l'armée pakistanaise. L'armée indienne n'a

présenté à la mission aucune plainte concernant de telles violations. Les rapports de toutes les enquêtes ont été communiqués en temps voulu au Siège de l'ONU et les réactions aux violations présumées ont également été communiquées aux deux parties.

Chapitre 6

Utilisations pacifiques de l'espace

Principaux résultats obtenus

Le Bureau des affaires spatiales de l'Organisation des Nations Unies a poursuivi ses activités de promotion de la coopération internationale dans l'espace aux fins du développement économique, social et scientifique. Il a continué de prêter son concours aux préparatifs du débat spécial du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique consacré au cinquantième anniversaire de la première Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE 50), qui se tiendra en juin 2018 afin d'élaborer, avec toutes les parties prenantes, un nouveau concept de gouvernance spatiale à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable, fondé sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Le Bureau a réorienté ses activités à l'appui des objectifs et des réalisations escomptées du cinquantième anniversaire ; de nouvelles initiatives ont été lancées à cet égard, notamment le partenariat mondial de l'espace pour les objectifs de développement durable, le profil de l'espace au service du développement, le recueil de solutions spatiales et le projet « L'espace pour les femmes ». En outre, en 2016-2017, il a été procédé à la nomination du premier Champion des Nations Unies pour l'espace. Parmi les autres points importants, on peut citer l'assistance technique juridique fournie aux États Membres dans le cadre de l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, à la suite de laquelle cinq États ont indiqué avoir créé un registre national. En 2016-2017, 570 objets spatiaux fonctionnels ont été immatriculés auprès du Secrétaire général. En outre, huit ratifications des Traités des Nations Unies relatifs à l'espace ont été reçues. En nouant des partenariats novateurs orientés vers l'avenir et associant les fournisseurs publics et privés de données et de solutions spatiales, le Bureau a permis aux pays, notamment aux pays en développement, de découvrir ces solutions, d'y accéder et de les utiliser afin d'honorer leurs principaux engagements mondiaux envers le développement durable, la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques. Le Bureau a resserré sa coopération avec le Bureau des affaires de désarmement, l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme des Nations Unies pour le développement, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, l'Organisation de l'aviation civile internationale ainsi qu'avec plusieurs autres organismes s'occupant de questions spatiales.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Le grand nombre d'initiatives mondiales et régionales visant à aider les pays à mettre en œuvre des programmes mondiaux (dont la plupart sont menées par des entités du système des Nations Unies ou en coopération avec ses organismes) constitue une charge supplémentaire pour le Bureau

qui doit s'efforcer de contribuer au mieux aux plus pertinentes en ce qui concerne le recours à des solutions de source spatiales. Le Bureau établit un ordre de priorités dans ses interventions et préconise une meilleure coordination interinstitutions afin que les pays puissent véritablement bénéficier des avantages découlant de l'application des technologies spatiales. Il est confronté à d'autres problèmes tels que la nécessité de reporter des activités (missions techniques consultatives et ateliers) soit à la demande des pays/entités hôtes, soit faute d'un accord conclu avec le pays hôte ou de ressources humaines pour les mener à bien. Le Bureau a rencontré des difficultés pratiques dans l'exécution de son programme de travail, en particulier au début de l'exercice biennal, notamment au niveau des tâches quotidiennes et des modifications de la charge de travail en raison du déploiement d'UMOJA, le nouveau progiciel de gestion intégré, qui a ralenti le lancement des activités.

211. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 99 % des 360 produits quantifiables prescrits, contre 100 % pour la période biennale précédente. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat a diminué, passant de 11 en 2014-2015 à 1 en 2016-2017.

212. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect.6)].

Programme de travail

- a) *Meilleure compréhension par la communauté internationale du régime juridique institué par l'ONU pour régir les activités extra-atmosphériques, plus grande adhésion à ce régime et généralisation de son application*

213. Le programme a activement contribué à l'action menée par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et par son sous-comité juridique pour renforcer l'application de cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace, mené des activités de renforcement des capacités visant à favoriser une meilleure compréhension du droit de l'espace et fourni une assistance technique juridique aux États Membres qui en ont fait la demande. Trois États Membres ont envoyé huit ratifications ou adhésions aux traités. Le Bureau a fourni un soutien actif aux États Membres en matière d'immatriculation des objets spatiaux et cinq États ont indiqué avoir créé un registre national. Cinq États Membres ont envoyé six notifications concernant le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes (Traité sur l'espace extra-atmosphérique) et l'Accord sur le sauvetage des astronautes, le retour des astronautes et la restitution des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique (Accord sur le sauvetage). Quarante-quatre États Membres et une organisation intergouvernementale ont continué de communiquer des informations conformément aux dispositions de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique, de la résolution 1721 B (XVI) et 62/101 de l'Assemblée générale, ce qui a abouti à l'immatriculation de 650 objets spatiaux (570 fonctionnels et 80 non fonctionnels). Au total, 21 États ont pris des mesures et 7 pays ont bénéficié d'un appui visant à renforcer leurs capacités dans le domaine du droit de l'espace, portant le nombre total de mesures à 85 (objectif fixé 71) et le nombre de pays à 49 (objectif fixé : 50).

- b) *Renforcement de la capacité des pays, notamment des pays en développement et des pays en transition, d'utiliser les sciences et techniques spatiales et leurs applications, notamment les systèmes mondiaux de navigation par satellite, en particulier dans les domaines touchant au développement durable*

214. Le programme a fourni un appui à trois autres pays tout en continuant à proposer de nouvelles perspectives aux pays ayant déjà bénéficié d'un soutien par le passé. Ces activités ont permis de mieux faire connaître les applications dérivées des techniques spatiales et facilité la mise en commun des connaissances dans des domaines tels que la réduction des risques de catastrophe, l'exploration spatiale par l'homme, les écosystèmes et la préservation de la diversité biologique, ainsi que l'adaptation aux effets des changements climatiques, autant de facteurs contribuant à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il avait également pour but de permettre à des chercheurs de pays en développement de mener des expériences scientifiques dans le cadre de projets d'instrumentation en l'absence de gravité (tour d'impesanteur) et de concevoir, de construire, de déployer et de mettre en service des minisatellites, notamment ceux qui seront lancés depuis la Station spatiale internationale (par exemple les minisatellites conçus par une équipe de l'Université de Nairobi via le programme KiboCube de l'Agence d'exploration aérospatiale japonaise, qui en assurera le déploiement au début de 2018). Le nombre total de pays bénéficiant de formations et d'un appui en matière d'utilisation des sciences et techniques spatiales est passé à 66 et à 58, les objectifs biennaux étant respectivement de 62 et 59. En outre, 34 États et entités ont pris part à des activités visant à améliorer la compatibilité et l'interopérabilité des services de positionnement, de navigation et de synchronisation par satellite, portant à 58 le nombre total d'États et d'entités menant à bien de telles activités (objectif biennal : 28).

- c) *Amélioration de la cohérence et de l'effet de synergie dans les travaux relatifs à l'espace menés par les organismes des Nations Unies et d'autres entités internationales qui utilisent les sciences et techniques spatiales et leurs applications pour promouvoir le développement humain et renforcer les capacités générales de développement*

215. La participation active du Bureau à une série de colloques organisés conjointement avec l'Organisation de l'aviation civile internationale a favorisé les échanges entre les parties prenantes des secteurs spatial et aérospatial. La coopération avec le Bureau des affaires de désarmement a permis la tenue d'un débat conjoint avec la Première et la Quatrième Commissions de l'Assemblée générale ; la collaboration avec le Bureau des affaires de désarmement et l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) a abouti à la rédaction du rapport spécial sur la suite donnée au rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales. Le Bureau met également en œuvre des accords de coopération avec des autorités gouvernementales et des entités (notamment avec l'Administration spatiale nationale chinoise, le Prix international Prince Sultan Bin Abdulaziz pour l'eau et l'Université de Bonn), avec des organismes des Nations Unies (le PNUD et l'UNITAR) et avec des entreprises (DigitalGlobe et Sierra Nevada Corporation) en vue d'améliorer l'accès des États Membres aux données, aux informations, aux produits et aux services du domaine spatial et aux avantages qui en découlent. Ces nouvelles dispositions visent à faciliter la découverte de ressources spatiales et leur exploitation, notamment par les pays en développement, sans frais ou selon le principe du recouvrement des coûts, à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030. Au total, 25 activités ont été entreprises en 2016-2017, portant le nombre total à 57 (objectif biennal : 38).

- d) *Meilleure compréhension et acceptation, de la part des pays et des organisations régionales et internationales compétentes, des moyens d'accès aux divers types d'informations d'origine spatiale en vue d'appuyer le cycle complet de la gestion des catastrophes, et engagement accru de leur part à développer les capacités d'utilisation de ces informations*

216. Le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence UN-SPIDER a continué de fournir des orientations scientifiques et techniques et des services consultatifs à l'appui des stratégies nationales de gestion des risques de catastrophe et de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030. L'action menée par le Bureau a abouti à la création de trois nouveaux bureaux régionaux d'appui à UN-SPIDER : un à l'Agence spatiale mexicaine, un au centre GRID-ARENDAL (centre basé en Norvège, collaborant avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)) et un à l'Université de Bonn. Le Bureau a également fourni un renforcement ciblé des capacités au niveau régional grâce à des activités de sensibilisation et de formation ainsi qu'à l'organisation d'ateliers et de réunions d'experts. L'année 2016 a marqué le dixième anniversaire de UN-SPIDER, célébré à l'occasion de la conférence UNSPIDER+ 10 au cours de laquelle les accomplissements de ce programme ont été salués. Le Bureau a soutenu 40 pays (objectif biennal : 42) en leur fournissant des services consultatifs techniques et un appui constant afin de permettre aux acteurs de la gestion des catastrophes aux niveaux national et régional d'utiliser davantage les informations spatiales. Deux pays ont bénéficié d'une assistance et cinq services ont été ajoutés au portail de connaissances de UN-SPIDER, ce qui porte le nombre total de services fournis à 23 (objectif biennal : 22).

Chapitre 8

Affaires juridiques

Principaux résultats obtenus

Le Bureau des affaires juridiques a continué de dispenser des avis juridiques sur des questions concernant la paix et la sécurité internationales et la justice transitionnelle, les règlements intérieurs des organes principaux et subsidiaires de l'Organisation, ainsi que la défense des privilèges et immunités du personnel des Nations Unies et des locaux des Nations Unies dans le monde. Il a fourni des avis juridiques approfondis et une assistance aux départements et bureaux de l'Organisation, aux fonds et programmes des Nations Unies ou encore aux missions de maintien de la paix et aux missions politiques spéciales, notamment à l'appui des efforts déployés à l'échelle du système pour améliorer la prévention et la répression de l'exploitation et des atteintes sexuelles au sein de l'Organisation. Par l'intermédiaire de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, le Bureau a continué de contribuer à la mise en œuvre effective de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de ses accords d'application en fournissant des renseignements, des conseils et une assistance aux États, aux organisations intergouvernementales et à d'autres entités. De ce fait, le nombre d'États parties à la Convention et aux accords relatifs à son application est passé de 396 en décembre 2015 à 405 en décembre 2017.

Le Bureau des affaires juridiques a organisé, notamment par l'intermédiaire du Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique, 115 activités conjointes telles que des réunions d'experts, des

colloques et des conférences et a pris part à des groupes de travail et séances plénières d'organes directeurs d'autres organisations ainsi qu'à des formations. En outre, il a organisé un cours de droit international en 2016 et en 2017 dans chacune des trois régions, à savoir : Afrique, Amérique Latine et Caraïbes, et Asie-Pacifique. Avant 2016, il n'était possible d'organiser des cours que dans deux régions au maximum au cours d'une même année.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Dans son rapport, le Groupe d'enquête externe indépendant sur l'exploitation et les atteintes sexuelles commises par les forces internationales de maintien de la paix en République centrafricaine a mis en lumière plusieurs problèmes quant à la réaction de l'Organisation face à de tels actes, qu'ils soient commis par des membres du personnel des Nations Unies ou par des forces nationales agissant sous mandat de l'Organisation. Il a notamment recommandé à l'ONU d'adopter une conception de l'immunité fondée sur une présomption de coopération et de participation active des membres du personnel aux procédures d'établissement des responsabilités. Dans ce contexte, le Bureau des affaires juridiques a pris plusieurs dispositions pratiques pour répondre plus rapidement aux requêtes relatives à l'immunité du personnel des Nations Unies et aux archives de l'Organisation et a élaboré une politique uniforme à l'échelle du système afin de concilier devoir de confidentialité et nécessité d'établir les responsabilités lors de la coopération avec les autorités nationales dans les affaires d'atteintes et d'exploitation sexuelle.

217. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 91 % des 2 006 produits quantifiables prescrits, contre 90 % pour la période biennale précédente. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat a diminué, passant de 24 en 2014-2015 à 8 en 2016-2017.

218. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 8) et A/70/6 (Sect. 8) et Corr.1].

Direction exécutive et administration

a) Amélioration du respect des délais de soumission de la documentation

219. Le Bureau a soumis 95 % de ses documents dans les délais prescrits (objectif biennal : 95 %). Il veille scrupuleusement au respect de cet indicateur de résultats et a généralement atteint voire dépassé l'objectif fixé au cours des dernières années.

b) Renforcement de la coordination des travaux des conseillers juridiques et des attachés de liaison juridiques du système des Nations Unies

220. Les six réunions prévues par le Bureau ont été tenues. La participation y a été importante et les réactions et le suivi ont été positifs. Ces réunions permettent à des conseillers juridiques travaillant dans divers domaines et pour diverses organisations d'échanger des données tirées des meilleures expériences et de s'informer sur des questions présentant un intérêt pour leurs activités juridiques. En outre, elles donnent au Bureau des affaires juridiques la possibilité de présenter des exposés sur des questions d'importance croissante et d'intérêt commun à des juristes des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies ainsi que des opérations hors siège. Durant la période considérée, plusieurs grandes questions se sont fait jour et ces réunions ont constitué des plateformes extrêmement utiles pour en débattre.

Elles servent également de cadre à l'échange d'enseignements tirés de l'examen des questions juridiques les plus importantes mené par le Bureau avec les conseillers juridiques de diverses entités du système des Nations Unies, au Siège et dans les bureaux extérieurs.

Sous-programme 1

Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies

- a) *Fonctionnement efficace des organes principaux et subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies, conformément au droit international, y compris le régime juridique de l'ONU, ainsi que des mécanismes internationaux de justice connexes, conformément aux décisions des organes délibérants*

221. Le Bureau du Conseiller juridique a continué d'atteindre voire souvent de dépasser ses objectifs de réalisation attendue. Ainsi, conformément à l'objectif biennal, il est parvenu à répondre en temps voulu à quelque 98 % des demandes de conseils reçues et a dispensé des avis qui tenaient non seulement compte du cadre législatif mais pouvaient également être mis en pratique, facilitant ainsi les activités de l'Organisation. En 2016-2017, il a fourni des avis juridiques détaillés et une assistance à divers départements et bureaux de l'Organisation, ainsi qu'à des fonds et programmes des Nations Unies et à d'autres entités, et a élaboré ou contribué à négocier les instruments juridiques nécessaires à leurs activités. Il a notamment conseillé les services du Secrétariat et des fonds et programmes pour la rédaction et la conclusion de 240 accords avec des pays hôtes et élaboré ou contribué à négocier des accords de transit avec trois États à l'appui des opérations de la MINUSMA et un accord sur le statut de la MINUJUSTH.

Sous-programme 2

Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies

- a) *Protection optimale des intérêts juridiques de l'Organisation*

222. En 2016-2017, on n'a relevé aucun cas où les privilèges et immunités des Nations Unies n'auraient pas été défendus par le Bureau des affaires juridiques, sauf renonciation expresse.

- b) *Réduction, dans toute la mesure possible, des sommes dont l'Organisation est redevable au titre de la responsabilité juridique*

223. En 2016-2017, le montant total des obligations découlant de la responsabilité juridique de l'Organisation a été porté de 183,4 millions de dollars à 11,3 millions de dollars, soit une réduction de 172,1 millions de dollars. Autrement dit, grâce aux services de représentation en justice offerts par la Division des questions juridiques générales, il a été réduit de 93,8 % pour atteindre 6,2 % du montant initial des réclamations (objectif biennal : 35 %). En outre, grâce aux recours que la Division a formés avec succès devant le Tribunal d'appel des Nations Unies durant la période considérée, le montant des obligations imposées à l'Organisation par le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies a été réduit de plus de 2,7 millions de dollars.

Sous-programme 3

Développement progressif et codification du droit international

- a) *Progrès dans l'élaboration d'instruments juridiques*

224. La Division de la codification a continué de prêter des services d'appui fonctionnel à plusieurs organes juridiques, tels que la Sixième Commission et la Commission du droit international. En 2016, la Commission du droit international a

approuvé le projet d'articles sur la protection des personnes en cas de catastrophe et le projet de conclusions sur les accords et la pratique ultérieurs dans le contexte de l'interprétation des traités, et a adopté en première lecture le projet de directives relatives à la détermination du droit international coutumier. En 2017, elle a adopté en première lecture le projet d'articles sur les crimes contre l'humanité. Durant la période biennale, la Commission a modérément progressé sur des instruments relatifs à sept autres thèmes figurant dans son programme de travail. La Sixième Commission a également enregistré des progrès modérés dans l'élaboration d'un instrument relatif à la responsabilité des États et a continué d'examiner les instruments se rapportant à huit autres points de son ordre du jour, y compris le projet de convention générale contre le terrorisme international. La Division a contribué à ces travaux en menant des recherches sur divers sujets, en rédigeant des études analytiques, des notes d'information ainsi que de nombreux documents destinés aux organes délibérants et en dispensant des avis juridiques d'experts, ce qui a permis de faire progresser l'élaboration de 57 % des instruments juridiques en préparation (objectif biennal : 50 %).

b) Amélioration de la connaissance et de la compréhension du droit international

225. La Division de la codification a continué de mener à bien le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international. En 2016-2017, elle a organisé pour la première fois des cours annuels de droit international dans les trois régions (Afrique, Amérique Latine et Caraïbes, Asie-Pacifique) en même temps, atteignant ainsi l'objectif biennal fixé à 100 %. Elle a également apporté des conseils et un appui à l'Institut africain de droit international dans le cadre de l'organisation du Séminaire de droit international pour les universités africaines, tenu en 2016 au Ghana. En outre, elle a diffusé, sous format papier ou en ligne, des publications, documents ou données juridiques à environ 838 000 utilisateurs finals (objectif biennal : 500 000), et a ajouté 101 exposés à la série de conférences proposées par sa médiathèque, qui a reçu plus de 420 000 visites d'utilisateurs finals distincts ; elle a également distribué du matériel pédagogique sous format papier ou électronique aux participants à ses activités de formation, obtenant ainsi un taux de satisfaction de 100 % (objectif biennal : 90 %).

Sous-programme 4

Droit de la mer et affaires maritimes

a) Participation accrue des États à la mise en œuvre effective de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de ses accords d'application

226. La Division des affaires maritimes et du droit de la mer a continué d'encourager une participation accrue des États à la mise en œuvre effective de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de ses accords d'application. De ce fait, le nombre d'États parties à la Convention et aux accords relatifs à son application est passé de 396 en décembre 2015 à 405 en décembre 2017, dépassant ainsi l'objectif biennal. En outre, fin 2017, 130 cartes et listes de coordonnées avaient été déposées par des États en application de la Convention (objectif biennal : 125). La Division a également continué d'apporter un appui et une assistance efficaces à la Commission des limites du plateau continental, ce qui a permis à la Commission d'examiner en détail 37 demandes, conformément à l'objectif biennal.

- b) *Amélioration de la coopération et de la coordination entre les parties prenantes pour les questions marines et côtières*

227. La Division a appuyé 180 activités de coopération (objectif biennal : 95) menées entre des États et avec d'autres parties prenantes et visant notamment à promouvoir le développement durable des océans et des mers. En outre, elle a contribué ou participé, notamment par l'intermédiaire d'ONU-Océans, à l'organisation ou à l'exécution de 77 activités réalisées conjointement avec des entités des Nations Unies ou d'autres organismes, dépassant ainsi l'objectif biennal fixé à 23. Cette hausse considérable tient notamment à une augmentation du nombre d'activités liées à la réalisation des objectifs de développement durable énoncés dans le Programme 2030.

- c) *Amélioration de la compréhension et/ou de la connaissance du droit de la mer ainsi que des cadres législatifs et plans d'action s'y rapportant*

228. En 2016-2017, sur la base des informations reçues des États et des autres parties prenantes, le Bureau des affaires juridiques a amélioré la compréhension et/ou la connaissance du droit de la mer ainsi que des cadres législatifs s'y rapportant grâce à des activités de renforcement des capacités menées par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, qui a mis en œuvre et administré le Programme de bourses et le programme des anciens boursiers de l'Organisation des Nations Unies et de la Nippon Foundation du Japon et aidé les États qui en ont fait la demande à appliquer les dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de ses accords d'application, notamment par l'organisation d'ateliers et de modules de formation. En moyenne, 89,6 % des bénéficiaires (objectif biennal : 71 %) se sont déclarés satisfaits des activités d'assistance technique et de renforcement des capacités menées par la Division.

Sous-programme 5

Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international

- a) *Accomplissement de réels progrès dans la modernisation du droit commercial et des pratiques commerciales et la réduction des incertitudes et des obstacles juridiques résultant de l'inadaptation et de la disparité des lois ou de divergences dans l'interprétation et l'application des lois*

229. En 2016-2017, des progrès considérables ont été accomplis dans la modernisation effective du droit commercial, grâce à l'adoption de la Loi type sur les sûretés mobilières, de l'Aide-mémoire de 2016 sur l'organisation des procédures arbitrales élaboré par la CNUDCI, des Notes techniques sur le règlement des litiges en ligne et de la Loi type sur les documents transférables électroniques et à l'entrée en vigueur, le 18 octobre 2017, de la Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités. La Division du droit commercial international s'est tout particulièrement employée à faciliter l'adoption et l'usage des textes les plus récents de la CNUDCI, portant ainsi à 29 le nombre de décisions législatives (formalités conventionnelles et adoption de lois nationales) concernant des textes de la Commission au 31 décembre 2017 (objectif biennal : 65). Le fait que 183 décisions judiciaires et arbitrales (objectif biennal : 200) ont été rendues sur la base de ces textes constitue une preuve objective de leur utilité pratique. Durant la période, le Registre sur la transparence tenu par le secrétariat de la CNUDCI est devenu pleinement opérationnel.

- b) *Prise de conscience et meilleure compréhension des questions de droit commercial international et application plus large des normes de la CNUDCI*

230. Le nombre de publications consacrées aux travaux de la CNUDCI et le nombre de références à la Commission et à ses travaux dans les bases de données juridiques

ont régulièrement augmenté. En 2016-2017, 1 023 nouvelles publications (objectif biennal : 1 150) ont été ajoutées à la bibliographie de la CNUDCI. Le nombre de pages consultées sur le site Web de la CNUDCI (<http://www.uncitral.org/>) est un indicateur indirect mais important de l'intérêt que suscitent les textes élaborés par la Commission. Depuis l'établissement, en octobre 2014, de liens avec les nouveaux réseaux sociaux sur le site Web de la CNUDCI, à savoir un microblog Tumblr et une présence sur LinkedIn, le nombre moyen de visites quotidiennes sur le site Web a nettement augmenté, pour s'établir à 3 802 (objectif biennal : 2 450). Le nombre des visites quotidiennes évolue en fonction de l'intérêt que le public porte aux questions abordées par la CNUDCI et du calendrier de ses réunions. Par exemple, les travaux récents concernant la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États ont suscité un vif intérêt. Le site Web, disponible dans les six langues officielles de l'ONU, est considéré comme l'une des principales sources d'informations dans le domaine du droit commercial.

c) *Amélioration de la coordination et de la coopération entre les organisations internationales qui s'occupent du droit commercial international*

231. Le groupe chargé de l'assistance technique et de la coordination, qui s'est employé à identifier et à exploiter les possibilités de coopération avec les organisations internationales, a participé à 115 activités conjointes (objectif biennal : 75), dont des cours, des réunions d'experts, des colloques, des conférences, des groupes de travail et des séances plénières d'organes directeurs d'autres organisations traitant de questions d'intérêt commun, a contribué à des publications conjointes concernant le droit commercial international et a publié des articles sur les activités de la CNUDCI dans les revues spécialisées. Le Centre régional de la CNUDCI pour l'Asie et le Pacifique, créé en République de Corée avec l'appui du Gouvernement, a continué d'œuvrer en faveur d'une meilleure coordination des activités dans cette vaste région.

d) *Amélioration du fonctionnement de la CNUDCI*

232. Les représentants ont continué de se déclarer généralement très satisfaits des services de secrétariat de la CNUDCI. Toutefois, le peu de réponses en 2016-2017 (15 par an) semble indiquer que les représentants et observateurs des États Membres ne jugent pas essentiel d'évaluer la qualité des services fournis par la Commission durant ses sessions. Les bénéficiaires des services de secrétariat ont également manifesté leur satisfaction de vive voix durant les sessions du Groupe de travail et de la Commission, dans les déclarations écrites faites par les représentants à la Sixième Commission et dans des courriers de satisfaction reçus pendant la période à l'examen. Huit pour cent des États Membres et des organes ayant répondu aux enquêtes ou fait connaître leur avis de quelque autre manière ont indiqué être satisfaits des services fournis (objectif biennal : 10 %).

Sous-programme 6
Garde, enregistrement et publication des traités

a) *Facilitation de l'accès aux traités déposés auprès du Secrétaire général, aux formalités s'y rapportant et aux renseignements concernant leur état, ainsi qu'aux traités déposés au Secrétariat pour enregistrement et publication et aux formalités conventionnelles s'y rapportant*

233. En 2016-2017, la Section des traités a continué d'améliorer sensiblement l'accès aux traités internationaux déposés auprès du Secrétaire général, aux formalités qui s'y rapportent et aux renseignements concernant leur état, ainsi qu'aux traités et instruments y relatifs déposés auprès du Secrétariat pour enregistrement et publication. En 2016 et 2017, elle a respectivement établi 48 et 52 nouveaux volumes du Recueil des Traités des Nations Unies, enregistré 1 524 et 928 traités ainsi que

1 603 et 1 017 formalités conventionnelles et traité 1 970 et 1 634 notifications dépositaires. Son site Web a été consulté fréquemment, avec une moyenne de 252 775 pages par mois en 2016 et 232 741 pages par mois en 2017 (objectif biennal : 350 000). Les formalités conventionnelles relatives aux traités déposés auprès du Secrétaire général ont été accomplies dans un délai de 1,5 jour (objectif biennal : 1,5), tandis que les traités et instruments s'y rapportant ont été enregistrés dans un délai de 1 jour (objectif biennal : 1) dans les cas où il n'était pas nécessaire d'établir une traduction.

b) Continuité de la participation des États au régime conventionnel international

234. En 2016-2017, la Section des traités a contribué à promouvoir l'adhésion aux traités déposés auprès du Secrétaire général, en organisant des activités de renforcement des capacités, deux cérémonies annuelles des traités et quatre manifestations spéciales, y compris la cérémonie de haut niveau d'ouverture à la signature de l'Accord de Paris sur les changements climatiques tenue le 22 avril 2016, lors de laquelle 175 pays ont signé l'Accord. Elle a reçu respectivement 3 882 et 2 698 traités et formalités s'y rapportant aux fins de dépôt auprès du Secrétaire général et d'enregistrement, pour un total de 6 578 sur la période (objectif biennal : 5 360). Les États ont accompli 177 formalités conventionnelles grâce aux manifestations spéciales organisées par la Section des traités en 2016 et 2017.

c) Amélioration de la connaissance et de la compréhension qu'ont les États Membres des aspects techniques et juridiques de la participation au régime conventionnel international et de l'enregistrement des traités

235. La Section des traités a organisé quatre séminaires de formation au Siège et un séminaire régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Mexico. Il ressort des enquêtes réalisées auprès des participants que 100% d'entre eux sont satisfaits de ces activités (objectif biennal : 72 %). Dans le cadre des programmes de bourses de perfectionnement en droit international, la Section a dispensé des séminaires de droit conventionnel lors de ses cours régionaux de droit international pour l'Afrique (à Addis-Abeba en février 2016 et 2017), l'Asie et le Pacifique (à Bangkok en décembre 2016 et 2017) et l'Amérique latine et les Caraïbes (à Montevideo en avril 2016 et Santiago en avril 2017). Durant la période, elle a également répondu à 1 675 demandes de conseils et d'assistance en matière d'enregistrement des traités, de pratique dépositaire ainsi que de rédaction des clauses finales (objectif biennal : 1 675) émanant d'États, de bureaux de l'ONU, d'institutions spécialisées et d'organes conventionnels. En outre, elle a dispensé des conseils concernant le droit et la pratique des traités durant divers cycles de négociations.

Chapitre 9

Affaires économiques et sociales

Principaux résultats obtenus

Le Département des affaires économiques et sociales a continué de promouvoir le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le cadre de la réunion annuelle du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et de ses examens thématiques et nationaux. Il a également assuré les services techniques de secrétariat lors des débats tenus par les États Membres sur le positionnement à long terme du système des Nations Unies pour le développement. Il a aussi fourni un appui fonctionnel à d'autres grands mécanismes intergouvernementaux, notamment aux travaux des premier et deuxième forums annuels du

Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, de la Conférence mondiale sur le transport durable, de la Conférence sur les océans, du Forum des Nations Unies pour le service public, du Conseil économique et social et de ses commissions techniques et organes d'experts, ainsi que de l'Assemblée générale, par l'intermédiaire de ses Deuxième et Troisième Commissions. Le Département a aussi facilité la mise en place puis l'adoption du cadre mondial d'indicateurs des objectifs de développement durable. En outre, il a soutenu les négociations ayant abouti à l'adoption du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) et appuyé l'adoption de la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. En ce qui concerne les nouvelles technologies, le Département a établi, en collaboration avec d'autres entités, un rapport sur l'incidence de la révolution technologique sur les marchés de l'emploi et sur la répartition des revenus. Ses rapports analytiques et techniques, dont *La situation économique et sociale dans le monde* et *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, ont continué de guider les travaux des mécanismes intergouvernementaux. Le Département a également continué de publier des estimations mondiales, des feuillets d'information, des recherches et des analyses sur des questions transversales et des stratégies d'intégration, notamment pour sensibiliser aux politiques de développement social. Les programmes de renforcement des capacités du Département ont aidé les pays à accroître leurs moyens de produire des statistiques et des données géospatiales, afin de mieux faire face aux difficultés que pose le Programme 2030 dans ce domaine, d'améliorer le professionnalisme, l'application du principe de responsabilité et l'efficacité du secteur public dans le domaine du développement durable.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Si les activités d'appui menées par le Département à l'intention de divers mécanismes intergouvernementaux et ses travaux d'analyse ont été couronnés de succès, les corrélations qui existent entre les objectifs de développement durable lui imposent de coopérer avec un éventail encore plus large de parties prenantes et d'adopter de nouvelles méthodes pour approfondir la collaboration avec ces acteurs. Il continuera d'accroître les synergies, le partage d'information et la coordination entre ses programmes et activités.

236. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 96 % des 3 105 produits quantifiables prescrits pour 2016-2017, contre 97 % pour la période précédente. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat est passé de 6 en 2014-2015 à 14 en 2016-2017.

237. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 9)].

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

238. En 2016-2017, le Département des affaires économiques et sociales a continué d'assurer l'exécution de ses produits et services dans les délais impartis et l'utilisation efficace et rationnelle de ses ressources. Il a atteint un taux d'exécution global des produits de 96 % (objectif biennal : 93 %).

b) *Amélioration du respect des délais de soumission de la documentation*

239. En 2016, sur 349 documents d'avant-session à présenter, 333 (95 %) l'ont été dans les délais prévus. En 2017, sur 370 documents d'avant-session à présenter, 349 (94 %) l'ont été dans les délais prévus. Le Département a donc présenté 95 % des documents d'avant-session dans les délais prévus pendant l'exercice biennal (objectif biennal : 90 %).

c) *Plus grande cohérence dans la gestion des activités économiques et sociales du Secrétariat grâce à l'appui du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales*

240. Les membres du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales élargi ont contribué utilement au suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et à d'autres mécanismes intergouvernementaux. Le Département a coordonné ses travaux avec ceux des représentants et entités associés au Comité élargi dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et des examens nationaux volontaires, de la Conférence sur les océans, du Mécanisme de facilitation des technologies et de l'élaboration du Rapport mondial sur le développement durable et du rapport de 2017 du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement. Le Comité exécutif a également appuyé des étapes essentielles dans le domaine des données et statistiques, comme l'adoption du cadre mondial d'indicateurs des objectifs de développement durable par la Commission de statistique du Conseil économique et social. Le Département a présenté des exposés aux membres du Comité exécutif du Secrétaire général et a sollicité leur appui aux fins de l'application de décisions clefs liées au développement durable. Ces activités ont débouché sur l'adoption de 36 décisions (objectif biennal : 40) et l'établissement de 32 documents d'orientation, rapports, directives et notes (objectif biennal : 30).

d) *Amélioration de la connaissance qu'a le public du rôle joué par le Département des affaires économiques et sociales dans la promotion du développement durable pour tous*

241. Le Département a continué d'informer son public cible sur ses travaux, en mettant l'accent sur la réalisation des objectifs de développement durable. Il a assuré la diffusion en ligne de nombreuses grandes conférences, manifestations et initiatives, dont la désignation des défenseurs des objectifs de développement durable, le Forum politique de haut niveau, la Conférence sur les océans, le Forum mondial des Nations Unies sur les données, la Conférence des États parties à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, la vingt-troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques), le cadre mondial d'indicateurs des objectifs de développement durable, la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, lors de laquelle a été adoptée la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, et le Forum de la jeunesse du Conseil économique et social. Le site Web du Département a été remanié pour être mieux aligné sur le site principal de l'Organisation. Pour renforcer sa présence en ligne, le Département a lancé une nouvelle lettre d'information externe, « UN DESA Voice ». Il a commencé à procéder à des diffusions en direct sur Facebook pour toucher un plus large public et mieux faire connaître son action. Le Département a publié 332 articles (objectif biennal : 305), ses sites ont reçu au total 69 647 368 visites (objectif biennal : 45 millions) et il a produit 212 vidéos au cours de la période biennale (objectif biennal : 80).

Sous-programme 1

Appui au Conseil économique et social et coordination

- a) *Renforcement du rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social de façon à favoriser et suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, et à renforcer les liens entre le débat mené à l'échelle mondiale et les activités entreprises dans les pays en vue d'atteindre ces objectifs, grâce notamment au Forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous l'égide du Conseil économique et social et au Forum pour la coopération en matière de développement*

242. En 2016-2017, le Département a encouragé les parties prenantes à agir, notamment en faveur de la représentation équilibrée des sexes, en organisant chaque année le Forum de la jeunesse et le Forum des partenariats, en vue de réunir les voix diverses des jeunes et des acteurs du secteur privé, contributeurs essentiels à la bonne mise en œuvre du Programme 2030. Deux réunions de groupes d'experts portant sur les partenariats multipartites ont été organisées pour approfondir le débat sur le rôle des États Membres dans l'examen et le suivi de ces partenariats. De plus, en vue de susciter une action coordonnée qui soit forte et efficace et de promouvoir une exécution du Programme 2030 qui tienne compte des risques et qui favorise la résilience, le Département a organisé des réunions spéciales et des exposés sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux de l'épidémie de virus Zika (février 2016), du phénomène El Niño (mai 2016) et des ouragans qui ont frappé les Caraïbes (octobre 2017). Le Département a rempli son objectif qui était de consolider le rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ce dont témoigne le nombre accru de participants aux réunions du Conseil (objectif biennal : participation de 15 coordonnateurs nationaux au débat du Conseil consacré aux activités opérationnelles et de 125 acteurs au Forum pour la coopération en matière de développement), y compris aux réunions de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et du Conseil. Il a également organisé la cinquième réunion biennale de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement, rassemblant diverses parties prenantes. La majorité des États Membres se sont déclarés satisfaits de l'appui et des services fournis par le Département aux mécanismes intergouvernementaux, y compris le Forum pour la coopération en matière de développement sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire (objectif biennal : 35 déclarations positives).

- b) *Renforcement du rôle du Conseil économique et social dans l'encadrement de ses organes subsidiaires et dans la promotion de la coordination et de la cohérence des activités menées par les organismes des Nations Unies, notamment l'intégration des trois dimensions du développement durable*

243. Le Département a continué d'appuyer les efforts déployés par le Conseil économique et social pour assurer la coordination intersectorielle des organismes des Nations Unies et fournir des orientations à l'ensemble du système. Le Département a organisé la réunion annuelle des présidents des commissions techniques et des organes d'experts du Conseil et a donné des orientations aux secrétariats des organes subsidiaires quant à leurs contributions aux travaux du Conseil, en particulier en ce qui concerne le choix de son thème annuel et le débat consacré à l'intégration (objectif biennal : 15 contributions de fond). Le Département a atteint l'objectif proposé consistant à renforcer le rôle du Conseil de manière à en faire le chef de file de la promotion de la coordination et de la cohérence des activités menées par les organismes des Nations Unies (objectif biennal : 4 organismes des Nations Unies se dotent d'un plan d'action pour appliquer les directives). En effet, en 2016-2017 tout au long du cycle de ses travaux, le Conseil a examiné 14 questions et adopté 10 résolutions en tenant compte des multiples contributions et recommandations des organes subsidiaires et des fonds, programmes et institutions spécialisées (objectif

biennal : 14 questions et 10 résolutions ou décisions). On a également constaté l'utilisation accrue par les États Membres d'une méthode simplifiée d'établissement de rapports améliorés sur l'exécution de l'examen quadriennal complet (objectif biennal : 10 États Membres), ainsi qu'une volonté croissante des organisations non gouvernementales de participer aux travaux du Conseil, comme le montrent leurs 104 déclarations (objectif biennal : 65). Le Département a également appuyé les procédures et le travail d'analyse nécessaires à l'élaboration des rapports du Secrétaire général sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement aux fins de la réalisation du Programme 2030.

c) *Renforcement du rôle du Conseil économique et social en matière de reconstruction et de développement après un conflit*

244. Le Département a continué de renforcer le rôle du Conseil économique et social en matière de reconstruction et de développement après un conflit, y compris en resserrant la coopération entre le Conseil et la Commission de consolidation de la paix. Comme suite à l'examen du dispositif de consolidation de la paix et en collaboration avec le Bureau d'appui à la consolidation de la paix, il a organisé en juin 2016 une réunion conjointe du Conseil économique et social et de la Commission de consolidation de la paix sur le thème « Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la pérennisation de la paix ». Par la suite, une réunion conjointe sur la situation au Sahel a eu lieu en juin 2017, au cours de laquelle a été soulignée la nécessité d'adopter une démarche régionale pour surmonter les difficultés liées au développement transfrontalier et consolider les partenariats en améliorant la coordination et la cohérence de l'action des partenaires de développement. Le Président de la Commission de consolidation de la paix a présenté des exposés au Conseil lors des réunions de coordination et de gestion tenues pendant la période considérée (objectif biennal : 3 réunions). Les visites annuelles du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti effectuées auprès des institutions financières internationales à Washington, puis sa mission en Haïti en 2017, l'ont aidé à établir son rapport et ses recommandations au Conseil. Le rapport adressé au Conseil comprenait une section consacrée à la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans le cadre des activités de reconstruction et de développement après un conflit.

Sous-programme 2

Politiques sociales et développement social

a) *Renforcement du consensus au niveau intergouvernemental*

245. La Division des politiques sociales et du développement social a fourni un appui aux travaux portant sur les dimensions sociales du Programme 2030. En 2016-2017, 97 % (objectif biennal : 86 %) de ses projets de recommandation ont été repris dans la formulation des résolutions des cinquante-quatrième et cinquante-cinquième sessions de la Commission du développement social et des soixante et onzième et soixante-douzième sessions de l'Assemblée générale, et tous les rapports soumis à ces organes comprenaient des recommandations tenant compte de la problématique femmes-hommes (objectif biennal : 100 %). En plus de contribuer aux résolutions portant sur des thèmes sociaux, par exemple la nécessité de repenser le développement social dans le monde contemporain, les dimensions sociales du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, ou encore la prise en compte du handicap dans les questions concernant le développement, la famille et le vieillissement, les efforts déployés par la Division à l'occasion du dixième anniversaire de la Convention relative aux droits des personnes handicapées ont permis d'accroître l'attention portée par l'Organisation à la situation des handicapés dans le cadre de ses travaux et favorisé l'élaboration de cadres normatifs essentiels pour le développement, tels que le Nouveau Programme pour les villes.

- b) *Amélioration des connaissances et des compétences relatives à l'application des politiques sociales aux niveaux national et local, en vue du renforcement des capacités des États Membres à cet égard*

246. La Division a formé 469 agents nationaux (objectif biennal : 420) à la mise en œuvre des politiques sociales aux niveaux national et local, contribuant ainsi à accroître l'intégration des activités de coopération technique et des activités normatives. Ces activités ont notamment porté sur l'appui à l'élaboration des politiques destinées aux personnes âgées, aux personnes handicapées, aux familles, aux jeunes, aux peuples autochtones et aux coopératives, sur la promotion de mécanismes et de méthodes de renforcement de l'inclusion sociale, y compris l'application du plan d'action à l'échelle du système visant à atteindre les objectifs énoncés dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et sur la sensibilisation au Programme 2030. Les activités ont pris la forme de : a) services consultatifs aux pouvoirs publics ; b) ateliers de formation aux échelons national et régional organisés en collaboration avec des organismes des Nations Unies et la société civile ; c) projets opérationnels ; d) partage de données d'expérience, de pratiques optimales et de retours d'expérience.

- c) *Meilleure prise de conscience par les gouvernements, la société civile, les organismes des Nations Unies et le secteur privé de l'analyse du développement social*

247. La Division a davantage contribué à une meilleure connaissance de l'analyse du développement social. Toutefois, en raison d'une modification des indicateurs de Webtrends, que la Division utilisait pour évaluer l'efficacité de son site Web, les objectifs fixés ne s'appliquent plus. En adaptant les résultats de 2014-2015 aux nouveaux outils de mesure, on constate que le site de la Division a vu une augmentation de 9,6 % du nombre de téléchargements et de consultations en 2016-2017, lequel a atteint 5,2 millions. De même, le nombre de références aux deux principaux rapports de la Division a également augmenté, s'établissant à 500 en 2016-2017 (objectif biennal : 120 citations). La Division s'apprête à contribuer davantage encore à la sensibilisation en lançant une nouvelle publication phare lors du prochain cycle budgétaire.

Sous-programme 3 Développement durable

- a) *Examen concret par les États Membres des principaux problèmes liés au développement durable, en vue de parvenir à consensus sur les mesures prioritaires à prendre pour faire progresser l'application des décisions adoptées d'un commun accord sur le développement durable et l'intégration de ses trois dimensions, notamment la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris celles issues des principales conférences des Nations Unies sur la question et d'Action 21 : Programme d'action pour un développement durable*

248. La Division du développement durable a continué de fournir un appui technique et fonctionnel aux instances intergouvernementales, y compris à la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, au Forum politique de haut niveau pour le développement durable et à ses réunions préparatoires. Lors des réunions de 2016 et 2017 du Forum, les premières depuis l'adoption du Programme 2030, les objectifs de développement durable ont fait l'objet d'examen thématiques distincts et 65 États Membres ont présenté leurs examens nationaux volontaires. La Division a établi les rapports de synthèse sur les examens nationaux volontaires et mis à jour les directives du Secrétaire général relatives à leur présentation. Elle a également fourni un appui à

la première Conférence mondiale sur le transport durable, qui s'est tenue à Achgabat en novembre 2016, et à la Conférence sur les océans, qui a eu lieu à New York en juin 2017. Les interventions des représentants et des autres acteurs de premier plan aux forums internationaux et lors des délibérations de la Deuxième Commission ont témoigné de la grande satisfaction des États Membres concernant l'appui fourni par le Secrétariat ; l'objectif biennal de 88 % de satisfaction a été atteint.

- b) *Élargissement de l'accès à l'information et aux connaissances sur les possibilités d'action qui s'offrent et les mesures concrètes à prendre pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et faire en sorte que les objectifs de développement durable recueillent l'adhésion et soient atteints aux niveaux local, national, régional et international*

249. L'utilisation du site Web de la Division comme banque d'information et comme moyen d'encourager la constitution de partenariats et la prise d'engagements volontaires par les États Membres ainsi que de consigner ces initiatives a continué de progresser. La Conférence sur les océans a suscité quelque 1 416 commentaires de la part de toutes les parties prenantes. Un total de 692 contributions d'États Membres a été recensé, dont 616 au sujet de la Conférence sur les océans. L'objectif global de 50 contributions a donc été largement dépassé. Le site Web est la principale source d'information concernant le Programme 2030, le Forum politique de haut niveau, le Mécanisme de facilitation des technologies, le Cadre de partenariats pour les petits États insulaires en développement, le Groupe de haut niveau sur l'eau et la Rencontre consacrée aux partenariats, axée sur l'examen des partenariats multipartites et des initiatives volontaires devant contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Les pages Web de la Division ont été consultées près de 8,2 millions de fois (objectif biennal : 5,5 millions). En 2016-2017, l'utilisation des médias sociaux s'est encore accrue.

- c) *Renforcement des moyens dont disposent les pays en développement, notamment les petits États insulaires en développement et les pays en transition, pour formuler et mettre en œuvre des stratégies, des politiques, des cadres et des programmes visant à appuyer le développement durable, notamment la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en mettant l'accent sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes*

250. En 2016-2017, la Division a aidé 65 pays à réaliser des examens nationaux volontaires à l'intention des réunions du Forum politique de haut niveau. En outre, elle a continué d'apporter un appui technique et fonctionnel aux activités de renforcement des capacités dans les pays en développement, en aidant notamment à organiser des ateliers thématiques sur le transport durable, l'eau et l'assainissement, les tempêtes de sable et de poussière, les changements climatiques et la mise en place de partenariats pour les petits États insulaires en développement. La Division a financé la participation de plus de 1 100 personnes (dont plus de 30 % de femmes) aux ateliers thématiques, conférences et activités de renforcement des capacités (objectif biennal : 270 participants). Elle a également continué de fournir des services consultatifs aux pays en développement pour ce qui est d'intégrer le développement durable dans les stratégies nationales de développement, y compris les dispositifs institutionnels et les modalités de suivi et d'établissement de rapports.

- d) *Renforcement des échanges entre scientifiques et responsables politiques en ce qui concerne la prise de décisions à tous les niveaux*

251. La Division a coordonné l'établissement du Rapport mondial sur le développement durable de 2016 et épaulé le groupe de 15 scientifiques chargé de préparer la prochaine édition, prévue pour 2019. Le Rapport a reçu 100 observations

positives (objectif biennal : 95) de la part des États Membres et de membres de la communauté scientifique. La Division a également soutenu le groupe de travail interinstitutions sur le Mécanisme de facilitation des technologies et a organisé, en 2016 et en 2017, le Forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable. Elle a aussi apporté son concours pour les réunions annuelles du groupe de 10 membres chargé d'appuyer le Mécanisme de facilitation des technologies. L'élaboration d'une plateforme en ligne sur l'innovation et les initiatives en matière de science, de technologie et d'innovation a également commencé. La Division a enregistré un taux de satisfaction de 80 % des représentants d'États Membres quant à l'appui fourni au cours de la période (objectif biennal : 73 %).

Sous-programme 4 **Statistique**

- a) *Renforcement du système statistique mondial et du système d'information géospatiale grâce à la participation plus active des pays et à une collaboration plus étroite entre les organisations internationales, se traduisant notamment par des progrès dans l'harmonisation et la rationalisation des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable*

252. La Division de statistique a renforcé le système statistique mondial et le système d'information géospatiale en soutenant la participation d'environ 695 statisticiens, experts en information géospatiale et autres utilisateurs et producteurs de données aux sessions de la Commission de statistique (objectif biennal : 565), afin de parvenir à une entente réciproque et d'arrêter des normes statistiques et géospatiales communes en vue de la mise en œuvre et du suivi cohérents et coordonnés du Programme 2030. La Division a également géré les principaux mécanismes de coordination statistique en organisant 18 réunions collaboratives de haut niveau (objectif biennal : 13), dont celles du Comité de coordination des activités de statistique et d'autres entités des Nations Unies qui assurent la direction stratégique du suivi des objectifs de développement durable et de la communication des informations à ce sujet. L'attention accordée et la participation croissante à ces rassemblements de haut niveau organisés par la Division ont contribué au fonctionnement efficace et à la transformation du système statistique mondial et du système d'information géospatiale afin de mieux répondre à la demande de données associée au Programme 2030.

- b) *Utilisation plus efficace et systématique, par les gouvernements, les organisations internationales, les instituts de recherche, le secteur privé et le public, des données statistiques et des directives techniques produites dans le cadre du sous-programme*

253. La Division a réalisé des avancées considérables dans l'amélioration de la disponibilité, de l'accès et de l'utilisation des données statistiques et des directives techniques. Les principales plateformes de diffusion de données – comme la Base de données statistiques sur le commerce des marchandises (Comtrade), le portail UNdata et les sites Web du sous-programme – grâce auxquelles les gouvernements, les instituts de recherche du monde entier, les entités du secteur privé et le grand public ont accès à des données statistiques, des directives techniques, des publications et des rapports sur les objectifs de développement durable, ont été réorganisées afin d'accroître la satisfaction des utilisateurs. Les améliorations apportées aux plateformes ont facilité l'accès aux données et informations. En définitive, le nombre de demandes de données satisfaites a augmenté de 8 % par rapport à la période précédente (objectif biennal : 5 %) et celui des consultations du site Web de la Division de 37 % (objectif biennal : 3 %).

- c) *Renforcement des moyens dont disposent les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement, pour recueillir, produire, stocker, analyser et diffuser régulièrement des statistiques officielles et des indicateurs dans les domaines économique, social, démographique et environnemental de manière à produire des données de qualité, notamment des données ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, à l'usage des décideurs et du grand public*

254. La Division a organisé au total 83 sessions de formation ciblées, en personne ou en ligne, à l'intention de plus de 6 000 participants (dont 49 % de femmes) provenant de 139 pays (objectif biennal : 90), sur les moyens d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, d'en assurer le suivi et d'en rendre compte. Ces sessions comprenaient des travaux pratiques et des recommandations concrètes sur l'application des normes statistiques internationales, la modernisation des systèmes statistiques nationaux grâce à l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle, et le recours à l'information et aux technologies géospatiales, ainsi qu'aux sources de données non traditionnelles, en vue de produire des informations sur l'application des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Le haut niveau de participation s'explique en partie par la tenue de grandes manifestations, comme le premier Forum mondial des Nations Unies sur les données, la première Conférence internationale sur les statistiques relatives aux objectifs de développement durable et la quatrième Conférence internationale sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle. Les questionnaires remplis à la fin des sessions de formation indiquent que 92 % des participants (objectif biennal : 75 %) ont trouvé utiles les enseignements dispensés.

Sous-programme 5

Population

- a) *Sensibilisation accrue de la communauté internationale aux questions de population actuelles et futures, et amélioration de la connaissance et de la compréhension des relations entre population et développement, notamment de l'importance de la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans la démographie, en particulier en ce qui concerne la fécondité, la mortalité, les phénomènes migratoires, la planification familiale, l'urbanisation, la croissance démographique, le vieillissement de la population et l'environnement*

255. La Division de la population a appuyé les travaux des quarante-neuvième et cinquantième sessions de la Commission de la population et du développement en organisant régulièrement des réunions d'information à l'intention des États Membres en préparation des sessions. Les thèmes des sessions, à savoir « Enrichissement de la base de données démographiques utilisée pour le programme de développement pour l'après-2015 » et « Évolution de la structure par âge de la population et développement durable », ont mis l'accent le mandat principal de la Commission et les éléments essentiels du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement : statistique, données, structure par âge de la population et développement. Des réunions de groupes d'experts ont également été organisées autour de ces thèmes en vue de contribuer aux rapports thématiques du Secrétaire général. Les migrations internationales étant au centre des préoccupations de la communauté internationale, la Division a eu des échanges fréquents avec diverses parties prenantes. Tout au long de l'année, elle a accueilli des visiteurs, organisé des réunions et apporté son concours à celles de hauts fonctionnaires de l'Organisation. Dans tous les échanges avec ses principaux interlocuteurs, la Division a insisté sur la nécessité de prendre en compte la problématique femmes-hommes dans l'évolution démographique. Au total, 507 représentants d'administrations publiques

(objectif biennal : 145) ont participé à des réunions d'information ou rencontré des membres de la Division pour des consultations.

- b) *Facilitation concrète de l'examen par les États Membres des progrès accomplis dans la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ainsi que des instruments adaptés du programme de l'ONU en matière de développement*

256. L'intégralité des documents produits par la Division pour les sessions de la Commission de la population et du développement ont été communiqués aux États Membres en temps voulu. De plus, une version non éditée (en anglais seulement) de tous les documents a été mise en ligne avant la date officielle prévue sur le site Web de la Division de la population, ce que les États Membres ont beaucoup apprécié. Les documents produits par la Division sont généralement jugés ponctuels, techniquement fiables, directifs et instructifs pour les travaux de la Commission. La Division a conservé les observations faites par les États Membres sur la qualité des documents fournis à chaque session. En 2016-2017, 60 États Membres (objectif biennal : 27) se sont déclarés satisfaits du travail de la Division.

- c) *Amélioration de l'accessibilité et de l'actualité des informations et données démographiques, notamment ventilées par sexe et par âge, mises à la disposition des États Membres, des organismes des Nations Unies, de la société civile et des universités*

257. La Division de la population a continué de mettre à jour et de développer son site Web afin de permettre aux États Membres et à la communauté internationale d'accéder à des informations récentes sur les questions liées à la population. Au total, 3 651 542 consultations du site (objectif biennal : 2 000 000) ont été enregistrées au cours de la période considérée. Des lots de données actualisées et des rapports récents contenant des informations et données ventilées par sexe et par âge sur des questions de population et de développement ont été mis à disposition sur le site Web. Ce dernier donnait également accès à des articles, vidéos et autres supports d'information sur les principales manifestations des Nations Unies, y compris la Journée internationale des migrants, célébrée le 18 décembre, et la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, qui s'est tenue le 19 septembre 2016. À l'occasion du cinquantième anniversaire de la Commission de la population et du développement et en collaboration avec le Service de la gestion des communications et de l'information, la Division a produit une vidéo qui a reçu un accueil favorable. Elle a continué d'héberger le site Web de la Commission, qui est largement consulté avant et après chaque session annuelle.

Sous-programme 6

Politiques et analyse en matière de développement

- a) *Intensification des débats internationaux en aidant l'Assemblée générale et le Conseil économique et social à cerner et comprendre les questions et les problèmes de développement économique nouveaux ou qui se dessinent, en vue de progresser dans la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international*

258. La Division des politiques et de l'analyse en matière de développement a appuyé les débats de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social en fournissant des analyses impartiales des questions et des politiques de développement. En tout, 20 résolutions et décisions de l'Assemblée et du Conseil portant sur la question ont été établies en tenant compte des travaux réalisés par la Division (objectif biennal : 17). Lors d'une enquête, 83 % des États Membres ont confirmé que les rapports de la

Division étaient « utiles » ou « très utiles » (objectif biennal : 76 %). En outre, au cours de la période biennale, 26 références au modèle de prévision économique de la Division ont été relevées par d'autres entités (objectif biennal : 21). À la demande du Secrétaire général et sous la direction du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, la Division a procédé à l'analyse des questions nouvelles et émergentes, y compris celles liées aux pays en conflit. Au sein du Département, la Division a pris la direction des activités menées en coopération avec le PNUD et d'autres organismes des Nations Unies en vue de mener deux études importantes sur : a) le travail et la technologie et b) la mondialisation.

- b) *Amélioration de la sensibilisation et approfondissement du dialogue sur la situation économique mondiale, notamment en favorisant et en diffusant une approche commune du système des Nations Unies concernant les perspectives économiques mondiales et leurs implications pour l'avenir des pays en développement, y compris des pays les moins avancés*

259. Les documents analytiques que la Division a élaborés ont servi de base au dialogue sur la situation et les tendances de l'économie mondiale à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social. Il s'agissait principalement de la publication phare *Situation et perspectives de l'économie mondiale* (éditions de 2016 et 2017), établie par la Division avec la participation du Bureau du financement du développement du Département, de la CNUCED et des commissions régionales, et des mises à jour semestrielles de cette publication. L'édition de 2016 portait sur les incidences des tendances macroéconomiques mondiales sur la réalisation des objectifs de développement durable et mettait l'accent sur les questions liées à l'emploi des jeunes et des femmes, deux thèmes que le Conseil économique et social a examinés lors de son débat de haut niveau de 2016. Dans l'édition de 2017, une modeste reprise de la croissance économique était anticipée, ce qui constituait davantage une stabilisation économique plutôt qu'une reprise vigoureuse et soutenue de la demande mondiale. Des extraits de cette publication ont été cités 51 fois dans des rapports et des notes du Secrétaire général et repris dans des discours du Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires de l'ONU (objectif biennal : 51). Elle a également été téléchargée plus de 833 458 fois à partir du site Web (objectif biennal : 800 000).

- c) *Renforcement de la capacité des pays en développement, y compris des pays les moins avancés, et des pays en transition d'intégrer des politiques macroéconomiques, environnementales et sociales à leurs stratégies nationales de développement, en tenant notamment compte des aspects liés à la problématique femmes-hommes, et de parvenir à une stabilisation macroéconomique compatible avec les objectifs à long terme de lutte contre la pauvreté et de développement durable et avec les principes et objectifs qui seront au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030 une fois que celui-ci aura été défini et approuvé*

260. La Division a fourni des services de renforcement des capacités à 22 pays dans le cadre de projets, de séances de formation, d'ateliers et de séminaires (objectif biennal : 22). Ces services, qui comprenaient des conseils pratiques, étaient axés sur le développement de capacités d'analyse fondées sur l'utilisation d'outils de modélisation quantitative en matière de politique macroéconomique, la réduction des obstacles à l'application des mesures de soutien international dans le domaine commercial en faveur des pays les moins avancés, et le renforcement de leurs capacités productives. Grâce aux activités de renforcement des capacités menées par la Division, les pays bénéficiaires ont intégré dans leurs stratégies nationales de développement des politiques macroéconomiques, environnementales et sociales, en

tenant notamment compte de la promotion de l'égalité des sexes et en mettant l'accent sur le développement durable. Nombre de ces pays ont élaboré des notes d'orientation et des plans d'action en faveur du développement durable et ont pris connaissance des diverses mesures de soutien international et des moyens de les incorporer dans leurs politiques nationales. Ces choix de politiques, notamment ceux faits par les pays sortis ou sortant de la catégorie des pays les moins avancés, sont un bon exemple du large éventail d'enseignements tirés de l'expérience à l'usage de la communauté internationale.

Sous-programme 7

Administration publique et gestion du développement

- a) *Amélioration de l'accès aux informations, du partage du savoir, du développement des compétences et de la création de partenariats grâce au Réseau d'information en ligne des Nations Unies sur l'administration et aux Études de l'ONU sur les administrations publiques des pays*

261. La Division de l'administration publique et de la gestion du développement a enregistré plus de 29 millions de pages vues ou visites sur le site Web du Réseau d'information sur l'administration publique (objectif biennal : 63 millions) et 537 846 pages vues ou visites en ce qui concerne la base de données de l'ONU sur l'administration en ligne (<https://publicadministration.un.org/egovkb/en--us/#.WtEGXIjwa70>) (objectif biennal : 600 000). Le nombre total de pages vues et de visites est inférieur à l'objectif établi parce que, pendant la période biennale, une révision du site Web du Réseau d'information a été réalisée et les Études de l'ONU sur les administrations publiques des pays ont été remplacées par des profils par pays portant sur les institutions intervenant dans la réalisation des objectifs de développement durable. En outre, le Prix des Nations Unies pour le service public de 2016 a été révisé afin qu'il soit conforme au Programme 2030, ce qui a eu une incidence sur la fréquentation du site.

- b) *Renforcement de la communauté de vues et augmentation du nombre de décisions et de mesures concernant les questions de gouvernance et d'administration publique*

262. Dans leurs rapports et résolutions, les organes intergouvernementaux ont davantage insisté sur la question de la gouvernance et de l'administration publique, comme en témoignent 11 références, recommandations et décisions (objectif biennal : 11), notamment les résolutions [71/212](#) sur les technologies de l'information et des communications au service du développement ; [72/228](#) sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement et [71/263](#) sur la gestion des ressources humaines de l'Assemblée générale. Le Conseil économique et social a fait référence aux travaux de la Division dans ses résolutions [2016/22](#) et [2017/21](#) sur l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information et le Comité d'experts de l'administration publique les a évoqués dans les rapports qu'il a établis sur les travaux de ses quinzième et seizième sessions (voir [E/2016/44](#) et [E/2017/44](#)). En outre, le Comité d'experts a fourni des informations sur l'administration publique au Forum politique de haut niveau pour le développement durable à l'appui des premier et deuxième examens thématiques des objectifs de développement durable. En tout, la Division a effectué 31 missions consultatives (objectif biennal : 10) à la demande d'États Membres dans différentes régions du monde, dont 16 pays en développement et 5 des pays les moins avancés. Soixante-quatre (objectif biennal : 46) références, recommandations et décisions dans les plans et politiques nationaux sont tirées des travaux de la Division, notamment des études des Nations Unies sur l'administration en ligne de 2016 et de 2017.

- c) *Renforcement de la capacité des gouvernements nationaux et locaux d'améliorer le professionnalisme, la responsabilisation et l'excellence dans la fonction publique sans perdre de vue la problématique femmes-hommes et la gestion du développement*

263. Environ 4 300 personnes (dont 38 % de femmes) se sont inscrites à des cours en ligne (objectif biennal : 4 700). Les recommandations formulées par les missions consultatives sur l'administration en ligne ont été mises en œuvre au Bangladesh, au Brésil, en Colombie, au Costa Rica, en République dominicaine, en Équateur, en Guinée, en Inde, en Iran (République islamique d'), en Jamaïque, au Kazakhstan, en Malaisie, au Mexique, au Népal, au Panama, au Paraguay, au Pérou et au Rwanda. Six réunions de groupes d'experts ont été tenues sur la mise en place d'institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Quatre colloques portant sur la mise en œuvre du Programme 2030 et mettant l'accent sur les institutions et l'administration publique ont été organisés. En 2017, le Forum des Nations Unies pour le service public a également contribué à renforcer les capacités des participants. Un bilan du programme du Prix des Nations Unies pour le service public a été dressé en 2016 avant de relancer le Prix en 2017, suscitant 629 candidatures (objectif biennal : 530), qui ont toutes été évaluées en tenant compte du fait qu'il est primordial de veiller à garantir l'égalité des sexes.

Sous-programme 8 **Gestion durable des forêts**

- a) *Appui efficace aux activités de suivi et de mise en œuvre de la résolution 2015/33 du Conseil économique et social sur l'arrangement international sur les forêts après 2015, compte tenu de la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement durable adoptés dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030*

264. En 2016-2017, les travaux menés par le secrétariat du forum des Nations Unies sur les forêts ont notamment contribué de manière significative à l'élaboration de 15 résolutions, rapports et études analytiques sur la gestion forestière durable (objectif biennal : 12). Il s'agissait notamment des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social sur le premier plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), qui contient six objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et 26 cibles s'y rapportant, et du programme de travail quadriennal du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2017-2020. Trois notes du Secrétariat et deux rapports du Secrétaire général ont été établis pour la douzième session du Forum et ont servi de base à la résolution d'ensemble adoptée lors de cette session et au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Le Forum a également contribué à la session de 2016 du Forum politique de haut niveau sur le rôle que jouent les forêts pour ce qui est d'atteindre l'objectif de ne pas faire de laissés-pour-compte, et à sa session de 2017 sur le thème : « éliminer la pauvreté et promouvoir la prospérité dans un monde en mutation ». La Division a également réalisé quatre études analytiques sur : les forêts et les écosystèmes ; les forêts et l'énergie ; les parties prenantes du secteur forestier ; la présentation de rapports au Forum des Nations Unies sur les forêts.

- b) *Progrès dans le suivi et l'évaluation de l'application de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et de la réalisation des objectifs d'ensemble et des objectifs cibles de développement durable relatifs aux forêts, compte tenu de la problématique femmes-hommes, ainsi que dans la présentation de rapports sur la question*

265. Conformément à l'objectif établi, 60 rapports nationaux ont été reçus au cours de la période 2016-2017. Un cadre d'établissement des rapports nationaux à transmettre au Forum a été élaboré et testé, en consultation avec les États Membres.

Les rapports font état de la contribution des forêts à la réalisation des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts, des objectifs de développement durable et des objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique. S'agissant de la prise en compte de la problématique femmes-hommes, certains pays ont déclaré avoir pris des mesures pour promouvoir l'égalité des sexes dans le secteur forestier, notamment par : le recrutement d'un plus grand nombre de femmes, y compris des entrepreneurs, et une représentation plus équilibrée des sexes dans les établissements de formation à la gestion des forêts. Dans certains pays, la représentation des sexes dans les mécanismes de gestion et de prise de décisions est également devenue plus équitable. Sur la même période, quelques pays ont indiqué qu'en comparaison avec les hommes ruraux, les femmes rurales continuent d'être désavantagées en ce qui concerne l'accès aux ressources forestières et le contrôle de ces ressources, et les possibilités économiques disponibles, pour diverses raisons interdépendantes d'ordre culturel, social, économique et institutionnel.

- c) *Intensification de la collaboration et de la coordination entre les gouvernements, les grands groupes, les organisations, les mécanismes et les instances concernés, et entre les membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, dans le domaine de la gestion écologiquement viable de tous les types de forêts et d'arbres hors forêt*

266. Au cours de la période 2016-2017, le secrétariat du Forum a mené 28 initiatives collaboratives et conjointes (objectif biennal : 17). Des partenariats et une initiative conjointe sur le financement des forêts ont été mis en place avec les principaux membres du Partenariat de collaboration sur les forêts, notamment l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Union internationale pour la conservation de la nature et des ressources naturelles, le PNUE, le PNUD, et les principales institutions financières multilatérales, y compris le Fonds pour l'environnement mondial, le Global Conservation Fund et la Banque africaine de développement. Ces partenariats ont aidé 13 pays à renforcer leur capacité de concevoir et d'élaborer des avant-projets pouvant bénéficier de concours bancaires afin d'obtenir des fonds pour les forêts auprès des mécanismes de financement multilatéraux. D'autres initiatives ont été entreprises conjointement avec le Partenariat sur les forêts afin de contribuer notamment à la simplification des procédures d'établissement des rapports relatifs aux forêts à l'échelle mondiale, aux réunions de groupes internationaux d'experts sur les forêts, au Service mondial d'information sur les forêts, à la sélection du Prix Wangari Maathai pour 2017, au réseau de communication du Partenariat de collaboration sur les forêts et aux conférences internationales du Partenariat. Deux ateliers régionaux sur la mise en place d'un programme de gestion forestière durable pour l'Afrique ont été coorganisés avec l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe et le Forum forestier africain.

- d) *Connaissance accrue des mesures prises aux niveaux national, régional et mondial en matière de gestion écologiquement viable de tous les types de forêts et d'arbres hors forêt, et renforcement de l'appui à celles-ci*

267. Le secrétariat du Forum a davantage sensibilisé à la problématique des forêts au moyen son site Web, des manifestations qu'il a organisées, de ses publications, de ses communiqués de presse et de ses campagnes dans les médias sociaux comme en témoignent plus de 11 mesures prises aux niveaux national, régional et mondial (objectif biennal : 8). En 2016, des réunions d'experts ont été organisées par les pays appuyant les activités du Forum, au Brésil, au Canada, en Iran (République islamique d') et au Japon. En 2017, un atelier de formation et une manifestation spéciale ont été organisés en Chine. Deux ateliers régionaux sur la gestion durable des forêts ont été organisés en Éthiopie et au Zimbabwe. En 2017, une manifestation spéciale a été coorganisée au Kenya par les gouvernements du Brésil, de la Chine, du

Kenya et de la Norvège. En 2016 et 2017, à l'occasion de la Journée internationale des forêts, des manifestations spéciales ont été organisées, des communiqués de presse ont été publiés et des campagnes ont été menées sur les réseaux sociaux en collaboration avec le Partenariat sur les forêts, le Département des affaires économiques et sociales et le Département de l'information ont touché plus de 60 millions d'utilisateurs de Twitter.

- e) *Renforcement des moyens dont disposent les États Membres pour promouvoir la gestion écologiquement viable de tous les types de forêts et l'application effective de l'instrument des Nations Unies sur les forêts, tout particulièrement la réalisation des objectifs d'ensemble et l'amélioration de l'accès au financement en faveur des forêts*

268. Le secrétariat du Forum a aidé 20 pays d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, d'Europe et d'Amérique latine et des Caraïbes (objectif biennal : 10) à promouvoir la gestion forestière durable, notamment à appliquer l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts adopté en 2007. Sept pays ont bénéficié d'un appui visant à renforcer leur capacité d'appliquer des plans d'action nationaux en faveur de l'intégration de la gestion forestière durable dans les stratégies de promotion du développement durable et de l'économie verte. Le Réseau mondial de facilitation du financement forestier a investi 1 million de dollars aux fins de l'élaboration d'avant-projets dans 13 pays, pour une valeur estimée à plus de 700 millions de dollars. Les activités du Réseau ont notamment permis de renforcer les capacités de 250 représentants de gouvernements de mobiliser des fonds en faveur de la gestion forestière durable.

Sous-programme 9 Financement du développement

- a) *Suivi effectif et multipartite de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, le Programme d'action d'Addis-Abeba et d'autres décisions connexes, notamment le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et le Programme 2030*

269. Le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement, prescrit par le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (Programme d'action d'Addis-Abeba) est un nouveau mécanisme de collaboration renforcé permettant à toutes les parties prenantes d'évaluer l'application des conclusions de ladite Conférence. Sous la coordination du Bureau du financement du développement, entité chargée du sous-programme, le Groupe de réflexion mène des travaux dans six domaines d'activités thématiques. Ses membres, qui comprennent plus de 50 organismes des Nations Unies et d'autres institutions compétentes, ont contribué activement à ses rapports de 2016 et de 2017, et les principales institutions participant au processus d'examen du financement du développement [la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), la CNUCED et le PNUD] ont dirigé l'élaboration de chapitres précis. Les rapports annuels du Groupe de réflexion ont servi de principale contribution de fond au forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement. Le sous-programme a enregistré 36 contributions importantes des parties prenantes (objectif biennal : 36). En 2016-2017, les activités liées à l'élaboration du rapport de 2018 du Groupe de réflexion ont débuté et, notamment, six réunions de groupes d'experts se sont tenues.

- b) *Renforcement du rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et de celui des organes intergouvernementaux compétents d'autres acteurs institutionnels, et recours plus systématique à ces entités aux fins de suivi des conférences et de coordination avec d'autres décisions connexes*

270. Comme prévu dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, le forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement est au centre du processus de suivi renforcé du financement du développement, et les conclusions et recommandations qui y ont été convenues au niveau intergouvernemental sont prises en compte au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Les États Membres se sont largement félicités des résultats obtenus à l'issue du forum de 2017, lors duquel de nouveaux engagements ont été pris quant aux politiques à adopter et aux mesures à prendre. Les tables rondes ministérielles du Forum ont été l'occasion d'échanger des données d'expérience en matière d'intégration du Programme d'action d'Addis-Abeba dans les stratégies nationales de développement et ont attiré un nombre important de ministres. Le Forum a également été marqué par un dialogue interactif avec les représentants des organes intergouvernementaux de la Banque mondiale, du FMI et de la CNUCED, sur des thèmes convenus. En 2016-2017, le sous-programme a enregistré 36 résolutions importantes et résumés, communiqués et déclarations de la présidence sur le suivi et la coordination des conférences (objectif biennal : 36).

- c) *Renforcement de l'engagement des gouvernements et intensification de la coopération entre tous les acteurs institutionnels et non institutionnels participant au financement du développement en vue d'assurer convenablement le suivi de l'application des accords conclus aux Conférences de Monterrey, de Doha et d'Addis-Abeba sur le financement du développement et au Programme 2030, compte dûment tenu des questions relatives à l'égalité des sexes avec d'autres décisions connexes*

271. Le Groupe de réflexion interinstitutions a servi de mécanisme de renforcement de la coopération entre les organismes des Nations Unies et d'autres acteurs institutionnels, aux fins de l'élaboration de ses rapports annuels. À la suite de l'appel lancé dans le Programme d'action d'Addis-Abeba en faveur de la participation des autorités locales, de la société civile, du milieu universitaire et du secteur privé, des axes de travail des différentes parties prenantes, mettant l'accent sur les thèmes principaux du Programme d'action, ont été mis en place afin d'apporter des contributions de fond aux forums sur le suivi du financement du développement. En novembre 2017, le Gouvernement qatarien, avec l'appui du Département des affaires économiques et sociales, a organisé une Conférence de haut niveau sur le financement du développement et les moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en vue de la tenue du forum sur le suivi du financement du développement et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2018. Ont participé à cette conférence des ministres et des hauts responsables gouvernementaux, des représentants des organisations internationales, du secteur privé, de la société civile et des milieux universitaires. En outre, en coopération avec les parties prenantes, plusieurs séances d'information sur le financement du développement ont été organisées. Un nombre important de femmes a assisté à ces manifestations. Au total, 30 grandes réunions multipartites sur le financement du développement ont été organisées dans le cadre du sous-programme (objectif biennal : 30).

- d) *Participation plus active de l'ONU à la promotion de la coopération internationale dans le domaine fiscal, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités en la matière dans les pays en développement, afin de mobiliser des ressources nationales et internationales dans le cadre intégré du Programme 2030*

272. Comme prévu dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, afin d'améliorer encore le traitement intergouvernemental des questions fiscales à l'ONU, la fréquence des sessions du Comité d'Experts de la coopération internationale en matière fiscale a été portée à deux par an, l'une d'entre elles devant se tenir immédiatement après la réunion spéciale du Conseil économique et social sur cette question. Le Comité a continué d'actualiser ses principaux documents, notamment les prochaines versions actualisées du Manuel pratique des Nations Unies sur la détermination des prix de transfert pour les pays en développement et du Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement, et finalise l'élaboration d'un nouveau manuel sur certains aspects de la fiscalité des industries extractives. Le sous-programme a poursuivi ses activités de renforcement des capacités, y compris neuf ateliers de formation sur les conventions concernant les doubles impositions et les prix de transfert. Au total, six produits ont été réalisés dans le cadre du sous-programme, y compris les mises à jour du Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions, ainsi que des directives et des séances de formation (objectif biennal : 6). Le sous-programme continue également d'appuyer l'action conjointe menée par l'ONU, le FMI, l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Banque mondiale sur la Plateforme de collaboration sur les questions fiscales, lancée en avril 2016.

Chapitre 10

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

Principaux résultats obtenus

Le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a mené en temps voulu les activités prévues pour la période biennale 2016-2017, notamment les activités de mobilisation à l'appui des programmes de développement des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, le suivi des engagements mondiaux en faveur de ces trois catégories de pays, les services de soutien basés sur les faits lors de l'examen de leur programme d'action et la mobilisation de ressources à leur intention. Le Bureau du Haut-Représentant a également répondu aux demandes supplémentaires formulées par les trois catégories de pays concernant les services de soutien requis lors des négociations mondiales sur le suivi du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba ainsi qu'à l'égard de l'instauration de partenariats efficaces en faveur du développement durable. Les travaux du Bureau ont jeté des bases solides pour le lancement de nouvelles activités opérationnelles, y compris l'entrée en activité de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, le rôle majeur que joue le Bureau dans l'appui aux pays les moins avancés lorsque ces derniers formulent des stratégies de sortie de la catégorie des pays les moins avancés et de transition sans heurt ainsi que le renforcement des capacités dans les domaines du transit et du transport. Grâce à son action, les préoccupations et les priorités des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement ont eu un écho croissant dans le

débat mondial sur le développement, et l'appui que la communauté internationale apporte à ces groupes de pays dans des domaines tels que le commerce et la technologie s'est sensiblement renforcé.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Quels que soient les efforts qui seront faits pour obtenir des gains d'efficacité, le Bureau ne pourra pas mener davantage d'activités à l'appui des trois groupes de pays. En effet, sa capacité de faire face aux demandes de plus en plus nombreuses des trois groupes de pays, dans un contexte de restriction budgétaire, dépendra dans une large mesure du volume des ressources extrabudgétaires mobilisées ainsi que des liens solides tissés et des partenariats noués avec d'autres parties prenantes essentielles. Le fait que le Bureau dépende des ressources extrabudgétaires pour mener à bien les activités prescrites constitue un important facteur de risque institutionnel pour le Bureau.

273. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 100 % des 380 produits quantifiables prescrits pour la période biennale 2016-2017, contre 94 % pour la période précédente. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat a diminué, passant de 29 en 2014-2015 à 8 en 2016-2017.

274. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 10)].

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

275. Au cours de la période biennale 2016-2017, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement a réalisé près de 100 % des produits quantifiables prescrits dans les délais fixés (objectif biennal : 92 %). Ce résultat ne tient pas compte des huit produits supplémentaires exécutés selon les demandes, qui se rapportent tous au Programme 2030 et au Programme d'action d'Addis-Abeba.

276. L'exécution efficace des activités prévues et des activités supplémentaires réalisées à la demande a été rendue possible grâce à une utilisation efficace et rationnelle des ressources financières et humaines du Bureau. Au 31 décembre 2017, il avait utilisé 98 % des ressources disponibles (objectif biennal : 98 %).

b) Amélioration du respect des délais de soumission de la documentation

277. Grâce à une bonne planification et à une utilisation judicieuse des ressources supplémentaires fournies par l'Assemblée générale, le Bureau a pu établir et soumettre des documents législatifs au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en temps voulu. Le Bureau du Haut-Représentant a soumis 100 % de ses documents d'avant session au Département, dans les délais convenus et dans le respect du nombre limite de mots (objectif biennal : 94 %).

- c) *Amélioration de la prise de conscience des besoins et des problèmes particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement qui exigent l'attention des États Membres et des organisations internationales*

278. La période biennale a été marquée par la consolidation des travaux du Bureau dans les domaines suivants : suite donnée aux trois programmes d'action à l'échelle mondiale, coordination des Nations Unies à l'appui de la mise en œuvre des programmes d'actions et des nouveaux cadres, instauration de partenariats efficaces, mobilisation à l'appui des programmes de développement des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement et fourniture de services de soutien fondés sur les faits aux trois groupes de pays. Les défis et les priorités de ces trois catégories de pays continuent dès lors d'être davantage pris en compte dans les débats des instances onusiennes et internationales. Au 31 décembre 2017, 58 résolutions, déclarations, et décisions relevaient de cette catégorie (objectif biennal : 40).

Sous-programme 1 Pays les moins avancés

- a) *Meilleure prise de conscience au niveau mondial des problèmes de développement intéressant les pays les moins avancés, notamment sous l'aspect de l'égalité des sexes, et généralisation du débat sur la question*

279. Les activités de mobilisation à l'appui du développement des pays les moins avancés qui ont continué d'être menées à l'échelle mondiale et la coordination de l'appui fourni par les entités du système des Nations Unies à l'exécution du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 ont contribué à ce qu'il soit davantage tenu compte des préoccupations et des besoins de ces pays dans plusieurs domaines cruciaux tels que l'aide publique au développement et le commerce. Le succès, en 2016, de l'Examen approfondi de haut niveau de l'application du Programme d'action d'Istanbul à mi-parcours est l'un des résultats les plus concrets obtenus par le Bureau dans le cadre des cinq domaines d'action relatifs aux pays les moins avancés : suivi mondial, instauration de partenariats efficaces, activités de plaidoyer, services de soutien fondés sur les faits et mobilisation de ressources. Environ 2 000 participants ont pris part à cette manifestation de haut niveau et plusieurs initiatives y ont été annoncées. Au 31 décembre 2017, quelque 58 références aux pays les moins avancés (objectif biennal : 36) ont été dénombrées dans les résolutions, conclusions concertées, déclarations ministérielles et communiqués de presse. En outre, on estime à 674 259 (objectif biennal : 600 000) le nombre de visites effectuées par des utilisateurs finals distincts sur le site Web du Bureau du Haut-Représentant, les objectifs ayant été dépassés pour ces deux indicateurs.

- b) *Mise en œuvre effective du Programme d'action d'Istanbul et d'activités à l'appui d'autres objectifs de développement concernant les pays les moins avancés convenus au niveau international, y compris le renforcement de l'appui international apporté à ces pays en vue de leur retrait de la liste*

280. La participation et la contribution des parties prenantes (parlements, secteur privé et société civile) aux manifestations organisées par le Bureau du Haut-Représentant pendant la période biennale ont donné un caractère plus inclusif, transparent et efficace à l'exécution, à la surveillance, au suivi et à l'examen du Programme d'action d'Istanbul. Le 4 juin 2017, la Guinée équatoriale est sortie de la catégorie des pays les moins avancés et, à la fin de 2017, neuf autres pays répondaient aux critères d'admission au retrait de la liste des pays les moins avancés (objectif

biennal : 7). En partenariat avec d'autres organismes du système des Nations Unies, le Bureau a mené diverses activités visant à appuyer ces pays. Il a également facilité l'apprentissage par les pairs et la mise en commun des meilleures pratiques sur les principaux accélérateurs du développement durable, notamment l'énergie durable et la connectivité à large bande. En 2017, la Banque de technologies pour les pays les moins avancés était opérationnelle et ainsi la cible 17.8 des objectifs de développement durable a été atteinte. Le Bureau a appuyé l'adoption de la Charte de la Banque de technologies par l'Assemblée générale (voir résolution 71/251) et a signé un accord avec le pays hôte. Lors des réunions du Conseil économique et social, un plan stratégique sur trois ans ainsi que les règles de procédures, le budget et le programme de travail de la Banque de technologies pour 2018 ont été approuvés.

- c) *Amélioration de la coordination entre les entités du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales et multilatérales en vue d'offrir un suivi et un appui intégrés aux pays les moins avancés*

281. En 2016-2017, le Bureau du Haut-Représentant a, au moyen d'une « boîte à outils », contribué à la prise en compte des dispositions du Programme d'action d'Istanbul dans le programme de travail d'une grande majorité d'organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Il a aussi pris part au renforcement des partenariats et de la coopération à l'appui du programme de développement des pays les moins avancés, notamment au sujet des décisions prises par divers organismes des Nations Unies de consacrer 50 à 60 % de leurs ressources à cette catégorie de pays. Les organismes du système des Nations Unies ont organisé davantage d'activités conjointes, au total 65 (dépassant l'objectif biennal fixé à 37) ; elles ont mis en exergue leur soutien aux pays les moins avancés, notamment s'agissant de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul en 2016. En outre, le Bureau du Haut-Représentant a renforcé ses partenariats avec d'autres parties prenantes, y compris la Banque mondiale, l'OCDE, l'OMC, les banques et organisations régionales. Le nombre d'organismes du système des Nations Unies fournissant un appui aux pays les moins avancés est passé à 42, dépassant ainsi l'objectif biennal fixé à 33, comme souligné dans le document publié par le Comité des politiques de développement sur la reconnaissance et l'utilisation de la catégorie des pays les moins avancés par les organismes du système des Nations Unies pour le développement.

Sous-programme 2

Pays en développement sans littoral

- a) *Mise en œuvre effective et dans les délais prévus du Programme d'action de Vienne*

282. Les pays en développement sans littoral se sont efforcés, au cours de la période biennale, d'appliquer les mesures énoncées dans le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et d'en intégrer les dispositions dans leurs plans nationaux de développement. Neuf de ces pays ont adopté une nouvelle stratégie nationale de développement depuis l'adoption du Programme d'action de Vienne et ont intégré les dispositions de ce dernier dans leurs politiques de développement (Arménie, Bhoutan, Botswana, Burkina Faso, Éthiopie, Népal, République démocratique populaire lao, Ouganda et Zambie), (objectif biennal : 5). Les résolutions 700 (XXXVI) et 711 (XXXVI), adoptées à la trente-sixième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes en mai 2016, appellent à la pleine intégration et à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne.

- b) *Amélioration de la capacité des pays en développement sans littoral de participer effectivement au système commercial international grâce au renforcement de la coopération régionale et sous-régionale, à l'amélioration du cadre juridique, de renforcement de la coopération concernant le transit et à la facilitation du commerce et de la transformation économique structurelle, y compris la diversification économique et la création de valeur ajoutée*

283. Le Bureau du Haut-Représentant a organisé des réunions aux niveaux régional et mondial et a œuvré conjointement avec des organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales afin de les sensibiliser à la situation des pays en développement sans littoral sur des sujets tels que l'importance de l'amélioration du cadre juridique, du renforcement de la coopération concernant le transit et de la facilitation du commerce, ainsi que la transformation économique structurelle aux fins de l'intégration des pays en développement sans littoral sur les marchés internationaux. En conséquence, on a recensé davantage d'initiatives, 15 au total, visant à faciliter le commerce et le transit entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit (objectif biennal : 15). Parmi ces initiatives, on peut citer l'accord trilatéral conclu en 2016 qui vise à instaurer un couloir économique entre la Chine, la Mongolie et la Fédération de Russie et l'accord conclu en 2017 entre la République démocratique populaire lao et le Viet Nam dont l'objectif est de construire une autoroute reliant Vientiane à Hanoï afin de faciliter davantage le commerce entre les deux pays et dans la région. En collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies, le Bureau a organisé huit réunions communes et établi des documents d'information conjoints afin d'appuyer l'action menée par les pays en développement sans littoral et les pays de transit pour améliorer le cadre juridique relatif à la facilitation du transit et du commerce (objectif biennal : 7). Grâce à ces activités de sensibilisation, les pays visés ont pris davantage conscience de l'importance de ratifier les accords de facilitation du transit et du commerce. En 2016-2017, d'autres pays en développement sans littoral ont ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC, en partie grâce à l'action de sensibilisation menée par le Bureau du Haut-Représentant. À ce jour, 19 des 25 pays en développement sans littoral qui sont membres de l'OMC ont ratifié ledit accord.

284. À la suite de la campagne de sensibilisation du Bureau, quatre pays en développement sans littoral (le Botswana, l'Éthiopie, la Mongolie et la République démocratique populaire lao) se sont dits déterminés à redoubler d'efforts pour diversifier et transformer leurs économies (objectif biennal : 3).

- c) *Renforcement de l'appui de la communauté internationale au suivi du Programme d'action de Vienne et amélioration de la coordination des interventions et des concours des organismes des Nations Unies*

285. Au cours de la période considérée, le Bureau du Haut-Représentant a défendu les besoins spéciaux des pays en développement sans littoral et a encouragé la recherche d'un consensus entre les États Membres et les parties prenantes en vue d'élaborer des initiatives visant à instaurer des systèmes efficaces de transport en transit et à réduire les coûts de transactions commerciales pour ces pays. On a dès lors recensé un nombre accru de références, 18 au total, dans les nouvelles déclarations, résolutions et décisions adoptées aux niveaux mondial et régional en faveur des pays en développement sans littoral (objectif biennal : 6). Le Bureau a également travaillé en collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies et organisations internationales afin de lancer 15 nouveaux projets, réunions et initiatives au service de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et de la réalisation des objectifs de développement durable. Au 31 décembre 2017, 33 activités conjointes en tout avaient été menées à bien, 15 activités s'étant ajoutées aux 18 achevées lors de la période biennale précédente (objectif biennal : 22). Les

activités de promotion de la coopération Sud-Sud visant à répondre aux besoins spéciaux des pays en développement sans littoral ont eu pour effet de voir se multiplier les initiatives. Au cours de la période biennale, on a dénombré cinq initiatives de coopération Sud-Sud à l'appui des pays en développement sans littoral. Par exemple, la Chine a soutenu l'investissement dans les infrastructures de plusieurs pays en développement sans littoral (Éthiopie, Népal, République démocratique populaire lao, Rwanda et Zambie), notamment par l'initiative « Une Ceinture et une Route », (objectif biennal : 5). Le Bureau du Haut-Représentant a collaboré étroitement avec différents partenaires (Comité consultatif intergouvernemental, Union internationale des transports routiers, Partenariat mondial pour le tourisme durable, Société financière internationale, Centre du commerce international, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) afin d'inciter le secteur privé à prendre une part plus active à la réalisation des objectifs de développement durable et du Programme d'action de Vienne, notamment au moyen de réunions, de déclarations et de documents d'information. Au cours de la période biennale, les pays en développement sans littoral ont lancé sept initiatives de collaboration avec le secteur privé afin de promouvoir une plus grande collaboration avec ce dernier (objectif biennal : 6).

Sous-programme 3

Petits États insulaires en développement

- a) *Conscience plus nette, et prise en considération accrue, dans la mise en œuvre des Orientations de Samoa aux niveaux national, régional et mondial, du cas particulier que constituent les petits États insulaires en développement et de leurs points vulnérables*

286. Les activités de sensibilisation du Bureau ont contribué à l'adoption de 16 décisions et déclarations aux niveaux régional et mondial, dans lesquelles la situation particulière des petits États insulaires en développement était prise en considération, l'objectif fixé ayant donc été dépassé (objectif biennal : 6). Il s'agit notamment de la résolution 2/4 adoptée par l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement à sa deuxième session concernant le rôle, les fonctions et les modalités afférentes à la mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'environnement des Orientations de Samoa comme moyen de favoriser la réalisation des objectifs de développement durable. En juin 2017, l'appel à l'action lancé à la Conférence des Nations Unies sur les océans portait une attention particulière aux petits États insulaires en développement.

287. Le Bureau du Haut-Représentant a mené à bien 11 activités de sensibilisation, notamment en collaboration avec le Groupe de la Banque mondiale, le FMI et les parties prenantes du secteur privé. Il a organisé plusieurs manifestations multipartites de haut niveau consacrées aux partenariats entre secteur public et secteur privé, notamment lors de la Conférence d'Aruba sur les partenariats public-privé en mars 2016, qui réunit plus de 20 organisations du secteur privé, dépassant ainsi l'objectif fixé (objectif biennal : 10).

- b) *Renforcement de l'appui apporté par la communauté internationale aux petits États insulaires en développement aux fins de la mise en œuvre des Orientations de Samoa, de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets*

288. À la fin de la période biennale 2014-2015, le nombre de partenaires de développement ayant annoncé des promesses de contributions au Fonds vert pour le climat était de 17 ; il est passé à 19 à la fin de la période biennale 2016-2017 (objectif biennal : 16). Les petits États insulaires en développement ont joué un rôle essentiel

dans l'entrée en vigueur rapide de l'Accord de Paris sur les changements climatiques moins d'un an après son adoption. Les contributions annoncées en faveur du Fonds vert pour le climat commencent à se concrétiser, y compris de la part d'un certain nombre de petits États insulaires en développement. Le Fonds s'emploie à ce que la répartition des ressources consacrées, d'une part, à l'atténuation des effets des changements climatiques, et, d'autre part, à l'adaptation à ces changements soit progressivement équilibrée (50-50) et se donne pour objectif d'affecter au moins 50 % des fonds destinés à l'adaptation aux pays particulièrement vulnérables, en particulier les petits États insulaires en développement. Au 31 décembre 2017, 19 pays avaient signé des annonces de contributions au Fonds vert pour le climat.

c) *Renforcement de la collaboration interorganisations et des partenariats visant à soutenir les petits États insulaires en développement*

289. Le Bureau a mené neuf activités et programmes en collaboration avec les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, entre autres issus du secteur privé. On peut citer notamment l'adoption du mandat du Groupe de coordination interorganisations pour les petits États insulaires en développement, lequel est coprésidé par le Bureau du Haut-Représentant en vue d'accroître l'efficacité et la cohérence de la coordination entre les organismes des Nations Unies. Le Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement, géré par le Bureau du Haut-Représentant, a été lancé officiellement à la Conférence d'Aruba sur les partenariats public-privé en mars 2016. La composition du Réseau s'est élargie depuis, permettant ainsi d'intensifier et d'améliorer les échanges entre les acteurs du secteur privé et les petits États insulaires en développement. Lors de la Conférence sur les océans de 2017, le Bureau du Haut Représentant a convoqué un dialogue de haut niveau sur les océans et les petits États insulaires en vue de renforcer la coopération aux niveaux national, régional et mondial, l'objectif étant de traiter leurs priorités en matière de développement durable. À l'occasion de cette manifestation de haut niveau, les partenaires ont également été encouragés à établir un registre des engagements volontaires pris afin d'atteindre l'objectif de développement durable n° 14 dans les petits États insulaires en développement et ont directement contribué à accroître le nombre d'engagements volontaires relatifs aux océans (objectif biennal : 9).

d) *Prise en considération des Orientations de Samoa et des questions intéressant les petits États insulaires en développement dans les programmes de travail des organismes des Nations Unies*

290. En sa qualité de coprésident du Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement, le Bureau du Haut-Représentant continue de promouvoir la prise en considération des Orientations de Samoa dans les programmes de travail des organismes du système des Nations Unies et, pendant la période biennale, il a contribué à l'adoption de cinq plans de travail, programmes et décisions faisant référence à l'intégration de ces orientations. Il a continué de promouvoir la prise en compte des Orientations de Samoa tout au long des négociations qui ont porté sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies adopté en décembre 2016. L'adoption de programmes conjoints en la matière a également été encouragée lors de l'élaboration du Programme d'action mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les petits États insulaires en développement lancé le 4 juillet 2017 et facilité par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en collaboration avec le Bureau du Haut-Représentant et le Département des affaires économiques et sociales. En 2016, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a adopté la résolution 2/4 sur le rôle, les fonctions et les modalités afférentes à la mise en œuvre

par le Programme des Nations Unies pour l'environnement des Orientations de Samoa comme moyen de favoriser la réalisation des objectifs de développement durable. La Stratégie des Nations Unies pour le Pacifique (2018-2022) a été adoptée afin d'inscrire la mise en œuvre des Orientations de Samoa dans le cadre des objectifs de développement durable (objectif biennal : 5).

- e) *Amélioration de la cohérence des processus menés sous l'égide des Nations Unies qui portent sur les problèmes des petits États insulaires en développement, aux niveaux national, régional et mondial*

291. Lors de la période considérée, le Bureau a contribué à consolider deux processus menés sous l'égide des Nations Unies, notamment en convoquant une réunion du groupe d'experts consacrée essentiellement aux Plans-cadres plurinationaux des Nations Unies pour le développement durable pour le Pacifique et les Caraïbes (objectif biennal : 1).

Chapitre 11

Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

Principaux résultats obtenus

Le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Département de l'information ont continué d'œuvrer en faveur du développement durable en Afrique et du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) aux niveaux mondial et régional, conformément à leurs mandats respectifs. À l'échelle mondiale, le Bureau a contribué à renforcer l'appui international en faveur du développement de l'Afrique dans le cadre de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, grâce au travail de fond, aux analyses, aux activités de plaidoyer et aux rapports qu'il fournit. Afin de renforcer les partenariats à l'appui de la mise en œuvre de ces deux programmes, le Bureau a participé à l'organisation de la sixième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique et de la Semaine de l'Afrique 2016 et 2017. Pour mobiliser davantage de soutien, il a assuré le suivi de la mise en œuvre de 13 des engagements sur lesquels porte le rapport biennal du Secrétaire général sur l'examen de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique (A/71/203). Le Bureau a également continué de garantir une approche cohérente et intégrée de l'appui fourni par le système des Nations Unies à l'Afrique en améliorant les partenariats au sein de l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique. À l'échelle régionale, la CEA a continué de renforcer la coordination, la coopération et la cohésion entre les organismes des Nations Unies dans le cadre de l'appui à l'Union africaine et aux programmes du NEPAD. La Section Afrique du Département de l'information a mené des activités d'information et de sensibilisation.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

La difficulté de parvenir à un développement durable en Afrique est liée à la mise en œuvre simultanée du Programme 2030, qui couvre une période de 15 ans, et de l'Agenda 2063, qui s'étend sur une période de

50 ans. Comme la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement est plus lente en Afrique, il est indispensable à l'avenir de mener une action coordonnée, cohérente et synergique en vue d'atteindre tous les objectifs de développement durable et tous les objectifs de l'Agenda 2063, et de commencer par prendre en compte tous ces objectifs dans les stratégies nationales de développement.

292. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 100 % des 114 produits quantifiables prescrits, contre 100 % pour la période biennale précédente. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat est passé de deux en 2014-2015 à six en 2016-2017.

293. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 11)]. [https://undocs.org/fr/A/70/6\(Sect.11\)%5d](https://undocs.org/fr/A/70/6(Sect.11)%5d).

Sous-programme 1

Coordination de la mobilisation mondiale et de l'appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

a) *Intensification de l'appui de la communauté internationale au développement de l'Afrique en général et au NEPAD en particulier*

294. Le Bureau a poursuivi ses activités de sensibilisation et ses travaux d'analyse visant à mobiliser davantage l'appui de la communauté internationale au développement de l'Afrique. Grâce à un certain nombre de réunions d'information, de tables rondes, de réunions de groupes d'experts, de déclarations à la presse et de rapports du Secrétaire général, le Bureau a contribué à sensibiliser davantage au développement de l'Afrique et à la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et à renforcer l'appui dans ces domaines. Il a notamment participé à l'organisation de la sixième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique et de plusieurs manifestations qui se sont tenues pendant la Semaine de l'Afrique 2016 et en marge des sessions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de la Commission de la condition de la femme. Sept rapports du Secrétaire général ont permis de sensibiliser à la mise en œuvre du NEPAD et à l'appui au NEPAD, aux causes des conflits en Afrique et à l'examen des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique. En conséquence, à la fin de 2017, les organismes des Nations Unies avaient mené 168 activités à l'appui du développement de l'Afrique et, au 31 décembre 2017, 24 forums avaient été organisés sur le thème de la coopération Sud-Sud au service de l'Afrique.

b) *Amélioration du suivi de la mise en œuvre des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique, notamment au moyen des mécanismes régionaux*

295. En étroite collaboration avec les États Membres d'Afrique, les anciens et nouveaux partenaires, les organismes des Nations Unies, en particulier les membres de l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique, la société civile et le secteur privé, le Bureau a recensé et examiné 13 engagements pris par les pays africains et les partenaires de développement dans les domaines thématiques suivants : les échanges commerciaux, le développement des infrastructures, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et une Afrique exempte de conflits (objectifs biennaux : 6 et 8). Ces thèmes ont été choisis pour l'importance croissante qui leur est donnée dans le cadre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et parce qu'ils correspondent pleinement aux priorités actuelles de l'Afrique. Le suivi et l'analyse détaillés de la mise en œuvre des engagements ont été publiés en 2016 dans le deuxième rapport biennal du Secrétaire général sur l'examen

de la concrétisation des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique (A/71/203). Ce rapport, dans lequel le Secrétaire général engage à la responsabilisation dans le cadre de ces engagements, a été accueilli favorablement par les États Membres d'Afrique et leurs partenaires de développement.

c) *Amélioration de la coordination des activités menées par le système des Nations Unies à l'appui du développement de l'Afrique*

296. Au cours de la période biennale, l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique a joué un rôle essentiel dans la coordination de l'appui apporté par les organismes des Nations Unies et d'autres organisations régionales à la mise en œuvre des initiatives de développement mondiales et régionales, dont le NEPAD. En 2016-2017, elle a mené 60 activités et initiatives conjointes (objectif biennal : 60). La plupart des programmes et initiatives menés par le Bureau pendant cette période, dont les quatre principaux rapports du Secrétaire général sur l'Afrique, les travaux du Mécanisme des Nations Unies chargé d'assurer le suivi des engagements pris en faveur du développement de l'Afrique, ainsi que diverses réunions de groupes d'experts, réunions de haut niveau et séances d'information sur les nouveaux défis et possibilités de l'Afrique, l'ont été en coordination avec les membres de l'Équipe spéciale. En outre, en organisant diverses réunions et activités, l'Équipe spéciale a offert l'occasion unique d'instaurer un dialogue entre les organismes des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales africaines.

d) *Sensibilisation de la communauté internationale aux problèmes de développement de l'Afrique*

297. Le Bureau a continué d'établir des analyses, des rapports et des études sur le développement de l'Afrique, publiés sur papier et en ligne, pour sensibiliser la communauté internationale aux grands problèmes de développement de l'Afrique. Les États Membres, la société civile, le secteur privé et les médias, en particulier, se sont félicités des rapports du Secrétaire général et des produits intellectuels sur les problèmes de développement de l'Afrique distribués à l'occasion de tables rondes, séances d'informations et déclarations à la presse, qui ont également permis de sensibiliser aux problèmes de développement de l'Afrique tout au long de l'année 2016. Le nombre de visites du site Web du Bureau, qui a enregistré une augmentation spectaculaire en 2016, atteignant 45 000 à la suite de sa reconfiguration et grâce à des mises à jour régulières en anglais et en français, témoigne de la sensibilisation de la communauté internationale. En 2017, le nombre de pages vues a continué d'augmenter, atteignant 95 000 (objectif biennal : 30 000).

Sous-programme 2

Coordination régionale et appui apporté au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

a) *Amélioration de la cohérence, de la coordination et de la coopération entre les organismes des Nations Unies qui aident l'Union africaine à mettre en œuvre ses plans et priorités stratégiques, y compris le programme du NEPAD, aux échelons régional et sous-régional*

298. Pendant la période biennale, les organismes des Nations Unies ont exécuté 27 projets dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, pour aider l'Union africaine à mettre en œuvre ses plans et priorités stratégiques, y compris le programme du NEPAD, aux échelons régional et sous-régional (objectif biennal : 20 projets, programmes et activités). À cet égard, la CEA a : a) renforcé la collaboration entre l'ONU et l'Union africaine grâce à un

consensus entre les parties prenantes du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique, ce qui a permis de réorganiser le Mécanisme autour de neuf groupes thématiques visant à assurer la fourniture efficace d'un appui ; b) organisé deux séminaires-retraites des coordonnateurs des groupes et sous-groupes du Mécanisme ; c) organisé les dix-septième et dix-huitième sessions du Mécanisme, y compris les conférences ministérielles de 2016 et 2017 ; d) appuyé l'application de la décision de l'Union africaine sur le financement alternatif ; e) collaboré avec l'Agence de planification et de coordination du NEPAD et la Banque africaine de développement aux fins de l'accélération de la mise en œuvre du Programme d'action de Dakar sur les infrastructures transfrontières en Afrique ; f) fourni un appui technique au processus de réforme de l'Union africaine et aux engagements de ses parties prenantes et participé à neuf réunions consultatives sur l'élaboration d'un programme de travail conjoint avec le groupe de liaison des Nations Unies et les départements de l'Union africaine ; g) appuyé la restructuration du secrétariat du NEPAD au Nigéria ; et h) contribué à l'élaboration d'un cadre régional en vue de renforcer l'efficacité de la programmation conjointe régionale et sous-régionale grâce aux technologies de l'information et de la communication.

- b) *Renforcement des moyens dont disposent les organisations régionales et sous-régionales, en particulier la Commission de l'Union africaine, l'Agence de planification et de coordination du NEPAD, le secrétariat du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs, les communautés économiques régionales et les organisations intergouvernementales, pour concevoir et exécuter leurs programmes ainsi que pour en assurer le suivi*

299. Au cours de la période biennale, 12 projets de renforcement des capacités ont été mis en œuvre aux niveaux régional et sous-régional par les organismes du système des Nations Unies dans le cadre du Mécanisme de coordination régionale en Afrique et du Mécanisme de coordination sous-régionale et de leurs groupes thématiques (objectif biennal : 8). Les activités de renforcement des capacités ont été menées aux niveaux national et régional dans le cadre de réunions et d'ateliers techniques. À cet égard, la CEA a notamment : a) appuyé le renforcement des capacités du groupe thématique communication du Mécanisme de coordination régionale ; b) appuyé les travaux du Mécanisme de coordination sous-régionale pour l'Afrique orientale et australe sur les échanges d'idées régionaux, en insistant sur la nécessité d'une plateforme de collaboration et d'échange d'informations ; et c) organisé un atelier technique au Libéria sur le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs à l'intention des instituts de recherche nationaux et lancé une campagne nationale de sensibilisation aux travaux du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs. Pendant la période biennale, cinq projets conjoints de renforcement des capacités ont été mis en œuvre par les communautés économiques régionales à l'appui des programmes d'intégration économique régionale (objectif biennal : 2). En outre, la CEA a organisé conjointement l'offre de services techniques et consultatifs ainsi que des ateliers de formation, dont un appui aux efforts de restructuration de l'Autorité intergouvernementale pour le développement grâce à un atelier de formation, ce qui lui a permis d'aider l'Autorité intergouvernementale à élaborer sa stratégie à court terme, et un appui à la Communauté de développement de l'Afrique australe dans le cadre de l'élaboration d'un cadre stratégique pour un observatoire des technologies de l'information et de la communication visant à développer les échanges commerciaux et l'industrialisation de la sous-région. La CEA a également tenu une réunion conjointe avec l'Office pour les sciences spatiales et leurs applications, l'UNESCO et la Commission de l'Union africaine sur les thèmes de la sensibilisation, de la communication, de l'information et de la culture en vue de faire mieux connaître aux médias le Programme 2063 et a appuyé les travaux du secrétariat

du NEPAD au Kenya pour continuer de promouvoir le projet de couloir de transport port de Lamu-Soudan du Sud-Éthiopie et encourager les investissements privés dans ce domaine.

Sous-programme 3

Activités d'information et de sensibilisation à l'appui du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

- a) *Amélioration de la sensibilisation aux principales questions thématiques du NEPAD et à d'autres questions relatives à la croissance économique et au développement durable en Afrique*

300. Dans l'ensemble, au vu de la prolifération de sites Web proposant des contenus gratuits sur les problèmes de développement de l'Afrique, les médias numériques du Département de l'information ont dépassé toutes les attentes. Le nombre de visites et de consultations de la plateforme numérique du Département a augmenté de manière constante, dépassant 1,9 million (objectif biennal : 1,9 million). En outre, le nombre d'articles et de publications repris par d'autres médias a légèrement augmenté. Des articles et publications (sur support papier, audio et vidéo) du Département ont été repris plus de 1 922 fois par des médias africains. Cette légère augmentation est due à la décision, prise délibérément au début de l'année 2016, de ne pas compter les articles de blogs dans le nombre de publications reprises, dans la mesure où ceux-ci faussaient les résultats. Cela est compensé par le fait que les articles et publications ont été repris par des publications crédibles et respectées dans le domaine des questions africaines.

Chapitre 12 Commerce et développement

Principaux résultats obtenus

En tant qu'organe chargé de coordonner l'examen intégré des questions ayant trait au commerce et au développement et des questions connexes touchant les finances, la technologie, les investissements et le développement durable au sein du système des Nations Unies, la CNUCED a continué d'œuvrer à l'édification d'un monde sans exclusion, plus stable et plus viable au cours de la période 2016-2017. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui se réunit au niveau ministériel tous les quatre ans, a tenu sa quatorzième session en juillet 2016 à Nairobi. Consacrée à l'examen des grandes questions économiques mondiales, elle a débouché sur l'adoption de deux documents finals intitulés « Azimio de Nairobi » et « Maafikiano de Nairobi », ce dernier constituant le plan de marche de l'organisation pour les années à venir. Des réunions du Forum mondial de l'investissement et du Forum mondial sur les produits de base, ainsi qu'un « Forum de la jeunesse » et un « Forum de la société civile », entre autres manifestations, ont été organisés dans le cadre de la Conférence, à laquelle ont participé plus de 5 000 représentants venus de 149 pays. Parmi les autres activités importantes menées par la CNUCED en 2016-2017 figurent le lancement de l'initiative Commerce électronique pour tous, qui vise à soutenir les mesures prises par les pays en développement dans le domaine du commerce électronique, la création d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs sur le commerce et les capacités productives, et l'engagement pris par plus de 90 pays en faveur de l'adoption d'un schéma directeur sur les subventions à la pêche. Au cours de la période, l'Alibaba

Business School et la CNUCED ont invité 24 chefs d'entreprise établis en Afrique à participer à la cérémonie de lancement de l'initiative eFounders, première mesure adoptée par le fondateur d'Alibaba Group, Jack Ma, pour honorer l'engagement qu'il a pris, en tant que conseiller spécial de la CNUCED pour l'entrepreneuriat des jeunes et les petites entreprises, de contribuer à l'autonomisation de 1 000 chefs d'entreprise issus de pays en développement au cours des cinq prochaines années. Un nouveau plan visant à aider les institutions boursières à développer la finance verte afin de contribuer aux efforts déployés pour réduire les émissions de carbone au niveau mondial a été présenté dans le cadre de l'Initiative des bourses pour un investissement durable lancée par l'ONU en 2009 et mise en œuvre par la CNUCED et ses partenaires.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Dans son rapport à la quatorzième session de la Conférence, le Secrétaire général de la CNUCED a estimé que le multilatéralisme était indispensable à la concrétisation des trois promesses de 2015. En vue de réorienter ses travaux de façon efficace dans un contexte mondial incertain, la CNUCED s'est constamment efforcée de renforcer ses procédures de gestion axée sur les résultats en redynamisant ses organes intergouvernementaux et en intensifiant sa coopération avec d'autres organismes des Nations Unies et organisations internationales afin d'appuyer plus efficacement la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment en répertoriant les 29 grands programmes et projets qui font partie de sa « boîte à outils » et en les harmonisant avec les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Au cours de la période biennale, la CNUCED a montré une nouvelle fois qu'elle continuait de jouer un rôle intergouvernemental unique au sein du système des Nations Unies, du fait de l'étendue de son champ d'action qui continue d'offrir aux pays développés et en développement un espace leur permettant de rencontrer d'autres parties prenantes et d'examiner ensemble des questions clés stratégiques dans un climat de confiance. L'importance croissante du rôle que joue le secteur privé dans la mise en œuvre du programme de développement mondial offre également à la CNUCED l'occasion de mettre à profit ses compétences éprouvées en matière de dialogue et de coopération avec les acteurs du secteur et d'analyse des activités des entreprises.

301. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 98 % des 1 620 produits quantifiables prescrits pour 2016-2017, contre 96 % au cours de la période précédente. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat a été ramené de 55 en 2014-2015 à 30 en 2016-2017.

302. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme relatif à l'exercice biennal 2016-2017 [[A/70/6 \(Sect. 12\)](#)].

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

303. La CNUCED a continué de renforcer sa gestion axée sur les résultats en introduisant des normes minimales applicables à la coopération technique et en

mettant en œuvre un nouvel ensemble de directives visant à améliorer l'efficacité de ses travaux de recherche et d'analyse (notamment dans les domaines de l'assurance de la qualité, de la simplification du programme de publication, de la diffusion, de la prise en compte de la problématique femmes-hommes et de l'évaluation). Ces mesures ont permis d'améliorer le suivi et la gestion des programmes et d'assurer le respect du principe de responsabilité. La CNUCED a dépassé l'objectif biennal fixé (92 % des produits et des services fournis dans les délais prévus) en exécutant avec succès 98 % des produits prévus au titre du programme de travail.

b) Plus grande cohérence de la gestion des activités économiques et sociales de l'ONU

304. La CNUCED a continué de collaborer avec d'autres entités du système des Nations Unies en participant à plus de 60 activités au cours de la période (objectif biennal : 60). Elle a également continué de participer aux travaux du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives et a contribué de façon importante à la cohérence du système en fournissant une assistance technique coordonnée dans le domaine du commerce international et des capacités productives dans le cadre de la formulation des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans 34 pays. Parmi d'autres activités conjointes, elle a collaboré activement avec les commissions régionales et le Département des affaires économiques et sociales dans le cadre de la mise en œuvre de 14 projets du Compte pour le développement. Elle a également coorganisé la réunion de 2016 du Forum de suivi du Sommet mondial sur la société de l'information, plus grand rassemblement annuel mondial de la communauté des « TIC au service du développement », en collaboration avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), le PNUD et l'UNESCO.

c) Meilleures diffusion et promotion des travaux de la CNUCED

305. La CNUCED a amélioré la diffusion de ses produits et accru la visibilité de ses travaux en publiant 129 communiqués de presse, 18 notes d'information et 24 dépêches. Quelque 27 500 articles de presse relatifs à la CNUCED (objectif biennal : 14 600) ont été recensés en 2016-2017, parmi lesquels environ 2 000 ont été publiés à l'occasion de la quatorzième session de la Conférence. Des activités visant à promouvoir ses travaux auprès de 92 groupes de visiteurs, dont plus de 2 421 étudiants, diplomates et universitaires du monde entier, ont été organisées par la CNUCED, seule ou en collaboration avec le Service de l'information des Nations Unies à Genève. Quelque 3,1 millions de visites (objectif biennal : 2,2 millions) ont été enregistrées sur le site Web de la CNUCED au cours de la période, ce qui constitue un nouveau record. Afin d'accroître sa visibilité, la CNUCED a continué de renforcer sa présence dans les médias sociaux, tant en ce qui concerne le nombre d'abonnés que le nombre de plateformes utilisées, touchant un public de 20 555 abonnés sur Facebook, 120 645 sur Twitter, 482 sur Instagram (lancé en septembre 2017) et 26 944 sur LinkedIn.

d) Meilleure intégration du principe de la parité des sexes dans les travaux de la CNUCED

306. La CNUCED a atteint l'objectif biennal consistant à mener 21 initiatives visant l'intégration du principe de la parité des sexes au cours de la période. Ses dirigeants ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'égalité des femmes et des hommes en intégrant le réseau des Défenseurs internationaux de l'égalité des sexes et en signant l'engagement en faveur de la parité des sexes dans les panels. La CNUCED a également plaidé en faveur de la parité à l'occasion de diverses rencontres, notamment lors de la remise du prix 2016 de la femme chef d'entreprise et de manifestations parallèles organisées dans le cadre de réunions mondiales, ainsi qu'en

élaborant une boîte à outils sur le commerce et le genre pour aider les pays à évaluer les répercussions des politiques économiques sur les hommes et les femmes. Les capacités en la matière ont été renforcées au moyen de formations spécialisées, dont une formation en ligne de huit semaines sur la prise en compte des questions d'égalité des sexes dans les politiques commerciales, organisée à l'intention des parties prenantes du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, ainsi que dans le cadre des éditions 2016 et 2017 de la formation en ligne sur le commerce et la parité des sexes organisée par l'Institut virtuel pour le commerce et le développement à l'intention des acteurs de tous les pays en développement et pays les moins avancés.

e) *Amélioration des délais de présentation de la documentation*

307. Les 105 documents intergouvernementaux d'avant session ont été présentés aux Services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève dans les délais impartis, conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale. Pour la quatrième année consécutive, la CNUCED a respecté les délais de présentation de tous les documents officiels, dépassant ainsi l'objectif de 90 % établi dans le contrat de mission conclu avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Sous-programme 1

Mondialisation, interdépendance et développement

a) *Meilleure compréhension de l'environnement économique mondial et des options de politique générale pour un développement durable et partagé aux niveaux national, régional et international*

308. La Division de la mondialisation et des stratégies de développement, dont les analyses et recommandations politiques ont fait l'objet de 33 déclarations (objectif biennal : 40) lors des sessions du Conseil du commerce et du développement, a continué de favoriser une meilleure compréhension de l'environnement économique mondial pour un développement durable et partagé. Des groupes d'États Membres, notamment le Groupe des 77 et la Chine, le Groupe des États d'Afrique et le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, ont félicité la CNUCED pour l'utilité, la pertinence et l'actualité de ses recherches sur les tendances récentes de l'économie mondiale et les politiques favorisant une transformation structurelle. La CNUCED a promu avec succès ses recherches sur les politiques macroéconomiques et financières axées sur la croissance, qui ont été citées 1 096 fois dans les médias (objectif biennal : 550). Elle s'est également employée à promouvoir la coopération Nord-Sud, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire en organisant 30 activités (objectif biennal : 29), notamment des travaux de recherche, des ateliers et des services consultatifs sur des sujets tels que la prise en compte des questions d'égalité des sexes en macroéconomie, la politique industrielle et l'intégration régionale. Au cours de la période, 84 universités et centres de recherche (objectif biennal : 82) ont utilisé les services de l'Institut virtuel de la CNUCED pour renforcer leurs capacités de recherche dans le domaine du commerce et du développement.

b) *Réalisation de progrès dans la recherche d'une solution durable aux problèmes liés à l'endettement des pays en développement grâce à une meilleure compréhension des effets réciproques qui existent entre des stratégies de financement du développement efficaces et des programmes de gestion de la dette rigoureux*

309. La Division a réalisé des progrès dans la recherche d'une solution durable aux problèmes liés à l'endettement des pays en développement grâce à son Système de gestion et d'analyse de la dette. En décembre 2017, 107 institutions (objectif biennal : 106) et 69 pays (objectif biennal : 68) utilisaient ce système pour améliorer

leur capacité de gérer la dette publique et de produire des données fiables concernant celle-ci, ce qui a permis à la Division de dépasser les objectifs biennaux fixés. Des analyses et propositions relatives aux mécanismes de financement du développement et aux questions d'endettement ont été présentées et examinées par des instances intergouvernementales telles que l'Assemblée générale des Nations Unies, le Forum annuel du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à sa quatorzième session, le Conseil du commerce et du développement, le Groupe intergouvernemental d'experts du financement du développement et la Conférence internationale sur la gestion de la dette tenue tous les deux ans par la CNUCED. En outre, les États Membres ont tenu compte des analyses et recommandations politiques de la CNUCED concernant l'endettement et le financement du développement en adoptant 29 décisions et initiatives relatives aux politiques en la matière lors des débats de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et des sessions du Conseil du commerce et du développement (objectif biennal : 29).

- c) *Amélioration de l'accès à des données statistiques et à des indicateurs fiables et à jour mettant en lumière les liens qui existent entre la mondialisation, le commerce et le développement pour faciliter la prise de décisions sur les politiques économiques et les stratégies de développement*

310. La Division de la mondialisation et des stratégies de développement a continué d'améliorer l'accès à des données statistiques et à des indicateurs fiables et à jour mettant en lumière les liens qui existent entre la mondialisation, le commerce et le développement pour faciliter la prise de décisions sur les politiques économiques et les stratégies de développement. Au cours de la période, 212 pays et territoires (objectif biennal : 200) et 225 901 usagers (objectif biennal : 200 000) ont indiqué avoir utilisé les indicateurs statistiques et données de la CNUCED, ce qui a permis à celle-ci de dépasser ses deux objectifs biennaux. L'édition 2016 du Manuel de statistiques a été téléchargée plus de 18 300 fois à partir du site Web de la CNUCED, et l'édition 2017 a été complètement remaniée pour intégrer les séries chronologiques complètes et détaillées issues du site Web d'UNCTADstat, qui comprennent des tableaux récapitulatifs, des diagrammes, des cartes et des graphiques d'information modernes. En outre, UNCTADstat a enregistré près de 868 000 connexions, plus de 15 millions de pages ont été vues par près de 378 000 utilisateurs de plus de 212 pays, et les profils statistiques des pays établis par la CNUCED ont été consultés plus de 560 000 fois.

- d) *Renforcement du cadre décisionnaire et institutionnel palestinien et de la coopération internationale, en vue de remédier aux difficultés économiques et sociales imposées au peuple palestinien et d'édifier un État palestinien indépendant*

311. La Division a continué de renforcer le cadre décisionnaire et institutionnel palestinien. Au cours de la période, 11 institutions palestiniennes/initiatives en matière de développement (objectif biennal : 11) ont bénéficié des conclusions et des recommandations formulées par la CNUCED ainsi que des activités menées par celle-ci pour renforcer les capacités au moyen de services consultatifs et de séances de formation destinées aux cadres palestiniens. En outre, lors des sessions annuelles du Conseil du commerce et du développement, 7 groupes régionaux et 27 États ont unanimement salué les rapports sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien, dont se sont inspirés des organisations internationales, des gouvernements et des chercheurs pour élaborer leurs rapports et leurs positions.

Sous-programme 2

Investissements et entreprises

- a) *Meilleure compréhension des nouvelles questions clefs relatives à l'investissement et incidence de ces investissements sur l'aide publique au développement, le commerce et l'intégration régionale, en vue de promouvoir le développement durable*

312. La Division a continué de promouvoir une meilleure compréhension des nouvelles questions clefs relatives à l'investissement auprès de ses parties prenantes, notamment par l'intermédiaire de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement et dans le cadre de l'édition 2016 du Forum mondial de l'investissement, qui a réuni 3 400 participants et 220 intervenants issus de la communauté internationale. Au cours de la période, 246 parties prenantes à l'investissement (objectif biennal : 240) ont déclaré être mieux à même de traiter les questions relatives à l'investissement. Lors des soixante-troisième et soixante-quatrième sessions du Conseil du commerce et du développement, 37 États Membres (objectif biennal : 37) ont déclaré avoir mis en pratique des recommandations politiques et utilisé des méthodes proposées par la CNUCED dans le domaine de l'investissement international. Les États ont souligné l'opportunité et l'importance des éditions 2016 et 2017 du Rapport sur l'investissement dans le monde et encouragé une plus large diffusion des recommandations politiques qui y sont formulées.

- b) *Renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition d'élaborer et d'appliquer des stratégies et politiques visant à attirer des investissements au service du développement durable et d'en tirer profit*

313. La Division a continué de jouer un rôle de premier plan pour ce qui est de l'aide à l'élaboration de politiques d'investissement aux niveaux national, régional et mondial grâce à la mise au point d'instruments clefs tels que le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable, le plan d'action sur l'investissement au service des objectifs de développement durable et le programme mondial de mesures de facilitation de l'investissement. Au cours de la période, 42 pays en développement et en transition ont bénéficié de l'aide de la CNUCED, notamment sous la forme d'analyses des politiques d'investissement et d'outils électroniques, et dans la mise en œuvre de stratégies et de politiques visant à attirer des investissements étrangers (objectif biennal : 42). La série d'examens des politiques d'investissement a continué de susciter un intérêt marqué, et de nombreux pays ont demandé à en bénéficier. Les résultats des examens de la politique d'investissement de la Gambie, du Kirghizistan, du Tadjikistan et de l'Europe du Sud-Est ont été présentés avec succès à la session de 2016 de la Commission de l'investissement, des entreprises et du développement. En outre, 32 pays auxquels la CNUCED a apporté son concours en matière de politiques d'investissement national et étranger ont vu leurs flux d'investissements directs étrangers augmenter sensiblement.

- c) *Renforcement des capacités de traiter les questions clefs et les nouveaux enjeux relatifs aux accords internationaux d'investissement et à leur rôle dans le développement, ainsi qu'à leur élaboration et à leur application*

314. Donnant suite à la demande formulée dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, la Division a continué de renforcer ses capacités de traiter les questions clefs relatives aux accords internationaux d'investissement. Des décideurs et d'autres parties prenantes ont rendu compte de l'incidence de ces accords sur le développement durable dans 166 déclarations (objectif biennal : 160). Des données d'expérience et des pratiques optimales sur les questions clefs touchant la négociation

et l'application des accords internationaux ont été échangées plus systématiquement, comme en témoignent les observations formulées par 23 participants aux sessions de 2016 et de 2017 de la Conférence annuelle sur les accords internationaux d'investissement, à la Réunion d'experts pluriannuelle sur l'investissement, l'innovation et l'entrepreneuriat pour le renforcement des capacités productives et un développement durable et à la soixante-troisième session du Conseil du commerce et du développement, entre autres, ce qui a permis à la CNUCED de dépasser l'objectif fixé (objectif biennal : 20). Les moyens d'action conçus par la CNUCED, tels que la Feuille de route pour la réforme du régime des accords internationaux d'investissement et le Cadre de politique de l'investissement pour un développement durable, ont contribué à la définition des objectifs poursuivis et des activités mises en œuvre dans le cadre de la réforme du régime à tous les niveaux de la prise de décisions. Une centaine de pays ont utilisé ces instruments de politique pour revoir leurs réseaux d'accords internationaux d'investissement, et une soixantaine ont utilisé ces instruments pour formuler des clauses à inclure dans les traités.

- d) *Meilleure connaissance des questions relatives au développement des entreprises et maîtrise des moyens de renforcer la capacité de production grâce à des politiques de création d'entreprises visant à : i) stimuler le développement des entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, l'entrepreneuriat et les liens interentreprises ; ii) promouvoir les meilleures pratiques en matière de responsabilité sociale et de comptabilité au sein des entreprises ; iii) organiser des marchés d'assurance compétitifs et bien réglementés*

315. En 2016-2017, la Division a continué d'œuvrer en faveur d'une meilleure connaissance des questions relatives au développement des entreprises ainsi que de la maîtrise des moyens de renforcer la capacité de production grâce à des politiques de création d'entreprises telles que le Cadre directeur pour l'entrepreneuriat, qui a été utilisé pour élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux à l'appui de la création d'entreprises dans les pays en développement. Les politiques de la CNUCED en matière de création d'entreprises ainsi que le Programme de développement de l'esprit d'entreprise et la méthode qui s'y rapporte ont été utilisés par 34 pays, parmi lesquels l'Argentine, le Bénin, le Brésil, le Cameroun, le Chili et El Salvador, pour renforcer la compétitivité de leurs entreprises (objectif biennal : 32). En outre, 31 pays, notamment l'Afrique du Sud, le Costa Rica, la Côte d'Ivoire, la Croatie, la Fédération de Russie, le Ghana, le Kazakhstan, le Mexique, la Mongolie, le Mozambique, le Nigéria, le Panama, la République-Unie de Tanzanie, l'Ukraine, le Viet Nam et la Zambie, ont suivi les orientations de la CNUCED et utilisé les instruments élaborés par celle-ci dans le domaine de la comptabilité (notamment le guide pratique pour le développement de la comptabilité, plateforme de coopération visant à faciliter la publication d'informations de qualité par les entreprises afin de favoriser l'investissement), de la création d'entreprises, des assurances, des liens interentreprises et du tourisme électronique (objectif biennal : 30).

Sous-programme 3 Commerce international

Composante 1 Commerce international des biens et des services

- a) *Meilleure compréhension du mécanisme d'élaboration des politiques commerciales et renforcement des capacités des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés et des pays en transition, de déterminer les mesures à prendre pour s'intégrer de manière avantageuse au système commercial international et créer des conditions propices au développement durable*

316. Les initiatives mises en œuvre par la Division ont eu des répercussions positives sur le développement durable en favorisant une meilleure compréhension du mécanisme d'élaboration des politiques commerciales et en renforçant les capacités des pays en développement. Au moins 20 mesures (objectif biennal : 20) ont été prises par les pays et institutions bénéficiant de l'aide de la CNUCED pour participer aux accords commerciaux régionaux et multilatéraux, aux cadres de coopération et aux partenariats, notamment les négociations commerciales Sud-Sud et le processus d'adhésion à l'OMC. Parmi ces mesures figurent l'adoption de positions de négociation, l'élaboration de projets de propositions et le recensement de possibilités d'action. En outre, 18 mesures (objectif biennal : 18) ont été prises par les pays en développement pour intégrer les questions liées au commerce, aux capacités de production, à l'emploi et au développement dans leurs politiques nationales relatives au commerce et aux services. L'appui intergouvernemental et le soutien apporté en matière d'analyse et de renforcement des capacités dans les domaines des politiques commerciales et des politiques relatives aux services, notamment les examens des politiques, les cadres institutionnels et réglementaires et les négociations commerciales relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine et au processus d'adhésion à l'OMC, entre autres, ont largement contribué à faire en sorte que ces pays s'intègrent à l'économie mondiale et au système commercial international.

- b) *Renforcement de la capacité des pays en développement, en particulier les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement, les autres petits États économiquement et structurellement faibles et vulnérables, les pays en transition et les pays à revenu intermédiaire de prendre des décisions en matière de commerce et de questions connexes au vu de leurs besoins et d'adopter des mesures en vue de lutter contre les incidences sur le commerce et le développement des obstacles non tarifaires*

317. La Division a continué de renforcer la capacité des pays en développement en analysant les tendances et politiques commerciales afin de faciliter la prise de décisions éclairées en matière de commerce et de questions connexes, en aidant les responsables des politiques économiques à recenser et à surmonter les obstacles tarifaires et non tarifaires à l'accès au marché et à mieux connaître les normes d'application volontaire en matière de durabilité, et en aidant les négociateurs, notamment dans le cadre des négociations relatives à la Zone de libre-échange continentale africaine, à élaborer des réglementations commerciales permettant d'éliminer les obstacles non tarifaires. Au moins 48 000 utilisateurs (objectif biennal : 48 000), inscrits en ligne ou par courrier postal ou électronique, ont bénéficié du système d'analyse et d'information sur le commerce, du système WITS, du modèle de simulation de politiques commerciales agricoles, de l'initiative Transparence du commerce, ainsi que d'autres études et activités de formation portant sur l'analyse du commerce. En outre, l'analyse des données officielles montre qu'au moins huit mesures visant à réduire ou à éliminer les obstacles non tarifaires ont été prises dans le cadre de négociations bilatérales ou régionales ou d'activités menées par des pays ou groupes de pays dans des secteurs particuliers.

- c) *Renforcement de la capacité des pays en développement et des pays en transition d'élaborer des lois sur la concurrence et des règlements protégeant les consommateurs et de les appliquer aux niveaux national et régional*

318. Les conseils et l'assistance technique fournis par la Division ont permis à 19 pays en développement au moins (objectif biennal : 19) d'élaborer ou de réviser et d'appliquer des lois sur la concurrence et la protection des consommateurs et des cadres institutionnels aux niveaux national et régional (notamment Sud-Sud), en se fondant sur le partage de pratiques optimales et d'examen critiques par les pairs en

ce qui concerne l'application de ces politiques. Ces pays, dont l'Algérie, l'Égypte, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Tunisie et l'État de Palestine pour la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, et l'Argentine, la Bolivie, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, El Salvador, l'Équateur, l'État plurinational de Bolivie, le Guatemala, le Honduras, le Mexique et l'Uruguay pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes, ont bénéficié d'évaluations des besoins et de stages de formation dans les domaines de la protection des consommateurs et de la concurrence. En outre, huit pays, dont quatre pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (Brunéi Darussalam, Cambodge, Myanmar et République démocratique populaire lao), deux pays des Balkans (Albanie et Géorgie) et deux pays de la Communauté d'États indépendants (Biélorus et Kazakhstan) (objectif biennal : 8) ont utilisé la loi type de la CNUCED sur la concurrence comme document de référence principal aux fins de l'élaboration ou de la révision et de l'application de leurs lois sur la concurrence. Des programmes d'assistance technique et des projets de renforcement des capacités ont été mis en œuvre dans des pays d'Amérique latine (au titre du programme de renforcement des institutions et des capacités dans le domaine des politiques de concurrence et de protection des consommateurs, connu sous le nom de Compal), de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord et d'Afrique (pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, Éthiopie et Zimbabwe).

- d) *Renforcement de la capacité des pays en développement, en particulier les pays africains, les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral, les petits États insulaires en développement et les autres petits États économiquement et structurellement faibles et vulnérables, ainsi que les pays en transition et les pays à revenu intermédiaire de concevoir et d'atteindre, en fonction de leurs besoins et à tous les niveaux, des objectifs liés à l'économie créative et des stratégies de développement durable*

319. En 2016-2017, la Division a continué d'appuyer les efforts faits par les pays en développement pour optimiser les retombées positives et réduire au minimum les effets négatifs de l'interaction entre commerce, environnement et développement durable. Grâce à l'appui qui leur a été fourni, 36 pays (objectif biennal : 36), dont l'Équateur, le Liban, Madagascar, le Maroc et Oman, ont conçu ou mis en place des politiques, des programmes, des mesures normatives ou des mécanismes institutionnels en vue de tirer parti des débouchés commerciaux et des possibilités offertes par l'économie créative dans le domaine des stratégies d'exportation et de la croissance vertes. Des méthodes d'agriculture biologique ont également été intégrées dans les stratégies de développement de la République démocratique populaire lao. En outre, 25 pays (objectif biennal : 18) ont participé à des activités liées à l'économie verte, notamment dans les domaines du biocommerce et des biocarburants, par le biais de divers séminaires, formations et ateliers, notamment les ateliers nationaux d'évaluation de l'exportation de produits verts à l'intention des parties prenantes organisés au Liban, à Madagascar et à Oman aux fins de recenser les secteurs prometteurs en matière de produits durables, et les ateliers de même nature organisés au Maroc pour évaluer les possibilités d'action au niveau national, ainsi que dans le cadre du cinquième forum de l'agriculture biologique tenu en République démocratique populaire lao et du quatrième congrès BioTrade.

- e) *Renforcement de la capacité des pays en développement, en particulier les pays les moins avancés et les pays en transition, de concevoir et de mettre en pratique des politiques commerciales qui permettent aux femmes de bénéficier davantage des possibilités offertes par le commerce international*

320. La Division a poursuivi ses efforts pour renforcer la capacité des pays en développement de concevoir et de mettre en pratique des politiques commerciales

tenant compte des questions d'égalité des sexes dans le cadre de ses activités d'analyse et de renforcement des capacités. Grâce à cette assistance, 16 pays au moins (objectif biennal : 10) ont été en mesure de mieux comprendre les répercussions des politiques commerciales sur l'égalité des femmes et des hommes et le bien-être des femmes et de concevoir et de mettre en pratique des politiques commerciales tenant compte des questions d'égalité des sexes. En outre, le Malawi, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie ont bénéficié d'une formation tenant compte des questions d'égalité des sexes sur le potentiel des femmes dans le commerce transfrontière informel. Des pays membres du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe ainsi que de la Communauté d'Afrique de l'Est ont participé à des activités de renforcement des capacités en matière de commerce et d'égalité des sexes dans leur région. En 2017, la CNUCED a lancé sa « Boîte à outils sur le commerce et le genre », méthode novatrice visant à aider les pays à évaluer et à mesurer les répercussions des politiques commerciales sur l'égalité des femmes et des hommes avant la mise en œuvre de réformes commerciales, dont le Kenya a été le premier bénéficiaire. L'initiative menée par la Division en matière de renforcement des capacités dans le domaine du commerce et de l'égalité des sexes a permis à 300 participants de 97 pays en développement de suivre une formation en ligne sur le commerce et l'égalité des sexes au cours de la période.

Sous-programme 3

Composante 2

Produits de base

- a) *Amélioration de la capacité des pays en développement tributaires de produits de base de s'attaquer aux problèmes de commerce et de développement liés à l'économie de ces produits et de mettre à profit les possibilités offertes par le commerce des produits de base et par le renforcement de la coopération internationale et régionale*

321. La Division a continué d'axer ses efforts sur l'amélioration de la capacité des pays en développement tributaires de produits de base de s'attaquer aux problèmes de commerce et de développement liés à l'économie de ces produits. Pour aider ces pays, elle a mené des travaux de recherche, des analyses des politiques et des activités de coopération technique dans le but de recenser les difficultés et les perspectives et de mettre au point les stratégies et mesures de renforcement des capacités correspondantes. Faisant fond sur les activités de renforcement des capacités et les conseils politiques fournis par la Division, 16 pays en développement (objectif biennal : 16), dont l'Ouganda, la République du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Tchad, la Zambie et le Zimbabwe, ont adopté ou envisagé d'adopter des mesures et des outils recommandés par la CNUCED pour élaborer des politiques axées sur la réduction de la dépendance à l'égard des produits de base et la diversification des recettes d'exportation. Ces efforts ont été étayés par au moins 16 produits de recherche sur la production de produits de base (objectif biennal : 16), dont des travaux de recherche sur le coton et ses produits dérivés en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie, ainsi qu'une analyse institutionnelle du secteur du cacao et un bilan statistique global du secteur de l'or.

Sous-programme 4

Technologie et logistique

- a) *Amélioration de l'efficacité et de la viabilité de la logistique commerciale des pays en développement et de certains pays en transition*

322. Grâce à l'assistance fournie par la Division, les pays en développement et les pays en transition ont pris 22 mesures en vue d'améliorer leur logistique commerciale

(objectif biennal : 22). En Afrique de l'Est, l'Autorité de coordination du transport en transit du couloir septentrional a notamment adopté le Programme pour un fret respectueux de l'environnement ; le Kirghizistan, le Mali, le Paraguay, Saint-Kitts-et-Nevis et le Swaziland ont ratifié l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC. Par ailleurs, avec l'aide de la CNUCED, 22 autres mesures ont été adoptées par les pays en développement et les pays en transition qui utilisent le Système douanier automatisé (SYDONIA) (objectif biennal : 22). Le Kazakhstan et le Turkménistan ont adopté le système SYDONIA et 15 autres pays ont pris les mesures voulues pour passer à la dernière version du système. Deux pays touchés par Ebola (la Guinée et le Libéria) ont fait le nécessaire pour recommencer à utiliser le système SYDONIA à la douane. La Jamaïque, le Rwanda et la Zambie ont quant à eux adopté le système aux fins de la mesure de résultats. En outre, selon les indicateurs de référence, quatre pays (objectif biennal : 5) ont amélioré leurs résultats en matière de logistique commerciale au cours de la période. Le Kenya et la République-Unie de Tanzanie figurent parmi les pays ayant enregistré la plus forte amélioration dans l'Indice de performance logistique de la Banque mondiale.

- b) *Adoption de politiques nationales et internationales dans les domaines de la science, de la technique, de l'innovation et des technologies de l'information et des communications par les pays en développement et les pays en transition, et sensibilisation accrue à ces questions*

323. Grâce à l'assistance fournie par la CNUCED, les pays en développement et les pays en transition ont pris 30 initiatives (objectif biennal : 30) pour mettre en œuvre des programmes de développement axés sur la science, la technique, l'innovation et les technologies de l'information et des communications. Certains pays, notamment le Costa Rica, l'Inde et la Thaïlande, ont décidé à la fois de mettre en œuvre ces types de programme et de s'appuyer sur la méthode élaborée par la CNUCED pour mener des enquêtes pilotes sur le commerce international des services dans le domaine des technologies de l'information et des communications et des services fondés sur ces dernières. Avec l'assistance technique de la CNUCED, l'Égypte, Oman et le Rwanda ont décidé d'élaborer une stratégie nationale relative au commerce électronique. En outre, 22 activités de coopération (objectif biennal : 22), menées aux niveaux sous-régional, régional et international par des instituts de recherche, des établissements d'enseignement supérieur, des entités publiques et privées et des organisations gouvernementales dans les domaines de la science, de la technique et des technologies de l'information et des communications, ont été mises en œuvre, notamment l'initiative Commerce électronique pour tous. Lancée lors de la quatorzième session de la CNUCED, cette initiative vise à tirer parti du commerce électronique aux fins du commerce et du développement durables dans les pays en développement, et s'appuie sur 26 partenaires issus d'organisations internationales, régionales et nationales.

- c) *Meilleure compréhension, à l'échelon national, des choix politiques et des meilleures pratiques en matière de science et de technique au service du développement, et de technologies de l'information et des communications au service du développement*

324. Au cours de l'exercice biennal, la Division a continué de contribuer à promouvoir une meilleure compréhension, à l'échelon national, des choix politiques et des meilleures pratiques en matière de science et de technique au service du développement. À cet égard, au moins 17 pays (objectif biennal : 10 pays) ont bénéficié de l'assistance de la CNUCED au moyen d'activités de renforcement des capacités. Parmi eux, 11 pays de la région Asie-Pacifique, classés dans la catégorie des pays les moins avancés, ont reçu une formation à la production de statistiques relatives à l'économie de l'information (l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, le

Cambodge, Kiribati, le Myanmar, le Népal, la République démocratique populaire lao, le Timor-Leste, les Tuvalu et le Vanuatu) et Maurice a bénéficié de la mise en place d'une stratégie intersectorielle pour l'innovation dans le cadre de sa stratégie nationale d'experts. Les examens des politiques en matière de science, de technologie et d'innovation ont continué de contribuer à la mise en place de politiques dans les pays en développement participants. Ainsi, plusieurs mesures de politique générale auraient été prises au Ghana, à Oman, au Pérou, en République islamique d'Iran et en Thaïlande. Outre ces examens, des services consultatifs ont été fournis dans plusieurs pays, notamment à Maurice, au Pérou, en République dominicaine et en Thaïlande.

d) *Renforcement des capacités des pays en développement et des pays en transition dans les domaines du commerce, de l'investissement et des questions apparentées*

325. Au cours de la période, la Division a dispensé des formations et des conseils techniques sur mesure, afin de renforcer les capacités des pays en développement et des pays en transition dans les domaines du commerce et de l'investissement. Les pays en développement et les pays en transition ont pris au moins 10 mesures (objectif biennal : 10) en vue de renforcer les capacités des ressources humaines et des institutions locales dans les domaines du commerce et de l'investissement. À cet égard, cinq formations régionales ont été dispensées à l'intention d'agents de l'État de pays en développement et de pays les moins avancés, notamment de pays d'Afrique (Maurice), de la région Asie-Pacifique (Singapour), d'Europe orientale (Serbie), d'Amérique latine et des Caraïbes (Colombie) et des régions arabes (Oman). Dans le cadre du Programme de gestion portuaire, l'autorité portuaire des Philippines s'est fondée sur le tableau de bord de la performance portuaire pour redéfinir ses besoins en matière de statistiques et a mis en place un nouveau système statistique dans ses 108 ports et terminaux. Enfin, au Pérou, l'Autorité portuaire nationale a ratifié une proposition de la CNUCED, permettant à la Communauté portuaire de Callao de réduire le temps d'attente des camions et de contribuer ainsi à décongestionner la ville.

Sous-programme 5

Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux

a) *Meilleure connaissance des politiques visant à promouvoir le développement économique de l'Afrique, et approfondissement du dialogue sur la question*

326. La Division a continué de contribuer à mieux faire connaître les politiques visant à promouvoir le développement économique de l'Afrique et à améliorer le dialogue sur celles-ci, grâce à la publication de travaux de recherche et à l'organisation d'activités de formation. Au moins 12 États Membres (objectif biennal : 12) ont fait état de l'intérêt que présentaient les travaux de recherche et les analyses effectués par la CNUCED pour l'élaboration de leurs politiques au niveau national, notamment le Rapport sur le développement économique en Afrique (2016), qui a été publié dans 17 pays d'Afrique et approuvé par 12 délégations, dont The Africa Group, le Groupe JUSCANZ (Japon, États-Unis, Canada, Australie et Nouvelle-Zélande), le Groupe des 77 et les délégations de l'Algérie, de la Chine, de Djibouti, de l'Éthiopie, du Kenya, du Maroc, de la République-Unie de Tanzanie et du Zimbabwe. En outre, lors des soixante-troisième et soixante-quatrième sessions du Conseil du commerce et du développement, plusieurs délégations et 16 États Membres ont salué les travaux d'analyse menés par la CNUCED en vue de promouvoir le développement en Afrique. Par ailleurs, la Division a organisé 12 présentations et séminaires dans neuf pays d'Afrique et trois pays d'Europe sur la dynamique de la dette, le financement du développement et le tourisme aux fins d'une croissance porteuse de transformation, contribuant ainsi au renforcement des capacités en Afrique et à la formulation de politiques.

- b) *Meilleure connaissance des politiques visant à surmonter les problèmes de développement que connaissent les pays les moins avancés dans l'économie mondiale, y compris les pays sur le point de quitter la liste des pays les moins avancés, et approfondissement du dialogue sur la question*

327. La Division a continué d'engager le dialogue sur les politiques visant à surmonter les problèmes de développement que connaissent les pays les moins avancés dans l'économie mondiale. À cet égard, elle a axé ses travaux sur les questions qui concernent tout particulièrement les décideurs de ces pays, compte tenu de la nécessité d'atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, notamment ceux ayant trait à la sortie de la catégorie des pays les moins avancés. La Division a mené une analyse approfondie de ces questions et offert de nouvelles perspectives sur la manière de les aborder en adoptant un point de vue innovant et en formulant des suggestions originales en matière de politique. Au moins 11 États Membres (objectif biennal : 11) ont fait état de l'utilité des recherches et des analyses effectuées par la CNUCED pour l'élaboration de leurs politiques. Les représentants du Bangladesh, du Lesotho, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie ont estimé que le Rapport sur les pays les moins avancés de 2016 était particulièrement utile. En outre, les conclusions du Rapport de 2017 ont été intégrées dans une déclaration de politique générale adoptée lors du deuxième atelier régional sur la transformation de l'Afrique australe, qui s'est tenu en décembre 2017 et auquel ont participé des décideurs des pays d'Afrique australe, notamment de l'Afrique du Sud, du Malawi, de Maurice, du Mozambique et de la République-Unie de Tanzanie.

- c) *Renforcement de l'intégration des politiques et des priorités commerciales dans les plans de développement nationaux des pays les moins avancés*

328. La Division a continué de s'attacher à renforcer l'intégration des politiques et des priorités commerciales dans les plans de développement nationaux des pays les moins avancés. L'assistance fournie par la CNUCED a permis à 15 pays figurant dans la catégorie des pays les moins avancés (objectif biennal : 14) d'intégrer davantage les politiques et les priorités commerciales dans leurs plans de développement nationaux et d'appliquer les grilles d'activités du Cadre intégré renforcé de l'OMC. Le Bénin, le Burkina Faso, Djibouti, l'Éthiopie, la Gambie, le Mali et le Niger ont réalisé d'importants progrès s'agissant d'intégrer les questions relatives au transit, au transport et à la facilitation du commerce dans leurs plans de développement nationaux. Une assistance a été fournie au Cambodge et au Myanmar dans le domaine de la recherche et du renforcement des capacités en vue de permettre à ces deux pays d'élaborer de nouvelles politiques commerciales. Le même type d'assistance a été demandé par Haïti, tandis que Madagascar a demandé une assistance sur les règles d'origine. Comme suite à la demande du Coordonnateur du Sous-comité des pays les moins avancés de l'OMC, une assistance substantielle a été mise en place à l'intention de 10 délégations représentant les pays les moins avancés à l'OMC, pour permettre à ces dernières de mieux comprendre les questions commerciales, notamment celles ayant trait aux préférences commerciales et aux règles d'origine.

- d) *Renforcement de la capacité des pays en développement sans littoral, des petits États insulaires en développement et des autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables d'assurer leur transformation économique et de devenir plus résilients*

329. Au cours de la période, six pays en développement sans littoral, petits États insulaires en développement et autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables (objectif biennal : 5 pays) ont bénéficié des analyses, conseils

et autres formes d'assistance de la CNUCED pour les aider à accomplir des progrès structurels. En outre, la CNUCED a fourni un appui fonctionnel aux délibérations et décisions intergouvernementales ayant trait aux pays les moins avancés et aux pays en développement sans littoral, notamment dans le cadre des négociations relatives aux résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, du Maafikiano de Nairobi et de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020. La Division a fourni une assistance technique à six pays en développement sans littoral et pays les moins avancés sur le renforcement des capacités dans le secteur de la pêche. À cet égard, elle a notamment élaboré un manuel de formation et organisé des activités de renforcement des capacités à l'intention de plus de 400 praticiens spécialisés dans le développement de la pêche. Huit pays devant prochainement sortir de la catégorie des pays les moins avancés, à savoir le Bhoutan, Kiribati, les Îles Salomon, le Népal, Sao Tomé-et-Principe, le Timor-Leste, les Tuvalu et le Vanuatu, ont bénéficié de l'assistance de la CNUCED en vue d'accomplir des progrès structurels dans le domaine économique et de réussir à mettre en place une transition sans heurts vers la sortie de cette catégorie.

Chapitre 13

Centre du commerce international

Principaux résultats obtenus

La période 2016-2017 a été consacrée à l'harmonisation de la stratégie du Centre du commerce international en vue d'atteindre 10 objectifs de développement durable, tout particulièrement les objectifs 8 (un travail décent et la croissance économique), 1 (éliminer la pauvreté), 5 (égalité des sexes) et 17 (Partenariat mondial pour le développement durable). Afin d'être pleinement en mesure de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Centre s'est attelé à progresser dans la réalisation des objectifs 2,4, 9, 10, 12 et 16 de développement durable et à harmoniser ses programmes avec les objectifs de développement durable, en recourant aux théories du changement, qu'il a récemment mises au point. À la fin de la période, le Centre avait largement atteint ou dépassé ses objectifs en termes de résultats et de produits. Plus de 700 000 utilisateurs enregistrés se servaient de ses outils d'analyse de marché et plus de 390 000 autres utilisaient activement ses portails d'information sur le commerce et les marchés, ce qui leur a permis d'acquérir une meilleure connaissance des questions relatives au commerce international. Au niveau décisionnel, le Centre a contribué à élaborer ou à perfectionner plus de 120 stratégies et politiques, principalement dans les régions de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie-Pacifique. L'assistance qu'il a fournie a permis à plus de 350 organismes d'appui au commerce et à l'investissement d'améliorer leur efficacité. Plus de 17 900 micros, petites et moyennes entreprises, principalement implantées dans les régions de l'Afrique subsaharienne et de l'Asie-Pacifique, ont déclaré avoir amélioré leur compétitivité internationale grâce à l'appui du Centre. Parmi elles, 45 % sont détenues par des femmes.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Au cours de la période, le Centre s'est heurté à de graves contraintes budgétaires, essentiellement imputables à l'évolution des priorités de

certaines des principaux bailleurs de fonds, qui ont réaffecté leurs ressources pour faire face à la crise des réfugiés et n'ont ainsi pas été en mesure d'honorer les promesses de dons qu'ils destinaient au Centre. Par conséquent, ce dernier a éprouvé des difficultés à atteindre les objectifs qu'il s'était fixés.

Dans son rapport de synthèse d'évaluation annuelle pour l'année 2016, le Centre a souligné la nécessité de mobiliser davantage les partenaires nationaux, en particulier au début de l'exécution de projets. La collecte de données relatives aux résultats doit également être améliorée, de manière à pouvoir mener une analyse approfondie des résultats d'un projet. Dans son rapport pour l'année 2017, le Centre a souligné les difficultés existantes en matière de suivi et d'évaluation des projets, ainsi que la nécessité de tenir compte des questions relatives à l'égalité des sexes et de recueillir des informations sur ces questions dès le stade de la conception du projet.

330. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 98 % des 129 produits quantifiables prescrits, soit le même taux que la période précédente. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat est passé de zéro en 2014-2015 à quatre en 2016-2017.

331. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 13), Add1 et Add.1/Rev.1].

Programme de travail

a) Renforcement de l'intégration du secteur des entreprises dans l'économie mondiale

332. Au total, plus de 390 000 personnes (objectif biennal : 175 000) souhaitant utiliser les outils du Centre relatif à l'information commerciale ont accédé aux données de ce dernier à plusieurs reprises, ce qui leur a permis d'améliorer leurs connaissances en matière de commerce international. Les outils d'analyse du marché du Centre continuent de répondre à la demande croissante et sont exploités par plus de 700 000 utilisateurs enregistrés. Le Centre a aidé des pays à formuler des politiques, à élaborer des stratégies ou à améliorer des réglementations à 125 occasions (objectif biennal : 150), avec une contribution du secteur des entreprises. Il a aidé les pays à élaborer et à adopter des recommandations politiques pour la mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC et a aidé le Soudan dans ses démarches d'accession à l'OMC. Le Centre a appuyé l'élaboration de plans d'action destinés au secteur de la noix de coco dans les Caraïbes et a aidé le Gouvernement des Fidji à élaborer des politiques relatives aux secteurs de l'élevage et de l'agriculture.

b) Amélioration des institutions d'appui au commerce en faveur des entreprises exportatrices

333. Au cours de la période, le Centre a continué d'aider les organismes d'appui au commerce et à l'investissement dans les pays prioritaires, en s'appuyant sur des évaluations dans lesquelles est soulignée la nécessité de renforcer les capacités de ces organismes et d'assurer leur viabilité à long terme, en vue d'optimiser leur efficacité et de leur donner un maximum d'impact. Dans de nombreux cas, le Centre a fourni une expertise technique pour permettre auxdits organismes de mettre en place et de gérer des services destinés aux bénéficiaires finals, notamment dans les domaines du contrôle de la qualité, du marketing, de la logistique et de la chaîne

d'approvisionnement. En outre, le Centre a appuyé 353 organismes d'appui au commerce et à l'investissement (objectif biennal : 400) en vue de les rendre plus efficaces. Comme cela a été souligné dans le rapport de synthèse d'évaluation annuelle pour l'année 2017, les organismes d'appui au commerce et à l'investissement doivent bénéficier d'un appui à long terme pour être en mesure de renforcer leurs capacités. Compte tenu des ressources disponibles, il faut donc trouver un compromis entre le nombre d'organismes à soutenir et les modalités de l'aide fournie à chacun d'eux. Le Centre a fait le choix stratégique de consacrer une plus grande part de ses ressources au renforcement des capacités des organismes d'appui au commerce et à l'investissement, tout particulièrement dans les nouveaux secteurs d'exportation.

c) *Amélioration de la compétitivité internationale des entreprises*

334. Au cours de la période, le Centre a dépassé ses objectifs concernant le nombre de micros, petites et moyennes entreprises qui sont devenues plus compétitives sur le plan international. Plus de 17 900 d'entre elles (objectif biennal : 10 000) ont fait état d'une amélioration de leur compétitivité internationale. Des progrès ont été accomplis à la fois s'agissant de la collecte de résultats dans toutes les chaînes de valeur, mais également de la prise en compte des objectifs relatifs à l'égalité des sexes dans la pratique. Le Centre s'est penché plus avant sur la question des chaînes de valeur des micros, petites et moyennes entreprises et a mis encore davantage l'accent sur celles qui sont détenues par des femmes. Ainsi, le pourcentage de micros, petites et moyennes entreprises détenues par des femmes et appuyées par le Centre a dépassé l'objectif biennal pour s'établir à 45 % (objectif : 40 %). Le Centre a également axé ses travaux sur l'appui aux jeunes entrepreneurs (hommes et femmes) et aux petites et moyennes entreprises qui offrent des possibilités d'emplois aux jeunes, notamment dans les secteurs de la culture et de la production de café, de la production artisanale, du textile et de l'habillement, de la mode et de l'agro-industrie. Au total, plus de 3 800 micros, petites et moyennes entreprises (objectif biennal : 4 000), dont 40% détenues par des femmes (objectif biennal : 40 %), ont effectué des transactions commerciales internationales grâce à l'aide fournie par le Centre, notamment dans le secteur agroalimentaire aux Fidji, dans la mode et le textile en Afrique subsaharienne et dans le secteur de la culture de l'avocat au Kenya.

Chapitre 14 Environnement

Principaux résultats obtenus

Le PNUE a réalisé des progrès considérables en 2016-2017. À la fin de la période, il avait permis à cinq pays supplémentaires d'accéder à des sources de financement de l'adaptation pour mettre en œuvre des dispositifs d'adaptation écosystémique, ce qui porte à 47 le nombre total de pays ayant pris des mesures d'adaptation. En outre, au cours de la période, le Programme a aidé 29 pays à réduire leurs risques d'exposition à des catastrophes naturelles, des accidents industriels et des conflits. Au niveau mondial, il a publié des directives, des politiques et des données probantes sur l'utilité des solutions fondées sur les écosystèmes pour la réduction des risques de catastrophe. En ce qui concerne l'utilisation rationnelle des ressources, 25 régions, pays et institutions locales supplémentaires ont adopté des plans nationaux, des politiques sectorielles ou des plans municipaux qui intègrent l'économie verte ou les modes de production et de consommation durables, ou ont entrepris de mettre en œuvre des politiques connexes. La prise en compte, dans les politiques

sectorielles et les opérations commerciales et financières, des modes de production et de consommation viables et des instruments et méthodes de gestion visant à parvenir à une économie verte s'est renforcée au cours de la période, 90 nouvelles parties prenantes déclarant avoir amélioré, grâce à leur participation aux activités du PNUE, leurs pratiques de gestion ou stratégies sectorielles. En 2017, 87 gouvernements de plus ont bénéficié de l'appui, des outils et des directives techniques du PNUE pour gérer des substances chimiques d'intérêt prioritaire. « Le PNUE en direct », système que l'organisation a mis en place pour recueillir des données et informations sur les questions environnementales et qui sert également de site d'information du Programme, couvre maintenant tous les pays, diffusant en ligne des données sur l'environnement présentées de façon à permettre les comparaisons.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Il convient d'accorder une plus grande attention à la mobilisation des ressources, au renforcement des capacités techniques des institutions nationales et à l'appui à apporter aux programmes de pays. Davantage de programmes régionaux devraient fournir un soutien global et offrir des mécanismes de collaboration destinés à un large éventail de parties prenantes, tout en accordant une plus grande attention aux approches régionales et à la coopération Sud-Sud. Il convient tenir dûment compte des objectifs de développement durable lors de la conception de projets. L'élaboration de pratiques en matière d'établissement de rapports par projet, ainsi que le suivi des progrès accomplis par le PNUE par rapport aux réalisations escomptées devraient se fonder sur les indicateurs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui concernent les entreprises. Des documents techniques, des directives et des dispositifs de gestion des connaissances devraient être proposés pour renforcer les capacités des pays en matière de production, de consultation, d'analyse, d'exploitation et de communication d'informations et de connaissances sur l'environnement. Il faut progresser plus rapidement en ce qui concerne la ventilation par sexe des indicateurs pertinents sur le plan environnemental.

335. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 98 % des 263 produits quantifiables prescrits pour 2016-2017, contre 95 % au cours de la période précédente. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat est passé de un en 2014-2015 à 10 en 2016-2017.

336. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/70/6 (Sect. 14) et Corr.1).

Direction exécutive et administration

1. Bureau du Directeur exécutif

- a) *Exécution de programmes et fourniture de produits relatifs aux questions environnementales que les gouvernements et les partenaires du système des Nations Unies jugent utiles*

337. Le PNUE s'efforce continuellement de veiller à ce que ses produits et services correspondent aux besoins et aux priorités des pays et des partenaires du système des Nations Unies. Il ressort de l'enquête menée en 2017 que 85 % des répondants représentant des gouvernements, des organisations partenaires et des parties prenantes

jugeaient utiles les produits et services du PNUE, ce qui représente une augmentation de 18 % (objectif biennal : 15 %).

b) Promotion d'une cohérence et d'une complémentarité accrues des organismes des Nations Unies sur les questions environnementales

338. En 2016-2017, les entités du système des Nations Unies ont mis en œuvre des activités concertées visant à renforcer la cohérence à l'échelle du système dans plusieurs domaines, notamment en favorisant la coordination et la cohésion de l'action menée en ce qui concerne les déchets d'équipements électroniques. En outre, six nouveaux sujets liés aux préoccupations écologiques mondiales ont fait l'objet d'activités concertées menées à l'échelle du système, ce qui porte leur nombre total à 15, l'objectif biennal étant de 11. Le cadre du système des Nations Unies pour les stratégies environnementales a été mis en place. Ce cadre de collaboration a pour objectif d'accroître la synergie, la concertation et la cohérence de l'action menée par les entités du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement en vue d'aider les États Membres à mettre en œuvre le volet environnemental du Programme 2030. Dans son premier rapport sur la collaboration dans le domaine de l'environnement à l'échelle du système des Nations Unies, le Groupe de la gestion de l'environnement s'est déclaré favorable à la mise en commun de connaissances sur les mesures de protection de l'environnement, les partenariats et les orientations stratégiques générales de 31 organisations, l'accent étant mis sur les bonnes pratiques, le recours à la visualisation des données et la recherche de possibilités de collaboration. La coopération interinstitutions dans le domaine de la biodiversité a connu un nouvel élan visant à accélérer la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et à appréhender à l'échelle du système le cadre d'action pour l'après 2020.

c) Recours accru à des données scientifiques crédibles et cohérentes dans les domaines d'interaction entre science et politiques

339. Le PNUE a entrepris un certain nombre d'initiatives visant à renforcer le recours à des données scientifiques crédibles et cohérentes. Il a en particulier organisé le premier Forum sur la science et les politiques avant la tenue de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement. Le Forum a réuni des scientifiques et des décideurs de premier plan, dont les conclusions ont été directement prises en compte lors de l'Assemblée pour l'environnement. Les résultats d'importants travaux scientifiques ont été présentés au Forum, dont les évaluations régionales menées dans le cadre du sixième projet sur l'avenir de l'environnement mondial. Des prix d'excellence scientifique ont été décernés (notamment à des femmes scientifiques) et de nouveaux problèmes ont été recensés. Parmi les autres initiatives du PNUE visant à renforcer les domaines d'interaction entre science et politiques qui ont donné des résultats quantifiables figurent le partenariat avec les institutions du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale sur de nouvelles questions, le réseau d'experts chargé de réaliser des évaluations des tempêtes de sable et de poussière et la création d'un groupe d'experts sur l'appauvrissement de la biodiversité. En 2016-2017, neuf initiatives visant à renforcer l'interaction entre science et politiques ont donné des résultats positifs quantifiables (objectif biennal : 30).

d) Détermination accrue du PNUE à devenir une organisation qui applique les principes de la gestion axée sur les résultats

340. Le PNUE a donné suite à 100 % des recommandations issues d'audits et d'enquêtes du BSCI et de celles formulées en 2016 par le Comité des commissaires aux comptes qu'il avait acceptées, ce qui témoigne de l'affermissement de sa

détermination à appliquer les principes de la gestion axée sur les résultats. Le BSCI a validé 90 % des mesures prises par le PNUE pour donner suite à ses recommandations. Le cadre de délégation de pouvoir portant sur la gestion et l'administration du secrétariat des accords multilatéraux sur l'environnement a été mis en place en 2017.

e) Respect de la représentation géographique des fonctionnaires et de la représentation équilibrée des sexes

341. Parmi les titulaires de postes de la classe P-4 et de rang supérieur, la proportion de femmes a été de 41,5 % au cours de la période (objectif biennal : 45 %). Malgré tous les efforts que le PNUE a déployés pour attirer davantage de femmes aux fonctions de rang intermédiaire et supérieur, cette proportion demeure trop faible, bien qu'elle soit nettement supérieure au niveau de 2014-2015 (36,5 %). Le pourcentage de postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupés par des fonctionnaires originaires de pays sous-représentés est de 21 % (objectif biennal : 20 %).

f) Maintien de l'efficacité du recrutement du personnel, conformément aux règles et procédures régissant la sélection du personnel à l'Organisation des Nations Unies

342. Au cours de la période, il a fallu en moyenne 248 jours pour pourvoir un poste vacant (objectif biennal : 170 jours). Cette moyenne porte sur l'ensemble des postes, le PNUE n'étant pas en mesure de faire une distinction entre les postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires et ceux financés au moyen du budget ordinaire. Rien ne laisse toutefois penser qu'il existe une différence à cet égard entre les deux types de postes.

g) Efficacité des services assurés pour les réunions des organes directeurs

343. Le secrétariat du PNUE a assuré les préparatifs, le service et le suivi des réunions du Comité des représentants permanents et de deux sessions de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, atteignant son objectif en la matière (85 % des documents fournis en temps voulu). La troisième session de l'Assemblée pour l'environnement, qui s'est tenue du 4 au 7 décembre 2017 et dont l'organisation a constitué une réalisation importante au cours de la période, a été saluée par beaucoup comme étant la plus réussie à ce jour. L'efficacité et l'efficience du secrétariat du PNUE pendant la période a permis aux États Membres de s'entendre sur divers thèmes relevant de son mandat tels que la lutte contre la pollution, d'adopter une déclaration politique par consensus et de prendre des décisions thématiques de fond solidement étayées qui catalyseront l'action de tous les acteurs aux niveaux local, national, régional et mondial. Des efforts louables ont été faits pour améliorer la fourniture de services et la réactivité des services de conférence, notamment grâce à l'amélioration du site Web et à un recours accru à l'informatique et aux communications.

h) Conformité des évaluations avec le plan et la politique d'évaluation et utilisation des évaluations pour améliorer les résultats

344. Un grand nombre d'évaluations de projets ont été réalisées au cours de la période. Ces évaluations, qui ont été menées conformément au plan et à la politique d'évaluation, ont permis d'améliorer les résultats, grâce à l'application des recommandations formulées dans le contexte de ces évaluations et à la prise en compte de celles-ci lors de l'élaboration de nouveaux projets. À la fin du troisième trimestre de la période 2016-2017, 75 % des projets d'un montant supérieur à 1 million de dollars avaient été achevés (objectif biennal : 100 %) ; 50 % des évaluations de sous-programmes avaient été réalisées (objectif biennal : 100 %) ;

dans 91 % des évaluations, la qualité des projets avait été jugée au moins « satisfaisante » (objectif biennal : 70 %) et 76 % des recommandations formulées à l'occasion des évaluations avaient été acceptées et mises en œuvre dans le délai fixé dans le plan de mise en œuvre (objectif biennal : 70 %).

2. Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants

a) *Élargissement du champ des évaluations scientifiques portant sur l'exposition aux rayonnements ionisants aux niveaux régional et mondial et sur les effets qui en découlent sur la santé humaine et l'environnement, et mise à jour de ces évaluations*

345. Dans son rapport de 2016, le Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants a publié son évaluation des effets de la production d'électricité en matière de rayonnements, y compris une mise à jour de sa méthode d'estimation de l'exposition due à des rejets radioactifs et des études sur les effets de l'exposition provenant de certains émetteurs internes. Il a également publié des principes, procédures et critères visant à garantir la qualité de ses évaluations des études épidémiologiques sur les rayonnements, ainsi que des informations sur les risques de cancer dû à l'exposition à de faibles débits de dose provenant du rayonnement ambiant. Les évaluations en question fournissent d'importantes informations aux instances chargées de réglementer les risques liés à l'exposition. Le Comité a également achevé deux études des documents scientifiques publiés entre octobre 2012 et la fin de 2016 qui auraient pu remettre en question les conclusions présentées dans son rapport de 2013 sur Fukushima, intitulé *Sources, Effects and Risks of Ionizing Radiation* ; les conclusions de son rapport demeurent, pour l'essentiel, valables. Ces études ont été publiées sous forme de livres blancs en anglais et en japonais en novembre 2016 et octobre 2017. Au Japon, les personnes touchées par l'accident se sont félicitées des conclusions du Comité. La plateforme en ligne destinée à recueillir auprès des États Membres des données sur la radioexposition médicale, afin que les caractéristiques et les tendances en matière d'exposition puissent faire l'objet d'un suivi plus systématique que par le passé, sert désormais à recueillir également des données sur l'exposition professionnelle.

b) *Les décideurs, la communauté scientifique et la société civile connaissent mieux les évaluations scientifiques du Comité et les utilisent davantage pour fonder leurs décisions sur les questions liées aux rayonnements*

346. À la suite de la publication du rapport de 2013 du Comité sur l'accident de Fukushima Daiichi et du livre blanc de 2016, le secrétariat a organisé au Japon plusieurs activités spéciales de sensibilisation, auxquelles ont participé des responsables locaux et nationaux, des universitaires, des spécialistes susceptibles d'utiliser les publications du Comité (par exemple, des professionnels de la santé et des services sociaux, des universitaires et des enseignants), ainsi que des représentants des médias. Les commentaires recueillis au moyen de questionnaires ont été extrêmement positifs, et selon certains échos, « tout le monde au Japon » a entendu parler des travaux du Comité. Le Comité et ses travaux ont également reçu un accueil favorable dans les médias. Au Japon, le livre blanc de 2017 a été présenté au Ministère des affaires étrangères, à la réunion de la Société japonaise sur la recherche sur les rayonnements, ainsi qu'à un colloque organisé par cette dernière à Iwaki et aux autorités de la préfecture de Fukushima en octobre 2017. L'exposé présenté aux États Membres sur le mandat du Comité, les travaux qu'il avait menés sur les lieux de l'accident de Fukushima et les conclusions auxquelles il était parvenu ont été bien accueillis. Le PNUE a publié une brochure sur les sources de rayonnement

et leurs effets, qui a été traduite en 10 langues, dont les six langues officielles de l'ONU, et a rencontré un écho favorable.

Sous-programme 1 **Changements climatiques**

- a) *Mise en œuvre de méthodes d'adaptation, dont une méthode reposant sur la prise en compte des écosystèmes, et intégration de ces méthodes aux principales stratégies de développement sectorielles et nationales afin de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience face aux effets des changements climatiques*

347. Pendant l'exercice biennal 2016-2017, dans le cadre de son programme d'adaptation aux changements climatiques, le PNUE a continué de concentrer ses efforts sur la mise en œuvre de méthodes concrètes d'adaptation écosystémique et sur l'intégration de ces méthodes aux principales stratégies de développement sectorielles et nationales. À la fin de la période, il avait permis à cinq pays supplémentaires d'accéder à des financements de l'adaptation, y compris à des ressources provenant du Fonds vert pour le climat, ce qui porte à 47 (objectif biennal : 32) le nombre total de pays mettant en œuvre des mesures d'adaptation, notamment écosystémiques. En décembre 2017, 21 pays avaient progressé dans l'intégration dans leur plan national de méthodes d'adaptation, notamment écosystémiques. Pendant l'exercice biennal, le Programme a aidé deux pays supplémentaires à intégrer ces méthodes dans leur plan national, ce qui porte à 21 le nombre total de pays qui ont pris cette mesure (objectif biennal : 20).

- b) *Amélioration du rendement énergétique et recours accru aux énergies renouvelables dans différents pays, afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'autres polluants dans le cadre d'un développement à faible taux d'émission*

348. Le PNUE contribue à la réalisation de l'objectif d'efficacité énergétique de l'Initiative énergie durable pour tous, par l'intermédiaire de la Plateforme mondiale pour une plus grande efficacité énergétique. Grâce à des partenariats multipartites, le Programme entend agir de manière décisive pour que soit atteint l'objectif consistant à multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2030. Selon les estimations, la part des énergies renouvelables dans la production mondiale d'électricité à la fin de 2017 était de 24,5 % (objectif biennal : 23 %). En décembre 2017, neuf pays supplémentaires respectaient les normes de rendement énergétique applicables à certains secteurs, ce qui porte à 65 le nombre total de pays qui s'efforcent de respecter ces normes avec le concours du PNUE, conformément à l'objectif biennal fixé. Par ailleurs, au cours de la période, 27 pays supplémentaires ont mis en œuvre des programmes ou projets relatifs au transfert de technologies de pointe dans le domaine des énergies renouvelables ou du rendement énergétique avec l'aide du PNUE, ce qui porte à 37 le nombre total de pays qui ont pris ces mesures (objectif biennal : 15). Treize mesures ou activités supplémentaires ont été prises ou menées par les pays en vue de réduire les émissions de polluants atmosphériques tels que les gaz à effet de serre, dans le cadre d'initiatives de partenariat public-privé pilotées par le PNUE, ce qui porte à 75 le nombre total de ces mesures ou activités (objectif biennal : 70). En décembre 2017, le Programme avait contribué à mobiliser 47 millions de dollars des États-Unis supplémentaires en faveur d'activités liées aux énergies propres, notamment des projets en matière d'énergie géothermique menés en Éthiopie et au Kenya, ce qui porte à 539 millions de dollars le montant total investi dans les énergies propres (objectif biennal : 450 millions).

- c) *Appui, en coopération avec d'autres organisations et conformément aux mandats respectifs de ces dernières, de la mise en œuvre de stratégies et de mécanismes REDD-plus aux fins de la collecte d'informations sur les garanties, de l'élaboration de systèmes de surveillance des forêts et de la définition de niveaux de référence, en vue d'interventions axées sur les résultats qui soient pleinement mesurés, consignés et vérifiés et de la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts*

349. La dynamique mondiale de préservation des forêts a été renforcée avec l'adoption de la Déclaration de New York sur les forêts, qui vise à réduire de moitié le taux de perte des forêts naturelles d'ici à 2020 et à y mettre fin d'ici à 2030. Le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement (Programme ONU-REDD) est mis en œuvre conjointement par le PNUE, la FAO et le PNUD. Pendant l'exercice biennal 2016-2017, six pays (objectif biennal : 12) ont fini d'élaborer leur stratégie nationale REDD-plus, prévoyant des bénéfices multiples, tels que des modèles d'activité à l'intention du secteur privé et des instruments financiers, ainsi que des études de marché concernant le marché national, comprenant la possibilité d'un financement par REDD-plus.

Sous-programme 2

Catastrophes et conflits

- a) *Amélioration de la capacité des pays d'utiliser la gestion des ressources naturelles et de l'environnement pour prévenir les effets des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme et en réduire le risque*

350. Pendant l'exercice biennal 2016-2017, le PNUE a aidé 29 pays à réduire les risques de catastrophe naturelle, d'accident industriel et de conflit et a dépassé l'objectif fixé pour la période. Au niveau international, il a produit des stratégies, des directives et des données soulignant l'intérêt que présentent les solutions écosystémiques pour la réduction des risques de catastrophe et l'importance d'introduire une perspective environnementale dans les stratégies, les activités de formation et les programmes des Nations Unies. À la fin de 2017, ses activités avaient influé considérablement sur les programmes de 12 partenaires des Nations Unies, 14 stratégies majeures des Nations Unies et 10 activités de formation (objectif biennal : 9 stratégies, 9 programmes et 9 activités de formation). Au niveau national, il a aidé l'Afghanistan, Haïti, le Soudan et le Soudan du Sud à réduire les risques dans le contexte du relèvement après la crise, comme en témoigne leurs progrès attestés par la mesure qu'il a mise au point à cet égard, le cadre de renforcement des capacités nationales.

- b) *Amélioration de la capacité des pays de se servir de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement aux fins d'un relèvement durable après une catastrophe ou un conflit*

351. Le PNUE s'emploie à aider les pays à déterminer les risques liés à l'environnement et à évaluer les priorités environnementales pendant et après des catastrophes naturelles, des accidents industriels et des conflits, et recommande des mesures permettant d'atténuer les effets des crises sur l'environnement. Il a ainsi aidé 17 pays à évaluer et gérer toute une série de catastrophes naturelles, d'accidents industriels et de conflits, et à s'en relever. Il s'efforce par ailleurs de déterminer dans quelle mesure les plans de relèvement après les crises et leur mise en œuvre s'appuient sur les recommandations qu'il a formulées. De juillet 2012 à juillet 2017, 27 missions d'évaluation du PNUE ont donné lieu à des recommandations de fond sur le traitement des priorités environnementales au lendemain d'une crise. Il est ressorti des activités

de suivi que, dans 20 cas, les recommandations du PNUE avaient été appliquées, ce qui indique que le Programme a la capacité d'influer considérablement sur les résultats dans à peu près 74 % des cas (objectif biennal : 85 %).

352. Le PNUE aide en outre les pays sortant d'une crise à mettre en place les politiques, plans et institutions de protection de l'environnement qui sont nécessaires dans le cadre d'un dispositif global de relèvement. En 2017, il a aidé un certain nombre de pays touchés par des catastrophes naturelles ou causées par l'homme à renforcer leur capacité de se servir de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement et a amélioré sa propre capacité de suivre les progrès réalisés par ces pays ; 13 mesures ont été prises sur les 16 établies dans le cadre de renforcement des capacités nationales, d'où une réussite d'environ 81 % environ (objectif biennal : 100 %).

Sous-programme 3 **Gestion des écosystèmes**

- a) *Prise en compte accrue par les pays de l'ensemble de l'écosystème pour préserver ses bienfaits et pérenniser la productivité des écosystèmes terrestres et aquatiques*

353. Au cours de la période, le PNUE a bien progressé dans la prise en compte de l'approche écosystémique, mais les mesures prises par les pays en matière de gestion intégrée des écosystèmes ont stagné. Quatorze pays supplémentaires ont montré la volonté de suivre une approche écosystémique intersectorielle avec l'aide du Programme, y compris dans leurs cadres de planification, de suivi ou d'action, ce qui porte à 39 le nombre total de pays qui ont pris en compte cette approche (objectif biennal : 20). Par ailleurs, la proportion des bassins hydrographiques pour lesquels l'approche écosystémique a été approuvée par les instances dirigeantes ou est mise en œuvre par les parties a augmenté de 10 % (objectif biennal : 100 %). Depuis l'adoption en 2013 de la décision 27/3 par le Conseil d'administration du PNUE, le Programme a travaillé avec 30 pays sur la qualité de leur eau, ainsi que sur l'établissement et l'application de lignes directrices pour garantir la salubrité de l'eau destinée à l'agriculture et à la consommation humaine. En décembre 2017, 23 pays avaient pris des mesures pour améliorer la qualité de leur eau et les cadres établis en la matière, conformément à l'objectif biennal fixé. Le pourcentage de zones actuellement gérées de façon écosystémique dans les pays bénéficiant de l'aide du PNUE, par rapport à la superficie totale concernée, est de 15 % (objectif biennal : 20 %). Pendant l'exercice biennal 2016-2017, 4 572 hectares en tout ont été remis en état. L'objectif biennal fixé à cet égard était de 5 % de la superficie gérée (ce qui équivaut à 5 000 hectares).

- b) *Prise en compte accrue par les pays de l'ensemble de l'écosystème en vue de préserver les bienfaits des écosystèmes côtiers et marins*

354. Le nombre de plans de lutte contre les déchets marins et les eaux résiduaires a progressé au cours de la période considérée, et le nombre de pays et d'entreprises qui se sont engagés dans cette voie ne fera qu'augmenter. Les pays participant au programme pour les mers régionales ont également progressé dans l'application d'une approche écosystémique. Pendant la période 2016-2017, avec l'aide du PNUE, 79 pays ont adopté des plans d'action en vue de réduire les déchets marins et les eaux résiduaires (objectif biennal : 50) ; 74 pays et entreprises (objectif : 50) ont adopté des plans d'action en vue de réduire les déchets marins non traités dans les systèmes côtiers et marins ; 13 pays participant au programme pour les mers régionales ont mis en œuvre une approche écosystémique ; et la superficie des zones gérées de façon écosystémique a augmenté de 6,9 % en tout (objectif biennal : 5 %).

- c) *Prise en compte des services et bienfaits fournis par les écosystèmes dans la planification du développement et la comptabilité, et l'application des accords multilatéraux sur l'environnement axés sur la diversité biologique et les écosystèmes*

355. Pendant l'exercice biennal 2016-2017, des progrès ont été faits dans la prise en compte des services et avantages des écosystèmes dans la planification du développement et la comptabilité, y compris dans l'application des accords multilatéraux sur l'environnement axés sur la diversité biologique et les écosystèmes. L'intérêt suscité par l'évaluation économique et la comptabilisation des services fournis par les écosystèmes et leur prise en compte ont nettement augmenté, ainsi l'adoption par les pays de dispositions d'accords multilatéraux sur l'environnement dont ils sont signataires. Au cours de la période, 13 pays ont pris en compte des services écosystémiques prioritaires dans l'établissement de leurs comptes nationaux, ce qui porte à 18 le nombre total de pays concernés. Le PNUE a par ailleurs aidé plus de 80 pays à établir des cadres de politique générale et plans d'action stratégiques, comme suite à plusieurs accords multilatéraux sur l'environnement. À ce jour, 54 pays ont intégré la biodiversité et les services écosystémiques dans au moins deux de leurs stratégies ou cadres de politique générale.

Sous-programme 4 **Gouvernance environnementale**

- a) *Renforcement de la cohérence et de la complémentarité des activités touchant l'environnement qui sont menées par les organismes des Nations Unies et les organes créés en vertu des accords multilatéraux de protection de l'environnement, dans le respect du mandat de chacun*

356. Les travaux du PNUE dans le domaine de la gouvernance environnementale consistent notamment à s'efforcer d'assurer la cohérence et la complémentarité des activités touchant à l'environnement mises en place au niveau international. Au total, 16 entités des Nations Unies sont considérées comme dotées d'un système complet de gestion de l'environnement ou de la viabilité écologique. Seize autres entités ont suivi d'autres approches systématiques en matière de gestion de l'environnement. Dans le souci de la cohérence et de la complémentarité des activités, les organismes des Nations Unies ont approuvé un cadre du système des Nations Unies pour les stratégies environnementales. En outre, en 2017, le Groupe de travail interorganisations des Nations Unies sur le commerce illicite d'espèces sauvages et de produits forestiers a été créé ; il est présidé par le PNUE. Pendant l'exercice biennal 2016-2017, les résultats correspondant aux cinq indicateurs de succès arrêtés sont les suivants : a) le nombre d'initiatives conjointes portant sur des problèmes environnementaux qui ont été entreprises de manière coordonnée par les organismes des Nations Unies et par les organes créés en vertu des accords multilatéraux de protection de l'environnement est passé à 24 (objectif biennal : 22) ; b) le nombre d'accords de collaboration avec les secrétariats de certains accords multilatéraux de protection de l'environnement favorisant le renforcement de la cohérence et de la complémentarité entre le programme de travail du PNUE et celui de ces secrétariats est passé à 38 (objectif biennal : 37) ; c) le nombre d'instruments politiques ou plans d'action adoptés par les gouvernements et les organismes des Nations Unies en application du Programme 2030, y compris les objectifs de développement durable prenant en compte les objectifs écologiques est passé à 12 (objectif biennal : 5) ; d) le nombre d'organismes des Nations Unies qui ont mis en œuvre des stratégies de réduction des émissions ou des mécanismes de gestion de l'environnement est passé à 34 (objectif biennal : 31) ; et e) le nombre de questions ou politiques environnementales découlant des conseils du PNUE sur les politiques à suivre qui ont

été mentionnées dans les documents d'orientation d'autres organes et organismes des Nations Unies est passé à 9 (objectif biennal : 8).

- b) *Renforcement de la capacité des pays d'élaborer des lois et de les faire appliquer, ainsi que de renforcer leurs institutions afin d'atteindre les objectifs arrêtés au niveau international concernant l'environnement et d'honorer les obligations qui leur incombent en la matière*

357. Le renforcement des lois et des institutions est un autre axe de travail du PNUE en matière de gouvernance environnementale. Pour aider les pays à améliorer leur capacité d'atteindre les objectifs arrêtés concernant l'environnement, le Programme met l'accent sur l'élaboration des lois, le respect de leurs dispositions et les mesures prises pour les faire appliquer, ainsi que sur les capacités institutionnelles. Pendant l'exercice biennal 2016-2017, il a aidé les pays à élaborer des lois générales sur l'environnement, et plus particulièrement sur le commerce illicite d'espèces sauvages et la biodiversité. Il a également appuyé l'élaboration du plan d'action de Johannesburg sur la formation des membres de professions judiciaires au droit de l'environnement en Afrique, adopté par 20 pays africains, et la création de tribunaux spécialisés au Ghana. En outre, il a contribué à l'élaboration de lignes directrices en matière d'intervention rapide, qui ont été adoptées par un certain nombre de pays, dont la République-Unie de Tanzanie et le Viet Nam, afin d'aider les agents de leurs services de répression à faire le nécessaire pour que les contrevenants soient poursuivis en justice. Il a aussi aidé les pays qui lui en avaient fait la demande à prendre des mesures juridiques et institutionnelles pour élaborer et faire appliquer des législations nationales, et progresser dans la réalisation des objectifs concernant l'environnement arrêtés au niveau international ; ce nombre de ces mesures est ainsi passé à 42 (objectif biennal : 28). Le nombre de pays qui, avec son aide, ont procédé à un examen du respect de leurs obligations internationales en matière de protection de l'environnement et adopté des recommandations visant à l'améliorer a augmenté, passant à 14 (objectif biennal : 6). Le nombre d'initiatives entreprises et de partenariats établis par les grands groupes et les parties prenantes en vue de soutenir l'élaboration et l'application du droit national et international concernant la protection de l'environnement, avec l'aide du PNUE, est passé à 13 (objectif biennal : 9).

- c) *Augmentation de l'importance donnée à la viabilité écologique dans les politiques et plans de développement nationaux et régionaux*

358. S'agissant de la gouvernance environnementale, le PNUE aide également les pays à intégrer la viabilité écologique dans les politiques et plans de développement nationaux et régionaux et dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté, pour améliorer les résultats dans ce dernier domaine. Pendant l'exercice biennal 2016-2017, le Programme a aidé à 19 pays à prendre en considération les questions d'environnement dans leur plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Dans le cadre de l'Initiative Pauvreté-Environnement menée conjointement avec le PNUD, il a continué de promouvoir l'établissement de liens au niveau des pays entre la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement, amenant six nouveaux pays à mettre en place des mécanismes nationaux d'établissement et d'exécution de budgets tenant compte de ces objectifs. Il a aussi contribué régulièrement et de manière essentielle aux délibérations des États Membres sur des questions d'environnement majeures, en leur offrant une tribune internationale pour débattre, négocier et prendre des décisions. À la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le PNUE s'efforce de rendre plus cohérente la prise des décisions au niveau international en appuyant l'organisation de réunions ministérielles et d'autres réunions sur le thème de l'environnement. Grâce à son aide et à celle de ses partenaires, les principes de la

viabilité écologique ont été pris en compte dans le plan-cadre pour l'aide au développement de 132 pays (objectif biennal : 111). Seize pays ont grimpé au moins d'un niveau dans le cadre de mesure des résultats qui évalue la participation du secteur public au renforcement et à l'application d'instruments de planification financière favorables aux pauvres et à la viabilité de l'environnement (objectif biennal : 24). Grâce à son action, 24 politiques et plans issus des forums sous-régionaux et régionaux ont énoncé les principes de la viabilité écologique (objectif biennal : 18).

Sous-programme 5 **Produits chimiques et déchets**

- a) *Renforcement des capacités institutionnelles et des moyens d'action dont disposent les pays aux fins de la gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des dispositions prévues à cet effet dans les accords multilatéraux relatifs à l'environnement*

359. Au cours de la période considérée, le PNUE a continué d'aider les pays à créer un environnement favorable à la gestion rationnelle des produits chimiques solides et des déchets en appuyant la mise en place de moyens d'action et de cadres institutionnels appropriés. Il y a eu une augmentation du nombre de pays qui, avec son appui, se sont dotés de capacités institutionnelles suffisantes et de moyens d'action leur permettant de gérer rationnellement les produits chimiques et les déchets et qui ont déclaré avoir adopté des cadres réglementaires clefs, ce qui s'explique par le fait que de nouveaux pays ont ratifié la Convention de Minamata sur le mercure au cours de la période 2016-2017. Grâce à l'action du Programme, 128 pays, contre 94 en 2013, sont désormais signataires de cette convention. Le Programme continue d'aider les pays à assurer une gestion rationnelle des produits chimiques : 75 pays supplémentaires ont bénéficié de cette aide au cours de la période. En 2017, la Convention de Minamata et l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone sont tous deux entrés en vigueur. À la fin de la période, 57 pays en tout avaient déclaré avoir mis en place, avec l'aide du PNUE, des mesures d'incitation économiques et commerciales ainsi que des politiques et pratiques commerciales favorisant une gestion rationnelle des produits chimiques et des déchets (objectif biennal : 49). De plus, 5 pays supplémentaires ont déclaré utiliser des systèmes de circulation de l'information industrielle incitant à trouver des solutions rationnelles pour le traitement des produits chimiques et des déchets, ce qui porte à 35 le nombre total de pays qui ont pris ces mesures, conformément à l'objectif biennal fixé.

- b) *Renforcement de l'utilisation par les pays, y compris les grands groupes et les parties prenantes, des connaissances et outils scientifiques et techniques permettant la gestion rationnelle des produits chimiques et la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement correspondants*

360. Le PNUE aide les gouvernements, le secteur privé et la société civile à gérer les risques chimiques et les priorités dans ce domaine. En outre, il évalue les progrès réalisés dans la mise en place d'une stratégie adaptée de réduction des risques, la réalisation d'un inventaire des produits chimiques, l'abandon progressif de l'utilisation du mercure et la lutte contre les polluants organiques persistants. Pendant l'exercice biennal, le PNUE a fourni une assistance technique, des outils et des directives à 87 pays, ce qui porte leur nombre total à 201 (objectif biennal : 180). Il a également donné des outils d'évaluation et de gestion des risques à 11 autres entreprises et secteurs supplémentaires, ce qui porte à 104 le nombre total d'entreprises et de secteurs ayant reçu ce type d'aide (objectif biennal : 157). En outre, 59 organisations de la société civile supplémentaires se sont servies des outils d'évaluation et de gestion des risques fournis par le Programme pour traiter les

questions relatives aux produits chimiques qui sont prioritaires d'après les accords multilatéraux sur l'environnement, ce qui porte leur nombre total à 149 (objectif biennal : 133).

- c) *Renforcement de l'utilisation par les pays, y compris les grands groupes et les parties prenantes, des connaissances et outils scientifiques et techniques permettant la gestion rationnelle des déchets et la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement correspondants*

361. En 2016-2017, le PNUE a aidé les gouvernements, la société civile et les entreprises à élaborer des stratégies et des solutions rationnelles pour la gestion des déchets en s'appuyant sur des notions telles que l'économie circulaire, la gestion globale des déchets et leur utilisation en tant que ressource. La conversion des déchets agricoles en énergie dans différentes régions du monde est un bon exemple de la manière dont le Programme aide les parties prenantes à appliquer des techniques plus rationnelles du point de vue écologique. Pendant l'exercice biennal 2016-2017, 50 gouvernements ont utilisé les outils d'évaluation et de gestion des risques fournis par le Programme pour traiter les questions prioritaires dans le domaine des déchets et s'acquitter de leurs obligations au titre de l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et des accords multilatéraux sur l'environnement correspondants (objectif biennal : 65). Au total, 37 entreprises et secteurs et 12 autres organisations de la société civile se sont servis des outils et méthodes fournis par le Programme pour traiter les questions prioritaires dans le domaine des déchets (objectif biennal : 33), ce qui porte leur nombre total à 38 (objectif biennal : 32).

Sous-programme 6

Utilisation efficace des ressources et modes de consommation et de production durables

- a) *Mise au point, mise en commun et utilisation par les décideurs d'évaluations, d'études et d'outils scientifiques intersectoriels visant à parvenir à des modes de production et de consommation viables, y compris dans le cadre de politiques urbaines axées sur le développement durable et l'élimination de la pauvreté*

362. Durant la période considérée, le PNUE a continué d'aider les pays à mettre au point des méthodes et des outils fondés sur l'économie verte et les modes de consommation et de production durables et à les intégrer dans leurs plans et politiques. En 2016-2017, 25 régions, pays et institutions locales supplémentaires ont adopté des plans nationaux, des politiques sectorielles ou des plans municipaux prenant en compte l'économie verte ou les modes de production et de consommation durables, ce qui porte leur nombre total à 66 (objectif biennal : 65), contre 38 en 2015. Un certain nombre de pays ont adopté un plan d'action en faveur des modes de production et de consommation durables ; 13 pays et une région ont commencé à les appliquer. Les évaluations et les rapports du Panel international pour la gestion durable des ressources portant sur l'économie verte ont été cités dans 2 568 rapports supplémentaires pendant l'exercice biennal 2016-2017, y compris par des universitaires, des instituts de recherche et des organisations internationales et non gouvernementales, des gouvernements et des entreprises, ce qui porte le nombre total de ces références pour la période à 4 664 (objectif biennal : 250), contre 1 786 en 2015. La nette augmentation du nombre de références aux travaux du PNUE témoigne de la grande pertinence de ses évaluations et de son savoir-faire normatif pour le débat politique au niveau mondial.

- b) *Renforcement de la prise en compte, dans les politiques sectorielles et les opérations commerciales et financières, des modes de production et de consommation viables et des instruments et méthodes de gestion visant à parvenir à une économie verte, d'un bout à l'autre des chaînes d'approvisionnement mondiales, dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté*

363. L'adoption du Programme 2030 a eu pour effet d'appeler l'attention sur le rôle des entreprises et du secteur financier dans la promotion de la prise en compte des modes de consommation et de production viables et des pratiques de l'économie verte. Cela est attesté par le nombre croissant d'études dirigées ou appuyées par le PNUE portant sur les possibilités qu'offrent aux entreprises les modes de consommation et de production durables, l'alignement du système financier sur le développement durable et la contribution des entreprises à la croissance verte et aux changements climatiques. La prise en compte dans les politiques sectorielles et les opérations commerciales et financières des modes de production et de consommation viables et des instruments et méthodes de gestion visant à parvenir à une économie verte s'est renforcée, 90 parties prenantes supplémentaires déclarant avoir amélioré leurs pratiques de gestion ou stratégies sectorielles grâce à leur participation aux activités du Programme, ce qui porte à 312 leur nombre total (objectif biennal : 217).

- c) *Instauration de conditions de plus en plus propices à la promotion de choix de consommation et de modes de vie plus viables*

364. Pendant l'exercice biennal 2016-2017, 110 gouvernements, entreprises et organisations (objectif biennal : 102) ont fait part de changements dans leurs politiques et stratégies en faveur des modes de consommation et de vie plus viables. Des pratiques durables de passation des marchés publics sont élaborées et mises en œuvre à l'échelle nationale pour stimuler l'offre et la demande de produits durables. Au cours de la période considérée, le PNUE a appuyé 59 projets et activités (objectif biennal : 48) qui incitaient les parties prenantes à participer à la promotion de modes de vie viables.

Sous-programme 7 **État de l'environnement**

- a) *Facilitation de l'élaboration des politiques mondiales, régionales et nationales par la diffusion des informations sur l'environnement sur des plateformes ouvertes*

365. En 2016, lors de sa deuxième session, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a lancé le sixième rapport sur l'avenir de l'environnement mondial et le premier rapport sur l'environnement mondial consacré à la problématique femmes-hommes. Le rapport sur l'avenir de l'environnement mondial a fait l'objet de 567 articles en 11 langues dans les principaux médias de 54 pays à travers le monde. Il a également été cité dans la déclaration ministérielle adoptée lors de la huitième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », où a été également souligné l'intérêt que présentait l'outil « Le PNUE en direct » en tant que plateforme de partage des connaissances à l'échelle mondiale. Pendant l'exercice biennal 2016-2017, neuf accords multilatéraux supplémentaires concernant l'environnement ont été conclus ; le nombre de forums nationaux, régionaux et mondiaux et d'institutions qui ont utilisé des données sur les tendances environnementales rassemblées par le Programme a également augmenté ; 24 organismes des Nations Unies et secrétariats d'accords multilatéraux concernant l'environnement (objectif biennal : 150) ont utilisé des données sur les tendances environnementales, de même que 43 forums mondiaux, régionaux et nationaux et institutions (objectif biennal : 200) ; le niveau d'accessibilité et de simplicité d'utilisation des informations sur l'environnement diffusées sur des plateformes ouvertes a augmenté de 86 % (objectif biennal : 80 %) ;

le nombre d'initiatives interinstitutions et de partenariats est passé à 23 (objectif biennal : 10).

b) *Prise en compte des nouveaux problèmes liés à l'environnement dans les évaluations et les politiques mondiales, régionales et nationales*

366. L'évaluation rapide des tempêtes de sable et de poussière, un problème nouveau qui se pose dans diverses régions du monde, a été prise en compte lors de l'élaboration des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le sujet. Sur les problèmes nouveaux mis en évidence dans le nouveau rapport Frontières publié par le PNUE pendant la période considérée, les zoonoses (les maladies infectieuses transmissibles à l'homme par les animaux vertébrés) et la toxicité des cultures liée aux changements climatiques sont ceux qui ont été le plus souvent mentionnés dans les médias : les avis d'alerte rapide concernant les nouveaux problèmes environnementaux (la résistance aux antimicrobiens, par exemple) ont suscité un très fort intérêt. Pendant la période considérée, 125 parties prenantes ont apprécié l'intérêt que présentent pour les évaluations et les décisions politiques les scénarios et les avis d'alerte rapide sur les nouveaux problèmes liés à l'environnement (objectif biennal : 12).

c) *Renforcement de la capacité des pays de produire, d'obtenir, d'analyser, d'exploiter et de communiquer des informations et connaissances sur l'environnement*

367. Pendant l'exercice biennal 2016-2017, un grand nombre de rapports sur les accords multilatéraux concernant l'environnement ont contribué directement au suivi des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable. Pour faciliter et simplifier l'établissement des rapports, un portail a été mis en place sur la plateforme « Le PNUE en direct », qui montre les synergies entre les accords multilatéraux sur l'environnement et les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. D'autres indicateurs ont été appliqués pour suivre l'accessibilité et l'utilité de ce portail ainsi que la mise à disposition de données ventilées par sexe et l'établissement de partenariats pour appuyer les processus d'évaluation. En 2017, grâce à la plateforme « Le PNUE en direct » et aux données sur l'environnement qu'elle a diffusées, présentées de façon à permettre les comparaisons, il a été possible d'obtenir des données complètes sur tous les pays. Pendant la période considérée, 14 pays (objectif biennal : 12), avec l'aide du PNUE, ont produit, analysé, géré et exploité des informations sur l'environnement présentées de façon à permettre les comparaisons, en privilégiant des outils sexospécifiques, et les ont mises à la disposition du public et des dirigeants politiques ; 200 (conformément à l'objectif biennal fixé) ont diffusé sur des plateformes publiques des données faisant autorité produites au niveau national et des informations sur leur environnement particulier présentées de façon à permettre les comparaisons ; 38 grands groupes et parties prenantes ont déclaré participer à la production, à la diffusion et à l'exploitation des informations sur l'environnement sur les plateformes publiques (objectif biennal : 45).

Chapitre 15

Établissements humains

Principaux résultats obtenus

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Nouveau Programme pour les villes ont offert plusieurs occasions de rattacher les questions touchant l'urbanisation et l'action d'ONU-Habitat aux activités de développement dans leur ensemble, ce qui a permis de mener des activités de sensibilisation et d'information communes. Il existe une meilleure prise de conscience de l'importance que revêtent les politiques nationales d'urbanisme pour le développement urbain durable, qui est considéré comme l'un des éléments indispensables à l'application du Nouveau Programme pour les villes. Les partenaires sont bien davantage conscients du rôle que joue ONU-Habitat dans la coordination des activités en faveur du développement urbain durable et la création de partenariats de mise en œuvre. Au cours de la période biennale, ONU-Habitat a poursuivi son action auprès des administrations centrales et territoriales pour renforcer la gouvernance décentralisée et promouvoir une gestion urbaine qui profite à tous grâce à la mise sur pied de mécanismes de dialogue institutionnel visant à favoriser l'autonomisation des autorités locales et régionales par une répartition juste des responsabilités et des ressources, tout en rappelant que les autorités locales étaient des acteurs clefs du développement. Il a lancé plusieurs initiatives jointes visant à mieux suivre la situation et l'évolution des tendances en milieu urbain aux niveaux mondial, national et local. En outre, il a pu consolider le cadre de suivi mondial, y compris au niveau local. Ce cadre est un outil universel permettant de suivre la réalisation des objectifs de développement durable et l'application du Nouveau Programme pour les villes et de communiquer l'information y relative. S'inscrivant dans l'engagement pris dans le Programme 2030 de ne pas faire de laissés-pour-compte, il offre aux autorités locales et nationales la possibilité d'élaborer des politiques fondées sur des données factuelles.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Le Groupe indépendant de haut niveau chargé d'évaluer et d'améliorer l'efficacité d'ONU-Habitat a constaté qu'il était nécessaire d'améliorer, à l'échelle du système des Nations Unies, la coordination et la cohérence des activités menées en faveur du développement urbain durable. Ce constat est l'occasion de renforcer la place centrale qu'occupe ONU-Habitat dans l'adaptation des programmes mondiaux aux situations régionales et de réaffirmer la mission qui lui a été confiée dans le domaine de la gouvernance décentralisée et inclusive. Plusieurs initiatives de communication innovantes lancées en 2016-2017 ont permis d'attirer l'attention du public et des médias sur le programme d'action mondial. Par ailleurs, le lien qui existe entre les principaux événements, notamment la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) tenue à Quito en 2016 et la publication du *World Cities Report 2016* (rapport sur les villes du monde 2016), doit être pleinement reconnu et mieux exploité à l'avenir. Les enseignements tirés de l'expérience pendant la période biennale montrent qu'il faut réserver un temps suffisant à la planification, certaines occasions n'ayant pas été saisies, et qu'il est nécessaire de mettre en place un système de suivi plus précis, capable de recueillir des données complètes et ventilées, et de lui

allouer des fonds. La participation des partenaires au tout premier stade de la conception des programmes et des projets peut encore être améliorée.

368. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 89 % des 418 produits quantifiables prescrits en 2016-2017, contre 91 % pour la période précédente. Les principaux facteurs qui ont eu une incidence sur le taux d'exécution sont le fait que le montant des ressources extrabudgétaires disponibles a été moins élevé que prévu et les retards pris dans la réception des ressources extrabudgétaires destinées au financement de projets (voir par. 72 ci-dessus).

369. De la période biennale 2014-2015 à la période 2016-2017, le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat est passé de 12 à 2.

370. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 15)].

Direction exécutive et administration

a) *Amélioration de la cohérence dans la gestion des activités du système des Nations Unies touchant les établissements humains.*

371. Durant la période biennale, ONU-Habitat a collaboré avec 40 organismes, fonds et programmes des Nations Unies sur la question de la cohérence et de la coordination des politiques. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination a œuvré en faveur d'une approche concertée à l'échelle du système des Nations Unies pour garantir la cohérence des politiques et la coopération dans l'élaboration du Nouveau Programme pour les villes, le document final issu d'Habitat III, et dans l'application des volets du Programme 2030 relatifs aux villes et aux établissements humains. En outre, à l'initiative d'ONU-Habitat, le Groupe de travail du Comité de haut niveau sur les programmes, composé de représentants de 24 organismes, fonds et programmes, a rédigé un livre blanc intitulé « Urbanisation et développement durable : une contribution du système des Nations Unies à un nouveau programme pour les villes », qui examine les problèmes que posent les formes actuelles d'urbanisation et les possibilités qu'elles offrent.

b) *Meilleure utilisation des informations sur les résultats issues d'évaluations afin d'orienter les décisions de gestion et d'améliorer la performance.*

372. Il ressort d'une enquête en ligne menée en décembre 2016 et en décembre 2017 un tableau contrasté. Environ la moitié des chefs de programme et de projet (objectif biennal : 70 %) ont indiqué que les informations issues des évaluations les aidaient à mieux gérer, exécuter ou concevoir les projets. La demande d'évaluations a augmenté, la directive concernant l'évaluation de tout projet d'une valeur supérieure à 1 million de dollars étant entrée en vigueur durant la période biennale. À la fin de 2017, 74 % des recommandations issues d'évaluations et acceptées avaient été appliquées dans les délais prévus (objectif biennal : 90 %). Du fait de l'augmentation des évaluations, le nombre de recommandations s'est également accru, ce qui fait que le taux d'application des recommandations est relativement faible.

c) *Augmentation de la participation de tous les partenaires d'ONU-Habitat et du système des Nations Unies à des activités liées au développement urbain durable*

373. Le nombre de partenaires du Programme pour l'habitat qui contribuent à la concertation sur les politiques et à la mise en œuvre des projets est passé à 1 439 (objectif biennal : 1 300). Que ce soit au niveau local, national, régional ou mondial, ces partenaires d'exécution ont également contribué à la mise en œuvre des

programmes normatifs et opérationnels d'ONU-Habitat dans les domaines du développement, de la paix et de l'aide humanitaire. Le nombre de projets et de programmes menés conjointement par les partenaires du Programme pour l'habitat et les organismes des Nations Unies sur le développement urbain durable est passé à 79 à la fin de 2017 (objectif biennal : 40). Les interventions des partenaires ont apporté de véritables changements dans le quotidien des populations.

d) Sensibilisation accrue du public et des médias au développement urbain durable

374. Grâce à la tenue d'Habitat III, les résultats en termes de couverture médiatique enregistrés pendant la période biennale ont été bien au-delà des objectifs fixés. Le nombre d'articles de presse en ligne mentionnant spécifiquement ONU-Habitat a atteint 9 260 (objectif biennal : 3 000). Les objectifs relatifs aux médias sociaux ont été dépassés, la conférence Habitat III et la publication du *World Cities Report 2016* ayant notamment permis de toucher un public plus large au niveau mondial. Le nombre de mentions « j'aime » sur les pages Twitter et Facebook a augmenté durant la période biennale, passant de 60 000 (fin 2015) à 137 631 (objectif biennal : 80 000). La nouvelle stratégie de communication et l'amélioration considérable des outils numériques (comme l'application *World Cities Report*) ont contribué à faire connaître certaines des activités les plus complexes d'ONU-Habitat.

e) Transparence renforcée et respect accru des principes de déontologie dans la gestion

375. Ayant fait du renforcement de la transparence et du respect des principes de déontologie dans la gestion l'une de ses priorités, ONU-Habitat a modifié la façon dont il rend compte de ses activités, l'objectif étant que les partenaires continuent de bénéficier d'informations à jour sur ses travaux, notamment celles relatives à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide publiées sur son site Web (open.unhabitat.org). ONU-Habitat s'est également employé à améliorer la façon dont les partenaires d'exécution publient l'information les concernant, l'administration ayant à cet égard approuvé les améliorations apportées à la politique relative aux partenaires d'exécution. ONU-Habitat a en outre progressé dans l'établissement d'une nouvelle politique de collaboration avec les partenaires d'exécution, inspirée des bonnes pratiques des autres organismes des Nations Unies.

Sous-programme 1

Législation, foncier et gouvernance urbains

a) Renforcement de l'aptitude des administrations locales et nationales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat à appliquer une législation urbaine dans les domaines de l'expansion et de la densification des villes, de l'aménagement urbain et des finances des collectivités urbaines

376. ONU-Habitat a continué de renforcer l'aptitude des administrations locales et nationales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat à appliquer une législation urbaine dans les domaines de l'expansion et de la densification des villes, de l'aménagement urbain et des finances des collectivités urbaines. Pendant la période biennale, le nombre de consultations engagées à l'appui des gouvernements partenaires pour conduire à des réformes juridiques est passé de 23 à 30 entre fin 2015 et décembre 2017 (objectif biennal : 30). Des réformes de la réglementation ont également été examinées, notamment en Afghanistan, où ont été lancées des réformes dans les domaines du logement, de la terre et des droits de propriétés, au Cameroun, où un appui a été apporté à l'examen de l'efficacité des textes régissant l'aménagement urbain et le contrôle de l'urbanisation, et en Haïti, où une assistance a été fournie aux autorités nationales et locales et aux partenaires de développement

dans la définition et l'élaboration de cadres juridiques et institutionnels pour l'aménagement spatial et le contrôle de l'urbanisation.

- b) *Renforcement de l'aptitude des administrations locales et nationales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat à exécuter des programmes permettant d'améliorer la sécurité des droits fonciers de tous, y compris des groupes vulnérables, des femmes, des jeunes et des populations autochtones*

377. L'aptitude des administrations locales et nationales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat à exécuter des programmes permettant d'améliorer la sécurité des droits fonciers de tous, notamment des femmes et des groupes vulnérables, a été renforcée. À la fin de la période biennale (décembre 2017), le nombre d'administrations locales partenaires (ville/municipalité), d'administrations nationales partenaires et des autres partenaires du Programme pour l'habitat était passé respectivement à 8, 8 et 16 (objectif biennal : 8, 8 et 15). Une évaluation indépendante des activités menées par ONU-Habitat à l'échelle mondiale pour améliorer l'accès à la terre et la sécurité foncière a jugé les résultats obtenus « satisfaisants », voire « très satisfaisants ». De même, à l'issue de l'évaluation de l'accord de coopération entre ONU-Habitat et la Suède faite en 2016 par l'Agence suédoise de coopération internationale au développement, les travaux du Groupe des questions foncières et du Réseau mondial d'outils fonciers ont été jugés « très satisfaisants ».

- c) *Renforcement de l'aptitude des administrations locales et nationales et des autres partenaires du Programme pour l'habitat à élaborer et adopter ou adapter des politiques, plans et stratégies visant à renforcer la gouvernance décentralisée, à promouvoir une gestion urbaine qui profite à tous et à améliorer la sécurité*

378. Pendant la période biennale, ONU-Habitat a poursuivi son action pour renforcer la gouvernance décentralisée et promouvoir une gestion urbaine qui profite à tous grâce à la mise sur pied de mécanismes de dialogue institutionnel visant à favoriser l'autonomisation des administrations locales et régionales par une répartition juste des responsabilités et des ressources. Le nombre de partenariats avec les administrations nationales et les administrations locales est passé respectivement à 20 et 50 en date de décembre 2017 (objectif biennal : 20 et 50). Le nombre de partenaires du Programme des Nations Unies pour l'habitat qui ont contribué à la création de structures de dialogue entre les différentes administrations et les acteurs influents de la gestion de la ville a atteint 40 en décembre 2017 (objectif biennal : 40). Le Nouveau Programme pour les villes considère que la gouvernance urbaine, la gouvernance décentralisée et la gestion inclusive sont les principaux moteurs aux fins de sa mise en œuvre, et l'on s'accorde de plus en plus à reconnaître partout sur la planète que les autorités locales et régionales ont un rôle central à jouer dans la mise en œuvre du Programme 2030.

Sous-programme 2

Planification et aménagement du milieu urbain

- a) *Adoption, par les administrations municipales, régionales et nationales partenaires, de politiques nationales d'urbanisme ou de cadres d'aménagement spatial améliorés pour des villes compactes, intégrées, reliées entre elles et sans exclusion sociale*

379. Pendant la période biennale, ONU-Habitat et ses partenaires ont soutenu l'élaboration ou l'adoption de politiques nationales d'urbanisme ou de cadres d'aménagement spatial pour des villes compactes, intégrées, reliées entre elles et sans exclusion sociale. Il a en outre impulsé des politiques nationales d'urbanisme ou œuvré à la mise en place de cadres d'aménagement spatial dans huit pays (Argentine, Cuba, Jordanie, Liban, Libéria, Maroc, Soudan et Tunisie), des initiatives semblables

étant en cours dans plusieurs autres pays, notamment en Angola, au Cameroun, en Égypte et en Zambie. Lors des nombreuses manifestations organisées durant la conférence Habitat III et la deuxième Conférence internationale sur les politiques nationales d'urbanisme (Paris, mai 2017), ONU-Habitat a sensibilisé à l'importance que revêtent ces politiques pour un développement urbain durable. Il aide nombre de pays à élaborer des politiques d'urbanisme et à les appliquer.

b) Adoption par les villes partenaires de politiques, de plans et d'aménagements améliorés pour des villes et des quartiers compacts, intégrés, reliés entre eux et sans exclusion sociale

380. Pendant la période biennale, ONU-Habitat n'a cessé d'œuvrer à l'amélioration des politiques, plans et aménagements propres à favoriser le développement de villes et de quartiers compacts, intégrés et reliés entre eux. Le nombre de partenaires ayant adopté de tels politiques, plans et aménagements est passé de 30 à 51 entre 2015 et la fin de 2017 (objectif biennal : 50). Son laboratoire de planification et d'aménagement du milieu urbain a mis au point une méthode d'aménagement et de développement durables et intégrés du milieu urbain, dont la mise en œuvre repose sur trois volets (planification urbaine, financement municipal et cadre législatif). ONU-Habitat a également noué de nouveaux partenariats concernant l'espace public.

c) Adoption, par les administrations municipales, régionales et nationales partenaires, de politiques, plans et stratégies contribuant aux mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques

381. Pendant la période biennale, le nombre d'administrations municipales et d'administrations nationales ayant adopté des politiques, plans et stratégies contribuant aux mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques est passé respectivement à 22 et 10 (objectif biennal : 20 et 9). Dans le cadre du projet d'adoption de stratégies de développement à faible intensité de carbone en milieu urbain, six nouvelles villes partenaires ont approuvé de telles stratégies ou les ont intégrées dans leur réglementation. Au niveau national, ONU-Habitat a aidé deux pays à arrêter leurs contributions prévues déterminées au niveau national. L'Initiative sur les villes et les changements climatiques a trouvé de nouveaux partenaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, Cnaan (Haïti), Belmopan, Montego Bay (Jamaïque) et quatre villes colombiennes élaborant actuellement des plans d'adaptation aux changements climatiques ou intégrant dans leur réglementation des mesures y relatives.

Sous-programme 3 **Économie urbaine**

a) Renforcement de la capacité des villes partenaires d'adopter des stratégies en faveur d'une croissance économique sans laissés-pour-compte

382. À la fin de l'année 2017, 15 villes partenaires avaient fixé leurs priorités à partir d'évaluations détaillées de l'économie locale (objectif biennal : 13) et 13 villes partenaires (objectif biennal : 8) avaient établi des plans et stratégies de développement économique local à partir d'évaluations de l'économie locale, lesquels plans et stratégies étaient alors à différents stades de mise en œuvre. À Kalobeyei (Kenya), un appui technique a été apporté à la conduite d'une évaluation économique de la région, le but étant de favoriser le développement et une croissance économique inclusive. Aux Philippines, les autorités locales de Butan et de Zamboanga ont établi des plans de développement économique local inclusif en faveur des femmes, des jeunes et des hommes. En Somalie, un appui technique a été fourni dans des secteurs clefs de l'économie pour promouvoir un investissement propre à créer des emplois ou

offrir des moyens de subsistance et favoriser le rôle du secteur privé dans la fourniture de services. À Boureida et Damman, en Arabie Saoudite, des profils de ville détaillés ont été établis, assortis de recommandations en faveur d'une urbanisation plus productive, inclusive, résiliente et durable.

- b) *Renforcement de la capacité des villes partenaires d'adopter des politiques ou des programmes urbains visant à offrir un plus grand nombre d'emplois et de moyens d'existence durables, notamment aux jeunes et aux femmes des villes*

383. Durant la période biennale, les concertations menées avec les organisations de jeunes lors des manifestations et forums organisés au niveau local, régional, national et international dans le cadre d'Habitat III ont joué un rôle dans l'adoption du Nouveau Programme pour les villes. En 2016, le Campus des penseurs de l'urbanisme, tenu à Nairobi, la réunion régionale Habitat III pour l'Afrique, tenue à Abuja, la troisième session du Comité préparatoire pour Habitat III, tenue à Surabaya (Indonésie), ainsi que les consultations organisées auprès de jeunes marginalisés en préparation d'Habitat III ont apporté une contribution majeure à la « DéclarACTION de la jeunesse pour Habitat III », adoptée à la conférence YoutHAB. Cette déclaration vise à ce que les autorités locales s'engagent en faveur des jeunes dans le cadre du Nouveau Programme pour les villes et travaillent davantage avec eux. Les États Membres et le Bureau de l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse ont élaboré un programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité pour faire en sorte que la voix des jeunes se fasse entendre dans les situations de conflit. Au Rwanda, l'ouverture de Centres multiservices pour la jeunesse dans de nouvelles villes et l'adaptation de ce modèle phare dans 29 districts sur 30 ont ouvert aux jeunes de nouvelles possibilités d'emploi et de moyens de subsistance.

- c) *Renforcement de la capacité des villes partenaires de mettre en œuvre des plans ou des stratégies d'amélioration des finances des collectivités municipales et urbaines*

384. En 2016-2017, de grandes réalisations ont eu lieu au niveau opérationnel. En Afghanistan, un appui technique et consultatif a été fourni à Kaboul et à d'autres villes dans le cadre du programme « Des villes pour tous ». Ainsi, à Kaboul, des relevés de prix de terrains ont été effectués dans chaque district, des zones ont été délimitées selon la valeur foncière des terrains (à partir de fourchettes de prix) et des plans et tableaux de ces zones ont été dressés. En Somalie, ONU-Habitat a continué d'apporter son appui aux autorités gouvernementales au Somaliland et au Puntland. Les initiatives ont visé notamment à renforcer les capacités de collecte et de gestion des recettes, à promouvoir l'élaboration de politiques, à conformer les activités d'élaboration de politiques et de renforcement des capacités à la réglementation financière nationale et à simplifier les systèmes de gestion de l'information, tant horizontalement que verticalement. Au Kenya, ONU-Habitat a continué de fournir au comté de Kiambu un appui en matière de renforcement des capacités pour lui permettre d'évaluer ses forces et ses faiblesses dans la collecte et la gestion des recettes et d'identifier les obstacles et les opportunités à cet égard, recommandant notamment que, par la voie de réformes administratives, les autorités locales automatisent leurs systèmes de facturation et de comptabilité, adoptent une fiscalité progressive, définissent une méthode de collecte de l'impôt foncier assise sur des zones et créent une société de développement des actifs pour l'administration du comté.

Sous-programme 4

Services urbains de base

- a) *Application, par les administrations locales, régionales et nationales partenaires, de politiques et lignes directrices améliorées visant à offrir un accès équitable à des services urbains de base durables*

385. Le nombre d'administrations locales qui appliquent les cadres juridiques visant à améliorer l'accès à des services urbains de base durables a augmenté entre 2015 et 2017, passant de 170 à 191 (objectif biennal : 175). Citons à cet égard la décision des autorités du comté de Kiambu, appuyées par ONU-Habitat et la société de télécommunications Ericsson, de recourir à des solutions de transport intelligentes pour favoriser la mobilité urbaine. Lors des préparatifs de la « semaine des lieux de convivialité » à Kampala, la municipalité et ONU-Habitat ont réfléchi ensemble aux moyens d'améliorer l'utilisation des espaces publics et des transports non motorisés. Du fait des partenariats de services de distribution de l'eau qui ont été créés en Amérique latine avec l'appui de l'Alliance mondiale des partenariats d'entreprises de distribution d'eau d'ONU-Habitat, le nombre d'administrations régionales appliquant de tels cadres juridiques est passé de sept à huit entre 2015 et 2017 (objectif biennal : 8). L'appui direct apporté par l'Alliance mondiale à la création de deux partenariats de services de distributions de l'eau en Angola et au Pérou a permis d'augmenter le nombre d'administrations nationales appliquant ce type de programmes, qui est passé de 30 à 33 entre 2015 et 2017 (objectif biennal : 32).

- b) *Renforcement d'un environnement favorable à la promotion des investissements dans les services urbains de base axés sur les pauvres des villes, dans les pays partenaires*

386. Le montant des investissements consacrés aux services urbains de base mobilisés grâce aux programmes d'ONU-Habitat dans les pays partenaires est passé de 53,5 à 60 millions de dollars entre 2015 et fin 2017 (objectif biennal : 65 millions de dollars). Dans le cadre du Fonds d'affectation spéciale pour les services urbains de base, ONU-Habitat a réussi à lever des fonds en partenariat avec des banques régionales de développement, dont la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement, la Banque interaméricaine de développement et la Banque européenne d'investissement. Grâce à ces partenariats, les solutions et approches innovantes dont l'efficacité avait été démontrée par les activités d'ONU-Habitat dans le domaine de l'eau et de l'assainissement ont pu s'insérer dans des investissements de grande ampleur. Par ailleurs, la collaboration entre ONU-Habitat et les banques régionales de développement sur les principales activités de renforcement des capacités de préinvestissement a permis d'améliorer grandement la conception des projets et de raccourcir considérablement leur procédure d'élaboration ainsi que la période d'évaluation des projets d'infrastructure financés par les banques.

- c) *Accroissement de la couverture de services urbains de base durables, accessibles aux populations visées*

387. Le nombre de personnes qui ont profité de l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'assainissement est passé de 1,6 million en 2015 à 1,93 million à la fin de l'année 2017 (objectif biennal : 2 millions). Cette augmentation résulte principalement des activités du programme du Fonds mondial pour l'assainissement au Malawi (villes de Mzuzu et de Karonga) et au Népal. En outre, le nombre de personnes dans les populations visées qui ont accès à des modes de transport durables grâce aux initiatives d'ONU-Habitat a atteint 251 500 à la fin de l'année 2017 (objectif biennal : 250 000). En 2017, le partenariat conclu entre ONU-Habitat, le club cycliste

d'Hyderabad et la régie de métro d'Hyderabad pour la mise en place d'un système de vélos en libre-service a bénéficié à 10 000 personnes. L'extension du programme de vélos en libre-service de l'Université de Nairobi a bénéficié à 36 000 étudiants et membres du personnel. Grâce aux formations dispensées par ONU-Habitat dans le domaine de l'accès à des services énergétiques modernes, des bâtiments écologiques et des technologies des énergies renouvelables, le nombre de personnes dans les populations visées ayant accès à l'énergie durable a atteint 25 000 en 2016-2017 (objectif biennal : 10 000).

Sous-programme 5

Logement et assainissement des bidonvilles

- a) *Amélioration des politiques, stratégies et programmes de logement, conformément aux principes de la Stratégie mondiale du logement, et promotion de l'application du droit à un logement convenable en tant qu'aspect du droit à un niveau de vie suffisant*

388. La volonté d'accorder une place centrale au logement et de l'envisager comme le pilier du développement urbain durable et de l'inclusion socioéconomique dans les villes traduit un changement de paradigme plus que nécessaire dans la planification, la politique et l'action urbaines. Cette nouvelle approche figure dans le Nouveau Programme pour les villes adopté lors d'Habitat III, 53 articles renvoyant directement au rôle que jouent les politiques du logement et les programmes d'amélioration des taudis dans l'avènement de villes réellement « pour tous ». Pendant la période biennale, le nombre de pays partenaires qui appliquent des politiques, stratégies et programmes de logement améliorés conformes aux principes de la Stratégie mondiale du logement est passé de 32 (en 2015) à 35 (objectif biennal : 35). Grâce au soutien direct d'ONU-Habitat et en s'inspirant des principes conceptuels et opérationnels de la Stratégie mondiale du logement et de l'approche accordant une place centrale au logement, quatre pays ont procédé à des évaluations du logement (Afghanistan, Angola, Guyana et Sri Lanka), deux pays ont élaboré une politique générale du logement (Afghanistan et Lesotho), deux pays ont mis à jour leurs politiques existantes (Sri Lanka et Zambie), un pays a établi une stratégie de mise en œuvre intégrale (Lesotho) et un pays a publié un profil national du logement (Afghanistan).

- b) *Amélioration des politiques, stratégies et programmes d'assainissement des bidonvilles et de prévention de leur apparition*

389. Dans le cadre du Programme participatif d'assainissement des bidonvilles, ONU-Habitat a continué de fournir un appui à 48 pays (objectif biennal : 48), représentant 160 villes, en vue d'améliorer leurs programmes, politiques et stratégies d'assainissement des bidonvilles et de prévention de leur apparition. Au total, 36 pays partenaires (objectif biennal : 36) améliorent leurs stratégies d'assainissement des bidonvilles et de prévention de leur apparition, le but étant d'améliorer les conditions de vie de ceux qui y vivent. Au Burundi, les activités de planification participative et d'élaboration de projets pilotes ont été l'occasion pour les parties prenantes de discuter des changements à apporter au niveau politique, institutionnel, juridique et réglementaire en vue de favoriser l'assainissement des bidonvilles et d'empêcher leur prolifération, à la suite de quoi le Gouvernement burundais a lancé le Fonds de promotion de l'habitat urbain.

- c) *Renforcement des capacités des populations vivant dans les bidonvilles de défendre leur propre cause et de collaborer avec les autorités nationales et locales qui mettent en œuvre des politiques et programmes favorisant l'accès à un logement convenable et l'amélioration du niveau de vie dans les bidonvilles*

390. Dans la plupart des pays partenaires du Programme participatif d'assainissement des bidonvilles, au moins un représentant de la population a pris part aux réunions du comité directeur organisées au niveau national. Les populations de plus de 20 pays (objectif biennal : 2) ont des représentants dans les équipes des pays du Programme. Huit pays ont participé directement à l'exécution concrète de projets pilotes locaux de troisième phase lancés dans le cadre du Programme. Dans cinq pays, les populations locales ont obtenu un statut juridique et sont désormais officiellement reconnues par les autorités locales. Le nombre de populations dans les pays partenaires qui sont dotées des moyens de diriger et de mettre en œuvre des initiatives participatives d'assainissement des bidonvilles et de prévention de leur apparition est passé de 26 à 36 entre 2015 et la fin de l'année 2017 (objectif biennal : 36). Les organisations locales ont apporté des ressources supplémentaires et des contributions en nature. En République démocratique du Congo, la mise en place de toilettes publiques a permis d'améliorer les conditions sanitaires de la population et du commerce local. Au Ghana, au sein de la population Ga Mashie, un fonds a été créé pour soutenir le développement et moderniser les infrastructures communautaires.

Sous-programme 6 **Réduction des risques et relèvement**

- a) *Amélioration des politiques, stratégies et programmes de réduction des risques en milieu urbain visant à accroître la résilience des villes et autres établissements humains*

391. Des progrès ont été accomplis en 2016-2017 s'agissant de l'amélioration des politiques, stratégies et programmes de réduction des risques en milieu urbain visant à accroître la résilience des villes et autres établissements humains. Le nombre d'administrations locales et régionales partenaires et d'administrations nationales partenaires ayant intégré la réduction et la gestion des risques en milieu urbain dans leurs plans est passé, respectivement, de 100 à 135 et de 7 à 14 entre 2015 et la fin de 2017. Les objectifs pour l'exercice biennal ont donc été atteints, grâce au rôle de coordination d'ONU-Habitat au niveau mondial, notamment dans le cadre de la campagne « Pour des villes résilientes », de l'initiative Collaboration Medellín for Urban Resilience, du programme de travail commun de l'Alliance des villes et du réseau Global Alliance for Urban Crises, ainsi qu'à ses activités de sensibilisation, notamment dans le cadre du programme Profils de résilience des villes. La publication phare d'ONU-Habitat, *Trends in Urban Resilience 2017* (Tendances en matière de résilience urbaine en 2017), qui contient des études de cas de villes, a contribué à attirer l'attention sur la question de la résilience et la nécessité d'agir. Cette publication et d'autres activités de sensibilisation ont permis à de nombreuses administrations de s'initier à la question. Durant la période biennale, grâce à l'outil mis au point par ONU-Habitat pour établir des profils de résilience urbaine et aux autres documents d'orientation, 13 villes participant au programme Profils de résilience des villes ont mis en œuvre des politiques, stratégies et programmes de réduction des risques en milieu urbain visant à accroître la résilience des villes.

- b) *Renforcement de l'efficacité des interventions en matière de relèvement et de reconstruction des établissements, aux fins de la viabilité à long terme des villes et autres établissements humains*

392. En 2016-2017, ONU-Habitat a continué d'attirer l'attention de la communauté humanitaire internationale sur les situations d'urgence en milieu urbain, appelant notamment à l'adoption de nouvelles stratégies de relèvement et d'intervention. Il a fourni une aide au relèvement des établissements humains en Afghanistan, en Haïti, en Iraq, au Népal, en République arabe syrienne, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan du Sud. ONU-Habitat a également mené ou appuyé des évaluations des besoins après une catastrophe en Équateur, en Haïti et au Sri Lanka, offrant des analyses précieuses sur les questions urbaines et les initiatives de relèvement globales pilotées au niveau local. Il a élaboré des profils de villes qui, pour chaque ville en crise, indiquent les fonctions atteintes et le niveau de dommages. Ces profils permettent aux administrations publiques, aux donateurs et aux autres acteurs de mieux comprendre l'activité complexe d'une ville et leur offrent des éléments pour planifier de façon plus stratégique les interventions en milieu urbain. Ainsi, le profil de Mossoul (Iraq) qui a été récemment publié est considéré par les experts du monde entier comme un précieux outil d'analyse, qui pourrait jouer un rôle important dans les futures interventions sur place et devenir un modèle reconnu sur le plan international pour les évaluations et interventions.

- c) *Amélioration des programmes de remise en état des logements et de l'infrastructure connexe et interventions en cas de crise contribuant à la viabilité et à la résilience des villes et autres établissements humains*

393. Un nombre grandissant de programmes de remise en état des logements provisoires mis en œuvre par ONU-Habitat visent à créer des logements à l'épreuve des catastrophes. Le pourcentage de programmes de remise en état des logements provisoires contribuant à la création de logements permanents pouvant résister aux effets d'une catastrophe est passé de 45 % à 60 % entre 2015 et la fin de 2017 (objectif biennal : 50 %). Membre du Groupe des abris au sein du Groupe consultatif de réflexion stratégique globale, ONU-Habitat exerce son influence chaque fois que le Groupe des abris ou un dispositif comparable intervient dans une situation d'urgence. Les solutions durables d'ONU-Habitat sont diffusées parmi les membres du Groupe des abris et appliquées par de nombreux agents de réalisation. Pendant la période considérée, ONU-Habitat a apporté un soutien aux programmes de planification et de construction d'hébergements durables au Bangladesh, en Iraq, dans le nord du Kenya et au Liban, ce qui a permis de traiter avec dignité les personnes déplacées et les réfugiés et de leur offrir un appui de qualité. Dans le nord du Kenya, le camp de réfugiés de Kalobeyei est géré selon une nouvelle approche (en collaboration avec le HCR), laquelle prévoit des mesures d'aménagement urbain et des hébergements durables.

Sous-programme 7

Recherche et renforcement des capacités

- a) *Meilleur suivi de la situation et des tendances en milieu urbain*

394. En 2016-2017, ONU-Habitat a mené plusieurs initiatives visant à assurer un meilleur suivi de la situation et des tendances en milieu urbain aux niveaux mondial, national et local. Il a élaboré de nouveaux guides, supports et outils pour que le suivi des objectifs de développement durable en milieu urbain puisse se faire partout dans le monde. Fin 2017, 52 instituts nationaux de statistique avaient fourni des informations sur au moins 1 des 8 indicateurs de suivi des objectifs de développement durable portant sur les établissements humains (objectif biennal : 35). Comme,

partout dans le monde, il est de plus en plus nécessaire de fournir dans des délais très brefs des informations sur les indicateurs urbains relatifs à l'objectif 11 au niveau des villes, tel que cela a été arrêté au début de 2016, il a fallu renforcer les observatoires urbains existants et en créer de nouveaux. Fin 2017, 326 observatoires urbains étaient en service (objectif biennal : 325), nombre d'entre eux utilisant déjà les outils fournis par l'Initiative pour la prospérité des villes pour suivre les indicateurs relatifs à l'objectif 11. Grâce à l'action menée par ONU-Habitat, les pays et les villes partenaires disposent aujourd'hui de données de référence et de valeurs cibles qui leur permettent de mettre en place des mécanismes de suivi aux niveaux local et national. Des modules de formation et des référentiels de métadonnées portant sur les indicateurs relatifs à l'objectif 11 ont été élaborés et mis à la disposition des services ministériels, des autorités municipales, des spécialistes des questions d'urbanisme et des spécialistes de la gestion des données urbaines, ce qui a permis de renforcer encore la capacité des observatoires urbains locaux de suivre la situation en milieu urbain et d'en rendre compte.

b) Meilleure connaissance des questions relatives à l'urbanisation durable aux niveaux local, national et mondial

395. Fin 2017, 375 administrations locales (objectif biennal : 350) et 25 administrations nationales (objectif biennal : 30) utilisaient les publications phares d'ONU-Habitat et les bases de données de pratiques optimales pour élaborer leurs politiques. L'Initiative pour la prospérité des villes, lancée par ONU-Habitat à l'échelle mondiale, permet aux municipalités et aux acteurs locaux et nationaux de recenser les possibilités d'action et les moyens de rendre les villes plus prospères. En Éthiopie, par exemple, l'Initiative a permis d'intégrer dans le suivi des résultats des questions d'intérêt national telles que la faim en ville, la gouvernance et la résilience. En Colombie, le Gouvernement a adapté l'Initiative au contexte particulier de la zone métropolitaine de Bogota, ventilant au niveau des districts les données recueillies grâce à cet outil. En Chine centrale, le Centre de recherche sur l'aménagement du territoire et l'occupation des sols de Wuhan collabore avec ONU-Habitat pour mettre en œuvre l'Initiative dans cette ville, une grande place étant accordée à la ventilation des données au niveau des districts, en vue de recenser les activités d'aménagement urbain les mieux à même de transformer la ville et de la rendre plus prospère.

c) Renforcement de la capacité des autorités nationales et locales et des partenaires de formuler et d'appliquer des politiques ou des programmes reposant sur des données factuelles

396. Fin 2017, 181 maires, hauts responsables, fonctionnaires et professionnels des administrations et organisations non gouvernementales locales et nationales (objectif biennal : 20) avaient renforcé leurs capacités de suivi des indicateurs urbains et de formulation de politiques reposant sur des données factuelles, avec l'appui de l'Initiative pour la prospérité des villes, et adopté des pratiques prometteuses pour appliquer le Nouveau Programme pour les villes et suivre l'objectif de développement durable n° 11. Deux villes, Kaboul et Can Tho (Viet Nam), ont ainsi décidé d'avoir recours à cette initiative comme principal moyen d'assurer le suivi du développement urbain durable, notamment de communiquer des informations sur l'objectif 11. Cinq villes d'Amérique latine avaient entrepris de procéder à un examen et à l'établissement d'indicateurs, l'objectif étant de se doter de mécanismes permettant de suivre l'application des objectifs de développement durable et leur adaptation au contexte local.

Chapitre 16

Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

Principaux résultats obtenus

Pendant la période biennale, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a continué de contribuer à l'amélioration des connaissances nécessaires à l'élaboration de réponses stratégiques aux problèmes des drogues et de la criminalité et au renforcement des cadres normatifs dans ces domaines, au moyen d'activités d'assistance technique, de formation et de services consultatifs. Les programmes de coopération technique ont suivi les orientations fixées dans les objectifs de développement durable, la Déclaration de Doha sur l'intégration de la prévention de la criminalité et de la justice pénale dans le programme d'action plus large de l'Organisation des Nations Unies visant à faire face aux problèmes sociaux et économiques et à promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et la participation du public, et le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016.

Parmi les faits marquants de la période, on compte la conclusion d'un accord historique avec la Colombie en vue de promouvoir et d'appuyer la consolidation de la paix dans ce pays grâce à la mise en œuvre et au suivi d'une politique publique de réduction des cultures illicites et d'une stratégie de développement territorial. En outre, les conventions et protocoles internationaux de lutte contre le terrorisme ont fait l'objet de nouvelles ratifications ; la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et la Convention des Nations Unies contre la corruption sont désormais ratifiées par la quasi-totalité des États de la planète, le premier cycle du Mécanisme d'examen de l'application se rapprochant de son terme et le deuxième suivant son cours. L'appui apporté à l'Organe international de contrôle des stupéfiants, à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et à la Commission des stupéfiants s'est poursuivi, notamment en vue des préparatifs et du suivi de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue tenue en 2016. Ont en outre été publiés pendant la période biennale les deux éditions annuelles du *Rapport mondial sur les drogues*, le premier *Rapport sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans le monde* et le *Rapport mondial sur la traite des personnes* (publication biennale). Les évaluations dont ont fait l'objet de nombreux projets et programmes de l'ONUDC ont permis de recueillir en toute indépendance des informations essentielles pour rendre compte de l'emploi des ressources allouées par les États Membres.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

L'insécurité et l'instabilité politique ont continué de figurer parmi les principaux obstacles à la fourniture durable d'une assistance technique dans plusieurs pays et régions. Pour remédier à ce problème, l'ONUDC a trouvé d'autres lieux ou imaginé d'autres moyens en vue de dispenser son assistance. Bien qu'il soit ressorti d'un examen de la fonction d'évaluation mené par des spécialistes que des progrès considérables ont été accomplis depuis 2010, les recommandations formulées à cette occasion montrent qu'il est crucial de continuer à consacrer des ressources au renforcement

de l'application du principe de responsabilité au sein de l'ONUDC afin d'assurer la pérennité des résultats obtenus.

397. Les résultats susmentionnés correspondent à l'exécution de 91 % des 1 489 produits quantifiables prescrits en 2016-2017, contre 95 % pour la période biennale précédente. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat est passé de 29 en 2014-2015 à 36 en 2016-2017.

398. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 16)].

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

399. En 2016-2017, le Bureau du Directeur général/Directeur exécutif a exécuté 94 % de ses produits quantifiables prescrits (objectif biennal : 100 %) dans les délais ou en avance, et 93 % des décisions du Comité exécutif (objectif biennal : 98 %) ont été appliquées. Le Bureau a veillé à la coordination des politiques et à la coordination entre les divisions dans le cadre, notamment, des cinquante-neuvième et soixantième sessions de la Commission des stupéfiants, de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, des vingt-cinquième et vingt-sixième sessions de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, de la huitième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de la septième session de la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption, et il a également veillé à ce que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 soit bien pris en compte dans les travaux de l'ONUDC.

400. Le Bureau du Directeur général/Directeur exécutif a continué de jouer un rôle central dans la coordination de la gestion du risque institutionnel et a coordonné l'élaboration d'un outil de suivi des risques aux fins de la mise en œuvre du recouvrement intégral des coûts. Il a également prêté son concours à l'Office des Nations Unies à Vienne/ONUDC pour le suivi et la mise en œuvre des recommandations formulées par les organes de contrôle et d'évaluation de l'ONU.

b) Amélioration de la représentation géographique et de l'équilibre entre les sexes au sein du personnel

401. En ce qui concerne l'équilibre géographique, le résultat atteint par l'ONUDC est de 13 % (objectif biennal : 20 %). La représentation des femmes au sein du personnel, tout en ayant augmenté pendant la période biennale, est également en deçà de l'objectif biennal (45 %).

c) Recrutement et affectation du personnel en temps voulu

402. Le nombre moyen de jours pendant lesquels un poste d'administrateur demeure vacant est inférieur à l'objectif fixé. L'ONUDC redouble d'efforts pour accélérer le processus de recrutement (objectif biennal : 120 jours).

d) Plus grande cohérence dans les politiques de gestion des activités de l'ONU en matière de lutte contre la drogue, la criminalité et le terrorisme

403. La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris de l'objectif 17 qui vise expressément l'établissement de partenariats, a été l'occasion d'un changement radical d'approche, un niveau sans précédent de

coopération interinstitutions étant désormais exigé. Dans cette optique, l'ONUSD s'est employé à collaborer davantage avec les organismes des Nations Unies avec lesquels il entretenait déjà des liens, ainsi qu'à conclure des accords avec de nouveaux organismes. Au cours de la période considérée, il a renforcé sa capacité d'intervenir dans les situations de crise en collaboration avec des organismes partenaires. Il poursuit ainsi sa collaboration avec ONU-Habitat afin de renforcer la coordination interinstitutions dans les domaines de la criminalité urbaine et de la bonne gouvernance dans le cadre de l'exécution du Nouveau Programme pour les villes. Il entend accroître encore sa coopération avec d'autres entités en vue de renforcer les activités communes relevant du Programme 2030, en particulier dans les domaines de l'état de droit, de la prévention de la criminalité et de la santé. Au cours de la période considérée, il a conclu 10 mémorandums d'accord avec différentes entités dans les principaux domaines d'activité relevant de ses missions (objectif biennal : 10).

e) *Institutionnalisation d'une culture de l'évaluation*

404. Dans le cadre de la fonction d'évaluation, des évaluations ont continué d'être menées et leurs résultats présentés au Directeur exécutif et aux États Membres, ce qui a ainsi contribué à renforcer l'application du principe de responsabilité et l'apprentissage institutionnel au sein de l'ONUSD. De nombreux projets et programmes de l'ONUSD ayant été examinés, ces évaluations ont permis de recueillir en toute indépendance des informations essentielles pour rendre compte de l'emploi des ressources allouées à l'Office par les États Membres. De plus, les activités d'évaluation et leurs résultats ont enclenché une dynamique d'apprentissage institutionnel visant à accroître l'efficacité et l'efficience de l'ONUSD tout en créant des occasions de partage de connaissances et de dialogue entre l'administration et les principales parties prenantes. Pendant la période biennale, 15 consultations (objectif biennal : 15) ont été menées par les acteurs concourant à la fonction d'évaluation auprès du Directeur exécutif, de l'administration et des États Membres, ainsi qu'auprès de parties prenantes internes et externes. Dans le cadre de la fonction d'évaluation, a en outre été menée une analyse d'ensemble de tous les rapports d'évaluation réalisés de janvier 2015 à décembre 2016, laquelle a porté notamment sur les droits de l'homme et l'égalité femmes-hommes. Le résultat de cette analyse, qui a eu du retentissement, doit servir de base à un dialogue permanent avec les parties prenantes internes et externes et les organes de contrôle, l'objectif étant de renforcer encore la transparence et l'application du principe de responsabilité.

f) *Normes de qualité élevées et évaluations approfondies indépendantes fondées sur des données factuelles*

405. Pendant la période biennale, compte tenu des contraintes humaines et financières, il a été décidé, aux fins de la fonction d'évaluation, de consacrer des ressources à la mise au point et à la mise à jour de plusieurs outils d'évaluation permettant de gérer plus efficacement les évaluations, ce qui a permis de dépasser l'objectif biennal (2). Le manuel d'évaluation a été entièrement revu et adapté à l'évolution de la situation internationale allant dans le sens d'une meilleure prise en compte de la problématique femmes-hommes, compte tenu des objectifs de développement durable, des travaux du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et du renforcement des capacités d'évaluation des pays. En outre, les directives et modèles d'évaluation ont été revus et des outils devant permettre aux responsables de projets de mieux planifier les évaluations ont été élaborés, notamment une « matrice d'évaluation », l'objectif étant de faciliter l'établissement des budgets relatifs aux évaluations. Le module d'évaluation actuel étant voué à disparaître en raison de la mise en service d'Umoja, des ressources ont également été consacrées à la mise au point, à l'échelle du Secrétariat, d'une application Web, « Unite evaluation », qui pourra être utile aux futures fonctions d'évaluation de l'Organisation. En se fondant sur les résultats d'une analyse des points forts, des points faibles, des possibilités et

des risques, les acteurs concourant à la fonction d'évaluation ont également revu leurs outils de communication en vue de favoriser une meilleure diffusion des résultats, des produits et des services d'évaluation.

g) *Amélioration de l'application du principe de responsabilité et de l'apprentissage, de l'exécution et de l'élaboration des politiques grâce aux résultats d'évaluation*

406. Cinq évaluations stratégiques ont été réalisées pendant la période biennale (objectif biennal : 8). Cinq évaluations stratégiques étaient prévues pour 2016, mais deux ont été reportées par les responsables de projets concernés. Trois évaluations ont été menées à bien, dont l'évaluation intégrée du Programme mondial de surveillance des drogues synthétiques : analyse, situation et tendances et du programme mondial d'appui scientifique et criminalistique, l'évaluation finale du projet relatif à la prévention de la transmission du VIH chez les consommateurs de drogues des pays membres de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, et l'évaluation finale du programme intitulé « Looking Beyond: Towards a stronger partnership with civil society organizations on drugs and crime ». En 2017, ont été menées à bien les évaluations à mi-parcours du Programme mondial contre la traite des êtres humains, du Programme mondial de lutte contre le trafic de migrants et du Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme, deux autres évaluations étant encore en cours. Dans le cadre de la fonction d'évaluation, il a en outre été fait appel à une société extérieure chargée de procéder à un contrôle de la qualité de l'ensemble des évaluations, y compris une évaluation complète des indicateurs de résultat relatifs aux droits de l'homme et à l'égalité femmes-hommes. La société a mesuré la qualité en toute indépendance et transparence, ce qui pourrait permettre d'améliorer les résultats et de définir des pratiques optimales dans la mise en œuvre des recommandations issues des évaluations.

Sous-programme 1

Lutte contre le trafic illicite de drogues et la criminalité transnationale organisée

a) *Renforcement de l'assistance technique fournie aux États Membres, à leur demande, en vue d'encourager la ratification des conventions internationales relatives au contrôle des drogues ainsi que de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des protocoles s'y rapportant et de les aider à se préparer à la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue et à mettre en œuvre les décisions qui y seront prises*

407. En 2016-2017, plusieurs États Membres sont devenus parties aux instruments mentionnés ci-après : 3 États (Fiji, Japon et République populaire démocratique de Corée) ont ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (objectif biennal : 3) ; 3 États (Fiji, Japon et Maldives) ont ratifié le Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (objectif biennal : 3) ; 4 États (Afghanistan, Côte d'Ivoire, Fiji et Japon) ont ratifié le Protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (objectif biennal : 3) ; 1 État (Fiji) a ratifié le Protocole contre la fabrication et le trafic illicite d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (objectif biennal : 6). L'ONUDC a également fourni des conseils préalables à la ratification à l'Afghanistan, à la Côte d'Ivoire, aux Fiji, au Japon, aux Maldives et à la République populaire démocratique de Corée. Il a également fourni aux États qui en ont fait la demande des conseils en matière de ratification et une assistance technique aux fins d'harmonisation du droit. Les conventions internationales relatives

au contrôle des drogues n'ont fait l'objet d'aucune nouvelle ratification (objectif biennal : 3).

- b) *Renforcement de la coopération régionale et internationale dans la lutte contre la criminalité transnationale organisée et les trafics, y compris le trafic de drogues, avec l'aide de l'Office, dans le cadre de son mandat*

408. Pendant la période biennale, l'ONUDC a organisé des réunions et contribué à promouvoir le dialogue entre les services compétents des États et a fourni un appui technique direct à la coordination opérationnelle tant entre les services nationaux qu'entre ces derniers et leurs homologues régionaux. Ces actions ont permis l'établissement de nouvelles relations de coopération et le renforcement des plateformes et réseaux existants. L'Office a apporté son appui à cinq initiatives régionales (objectif biennal : 5) visant à lutter contre la criminalité transnationale organisée et le trafic de drogues dans le cadre d'accords de coopération et s'est employé à soutenir et renforcer 58 mécanismes (objectif biennal : 58) visant à améliorer la coopération et le partage d'informations entre les services de justice pénale. Pendant la période biennale, 10 réunions de coordination (objectif biennal : 10), en personne ou par téléconférence, ont été organisées avec les membres du Groupe interinstitutions de coordination contre la traite des personnes. Le Groupe a publié deux nouveaux documents d'orientation pendant la période biennale (objectif biennal : 6).

- c) *Avec le concours de l'Office, renforcement de la capacité des États Membres qui en font la demande de prendre des mesures efficaces contre la criminalité transnationale organisée, notamment en ce qui concerne le trafic de drogues, le blanchiment d'argent, la traite des personnes, le trafic d'organes et le trafic illicite de migrants et d'armes à feu, ainsi que les nouveaux problèmes liés à la drogue et certaines formes de criminalité*

409. Pendant la période biennale, plus de 100 États ont bénéficié d'une aide au renforcement des institutions et des capacités dans les domaines de la lutte contre les trafics illicites, y compris le trafic d'armes à feu et le trafic de drogues, de la lutte contre la criminalité transnationale organisée et du contrôle des armes à feu (objectif biennal : 50). Plusieurs États ont, grâce à l'aide de l'ONUDC, adopté des textes ou adapté ou révisé leur droit de manière à appliquer les dispositions figurant dans les instruments juridiques relatifs aux drogues et à la criminalité ; en particulier, 10 États ont demandé une assistance eu égard à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles s'y rapportant (objectif biennal : 10), et 10 États ont demandé une aide eu égard à divers types de crimes graves, y compris le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (objectif biennal : 10). En outre, l'Office a mis au point huit outils et pratiques optimales visant à prévenir et combattre la criminalité transnationale organisée et à renforcer la coopération internationale en la matière (objectif biennal : 8).

Sous-programme 2

Prévention, traitement et réinsertion, et développement alternatif

- a) *Avec le concours de l'Office, pour les États Membres qui en font la demande, renforcement de l'application des mesures visant à rendre les membres de telle ou telle population moins vulnérables à la consommation de drogues et au VIH/sida et surtout à prévenir la transmission de la mère à l'enfant*

410. Au 31 décembre 2017, l'ONUDC avait fourni dans 135 pays des services fondés sur des données factuelles visant à combattre la consommation de drogues au sein de telle ou telle population (objectif biennal : 136). Dans le cadre de cette aide, 26 pays

ont mené des interventions préventives contre la consommation de drogues fondées sur des données factuelles (objectif biennal : 26), 45 pays ont mené des interventions visant à traiter les toxicomanes et à les réadapter et les réinsérer socialement (objectif biennal : 46) et 64 pays ont élaboré, adopté ou mis en œuvre des stratégies et des programmes relatifs au VIH/sida à l'intention des consommateurs de drogues, notamment ceux qui les prennent par injection, dans le respect des traités internationaux pertinents et sur la base de données scientifiques (objectif biennal : 64).

- b) *Avec le concours de l'Office, pour les États Membres qui en font la demande, renforcement des moyens de rendre les populations carcérales moins vulnérables à la consommation de drogues et au VIH/sida*

411. Pendant la période biennale, l'ONUDD a aidé 65 États Membres qui en ont fait la demande à renforcer leurs moyens de rendre les populations carcérales moins vulnérables à la consommation de drogues et au VIH/sida. Dans le cadre de cette aide, 14 pays ont adopté des politiques et des programmes de lutte contre la toxicomanie dans leur système de justice pénale ou renforcé les politiques et programmes existants (objectif biennal : 11) et 51 pays ont élaboré, adopté et mis en œuvre des politiques et programmes liés au VIH/sida (prévention, traitement, soins et accompagnement) dans leur système de justice pénale (objectif biennal : 51), dans le respect des traités internationaux applicables et sur la base des données scientifiques concernant la prévention et le traitement du VIH et sa prise en charge en milieu carcéral et dans les autres structures fermées. Les objectifs biennaux ont été atteints ou dépassés.

- c) *Avec le concours de l'Office, pour les États Membres qui en font la demande, renforcement des moyens de rendre moins vulnérables à la consommation de drogues et au VIH/sida les personnes, et en particulier les mères et les enfants, qui pourraient être ou avoir été victimes de la traite*

412. Au cours de la période considérée, l'ONUDD a aidé 22 États Membres qui en ont fait la demande à renforcer leurs moyens d'aider les personnes, en particulier les mères et les enfants, qui avaient été ou pouvaient être victimes de la traite à vaincre leur dépendance à la drogue et à prendre un traitement contre le VIH/sida (objectif biennal : 22).

- d) *Avec le concours de l'Office, renforcement de la capacité des États Membres qui en font la demande de mettre au point, appliquer, suivre et évaluer des stratégies viables d'action contre les cultures illicites par des projets de développement alternatif, y compris, s'il y a lieu, à titre préventif*

413. L'aide apportée par l'ONUDD aux États Membres dans la mise en œuvre de projets de développement alternatif a eu divers retombées positives. Elle leur a non seulement permis de donner effet au document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, mais elle a également joué un rôle important sur le terrain. Ainsi, au Myanmar, les cultures pérennes de café sont prêtes pour une première récolte et, dans le cadre du projet, une coopérative de producteurs est en cours d'établissement. De manière générale, les projets de terrain privilégient les cultures de plantes vivaces à long terme, plutôt que les cultures annuelles, et des activités respectueuses de l'environnement commencent à être menées. Sept pays ont bénéficié d'une assistance technique (objectif biennal : 10).

- e) *Avec le concours de l'Office, renforcement de la capacité des États Membres qui en font la demande d'utiliser la compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts établie par le Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages*

414. Au cours de la période considérée, l'Office a fourni son assistance à huit pays (objectif biennal : 6) aux fins de l'utilisation de la compilation d'outils pour l'analyse de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts. Il a mené des missions d'analyse en Bosnie-Herzégovine, à Madagascar, au Mozambique et en République-Unie de Tanzanie. Des rapports finaux d'évaluation portant sur la compilation ont été présentés aux parties prenantes nationales au Mexique, en Mozambique et en République-Unie de Tanzanie, dans lesquels figuraient notamment des recommandations fondées sur des données factuelles et des plans d'action nationaux. L'Office a apporté une aide technique au suivi et à la mise en œuvre des plans d'action au Gabon, au Pérou et au Vietnam, pour leur permettre de mieux réprimer aux niveaux judiciaire et pénal la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts.

- f) *Avec le concours de l'Office, renforcement de la capacité des États Membres qui en font la demande d'assurer des moyens de subsistance durables (aide sociale de base) aux populations exposées à la toxicomanie et à la criminalité du fait de leur marginalisation sociale et économique*

415. Faute de financement, il a été mis un terme, pendant la période biennale, aux activités du sous-programme portant sur la fourniture d'une aide sociale de base aux populations vulnérables (objectif biennal : 5).

Sous-programme 3

Lutte contre la corruption

- a) *Prestation, par l'Office, aux États Membres qui en font la demande, d'une assistance technique en vue de l'augmentation du nombre de ratifications et d'adhésions dont fait l'objet la Convention des Nations Unies contre la corruption*

416. À la suite de l'assistance fournie par l'ONUSUD, les cinq États suivants (objectif biennal : 6) ont ratifié ou accepté la Convention des Nations Unies contre la corruption ou y ont adhéré : Saint-Siège (19 septembre 2016), Bhoutan (21 septembre 2016), Belize (13 décembre 2016), Japon (11 juillet 2017) et Nioué (3 octobre 2017). Le nombre total d'États parties à la Convention est désormais de 183.

- b) *Consolidation de l'appui prêté par l'Office à la Conférence des États parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption et à ses organes subsidiaires en vue de faciliter la prise de décisions et la formulation d'orientations générales*

417. Des services techniques et fonctionnels ont été fournis pour les sessions du Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption, de la Réunion intergouvernementale d'experts à composition non limitée pour le renforcement de la coopération internationale au titre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur la prévention de la corruption et du Groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée sur le recouvrement d'avoirs. La Conférence des États Parties à la Convention des Nations Unies contre la corruption a tenu sa septième session à Vienne en novembre 2017. Elle a réuni quelque 1800 participants de 158 États parties et des représentants de plusieurs organisations intergouvernementales ou non gouvernementales. Quatre-vingt-cinq pour cent des États Membres consultés (objectif biennal : 85 %) ayant participé à la Conférence des

États parties et à ses organes subsidiaires se sont dits pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par le Secrétariat.

418. Le premier cycle de travail du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la corruption est presque achevé. Durant l'exercice biennal, 162 résumés analytiques avaient été finalisés et 137 rapports d'examen de pays achevés (objectif biennal : 180). Des retards pris dans le processus d'examen sont dus au caractère intergouvernemental du Mécanisme. La durée de chaque examen est fonction de la capacité de l'État partie examiné et des États parties examinateurs ainsi que des moyens dont dispose l'Office contre la drogue et le crime pour appuyer les États parties au cours du processus d'examen. Lors du deuxième cycle du Mécanisme d'examen, plusieurs ateliers de formation préparatoires ont eu lieu pour examiner les référents et les experts gouvernementaux. Quatre résumés analytiques et deux rapports d'examen de pays ont été achevés.

- c) *Consolidation des moyens dont les États Membres disposent pour prévenir et combattre la corruption, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption, et pour s'attaquer à la fraude économique et à la criminalité liée à l'identité*

419. Durant l'exercice biennal, l'ONUSD a fourni à diverses institutions spécialisées des conseils législatifs et politiques approfondis ainsi qu'une formation ciblée au renforcement des capacités pour la prévention et l'élimination de la corruption. Des conseils législatifs (sur plus de 35 lois et codes de conduite) ont été fournis à 28 pays afin de les aider à respecter la Convention contre la corruption (objectif biennal : 30 %). Outre un appui législatif, 33 pays ont reçu une assistance à l'élaboration de politiques et de stratégies nationales de lutte contre la corruption ou de plans d'action et d'évaluations prioritaires (objectif biennal : 20 pays). À cet égard, 14 pays ont bénéficié d'un appui sur les politiques et stratégies nationales et 19 pays ont bénéficié d'un appui à l'élaboration de plans d'action. L'Office a organisé ou appuyé plus de 140 stages et ateliers de formation tenus aux niveaux national, régional et mondial pour renforcer les capacités des institutions spécialisées de prévenir et de déceler les actes de corruption, d'enquêter à leur sujet et d'en poursuivre les auteurs, de gérer et de récupérer les avoirs et de s'engager dans des activités de promotion de la coopération internationale.

Sous-programme 4 Prévention du terrorisme

- a) *Renforcement de l'assistance technique fournie par l'ONUSD, à la demande des États Membres, pour contribuer à la ratification des instruments juridiques internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme*

420. Durant l'exercice biennal, l'ONUSD a activement promu la ratification de 19 instruments juridiques internationaux relatifs au terrorisme, faisant passer à 695 le nombre total de ratifications par les États Membres ayant reçu une assistance à cet effet (objectif biennal : 670). L'Office a également aidé les États Membres à aligner leur législation nationale sur les normes juridiques internationales. Des services juridiques consultatifs concernant l'examen et l'élaboration des lois nationales de lutte contre le terrorisme ont été fournis à plusieurs États Membres ainsi qu'au Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, ce qui porte à 24 le nombre de textes de loi révisés ou adoptés par des Membres grâce au concours de l'ONUSD (objectif biennal : 20). L'Office a continué d'appuyer les efforts déployés par les États Membres pour lutter efficacement contre les problèmes de terrorisme émergents, notamment le phénomène des combattants terroristes étrangers, y compris des combattants rentrés au pays, l'utilisation de l'Internet à des fins de recrutement et d'incitation au terrorisme, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention

de la radicalisation dans les prisons et le recrutement et l'exploitation d'enfants par des groupes extrémistes violents et terroristes.

b) Consolidation des moyens dont les États Membres disposent pour prévenir le terrorisme dans le respect de l'état de droit

421. Durant l'exercice biennal, l'ONUDC a continué de fournir une assistance technique aux États Membres pour les aider à renforcer la capacité de leur système de justice pénale de prévenir et de combattre le terrorisme. À cet égard, 250 ateliers ont été organisés, qui ont permis d'assister 91 pays (objectif biennal : 90) et de former 6 394 fonctionnaires de justice pénale (objectif biennal : 4 000). L'Office a également redoublé d'efforts pour renforcer la coopération internationale entre les États Membres en matière de lutte antiterroriste et a formé 898 agents sur cette question (objectif biennal : 350). En outre, il a contribué à renforcer 13 stratégies régionales et nationales (objectif biennal : 10) visant à prévenir et à combattre le terrorisme et mis sur pied plusieurs nouveaux programmes d'assistance technique aux États, y compris ceux de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, du Golfe, de l'Asie du Sud et de l'Asie du Sud-Est, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique subsaharienne. Dans le domaine de la fourniture d'une assistance technique, une importance particulière a été accordée à la création de synergies avec d'autres entités des Nations Unies, notamment le nouveau Bureau de lutte contre le terrorisme.

Sous-programme 5
Justice

a) Renforcement de l'aide apportée par l'ONUDC à l'élaboration et à l'actualisation des règles et normes internationales en matière de prévention du crime et de justice pénale

422. Durant l'exercice biennal, aucune des règles et normes relatives à la prévention du crime et à la justice pénale n'a été élaborée ou mise à jour, l'Office n'ayant reçu aucune demande émanant des États Membres ou des organes intergouvernementaux tendant à appuyer l'élaboration de nouvelles règles et normes en matière de prévention du crime et de justice pénale ou à réexaminer et actualiser les règles et normes existantes. La Section de la justice de l'Office a aidé plusieurs pays à actualiser leurs politiques et lois sur la prévention du crime et la justice pénale pour tenir compte des règles et normes applicables en la matière ainsi que de l'adoption de certaines résolutions relatives à la prévention du crime et à la justice pénale.

b) Élaboration et mise en œuvre de projets de réforme en matière de prévention du crime et de justice pénale qui relèvent de la compétence de l'Office et respectent les règles et normes internationales y relatives

423. Au cours de la période considérée, l'ONUDC a renforcé la capacité de plus de 50 États (objectif biennal : 5) en vue d'améliorer leurs systèmes de justice pénale, conformément aux règles et normes des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et d'autres instruments internationaux pertinents. En particulier, il a aidé les États Membres à élaborer et à mettre en œuvre des politiques, stratégies et mesures de prévention du crime et de justice pénale en se fondant sur les évaluations, les conseils et l'appui aux programmes qu'il a fournis et en utilisant ses outils et ses méthodes de formation.

Sous-programme 6
Étude, analyse des tendances et criminalistique

- a) *Amélioration de l'accès à des connaissances approfondies en vue de l'élaboration de stratégies répondant aux problèmes nouveaux ou connus en matière de drogues et de criminalité*

424. Durant l'exercice biennal, l'ONUDC a publié deux éditions du Rapport mondial annuel sur les drogues contenant les informations les plus récentes sur l'offre et la demande d'opiacés, de cocaïne, de cannabis, de stimulants de type amphétamine et de nouvelles substances psychotropes ainsi que sur leurs effets pour la santé. Dans le rapport de 2016, il a aussi examiné la question de l'interaction entre le problème mondial de la drogue et tous les aspects du développement durable. Dans le rapport de 2017, il a intégré une étude thématique sur le problème de la drogue et de la criminalité organisée. En outre, dans le domaine de la criminalité et de la justice pénale, l'Office a publié deux rapports sur les tendances mondiales : le rapport sur la criminalité liée aux espèces sauvages dans le monde, dans lequel il a présenté les dimensions mondiales de la criminalité liée aux espèces sauvages et aux forêts, et le rapport mondial sur la traite des personnes, dans lequel il a étudié les flux, les tendances et les caractéristiques de la traite des êtres humains dans le monde. Les rapports issus des recherches ont été bien accueillis et le nombre de références à des travaux de recherche publiés par l'Office est passé à 5 508 (objectif biennal : 2 500). Répondant à un questionnaire en ligne, 70 % des lecteurs des rapports mondiaux ont trouvé les informations qui y figuraient utiles (objectif biennal : 70 %).

- b) *Consolidation des moyens de production et d'analyse de données statistiques sur les tendances qui se dégagent, notamment en ce qui concerne les nouveaux problèmes en matière de drogue et certaines formes de criminalité*

425. Durant l'exercice biennal, l'ONUDC a mis l'accent sur l'assistance technique, les réunions de groupes d'experts et les formations dans le domaine des statistiques sur la criminalité et la victimisation, compte tenu de l'adoption récente du cadre de la Classification internationale des infractions à des fins statistiques ainsi que des indicateurs mondiaux à utiliser pour faire rapport sur un certain nombre de cibles des objectifs de développement durable. Le nombre total des pays bénéficiaires d'une assistance technique concernant les statistiques relatives aux drogues et à la criminalité au cours de l'exercice biennal était de 105 (objectif biennal : 30). En mai 2016, s'est tenue une réunion mondiale des coordonnateurs de l'Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité, le fonctionnement des systèmes de justice pénale et les stratégies de prévention du crime, à laquelle 42 pays de toutes les régions du monde ont participé. Des ateliers nationaux sur les statistiques de la criminalité, des enquêtes sur la victimisation, la mise en pratique de la Classification et le suivi des objectifs de développement durable ont eu lieu en 2016 au Panama et aux Émirats arabes unis et, en 2017, au Costa Rica, au Guatemala, en Jamaïque, au Kenya, au Kirghizistan, au Myanmar et en Ouganda.

- c) *Consolidation des moyens scientifiques et des moyens de criminalistique en vue de satisfaire à des normes élevées, l'objet étant notamment de mieux exploiter l'information scientifique et les données de laboratoire aux fins de la coopération entre institutions ainsi que de l'action stratégique, de l'élaboration des politiques et de la prise de décisions*

426. Durant l'exercice biennal, les efforts se sont poursuivis pour faire en sorte que les services de laboratoire et l'expertise scientifique soient intégrés dans les cadres de gouvernance nationaux sur le contrôle des drogues et la prévention du crime afin d'assurer la valeur, la rentabilité, la viabilité et l'impact optimal du travail de

laboratoire et du travail scientifique. Dans le cadre des recommandations pratiques formulées dans le document final de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, le programme a donné lieu à la mise sur pied d'activités importantes pour la communauté mondiale de criminalistique, permettant de traiter la question des nouvelles substances psychotropes.

427. Les laboratoires d'analyse des drogues dans le monde ont continué de participer au programme d'exercices collaboratifs internationaux de l'Office, qui aide les laboratoires à contrôler en permanence leurs résultats à l'échelle mondiale. Durant l'exercice biennal, 135 laboratoires ont pris part aux quatre derniers cycles consécutifs du programme (objectif biennal : 125). La participation continue au programme de laboratoires du monde entier montre l'importance du travail accompli par l'Office dans le domaine de l'assurance qualité dans les laboratoires.

Sous-programme 7

Appui en matière de politiques

- a) *Sensibilisation accrue de l'opinion publique aux problèmes posés par les drogues, la criminalité et le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, ainsi qu'aux instruments juridiques, règles et normes de l'ONU en matière de prévention du crime et de justice pénale*

428. Le nombre mensuel moyen de connexions individuelles au site Web de l'ONUDC a augmenté sensiblement, passant de 260 000 en 2015 à 500 000 (objectif biennal : 270 000) à la fin de l'exercice. Cette augmentation est en partie le fruit d'une vaste campagne lancée sur les réseaux sociaux et du nombre croissant d'abonnés qui reçoivent des liens directs vers les pages du site. Le nombre d'abonnés à l'ONUDC sur les médias sociaux continue d'augmenter : ainsi, le nombre d'abonnés à sa page Facebook est désormais de 180 000 (objectif biennal : 150 000) et celui d'abonnés à son compte Twitter est de 94 000 (objectif biennal : 80 000). Les médias sociaux sont considérés comme un des principaux outils de communication de l'Office avec le public à travers le monde. Une nouvelle méthode mise en œuvre pour évaluer plus précisément le nombre de publications téléchargées mensuellement révèle un nombre de 70 500 publications par mois (objectif biennal : 15 000). Durant l'exercice 2016/17, l'Office a lancé la nouvelle campagne mondiale « Écoutez d'abord », qui visait à sensibiliser les parents, les enseignants et les décideurs à la consommation de drogues chez les jeunes. Il a également conçu et lancé une campagne pluriannuelle pour la Journée internationale de la lutte contre la corruption, avec comme slogan « Unis contre la corruption ». Les messages sur les médias sociaux, établis pour la journée de 2017, ont été largement diffusés grâce à une collaboration à l'échelle du système des Nations Unies, en particulier dans le cadre de travaux conjoints menés avec le PNUD et grâce à 165 millions d'impressions produites dans le monde – soit la plus grande production de documents en ligne de l'Office à ce jour.

- b) *Consolidation, au moyen de partenariats avec les organismes compétents de la société civile, des moyens dont disposent les États Membres pour appliquer les normes, règles et conventions internationales relevant du mandat de l'Office*

429. La Division de la gestion s'est chargée des relations avec les donateurs ainsi qu'aux flux de travail concernant les annonces de contributions. Le total des recettes pour l'exercice biennal s'est élevé à 601 millions de dollars (objectif biennal : 570 millions de dollars). Des missions de mobilisation des ressources ont été effectuées dans plusieurs États membres de l'Union européenne ainsi que dans les institutions de l'Union, et au Canada, aux États-Unis d'Amérique et au Japon. De nouveaux partenariats allant au-delà des relations avec les donateurs multilatéraux et bilatéraux

traditionnels ont été poursuivis, avec succès, en Inde, où un accord de coopération avec le secteur privé a favorisé des normes sur l'intégrité, la confiance et la coordination entre les entités des secteurs public et privé afin de renforcer la mise en œuvre de la législation nationale sur la corruption transnationale. Le fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, a permis de recueillir de modestes contributions de particuliers, dont plus de 60 000 dollars reçus, et de collaborer avec une plateforme de financement participatif pour lancer la première Journée annuelle des dons pour la lutte contre la traite d'êtres humains, tenue le 30 juillet 2017, à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains.

Sous-programme 8 **Coopération technique et appui opérationnel**

- a) *Conception et mise en œuvre de programmes intégrés, en étroite concertation avec les entités régionales et les pays partenaires, selon qu'il convient*

430. Durant l'exercice biennal, l'ONUDC a lancé trois nouveaux programmes régionaux intégrés de lutte contre la drogue et le crime pour les États arabes et les États de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique de l'Ouest. En Asie occidentale et centrale, la deuxième phase de la mise en œuvre du programme régional pour l'Afghanistan et les pays voisins a démarré au cours de l'exercice. En 2016, un nouveau programme de pays complet pour l'Indonésie a été mis sur pied pour aider le Gouvernement à renforcer sa capacité de faire face aux problèmes nationaux de drogue et de criminalité. Tous les nouveaux programmes procédaient d'une démarche intégrée pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable pertinents et d'autres cadres dans les domaines relevant du mandat de l'Office. En 2017, a été entamée la conception d'un nouveau programme régional pour l'Asie du Sud, qui sera lancé en 2018. Au total, 18 programmes ont été mis en œuvre (objectif biennal : 18). Durant l'exercice, 85 % des États Membres se sont dits satisfaits des services prêtés par l'ONUDC (objectif biennal : 85 %).

- b) *Amélioration de la transparence, de l'efficacité, de l'application du principe de responsabilité et de la gouvernance des bureaux extérieurs de l'ONUDC*

431. Les conclusions des évaluations indépendantes menées en 2016 et 2017 confirment la réactivité des projets aux priorités nationales et régionales et leurs répercussions bénéfiques aux niveaux individuel, institutionnel et politique. Aucun projet n'a fait l'objet d'une opinion assortie de réserves ou d'une opinion défavorable au cours de l'exercice (objectif biennal : 0) ; 30 % des recommandations, pleinement acceptées, issues d'évaluations ont été confirmées comme appliquées dans les bureaux extérieurs (objectif biennal : 30 %).

Sous-programme 9 **Prestation de services de secrétariat et d'appui fonctionnel aux organes directeurs et à l'Organe international de contrôle des stupéfiants**

- a) *Renforcement de l'appui fourni par l'ONUDC aux organes directeurs de l'ONU afin de faciliter la prise de décisions et la définition d'orientations générales sur les questions relatives à la drogue, à la criminalité et au terrorisme*

432. Le Secrétariat a préparé un nombre sans précédent de réunions et établi un nombre inédit de documents lors de l'exercice biennal, en particulier dans le cadre des préparatifs et du suivi de la trentième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial de la drogue, tenue en 2016, y compris les réunions sur la négociation du document final, que l'Assemblée a adopté par consensus (résolution S-30/1), ainsi que les réunions de suivi de ladite session, notamment les

débats thématiques consacrés à l'application de la centaine de recommandations pratiques figurant dans le document final. Les États Membres ont exprimé leur gratitude pour l'appui qui leur a été apporté tout au long du processus. Le Secrétariat a également resserré la collaboration entre la Commission des stupéfiants, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et d'autres entités des Nations Unies, en organisant des manifestations conjointes avec d'autres commissions techniques du Conseil économique et social, et en associant des représentants d'autres entités des Nations Unies aux débats thématiques liés au suivi de la session extraordinaire. Le pourcentage de membres des deux commissions ayant répondu à l'enquête qui se sont déclarés pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services techniques et fonctionnels assurés par les commissions était de 92 % (objectif biennal : 85 %).

b) Mise à la disposition de l'Organe international de contrôle des stupéfiants des moyens dont il a besoin pour veiller au respect et à l'application des conventions internationales relatives au contrôle des drogues

433. Lors d'enquêtes qu'ils ont menées après chaque séance de l'Organe au cours de l'exercice 2016-2017, les membres se sont dits pleinement satisfaits de la qualité et de la rapidité des services fonctionnels prêtés par le Secrétariat. L'objectif biennal de 85 % a été atteint. En outre, 96 % de toutes les décisions du Conseil ont été mises en œuvre au cours de l'exercice biennal, ce qui représente une augmentation par rapport à l'exercice précédent (objectif biennal : 85 %).

c) Renforcement de l'appui apporté par l'ONUSD au Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour faciliter la prise de décisions et la formulation d'orientations générales

434. Aucun congrès ne s'est tenu pendant l'exercice 2016/17 ; aucun objectif n'a donc été fixé pour l'exercice.

Chapitre 17 ONU-Femmes

Principaux résultats obtenus

L'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) a contribué à une meilleure prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les textes issus des conférences intergouvernementales, notamment les grandes réunions telles que le sommet des Nations Unies pour les réfugiés et les migrants de 2016 et la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III). Elle a fourni un appui normatif dans le cadre des travaux de la Commission de la condition de la femme, qui est convenue de conclusions résolument tournées vers l'avenir, et a promu une meilleure intégration du principe d'égalité des sexes dans les travaux du Conseil économique et social, du Forum politique de haut niveau pour le développement durable et de l'Assemblée générale, tout comme dans ceux des secrétariats de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. ONU-Femmes a coordonné les rapports de plus de 90 % des entités des Nations Unies sur le Plan d'action à l'échelle du système pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La proportion de notations conformes aux exigences ou les dépassant a plus que doublé depuis 2013. ONU-Femmes a également aidé

40 départements et bureaux du Secrétariat à mettre au point des stratégies globales en faveur de la parité des sexes. Dans le cadre de ses activités opérationnelles, elle a continué de privilégier le développement des capacités dans 91 pays, y consacrant 57 % de son budget. Elle a aussi soutenu les efforts faits par 91 pays pour accroître le rôle et la participation des femmes ; par 74 pays pour améliorer la situation économique des femmes, notamment les plus pauvres et les plus exclues ; par 91 pays pour œuvrer à la suppression de la violence à l'égard des femmes ; par 58 pays pour promouvoir la participation des femmes aux processus de paix et à l'action humanitaire ; par 82 pays pour intégrer les priorités en matière d'égalité des sexes dans les processus de planification nationaux.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Les contraintes de ressources freinent toujours l'action d'ONU-Femmes, en empêchant la montée en puissance des programmes et leur pérennisation. Il est essentiel que les États Membres et les autres donateurs assurent un financement adéquat aux fins de la mise en œuvre d'initiatives porteuses de changement pour les femmes et les filles dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il convient en outre de redoubler d'efforts pour veiller à ce que la question de l'égalité des sexes soit systématiquement prise en compte dans les décisions et processus sectoriels. ONU-Femmes continuera d'appuyer l'application du Programme d'action de Beijing, du Programme 2030 et des autres textes issus des réunions intergouvernementales pertinentes, notamment en tirant parti des conclusions concertées adoptées par la Commission de la condition de la femme.

435. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 99 % des 163 produits quantifiables prescrits pour la période biennale 2016-2017, contre 96 % pour la période précédente. Un produit supplémentaire a été exécuté à l'initiative du Secrétariat en 2016-2017, contre aucun en 2014-2015.

436. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès approuvés sont énoncés dans le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 [[A/70/6 \(Sect. 17\)](#) et Corr. 1].

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

437. Au cours de la période considérée, ONU-Femmes a tiré parti de son triple mandat – appui à l'établissement de normes, coordination à l'échelle du système des Nations Unies et activités opérationnelles – pour parvenir à des résultats porteurs de changement pour les femmes et les filles et faire en sorte que celles-ci bénéficient des réalisations du Programme 2030. Elle a appuyé le renforcement de cadres normatifs mondiaux ayant trait à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et a œuvré avec succès pour que les femmes et l'égalité des sexes passent au premier plan dans tous les travaux de l'ONU, notamment dans les domaines de l'action humanitaire, de la paix et de la sécurité. Elle a obtenu des résultats notables dans tous ses domaines prioritaires et a appuyé les efforts des États Membres en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. En décembre 2017, 99 % (objectif biennal : 80 %) des produits étaient exécutés.

b) *Soumission en temps opportun de documents de qualité pertinents pour examen par les organes directeurs*

438. ONU-Femmes s'est employée à développer et à renforcer les normes et règlements concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, à la fois comme une fin en soi et en tant qu'étape essentielle dans la réalisation des droits de l'homme, de la paix, de la sécurité et du développement. Elle a exécuté les activités normatives qui lui ont été confiées en apportant un appui fonctionnel à la Commission de la condition de la femme, à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et au Conseil de sécurité, auxquels elle soumet régulièrement des rapports sur les points de l'ordre du jour touchant à l'égalité des sexes, ainsi qu'en entretenant un dialogue plus soutenu avec les organes sectoriels intergouvernementaux afin de les inciter à consacrer une attention accrue à l'égalité des sexes dans leurs délibérations et conclusions. Les documents qu'elle a établis ont en outre facilité et amélioré les travaux de son Conseil d'administration. Ces actions ont permis d'appeler davantage l'attention sur la promotion de l'égalité des femmes dans les mécanismes intergouvernementaux et d'établir un lien de complémentarité entre les travaux normatifs et leur application sur le terrain. Durant la période considérée, 100 % des documents (objectif biennal : 90 %) ont été soumis à temps pour examen par les organes délibérants.

Sous-programme 1

Appui aux organes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques

a) *Renforcement de l'appui apporté par ONU-Femmes aux activités des organes intergouvernementaux, en particulier la Commission de la condition de la femme, pour la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, notamment la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les domaines de travail de ces organes*

439. Durant la période, ONU-Femmes a organisé 46 activités (objectif biennal : 32) pour appuyer la participation des États Membres aux délibérations d'organes intergouvernementaux et établi 95 % des documents de la Commission (objectif biennal : 90 %) dans les délais fixés. Elle a fourni à la Commission de la condition de la femme un appui technique, fonctionnel et en matière de constitution d'alliances qui s'est révélé essentiel pour l'adoption des conclusions concertées à ses soixantième et soixante et unième sessions. ONU-Femmes a également prôné une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans différents secteurs et domaines, en réunissant les parties prenantes et en partageant les connaissances à l'appui de la Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants et du Nouveau Programme pour les villes ainsi que des premiers plans d'action pour l'égalité des sexes en rapport avec les changements climatiques et la désertification, dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Quatre organes intergouvernementaux ont accordé plus d'attention à la question de l'égalité des sexes dans leur domaine d'activité grâce à l'action d'ONU-Femmes (objectif biennal : 4).

b) *Renforcement des mesures prises par ONU-Femmes pour appuyer la participation d'organisations non gouvernementales aux travaux de la Commission de la condition de la femme conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, du 25 juillet 1996*

440. Au cours de la période considérée, ONU-Femmes a mené 36 activités (objectif biennal : 18) pour renforcer la participation des organisations non gouvernementales (ONG) aux travaux de la Commission de la condition de la femme. En outre, 4 209 représentants de 547 ONG et 3 941 représentants de 588 ONG ont participé,

respectivement, aux soixante et soixante et unième sessions de la Commission. Cent soixante-dix-neuf déclarations écrites d'ONG ont également été présentées à la soixantième session de la Commission et 131 à sa soixante et unième session. Grâce au travail d'ONU-Femmes et à la détermination du Président de la Commission à renforcer la participation des ONG, celles-ci ont été plus nombreuses à faire des déclarations orales ou à s'exprimer lors des tables rondes interactives qu'au cours des sessions précédentes. Des ONG ont également pris part au Dialogue interactif ministériel de haut niveau. Le Président et des membres du Bureau ont participé à de nombreux événements organisés par des ONG et ONU-Femmes, notamment des exposés, des manifestations parallèles et un forum de la jeunesse. Joignant leurs efforts à cet effet, la Directrice exécutive d'ONU-Femmes et le Président de la Commission ont écrit aux États Membres pour les exhorter à inclure davantage de représentants d'ONG au sein de leurs délégations.

c) *Amélioration de la capacité des entités des Nations Unies d'intégrer la problématique femmes- hommes et d'adopter des mesures ciblées et cohérentes pour autonomiser les femmes dans les politiques et les programmes des Nations Unies*

441. Durant la période 2016-2017, ONU-femmes a appuyé 40 initiatives d'entités des Nations Unies (objectif biennal : 40), qui portaient notamment sur l'élaboration de politiques tenant compte de la problématique femmes-hommes et la mise au point de modules en ligne sur les marqueurs politiques égalité-femmes-hommes et les normes de codification ; l'organisation d'ateliers de renforcement des capacités à l'intention des entités de l'ONU et des départements et bureaux du Secrétariat en ce qui concerne l'application du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et la prise en compte des questions de genre sur des sujets tels que la dégradation des terres et l'eau, l'assainissement et l'hygiène, en partenariat avec d'autres entités des Nations Unies. ONU-Femmes a collaboré avec plusieurs mécanismes interinstitutions durant la période, notamment le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, afin que les activités et les décisions intergouvernementales et interinstitutionnelles tiennent compte de la problématique femmes-hommes. ONU-Femmes a appelé avec insistance à inclure l'égalité entre les femmes et les hommes dans les principes directeurs du cadre stratégique opérationnel révisé du Partenariat des Nations Unies pour la promotion des droits des personnes handicapées, conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Elle a également appuyé 10 mesures de gestion des ressources humaines (objectif biennal : 10), dont la Stratégie du Secrétaire général sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies.

d) *Renforcement de la capacité d'établir des partenariats en vue d'accélérer la réalisation des objectifs que sont l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes*

442. Au cours de la période considérée, ONU-Femmes a mené 15 activités (objectif biennal : 15) pour aider les parties prenantes à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elle a établi un partenariat avec 60 médias au moyen du Pacte médiatique « Franchissons le pas pour l'égalité des sexes », afin de faire avancer les questions relatives à l'égalité femmes-hommes dans le cadre des objectifs de développement durable. Partout dans le monde, elle a incité des décideurs de premier plan, au sein de gouvernements, d'entreprises et d'universités, à s'engager en faveur de l'égalité des sexes afin de promouvoir le changement depuis le sommet grâce à son mouvement HeForShe–Impact 10x10x10 et de nombreuses personnalités (« champions ») ont répondu à son appel. Le montant des contributions volontaires obtenues au cours de l'exercice biennal dans le cadre de ce programme s'élève, selon

les estimations, à 675 millions de dollars (objectif biennal : 750 millions de dollars). Durant la période considérée, ONU-Femmes a diversifié ses sources de financement en intensifiant sa collaboration avec le secteur privé et les comités nationaux. Les contributions versées par ces derniers ont atteint 30 millions de dollars, selon les premières estimations, soit une augmentation de 15 % par rapport à l'exercice précédent. ONU-Femmes encourage l'établissement de partenariats et développe la programmation conjointe dans le cadre de ses initiatives phares, auxquelles ont été allouée, selon des estimations préliminaires, 32 millions de dollars au cours de la période considérée.

Sous-programme 2

Politiques et activités

- a) *Renforcement du soutien en faveur de l'application intégrale et efficace du Programme d'action de Beijing, des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des autres instruments, normes et résolutions des Nations Unies qui contribuent à l'égalité des sexes et à l'autonomisation et la promotion des femmes*

443. Au cours de la période, ONU-Femmes a tiré parti de ses fonctions de centralisation des politiques et des connaissances pour présenter des éléments concrets, mettre en lumière des domaines d'intervention essentiels, définir des axes stratégiques forts et soumettre des recommandations afin d'appuyer l'élaboration d'un programme global pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles, et d'accélérer la mise en œuvre des engagements existants. Entre autres réalisations clefs, elle a montré la voie à suivre pour éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, accélérer l'autonomisation économique des femmes et accroître leur rôle et leur participation dans la société, y compris en ce qui concerne les processus de paix et de sécurité. Elle a également contribué à renforcer la gouvernance, les politiques, les institutions ainsi que la planification et le financement afin d'accélérer l'application du Programme d'action de Beijing, d'atteindre l'objectif de développement durable n° 5 et de faire en sorte que les actions menées dans le cadre de tous les ODD tiennent compte de la problématique femmes-hommes. ONU-Femmes a effectivement fait progresser la mise en œuvre du Programme d'action par ses activités opérationnelles menées aux niveaux régional et national dans les domaines susmentionnés et aux fins de l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

- b) *Renforcement des moyens dont dispose ONU-Femmes pour aider les mécanismes nationaux chargés de promouvoir l'égalité des sexes, les organismes prestataires de services et les organisations de la société civile des États Membres qui en font la demande à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et à protéger les droits fondamentaux de ces dernières*

444. Conformément aux directives données par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226, dans laquelle est préconisé un renforcement des liens opérationnels et normatifs pour rendre plus viables les avancées réalisées, ONU-Femmes a continué de mettre principalement l'accent sur le développement des capacités, consacrant 57 % de son budget à des initiatives conduites dans 93 pays (objectif biennal : 93). Le soutien d'ONU-Femmes dans ce domaine a notamment consisté à développer les capacités des institutions à tous les niveaux pour promouvoir une gouvernance et des services tenant compte de la problématique femmes-hommes ; fournir une assistance technique aux ministères pour intégrer le principe de l'égalité des sexes dans les politiques, les plans et les budgets ; développer les capacités des mécanismes

nationaux de promotion des femmes et des organisations de femmes par la formation, le déploiement de compétences spécifiques et la coopération Sud-Sud et triangulaire. Les activités d'ONU-Femmes restent bien en phase avec les priorités nationales et l'action des défenseurs de l'égalité des sexes demeure un facteur clef de réussite. Certains résultats ont pu être obtenus grâce la participation de la société civile. ONU-Femmes continue d'élargir ses activités de sensibilisation à de nouveaux publics, notamment en encourageant l'égalité des sexes auprès de divers mouvements de la société civile, de jeunes en particulier.

- c) *Renforcement des moyens dont dispose ONU-Femmes pour guider et coordonner les activités que les organismes des Nations Unies mènent au niveau des pays pour aider les États Membres qui en font la demande à tenir les engagements pris en ce qui concerne l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et des filles, l'autonomisation des femmes et la réalisation de l'égalité des sexes*

445. Au cours de la période considérée, ONU-Femmes a piloté des mécanismes de coordination portant sur l'égalité des sexes dans 64 pays (objectif biennal : 62) et participé à la formulation et à la mise en œuvre de cadres de développement dans 50 pays (objectif biennal : 50). Elle a également piloté la mise au point d'outils de connaissances essentiels pour les équipes de pays des Nations Unies, tels que le nouveau manuel de référence sur la prise en compte des questions de genre dans la programmation commune des Nations Unies au niveau des pays et le nouveau guide destiné aux groupes thématiques sur l'égalité des sexes. Avec l'aide d'ONU-Femmes, 30 équipes de pays des Nations Unies ont utilisé des indicateurs de succès relatifs à l'égalité des sexes dans leurs bilans communs de pays et dans les plans-cadres pour l'aide au développement (objectif biennal : 25). Depuis la création d'ONU-Femmes et sa contribution au travail des équipes de pays, le pourcentage de plans-cadres dont les résultats tiennent compte de l'égalité des sexes est passé de 47 % à 62 %. La problématique femmes-hommes reste également le principal domaine d'action des programmes communs (109 sur 371). Au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement, ONU-Femmes et le Programme des Nations Unies pour le développement ont conjointement mis au point et testé les indicateurs de résultats des équipes de pays des Nations Unies en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

Chapitre 18

Développement économique et social en Afrique

Principaux résultats obtenus

Au cours de la période considérée, la CEA a réussi à faire du Forum régional africain pour le développement durable un cadre pour des échanges de vues et des activités de suivi sur la mise en œuvre de l'Agenda 2063, adopté par l'Union africaine, et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce mécanisme structuré permet aux pays africains de contribuer aux travaux du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, de s'exprimer d'une seule voix, d'harmoniser l'établissement des rapports et d'assurer un suivi efficace de l'Agenda et du Programme. À la réunion du Forum régional africain pour le développement durable tenue à Addis-Abeba en mai 2017, la CEA a réussi à obtenir un consensus entre les États membres, les communautés économiques régionales et les grands groupes pour l'adoption de mesures propres à faciliter une application et un suivi intégrés du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 et des décisions ont été prises en ce sens. Les

négociations de la Zone de libre-échange continentale africaine se sont appuyées dans une large mesure sur les travaux analytiques de la CEA et sur ses contributions techniques aux réunions du Forum de négociation de cette zone, en particulier pour ce qui est des modalités de négociations tarifaires, qui ont contribué à la décision prise au vingt-neuvième Sommet de l'Union africaine de libéraliser à hauteur de 90 % les droits de douane, sous réserve de listes de produits sensibles et d'exclusions pour tenir compte des difficultés auxquelles certains pays peuvent se trouver confrontés pendant la libéralisation. La CEA a beaucoup contribué aussi à l'élaboration du modèle d'accord à partir duquel la Zone de libre-échange continentale a été négociée. De concert avec la Commission de l'Union africaine, elle a créé le Consortium pour la lutte contre les flux financiers illicites en provenance d'Afrique, auquel participent toutes les principales parties prenantes du continent et d'ailleurs. Il est aussi encourageant de constater que la CEA et la Commission de l'Union africaine ont ainsi offert au continent africain une plateforme où les intéressés peuvent réfléchir ensemble à la manière de mettre à exécution les recommandations du Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites, notamment en définissant clairement les attributions de chacun des acteurs concernés.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

La situation politique reste instable dans certains pays d'Afrique, ce qui n'a pas été sans incidence sur les travaux de la CEA pendant la période biennale. Les lacunes en matière de données dues aux déficiences des systèmes statistiques nationaux et à la faible priorité accordée aux statistiques empêchent de rendre compte des progrès accomplis au regard des plans nationaux de développement et d'autres cadres de développement internationaux et régionaux. La CEA a intensifié son travail de sensibilisation auprès des États membres quant au caractère prioritaire du financement des statistiques et auprès des partenaires de développement quant à la nécessité de la coordination et du renforcement de l'appui aux tâches primordiales que sont la collecte et l'analyse des données en Afrique.

Les contraintes financières restent un obstacle majeur à l'exécution des activités prévues. Faute d'activités et de budgets suffisamment adaptés ou adaptables, la CEA peine en outre à répondre aux demandes de soutien de plus en plus pressantes des États membres en vue de l'application et du suivi des programmes mondiaux et continentaux que sont le Programme 2030 et l'Agenda 2063, ce qui pourrait entraver les progrès. Le déploiement et la mise en service d'Umoja ont entraîné des changements fondamentaux dans les modalités opérationnelles, qui ont considérablement retardé certaines des principales réalisations escomptées. À défaut d'une gestion efficace, la perte de temps et d'argent pourrait être importante.

L'une des leçons retenues pendant cette période est que l'exécution des projets doit être confiée à des équipes nationales d'application des objectifs de développement durable pour susciter la détermination, la participation et l'adhésion indispensables des États membres et des communautés économiques régionales à des politiques favorables à un développement mieux partagé en Afrique. On a également pu constater qu'une étroite collaboration avec les principaux partenaires est essentielle pour que la CEA parvienne aux résultats et objectifs escomptés.

446. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 96 % des 566 produits quantifiables prescrits en 2016-2017, contre 98 % pour la période biennale précédente. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat a été ramené de 19 en 2014-2015 à 5 en 2016-2017.

447. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès approuvés sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect.18) et Corr.1].

Chapitre 18A

Commission régionale

Direction exécutive et administration

a) Renforcement de la coordination, de la planification et du suivi du programme de travail et des ressources y afférentes

448. Le Cabinet du Secrétaire exécutif a continué de défendre avec succès des politiques porteuses de transformations et de développement durable en Afrique dans plusieurs instances régionales et mondiales. Le secrétariat de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique a produit dans les délais impartis la plupart des documents officiels de la cinquantième session de la CEA et de la dixième session de la Conférence, qui se sont tenues en mars 2017. La dix-septième réunion trimestrielle d'information à l'intention des ambassadeurs africains a fourni aux dirigeants de la Commission l'occasion de rendre compte de ses activités de fond et de l'appui technique qu'elle a apporté aux États membres. L'événement marquant de la période considérée a été la création du Groupe de haut niveau sur les migrations, qui visait à placer cette question au centre du débat politique en impliquant les principaux acteurs et partenaires. En outre, par l'entremise du Bureau d'appui au Secrétariat conjoint, des efforts considérables ont été consacrés au renforcement de la plateforme unique de communication d'informations sur l'intégration du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 dans les plans nationaux de développement. Grâce au Forum régional africain pour le développement durable, un accord collectif est intervenu sur une contribution unifiée et significative de l'Afrique à la réunion de 2017 du Forum politique de haut niveau. Les principaux messages politiques issus du Forum régional ont largement étayé l'intervention des pays africains à cette réunion mondiale.

b) Développement des partenariats stratégiques et techniques nouveaux et en vigueur

449. Pendant la période considérée, la CEA a établi et géré en tout 85 nouveaux partenariats, venus s'ajouter aux 230 anciens partenariats (objectif biennal : 280). Pour pouvoir devenir comme elle le souhaite le groupe de réflexion de référence sur les questions de politique de développement de l'Afrique, elle a tout mis en œuvre pour s'allier avec de grands instituts de recherche, sur le continent et au-delà.

c) Élargissement de la base des ressources extrabudgétaire au moyen de financements extrabudgétaires accrus et prévisibles

450. La CEA a mobilisé un montant total de 19 millions de dollars au titre des ressources extrabudgétaires (objectif biennal : 51,7 millions de dollars) pour appuyer ses activités normatives et opérationnelles.

d) *Réduction de l'exposition de la CEA aux risques, notamment au risque que sa responsabilité juridique ne soit engagée et aux risques de contentieux*

451. Des progrès ont été accomplis pour ce qui est de réduire l'exposition de la CEA aux risques, notamment au risque que sa responsabilité juridique ne soit engagée et aux risques de contentieux, et bon nombre d'accords et d'instruments juridiques ont été examinés à cette fin pendant la période biennale. Sur les 226 accords et instruments juridiques examinés, plus de 93 % ont été déclarés conformes aux critères établis de réduction des risques ou ont été considérés comme contenant des dispositions suffisantes de réduction des risques. La Commission a en outre résolu les contentieux la concernant et ainsi économisé la totalité des 250 000 dollars qui lui étaient réclamés. Par ailleurs, en collaborant étroitement avec le service des ressources humaines, elle est parvenue à réduire le nombre d'affaires de harcèlement et d'abus d'autorité signalées. Les formations dispensées ont également contribué à diminuer le nombre d'affaires portées devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, la plupart des différends ayant été réglés par voie de médiation.

e) *Fourniture efficace et en temps voulu des composantes communications, publications, services de savoir et informatique des sous-programmes de la CEA*

452. Pendant la période, la Division de l'information et de la gestion du savoir a couvert toutes les principales manifestations, notamment les réunions officielles comme la réunion annuelle conjointe du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur les finances, les questions monétaires, la planification économique et l'intégration et de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique de la CEA, et publié des communiqués de presse et des bulletins sur le site Web de la Commission consacré aux médias. Tout le contenu des plateformes de réseaux sociaux de la Commission a fait l'objet d'un référencement croisé et des communiqués de presse ont été distribués à une liste de médias nationaux, régionaux et internationaux. La Division a aussi fourni un soutien stratégique à plusieurs divisions organiques, en désignant en particulier les spécialistes des médias chargés d'assister aux dites manifestations, entre autres à la Conférence des ministres des finances, de la planification et du développement économique et à la Conférence économique africaine. Les contenus Web, y compris en français, ont été publiés en temps voulu pendant la période (objectif biennal : 100 %). La restructuration des bâtiments de la bibliothèque et notamment des espaces publics tels que les salles de lecture et d'exposition a aussi facilité l'accès aux archives en ligne (repository.uneca.org). Pendant la période, le site Web de la CEA a été visité plus d'un million de fois et a fait l'objet de plus de 1 000 tweets, entrées de blogs et mentions « j'aime ».

f) *Lancement et application des stratégies de modification administrative relevant de la Division de l'information et de la gestion du savoir (communications, publications, gestion des savoirs et informatique)*

453. Pendant la période biennale, la Commission a continué de s'employer systématiquement à mettre à niveau les structures de diffusion de l'information. Des plateformes multilingues nouvelles ou améliorées, par exemple le site de l'initiative pour l'accès au savoir scientifique et socioéconomique en Afrique, désormais consultable en arabe, et les archives en ligne de la Commission, ont ainsi vu le jour. En outre, pour la première fois, la CEA est parvenue à prendre la main sur le plan éditorial et promotionnel et à faire connaître ses principaux thèmes et sujets d'intérêt grâce à un contrat prévoyant la diffusion dans 48 pays du continent de reportages concernant la Semaine du développement africain. Ce contrat modulable a permis à la Commission de faire connaître les importantes questions inscrites à son programme de travail, comme l'industrialisation écologique, les changements climatiques et la

Zone de libre-échange continentale africaine. Tous les documents ont été publiés en ligne et repris sur d'autres plateformes (objectif biennal : 100 %). La Commission a atteint un degré de visibilité sans précédent dans les médias au cours de la période et a ainsi pu mieux y expliquer son rôle que les années précédentes.

g) *Appui efficace fourni aux organes directeurs par les services informatiques, de communication, de documentation et de savoir*

454. La CEA a assuré la fourniture ininterrompue de services informatiques et de communication tels que l'Internet, la messagerie électronique, le partage de fichiers, l'audioconférence, la vidéoconférence, la diffusion vidéo en temps réel, l'hébergement d'applications et les services de sécurité pour tous les usagers internes et pour les grandes conférences et réunions. Pendant la période, elle a catalogué plus de 2 000 nouveaux documents, tous types confondus, et a importé des notices bibliographiques depuis le Centre de bibliothèques informatisées en ligne, diffusé des publications et examiné des périodiques à incorporer au Système intégré de gestion de sa bibliothèque. Sa présence sur le Web et sur les plateformes de réseaux sociaux s'est considérablement accrue, ce qui a contribué au progrès du programme de transformation de l'Afrique dans la mesure où la meilleure visibilité des principales études et recommandations stratégiques de la Commission permet d'influencer le discours politique sur le continent. Ses comptes sur Twitter sont suivis par plus de 127 067 abonnés (contre 63 408 en 2016 et 63 659 en 2017), soit deux fois plus que pendant la période précédente. Sur Facebook, l'ensemble de ses comptes thématiques actifs étaient suivis par 39 125 abonnés. Les contenus multimédias affichés sur sa chaîne Youtube puis partagés ont été vus plus de 52 045 fois. La CEA a fait l'objet d'un avis favorable de la part de 86,2 % des utilisateurs de ses services.

h) *Accélération de la réduction de l'empreinte carbone des activités d'impression et de publication*

455. En ce qui concerne l'impression et la publication, la CEA a rempli son objectif biennal en obtenant le renouvellement de sa certification ISO 14001:2004 grâce à l'audit de surveillance intensif mené par la société SGS, sise à Nairobi. La procédure de renouvellement a lieu tous les trois ans et vise à vérifier que la Commission continue de respecter cette norme. Grâce aux efforts accomplis pour réduire les émissions causées par ses travaux d'impression, la CEA a récemment reçu le prix Sonora Plate Green Leaf, qui récompense les clients de la société Kodak se distinguant par leur excellence et par leur attachement à la préservation de l'environnement. La Commission a en outre été récompensée pour ses efforts de réduction de la consommation d'eau, d'électricité et d'autres biens consommables.

Sous-programme 1
Politique macroéconomique

a) *Amélioration de la capacité des États membres d'analyser et d'interpréter les tendances en matière de développement et de définir et mettre en œuvre des politiques macroéconomiques et des programmes de développement qui contribuent à la croissance pour tous et à la transformation structurelle*

456. Les remarquables travaux de recherche effectués au titre du sous-programme 1 ont aidé les États membres à analyser et à interpréter les tendances en matière de développement et à concevoir et exécuter des politiques macroéconomiques pendant la période. Les Rapports économiques sur l'Afrique de 2016 et 2017 sont des ouvrages de référence solidement étayés à l'usage des décideurs et des autres acteurs de l'industrialisation du continent œuvrant à sa transformation structurelle inclusive et durable. La Division de la planification stratégique et de la qualité opérationnelle a

élaboré un modèle de prévision, désormais appliqué dans quatre pays, qui a servi à la formation de hauts fonctionnaires au Burundi et en Éthiopie ainsi qu'à Djibouti et en Égypte, où il a fait l'objet d'examens approfondis. Pendant la période examinée, le Rapport de transition 2016 « OMD-Agenda 2063/ODD » et le Rapport sur le développement durable en Afrique 2017 ont été présentés dans plus de sept villes d'Afrique et au niveau mondial. En outre, pour faciliter l'intégration et la prise en compte plus cohérente des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 dans les plans nationaux de développement, et pour contrôler les résultats obtenus sur les deux fronts, un logiciel intégré de planification et d'établissement de rapports a été mis au point au titre du sous-programme et mis à l'essai au Congo, en Éthiopie, en Gambie, en Ouganda, en Sierra Leone et en Zambie. Les outils de planification, les documents informatifs et l'assistance technique proposés par la CEA ont été qualifiés d'« utiles » ou de « très utiles » par 17 pays d'Afrique (objectif biennal : 12). Le nombre de citations des Rapports économiques sur l'Afrique dans des documents officiels est passé de 100 en 2014-2015 à 101 en 2016-2017 (objectif biennal : 110).

b) *Renforcement de la capacité des États membres d'accélérer le développement du secteur privé et de mobiliser des ressources intérieures et extérieures pour une croissance et un développement porteurs de transformation*

457. La Division des politiques macroéconomiques a influé sur la politique de développement du secteur privé et sur la mobilisation de ressources intérieures et extérieures au service du développement grâce à ses produits fondés sur le savoir et à ses efforts de sensibilisation. La table ronde des gouverneurs de la Banque centrale africaine sur le thème des politiques monétaires et de change et de la viabilité du fardeau de la dette en Afrique a été l'occasion de réfléchir à la manière dont les gouverneurs pourraient contribuer plus efficacement aux programmes de développement du continent. Plusieurs pays d'Afrique ont commencé d'appliquer les politiques de lutte contre les flux financiers illicites recommandées dans son rapport par le Groupe de haut niveau sur les flux financiers illicites. En outre, nombre d'entre eux procèdent actuellement à des échanges automatiques de renseignements à des fins fiscales dans le cadre d'un projet facilité par le Forum africain sur l'administration fiscale. Ils sont également nombreux sur le continent à participer également au Cadre inclusif sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires, mis en place par l'OCDE. Vingt-et-un pays ont utilisé les travaux de recherche et de sensibilisation de la CEA pour promouvoir le développement du secteur privé (objectif biennal : 12) ; 18 pays ont adopté des politiques de mobilisation des ressources intérieures et extérieures (objectif biennal : 12).

c) *Renforcement de la capacité des États membres d'adopter des pratiques et des normes de bonne gouvernance économique pour améliorer la gestion et la prestation de services dans le secteur public*

458. La CEA a continué d'exercer une influence positive sur les États membres grâce à ses travaux sur la gouvernance en Afrique, en particulier la publication de la quatrième édition de son rapport sur ce thème. La Division a joué à cet égard un rôle de premier plan en organisant plusieurs débats et en exposant plusieurs politiques ou stratégies possibles de lutte contre la corruption. La CEA a fait des présentations sur sa contribution aux progrès de la gouvernance économique et institutionnelle en Afrique et sur la mesure de la corruption ; elle a en particulier formulé des propositions visant à mettre au point des indicateurs de mesure de la corruption adaptés au continent. Elle a en outre participé à plusieurs séances en groupe consacrées aux modes et aux stratégies d'application de l'Agenda 2063. Pendant la période biennale, le nombre de pays d'Afrique s'appuyant sur ses travaux de

recherche et de sensibilisation pour améliorer leur gouvernance et leur gestion économique est passé à 28 (objectif biennal : 25).

Sous-programme 2
Intégration régionale et commerce

- a) *Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales de définir et mettre en œuvre des politiques et programmes visant à accélérer l'industrialisation, une attention particulière étant accordée à l'infrastructure régionale, à l'énergie, aux chaînes de valeur régionales, à la sécurité alimentaire et à l'agriculture*

459. Pendant la période biennale, la CEA a étoffé la base de connaissances et de compétences de 20 États membres en matière d'agriculture et accru leur capacité de formuler et appliquer des politiques stimulant les chaînes de valeur locales et l'agro-industrie (objectif biennal : 20). Elle a publié pour ce faire des travaux de recherche et des études de cas sur l'analyse des chaînes de valeur et a formé des fonctionnaires et responsables publics dans ce domaine. Elle a assisté 16 pays (objectif biennal : 15) en matière de développement industriel en élaborant des notes informatives et des rapports et en mettant au point des outils au service du développement industriel et du développement des infrastructures. Pendant la période considérée, elle a également pris part à la conception et à la mise en place d'un master en politique industrielle en collaboration avec l'Université de Johannesburg. Ce cursus sera assuré conjointement avec l'Institut africain de développement économique et de planification.

- b) *Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales de définir et mettre en œuvre des politiques et programmes en faveur du commerce intra-africain et du commerce international et de la création d'un climat propre à attirer les investissements*

460. Pendant la période, la CEA a fourni un soutien technique et des formations à plus de 45 États membres et communautés économiques régionales, ainsi qu'à la Commission de l'Union africaine, dans le cadre des négociations préalables à la création de la Zone de libre-échange continentale (objectif biennal : 41). Elle a aussi élaboré le projet de texte qui a servi de base aux négociations. Son soutien a porté ses fruits pour tous les États membres, dans la mesure où il a contribué au succès des pourparlers visant à adopter l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et du Protocole sur le commerce des services. La Commission a aidé neuf nouveaux pays à participer aux zones de libre-échange régionales et appuie donc en tout 20 pays (objectif biennal : 20 pays). Elle a apporté son aide à 11 États membres pour l'élaboration de politiques d'investissement ainsi que durant les débats sur la réforme des accords internationaux d'investissement. De concert avec la CNUCED, elle a collaboré avec quatre pays à la préparation de guides électroniques sur les possibilités d'investissement dans chacun d'entre eux à l'usage des investisseurs mondiaux (objectif biennal : 8).

- c) *Renforcement de la capacité des États membres de définir et mettre en œuvre des politiques et programmes fonciers qui garantissent effectivement des droits fonciers équitables aux deux sexes ainsi qu'une utilisation et une gestion rationnelles et efficaces des terres pour un développement durable*

461. Pendant la période biennale, grâce aux travaux de la CEA, 21 pays et une communauté économique régionale (objectif biennal : 22) ont mis en place des programmes de gouvernance foncière conformes au cadre et aux lignes directrices de la Commission sur les politiques foncières en Afrique ainsi qu'aux directives volontaires de la FAO sur les régimes fonciers. Une communauté économique

régionale, l'Autorité intergouvernementale pour le développement, a en outre continué d'appliquer un programme exhaustif de gouvernance foncière, qui contribue à la prise en compte de cette question dans les stratégies de ses États membres.

Sous-programme 3

Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique

- a) *Renforcement de la capacité des États membres de produire et d'exploiter de nouvelles technologies et des innovations pour assurer le développement*

462. En 2016-2017, 10 initiatives ont été menées en vue d'exploiter les nouvelles technologies et les innovations pour assurer le développement (objectif biennal : 10), notamment une réunion de dialogue entre experts de haut niveau sur le thème : « Les villes, pôles d'innovation pour la transformation de l'Afrique » ; une réunion régionale (Afrique) d'examen des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information ; une séance de formation collective sur la promotion des innovations dans le domaine du génie visant à améliorer les performances du système de santé en Afrique. La CEA a aussi aidé cinq autres pays (objectif biennal : 5) à adopter des politiques ou des cadres réglementaires qui leur permettent d'exploiter les nouvelles technologies et les innovations en se fondant sur les travaux de recherche et de sensibilisation menés au niveau national et sur ceux de la Commission.

- b) *Renforcement de la capacité des États membres d'élaborer et d'appliquer des réformes en mettant l'accent sur les secteurs les plus innovants pour parvenir à une économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté*

463. En 2016-2017, huit pays (objectif biennal : 5) ont bénéficié de l'appui de la Division, que ce soit pour élaborer des politiques ou pour conduire des études de cas en vue d'y parvenir. Il s'agissait du Botswana, du Burkina Faso, de l'Éthiopie, du Gabon, du Mozambique, de la Tunisie, de la Zambie et du Zimbabwe. Ces résultats ont été atteints grâce à l'élaboration et à la diffusion de supports d'information sur les services techniques et consultatifs et pour la formation et le renforcement des capacités.

- c) *Renforcement de la capacité des États membres et d'autres parties prenantes d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques, stratégies et cadres réglementaires régissant la gestion des ressources minières conformément à la Vision africaine des mines*

464. En 2016-2017, 21 États membres (objectif biennal : 10) ont bénéficié des programmes de renforcement des capacités proposés par le Centre pour la mise en valeur des ressources minérales d'Afrique afin d'appuyer la formulation et la mise en œuvre de politiques, stratégies et cadres réglementaires pour la gestion des ressources minières, conformément à la Vision africaine des mines. Les pays concernés étaient : l'Érythrée, l'Éthiopie, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Kenya, le Lesotho, le Malawi, le Mali, le Mozambique, la Namibie, le Niger, le Nigéria, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, la Sierra Leone, le Tchad, la Zambie et le Zimbabwe. En conséquence, certains pays ont aussi envisagé de revoir leur code minier et de renégocier des contrats et ont pris des mesures dans ce sens, notamment le Kenya, le Libéria, la République démocratique du Congo, la Sierra Leone, le Tchad et la Zambie.

- d) *Renforcement de la capacité des États membres et d'autres parties prenantes d'intégrer des systèmes d'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et les programmes de développement sectoriels et nationaux de première importance et de les mettre en œuvre afin de réduire la vulnérabilité et de renforcer la résilience face aux effets des changements climatiques*

465. En 2016-2017, la CEA a aidé 12 pays (le Burundi, le Cameroun, Cabo Verde, l'Éthiopie, la Gambie, la Guinée-Bissau, le Kenya, le Libéria, l'Ouganda, le Rwanda, la République-Unie de Tanzanie et les Seychelles) à intégrer des systèmes d'adaptation aux changements climatiques dans leurs politiques et à les mettre en œuvre au moyen de services techniques et consultatifs, d'ateliers de formation et de supports d'information (objectif biennal : 12). Des formations, des bourses et des projets de terrain ont contribué à améliorer la capacité des États membres et d'autres parties prenantes à intégrer des systèmes d'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et les programmes de développement sectoriels et nationaux clefs et de les mettre en œuvre.

Sous-programme 4 Statistiques

- a) *Renforcement de la capacité des États membres d'établir, de compiler, de centraliser, d'analyser, de diffuser et d'utiliser régulièrement des statistiques et indicateurs officiels dans les domaines économique, social, démographique et environnemental, de manière à produire des données de qualité, notamment des données ventilées par sexe, à l'usage des décideurs et du grand public*

466. En 2016-2017, la CEA a aidé 34 pays (objectif biennal : 24) à mettre en œuvre une stratégie nationale de développement de la statistique, conformément aux pratiques et aux normes statistiques internationales. Elle a élaboré un document sur les éléments que doit absolument comprendre tout plan d'action pour l'application du Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008 afin d'aider les pays à mettre en place de tels plans d'action et la plupart des pays dotés de plans ont déjà commencé à les appliquer. En vue d'améliorer la participation des pays d'Afrique, elle a établi, dans le cadre du sous-programme, un calendrier du cycle de 2020 du Programme mondial de recensements de la population et des logements qui prévoit la révision des principes et des recommandations applicables. Le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil a permis aux pays d'évaluer leurs systèmes de registres et statistiques de l'état civil de manière plus systématique et plus globale. Pour mener à bien cette évaluation, les pays se sont appuyés sur les directives et les outils élaborés par la CEA et ses partenaires. En 2016-2017, 39 pays ont adopté 72 stratégies et directives sur les statistiques (objectif biennal : 64), notamment grâce à des plans d'action visant à améliorer les systèmes d'enregistrement des actes d'état civil et de gestion des statistiques de l'état civil dans le cadre du Programme africain et du Système de comptabilité nationale de 2008.

- b) *Amélioration de la disponibilité de données de qualité harmonisées destinées à enrichir la banque de données de la CEA*

467. En 2016-2017, la banque de données de la CEA a été mise en ligne pour les utilisateurs internes et téléchargée sur le Web pour le public. Cette banque, qui comprend plus de 250 indicateurs de base, permet de diffuser des données harmonisées sur les pays africains, notamment pour ce qui est des statistiques sociales, démographiques, économiques et environnementales. Elle sert également à générer automatiquement les statistiques nécessaires à certaines publications (Annuaire statistique pour l'Afrique, éditions mensuelles du Flash

Statistiques – Afrique, collection de livres de poche des statistiques de la Banque africaine de développement). En outre, pour plus de 10 indicateurs, au moins trois valeurs ont été enregistrées pour tous les pays. La CEA a contribué à faire passer à 51 le nombre de pays pour lesquels on dispose de cinq valeurs pour 10 indicateurs (objectif biennal : 30). De même, le nombre de téléchargements à partir des bases de données statistiques de la CEA a augmenté, passant à 1 700 en 2016-2017 (objectif biennal : 2 000).

Sous-programme 5 **Renforcement des capacités**

- a) *Renforcement de la capacité de l'Union africaine de mettre en œuvre, d'évaluer et de suivre les activités prioritaires et les programmes de ses organes et institutions*

468. En 2016-2017, la CEA a appuyé l'exécution de 20 projets et programmes (objectif biennal : 20) visant à renforcer la capacité de l'Union africaine de mettre en œuvre, d'évaluer et de suivre les activités prioritaires et les programmes de ses organes et institutions. Son apport a notamment consisté en : a) un appui technique aux organisations intergouvernementales dans le cadre des mécanismes de coordination sous-régionaux ; b) une étude des risques d'investissement dans les infrastructures, qui a permis de mieux appréhender la nature de ces risques en Afrique et les moyens de les atténuer ; c) l'élaboration d'un projet de mobilisation des organismes de la société civile ; d) une analyse et un rapport visant à expliquer des questions relatives à la Zone de libre-échange continentale dans le contexte de l'industrialisation porteuse de changement ; e) l'élaboration dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique d'une loi type qui réponde aux préoccupations du secteur privé en matière d'investissement. En ce qui concerne la satisfaction des utilisateurs, 14 États membres se sont déclarés satisfaits de l'appui fourni par la CEA (objectif biennal : 10) pour ce qui est du service du mécanisme intergouvernemental, de la qualité des rapports et de la mise en œuvre des recommandations qui en découlent. La CEA a également réussi à renforcer l'appui des États membres à la mise au point du projet de coopération entre les organismes des Nations Unies et l'Union africaine en faveur du Programme décennal de renforcement des capacités. À cet égard, dans le cadre du sous-programme, elle a : a) aidé la Commission de l'Union africaine à élaborer son plan stratégique pour 2018-2023 ; b) mené à bien le dernier examen triennal du Programme décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine et exécuté le plan de transition au partenariat entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine pour le programme d'intégration et de développement de l'Afrique 2017-2027 ; c) renforcé les connaissances des États membres sur l'industrialisation porteuse de changement, l'intégration régionale et les questions relatives à la Zone de libre-échange continentale ; d) élaboré un rapport sur la réorganisation des groupes thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Afrique en fonction de l'Agenda 2063 et sur l'élaboration de programmes conjoints ; e) fourni des informations au Burundi, à la République démocratique du Congo, au Rwanda et à la Zambie sur la loi type élaborée dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique pour faire croître les investissements dans les infrastructures transfrontières.

- b) *Renforcement de la capacité des États membres, des institutions panafricaines, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales de formuler et d'exécuter des politiques et des programmes en faveur du programme de développement africain dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du programme de développement pour l'après-2015 (une fois approuvé par l'Assemblée générale)*

469. En 2016-2017, 23 États membres, communautés économiques régionales et organisations intergouvernementales (objectif biennal : 20) ont bénéficié d'un appui

prenant la forme d'un renforcement de leurs capacités aux fins de la formulation et de la mise en œuvre des politiques et des programmes en faveur du programme africain de développement africain, notamment le Secrétariat de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, le Libéria et le Nigéria.

Sous-programme 6

Problématique femmes-hommes et participation des femmes au développement

- a) *Amélioration de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales de s'acquitter de leurs obligations relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et de faire rapport à ce sujet, ainsi que de faire face aux nouveaux problèmes qui concernent les femmes et les filles*

470. En 2016-2017, 30 pays et communautés économiques régionales (objectif biennal : 20) ont fait état de progrès dans la mise en œuvre de politiques et de programmes sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, conformément aux engagements mondiaux et régionaux, notamment pour ce qui est du suivi et de la communication d'information concernant les trois volets (économique, social et politique) mesurés par l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique. Les pays concernés par les phases III et IV du suivi au titre de cet Indicateur (dont l'Afrique du Sud, la Guinée, la Guinée-Bissau, la Mauritanie, Maurice, la Namibie, le Rwanda, les Seychelles, la Sierra Leone, le Swaziland, le Tchad et Sao Tomé-et-Principe) ont publié dans leurs rapports nationaux des informations sur les progrès accomplis en matière de droits des femmes et d'inégalités entre les sexes dans les domaines social, économique et politique. Le Centre africain pour le genre a contribué à l'évaluation de la situation sur le plan de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes en produisant des documents d'information techniques, notamment la collection consacrée à la situation des femmes (Gender Outlook Series) élaborée dans le cadre de l'Indicateur pour 14 pays (Botswana, Burundi, Cabo Verde, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Gambie, Kenya, Malawi, Mali, République démocratique du Congo, Sénégal, Togo et Zambie). Au cours de l'atelier sur les statistiques ventilées par sexe qui s'est tenu en Ouganda et auquel les organismes nationaux de statistiques de plus de 20 pays ont participé, le Cameroun, l'Égypte et l'Ouganda, notamment, se sont dits satisfaits des travaux menés par le Centre africain pour le genre sur ces statistiques et désireux de poursuivre leur collaboration avec celui-ci pour produire des statistiques nationales, fiables et à jour pouvant être ventilées par sous-régions d'États membres.

- b) *Renforcement de la capacité des États membres et des communautés économiques régionales d'intégrer la dimension femmes-hommes et les préoccupations des femmes dans leurs politiques et programmes nationaux*

471. Au cours de la période à l'examen, le Centre africain pour le genre a renforcé les capacités de prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes de 20 États membres de trois façons : a) production de supports d'information sur la protection sociale (Kenya, Namibie, Mauritanie, Sénégal et Tchad) et sur les femmes et les entreprises (Angola, Burkina Faso, Cameroun, Égypte, Kenya, Mali, République démocratique du Congo et Zimbabwe) ; b) fourniture d'un soutien technique et de services consultatifs à plus de 15 États membres (dont le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Kenya, Madagascar, le Malawi, le Niger, l'Ouganda, le Soudan et le Sénégal) sur la prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes dans les politiques macroéconomiques ; c) organisation d'ateliers nationaux et de séances de formation des formateurs et diffusion d'analyses relatives à la question de l'égalité des sexes fondées sur l'Indicateur de développement et des inégalités entre les sexes en Afrique pour les

États membres du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe. Pendant les deux sessions du Comité du genre et du développement social, le Centre africain a fourni une assistance technique à 40 pays participants au regard des questions liées aux femmes et aux entreprises en se basant sur des études menées en Angola, au Burkina Faso, au Cameroun, en Égypte, au Kenya, au Mali, en République démocratique du Congo et au Zimbabwe. Cela a conduit l'Égypte à demander la tenue au Caire d'un atelier national sur les femmes et les entreprises, au terme duquel a été présenté un ensemble de recommandations proposant différents moyens d'élaborer un programme national de soutien aux entrepreneuses doté de plusieurs volets (formation professionnelle, financement, législation et autres types de soutien pertinents). Grâce à cette initiative du Centre africain pour le genre, le Conseil national des femmes est devenu le ministère chargé de coordonner l'autonomisation économique des femmes en Égypte. Le Centre africain a aussi contribué dans une large mesure à inciter les États membres à déterminer les répercussions de leur action et de leurs budgets sur la situation des femmes. Au cours de la session plénière et des sessions parallèles du Comité du genre et du développement social, 48 États membres se sont félicités de l'appui fourni par le Centre au cours de la période écoulée, notamment pour ce qui est de la production de statistiques ventilées par sexe, de la recherche sur les politiques de protection sociale, de la question des femmes et des entreprises et de la mise en place d'un système de classement des activités par degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Sous-programme 7

Activités sous-régionales de développement

Composante 1

Activités sous-régionales en Afrique du Nord

- a) *Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique du Nord de produire et diffuser des données actualisées et de qualité en vue de favoriser la planification et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et d'améliorer la gestion économique aux niveaux national et sous-régional*

472. Le Bureau sous-régional en Afrique du Nord de la Commission économique pour l'Afrique a contribué à améliorer la capacité des États membres dans les domaines touchant a) l'industrialisation par le commerce en Afrique du Nord, dans le cadre de la mise en place de la Zone de libre-échange continentale et des grands accords commerciaux ; b) la territorialisation de la politique industrielle et le développement inclusif en Afrique du Nord, en particulier en Algérie, au Maroc et en Tunisie ; c) l'emploi des jeunes et le développement durable en Afrique du Nord. En outre, la production de 10 profils de pays (objectif biennal : 8 profils) a donné lieu à de nombreuses activités, notamment : des missions dans les pays destinées à renforcer les partenariats avec des institutions nationales telles que les services ministériels chargés de l'économie, des finances et du développement ou les instituts nationaux de statistique ; la collecte de données auprès de sources primaires ; l'évaluation des besoins existants en matière de développement des capacités, afin d'améliorer la disponibilité, la qualité et l'analyse des données statistiques.

- b) *Renforcement de la capacité des États membres de traiter les problèmes de développement économique, social et environnemental dans la région et la sous-région en collaboration avec l'Union du Maghreb arabe, et amélioration de la coopération et de la concertation sous-régionales entre les États membres*

473. Les initiatives et programmes d'aide à l'Union du Maghreb arabe et à ses États membres, qui ont été évalués et adaptés à la nouvelle conjoncture socioéconomique de la sous-région, ont favorisé le lancement de deux grandes initiatives sous-régionales (objectif biennal : 4). L'Union du Maghreb arabe a amélioré sa capacité d'évaluer l'impact de la Zone de libre-échange continentale mise en place par l'Union africaine et vise à aider les pays d'Afrique du Nord à tirer pleinement parti du potentiel que recèle l'accroissement des échanges interafricains, en s'appuyant notamment à cette fin sur une étude d'impact de la libéralisation des échanges sur l'économie des pays d'Afrique du Nord, et en particulier sur leur secteur industriel. L'Union maghrébine des employeurs a bénéficié des compétences de la CEA en matière de développement durable pour la conceptualisation de sa position officielle sur l'action climatique.

Composante 2

Activités sous-régionales en Afrique de l'Ouest

- a) *Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest de produire et diffuser des données actualisées et de qualité en vue de favoriser la planification et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et d'améliorer la gestion économique aux niveaux national et sous-régional*

474. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Ouest de la Commission économique pour l'Afrique s'est employé à renforcer la capacité des États membres de la sous-région de produire et diffuser des statistiques actualisées et de qualité à l'appui des priorités de développement nationales et sous-régionales. Le Bureau a établi huit profils de pays (objectif biennal : 8) pour le Burkina Faso, Cabo Verde, la Gambie, le Ghana, la Guinée-Bissau, le Nigéria, la Sierra Leone et le Togo sur la base de données statistiques de qualité et actualisées fournies par les États membres. En outre, dans le cadre de l'effort de renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux des États membres de la CEDEAO en vue de la compilation et de l'exploitation des informations relatives au développement pour l'établissement de leur profil économique et social, le Bureau a notablement contribué à aider la Côte d'Ivoire, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Niger et le Sénégal à formuler leur plan de développement à long terme, sur un échéancier de 25 à 30 ans et dans le contexte de l'Agenda 2063 et du Programme 2030. Par ailleurs, toujours dans le cadre du renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux, le Bureau a mis notamment l'accent sur l'harmonisation des méthodes de prévision et des jeux de données des États membres afin de mettre en place des mécanismes de diffusion des statistiques provenant de sources nationales et de servir de base à la production de profils régionaux et de pays. En ce qui concerne, en particulier, le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement des statistiques de l'état civil, le Bureau sous-régional a mis à profit son rôle de coordination pour faciliter de grands progrès et contribuer au perfectionnement de ces systèmes dans six nouveaux pays africains.

- b) *Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest, des communautés économiques régionales et des organisations intergouvernementales d'accélérer la mise en œuvre des initiatives sous-régionales au service des efforts de développement*

475. Durant la période biennale, toutes les initiatives planifiées au niveau sous-régional qui ont été adoptées (objectif biennal : 10) ont été mises en œuvre par la CEDEAO et l'Union économique et monétaire ouest-africaine, avec l'appui du Bureau sous-régional. Les différents rapports établis comprennent des publications non récurrentes sur l'impact du tarif extérieur commun de la CEDEAO et des accords de partenariat économique de l'Union européenne sur la transformation structurelle de l'économie et l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, ainsi que sur les progrès réalisés dans la sous-région dans la réalisation des objectifs fixés pour 2020 et 2025 et l'étude des capacités des systèmes statistiques nationaux. Le Bureau a engagé des concertations dans au moins six de ses États membres. Les réunions de haut niveau et le lancement des programmes de pays, en particulier, ont permis de stimuler le débat sur les sources d'énergie inexploitées au Nigéria, de produire des recommandations sur l'intégration régionale et l'inclusion sociale au Ghana et de mettre en exergue les divergences qui subsistent entre la réponse des États et les solutions fournies par les acteurs internationaux face aux questions de sécurité et de développement dans la région du Sahel, notamment au cours de la réunion régionale de haut niveau organisée au Niger en septembre 2017. En outre, la collaboration renforcée entre le Groupe des Nations Unies pour le développement dans la région arabe/moyen-orientale et nord-africaine et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a permis au Bureau sous-régional de présenter une contribution de la CEA à la version révisée de la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. La contribution apportée a pris la forme d'activités et d'initiatives entreprises dans les 10 pays du Sahel parties à la Stratégie intégrée (Burkina Faso, Cameroun, Gambie, Guinée, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal et Tchad).

Composante 3

Activités sous-régionales en Afrique centrale

- a) *Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région de l'Afrique centrale de produire et diffuser des données actualisées et de qualité en vue de favoriser la planification et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et d'améliorer la gestion économique aux niveaux national et sous-régional*

476. Le Bureau sous-régional en Afrique centrale a poursuivi ses travaux au cours de la période biennale pour aider les États membres à produire et diffuser des données actualisées et de qualité et pour favoriser la planification et l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. À cet égard, huit profils de pays (objectif biennal : 8) ont été établis pour permettre la diffusion d'analyses et de recommandations propres à chaque pays et région, en vue de leur transformation économique. Sur la base des conclusions qu'ont permis de tirer ces profils de pays et des problématiques recensées, des concertations de haut niveau ont été organisées au Cameroun, au Congo, au Gabon et au Tchad. Afin d'intégrer le Programme 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union africaine dans les plans nationaux de développement, le Bureau sous-régional a aidé les gouvernements du Congo et du Cameroun, au moyen de formations et d'ateliers, à recenser les problématiques, à mieux faire connaître la structure de chacun de ces programmes, à mieux faire comprendre leurs corrélations avec les priorités nationales et à disposer d'outils et de moyens concrets pour prendre en compte ces programmes internationaux dans leurs stratégies et plans nationaux de développement.

- b) *Renforcement de la capacité des États membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale d'accélérer la mise en œuvre des initiatives régionales et sous-régionales*

477. Le Bureau sous-régional a poursuivi ses efforts pour appuyer les communautés économiques régionales de la sous-région de l'Afrique centrale, notamment en œuvrant en faveur de l'intégration régionale, ce qui a conduit à l'adoption le 31 octobre 2017 par les chefs d'État de la région d'une résolution sur la libre circulation des personnes à l'intérieur de la zone de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. Cette dernière et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale ont en outre adopté, avec l'appui de la CEA, d'importants instruments de libre-échange concernant notamment le certificat d'origine des deux Communautés ; la liste des documents requis pour les demandes de tarifs préférentiels déposées auprès des deux Communautés ; le formulaire de contrôle de l'origine des produits ; la procédure de demande de tarifs préférentiels auprès des deux Communautés, qui devrait faciliter la mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale. Un effort majeur de rationalisation et de recentrage du Mécanisme de coordination sous-régional de l'appui apporté à l'échelle du système à l'Union africaine et au NEPAD, conformément aux priorités et aux besoins des communautés économiques régionales et des États de l'Afrique centrale, a abouti à l'adoption en novembre 2017 de 12 programmes phares relevant de quatre domaines d'action : a) la transformation structurelle nécessaire à un développement économique durable et inclusif, b) l'accès aux marchés et l'insertion dans les chaînes de valeur, c) l'amélioration des conditions sociales et humaines, et d) la promotion de la gouvernance, de la paix et de la sécurité.

Composante 4

Activités sous-régionales en Afrique de l'Est

- a) *Renforcement de la capacité des États membres de la sous-région d'Afrique de l'Est de produire et diffuser des données à jour et de qualité, en vue de favoriser la planification et la formulation de politiques fondées sur des données factuelles et d'améliorer la gestion économique aux niveaux national et sous-régional*

478. Le Bureau sous-régional en Afrique de l'Est a achevé et fait paraître quatre profils de pays (objectif biennal : 8) pour le Kenya, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie et le Rwanda. L'établissement de ces profils de pays a donné lieu à un resserrement de la collaboration institutionnelle avec les ministères de la planification et les bureaux nationaux de statistique dans les États membres concernés.

- b) *Renforcement de la capacité des États membres et des organisations régionales d'Afrique de l'Est de mettre en œuvre des initiatives sous-régionales à l'appui de leurs priorités de développement*

479. Durant la période biennale, plusieurs initiatives sous-régionales ont été mises en œuvre dans le domaine de l'économie bleue, du tourisme durable et de l'énergie. Ces initiatives, qui répondaient aux priorités indiquées par les clients du Bureau sous-régional, ont également été l'occasion de rendre opérationnel le plan d'activité 2013-2017 du mécanisme de coordination sous-régionale.

Composante 5

Activités sous-régionales en Afrique australe

- a) *Renforcement de la capacité des États membres, du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et de la Communauté de développement de l'Afrique australe de produire et diffuser des statistiques à jour et de qualité en vue de favoriser la planification et la formulation de politiques fondées sur des données factuelles et d'améliorer la gestion économique aux niveaux national et sous-régional*

480. Au cours de la période biennale, le Bureau sous-régional en Afrique australe a continué de renforcer les capacités des États membres en vue de la production et de la diffusion de statistiques actualisées de qualité au service des priorités de développement nationales et sous-régionales, notamment en produisant des profils de pays et en lançant des initiatives destinées à renforcer les capacités statistiques à l'échelon de la sous-région. Outre la version 2015 des cinq profils de pays (Botswana, Lesotho, Namibie, Zambie et Zimbabwe), qui a été publiée et présentée publiquement en mars 2016, à la Conférence annuelle des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique, le Bureau sous-régional s'est employé à élaborer l'édition 2016 des profils de pays pour ses six autres États membres, à savoir, l'Afrique du Sud, l'Angola, le Malawi, Maurice, le Mozambique et le Swaziland. Au cours de la période considérée, il a effectué des campagnes de collecte de statistiques nationales et sous-régionales ainsi que d'informations connexes sur l'évolution de la situation sociale et économique, devant servir à l'élaboration de ces profils de pays, lesquels sont considérés comme un instrument efficace de production et de diffusion d'analyses et de recommandations politiques, par pays et par région, pour aider les États membres et les communautés économiques régionales à promouvoir la croissance durable et le développement social, renforcer l'intégration régionale, faciliter la planification du développement et la gouvernance économique et atténuer les éventuels risques politiques.

- b) *Renforcement de la capacité des États membres d'Afrique australe, du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et de la Communauté de développement de l'Afrique australe d'accélérer la mise en œuvre d'initiatives sous-régionales à l'appui de leurs efforts de développement*

481. Avec l'appui du Bureau sous-régional, les États membres, le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et la Communauté de développement de l'Afrique australe ont pu, au cours de la période biennale, mettre en œuvre jusqu'à 10 initiatives arrêtées au niveau régional (objectif biennal : 10). Parmi ces initiatives, on peut mentionner : a) l'appui technique fourni et l'accord donné à l'Association africaine d'administration et de gestion publiques, à sa trente-septième conférence annuelle tenue en mars 2016 à Lusaka, pour engager des interventions concrètes essentielles visant à transformer l'administration et la gestion des affaires publiques en Afrique et contribuer ainsi à la réalisation de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ; b) les services consultatifs dispensés pour la formulation d'un plan d'action chiffré (2015-2030) en vue de la mise en œuvre de la Stratégie et de la feuille de route pour l'industrialisation (2015-2063) de la Communauté de développement de l'Afrique australe, qui a été approuvé en mars 2017 par l'équipe spéciale interministérielle et le Conseil des ministres de la Communauté ; c) l'assistance technique fournie par le Bureau sous-régional dans le cadre de l'initiative sous-régionale sur les instruments juridiques pour permettre à l'Union africaine, au Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et à la Communauté de développement de l'Afrique australe de s'entendre sur un cadre de coordination pour la ratification des instruments juridiques ainsi que leur transposition et leur application au niveau national ; d) la mise en place, au sein de la

Communauté de développement de l'Afrique australe, de l'observatoire sur l'informatique et les communications, plate-forme centrale servant à la collecte, à l'évaluation comparative et à la diffusion des informations, indices et indicateurs dans les domaines informatique et télématique, qui a contribué à renforcer le rôle des technologies de l'information et des communications dans l'intégration régionale au sein de la Communauté ; e) l'appui technique apporté au forum sur la facilitation du commerce et la logistique, organisé à Lusaka en juin 2017 par l'Association de gestion portuaire de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe, à l'occasion duquel le Gouvernement zambien s'est proposé d'évaluer la situation d'ensemble sur le plan intersectoriel dans l'optique d'une harmonisation des politiques et d'une meilleure facilitation des échanges.

Sous-programme 8 **Planification et administration du développement**

- a) *Renforcement de la capacité des États membres de planifier le développement en fonction des résultats souhaités, notamment dans le cadre de l'élaboration et de la planification des politiques sectorielles, de la planification urbaine et régionale et de la planification décentralisée*

482. L'Institut africain de développement économique et de planification a formé 595 agents publics (dont 161 femmes, soit 27 % du total) au cours de la période. La formation des participants, venus de 51 États membres africains, a porté sur la mise au point, l'analyse, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des processus de planification pour un développement inclusif et durable dans le cadre de l'Agenda 2063 et du Programme 2030. L'objectif fixé a été atteint, puisque le nombre de pays et de régions infranationales ayant adopté des méthodes et des politiques de planification du développement conformes aux recommandations de l'Institut africain a augmenté, passant à 39 pays pour un niveau de référence de 18 (objectif biennal : 25 pays). De même, le nombre d'institutions et de services nationaux et sous-régionaux du secteur public qui appliquent, grâce au travail de l'Institut, des politiques et des outils nouveaux de planification et de développement a progressé, puisque 39 pays sont concernés, contre un chiffre de référence de 30 (objectif biennal : 35). En outre, d'autres activités connexes (conférences publiques, séminaires mensuels sur le développement, réunions de groupes d'experts, dialogues de haut niveau, programmes de recherche et de bourses proposés tout au long de l'année) ont été organisées en complément des efforts de développement des capacités.

- b) *Renforcement de la capacité des États membres d'élaborer et d'employer de meilleures méthodes de formulation, de gestion, de suivi et d'évaluation des politiques économiques*

483. Durant la période biennale, un total de 639 fonctionnaires de rang intermédiaire et supérieur, dont 253 femmes (40 %), issus de 53 pays membres africains ont reçu une formation dans des domaines essentiels à la gestion des politiques économiques aux fins d'un développement durable et inclusif. Au moins 39 États membres africains (niveau de référence : 18) ont adopté des méthodes nouvelles ou améliorées de formulation et de gestion des politiques économiques, conformément aux directives et aux recommandations diffusées par l'Institut dans le cadre de son riche portefeuille d'activités (objectif biennal : 25 pays).

Sous-programme 9 Développement social

- a) *Renforcement de la capacité des États membres d'intégrer de façon systématique les questions de développement social dans leurs politiques et stratégies, en mettant l'accent sur l'emploi, la protection sociale, la population, les questions relatives aux jeunes et au vieillissement, y compris les aspects liés à la problématique femmes-hommes*

484. Trente-quatre pays dans l'ensemble des sous-régions³ (objectif biennal : 15) ont coopéré activement avec la Division des politiques de développement social afin de mettre en œuvre l'Indicateur de développement social en Afrique pour évaluer et suivre le phénomène d'exclusion. Des demandes spécifiques d'assistance technique ont été formulées par le Botswana, Cabo Verde, le Gabon, le Kenya et le Maroc quant à l'utilisation des données nationales pour l'élaboration et l'application des politiques. Au Botswana, au Kenya et au Maroc, des ateliers de renforcement des capacités ont été organisés pour permettre aux fonctionnaires de se familiariser avec les modalités d'application de l'Indicateur de développement social et l'utilisation de données infranationales pour la surveillance du phénomène d'exclusion et un meilleur ciblage des politiques sociales. Le Maroc a décidé de se servir de l'Indicateur de développement comme moyen d'intervention complémentaire dans le calcul des statistiques relatives à l'exclusion et le suivi des objectifs de développement durable. Ensemble, ces différents outils permettent de constater un niveau d'impact bien supérieur aux objectifs indiqués dans les réalisations escomptées.

485. Au cours de la période considérée, 16 pays (objectif biennal : 12) ont étudié des exemples positifs de politique publique concernant la jeunesse et destinés à tirer parti du dividende démographique, à partir de données provenant d'études de cas effectuées au Kenya, au Mozambique et en Sierra Leone. La Division a élaboré un Guide pratique pour aider les États membres à prendre en compte les questions démographiques dans la planification du développement.

- b) *Renforcement de la capacité des États membres d'améliorer ou de réformer les politiques et programmes d'urbanisme qui favorisent un développement sans exclusion, en mettant l'accent sur la croissance de l'emploi, les débouchés économiques et l'amélioration des moyens de subsistance, notamment l'intégration des politiques d'urbanisme dans les programmes de développement national*

486. Le travail effectué au Cameroun, au Maroc, en Ouganda, au Tchad et en Zambie dans le cadre du sous-programme a généré de nouvelles connaissances et renforcé la volonté d'intégrer stratégiquement l'urbanisation à la planification nationale du développement et à la planification sectorielle. En Zambie, la Division a également contribué à la formulation du septième plan national de développement et en Ouganda, à la nouvelle politique nationale d'urbanisme. En outre, dans le cadre du *Rapport économique sur l'Afrique 2017*, plus de 20 pays⁴ ont décidé d'intégrer les questions d'urbanisation à leur politique nationale de développement et demandé une assistance technique supplémentaire pour la coordination des politiques d'urbanisation, d'industrialisation et de transformation structurelle. Un cours de formation en ligne sur l'urbanisation et l'industrialisation, dispensé à 156 décideurs

³ Égypte, Maroc, Soudan, Tunisie et Mauritanie (Afrique du Nord) ; Cameroun, Gabon, Sao Tomé-et-Principe et Tchad (Afrique centrale) ; Burundi, Comores, Djibouti, Kenya, Madagascar, Ouganda, République démocratique du Congo et Rwanda (Afrique de l'Est) ; Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Gambie, Ghana, Sénégal, Sierra Leone et Togo (Afrique de l'Ouest) ; Angola, Botswana, Lesotho, Malawi, Maurice, Namibie, Zambie et Zimbabwe (Afrique australe).

⁴ Vingtième session du Comité intergouvernemental d'experts pour l'Afrique de l'Ouest, Ouagadougou, 18 et 19 mai 2017.

politiques et responsables du corps législatif, a été unanimement salué pour son utilité et sa pertinence et a suscité des demandes de formations supplémentaires. Un guide méthodologique, renseigné par plus de 30 pays et préconisant l'application des données d'urbanisme dans les politiques publiques, sert de base au suivi et à l'examen de l'objectif de développement durable n° 11 et du Nouveau Programme pour les villes en Afrique.

Chapitre 19

Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Principaux résultats obtenus

Pour faire face aux problèmes rencontrés en Asie et dans le Pacifique et appuyer l'intégration équilibrée des dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a continué d'être la plus ouverte des instances intergouvernementales de la région et de favoriser des solutions novatrices et l'échange des connaissances et des bonnes pratiques. Afin de faciliter la mise en œuvre, le suivi et l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030, elle a fourni les études, les analyses et la coopération technique nécessaires pour élaborer et appliquer, entre autres, des politiques macroéconomiques et financières fondées sur la connaissance des faits dans les domaines du développement, du commerce et de l'investissement, des technologies et de l'innovation, des transports et de la connectivité, de l'environnement, de la gestion des ressources naturelles et de l'urbanisation, des questions sociales, des statistiques et de l'énergie. En 2016-2017, la CESAP a aidé ses États membres à fixer des priorités régionales et à établir des positions et des partenariats afin de progresser dans la mise en œuvre du Programme 2030 de manière intégrée et équilibrée dans le cadre de leurs travaux normatifs et analytiques et de leurs activités de renforcement des capacités. Durant la période, les États membres ont conféré au Forum annuel Asie-Pacifique pour le développement durable le statut de mécanisme régional de suivi et d'examen, et adopté une feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030. Ils ont réaffirmé leur attachement à la stratégie de coopération et d'intégration économiques régionales par une déclaration ministérielle dans laquelle ils ont pris actes des synergies existant entre cette stratégie et le Programme 2030.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

La réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international est souvent entravée par la faiblesse des cadres et moyens institutionnels, ainsi que par la disparité des stades de développement. Ces problèmes peuvent compromettre la conception et la mise en œuvre efficaces de politiques fondées sur la connaissance des faits. Afin de faire face à ces problèmes, il convient de consolider davantage les mécanismes visant à intensifier l'intégration et la coopération économiques, la coordination des politiques et l'élaboration de stratégies multisectorielles à l'échelle de la région. La réalisation du Programme 2030 requiert des connaissances polyvalentes et un environnement institutionnel intégré aux niveaux régional, sous-régional et national. Les divers moyens techniques et institutionnels dont disposent les États membres les aideront à mettre en œuvre les plans d'action et les cadres arrêtés aux niveaux régional et

international. Les travaux intergouvernementaux d'analyse et de renforcement des capacités que mène la CESAP, en coopération avec les partenaires de développement, constituent un élément essentiel de l'assistance offerte.

487. Les résultats ci-dessus correspondent à l'exécution de 99 % des 692 produits quantifiables prescrits, contre 97 % pour l'exercice biennal précédent. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du secrétariat a été ramené de 116 en 2014-2015 à 5 en 2016-2017.

488. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 19)] et dans la Récapitulation des modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/85).

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

489. À la fin de 2017, 99 % des produits avaient été fournis en temps voulu (objectif : 93 %). Ces travaux ont abouti à la création d'une plateforme permettant aux responsables politiques des États membres et des membres associés d'analyser les mesures consacrées aux nouveaux problèmes majeurs auxquels la région fait face, qui pourraient servir de point de départ aux débats mondiaux, et de transposer ces débats mondiaux au contexte régional. Ces dialogues régionaux et sous-régionaux étaient fondés sur des analyses pointues fondées sur la connaissance des faits et ont été suivis par des activités de renforcement des capacités de développement économique et social en vue de la mise en œuvre du Programme 2030.

b) Recensement des questions d'importance critique et des nouvelles questions intéressant le programme de développement régional

490. À ses soixante-douzième et soixante-treizième sessions, la CESAP a adopté 76 décisions et 21 résolutions qui auront des répercussions à long terme. En particulier, la résolution 72/6 relative à l'engagement pris pour mettre en œuvre avec efficacité le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique et la résolution 73/9 sur la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique contiennent les mandats définis par les États membres en vue de promouvoir la réalisation du Programme 2030. À la fin de 2017, 230 recommandations relatives aux problèmes nouveaux exigeant une attention avaient été formulées par les organes intergouvernementaux (objectif : 110 recommandations).

c) Amélioration de la cohérence des politiques et de la coordination entre les organismes des Nations Unies dans la région de l'Asie et du Pacifique

491. En 2016-2017, la cohérence et la coordination des politiques entre les organismes des Nations Unies et les partenaires de développement ont été renforcées dans le cadre de la restructuration des groupes de travail chargés de questions thématiques du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique. De nouveaux mandats ont été établis pour divers groupes de travail thématiques en vue d'harmoniser les projets communs et l'élaboration des politiques avec le Programme 2030 : il s'agit des groupes de travail thématiques chargés de la croissance économe en ressource, des sociétés durables, du développement sans

exclusion et de l'élimination de la pauvreté, de la réduction des risques de catastrophe et de la résilience, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, et du projet Éducation 2030+, ainsi que d'un nouveau groupe de travail thématique chargé des statistiques. Durant la période, 63 produits communs (rapports analytiques et réunions régionales) ont été exécutés (objectif : 30). Par exemple, le groupe de travail thématique chargé de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, coprésidé par la CESAP et ONU-Femmes, a réalisé une analyse sur les mécanismes de financement et d'investissement destinés à favoriser l'égalité des sexes et l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution. Les recommandations de politique générale issues des forums régionaux organisés par les groupes de travail chargés de questions thématiques ont contribué à la mise en œuvre du Programme 2030 dans la région de l'Asie et du Pacifique et alimenté les travaux des soixantième et soixante et unième sessions de la Commission de la condition de la femme. Parmi les réalisations majeures du Mécanisme de coordination régionale, on citera l'adoption du Plan d'action Association des nations de l'Asie du Sud-Est-Nations Unies pour 2016-2020, du Plan d'action stratégique commun de l'Organisation des Nations Unies et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en matière de gestion des catastrophes et du Plan d'action ASEAN-Nations Unies pour l'environnement et la lutte contre les changements climatiques pour 2016-2020.

- d) *Meilleure visibilité du rôle joué par la CESAP dans la promotion d'un développement économique et social équitable et sans exclusive dans la région de l'Asie et du Pacifique*

492. Au 31 décembre 2017, les activités et initiatives de la CESAP ont été mentionnées 643 fois dans les grands organes d'information de l'Asie et du Pacifique (objectif : 160). Par ailleurs, les organes d'information de premier plan, régionaux ou nationaux, ont mentionné 488 fois les 29 articles d'opinion rédigés par la Secrétaire exécutive (objectif : 50).

- e) *Respect des délais de présentation des manuscrits aux services des conférences et de la documentation*

493. À la fin de 2017, 52,6 % des documents d'avant-session avaient été soumis avant l'échéance fixée à 10 semaines (objectif : 100 %). Ce faible taux d'exécution s'explique par les consultations internes organisées pour préparer les documents car, durant la période, la Commission et ses organes subsidiaires devaient aligner leurs priorités en fonction des nouveaux mandats émanant du Programme 2030. La CESAP a appliqué plusieurs mesures pour atteindre l'objectif fixé, lui permettant de faire passer le taux d'exécution de 40 % à la fin du deuxième trimestre, à 50,7 % à la fin du troisième trimestre et à 52,6 % à la fin de la période. Fait plus significatif encore, ce taux a bondi de 35,13 % à la soixante-douzième de la Commission en 2016 à 81,39 % à la soixante-treizième session en 2017.

Sous-programme 1

Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement

- a) *Favoriser une meilleure compréhension par les décideurs et les autres groupes cibles des politiques propices à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et à la réduction des écarts de développement dans la région*

494. Les réunions des groupes d'experts tenues durant la période ont suscité de nombreux débats techniques et des retours positifs concernant les documents établis par la CESAP. Le nombre de rapports et références émanant des gouvernements, du

milieu universitaire et des médias concernant l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique et les rapports sur le développement des pays ayant des besoins particuliers dans la région de l'Asie et du Pacifique est de 767 (objectif : 850). Il convient de noter que seules les références parues dans des médias anglophones sont comptabilisées et que celles se rapportant au *Asia-Pacific Development Journal* ne sont pas prises en compte. Par ailleurs, ce résultat a été réalisé malgré une baisse de plus de 30 % du nombre de sites de lancement de publication en 2016-2017, par rapport à la période précédente. Cette couverture médiatique a été assurée par de grands organes d'information internationaux, comme la *British Broadcasting Corporation (BBC)*, *Bloomberg*, le *Cable News Network (CNN)*, le *Financial Times* et *Reuters*, ainsi que par des médias nationaux dans la région et en dehors.

- b) *Faire mieux entendre la voix de la région dans les instances mondiales de développement et renforcer la coopération économique et financière afin de favoriser un développement partagé, équitable, durable et résilient*

495. En 2016-2017, la CESAP a organisé deux dialogues de haut niveau sur le suivi du financement du développement en Asie et dans le Pacifique en vue d'aider ses États membres à mieux comprendre la façon dont les décisions adoptées dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement pourraient être appliquées dans la région à l'appui de l'application du Programme 2030, et à recenser des domaines de coopération régionale. Les documents finals issus de ces dialogues ont été soumis à la Commission à sa soixante-douzième session par la République de Corée et à sa soixante-treizième session par Sri Lanka. La deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique était axée sur la manière dont la région pourrait effectivement utiliser cette instance pour appuyer l'application du Programme 2030, et une déclaration ministérielle a été publiée à ce sujet (objectif : 3 documents finals et résolutions).

- c) *Aider les États membres, notamment les pays ayant des besoins particuliers, à se donner les moyens de concevoir et d'exécuter des politiques de développement permettant de concrétiser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et d'atteindre les autres objectifs de développement arrêtés sur le plan international, y compris l'égalité des sexes*

496. La plupart des pays de la région, y compris ceux ayant des besoins particuliers, ont intégré les objectifs de développement durable dans leurs stratégies de développement. En 2016, les gouvernements de la région se sont montrés fermement résolus à atteindre les objectifs de développement durable dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 et des Orientations de Samoa. Au total, 86 % des participants aux activités de la CESAP (objectif : 85 %) ont indiqué que les activités visant à promouvoir le renforcement des moyens de mettre en œuvre le Programme 2030 leur avaient permis d'être mieux en mesure de formuler et d'appliquer de solides politiques de développement économique afin de réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international et de mieux comprendre les difficultés à surmonter pour combler le manque d'infrastructures dans les pays les moins avancés et financer les investissements nécessaires.

- d) *Aider les États membres à se donner les moyens de concevoir et d'appliquer des politiques et des mesures de développement favorisant l'agriculture durable et la sécurité alimentaire qui profitent autant aux femmes qu'aux hommes, aux filles qu'aux garçons*

497. En 2016-2017, le Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable a continué de mener des travaux de recherche analytiques et d'organiser des activités de renforcement des capacités et des dialogues politiques, ainsi que diverses activités en faveur de l'échange de connaissances et du réseautage. Ces activités ont permis de promouvoir des possibilités d'action novatrices et ont contribué au renforcement des moyens institutionnels dont disposent les États membres pour fonder sur des bases factuelles l'élaboration de politiques relatives à l'agriculture durable, y compris celles visant à réaliser les objectifs de développement durable, et les méthodes de suivi des progrès accomplis. D'autres domaines ont été considérés, comme l'amélioration de la résilience du secteur agricole face aux catastrophes naturelles et aux changements climatiques, les instruments de marché visant à promouvoir l'agriculture durable, l'évaluation rurale participative et la contribution des parties prenantes à l'élaboration de stratégies locales. Sur l'ensemble des personnes interrogées, 95 % ont indiqué avoir utilisé des connaissances et compétences obtenues grâce au travail de la CESAP pour promouvoir l'agriculture durable et la sécurité alimentaire (objectif : 85 %).

Sous-programme 2

Commerce et investissement

- a) *Renforcement de la connaissance qu'ont les pays membres de la CESAP des tendances, des questions nouvelles et des possibilités d'action fondées sur des données factuelles dans les domaines du commerce et de l'investissement et les domaines apparentés du développement des entreprises, de l'innovation et du transfert de technologie, à l'appui d'un développement durable qui profite à tous*

498. Les produits de la CESAP relatifs au commerce et à l'investissement ont suscité un vif intérêt dans les publications consacrées aux politiques, dans les médias et parmi les responsables politiques : le nombre d'articles consacrés aux publications de la Commission ou mentionnant celles-ci s'est élevé à 61 (objectif biennal : 35) et ces publications ont été téléchargées 2 582 fois (objectif biennal : 40 000). L'écart entre le nombre de téléchargements effectifs et l'objectif biennal (qui n'a pas pu être revu à la baisse et fixé à 1 700 téléchargements, objectif qui aurait été plus réaliste) tient au fait que le nouveau site Web de la CESAP exploite une panoplie d'outils statistiques qui distinguent les recherches et les téléchargements effectués par les personnes physiques de ceux émanant de robots et de moteurs de recherche. Les principaux outils analytiques comprennent la publication intitulée *Asia-Pacific Trade and Investment Report*, qui traite de la manière de mieux mettre le commerce et l'investissement au service des objectifs de développement durable, la collection *Studies in Trade, Investment and Innovation* et les documents de travail de la CESAP, la collection *Trade Insights* de la CESAP et la base de données CESAP-Banque mondiale sur les coûts du commerce. Par ailleurs, le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce a poursuivi ses travaux d'analyse, qui facilitent l'élaboration de politiques éclairées et la compréhension des possibilités d'action en matière de politique commerciale, tandis que le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce et le transport sans papier en Asie-Pacifique a continué d'enrichir les connaissances sur le commerce transfrontière sans papier et, de façon plus générale, sur la facilitation du commerce.

- b) *Renforcement des mécanismes de coopération régionale dans les domaines du commerce, de l'investissement, du développement des entreprises, de l'innovation et du transfert de technologie à l'appui d'un développement durable qui profite à tous*

499. À la soixante-douzième session de la Commission, les pays membres de la CESAP ont adopté un Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique. À la quatrième session du Conseil ministériel de l'Accord commercial Asie-Pacifique, qui s'est tenue en janvier 2017, un protocole à l'Accord a été signé. Il présente les listes nationales révisées des concessions tarifaires et les règles d'origine de l'Accord commercial Asie-Pacifique. Trente-sept États membres ont jugé utiles les mécanismes de coopération régionale appuyés par la Commission dans les domaines du commerce, de l'investissement et du développement des entreprises (objectif biennal : 20). Quarante-deux États membres ont jugé que les mécanismes de coopération régionale que soutiennent le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et le Centre pour la mécanisation agricole durable facilitaient l'innovation, et le développement et le transfert de technologie (objectif biennal : 10). Dans le cadre de l'Accord commercial Asie-Pacifique, la marge préférentielle s'est établie à 32,5 % (objectif biennal : 35 %), tandis que le nombre de produits bénéficiant d'un régime préférentiel s'est élevé à 10 677 (objectif biennal : 10 000).

- c) *Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP de formuler et mettre en œuvre des politiques en matière de commerce, d'investissement, d'innovation, de développement des entreprises et de transfert de technologie, y compris des politiques tenant compte de la problématique femmes- hommes, à l'appui d'un développement durable qui profite à tous*

500. La CESAP a formé plus de 1 900 personnes dans le cadre d'une bonne cinquantaine d'activités de renforcement des capacités concernant les politiques en matière de commerce et d'investissement. En moyenne, 91,2 % des participants (objectif biennal : 85 %) ont indiqué qu'ils étaient ainsi mieux à même de formuler et de mettre en œuvre des politiques commerciales et des politiques d'investissement et de développement des entreprises. En outre, 96,7 % des entités (objectif biennal : 80 %) ayant participé aux activités du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie et du Centre pour la mécanisation agricole durable ont déclaré qu'elles étaient désormais mieux à même de formuler et de mettre en œuvre des politiques propres à favoriser l'innovation et le transfert de technologie, y compris dans le domaine de la mécanisation agricole. Les travaux d'analyse, y compris ceux auxquels la CESAP apporte son concours en tant que membre du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce et du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce et le transport sans papier en Asie-Pacifique, ont permis de renforcer les capacités en vue d'améliorer l'efficacité de la conception et de la mise en œuvre des politiques et des accords internationaux.

Sous-programme 3

Transports

- a) *Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP de formuler et mettre en œuvre des politiques et programmes de transport qui concourent à un développement durable, équitable et sans exclusive et tiennent compte de la problématique femmes-hommes*

501. Les activités de la CESAP portant sur le développement de transports urbains durables, sur les transports intelligents, sur la sécurité routière et sur les transports ruraux ont débouché sur la formulation et la mise en œuvre de 95 initiatives dans les pays membres, y compris la planification et le développement de systèmes de

transports en commun en zone urbaine, l'élaboration de mesures destinées à améliorer la sécurité routière (y compris en renforçant la sûreté des infrastructures et la sécurité des usagers de la route) et l'amélioration de l'accès aux zones rurales (objectif biennal : 95). Parmi les autres réalisations, on peut citer l'adoption des Objectifs, cibles et indicateurs régionaux en matière de sécurité routière pour l'Asie et le Pacifique (2016-2020), l'utilisation, dans le cadre d'un projet pilote, de l'indice de transport urbain durable, l'élaboration de principes directeurs relatifs au déploiement et à l'utilisation de systèmes de transport intelligents dans les zones urbaines et la mise sur pied d'un cadre réglementaire encadrant l'utilisation des systèmes de transport intelligents dans la région et le développement d'un accès durable aux zones rurales. Un numéro de la revue intitulée *Transport and Communications Bulletin for Asia and the Pacific* a été consacré à la question de l'accès aux transports durables en zone rurale et un autre à celle des objectifs de développement durable : ils comprenaient des travaux de recherche et des études de cas sur l'accès aux zones rurales.

- b) *Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP de planifier, créer et mettre en place des réseaux internationaux de transport intermodal tels que le Réseau routier asiatique, le réseau ferroviaire transasiatique, des ports secs d'importance internationale*

502. La CESAP a continué de travailler sur les trois composantes du Réseau routier asiatique, sur le réseau ferroviaire transasiatique et sur les ports secs d'importance internationale, de façon à instaurer les conditions nécessaires à la mise en place d'un système de soutien logistique et de transport intermodal intégré à l'échelle de la région. L'Accord intergouvernemental sur les ports secs est entré en vigueur en 2016, tandis que le cadre régional pour la planification, la conception, le développement et l'exploitation des ports secs d'importance internationale a été adopté en 2017. Les pays membres ont redessiné les axes du réseau ferroviaire transasiatique et du Réseau routier asiatique, par l'intermédiaire de groupes de travail convoqués par la CESAP. En 2016, la Commission a adopté sa résolution [72/5](#) intitulée « Renforcer la coopération régionale en matière de connectivité des transports pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique ». En 2016-2017, le nombre de projets et programmes nationaux consacrés à l'amélioration des infrastructures régionales de transport s'est élevé à 83 (objectif biennal : 73) et le nombre d'États membres de la CESAP qui sont parties à des accords mondiaux, régionaux et sous-régionaux ou qui en sont signataires s'est établi à 82 (objectif biennal : 75).

- c) *Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP et du secteur privé de prendre et d'appliquer des mesures pour améliorer les opérations de transport international et la logistique*

503. La CESAP a continué d'aider les États membres à améliorer les opérations de transport international et la logistique et à renforcer la connectivité des transports sur le plan opérationnel. La Conférence ministérielle sur les transports, tenue à Moscou en décembre 2016, a donné lieu à la signature de l'Accord intergouvernemental sur le transport routier international le long du Réseau routier asiatique, entre la Chine, la Fédération de Russie et la Mongolie : à l'adoption de quatre documents types de facilitation des transports (l'Accord sous-régional type relatif à la facilitation des transports, l'Accord bilatéral type sur le transport routier international, l'Autorisation multilatérale type pour le transport routier international et le Modèle type des systèmes d'information logistique) : à la création d'un Comité de coordination interrégionale concernant le transport entre l'Asie et l'Europe. En outre, on a compté, en 2017, 34 mesures visant à éliminer les goulets d'étranglement et à faciliter la

circulation des personnes, des biens et des véhicules sur les axes de transport et aux postes frontière (objectif biennal : 34), tandis que 18 pays ont pris des mesures destinées à améliorer la performance logistique (objectif biennal : 18).

Sous-programme 4 Environnement et développement

- a) *Meilleure compréhension, par les responsables des autorités locales et nationales et les autres parties prenantes, des moyens qui peuvent être mis en œuvre pour faire concorder l'élaboration des politiques environnementales et de développement et les grandes orientations en matière de gestion des ressources en eau et d'urbanification, compte tenu de la problématique femmes-hommes, avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable*

504. Les travaux d'analyse de la CESAP ont servi de socle à l'élaboration aux niveaux national et régional de politiques destinées à appuyer la mise en œuvre des programmes de développement internationaux, y compris le Programme 2030, le Nouveau Programme pour les villes et l'Accord de Paris sur les changements climatiques. On a relevé au moins 10 références, dans les documents, déclarations et exposés politiques, aux publications, notes d'orientation, projets et activités de la Commission (objectif biennal : 10), dont les publications intitulées *Asia-Pacific Sustainable Development Goals Outlook* et *Eradicating Poverty and Promoting Prosperity in the Changing Asia-Pacific*, établies par la CESAP, et les éditions 2016 et 2017 du *Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau*, auxquelles la Commission a contribué.

- b) *Renforcement de la capacité des responsables des autorités locales et nationales et des principales parties prenantes d'élaborer des politiques environnementales et de développement et de mettre en œuvre les grandes orientations en matière de gestion des ressources en eau et d'urbanification, compte tenu de la problématique femmes-hommes, dans le cadre du Programme 2030 et des objectifs de développement durable*

505. La CESAP a organisé une série d'activités de renforcement des capacités et de projets de terrain, qui ont donné lieu à 11 initiatives conçues par les gouvernements et les principales parties prenantes pour faciliter l'élaboration de politiques environnementales et de développement et la mise en œuvre des grandes orientations en matière de gestion des ressources en eau et d'urbanification (objectif biennal : 10). Ces initiatives avaient trait notamment à des approches intégrées de la planification en rapport avec l'objectif de développement durable n° 6 relatif à l'eau et à l'assainissement, à la création à grande échelle de centres de récupération intégrée des ressources et à la mise en commun des données d'expérience, à l'élaboration de mesures d'atténuation adaptées au contexte national aux fins de la gestion durable des déchets et à la création d'un mécanisme destiné à faciliter l'établissement à titre volontaire de rapports nationaux sur la mise en œuvre du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable. Elles ont également permis d'élaborer une méthodologie destinée à aider les pays à répertorier les perspectives nationales sur le plan de la durabilité. En particulier, la CESAP a apporté un concours direct au Gouvernement mongol à cette fin.

- c) *Renforcement des structures de coopération régionale (cadres et réseaux des responsables des autorités locales et nationales et des principales parties prenantes) à l'appui de l'élaboration des politiques environnementales et de développement et des grandes orientations en matière de gestion des ressources en eau et d'urbanification, compte tenu de la problématique femmes-hommes*

506. La CESAP a mené 10 initiatives en vue de créer ou de renforcer des cadres et réseaux de coopération régionale à l'appui de l'élaboration de politiques environnementales et de politiques de développement et de grandes orientations relatives à la gestion des ressources en eau et à l'urbanification qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes (objectif biennal : 10). Une feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme 2030 a été adoptée en 2017, lors du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable. En outre, la Commission a mis sur pied une plateforme de connaissances sur les objectifs de développement durable en milieu urbain, qui vise à faciliter la mise en commun des pratiques exemplaires et à inciter les autorités locales de la région à renforcer la coopération entre les villes. Coorganisé par la CESAP, le Forum international sur une politique urbaine pour la réalisation des objectifs de développement durable a permis aux villes de réaffirmer leur volonté de mettre en œuvre le Programme 2030, en respectant certains principes fondamentaux, notamment celui de la coopération régionale. En outre, un réseau de référents nationaux chargés des objectifs de développement durable a été créé en 2016. À sa septième session, la Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique a adopté une déclaration ministérielle dans laquelle elle a répertorié les domaines prioritaires et formulé des propositions concrètes en vue de renforcer la coopération régionale en matière d'environnement et de développement.

Sous-programme 5

Technologies de l'information et des communications, et réduction et gestion des risques de catastrophe

- a) *Renforcement de la coopération régionale en ce qui concerne la desserte numérique, les applications des techniques spatiales et la réduction et la gestion des risques de catastrophe à l'appui d'un développement durable partagé par tous*

507. Les travaux conduits par la CESAP en 2016-2017 ont permis de renforcer la coopération régionale en ce qui concerne la desserte numérique, les applications des techniques spatiales et la réduction et la gestion des risques de catastrophe. Ainsi, en 2016, les États membres ont adopté le Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et le Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information de façon à orienter l'action menée dans la région en faveur de la connectivité régionale à haut débit jusqu'en 2018. Ils ont également appuyé la proposition de la Commission de créer un réseau Asie-Pacifique chargé de renforcer la résilience face aux catastrophes, afin de faciliter l'adoption de mesures coordonnées dans la région. En 2016-2017, 28 États membres ont indiqué avoir tiré parti des mécanismes de coopération régionale axés sur la desserte numérique, les applications des techniques spatiales et la réduction et la gestion des risques de catastrophe qui bénéficient de l'appui de la CESAP (objectif biennal : 15).

- b) *Amélioration de la connaissance qu'ont les États membres des stratégies et politiques efficaces en matière de desserte numérique, d'applications des techniques spatiales et de réduction et de gestion des risques de catastrophe, compte tenu de la problématique femmes-hommes, à l'appui d'un développement durable, résilient, équitable et sans exclusive*

508. Grâce aux travaux menés par la Commission en 2016-2017, 88 % des États membres ont déclaré être mieux informés des stratégies et des politiques axées sur le

numérique, les applications des techniques spatiales et la réduction et la gestion des risques de catastrophe, y compris en ce qu'elles ont trait à la problématique femmes-hommes (objectif biennal : 75 %). La publication intitulée *Asia-Pacific Disaster Report 2017* a aidé à mieux faire connaître les risques dans la région, en particulier ceux pesant sur les pays vulnérables dotés de moyens réduits, et les moyens d'intervention propres à les atténuer. Les responsables politiques ont notamment été sensibilisés au fait que les risques transfrontières tels que les cyclones tropicaux, la sécheresse et les inondations toucheraient de nouvelles zones. Le document de travail intitulé *State of ICT in Asia and the Pacific 2016: uncovering the widening broadband divide* a également permis de faire mieux connaître les difficultés et les possibilités d'action dans le domaine numérique, comme le prouve le nombre de citations et de téléchargements dont il a fait l'objet. Au total, les publications de la CESAP sur les technologies de l'information et des communications, les applications des techniques spatiales et la réduction et la gestion des risques de catastrophe ont été téléchargées 2 854 fois (objectif biennal : 800).

- c) *Renforcement de la capacité des États membres de mettre les technologies de l'information et des communications, les applications des techniques spatiales et les stratégies de réduction et de gestion des risques de catastrophe au service d'un développement durable, résilient, équitable et sans exclusive*

509. Les activités du Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement ont été élargies, de façon à renforcer non seulement les capacités des fonctionnaires, des étudiants et des jeunes, mais également celles des femmes chefs d'entreprise. En coopération avec les partenaires d'exécution issus des pouvoirs publics et de la société civile, les programmes du Centre ont pu être adaptés et transposés dans des programmes nationaux de renforcement des capacités. Le Centre a également aidé les États membres à développer leurs compétences de sorte que les programmes de formation qu'il propose puissent être reproduits au niveau national ou local. Quatre-vingt-onze pour cent des participants aux activités du Centre ont déclaré être mieux à même de mettre les technologies numériques au service du développement socioéconomique après avoir participé aux activités proposées (objectif biennal : 85 %). En 2016-2017, 476 initiatives ont repris des modules de formation créés par le Centre ou s'en sont inspiré (objectif biennal : 205).

Sous-programme 6 Développement social

- a) *Renforcement des connaissances, des capacités et de la coopération régionales de façon à répondre aux tendances en matière de population et de développement, notamment au regard de l'égalité des sexes, en Asie et dans le Pacifique*

510. Les analyses et les supports de sensibilisation de la CESAP portant sur les mesures à prendre pour lutter contre les disparités et investir en faveur de l'équité ont influé sur les réformes législatives et orienté les engagements vers un développement plus inclusif et plus durable. Quatre initiatives faisant référence à des cadres régionaux ont été prises par des États membres pour promouvoir des politiques et des programmes axés sur la population et le développement qui tiennent notamment compte de l'égalité des sexes (objectif biennal : 4). Quatre-vingt-quinze pour cent des personnes interrogées ont dit avoir amélioré leurs connaissances grâce aux analyses de la CESAP sur les tendances en matière de population et de développement, notamment au regard de l'égalité des sexes (objectif biennal : 80 %). Dans le cadre de la tribune intergouvernementale qu'offre la Commission, les pays de la région ont défini leur position et leurs priorités quant aux négociations qui doivent se tenir sur

le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et à la réalisation des engagements relatifs au vieillissement arrêtés au niveau international. À l'issue des activités organisées par la CESAP, 90 % des participants ont indiqué avoir amélioré leurs connaissances et leurs compétences en matière de vieillissement de la population, de migration et de développement (objectif biennal : 80 %).

b) *Renforcement des connaissances, des capacités et de la coopération régionales de façon à consolider les systèmes de protection sociale, notamment en matière de santé et d'égalité des sexes, en Asie et dans le Pacifique*

511. En fournissant des travaux d'analyse et une assistance technique aux États membres, la CESAP a renforcé les capacités, les connaissances et la coopération régionales en vue d'établir des systèmes de protection sociale inclusifs. Quarante-deux pour cent des personnes interrogées ont dit avoir beaucoup appris des analyses de la Commission sur les politiques de protection sociale et les pratiques de référence, concernant notamment la santé et l'égalité des sexes (objectif biennal : 80 %). Quarante-neuf pour cent des participants ont amélioré leurs connaissances et compétences grâce aux réunions et aux ateliers de la CESAP sur les systèmes de protection sociale et sur la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH, notamment au regard de l'égalité des sexes (objectif biennal : 80 %). Quatre initiatives ont été prises par des États membres et des parties prenantes en vue de renforcer les systèmes de protection sociale et d'élargir l'accès aux médicaments, aux services de diagnostic et aux vaccins (objectif biennal : 3).

c) *Renforcement des connaissances, des capacités et de la coopération régionales de façon à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en Asie et dans le Pacifique*

512. En fournissant une tribune intergouvernementale, des travaux d'analyse et une assistance technique, la CESAP a renforcé la coopération régionale et amélioré les connaissances et les capacités des entités publiques relatives à l'intégration de la problématique femmes-hommes dans les programmes nationaux de développement. Quarante-cinq pour cent des personnes interrogées ont indiqué avoir amélioré, grâce aux analyses de la Commission, leurs connaissances sur un financement porteur de transformation en ce qui concerne l'égalité des sexes, une administration en ligne prenant en considération l'autonomisation des femmes, l'autonomisation économique des femmes dans un monde du travail en pleine évolution, la promotion des femmes chefs d'entreprise dans l'ASEAN et la budgétisation tenant compte de la problématique femmes-hommes (objectif biennal : 80 %). En outre, 99 % des participants ont dit avoir amélioré leurs connaissances et compétences grâce aux réunions et aux ateliers de la CESAP sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (objectif biennal : 80 %). Sur la base des lignes directrices de la Commission, des États membres ont pris trois initiatives qui visaient à intégrer pleinement la problématique femmes-hommes dans les politiques, la planification et les processus budgétaires au niveau national, afin de parvenir à l'égalité des sexes et au développement durable (objectif biennal : 3).

d) *Renforcement des connaissances, des capacités et de la coopération régionales de façon à promouvoir les droits des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique*

513. Forts des travaux de la CESAP, les États membres ont pris six initiatives visant à renforcer les cadres régionaux et sous-régionaux axés sur la promotion des droits des personnes handicapées, y compris au moyen des lois et politiques nationales, à intégrer la question du handicap dans les plans d'action nationaux et sous-régionaux

et à faire ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées (objectif biennal : 4). La Commission a renforcé les connaissances et les capacités techniques des États membres en appuyant le Groupe de travail sur la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées, en proposant des services consultatifs, en diffusant des pratiques de référence et des analyses, en favorisant la prise en compte du handicap et en faisant un bilan à mi-parcours de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique. Quatre-vingt-quatorze pour cent des répondants (objectif biennal : 80 %) et 90 % des participants (objectif biennal : 80 %) ont indiqué avoir amélioré leurs connaissances et compétences en matière de handicap, les premiers grâce aux analyses de la Commission et les seconds grâce aux activités de renforcement des capacités qu'elle a organisées.

Sous-programme 7 **Statistiques**

- a) *Plus grande sensibilisation des États membres aux stratégies et politiques en faveur d'un développement durable qui profite à tous en Asie et dans le Pacifique, notamment en matière d'égalité des sexes, grâce à une plus grande disponibilité des produits et des services statistiques*

514. Les produits et services statistiques de la CESAP, notamment la base de données et l'Annuaire statistique, ont donné des informations essentielles sur la situation de départ et sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable et contribué à mieux faire connaître les stratégies et politiques en faveur d'un développement durable qui profite à tous. Ils ont également orienté l'élaboration de programmes de travail relatifs aux statistiques et de stratégies nationales de développement de la statistique, car ils ont permis de mieux savoir quelles étaient les données disponibles et de recenser les lacunes et les besoins en matière de capacités. Quatre-vingt-quinze pour cent des participants interrogés ont dit être mieux informés des stratégies et politiques en faveur d'un développement durable ouvert à tous en Asie et dans le Pacifique, notamment en matière d'égalité des sexes, grâce aux produits et services statistiques de la CESAP (objectif biennal : 65 %). Depuis le début de la période biennale, le téléchargement des produits statistiques en ligne a connu une nette augmentation, passant de 5 000 à environ 7 450 téléchargements par mois (objectif biennal : 7 000).

- b) *Renforcement des moyens dont disposent les États membres en Asie et dans le Pacifique pour produire et diffuser des données statistiques et pour les exploiter conformément aux normes internationalement acceptées et aux pratiques de référence de façon à favoriser un développement durable qui profite à tous et prenne notamment en compte la problématique femmes-hommes en Asie et dans le Pacifique*

515. Compte tenu de la vision et du cadre d'action collectifs de la communauté statistique, il a été procédé à un ajustement des initiatives régionales de renforcement des capacités dans les domaines ci-après de façon à contribuer directement à l'exécution du Programme 2030 : statistiques économiques, statistiques démographiques et sociales, registres et statistiques de l'état civil, statistiques ventilées par sexe, statistiques environnementales, statistiques relatives aux catastrophes et modernisation des moyens statistiques. Quatre-vingt-quinze pour cent des participants aux activités de la CESAP ont indiqué être mieux à même de produire, diffuser ou utiliser les statistiques conformément aux normes internationalement acceptées et aux pratiques de référence (objectif biennal : 70 %). Soixante-dix-neuf pour cent des participants aux stages de formation organisés par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique ont dit être mieux à même de produire, diffuser

ou utiliser les statistiques conformément aux normes internationalement acceptées et aux pratiques de référence (objectif biennal : 70 %).

Sous-programme 8

Activités sous-régionales de développement

Composante 1

Activités sous-régionales de développement dans le Pacifique

- a) *Renforcement des capacités des pays et territoires insulaires du Pacifique visant à planifier et mettre en œuvre des politiques en faveur d'une intégration harmonieuse des volets économique, social et environnemental du développement durable, prenant notamment en compte la problématique femmes-hommes*

516. Dans le Pacifique, la CESAP a soutenu l'intégration des priorités nationales en matière de développement durable dans les cadres budgétaires et contribué à une meilleure compréhension des mécanismes de financement du développement, grâce notamment à l'adoption par plusieurs pays du Système de comptabilité environnementale et économique qui sera utilisé pour l'établissement des comptes nationaux. Elle a joué un rôle central dans la mise en place d'un dispositif conçu pour faire face aux effets des changements climatiques sur la mobilité humaine, y compris la mobilité des travailleurs. Elle a défendu les droits des personnes handicapées dans le Pacifique en œuvrant notamment à l'élaboration d'une loi type régionale visant à aider les pays à mettre en œuvre la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Douze États (objectif biennal : 12) ont indiqué qu'ils jugeaient les activités de la CESAP pertinentes et utiles pour ce qui était de l'action en faveur d'une intégration harmonieuse des volets économique, social et environnemental du développement durable, prenant notamment en compte la problématique femmes-hommes. Sept documents de planification dans les pays du Pacifique reflétaient une meilleure intégration des volets du développement et prenaient notamment en compte la problématique femmes-hommes (objectif biennal : 4).

- b) *Efficacité accrue des dispositifs régionaux du Pacifique destinés à la prise en compte des volets régionaux et sous-régionaux du développement durable, notamment grâce à l'échange de connaissances et à la coopération Sud-Sud*

517. Le nombre d'initiatives de coopération Sud-Sud dans le Pacifique facilitées par la CESAP ou ayant bénéficié de son concours, notamment celles menées sous l'égide de l'équipe spéciale régionale pour les objectifs de développement durable et celles portant sur la coopération régionale dans le domaine des migrations liées aux changements climatiques, est passé à 22 (objectif biennal : 12). En outre, 80 % des décideurs nationaux (objectif biennal : 80 %) ont jugé que les travaux de la Commission en matière d'échange de connaissances étaient pertinents et utiles et facilitaient la participation aux mécanismes sous-régionaux et régionaux œuvrant au développement durable. En dirigeant l'appui donné par l'ONU à l'élaboration du plan de réalisation des objectifs de développement durable dans le Pacifique, la CESAP a directement contribué à accroître l'efficacité des dispositifs régionaux visant à promouvoir la réalisation des objectifs de développement durable et la mise en œuvre des Orientations de Samoa. Les dirigeants des pays du Pacifique ont arrêté d'un commun accord des indicateurs régionaux qui amélioreront sensiblement la cohérence et la transparence du processus de programmation des organisations sous-régionales et des entités des Nations Unies.

Composante 2

Activités sous-régionales de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est

- a) *Participation accrue des décideurs des États membres de la CESAP en Asie de l'Est et du Nord-Est à la coopération régionale comme moyen de faire face aux grands problèmes de développement, notamment ceux touchant l'économie verte (dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté), la préservation des milieux naturels et marins, de la pollution atmosphérique transfrontalière, le développement qui profite à tous et qui fait appel aux compétences et aux connaissances des personnes âgées, des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, la facilitation du commerce et des transports, la réduction et la gestion des risques liés aux catastrophes, tout en tenant compte de la problématique femmes-hommes dans tous les domaines et en œuvrant à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international*

518. La CESAP a fait des progrès sensibles en ce qui concerne la participation des décideurs de ses États membres en Asie de l'Est et du Nord-Est à la coopération régionale comme moyen de faire face aux grands problèmes du développement. Dans le domaine de l'économie verte, les États membres sont convenus, dans le cadre du Programme de coopération de la sous-région de l'Asie du Nord-Est en matière d'environnement, d'un plan stratégique de coopération pour la période 2016-2020 qui porte sur six domaines d'activité, parmi lesquels la pollution atmosphérique, les zones marines protégées, la conservation de la nature et les villes sobres en carbone. En ce qui concerne la facilitation du commerce, la CESAP a offert aux autorités des États membres et à d'autres parties prenantes une plateforme qui les aide à mener des évaluations conjointes régulières et un dialogue suivi. Le nombre de participants aux débats sur les grands problèmes de développement a atteint 248 (objectif biennal : 40) et 85 % d'entre eux (objectif biennal : 70 %) ont dit mieux comprendre l'intérêt de la coopération régionale comme moyen de mise en œuvre des priorités de la sous-région, notamment celles concernant la problématique femmes-hommes.

- b) *Renforcement de la mise en commun des connaissances et des partenariats entre les États membres de la CESAP, la société civile et d'autres partenaires de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est, de façon à traiter les questions prioritaires, en mettant en particulier l'accent sur l'économie verte (dans le cadre du développement durable et de l'élimination de la pauvreté), la préservation des milieux naturels et marins, la pollution atmosphérique transfrontalière, le développement qui profite à tous et qui fait appel aux compétences et aux connaissances des personnes âgées, des femmes, des jeunes et des personnes handicapées, la facilitation du commerce et des transports, la réduction et la gestion des risques liés aux catastrophes, tout en tenant compte de la problématique femmes-hommes dans tous les domaines et en œuvrant à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international*

519. La CESAP a fait des progrès notables en ce qui concerne le renforcement de la mise en commun des connaissances et des partenariats entre ses États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement en Asie de l'Est et du Nord-Est. Afin d'améliorer la connectivité des transports, elle a offert aux parties prenantes sous-régionales un espace qui leur a permis de réfléchir aux moyens de coordonner les diverses initiatives nationales et de diffuser les connaissances sur les programmes de transport durable. De nouveaux partenaires se sont également joints aux efforts faits pour améliorer l'échange d'informations sur la coopération au service du développement en Asie du Nord-Est. Quatre-vingt-cinq pour cent des participants (objectif biennal : 70 %) ont dit être mieux outillés pour s'attaquer aux questions prioritaires en Asie de l'Est et du Nord-Est, notamment à la problématique femmes-hommes, grâce aux activités de la CESAP. Huit institutions partenaires en

Asie de l'Est et du Nord-Est (objectif biennal : 4) ont collaboré aux activités d'échange d'informations et de création de partenariats organisées par la Commission.

Composante 3

Activités sous-régionales de développement en Asie du Nord et en Asie centrale

- a) *Renforcement de l'aptitude des États membres de la CESAP en Asie du Nord et en Asie centrale à élaborer et mettre en œuvre des programmes et politiques de développement ouverts à tous, équitables et viables tenant compte des priorités de la sous-région en matière de développement et de la problématique femmes-hommes*

520. La CESAP a renforcé les capacités de ses États membres en Asie du Nord et en Asie centrale en matière d'élaboration de politiques et de coordination en organisant des séminaires sous-régionaux de renforcement des capacités et en menant des travaux analytiques dans des domaines tels que les questions de migration, les statistiques, la desserte numérique, la réduction des risques de catastrophe et l'inclusion financière aux fins de la diversification économique. En 2016, le Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale a adopté la Déclaration de Ganja sur le renforcement de la réalisation des objectifs de développement durable au moyen d'une coopération accrue, qui a fait du Programme spécial un outil stratégique de promotion de la coordination et de la cohérence des politiques des États membres aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030. Au total, 85 % des participants (objectif biennal : 85 %) ont indiqué que les initiatives de la CESAP avaient renforcé leur aptitude à élaborer et mettre en œuvre des programmes et politiques de développement ouverts à tous, équitables et viables, tenant compte des priorités de développement de la sous-région et de la problématique femmes-hommes.

- b) *Renforcement des échanges de connaissances et des partenariats entre les États membres de la CESAP, les organisations régionales, la société civile et d'autres partenaires de développement en Asie du Nord et en Asie centrale afin de traiter les questions prioritaires relatives au développement durable, ouvert à tous et équitable, et d'atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international*

521. En coopération avec la CEE, la CESAP a organisé le forum économique du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, qui était axé sur le thème du renforcement de la réalisation des objectifs de développement durable au moyen de la coopération, ainsi que la onzième session du Conseil d'administration du Programme à Ganja (Azerbaïdjan), qui a rassemblé plus de 80 participants, dont des représentants de haut niveau de gouvernements. Le Conseil d'administration a adopté plusieurs décisions et la Déclaration de Ganja sur le renforcement de la réalisation des objectifs de développement durable au moyen d'une coopération accrue sur la base des recommandations formulées lors du forum économique. Quatre-vingt-trois pour cent des États membres de la CESAP en Asie du Nord et en Asie centrale ont fait part d'une intensification de la collaboration dans les domaines prioritaires de nature à faciliter la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs de développement durable (objectif biennal : 80 %). En outre, 10 institutions partenaires (objectif biennal : 8) des États membres ont participé aux activités d'échange de connaissances organisées par la Commission.

Composante 4

Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest

- a) *Amélioration des connaissances des États membres de la CESAP en Asie du Sud et en Asie du Sud-Ouest et de l'aptitude à élaborer et mettre en œuvre des politiques favorisant une coopération régionale pour s'attaquer aux grandes priorités de développement et atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, notamment ceux qui concernent la problématique femmes-hommes et l'autonomisation, une attention spéciale étant accordée aux pays ayant des besoins particuliers*

522. En tirant parti des multiples structures intergouvernementales à fort impact et en s'appuyant sur ses travaux analytiques, la CESAP a souligné que les objectifs de développement durable revêtaient une importance critique pour la sous-région et qu'il était essentiel d'optimiser les effets de synergie entre les objectifs interdépendants, d'améliorer la cohérence et la coordination des politiques et de promouvoir des partenariats plus solides ainsi qu'une coopération et une intégration régionales plus poussées. Elle a mis l'accent sur des recommandations pratiques tournées vers l'avenir et aidé les États membres à bien cerner les priorités sous-régionales et les problèmes de mise en œuvre et à en tenir compte dans les grands forums régionaux. Plus de 85 % des participants (objectif biennal : 75 %) ont indiqué qu'ils comprenaient mieux le rôle que la coopération régionale pouvait jouer en ce qui concerne les priorités de développement de la sous-région, y compris la problématique femmes-hommes, et qu'ils étaient mieux à même d'en faire un outil. Des États membres de la sous-région ont fait référence à 15 reprises (objectif biennal : 10) dans des déclarations à des mesures de politique générale visant à favoriser la coopération régionale.

- b) *Renforcement des échanges de connaissances et des partenariats entre les États membres, les organisations régionales, la société civile et d'autres partenaires de développement de façon à s'attaquer aux grandes priorités de développement et à combler les écarts dans ce domaine dans le cadre de la coopération régionale en Asie du Sud et du Sud-Ouest, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris en ce qu'ils ont trait à la problématique femmes-hommes*

523. La CESAP a formulé des messages clefs sur les grandes priorités de développement de la sous-région et les principaux problèmes à régler dans ce domaine pour faciliter la mise en œuvre intégrale du Programme 2030 et veillé à prendre en compte les perspectives et analyses sous-régionales dans ses publications. Plus de 84 % des participants (objectif biennal : 70 %) aux activités organisées par la Commission ont dit être mieux informés et mieux préparés à agir dans le cadre de la coopération régionale. Les produits, propositions et activités clefs de la CESAP en Asie du Sud et du Sud-Ouest ont fait l'objet de plus de 180 références et citations dans les médias ou de téléchargements au cours de la période biennale (objectif biennal : 120).

Composante 5

Activités sous-régionales de développement en Asie du Sud-Est

- a) *Renforcement de l'aptitude des États membres de la CESAP en Asie du Sud-Est à élaborer et mettre en œuvre des politiques et programmes de développement ouverts à tous, équitables et viables pour régler leurs principaux problèmes de développement, en s'intéressant avant tout aux pays en développement les moins avancés et aux pays sans littoral, dans le cadre du partenariat entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Organisation des Nations Unies*

524. Le Cambodge, le Myanmar, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam ont poursuivi leur intégration dans la Communauté économique de l'Association

des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et continué à combler leur retard de développement et à œuvrer à la réalisation des objectifs de développement durable. Ils sont également en train d'intégrer les objectifs de développement durable dans leurs politiques nationales, avec la pleine participation du secteur privé et d'autres parties prenantes. Quatre-vingt-trois pour cent des participants aux activités de la CESAP dans la sous-région ont dit être mieux à même d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des programmes de développement ouverts à tous, équitables et viables pour régler les principaux problèmes de développement, y compris les inégalités entre les femmes et les hommes et la pauvreté (objectif biennal : 70 %).

- b) *Renforcement des échanges de connaissances et des partenariats entre les États membres, les organisations régionales, la société civile et d'autres partenaires de développement en Asie du Sud-Est de façon à s'attaquer aux grandes priorités et à atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris en ce qu'ils ont trait à la problématique femmes-hommes*

525. La CESAP a soutenu et facilité les initiatives de collaboration entre les États membres, la société civile et d'autres partenaires de développement, notamment dans des domaines tels que la modélisation des objectifs de développement durable et l'optimisation des effets de synergie entre les objectifs, le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés et le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral. Dans le cadre de diverses activités, elle a aidé les responsables politiques à surmonter les obstacles institutionnels en vue de faciliter la collaboration intersectorielle, qui est l'une des pierres angulaires de la réalisation des objectifs de développement adoptés au niveau international, y compris les objectifs de développement durable. Au total, elle a facilité six initiatives (objectif biennal : 6) dans le cadre desquelles les États membres et d'autres parties prenantes s'attaquent ensemble aux problèmes prioritaires de la sous-région.

Sous-programme 9 **Énergie**

- a) *Meilleure compréhension, par les responsables des autorités nationales et les autres parties prenantes, des orientations et des stratégies pouvant être adoptées pour améliorer la sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie*

526. Pour permettre aux autorités nationales et aux autres parties prenantes de mieux comprendre les orientations et les stratégies de nature à améliorer la sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie, la CESAP a organisé diverses activités, telles que des dialogues multipartites visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7, par exemple dans le cadre de partenariats public-privé axés sur les pauvres et le développement rural afin d'élargir l'accès aux services énergétiques. En 2016-2017, on a recensé dans les ouvrages consacrés aux politiques et dans les principaux médias 72 articles et références concernant des publications et des documents et activités connexes de la CESAP dans le domaine de l'énergie (objectif biennal : 30), notamment les publications intitulées *Towards a Sustainable Future: Energy Connectivity in Asia and the Pacific* et *Regional Trends Report on Energy for Sustainable Development in Asia and the Pacific 2016*. Plus de 17 000 visiteurs ont consulté le Portail Asie-Pacifique de l'énergie, lancé afin de fournir une solide base d'information qui aide les États membres à élaborer des politiques fondées sur des faits (objectif biennal : 120).

- b) *Renforcement des cadres de coopération régionale et des réseaux de responsables des autorités nationales et des principales parties prenantes de façon à faciliter l'élaboration de politiques et de stratégies relatives à la sécurité énergétique et à l'utilisation durable de l'énergie, y compris des aspects liés à l'égalité des sexes*

527. La CESAP a collaboré avec les gouvernements et les organisations internationales à l'élaboration d'initiatives visant à aider les États membres à se doter des capacités dont ils ont besoin pour faciliter le passage à un système énergétique durable grâce à la coopération régionale. Ces initiatives de coopération régionale seront l'occasion de définir des mesures stratégiques adaptées aux problèmes de chaque pays. En 2016, huit initiatives ont ainsi été lancées grâce à la Commission (objectif biennal : 5), notamment le Plan d'action du G20 pour l'accès à l'énergie dans la région Asie-Pacifique, l'Appel à l'action de Bakou concernant la réalisation des objectifs de développement durable liés à l'énergie, la signature de mémorandums d'accord avec la Global Energy Interconnection Development and Cooperation Organization et la publication du rapport du colloque organisé à Singapour, à l'occasion de la Semaine internationale de l'énergie, sur le thème « L'accès à l'énergie : moteur du développement dans la région Asie-Pacifique ». Les États membres de la CESAP pourront continuer de mettre à profit ces initiatives de façon à se donner les moyens d'évoluer vers des systèmes énergétiques durables.

Chapitre 20

Développement économique en Europe

Principaux résultats obtenus

En tant que plateforme intergouvernementale régionale, la Commission économique pour l'Europe a contribué à la mise en œuvre du Programme 2030 en s'engageant en faveur de la coopération et de l'intégration régionales grâce à la concertation, à l'action normative et à la coopération technique. Ses principaux résultats sont notamment : l'entrée en vigueur de la deuxième modification à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière, qui a encore renforcé le cadre juridique de l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans la région (objectifs de développement durable n^{os} 3, 6, 7 et 15) ; l'adoption de spécifications utilisables à l'échelle mondiale pour l'application à l'énergie géothermique et aux ressources bioénergétiques de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources, qui a aidé les pays à évoluer vers la production et la consommation d'énergie durable (objectif 7) ; l'entrée en vigueur des modifications à la Convention sur la circulation routière (1968), qui a ouvert la voie à l'installation de systèmes de conduite automatisée dans les nouveaux véhicules qui répondent aux normes de sécurité énoncées dans les règlements de l'ONU concernant les véhicules (objectif 1) ; un nouveau règlement de l'ONU sur les systèmes automatiques d'appel d'urgence en cas d'accident de la route, qui a harmonisé les systèmes de bord des véhicules. La réduction des délais d'intervention des services médicaux d'urgence, l'un des cinq piliers du Plan mondial pour la Décennie d'action pour la sécurité routière, a permis d'améliorer la sécurité routière (objectif 11).

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Le Programme 2030 offre un cadre général de coopération pour le développement et la CEE est bien placée pour aider directement ses États membres à atteindre 10 des 17 objectifs de développement durable. L'une

des difficultés qu'elle a rencontrées avait trait à la transposition des fruits de la concertation et de son travail normatif en actions concrètes au niveau national, ce qui exigeait de renforcer l'assistance technique fournie aux États membres. Or la réduction au cours des trois derniers exercices biennaux des ressources du budget ordinaire réservées à la Commission et la suppression pendant l'exercice biennal 2016-2017 de 9 postes financés au moyen du budget ordinaire ont eu des répercussions sur la capacité de la CEE d'aider ses États membres. Pour remédier à ces problèmes, il faudra mobiliser d'importantes ressources extrabudgétaires en 2018-2019 à l'appui du Programme 2030, ce qui pourrait rendre imprévisible le montant de l'aide qui sera fournie.

528. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 94 % des 3 259 produits quantifiables prescrits, contre 9 % lors de l'exercice biennal précédent. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat a été ramené de 30 en 2014-2015 à 8 en 2016-2017.

529. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 20)].

Direction exécutive et administration

a) Exécution et gestion efficaces du programme de travail

530. La CEE a exécuté 94 % du nombre total de produits prescrits (objectif biennal : 95 %) dans les délais fixés. Comme suite à l'évaluation de ses programmes et à l'audit de certains de ses sous-programmes par le BSCI, elle a appliqué la plupart des mesures convenues par la direction. Soucieuse de trouver des moyens efficaces de mobiliser des ressources extrabudgétaires pour s'acquitter des activités prescrites, notamment celles relatives au Programme 2030, la Commission a adopté une stratégie de mobilisation des ressources assortie d'un plan d'action. Pour guider les efforts visant à associer le secteur privé à la réalisation des objectifs de développement durable, elle a adopté un cadre de collaboration avec le secteur des affaires. Elle a adopté une stratégie de gestion des connaissances assortie d'un plan de mise en œuvre de façon à assurer la conservation et l'utilisation efficaces des connaissances techniques produites par l'Organisation. Elle a également révisé la directive sur l'établissement d'accords et la gestion des ressources extrabudgétaires afin de renforcer la gouvernance et la gestion de ces ressources dans le respect du principe de responsabilité.

b) Cohérence et coordination accrues dans l'exécution des programmes aux niveaux mondial, régional et national

531. Six nouvelles initiatives (objectif biennal : 5) ont été lancées pour renforcer la cohérence et la coordination aux niveaux mondial, régional et national. Pour assurer le suivi au niveau régional de la réalisation des objectifs de développement durable, deux sessions du Forum régional pour le développement durable ont été organisées en mai 2016 et en avril 2017. Les travaux conjoints avec les entités régionales des Nations Unies en Europe et en Asie centrale ont abouti à l'élaboration de rapports interinstitutions sur le passage des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable et sur les mesures à prendre pour mettre en œuvre le Programme 2030. La pratique consistant à organiser des réunions conjointes du Mécanisme de coordination régionale et de l'équipe régionale pour l'Europe et l'Asie centrale du Groupe des Nations Unies pour le développement a été lancée en 2016 et s'est poursuivie jusqu'à la fin de 2017 : il s'agissait d'aider les entités des Nations

Unies intervenant dans la région à suivre une démarche cohérente et intégrée aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable. La Politique d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (2016-2020) de la Commission a été adoptée. La CEE a participé à l'élaboration des directives relatives au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2017-2022 à l'intention de cinq pays et contribué à la mise en œuvre de plans de travail conjoints dans 17 pays de programme.

c) Meilleure connaissance des travaux de la CEE parmi ses États membres

532. Pendant la période biennale, le nombre de pages consultées sur le site Web de la CEE a atteint 24 millions d'après les mesures effectuées au moyen de Google Analytics. Ce résultat n'est pas comparable à l'objectif fixé car la méthode utilisée pour mesurer l'accès au site Web a changé. La Commission a continué d'étoffer son site Web et d'y apporter des améliorations techniques. Le recours aux wikis et aux médias sociaux comme source d'information complétant les sites Web publics a augmenté de 15 %, ce qui a contribué à faire mieux connaître les travaux de la Commission.

d) Meilleure transversalisation de la problématique femmes-hommes dans les travaux des comités sectoriels de la CEE

533. La prise en compte systématique de la problématique femmes-hommes a été renforcée en 2016-2017, conformément à la Politique d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (2016-2020) et au plan d'action pour l'égalité des sexes pour 2016-2017. La transversalisation de la problématique femmes-hommes a été inscrite à l'ordre du jour de trois organes sectoriels (objectif biennal : 3) : le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (sessions en 2016 et 2017), le Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (sessions en 2016 et 2017), un organe subsidiaire du Comité directeur des capacités et des normes, et le Comité des politiques de l'environnement (2 sessions en 2017). Les participants sont convenus qu'il importait de prendre systématiquement en compte la problématique femmes-hommes dans la concertation internationale, les évaluations des politiques nationales, les systèmes financiers, les réglementations, le renforcement des capacités, la collecte des données et l'élaboration de normes tenant compte de cette problématique. Dans le contexte du Programme 2030, ils ont souligné que l'égalité des sexes était à la fois un but et un moyen de parvenir au développement durable.

**Sous-programme 1
Environnement**

a) Meilleure réponse des pays dont s'occupe la CEE face aux problèmes environnementaux

534. La réponse des pays dont s'occupe la CEE face aux problèmes environnementaux s'est améliorée dans les domaines de l'économie verte et de la qualité de l'air. Deux nouvelles mesures ont été prises, conformément à l'objectif fixé. Les participants à la Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » qui s'est tenue à Batumi (Géorgie) en juin 2016, ont adopté le Cadre stratégique paneuropéen pour une économie plus respectueuse de l'environnement et lancé l'Initiative de Batumi pour une économie verte afin d'appuyer la transition des pays vers l'économie verte et les aider à atteindre les objectifs de développement durable correspondants. Fin 2017, 26 pays et 13 organisations avaient pris 121 engagements au titre de l'Initiative. L'Action de Batumi pour un air plus pur a également été adoptée lors de la Conférence afin de soutenir les mesures prises par les pays pour

améliorer la qualité de l'air et protéger la santé publique et les écosystèmes ; 27 pays et 4 organisations ont pris 108 engagements au titre de cette initiative.

b) Meilleure exécution des accords environnementaux multilatéraux de la CEE et élargissement de leur portée géographique

535. Le pourcentage de parties contractantes rendant compte des progrès accomplis dans l'exécution des accords environnementaux multilatéraux a atteint 93 % (objectif biennal : 85) et le nombre total de parties à ces accords a atteint 319 (objectif biennal : 310) en 2016-2017, comme suit : 51 parties à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance ; 41 à la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels ; 41 à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux ; 26 au Protocole sur l'eau et la santé ; 45 à la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière ; 32 au Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale ; 47 à la Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement ; 36 au Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants. En outre, 15 pays de la région non parties aux accords et 59 pays non parties extérieurs à la région ont fait état de progrès dans l'exécution des accords.

c) Renforcement des capacités nationales en matière de systèmes de surveillance et d'évaluation environnementales dans les pays de l'Europe orientale, du Caucase, de l'Asie centrale et de l'Europe du Sud-Est

536. La majorité des 17 pays concernés ont renforcé leurs capacités de surveillance environnementale et amélioré leurs systèmes d'évaluation environnementale. Selon les réponses des pays à une enquête et les résultats d'une étude documentaire réalisée par la Commission en 2016, 54 % des recommandations de la CEE sur la surveillance environnementale ont été appliquées (objectif biennal : 50). Cinq pays ont utilisé à titre expérimental le cadre d'évaluation du Système de partage d'informations sur l'environnement mis au point en 2017 et lancé à la fin de l'année. Quinze pays ont amélioré l'accès en ligne aux indicateurs de l'état de l'environnement et aux données correspondantes, conformément aux directives de la CEE. Quatorze pays ont amélioré les méthodes qu'ils utilisent pour la majorité des indicateurs de la Commission. Sept pays ont travaillé sur des projets visant à renforcer la coopération entre les institutions chargées de la surveillance et de l'évaluation environnementales. Huit pays ont amélioré la législation dans ce domaine. Dix pays ont fait état d'améliorations dans leurs réseaux de surveillance de la qualité de l'air et de l'eau et de la gestion des déchets grâce à la modernisation des méthodes, à l'adoption de nouveaux paramètres de surveillance et à l'installation de nouvelles stations de surveillance.

d) Amélioration de la performance environnementale dans les pays intéressés

537. Les progrès accomplis dans l'amélioration de la performance environnementale sont inégaux : 53 % des recommandations issues des examens de la performance environnementale menés par la CEE ont été appliquées (objectif biennal : 65 %). Selon les résultats du troisième examen effectué en 2016, le Tadjikistan a appliqué 75 % des recommandations issues du deuxième examen. Il a appliqué intégralement ou partiellement 36 des 48 recommandations et démontré qu'il avait fait des progrès. Selon les résultats du troisième examen effectué en 2017, la Bosnie-Herzégovine a appliqué 26,3 % des recommandations, ce qui montre que le pays a peu progressé (seulement 10 des 38 recommandations ont été appliquées). Selon les résultats du troisième examen effectué en 2017, l'Albanie a appliqué 51 % des recommandations et a donc progressé (24 des 47 recommandations ont été appliquées). D'une manière générale, il a fallu plus de temps pour appliquer les recommandations qui exigent de

mobiliser d'importantes ressources financières, de recourir à un large éventail de compétences techniques ou de faire intervenir de nombreux acteurs.

Sous-programme 2 **Transports**

- a) *Renforcement du cadre juridique et réglementaire concernant les transports intérieurs internationaux (routiers, ferroviaires, fluviaux et intermodaux), y compris les infrastructures, la facilitation du passage des frontières, le transport des marchandises dangereuses, la construction automobile et d'autres services liés aux transports*

538. La proportion des instruments juridiques en vigueur sur le nombre total d'instruments juridiques relatifs aux transports adoptés par la CEE est toujours de 86 % (objectif biennal : 88), bien que le nombre total de parties contractantes ait augmenté de 23 grâce à l'assistance fournie par la CEE à ses États membres. Sept nouveaux règlements ont été adoptés et 196 modifications ont été apportées aux dispositions en vigueur (objectif biennal : 100) afin d'améliorer la sécurité des véhicules et la performance environnementale : ont notamment été adoptés des textes réglementaires concernant les véhicules à moteur silencieux et des règlements techniques mondiaux applicables aux émissions de gaz de carter et aux systèmes d'autodiagnostic des deux et trois roues à propulsion. Six instruments juridiques internationaux (objectif biennal : 6) ont été modifiés pour tenir compte de la dix-neuvième édition révisée des Recommandations de l'ONU relatives au transport des marchandises dangereuses, notamment tous les principaux instruments régissant le transport international des marchandises dangereuses par la route, par rail, par voies navigables intérieures, par voie aérienne et par mer.

- b) *Élargissement de la couverture géographique et amélioration de l'application des instruments juridiques et des recommandations des Nations Unies relatifs aux transports administrés par la CEE*

539. Grâce à l'assistance qu'elle fournit à ses États membres, la Commission a vu le nombre de parties contractantes aux 58 instruments juridiques relatifs aux transports qu'elle administre passer de 1 709 en 2015 à 1 732 en 2017 (objectif biennal : 1 710). Les 23 nouvelles parties sont l'Arabie saoudite, la Chine, la Croatie, Chypre (adhésion à trois instruments), l'Estonie, la Fédération de Russie, la France, la Géorgie (adhésion à deux instruments), l'Inde, l'Iraq, la Pologne, la République de Moldova (adhésion à deux instruments), Saint-Marin, la Serbie, la Slovénie (adhésion à deux instruments), la Turquie, le Turkménistan et l'Ukraine. Les instruments juridiques de la CEE relatifs aux transports ont continué d'attirer de nouvelles parties contractantes et le nombre d'adhésions en 2016-2017 a été près de deux fois plus élevé qu'en 2014-2015. Pour élargir la couverture géographique de ses instruments juridiques relatifs aux transports, la Commission a renforcé la coopération avec les autres commissions régionales, notamment la CEA et la CESA. Le nombre de mécanismes de surveillance est passé à 8 (objectif biennal : 8), avec la présentation de rapports sur les progrès accomplis vers la mise en œuvre intégrale du projet eTIR.

- c) *Renforcement de la capacité des États membres de la CEE, particulièrement les pays en développement sans littoral, en ce qui concerne le développement d'infrastructures des transports paneuropéennes et transcontinentales et la mise en place de mesures destinées à faciliter les transports*

540. L'adhésion de la Pologne à l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale a porté le nombre des parties contractantes aux quatre principaux accords de la CEE relatifs aux transports à 116 en 2017 (objectif biennal :

116). Un plus grand nombre de pays ont participé en 2016-2017 aux projets sous-régionaux d'infrastructures de transport : 32 pays ont participé à la phase III du projet concernant les liaisons de transport Europe-Asie et 25 pays ont participé aux projets d'autoroute transeuropéenne et de chemin de fer transeuropéen de la Commission (objectif biennal : 55). Les trois projets susmentionnés ont renforcé la capacité des pays participants de développer et d'améliorer les infrastructures de transport et la connectivité, ce qui les a rendus encore plus pertinents aux yeux des pays qui étaient déjà participants ou qui étaient susceptibles de le devenir.

- d) *Renforcement de la capacité d'appliquer les instruments juridiques, règles et normes de la CEE pertinents, en particulier dans les pays de l'Europe orientale et de l'Europe du Sud-Est, du Caucase et de l'Asie centrale*

541. La CEE a organisé 36 stages, séminaires et ateliers (objectif biennal : 29) pour aider les pays de l'Europe orientale et de l'Europe du Sud-Est, du Caucase et de l'Asie centrale à créer des systèmes de transport viables qui assurent accès et connectivité d'une manière efficace, sûre, sécurisée et respectueuse de l'environnement. Ces activités ont contribué à renforcer la capacité des États membres d'adhérer aux instruments juridiques, règles et normes de l'ONU relatifs aux transports intérieurs et de les appliquer efficacement, comme en témoignent les 23 nouvelles adhésions aux instruments juridiques de la CEE relatifs aux transports intervenues en 2016-2017. Le nombre de pays qui se sont dotés d'objectifs d'amélioration de la sécurité routière a atteint 45 (objectif biennal révisé : 40).

Sous-programme 3 **Statistiques**

- a) *Refonte de l'activité statistique internationale*

542. Vingt-six organisations internationales (objectif biennal : 25) ont contribué aux travaux de la Conférence des statisticiens européens (CSE), qui coordonne les activités statistiques dans la région de la CEE. Pour améliorer la coordination entre les organisations et éliminer les doublons et les lacunes dans les activités statistiques, la Commission a examiné en profondeur les travaux statistiques internationaux menés dans les six domaines suivants (objectif biennal : 5) : a) partenariats stratégiques ; b) diversification des méthodes de recensement ; c) utilisation de l'information géospatiale ; d) mesure de la gouvernance ; e) intégration des données ; f) échange et mise en commun de données économiques. Cet examen a conduit à la création de trois équipes spéciales chargées de suivre les partenariats stratégiques, d'élaborer des directives concernant les recensements fondés sur les registres et les recensements combinés et de faciliter l'échange et la mise en commun de données économiques.

- b) *Établissement de normes et de recommandations, nouvelles ou actualisées, visant à améliorer la comparabilité des statistiques au niveau international*

543. Plus de 60 pays membres de la Conférence des statisticiens européens ont approuvé 10 recommandations méthodologiques (objectif biennal : 6) portant sur les questions suivantes : a) le capital humain ; b) la migration circulaire ; c) les statistiques du vieillissement ; d) la législation en matière de statistique dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale ; e) la mesure de la pauvreté ; f) la feuille de route concernant les statistiques pour les objectifs de développement durable ; g) l'ensemble d'indicateurs relatifs aux changements climatiques ; h) la valeur des statistiques officielles ; i) l'évaluation du travail domestique non rémunéré ; j) la communication de projections démographiques. Dans le prolongement, plusieurs États membres se servent à titre expérimental d'indicateurs climatiques, de mesures de la valeur des statistiques officielles et de comptes satellites

de l'enseignement et de la formation. De plus, la Conférence s'est penchée sur la législation relative aux statistiques officielles dans la région, sur la désagrégation des mesures de lutte contre la pauvreté et sur les orientations méthodologiques relatives aux indicateurs climatiques. Sur le plan méthodologique, la CEE a élaboré de nouvelles directives et recensé les meilleures pratiques dans 28 des 55 domaines statistiques définis dans la Classification des activités statistiques internationales (objectif biennal : 27).

- c) *Renforcement de l'aptitude des pays à appliquer les normes et recommandations internationales dans les statistiques officielles, notamment les indicateurs relatifs à l'égalité des sexes et aux objectifs de développement arrêtés au niveau international*

544. La CEE a organisé 13 ateliers de formation aux niveaux sous-régional et national et plusieurs missions consultatives pour aider les pays dont les systèmes statistiques sont en développement à suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, l'élaboration des comptes nationaux, la mise au point d'indicateurs tenant compte de la problématique femmes-hommes et l'élimination des lacunes recensées dans le cadre des évaluations mondiales des systèmes statistiques nationaux. Les résultats des sondages montrent que 88 % des experts qui ont participé à un de ces ateliers en 2016 et en 2017 ont trouvé que la formation dispensée était de grande qualité et présentait une utilité pour leur travail (objectif biennal : 85 %). Six États membres ont élaboré une stratégie nationale axée sur le développement durable des statistiques conformément aux recommandations issues des évaluations mondiales des systèmes statistiques nationaux (objectif biennal : 6).

- d) *Renforcement de la disponibilité et augmentation de l'utilisation des statistiques figurant dans la banque de données de la CEE, notamment celles qui concernent les objectifs de développement arrêtés au niveau international, l'égalité des sexes, les principaux indicateurs socioéconomiques et le développement durable, aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur des observations factuelles dans les États membres de la CEE*

545. Le nombre de téléchargements à partir de la base de données statistiques de la CEE a augmenté d'environ 32 % entre 2014-2015 et 2016-2017. La part que représentent les téléchargements sur des appareils mobiles a également augmenté. On estime que plus de 650 000 téléchargements ont été effectués en 2016-2017, et donc que l'objectif fixé (600 000) a été dépassé. Les tableaux présentant une vue d'ensemble par pays et les indicateurs relatifs à l'égalité des sexes figurent parmi les informations les plus utilisées. Les résultats des enquêtes de satisfaction menées en 2016-2017 montrent que 88 % des utilisateurs étaient satisfaits de la qualité, de l'exhaustivité et de l'actualité des données (objectif biennal : 80 %). Les améliorations apportées aux données sur les plans de l'actualité et de la fiabilité et la facilité de l'accès à des statistiques, des cartes, des graphiques et des classements des pays ont attiré de nouveaux utilisateurs.

Sous-programme 4 Coopération et intégration économiques

- a) *Renforcement du dialogue visant à promouvoir des politiques générales et un environnement financier et réglementaire propices à la croissance soutenue, à l'innovation et à la compétitivité*

546. Sept ensembles de recommandations pratiques, de bonnes pratiques et de normes ont été mis au point (objectif biennal : 5) concernant : a) l'accélération de l'adoption d'outils innovants ; b) l'étude sur l'innovation au service du

développement durable au Bélarus ; c) la bonne gouvernance des partenariats public-privé axés sur la population à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable ; d) les bonnes pratiques et les possibilités d'action en matière d'investissement à impact de façon à mettre le financement de l'innovation au service du développement durable ; e) l'application d'une politique de tolérance zéro en ce qui concerne la corruption dans le cadre de la passation de marchés relevant de partenariats public-privé ; f) l'étude sur l'innovation au service du développement durable au Kirghizistan ; g) l'étude sur l'innovation au service du développement durable en Asie centrale. Plus de 750 décideurs et experts nationaux et internationaux des secteurs public et privé des pays de la région de la CEE ont échangé des données d'expérience pendant les sessions du Comité de la coopération et de l'intégration économiques et de ses organes subsidiaires. Ces manifestations et les études sur l'innovation au service du développement durable au Bélarus et au Kirghizistan ont conduit à l'élaboration des recommandations pratiques susmentionnées.

b) Amélioration de l'application des recommandations de la CEE visant à promouvoir des politiques générales et un environnement financier et réglementaire propices à la croissance soutenue, à l'innovation et à la compétitivité

547. Il ressort des informations communiquées par les États membres dans le cadre des ateliers nationaux et des séminaires d'orientation que 13 nouvelles mesures (objectif biennal : 12) ont été prises en Arménie, au Bélarus, en Chine, en Géorgie, au Kazakhstan, en Pologne, en République de Moldova et en Ukraine en vue d'appliquer les recommandations pratiques, les meilleures pratiques et les projets de normes relatifs à l'innovation et aux partenariats public-privé. Concrètement, les cadres juridiques nationaux ont été améliorés, des stratégies et politiques relatives à l'innovation et aux partenariats public-privé ont été mises au point ou perfectionnées et des institutions ont été créées, notamment des services nationaux chargés des partenariats public-privé. Des progrès ont également été accomplis pour ce qui est de l'intégration des aspects du développement durable dans les politiques et programmes nationaux relatifs à l'innovation et aux partenariats public-privé, conformément aux recommandations de la CEE. En outre, l'Arabie saoudite et le Brésil ont commencé à appliquer les lignes directrices de la Commission relatives à l'application d'une politique de tolérance zéro en ce qui concerne la corruption dans le cadre de la passation de marchés relevant de partenariats public-privé. L'adoption de ces mesures résulte des efforts faits au niveau national pour donner suite aux recommandations issues des études de l'innovation au service du développement durable et des missions consultatives du Conseil consultatif sur les partenariats public-privé de la CEE.

c) Renforcement des capacités nationales des pays de la région de promouvoir les bonnes pratiques et d'appliquer les recommandations de la CEE visant à promouvoir des politiques générales et un environnement financier et réglementaire propices à la croissance soutenue, à l'innovation et à la compétitivité

548. Pendant la période considérée, 14 manifestations ont été organisées afin de renforcer les capacités des pays de promouvoir les bonnes pratiques et d'appliquer les recommandations pratiques relatives à l'innovation et aux partenariats public-privé (objectif biennal : 13) et 2 250 personnes y ont participé. Neuf de ces manifestations ont été organisées au niveau national (en Arménie, au Bélarus, en Chine, en Fédération de Russie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Pologne et en Ukraine), en étroite coopération avec les gouvernements partenaires et les organisations intergouvernementales. Les cinq autres, de portée internationale, ont rassemblé des décideurs et des experts de divers États membres de la CEE et d'États d'Asie de l'Est et du Sud-Est. Ces manifestations étaient de plus en plus axées sur le renforcement

des capacités de façon à élaborer des cadres directifs et à mettre en œuvre des programmes qui facilitent le recours à l'innovation et aux partenariats public-privé, concourant ainsi à la réalisation des priorités de développement nationales.

Sous-programme 5 **Énergie durable**

- a) *Renforcement du dialogue et de la coopération entre toutes les parties sur l'exploitation durable de l'énergie, notamment le rendement énergétique, la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles, les sources d'énergie renouvelables, le méthane provenant des mines de charbon, la classification des ressources minérales, le gaz naturel et la sécurité énergétique*

549. Le Comité de l'énergie durable de la CEE a établi 14 recommandations relatives à l'énergie durable (objectif biennal : 8). Dix d'entre elles ont été intégrées dans les programmes de travail des six organes subsidiaires du Comité afin de renforcer l'appui fourni aux États membres en vue de leur application. L'action de la CEE visant à faciliter la mise en place de mesures favorables à l'utilisation durable de l'énergie ont conduit l'Azerbaïdjan, la Géorgie, le Kazakhstan et l'Ukraine à entamer l'élaboration de plans énergétiques nationaux tenant compte des sources d'énergie renouvelables et de l'efficacité énergétique et incité la Pologne à créer un centre d'excellence international sur le méthane provenant des mines de charbon. L'Irlande a entrepris de se doter de centres de formation, conformément aux directives générales de la CEE concernant les normes d'efficacité énergétique dans les bâtiments. De plus, la Fédération de Russie a adopté un document établissant une correspondance entre sa classification des ressources pétrolières et la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources. L'objectif fixé (6 mesures) a donc été atteint.

- b) *Amélioration de la connaissance du rôle du rendement énergétique et des sources d'énergie renouvelables dans le développement énergétique durable*

550. Le rôle du rendement énergétique et des sources d'énergie renouvelables dans le développement énergétique durable est de mieux en mieux connu. Huit pratiques optimales en matière d'efficacité énergétique ont été recensées (objectif biennal : 8) dans une note d'information établie pour la troisième session du Groupe d'experts de l'efficacité énergétique et intitulée « Dialogue sur les réglementations et les politiques visant à remédier aux obstacles à l'amélioration de l'efficacité énergétique » (ECE/ENERGY/GE.6/2016/6). Les politiques et les habitudes de quelques États membres de la CEE (Allemagne, États-Unis, France et Turquie) en matière d'énergie renouvelable ont été analysées et quatre pratiques optimales ont été présentées (objectif biennal : 4) dans un document établi pour la même session du Groupe d'experts et intitulé « Facteurs déterminant le rôle des énergies renouvelables dans les futurs systèmes énergétiques – études de cas » (ECE/ENERGY/GE.7/2016/5). Ces pratiques ont été examinées par le Groupe d'experts de l'efficacité énergétique et ont également fait l'objet de discussions aux Forums internationaux sur l'énergie au service du développement durable tenus à Bakou (2016) et à Astana (2017). Ces manifestations, qui ont rassemblé plus d'un millier de participants, ont incité le secrétariat à continuer d'appuyer l'échange de pratiques optimales en matière d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable entre les États membres.

- c) *Augmentation du nombre de recommandations, directives, pratiques optimales et autres instruments normatifs de la CEE mis en œuvre pour favoriser le développement énergétique durable*

551. Huit ateliers ont été organisés et des lignes directrices concernant la prise en compte des aspects environnementaux et sociaux ont été diffusées afin de renforcer

les capacités des pays d'appliquer la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources. Ces activités ont incité 17 pays à consacrer des études de cas à l'application de la classification, ce qui fait que celle-ci est maintenant utilisée dans 31 pays (objectif biennal : 20), dont certains en dehors de la région de la CEE. Des progrès ont également été accomplis pour ce qui est d'aider les pays à mieux connaître les pratiques optimales relatives au méthane des mines de charbon. La révision du Guide des pratiques optimales de captage et d'utilisation du méthane provenant des mines de charbon a été achevée et la nouvelle version a été distribuée lors de 10 manifestations (objectif biennal : 7), dont cinq ateliers organisés en Chine (147 participants), en Inde (273 participants), au Kazakhstan (37 participants), en Pologne (211 participants) et en Suisse (40 participants). Comme suite à cela, 19 études de cas sur le méthane des mines de charbon ont été menées à bien et des centres d'excellence internationaux sur le méthane des mines de charbon ont été établis en Chine et en Pologne.

Sous-programme 6 **Commerce**

- a) *Renforcement du consensus sur les pratiques optimales et meilleure application des recommandations, normes, règles, directives et instruments de la CEE relatifs à la facilitation des échanges et au commerce électronique*

552. La CEE a aidé les États membres à appliquer l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC en adoptant des recommandations fondamentales sur les partenariats, la mesure de l'efficacité, le guichet unique, l'harmonisation des documents et les normes relatives aux affaires électroniques, comme les bibliothèques de données, les listes de codes et les messages électroniques. Les États membres ont approuvé 51 recommandations, normes et directives de la CEE, nouvelles ou révisées (objectif biennal : 22). Les recommandations de la Commission visent également à favoriser la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier ceux touchant à la gestion durable des pêches (objectif 14), au guichet unique (objectifs 8 et 17) et aux normes de messagerie électronique comme la facturation électronique (objectif 17). La CEE a collaboré activement avec l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'Association du transport aérien international, l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, l'Organisation mondiale des douanes et l'OMC, entre autres, à la promotion de l'application de ces recommandations. Elle a aidé l'Albanie et le Kirghizistan à renforcer leur aptitude à se doter de mesures de facilitation du commerce. Les pages Web consacrées aux outils de la CEE pour la facilitation du commerce et les affaires électroniques ont été consultées plus de 2,5 millions de fois en 2016-2017 (objectif biennal : 0,9 million), ce qui témoigne de la pertinence de ces outils.

- b) *Renforcement du consensus sur les pratiques optimales et meilleure application des recommandations, normes, règles, directives et instruments de la CEE relatifs à la coopération en matière de réglementation*

553. En 2016-2017, la CEE a adopté quatre recommandations, soit deux fois plus que le nombre fixé comme objectif. La recommandation sur les normes et règlements à l'appui du développement durable, par exemple, vise à renforcer la contribution des normes non contraignantes et des cadres réglementaires à la réalisation du Programme 2030. Les États membres ont aussi adopté la recommandation sur l'application d'outils de gestion prédictive du risque à la surveillance ciblée des marchés et les versions actualisées de la recommandation sur la création et la promotion d'accords internationaux d'évaluation de la conformité et de la recommandation sur l'acceptation des résultats de l'évaluation de la conformité. Ces instruments aident les

pouvoirs publics à établir, à promouvoir et à appliquer des procédures d'évaluation de la conformité, à instaurer une méthode de prévention des accidents fondée sur une évaluation des risques structurée et à éviter de mettre en place des procédures qui ne sont pas justifiées pour des raisons de sécurité et de santé publique.

- c) *Renforcement du consensus sur les pratiques optimales et meilleure application des recommandations, normes, règles, directives et instruments de la CEE relatifs aux objectifs de qualité des produits agricoles*

554. En 2016-2017, 39 normes de qualité des produits agricoles ont été adoptées ou révisées (objectif biennal : 25). Le nombre total de normes appliquées par les États membres est passé à 1 500 (objectif biennal : 1 000), ce qui s'explique par les efforts d'harmonisation de l'Union européenne et par l'adoption de normes relatives aux fruits à coques et aux fruits séchés, à la viande et aux plants de pommes de terre par la Chine, la Fédération de Russie, le Kirghizistan, la Slovénie, le Tadjikistan et le Viet Nam, entre autres. L'intensification des activités de renforcement des capacités menées par la CEE et la mise au point de documents directifs et d'initiatives concernant la réduction des pertes alimentaires, la traçabilité, le code de bonnes pratiques, les critères de qualité minimale applicables aux marchés intérieurs et extérieurs et la qualité des denrées alimentaires ont renforcé l'adoption et l'application des recommandations de la Commission relatives à la qualité des produits agricoles et aux modes de production et de consommation durables, dans la région de la CEE et en dehors. Le nombre de fichiers PDF ouverts (75 379), supérieur à l'objectif fixé (45 000), témoigne de la pertinence et de l'utilisation croissantes des normes en tant qu'instruments de promotion de la production et de la vente d'aliments de qualité.

- d) *Renforcement de la capacité nationale des États membres d'appliquer les recommandations, normes, règles, directives et instruments de la CEE*

555. Comme suite aux études par pays sur les obstacles procéduraux au commerce réalisées par la CEE, les gouvernements albanais, bélarussien, kazakh, kirghize et moldove ont adopté six mesures (objectif biennal : 4) pour mettre en œuvre les recommandations, normes, règles, directives et instruments de la Commission dans les quatre domaines suivants : facilitation du commerce, normalisation, coopération en matière de réglementation et assurance qualité. Les mesures prises s'inspirent des recommandations fondées sur des données factuelles et axées sur les résultats qui ont été formulées à l'issue des études susmentionnées, en consultation avec les parties prenantes des secteurs public et privé. Ces recommandations ont été adaptées à la situation particulière de chaque pays pour permettre aux pouvoirs publics de créer un effet de synergie lors de la mise en œuvre des normes et règles internationales dans les quatre domaines visés. La CEE a aidé les gouvernements à appliquer les mesures qu'ils avaient prises, notamment en organisant des activités de renforcement des capacités conçues en coopération avec les acteurs nationaux pour appuyer la mise en œuvre effective des recommandations approuvées.

Sous-programme 7 **Foresterie et bois**

- a) *Amélioration du suivi et de l'évaluation du secteur forestier pour favoriser la gestion durable des forêts*

556. Au total, 70 % des États membres de la CEE ont répondu de manière satisfaisante (ils ont communiqué plus de 80 % des informations demandées) au questionnaire commun sur le secteur forestier de la CEE, de la FAO, de l'Organisation internationale des bois tropicaux et d'Eurostat (objectif biennal : 70 %). Les objectifs

ont également été atteints en ce qui concerne les taux de réponse aux questions sur les indicateurs qualitatifs et quantitatifs de la gestion durable des forêts (69 et 70 %). Toutefois, il convient de garder à l'esprit que ces résultats ne sont pas définitifs étant donné que les prochains questionnaires collaboratifs et paneuropéens sur les ressources forestières couvrant ces indicateurs seront publiés en 2018, comme convenu par la CEE, la FAO et Forest Europe en 2016. Les rapports sur la gestion durable des forêts pour 2016-2017 se basent donc sur des données incomplètes communiquées à titre volontaire en réponse à des questionnaires qui ne couvraient pas tous les aspects de la gestion durable des forêts (enquêtes communes sur l'énergie provenant du bois et sur la propriété forestière). Le prochain questionnaire collaboratif sur les ressources forestières sera plus exhaustif.

b) *Renforcement des capacités nationales des pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est de parvenir à une gestion durable des forêts*

557. Huit ateliers de renforcement des capacités ont été organisés sur demande pendant la période considérée (objectif biennal : 6) : six portaient sur les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts dans le Caucase et en Asie centrale et deux sur la dendroénergie et les perspectives du secteur forestier. Dans le cadre d'une évaluation, 89 % des participants ont indiqué que les ateliers avaient été utiles pour leur travail. Plusieurs pays ont dit qu'il serait utile de continuer à les organiser. Les ateliers portaient sur des domaines appelant une attention particulière dans la région de la CEE et comportaient des modules consacrés à l'économie verte, à l'élaboration des politiques, aux critères et indicateurs de la gestion durable des forêts, aux perspectives du secteur forestier et à la dendroénergie. Ils ont favorisé l'échange de pratiques optimales et mis en avant des pratiques donnant de bons résultats dans d'autres pays.

Sous-programme 8

Logement, aménagement du territoire et population

a) *Amélioration des capacités d'élaboration et d'application des politiques de logement, d'urbanisme et d'administration foncière*

558. Pendant la période considérée, la CEE a fait établir des monographies sur le logement et l'aménagement du territoire pour deux pays (l'Arménie (deuxième monographie) et le Kazakhstan), portant à 28 le nombre total de pays visés par cette série d'études (objectif biennal : 27). Des recommandations pratiques ont été formulées en vue d'améliorer les politiques et les législations arméniennes et kazakhes relatives au logement. La CEE a publié des directives pour l'application de la Charte de Genève sur le logement durable afin d'aider les États membres à appliquer les principes de la Charte et à mettre en place des politiques et des mesures propres à faciliter la réalisation de l'objectif de développement durable n° 11. En 2017, les États membres ont adopté la Déclaration ministérielle de Genève sur le logement et le développement urbain durables. Ils y ont confirmé leur volonté de renforcer les synergies et la coopération intergouvernementale et intersectorielle et de promouvoir la mise en œuvre du Programme 2030, du Nouveau Programme pour les villes, de la Charte de Genève sur le logement durable et des accords mondiaux et régionaux pertinents.

b) *Renforcement de l'application des lignes directrices de la CEE relatives au logement, à l'urbanisme et à l'administration foncière*

559. La CEE a organisé 29 missions consultatives, ateliers et séminaires pour mieux faire connaître et appliquer les politiques durables relatives au logement, à l'urbanisme et à l'administration foncière. Elle a également établi des lignes

directrices pour l'élaboration de plans d'action nationaux visant à donner suite aux recommandations formulées dans les monographies sur le logement et l'aménagement du territoire et expliqué aux États membres comment les appliquer. Comme suite à cela, la Serbie s'est dotée d'un plan d'action national et l'Arménie a mis à jour sa législation relative à la gestion des immeubles d'appartements, l'une et l'autre se fondant sur les recommandations figurant dans les monographies les concernant. Pour assurer l'accès de tous à un logement adéquat et sûr à un coût abordable, conformément à l'objectif de développement durable n° 11, l'Albanie, l'Estonie et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ont mis en place des centres d'excellence, comme préconisé dans les lignes directrices de la CEE pour l'application de la Charte de Genève sur le logement durable. En ce qui concerne le nombre d'États membres appliquant les lignes directrices de la CEE relatives au logement, à l'urbanisme et à l'administration foncière dans leurs politiques nationales, l'objectif fixé pour la période biennale (29) a été atteint.

- c) *Renforcement de l'élaboration et de l'application de politiques fondées sur des données factuelles concernant le vieillissement de la population et les relations entre les générations et entre les sexes*

560. Au moins trois États membres supplémentaires ont adopté de nouvelles politiques relatives au vieillissement en application de la stratégie régionale d'exécution du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement. L'objectif fixé a donc été atteint. En 2016, la Norvège a adopté une stratégie axée sur l'instauration d'une société soucieuse des personnes âgées. La République de Moldova a élaboré un plan d'action pour la mise en œuvre de la feuille de route concernant la prise en compte du vieillissement (2016-2020) et la Slovénie s'est dotée d'une stratégie exhaustive visant à instaurer une société propice à la longévité dans laquelle chacun pourrait avoir un emploi et vivre en bonne santé et de manière sûre et autonome. Ces réformes ont été portées à la connaissance du Groupe de travail sur le vieillissement. D'autres pays ont fait état des progrès qu'ils avaient accomplis pendant la Conférence ministérielle sur le vieillissement tenue à Lisbonne en 2017. Il a été procédé à une évaluation par les pairs de la mise en œuvre de la feuille de route en Arménie. Les résultats du projet relatif à l'indice du vieillissement actif et les données issues du programme relatif à la situation des hommes et des femmes au fil des générations ont éclairé l'élaboration des politiques relatives au vieillissement. En outre, trois notes d'orientation sur le vieillissement ont été publiées pendant la période considérée.

Chapitre 21

Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Principaux résultats obtenus

La Commission économique pour l'Amérique latine et le Pacifique (CEPALC) a continué de plaider en faveur d'un nouveau modèle de développement afin de parvenir à l'égalité et à la viabilité environnementale, et d'appeler l'attention sur le fait qu'il fallait opérer des changements structurels progressifs en optant pour une production davantage fondée sur les connaissances, en garantissant l'inclusion sociale et en luttant contre les effets néfastes des changements climatiques. Elle a apporté des éléments d'analyse venant compléter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans une perspective régionale en présentant le document intitulé *Horizons 2030 : l'égalité au cœur du développement durable* à sa

trente-sixième session tenue à Mexico en mai 2016. En outre, en avril 2017, à Mexico, la CEPALC a convoqué la première session du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable, instance multipartite chargée du suivi du Programme 2030. Plus de 370 activités de formation et de coopération technique ont abouti à l'adoption par les pays de la région d'une bonne soixantaine de mesures, politiques ou programmes conformes aux recommandations de la Commission. La CEPALC a renforcé les capacités des experts techniques et des décideurs en organisant 100 réunions de groupes d'experts et en diffusant des données et des statistiques. Elle a géré et mis à jour plus de 30 programmes et bases de données, organisé plus de 60 stages et ateliers de formation auxquels plus de 2 900 personnes ont participé et enrichi le débat mondial avec plus de 250 publications, dont ses 6 publications annuelles phares.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Le Programme 2030 et les objectifs de développement durable reflètent clairement l'ampleur et le caractère pressant des problèmes mondiaux et seront au cœur des politiques de développement, mais il faut encore proposer un cadre d'analyse qui aidera les États membres à prendre des mesures. Les objectifs de développement durable ne peuvent être véritablement atteints si des outils spécifiques de mise en œuvre ne sont pas réunis, chose qui reste à faire. En outre, l'action menée en faveur de l'environnement et de la réduction des émissions doit être collective et les parties prenantes doivent coordonner leurs activités. Il importe d'élargir la tradition structuraliste et d'insister davantage sur les dimensions environnementales et mondiales du développement économique.

561. Le taux d'exécution des 583 produits quantifiables prescrits a été de 97 %, taux inchangé par rapport à la période biennale précédente. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat est passé de 15 en 2014-2015 à 18 en 2016-2017.

562. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont présentés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 21)].

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

563. La CEPALC a continué de rationaliser les procédures et d'améliorer le respect du principe de responsabilité dans le cadre de la mise en service et de la stabilisation d'Umoja, le nouveau progiciel de gestion intégré. Quatre-vingt-dix-sept pour cent des produits (objectif biennal : 97 %) ont été exécutés avec succès. En décembre 2017, toutes les ressources disponibles avaient été utilisées (objectif biennal : 100 %). La Commission a continué de mettre en œuvre huit projets relevant du Compte pour le développement, lancé cinq nouveaux projets et clôturé trois projets. Douze évaluations internes ont été menées à bien, y compris celle de 11 projets financés au moyen du Compte pour le développement et un examen du programme de coopération bilatérale entre la CEPALC et l'Allemagne.

b) Amélioration des délais de présentation de la documentation destinée aux réunions intergouvernementales

564. Tous les documents destinés aux organes intergouvernementaux (objectif biennal : 85 %) ont été présentés six semaines avant les réunions, conformément aux

prescriptions de l'Assemblée générale, y compris le document principal présenté à la trente-sixième session de la Commission.

c) *Mise en évidence des questions nouvelles concernant les priorités de développement de la région*

565. La CEPALC a continué de jouer un rôle de catalyseur et de chef de file dans la tâche consistant à mettre en évidence les aspects économiques, sociaux et environnementaux qui intéressent le développement régional. Dans 17 situations (objectif biennal : 8) le secrétariat a porté à l'attention des États membres d'importantes questions nouvelles concernant les priorités de développement de la région, à l'occasion de réunions de haut niveau, notamment la trente-sixième session de la Commission, le quatrième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, le séminaire sur le rôle de la planification et de l'administration publiques dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la première session du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable.

d) *Plus grande cohérence dans la politique de gestion des activités économiques et sociales de l'ONU*

566. La CEPALC a mené 12 activités conjointes (objectif biennal : 7) en collaboration avec d'autres entités en vue de rendre plus cohérentes les politiques de gestion des activités économiques et sociales de l'Organisation. En collaboration avec l'UNITAR, les gouvernements colombien et espagnol, le PNUD et le Département des affaires économiques et sociales, elle a organisé la conférence d'apprentissage de l'Amérique latine concernant la mise en œuvre intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cette conférence visait à favoriser la cohérence interinstitutions en vue d'appuyer l'intégration des politiques et les approches multipartites axées sur la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays de la région.

e) *Amélioration de la connaissance qu'a le public du rôle de la CEPALC dans la promotion du développement économique et social de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes grâce à des activités d'information*

567. La CEPALC a utilisé les médias traditionnels et les réseaux sociaux pour diffuser des informations sur ses activités et ses produits. Ses publications phares, de même que les conférences régionales et les manifestations qu'elle a organisées, notamment la première session du Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable et d'autres réunions de haut niveau, telles que les réunions de divers organes subsidiaires de la Commission, ont été largement couvertes, ce qui s'est traduit par la parution de plus de 29 000 articles (objectif biennal : 4 200) dans les médias de la région. Produit en anglais, espagnol et portugais, le contenu des supports de communication de la CEPALC a trouvé un écho dans les médias, ce qui a aidé la Commission à promouvoir son image de marque et sa mission et à s'imposer comme un important laboratoire d'idées qui s'attache aux questions de développement dans la région. La Commission a enregistré 9 500 290 sessions (objectif biennal : 3,7 millions) sur son site Web et dénombré 636 887 abonnés (objectif biennal : 400 000) sur Twitter, Facebook et Google+ et 2 709 608 vues (objectif biennal : 1,8 million) sur Flickr et YouTube.

Sous-programme 1

Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales

- a) *Amélioration de la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à participer aux chaînes de valorisation aux niveaux mondial et régional*

568. Huit institutions nationales (objectif biennal : 8) ont formulé ou adopté des politiques relatives au commerce et à l'intégration fondées sur les recommandations de la Commission. Les institutions nationales du Guatemala et du Honduras ont évalué les effets du renforcement de l'union douanière, et l'Équateur et la Communauté andine ont évalué la diversification de leurs exportations et de leur production en analysant leurs chaînes de valeur. Comme suite à trois ateliers de renforcement des capacités organisés en Amérique centrale, le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Panama ont renforcé leur capacité d'appliquer des mesures de facilitation du commerce. Les pays de la région ont également tiré parti de publications de la CEPALC portant sur les relations économiques entre l'Amérique latine et les Caraïbes et la Chine. Quatre-vingt-treize pour cent des bénéficiaires (objectif biennal : 91 %) de la publication phare *International Trade Outlook for Latin America and the Caribbean* ont estimé avoir tiré parti des analyses et des recommandations relatives au commerce et au développement des exportations qui y figuraient.

- b) *Renforcement de la capacité des parties prenantes de la région d'évaluer les effets positifs ou négatifs des politiques commerciales sur le développement durable, notamment pour ce qui est de la réduction de la pauvreté, de l'égalité des sexes, de la création d'emplois, de l'internationalisation des petites et moyennes entreprises et de l'atténuation des changements climatiques*

569. Quatorze institutions (objectif biennal : 14) ont déclaré avoir bénéficié des services de coopération technique de la CEPALC destinés à renforcer les capacités dans les domaines du commerce et du développement durable. Le Honduras a ainsi bénéficié d'un programme pilote fondé sur les méthodes de l'Union européenne et consacré à l'empreinte écologique du café et le Costa Rica a obtenu une aide en ce qui concerne l'élaboration de politiques qui favorisent les liens de production entre les secteurs d'exportation et le reste de l'économie.

Sous-programme 2

Production et innovation

- a) *Renforcement de l'aptitude des gouvernements des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à formuler des politiques et des stratégies pour faire évoluer leurs structures de production en ayant recours à l'innovation et à l'introduction de la technologie dans la matrice de production, et à jeter des ponts entre les activités, les sociétés et les secteurs*

570. Les pays ont adopté huit politiques ou mesures (objectif biennal : 8) afin de renforcer la compétitivité de leurs structures de production. En Équateur, la politique agricole, la politique industrielle pour la période 2016-2025 et la stratégie nationale axée sur la modification de la matrice de production ont bénéficié de l'appui de la CEPALC. À titre d'exemple, grâce à la Commission, le Chili a élaboré des programmes stratégiques de spécialisation intelligente et une stratégie d'investissement pour le secteur du service de la technologie exportable, la République dominicaine s'est dotée d'un programme numérique pour 2016-2020 et l'Argentine a mis en œuvre un nouveau cadre juridique destiné à encourager les petites et moyennes entreprises. Les autorités de 11 pays (objectif biennal : 11) ont estimé avoir bénéficié des services de coopération technique ou des analyses de la CEPALC visant à favoriser la compétitivité de leurs entreprises.

- b) *Renforcement des connaissances et des capacités institutionnelles des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en vue de promouvoir la diversification des structures de production, de réduire le déficit de productivité par rapport aux pays développés et d'encourager l'innovation et l'intégration de nouvelles technologies dans la production et la gestion*

571. La CEPALC a agi en faveur de l'intégration de nouvelles technologies dans la production et la gestion en renforçant les connaissances et les capacités institutionnelles des pays de la région. En moyenne, au cours de la période biennale, 93 % des participants aux ateliers (objectif biennal : 93 %) ont jugé que les services de coopération technique proposés par la Commission leur avaient permis de renforcer leurs capacités. Au total, 93,3 % des participants du septième séminaire régional sur l'agriculture et les changements climatiques ont estimé que les thèmes abordés étaient utiles ou très utiles à leurs travaux. La Summer School in Development, New Technologies and Innovation, qui a enregistré la participation de 17 représentants de huit pays, a reçu une note moyenne de quatre sur cinq pour son contenu et son utilité au regard des activités professionnelles des participants. S'agissant de la publication *Foreign Direct Investment in Latin America and the Caribbean*, 88,4 % des lecteurs (objectif biennal : 88 %) ont été « tout à fait d'accord » ou « d'accord » pour dire qu'ils avaient bénéficié de ses analyses et ses recommandations.

Sous-programme 3 **Politiques macroéconomiques et croissance**

- a) *Meilleure connaissance et appréciation des enjeux macroéconomiques actuels et nouveaux de la part des décideurs et des autres parties prenantes d'Amérique latine et des Caraïbes, dans un contexte hautement incertain*

572. La Division du développement économique a fourni aux décideurs de la région une analyse pertinente et opportune des tendances macroéconomiques et des questions nouvelles dans ses publications phares et ses rapports ad hoc. L'effet positif est attesté par 87 % des lecteurs (objectif biennal : 82 %), qui à l'occasion d'enquêtes ont estimé que l'analyse des questions macroéconomiques figurant dans ces publications leur avaient permis d'améliorer leurs travaux. Dans le même temps, les publications de la Division ont été citées au moins 13 fois au cours de la période biennale (objectif biennal : 11) dans des rapports officiels émanant de gouvernements, qui soulignaient que ces publications avaient permis de mieux faire connaître les questions macroéconomiques dans la région.

- b) *Renforcement de la capacité des décideurs d'Amérique latine et des Caraïbes d'évaluer, de concevoir et de mettre en œuvre des politiques macroéconomiques fondées sur l'analyse comparative des politiques de nature à renforcer la croissance économique à long terme et à réduire la vulnérabilité économique et sociale*

573. La Division a organisé des séminaires et fourni des services d'assistance technique qui ont aidé les décideurs de la région à évaluer, à concevoir et à mettre en œuvre des politiques destinées à remédier aux problèmes macroéconomiques. En particulier, 99 % des participants (objectif biennal : 86 %) aux séminaires et réunions d'experts de la Division ont jugé « utiles » ou « très utiles » les orientations recommandées concernant les questions macroéconomiques. En outre, 12 politiques ou mesures (objectif biennal : 12), adoptées par les gouvernements de la région, étaient conformes aux recommandations de la CEPALC, et beaucoup d'entre elles ont été influencées par l'assistance technique offerte par la Commission. Dans le domaine fiscal, des politiques, mesures ou initiatives ont été recensées dans les pays ci-après : Argentine, Chili, Équateur, Mexique (deux mesures) et Panama (deux mesures). S'agissant des politiques relatives au marché de l'emploi, des mesures ont été

recensées au Chili, en Colombie, en Équateur et en République dominicaine (deux mesures).

Sous-programme 4
Financement du développement

- a) *Renforcement de la capacité des décideurs et des institutions d'Amérique latine et des Caraïbes à formuler et mettre en œuvre des politiques et des instruments financiers permettant de dégager et d'allouer des ressources nationales, ainsi qu'à mobiliser des ressources extérieures de manière à promouvoir le développement dans le secteur productif et le domaine social*

574. Suite aux efforts déployés par la Division du financement pour le développement pour renforcer la capacité des pays de la région de formuler et de mettre en œuvre des politiques et des instruments financiers au service du développement, cinq mesures de politique générale (objectif biennal : 5) ont été examinées par des responsables de banques de développement, du milieu universitaire et du secteur privé en Argentine, au Brésil, en Colombie, au Costa Rica, en Équateur, au Mexique et au Pérou. À titre d'exemple, on citera l'intensification de la collaboration entre les banques de développement et les banques commerciales et l'amélioration et l'extension de la formation aux questions financières. La Division, par ses publications, a contribué au renforcement des connaissances sur des questions se rapportant au financement du développement, comme l'inclusion financière des petites et moyennes entreprises et les pratiques bancaires novatrices en matière de développement. 77 % des personnes ayant consulté les publications de la CEPALC (objectif biennal : 77 %) les ont jugées « très utiles » ou « utiles » pour leurs travaux.

- b) *Renforcement de la capacité des décideurs des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et des autres parties prenantes à contribuer aux débats sur la réforme de l'architecture financière mondiale et régionale, eu égard en particulier aux pays à revenu intermédiaire, à l'aide publique au développement et aux mécanismes de financement novateurs*

575. En conséquence de l'assistance technique au Costa Rica, au moins cinq de ses ministères (objectif biennal : 5) (Ministère de la planification, Ministère de l'enseignement public, Ministère de l'économie, de l'industrie et du commerce, Ministère des finances et Ministère du travail et de la sécurité sociale) ont adopté la stratégie relative aux lacunes structurelles élaborée par la CEPALC, méthode novatrice d'analyse des obstacles structurels qui empêchent les pays à revenu intermédiaire de jouir d'une croissance économique soutenue, équitable et partagée. Ces ministères se fondent sur cette analyse pour promouvoir un dialogue national et régional sur les éléments de l'architecture financière mondiale se rapportant à l'aide publique au développement. En outre, le Ministère de la planification et le Ministère des affaires étrangères diffusent ces résultats lors de leurs négociations sur la coopération internationale.

Sous-programme 5
Développement social et égalité sociale

- a) *Renforcement de la capacité des administrations centrales et infranationales de la région à formuler des politiques, des plans et des programmes visant à réduire les inégalités structurelles et naissantes auxquelles sont confrontés divers groupes socioéconomiques et catégories de la population, selon une démarche fondée sur les droits de l'homme, l'égalité et les perspectives à long terme*

576. Les gouvernements de la région ont adopté 10 politiques, plans et programmes sociaux visant à réduire les inégalités structurelles et naissantes (objectif biennal : 10)

en application des recommandations de la CEPALC. Les politiques, plans et programmes suivants ont bénéficié de l'assistance technique de la CEPALC : le plan national de développement social en El Salvador, le programme « Tekopora » de lutte contre la pauvreté au Paraguay, le programme de télésanté en Uruguay, les politiques nationales et régionales du Conseil national de la culture et des arts au Chili, le Conseil consultatif sur la politique numérique au service de l'éducation au Chili, le programme des maisons connectées au Costa Rica, la stratégie d'élimination de la pauvreté en El Salvador et le projet pilote relatif au modèle prévisionnel relatif au travail des enfants en Argentine, en Jamaïque et au Pérou. 82 % des lecteurs de la publication *Panorama social de l'Amérique latine* interrogés (objectif biennal : 77 %) ont déclaré avoir tiré parti des analyses et des recommandations qui y figuraient.

b) *Renforcement de la capacité technique des organismes publics à vocation sociale d'améliorer les retombées sociales et l'efficacité de l'action des pouvoirs publics*

577. Sept organismes (objectif biennal : 6) ont sollicité une assistance technique afin de formuler et de mettre en œuvre des politiques sociales. Dans la région, 13 parties prenantes (objectif biennal : 13) ont indiqué avoir bénéficié de cette assistance technique pour renforcer leurs initiatives sociales de réduction des inégalités. Le secrétariat d'El Salvador responsable des questions techniques et de la planification a remercié la CEPALC de l'assistance fournie en vue de formuler sa stratégie d'élimination de la pauvreté. Le secrétariat à l'action sociale de la Présidence du Paraguay a pris acte de l'appui inestimable apporté par la CEPALC aux fins de la réalisation des objectifs du Gouvernement, qui contribue à améliorer la qualité de vie des pauvres.

Sous-programme 6

Intégration de la problématique femmes-hommes dans le développement régional

a) *Renforcement de la capacité des pays de la région d'appliquer des politiques d'égalité des sexes conformément aux consensus régionaux dégagés dans le cadre de la Conférence régionale sur les femmes d'Amérique latine et des Caraïbes et aux autres accords internationaux*

578. L'assistance technique fournie par la CEPALC a permis de mettre en œuvre huit politiques (objectif biennal : 8) dans les domaines prioritaires définis par l'Observatoire de l'égalité des sexes. Le Brésil a adopté une loi visant à prolonger la durée du congé de paternité afin d'assurer le partage de la charge des soins, l'Argentine a mis en place un programme national de la petite enfance en vue d'encourager la création de crèches et de faciliter l'accès des femmes au marché du travail et Cuba a défendu le partage des responsabilités s'agissant de la garde des enfants dans les ménages. Le Paraguay a approuvé le plan national de lutte contre la violence à l'égard des femmes (2015-2020), le Brésil a inauguré un plan national pour les femmes et la paix et la sécurité et le Pérou a renforcé sa législation en matière de lutte contre la violence sexiste. Le Guatemala a adopté le code des migrations, avancée majeure dans la reconnaissance des droits des migrantes. Le Chili a inauguré un nouveau site Web consacré aux statistiques ventilées par sexe élaboré sur base du cadre conceptuel de l'Observatoire de l'égalité des sexes.

b) *Renforcement de la capacité des pays de la région d'appliquer les accords issus de la treizième session de la Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, eu égard notamment à l'autonomie économique des femmes*

579. En application de la Stratégie de Montevideo pour la mise en œuvre de l'Agenda régional pour l'égalité des sexes dans le cadre du développement durable à l'horizon 2030, huit politiques ont été appliquées (objectif biennal : 8) : le Paraguay a

promulgué une loi visant à promouvoir et garantir les droits économiques, sociaux, politiques et culturels des femmes rurales, El Salvador a élaboré une politique visant à éliminer les inégalités entre les sexes dans le système éducatif, le Suriname a ratifié la Convention de 1951 sur l'égalité de rémunération (n° 100) et la Convention de 1958 concernant la discrimination (emploi et profession) (n° 111) de l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Honduras a adopté une loi relative à l'inspection du travail pour garantir l'emploi des femmes durant leur grossesse et pendant la période d'allaitement, le Mexique a adopté une réforme juridique aux termes de laquelle la discrimination salariale est assimilée à une violence économique, l'Argentine a créé l'institut national des femmes et le Chili a éliminé la discrimination fondée sur le sexe dans son armée. En outre, six parties prenantes (objectif biennal : 6) en Argentine, au Chili, en El Salvador, au Mexique et au Paraguay ont indiqué avoir bénéficié de l'assistance technique de la CEPALC aux fins de l'application de la Stratégie de Montevideo dans divers domaines (plans de promotion de l'équité, enquêtes sur les budgets-temps, indicateurs de la condition féminine, urbanisation et politiques en matière de soins).

Sous-programme 7 **Population et développement**

- a) *Renforcement de la capacité des parties prenantes concernées des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de suivre les tendances démographiques et étudier les questions de population et de développement, compte tenu de la problématique femmes-hommes, à des fins d'élaboration de politiques et de programmes sociodémographiques*

580. Cinquante parties prenantes (objectif biennal : 50) ont utilisé les connaissances démographiques et les données sur la population et le développement produites par la CEPALC. Les offices nationaux de la statistique en Bolivie (État plurinational de), au Chili, à Cuba, au Guatemala, en Haïti, au Honduras, au Pérou, en République dominicaine et en Uruguay ont utilisé les méthodes et mécanismes de la CEPALC pour organiser et réaliser des recensements de la population et des logements et évaluer les résultats obtenus. Les ministères de la santé ont bénéficié d'un appui en matière de santé sexuelle et procréative. Plus de 175 experts de 19 pays ont participé à des ateliers qui leur ont permis de mieux prendre en compte les questions démographiques dans l'élaboration des politiques publiques et de contribuer au suivi des accords internationaux et 79 fonctionnaires ont été initiés aux méthodes de traitement des données. 74,2 % des bénéficiaires (objectif biennal : 74 %) ont indiqué que la coopération technique de la CEPALC leur avait été utile pour suivre les tendances démographiques et étudier les questions de population et de développement à des fins d'élaboration de politiques et de programmes socio-démographiques.

- b) *Renforcement de la capacité technique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations et des objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le programme régional sur la population et le développement pour l'Amérique latine et les Caraïbes, tel qu'approuvé dans le Consensus de Montevideo sur la population et le développement, et dans d'autres accords internationaux portant sur ces questions*

581. Grâce à l'assistance technique fournie dans le cadre du sous-programme, 50 gouvernements (objectif biennal : 50) ont adopté des politiques, mesures ou initiatives visant à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations et des objectifs figurant dans le programme régional et les accords internationaux. L'Argentine, le Brésil, la Colombie, l'Équateur, le Guatemala, le Mexique, le Paraguay et le Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des

progrès en matière de santé sexuelle et procréative. L'Argentine, l'Équateur, le Honduras, le Nicaragua et le Pérou ont mis en place des programmes de prévention du VIH et des maladies sexuellement transmissibles. Le Honduras et le Mexique ont adopté des mesures de prévention des grossesses d'adolescentes et le Chili, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Pérou, l'Uruguay et le Venezuela (République bolivarienne du) ont pris des mesures en faveur des droits des populations autochtones, des personnes d'ascendance africaine et de l'interculturalité. En outre, plusieurs pays ont adopté des lois ou des politiques et des programmes en faveur des personnes âgées, notamment l'Argentine, le Belize, la Bolivie (État plurinational de), le Chili et le Costa Rica. Le Chili et le Costa Rica ont inclus des recommandations sur le handicap dans leurs lois, politiques et programmes.

Sous-programme 8 **Développement durable et établissements humains**

- a) *Renforcement de l'aptitude des pays d'Amérique latine et des Caraïbes à incorporer des critères de durabilité dans les politiques et mesures de développement, notamment en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, les mesures d'atténuation et les établissements humains*

582. Grâce à l'assistance technique de la CEPALC, 13 politiques ou mesures (objectif biennal : 12) ont été adoptées dans les domaines du développement durable, des changements climatiques et des établissements humains. Le Chili et le Pérou ont réalisé des études de la performance environnementale. Le Chili, le Costa Rica et le Venezuela (République bolivarienne du) ont élaboré des propositions de méthodes de calcul des dépenses publiques consacrées à l'environnement. L'Uruguay a établi une politique nationale de lutte contre les changements climatiques. La Colombie a inclus un critère relatif aux émissions de gaz à effet de serre dans son projet de réforme fiscale. La Colombie, le Costa Rica et le Paraguay ont fixé des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'Équateur s'est doté d'une classification des dépenses environnementales. Le Guatemala et la République dominicaine ont tiré parti des recommandations de la CEPALC sur les mesures de politique fiscale. Un cadre d'action régional a été proposé par le forum de consultations et de coordination des ministres et des hauts responsables chargés du secteur du logement et de l'urbanisme, organisé en collaboration avec la CEPALC. 89 % des bénéficiaires des activités du sous-programme (objectif biennal : 70 %) ont déclaré que les analyses sur le développement durable, les changements climatiques et les établissements humains leur avaient été utiles.

- b) *Renforcement de la capacité des gouvernements de la région et d'autres parties prenantes de suivre et de faire progresser l'application des accords internationaux relatifs au développement durable, aux changements climatiques et aux établissements humains*

583. Douze gouvernements et parties prenantes (objectif biennal : 12) ont progressé dans la mise en œuvre des accords internationaux relatifs au développement durable. Une assistance technique a été accordée à la Colombie, au Costa Rica, à l'Équateur, au Paraguay et à la République dominicaine aux fins de l'application de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Le Costa Rica a bénéficié des activités de renforcement des capacités consacrées au Principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. À la réunion du Comité de négociation de l'accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice en matière environnementale en Amérique latine et dans les Caraïbes (Principe 10 de la Déclaration de Rio), des progrès ont été réalisés dans la négociation de plusieurs articles et de questions relatives à l'accès à l'information, à la participation publique et à la justice en matière environnementale. Sainte-Lucie a

rejoint le comité de négociation. La Division du développement durable et des établissements humains a participé à la rédaction de la Déclaration de Toluca, adoptée à la réunion régionale de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui a constitué la contribution régionale à la Conférence. Un plan d'action régional aux fins de la mise en œuvre du Nouveau Programme pour les villes d'Amérique latine et des Caraïbes (2016-2036), a été adopté à la dernière réunion régionale des ministres et des hauts responsables chargés du secteur du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes. El Salvador, le Mexique et le Panama ont bénéficié des données d'expérience du Pérou concernant les investissements publics dans le cadre de l'application de l'Accord de Paris.

Sous-programme 9

Ressources naturelles et infrastructures

- a) *Renforcement de la capacité institutionnelle des pays de la région de formuler et d'appliquer des politiques et des cadres réglementaires propres à accroître l'efficacité de la gestion durable des ressources naturelles et des services publics de distribution et d'infrastructure*

584. Grâce à l'assistance technique de la Division de l'infrastructure et des ressources naturelles, 11 politiques, mesures et initiatives (objectif biennal : 11) ont été adoptées par les pays de la région : en Colombie, le plan de gestion intégrée des changements climatiques dans les ports, élaboré en collaboration avec la CEPALC, en Haïti, deux initiatives axées sur la mise en œuvre des politiques publiques de modernisation des transports terrestres, conçues avec la Commission fédérale du commerce, en El Salvador, des politiques publiques relatives à la mobilité, à la logistique, aux transports et aux ports, en Équateur, le programme national sur l'énergie, en République dominicaine, la loi sur la mobilité, les transports terrestres et la sécurité routière, au Belize, la politique nationale de la logistique et de la mobilité ; une assistance technique est actuellement dispensée au Costa Rica et au Mexique au sujet de la législation et au Pérou au sujet de la navigation intérieure. Neuf parties prenantes (objectif biennal : 9), dont l'agence nationale des transports fluviaux du Brésil et le Ministère de l'électricité et de l'énergie renouvelable de l'Équateur, ont estimé que les services de coopération technique de la CEPALC leur avaient permis d'améliorer la qualité de leurs travaux.

- b) *Amélioration de l'harmonisation de la coordination des politiques et échange, aux niveaux sous-régional et régional, de bonnes pratiques en matière de gestion durable des ressources naturelles et de prestation de services publics de distribution et d'infrastructure*

585. Vingt-huit organismes publics, non gouvernementaux et universitaires (objectif biennal : 28) ont pris des mesures visant à harmoniser ou coordonner leurs politiques de gestion des ressources naturelles et souscrit aux recommandations de la CEPALC concernant la sécurité hydrique, la gestion durable de l'eau, la matrice énergétique de la région, la gestion des transports et l'intégration logistique. Ces organismes, universités, commissions sectorielles, organes de réglementation et mécanismes régionaux ont promulgué une réglementation aux fins de l'application des recommandations. La Division, en coordination avec les pays de la région, a mis en place des stratégies et des politiques à long terme visant à renforcer le rôle de l'État dans l'utilisation des ressources naturelles aux fins d'une viabilité économique, environnementale, sociale et institutionnelle.

Sous-programme 10 **Planification de l'administration publique**

- a) *Renforcement des capacités des pays d'Amérique latine et des Caraïbes en matière de planification et d'administration publique au service du développement dans une perspective régionale et compte tenu de la problématique femmes-hommes*

586. L'assistance technique fournie dans le cadre du sous-programme en matière de planification et d'administration a permis aux pays d'entreprendre ou d'améliorer 10 procédures de planification nationale (objectif biennal : 10) dans des administrations publiques en Argentine, au Chili, au Costa Rica, en El Salvador, au Guatemala, au Honduras, au Mexique et en République dominicaine. Un appui technique a été fourni aux autorités chargées de planifier une stratégie nationale de mise en œuvre du Programme 2030 au Guatemala et au Honduras. Le Costa Rica a bénéficié d'une assistance pour élaborer une stratégie de « justice ouverte » consacrée au pouvoir judiciaire. Au total, 22 stages internationaux, 19 stages nationaux et 5 cours en ligne ou à distance ont été organisés. Plus de 450 personnes interrogées ayant suivi des stages internationaux (objectif biennal : 400) ont indiqué avoir bénéficié des activités de formation. 84 % des lecteurs des publications interrogés (objectif biennal : 83 %) ont estimé qu'elles leur avaient été utiles, ou le seraient, en tant que documents de référence ou d'appui aux fins de la mise en œuvre de politiques publiques.

- b) *Amélioration de la coordination, des échanges de meilleures pratiques et de la coopération entre les gouvernements de la région et d'autres parties prenantes dans le domaine des plans et stratégies de développement*

587. La CEPALC a apporté son concours aux organes intergouvernementaux de la région en matière de planification et de gestion publique afin d'améliorer la coordination et de multiplier les échanges de meilleures pratiques entre les gouvernements de la région, ce qui a permis à 20 administrations et organisations publiques (objectif biennal : 16) de participer aux séminaires et aux réseaux appuyés par le sous-programme. Il s'agissait notamment des ministères et des organismes chargés de la planification de la Colombie, de l'Équateur et du Guatemala et du bureau de la planification et du budget de l'Uruguay, de l'institut de planification de la Jamaïque, et des ministères de la planification et du développement économique du Belize et du Costa Rica. D'autres administrations et organisations ont contribué à des réseaux tels que le réseau des politiques publiques et du développement régional d'Amérique latine, le réseau de la planification, le réseau des directeurs de systèmes nationaux d'investissements publics et le Partenariat pour le gouvernement ouvert. 89 % des participants aux forums appuyés par le sous-programme (objectif biennal : 80 %) ont indiqué que les activités organisées les avaient aidés à améliorer leurs aptitudes et compétences.

Sous-programme 11 **Statistiques**

- a) *Progrès dans la mise en œuvre du plan stratégique décennal de la Conférence statistique des Amériques*

588. Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre du plan stratégique décennal de la Conférence statistique des Amériques ; les mesures prises à cet égard ont couvert 70 % (objectif biennal : 70 %) des objectifs définis dans le plan. Les 14 groupes de travail créés à la quinzième réunion du Comité exécutif de la Conférence ont élaboré sept produits et activités (objectif biennal : 7) qui ont été alignés sur le plan stratégique. En outre, la région a été la première à mettre en place un mécanisme de

coordination de l'examen et de la réalisation des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et a créé un cadre régional d'indicateurs. La Division de statistique a contribué à ces activités, ce qui a permis d'aborder différents domaines dans leur intégralité, d'accroître le nombre de produits élaborés par les groupes de travail et d'assurer une coopération accrue et mieux coordonnée en matière de statistiques entre les pays et les organisations régionales et internationales.

- b) *Renforcement de la capacité technique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de suivre la situation économique et sociale et l'environnement et d'adopter des politiques fondées sur des données factuelles*

589. Grâce à l'assistance technique dont ils ont bénéficié durant la période, 12 pays ont réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale de 2008, des comptes satellites et des recommandations relatives aux statistiques de l'environnement, portant le taux d'exécution à 55 % (objectif biennal : 55 %). Dix mesures ont été prises à cet égard (objectif biennal : 10). Par exemple, l'Argentine, Cuba et le Paraguay ont amélioré leurs méthodes de comptabilité nationale, Curaçao a perfectionné sa méthode de calcul du PIB annuel à prix constants, la République dominicaine a mené une enquête continue sur l'emploi et l'Uruguay a publié sa nouvelle balance des paiements. Le portail statistique de la CEPALC continue d'être mis à jour avec des métadonnées et de nouveaux sites, enregistrant plus de 6 millions de téléchargements (objectif biennal : 1,3 million). L'*Annuaire statistique de l'Amérique latine et des Caraïbes* a enregistré 76 213 téléchargements.

Sous-programme 12

Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine

- a) *Renforcement des capacités institutionnelles des pays de la sous-région en ce qui concerne le traitement des problèmes économiques et sociaux, en particulier ceux relatifs à l'égalité multidimensionnelle (notamment égalité des sexes, des ethnies et des territoires) et à la réduction de la pauvreté*

590. Vingt institutions (objectif biennal : 12) ont examiné les analyses et recommandations de la CEPALC sur le développement économique et social. Les banques centrales du Costa Rica, d'El Salvador, du Honduras, du Mexique et de la République dominicaine ont tenu compte des recommandations sur l'accès des producteurs ruraux au financement. Les banques centrales du Costa Rica, du Nicaragua, du Panama et de la République dominicaine ont conçu des matrices entrées-sorties. Dix-sept parties prenantes essentielles (objectif biennal : 14) ont estimé avoir bénéficié de l'assistance reçue pour formuler des politiques sociales et économiques : Haïti a mis au point un indice de performance économique, quatre ministères de l'économie ont renforcé les chaînes logistiques nationales, le Nicaragua a réalisé une enquête sur les revenus et les dépenses des ménages, le Panama a établi des prévisions concernant certaines variables macroéconomiques, l'État d'Oaxaca a examiné la question des droits des migrants, El Salvador a élaboré une politique de développement social, la ville de Saltillo (Mexique) a pris des mesures de lutte contre la violence sexiste dans les transports publics et cinq institutions ont pu résoudre les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme 2030.

- b) *Renforcement des capacités techniques des pays de la sous-région s'agissant de la conception ou de l'évaluation de politiques et de mesures concernant le développement économique et le changement structurel, le commerce, l'intégration et le développement durable, y compris en ce qui concerne l'énergie, l'agriculture et les changements climatiques*

591. Trente institutions (objectif biennal : 20) se sont fondées sur les analyses de la CEPALC pour formuler des politiques et des mesures : le Costa Rica et le Guatemala ont utilisé la méthode de la CEPALC pour renforcer les chaînes logistiques, les recommandations de la CEPALC ont été incorporées dans le Système d'intégration de l'Amérique centrale de manière à inclure les sources d'énergie renouvelable disponibles par intermittence dans les réseaux nationaux d'électricité, les autorités chargées de l'énergie et de l'électricité en République dominicaine et au Panama ont évalué les effets des changements climatiques sur les ressources en eau, et la République dominicaine a tenu compte des contributions de la CEPALC lors de l'inauguration de son réseau national de la biomasse. En El Salvador, au Guatemala, au Panama et en République dominicaine, 24 parties prenantes (objectif biennal : 24) ont estimé avoir bénéficié des services de la CEPALC dans les domaines du développement économique et du changement structurel. Il s'agissait notamment du Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale et du Conseil des ministres de l'intégration économique de la région d'Amérique centrale, qui ont bénéficié d'un appui pour évaluer les incidences économiques de la création d'une union douanière entre le Guatemala et le Honduras.

Sous-programme 13

Activités sous-régionales dans les Caraïbes

- a) *Renforcement de la capacité des pays de la sous-région de traiter les problèmes de développement économique, social et environnemental*

592. Les pays de la sous-région des Caraïbes ont formulé et adopté 12 politiques ou mesures (objectif biennal : 12). Grâce à l'assistance de la CEPALC, des politiques nationales en matière d'énergie ont été élaborées dans les Îles Caïmanes, à Sainte-Lucie et à Saint-Vincent-et-les Grenadines et des stratégies de financement de projets concernant l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables ont été adoptées à la Dominique, en Martinique et à Sainte-Lucie. En outre, la CEPALC a mis au point un mécanisme national de collecte de données venant s'ajouter à sa collection d'outils relatifs à la société du savoir, qui a été adopté par les États de la sous-région et des organisations régionales. Une politique nationale de la navigation de plaisance a été établie à Saint-Kitts-et-Nevis et une stratégie de développement de certains secteurs des services a été soumise au Gouvernement grenadien. Neuf institutions gouvernementales (objectif biennal : 9) ont estimé avoir bénéficié des produits et services de la CEPALC visant à promouvoir le développement.

- b) *Renforcement de la capacité institutionnelle des pays de la sous-région de donner suite aux grands accords internationaux dans les domaines économique, social et environnemental*

593. À l'issue des interventions menées par la CEPALC, 14 politiques ou mesures (objectif biennal : 11) ont été adoptées pour donner suite aux grands accords internationaux dans les domaines économique, social et environnemental. Dans le cadre de la réalisation des objectifs de développement durable et des programmes des petits États insulaires en développement, le Comité consultatif technique du Mécanisme régional de coordination pour l'exécution de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement a adopté à sa septième session

les recommandations de la CEPALC visant à effectuer une analyse approfondie des moyens de renforcer le Mécanisme de coordination. Afin d'aider les États membres qui se sont engagés à accroître leur résilience aux catastrophes en améliorant leurs capacités d'intervention, comme expliqué dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), la CEPALC a dispensé plusieurs formations nationales et régionales en Amérique latine et dans les Caraïbes. Grâce à cette initiative, 13 pays ont appris à mener des évaluations après une catastrophe en suivant la méthode d'évaluation des pertes et des dommages élaborée par la CEPALC.

c) *Renforcement de la concertation, de la coopération et de la collaboration dans la sous-région des Caraïbes pour venir à bout des problèmes de développement économique, social et environnemental*

594. Pendant la période, 13 institutions des Caraïbes (objectif biennal : 10) ont participé activement aux mécanismes régionaux de dialogue et de coopération coordonnés par la CEPALC. À la vingt-sixième session du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes, la CEPALC a facilité des échanges sur la proposition d'allègement de la dette qui ont permis à la Communauté des Caraïbes, au Secrétariat du Commonwealth, à la Banque centrale des Caraïbes orientales et à l'Organisation des États des Caraïbes orientales d'identifier des stratégies pour résoudre le problème d'endettement des pays de la région. En mai 2017, le Comité de contrôle du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes a réuni des représentants de six institutions et de 16 gouvernements pour chercher des moyens novateurs de promouvoir la croissance et le développement dans les Caraïbes. Sept États membres du Comité, des représentants d'organismes des Nations Unies et trois organisations universitaires et non gouvernementales ont participé à la réunion technique d'examen de l'autonomie économique des femmes dans les Caraïbes. Six institutions constituaient le noyau de la force opérationnelle créée à l'appui de l'initiative de remise de dette en échange de plans d'adaptation aux changements climatiques de la CEPALC.

Sous-programme 14

Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales

a) *Renforcement des moyens dont disposent les mécanismes régionaux et sous-régionaux pour approfondir leur intégration et promouvoir leur convergence*

595. Six produits techniques et opérationnels (objectif biennal : 6) fournis par la CEPALC ont été utilisés pour faciliter le débat régional sur le développement durable. La CELAC a bénéficié d'un appui technique sous forme de plans d'action annuels et de produits techniques destinés aux réunions des coordonnateurs régionaux et des ministres des affaires étrangères, ainsi que de publications. La Commission a également apporté son concours à l'Union des nations de l'Amérique du Sud en publiant le document intitulé « *UNASUR: fostering South American integration through sustainable development and cooperation* ». Pour promouvoir le processus d'intégration, la CEPALC a soutenu huit initiatives conjointes (objectif biennal : 8). Le secrétariat de la Commission a fourni un appui technique dans trois domaines prioritaires à El Salvador, qui assure la présidence de la CELAC : la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans le cadre du Plan de la CELAC pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'élimination de la faim à l'horizon 2025, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, et les relations entre ces questions et le suivi du Programme 2030.

- b) *Renforcement du dialogue politique entre les dispositifs régionaux et sous-régionaux, des tiers et des acteurs extrarégionaux*

596. Le Commission a fourni quatre produits techniques et opérationnels (objectif biennal : 4) en vue de faciliter le dialogue régional avec des tiers. Elle a aidé la CELAC à examiner ses modalités de coopération avec la République de Corée dans les domaines de l'innovation, des stratégies d'internationalisation des petites et moyennes entreprises et des relations commerciales avec la Fédération de Russie. En outre, la CEPALC et la Fondation Union européenne-Amérique latine et Caraïbes ont rédigé une publication conjointe, intitulée « *The European Union and Latin America and the Caribbean vis-à-vis the 2030 Agenda for Sustainable Development: the Environmental Big Push* », qui a été présentée à la réunion des ministres des affaires étrangères et à la réunion des hauts responsables de la CEPALC et de l'Union européenne. La CEPALC a demandé un appui pour étudier les modalités de sa coopération avec l'Europe, la Chine et la Turquie. Quatre positions arrêtées au niveau régional (objectif biennal : 4) ont été présentées dans le cadre de forums et sommets mondiaux avec l'appui technique de la CEPALC.

Chapitre 22

Développement économique et social en Asie occidentale

Principaux résultats obtenus

La Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a contribué à renforcer la participation des États Membres à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En plus d'avoir fourni aux pays un appui technique direct, renforcé les capacités et favorisé le développement des connaissances, le Forum arabe pour le développement durable (2016 et 2017) a offert aux gouvernements et aux principales parties prenantes un cadre régional d'échange d'expériences entre les pairs et de dialogue sur les priorités en matière de développement. Grâce à des partenariats stratégiques avec la Ligue des États arabes, la CESAO a contribué à motiver les États arabes à rendre compte plus rigoureusement des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, comme en témoigne l'augmentation notable du nombre d'examens nationaux volontaires. Un projet visant à renforcer les capacités des gouvernements à répondre aux besoins des jeunes a par exemple été mis en œuvre en Jordanie, au Koweït et en Tunisie. Un groupe de personnalités de haut niveau s'est attaqué au problème des flux financiers illicites, et notamment aux conséquences néfastes des mouvements transfrontaliers illicites de capitaux. La Commission a adapté le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes aux institutions nationales, ce qui a abouti à l'élaboration du premier cadre de responsabilisation arabe en la matière, qui fait actuellement l'objet d'un projet pilote en Jordanie.

Eu égard à son excellence dans le domaine de la recherche, la CESAO a été invitée à présenter ses travaux dans de nombreux forums et publications de premier plan.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

La principale difficulté rencontrée par la Commission reste l'instabilité politique et l'insécurité dans la région. Bien qu'il soit de plus

en plus difficile de mener des projets de développement axés sur les résultats à moyen et à long terme dans des pays où les conditions de sécurité sont précaires, la Commission a engagé un dialogue sur le développement en Libye, en République arabe syrienne et au Yémen. Il lui a également été difficile d'organiser des réunions à Beyrouth en raison des restrictions imposées sur les voyages par plusieurs de ses États membres, qui ont accru de manière imprévisible les coûts opérationnels. Face à ces obstacles, la Commission a appris à faire preuve de souplesse et à s'adapter aux changements. Elle continuera d'exécuter les programmes de la meilleure façon possible et de se préparer aux aléas inhérents à la situation politique actuelle.

597. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 99 % des 442 produits quantifiables prescrits, soit le même pourcentage que lors de la période biennale précédente. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat est passé de 46 en 2014-2015 à 62 en 2016-2017 (voir également par. 79 du présent rapport).

598. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 22)]. [https://undocs.org/fr/A/70/6\(Sect.22\)%5d](https://undocs.org/fr/A/70/6(Sect.22)%5d).

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail de la CESAO

599. La Commission s'est efforcée d'être plus efficace dans la gestion de son programme de travail. Guidée par sa stratégie d'évaluation, elle a évalué cinq projets relevant du Compte pour le développement pour la période biennale 2016-2017. Ces évaluations ont été menées à bien en suivant les principes du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. La vingt-neuvième session de la Commission a été évaluée avec succès sur la base de l'avis que ses États membres portent sur son travail. Elle a par ailleurs utilisé et appliqué avec succès de nouveaux systèmes et directives administratifs tels qu'Umoja et le plan stratégique relatif à l'informatique et aux communications de l'Organisation des Nations Unies. Elle a exécuté 98 % des produits prévus au titre de ses programmes, dépassant ainsi l'objectif fixé pour la période biennale.

b) Amélioration des délais de présentation de la documentation

600. La CESAO a terminé la documentation destinée aux organes délibérants bien en amont des réunions. Par exemple, la documentation destinée à la vingt-neuvième session de la Commission a été présentée en moyenne quatre semaines à l'avance. Dans leur formulaire d'évaluation, les délégués se sont déclarés satisfaits du respect des délais de distribution des documents et lui ont attribué une note moyenne de 4,29 sur 5. Il est à noter que 85 % de l'ensemble des documents destinés aux organes délibérants ont été soumis aux États membres dans le délai de six semaines réglementaire. Ce succès a été rendu possible, notamment, par la refonte du site Web de la Commission et par un recours plus systématique à la voie électronique pour l'envoi de la documentation.

c) Recensement des questions nouvelles exigeant l'attention des pays membres

601. La CESAO a continué de s'adapter aux nouvelles priorités régionales et mondiales et à donner suite aux recommandations émises par ses États membres lors des réunions intergouvernementales. C'est dans ce contexte qu'elle a abordé les

nouveaux enjeux régionaux lors de sa vingt-neuvième session, organisée à Doha en décembre 2016 sur le thème de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région arabe. Les travaux de cette vingt-neuvième session ont abouti à l'adoption de la Déclaration de Doha sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui fournit aux États arabes un plan d'exécution du Programme 2030. En 2016, la CESAO s'est vu confier pour mandat, de manière explicite ou implicite, d'aider ses États membres à intégrer les trois piliers du développement durable et de leur fournir un appui technique à la réalisation des objectifs de développement durable en mobilisant des moyens de mise en œuvre, et en facilitant un suivi et un examen efficaces. À cet égard, la Commission a réussi à appeler l'attention, en plus de huit occasions, sur les problèmes majeurs qui se posent dans la région, et a ainsi dépassé l'objectif fixé pour la période biennale.

d) *Renforcement de la cohérence de la gestion des activités économiques et sociales de l'ONU*

602. La CESAO a continué d'organiser les réunions du Mécanisme de coordination régionale pour les États arabes. Le Mécanisme est une instance importante pour l'amélioration de la cohérence des politiques entre les différentes entités de l'ONU. À la vingt-deuxième réunion du Mécanisme, tenue en décembre 2016, l'accent a été mis sur la coordination effective nécessaire pour aider les États membres de la Commission à mettre en œuvre le Programme 2030 et sur les activités à mettre en place en priorité à l'appui de la coordination régionale dans quatre domaines de travail : recherche et produits axés sur le savoir, consultations et réunions régionales, renforcement des capacités et services consultatifs, et information et sensibilisation. Les membres du Mécanisme sont également convenus d'établir un calendrier des manifestations prévues par chacun d'entre eux en lien avec le Programme 2030. En outre, les groupes de travail du Mécanisme sur le Programme 2030 et sur les migrations internationales et l'équipe spéciale sur les données relatives aux objectifs de développement durable se sont chacun réunis une fois. En 2016-2017, le nombre d'initiatives de coordination menées par la CESAO dans la région a augmenté pour atteindre un total de 11 (objectif biennal : 6).

e) *Sensibilisation accrue du public aux activités de la CESAO concernant le traitement des priorités régionales et des questions nouvelles*

603. La CESAO a continué d'élargir ses activités de sensibilisation grâce à divers moyens. Le nouveau site Web a été essentiel à cet égard, puisqu'il a rendu l'information plus accessible aux utilisateurs finaux. La Commission a également poursuivi ses activités de sensibilisation sur les réseaux sociaux. Au total, en 2016, les contenus mis en ligne par la Commission ont reçu 298 000 « J'aime » sur Facebook et comptabilisé 446 500 vues sur Twitter. La Commission a par ailleurs poursuivi ses activités de communication en médiatisant un nombre considérable d'activités et de réunions et en organisant des conférences de presse et d'autres événements médiatiques. Autre signe du succès des activités de sensibilisation de la Commission et de l'intérêt des parties prenantes pour ses travaux : le nombre de téléchargements de publications et d'autres types de documentation n'a cessé d'augmenter au cours des derniers exercices biennaux. Le nombre d'activités et de manifestations de la Commission ayant fait l'objet d'une couverture médiatique a augmenté de 450 pour atteindre 1 450 (objectif biennal : 1 130).

f) *Création de partenariats et renforcement des partenariats existants (dans le but d'élargir la portée et l'impact des activités de la CESAO)*

604. La Commission a continué de nouer des liens avec un large éventail de partenaires gouvernementaux, intergouvernementaux et non gouvernementaux aux

niveaux mondial et régional, en passant avec eux des accords formels ou informels. Au cours de la période biennale, la CESAO a signé 23 accords (objectif biennal : 10), parmi lesquels des mémorandums d'accord, des accords relatifs aux contributions et des accords financiers. Onze de ces accords ont été conclus avec de nouveaux partenaires : l'objectif fixé pour la période biennale a donc été atteint. Grâce à ces accords, la Commission a noué des liens avec des partenaires avec lesquels elle n'avait encore jamais coopéré de façon officielle, ce qui lui a permis d'élargir ses horizons et la portée de ses initiatives de coopération normative et technique.

Sous-programme 1

Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable

- a) *Les pays membres intègrent des objectifs de développement durable dans les stratégies et les plans d'action nationaux multisectoriels, en vue de parvenir à la gestion intégrée des ressources naturelles au moyen d'outils de mesure, de suivi et de communication de l'information*

605. Trois mécanismes multisectoriels ont été mis au point pour assurer le suivi des objectifs de développement durable (objectif biennal : 3). On compte parmi ces mécanismes le Conseil des ministres de la région arabe chargés de l'eau, qui recueille des données sur les indicateurs régionaux relatifs à l'eau auprès des équipes de suivi nationales dans le cadre de l'initiative de promotion des objectifs de développement durable menée par la CESAO, et le Conseil arabe des ministres chargés de l'électricité, dont la formation a permis l'adoption d'une stratégie arabe en matière d'énergie durable. La CESAO a également travaillé à l'élaboration de trois méthodes de suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable (objectif biennal : 3), parmi lesquelles l'élaboration d'un cadre directeur pour le volet environnemental des objectifs de développement durable et la mise en place d'une collaboration entre les organismes de statistiques et ceux chargés de l'eau afin qu'ils harmonisent leurs indicateurs et leurs méthodes. En collaboration avec l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, la Commission a également développé une plateforme en ligne destinée à la mise en commun des connaissances et à l'échange de pratiques optimales.

- b) *Les pays membres adoptent des programmes et des résolutions sur la coopération régionale en matière de partage des ressources en eau, de réseaux d'énergie et de gestion durable de l'environnement aux fins de l'amélioration de la sécurité alimentaire, hydrique et énergétique*

606. Au cours de la période biennale, neuf résolutions intergouvernementales relatives au renforcement de la coopération régionale ont été adoptées (objectif biennal : 20), trois programmes ont été élaborés en vue d'améliorer la coopération (objectif biennal : 1) et cinq outils harmonisés ont été développés par les pays membres (objectif biennal : 3). S'agissant des mesures concrètes prises à cet égard, la Ligue des États arabes et le Conseil des ministres de la région arabe chargés des questions d'environnement ont souscrit au projet mené par la CESAO pour renforcer la sécurité hydrique et alimentaire, et le Conseil des ministres de la région arabe chargés de l'eau a désigné la Commission comme organe coordonnateur dans ses résolutions relatives à la création d'une équipe de travail pour le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, a souscrit à l'élaboration de principes directeurs régionaux sur les ressources en eau partagées et a appuyé le projet mené par la CESAO pour renforcer la sécurité hydrique et alimentaire dans le monde arabe. En outre, la Commission a été priée d'organiser le quatrième Forum des pays arabes sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, sur le thème « Investissement, exploitation et technologies ».

- c) *Les pays membres élaborent des politiques, stratégies et cadres d'action coordonnés visant à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter et à réduire les risques de catastrophe, afin de renforcer la résilience et d'apporter des solutions aux effets des catastrophes naturelles et des crises provoquées par l'homme*

607. La CESAO et la Ligue des États arabes, en collaboration avec 11 autres institutions, mettent actuellement en œuvre l'initiative régionale pour l'évaluation des effets des changements climatiques sur les ressources en eau et la vulnérabilité socioéconomique dans la région arabe.

608. Cinq résolutions relatives aux changements climatiques ont été adoptées par les États membres en 2016-2017, alors que l'objectif biennal était de 13. Il s'agit notamment d'une résolution adoptant le rapport d'évaluation des changements climatiques dans la région arabe issu de l'initiative régionale pour l'évaluation des effets des changements climatiques sur les ressources en eau et la vulnérabilité socioéconomique dans la région arabe ; d'une résolution portant sur les progrès liés à la mise en place d'un centre régional arabe du savoir sur le climat et l'eau ; et d'une résolution dans laquelle la CESAO a été chargée de continuer de former les négociateurs arabes sur le climat. Le Conseil arabe des ministres chargés de l'électricité a également adopté des recommandations dans lesquelles il a prié la Commission de continuer de diffuser des informations sur les résultats des conférences sur les changements climatiques et leurs incidences dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans la région arabe.

Sous-programme 2

Développement social

- a) *Les pays membres élaborent des politiques et des programmes sociaux axés sur les droits qui favorisent la cohésion, l'inclusion et la protection sociales, et offrent à tous des prestations sociales adaptées*

609. Le soutien apporté à la cause par la CESAO a continué de favoriser les mesures visant à promouvoir l'inclusion sociale. La Jordanie et le Soudan ont adopté des lois sur le handicap plus inclusives, le Maroc et le Soudan ont modifié leurs systèmes d'évaluation du handicap et le Maroc a pris des mesures pour améliorer l'accessibilité des personnes handicapées aux technologies numériques. La Jordanie a adopté des directives visant à réformer les programmes scolaires afin de mieux lutter contre le chômage des jeunes, et la Tunisie, le Liban et le Maroc ont recensé un certain nombre de questions sociales à traiter en priorité. En outre, avec l'appui de la CESAO et d'autres parties prenantes, les pays membres ont adopté la stratégie de logement et de développement urbain durable à l'horizon 2030 pour les pays arabes. Grâce à toutes ces mesures, le nombre de mesures favorisant l'inclusion sociale est passé de 24 en 2015 à 34 en 2017, dépassant ainsi l'objectif fixé. La Commission a reçu deux nouvelles demandes d'assistance en matière de protection sociale, ce qui a démontré sa contribution grandissante dans ce domaine et a fait passer le nombre de mesures pertinentes de six en 2015 à huit en 2017. L'objectif fixé pour la période biennale a ainsi été atteint.

- b) *Les pays membres participent à la recherche d'un consensus régional en matière de migrations internationales, en vue d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques permettant de tirer le plus grand parti des migrations internationales sur le plan du développement et de favoriser la coordination et la coopération intrarégionales*

610. La CESAO a favorisé la participation de pays membres à deux processus régionaux de recherche d'un consensus sur les migrations internationales. La position commune affichée par l'ensemble des pays arabes sur les questions relatives aux déplacements massifs de migrants et de réfugiés dans un document final, dont s'est inspirée la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants de 2016, et dans

les recommandations concernant les priorités et les problèmes régionaux liés aux migrations, qui ont servi à étayer les négociations sur le pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, est le fruit de cette démarche. Le nombre d'occasions en lesquelles la Commission a encouragé le dialogue sur les migrations internationales est ainsi passé de deux en 2015 à quatre à la fin de 2017, et l'objectif fixé pour la période biennale a été atteint. Grâce aux efforts de la Commission, le nombre de politiques tenant compte des enjeux des migrations internationales est passé de trois en 2015 à six à la fin de 2017, dépassant ainsi l'objectif fixé.

- c) *Les pays membres adoptent une démarche participative d'élaboration et de mise en œuvre des politiques sociales, en forgeant un consensus et en renforçant le pouvoir d'action de la société civile et la participation des groupes de citoyens et des autres parties prenantes à la défense des valeurs et des moyens indispensables à l'édification d'une société juste*

611. Les pays membres de la CESAO sont de plus en plus conscients qu'il importe de favoriser les démarches participatives, la recherche d'un consensus et la participation des citoyens dans l'élaboration de politiques justes et durables, comme en témoigne la participation importante d'acteurs civils à des débats politiques, facilitée par la CESAO, aux côtés de responsables gouvernementaux et d'autres parties prenantes, débats dont sont issus des recommandations et des messages fondamentaux et qui mettent en lumière un certain nombre d'éléments qui peuvent aider les décideurs à traiter les problèmes liés aux inégalités, à l'injustice et à la participation des jeunes. Le nombre de ces débats multipartites est ainsi passé de 14 en 2015 à 20 en 2017, dépassant l'objectif fixé pour la période biennale. Autre illustration des progrès accomplis : le nombre de gouvernements et d'organisations non gouvernementales qui ont recours aux outils de renforcement des capacités mis à disposition par la CESAO dans les domaines du développement participatif, de la gouvernance démocratique, des politiques de protection sociale participatives et de la justice et de l'égalité sociales est passé de 20 en 2015 à 27 en 2017, dépassant lui aussi l'objectif fixé pour la période biennale.

- d) *Les États membres disposent d'une capacité accrue de prendre en compte le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de participer à sa mise en œuvre*

612. La CESAO a contribué à renforcer la participation des États membres à la mise en œuvre, au suivi et à l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030. En plus d'avoir fourni aux pays un appui technique direct, renforcé les capacités et favorisé le développement des connaissances, le Forum arabe pour le développement durable (2016 et 2017) a offert aux gouvernements et aux principales parties prenantes un cadre régional d'échange d'expériences entre les pairs et de dialogue sur les priorités en matière de développement. Grâce à des partenariats stratégiques avec la Ligue des États arabes, la Commission a contribué à motiver les États arabes à rendre compte plus rigoureusement des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, comme en témoigne l'augmentation notable du nombre d'examens nationaux volontaires.

Sous-programme 3 Développement économique et intégration

- a) *Réforme, par les pays membres, des institutions économiques et élaboration et mise en œuvre de politiques axées sur la bonne gouvernance pour permettre la planification économique et l'élaboration de politiques favorisant le développement durable pour tous*

613. Grâce à un certain nombre de changements d'orientation liés à l'amélioration de la gouvernance économique et avec l'appui de la CESAO, quatre pays (Émirats arabes

unis, Maroc, Mauritanie et Jordanie) sont remontés dans le classement mondial de l'indice de la facilité de faire des affaires calculé par la Banque mondiale. La Commission a participé au processus en élaborant des outils de modélisation économique (modèles d'équilibre général calculable et modèles à générations imbriquées) pour plusieurs pays de la région arabe, notamment une matrice de comptabilité sociale et un modèle d'équilibre général calculable pour 20 secteurs des économies jordanienne et marocaine ; une matrice de comptabilité sociale et des versions statique et dynamique d'un modèle d'équilibre général calculable pour la Mauritanie et la Tunisie ; et un modèle d'équilibre général calculable pour suivre les résultats économiques de l'Arabie saoudite et des Émirats arabes unis.

- b) *Élaboration et mise en œuvre, par les pays membres, de plans et de politiques économiques favorables aux pauvres, fondés sur les faits et sur le respect des droits, en faveur de l'élimination de la pauvreté et de la réduction des inégalités de revenus*

614. En 2016-2017, pour encourager ses États membres à adopter de nouvelles méthodes de suivi de la pauvreté, la Division de l'intégration et du développement économiques a organisé, en collaboration avec la Ligue des États arabes, deux sessions de formation par an sur les méthodes de mesure de la pauvreté et l'élaboration de politiques fondées sur les faits et favorables aux pauvres. Au niveau national, l'Iraq, la Jordanie et la Mauritanie ont demandé à la CESAO de les aider à élaborer leurs mesures nationales de lutte contre la pauvreté conformément au cadre multidimensionnel proposé par la Commission.

615. Dans le but de diffuser des suggestions pratiques visant à accélérer les initiatives prises par les pays arabes pour éliminer la pauvreté dans toutes ses dimensions et mettre en œuvre le Programme 2030, en collaboration avec la Ligue des États arabes, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et Oxford Poverty & Human Development Initiative, la CESAO a mené une analyse et préparé un rapport sur ces questions, qui contient notamment des orientations recommandées, auxquelles ont souscrit les États membres, concernant l'adoption de mesures plus favorables aux pauvres et une meilleure application de ces mesures aux niveaux régional et national. Lors d'une réunion du Conseil des ministres chargés des affaires sociales de la Ligue des États arabes, les recommandations formulées dans le rapport ont été adoptées.

- c) *Élaboration, par les organes de décision nationaux, d'instruments fondés sur les faits pour créer des emplois décents et compétitifs pour les hommes et les femmes*

616. En 2016-2017, en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail (OIT), la CESAO a organisé à Turin (Italie), au Centre international de formation de l'OIT, un grand atelier de renforcement des capacités auquel 23 représentants de pays arabes ont participé. La Commission a également aidé trois pays membres à élaborer des stratégies et politiques fondées sur la connaissance (objectif biennal : 4), notamment une enquête sur divers scénarios économiques stratégiques en Jordanie et un appui technique au processus de planification stratégique du Soudan.

- d) *Élaboration, par les pays membres et les institutions régionales, de politiques et de mécanismes de mise en œuvre en faveur de la convergence des politiques économiques*

617. La CESAO a axé ses efforts et sa recherche de financements pour le développement sur l'intégration économique régionale en fournissant un appui technique aux pays membres sur la négociation et la signature de conventions fiscales et d'autres activités visant à renforcer la capacité des pays membres d'élaborer des

politiques et des mécanismes de mise en œuvre en faveur de la convergence des politiques économiques.

618. Deux pays, l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis, ont adopté des systèmes convergents de taxe sur la valeur ajoutée (objectif biennal : 4). La CESAO a également aidé quatre pays (Égypte, Maroc, Soudan et Tunisie) à préparer leur candidature en vue de l'adhésion à l'Union douanière arabe.

- e) *Élaboration, par les pays membres et les institutions régionales, de plans et de politiques en faveur d'infrastructures transnationales, en particulier pour faciliter les transports et les échanges commerciaux*

619. Grâce au suivi qu'elle assure en permanence et à l'appui technique qu'elle fournit aux pays membres dans le cadre des réunions de groupes d'experts et des réunions intergouvernementales sur les transports et la facilitation du commerce, et grâce au suivi rigoureux de l'adhésion à ses traités internationaux relatifs aux transports et de leur application, ainsi qu'aux activités de renforcement des capacités en ce qui concerne l'Union douanière arabe, la CESAO a aidé neuf pays (Bahreïn, Égypte, Émirats arabes unis, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar et Soudan) à améliorer leurs indicateurs de résultats logistiques (objectif biennal : 4). En outre, six États membres (Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Jordanie, Oman et Qatar) ont adopté ou élaboré des plans ou des programmes contenant les nouvelles mesures prévues dans l'accord sur les mesures tendant à faciliter les échanges de l'Organisation mondiale du commerce (objectif biennal : 4). La CESAO a de plus aidé le Gouvernement koweïtien dans la procédure d'adhésion au mémorandum d'accord sur la coopération entre les États arabes.

Sous-programme 4

La technologie au service du développement et de l'intégration régionale

- a) *Élaboration ou actualisation, par les États membres, de stratégies et de politiques qui tirent parti des ressources humaines, de l'innovation et des technologies modernes pour faire de l'économie du savoir et de la société de l'information de nouveaux modèles en faveur de l'emploi et de la croissance économique durable, dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030*

620. La CESAO a aidé huit pays membres à élaborer et à exécuter des stratégies et des politiques visant à faire de leur économie une économie du savoir compétitive et à édifier une société de l'information (objectif biennal : 8). Le Ministère égyptien de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique a adopté une stratégie nationale en faveur de la science, de la technologie et de l'innovation pour 2015-2030 dans le cadre de la stratégie « Vision de l'Égypte 2030 ». En Jordanie, le Conseil supérieur de la science et de la technologie a élaboré et adopté une politique pour la science, la technologie et l'innovation pour 2013-2017. Le Centre marocain pour l'innovation et l'entrepreneuriat social met actuellement en œuvre une initiative sur l'innovation dans le cadre de la stratégie nationale pour le développement de la recherche scientifique à l'horizon 2025. Le Ministère saoudien de l'économie et de la planification a intégré dans son dixième plan national de développement une composante spécialement consacrée à la science, à la technologie et à l'innovation en vue d'adapter et de mettre au point des technologies stratégiques de pointe. Le Gouvernement des Émirats arabes unis a élaboré une stratégie nationale de promotion de l'innovation dans la vie économique et sociale de ses citoyens. Le Conseil de la recherche d'Oman a adopté une stratégie nationale d'innovation en 2017. La CESAO a collaboré avec Africa Technology City (ville africaine de la technologie) au Soudan aux fins de revoir le système national d'innovation et de créer un bureau national du

transfert de technologie. Elle a également collaboré avec l'Université des sciences, de technologie et de médecine de Mauritanie dans le même but.

621. En outre, la CESAO a aidé huit pays (objectif biennal : 8) à mettre au point des solutions visant à mettre l'innovation technologique au service de la croissance économique. Par exemple, le Maroc a élaboré le plan « Maroc digital 2020 », la Tunisie a instauré le Forum sur la gouvernance d'Internet (FGI), la Jordanie a révisé sa législation relative à la cybernétique et Oman a établi un plan national relatif à la mise en place du Programme de formation aux principes fondamentaux des technologies de l'information et des communications à l'intention des hauts responsables de la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale.

- b) *Coordination, par les États membres, de la mise en œuvre de politiques et de cadres législatifs et réglementaires harmonisés dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation ainsi que des technologies de l'information et des communications, pour favoriser l'établissement de programmes et de services régionaux conformément au Programme d'action d'Addis-Abeba*

622. La CESAO a aidé neuf pays (Arabie saoudite, Égypte, Liban, Maroc, Mauritanie, Oman, Soudan, Tunisie et Palestine) (objectif biennal : 9) à mettre en place des bureaux nationaux de transfert de technologie. Elle a aussi contribué au lancement d'initiatives nationales relatives à la gouvernance d'Internet au Liban et en Tunisie. Elle a en outre dirigé l'exécution de l'initiative de la CESAO et de la Ligue des États arabes pour le développement du Forum arabe sur la gouvernance d'Internet, dont deux principaux textes sont issus : la nouvelle charte du Forum et le deuxième plan de marche de la région arabe pour la gouvernance d'Internet.

- c) *Mise en place, par les institutions publiques, de politiques dans le domaine des technologies de l'information et des communications et de services d'administration en ligne fondés sur les principes de bonne gouvernance, qui mettent l'accent sur l'ouverture des données publiques en général et sur la participation électronique en particulier*

623. La CESAO a mis au point un indice de préparation des services d'administration électroniques et mobiles visant à évaluer l'utilisation des services d'administration en ligne dans la région arabe, qui a été adopté par le Forum arabe sur la gouvernance d'Internet. Elle a appuyé le lancement du Conseil arabe d'administration en ligne afin d'encourager l'échange des connaissances entre les pays arabes sur des thèmes relatifs à l'administration en ligne. La commission intergouvernementale de la CESAO sur l'innovation et la technologie au service des objectifs de développement durable s'est réunie annuellement. La CESAO a par ailleurs appuyé six initiatives axées sur l'ouverture des données publiques (objectif biennal : 4). À titre d'exemple, le Centre soudanais d'information a mis au point un portail d'administration en ligne avec l'aide de la CESAO ; le Ministère qatarien des transports et des communications a élaboré le programme « Smart Qatar », qui vise à mettre en ligne de nouveaux services d'administration ; au Liban, le Bureau du Ministre d'État pour la réforme administrative a conçu un nouveau portail dénommé « Dawlaty », qui comprend de nouveaux services d'administration en ligne ; et le Ministère jordanien de la planification et des affaires étrangères a lancé en 2016 son troisième plan d'action pour l'ouverture des données publiques.

Sous-programme 5
Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits

- a) *Application, par les bureaux nationaux de statistique, de méthodes conformes aux bonnes pratiques et aux normes et recommandations internationales*

624. Les 18 États membres de la CESAO ont adopté le cadre d'indicateurs des objectifs de développement durable et se trouvent au moins au stade élémentaire de l'application du Système de comptabilité nationale. Au total, la CESAO a reçu 39 demandes d'assistance en 2016-2017, dépassant l'objectif de 35 demandes fixé.

- b) *Meilleure utilisation, par les parties prenantes, des statistiques de qualité et des études méthodologiques réalisées et diffusées par la CESAO*

625. Le nombre de consultations des bases de données et des publications en ligne enregistré pendant un trimestre donné de la période biennale s'est élevé à 520. Bien que toutes les données ne soient pas encore disponibles pour donner un chiffre définitif, on estime à 275 le nombre de citations et références faites au système de bases de données et aux publications pendant le quatrième trimestre de la période biennale.

- c) *Adoption, par les bureaux régionaux et nationaux de statistique, d'accords et de principes généraux pour l'harmonisation et la comparabilité des statistiques officielles, y compris des méthodes et des procédures relatives aux objectifs de développement durable*

626. La Division de statistique a facilité la création de deux groupes consultatifs techniques : l'un sur les statistiques économiques et l'autre sur les statistiques démographiques et sociales. Les deux groupes ont assuré un suivi systématique des besoins des systèmes statistiques nationaux de la région arabe. Quatre stratégies pour l'harmonisation des statistiques dans la région ont été adoptées entre la CESAO et les bureaux de statistique de l'Égypte, de la Jordanie, du Maroc et de la Palestine (objectif biennal : 3). Le nombre de principes généraux adoptés a augmenté de quatre (objectif : 3) ; ils concernaient notamment un programme et des outils de formation sur les statistiques ventilées par sexe, un ensemble d'indicateurs sociodémographiques de base, les stratégies nationales de développement des statistiques, le système islamique bancaire et des outils de formation sur les statistiques de l'environnement.

Sous-programme 6
Promotion de la femme

- a) *Conception et mise en œuvre par les pays membres de stratégies et de plans sans exclusive tenant compte de la dimension femmes-hommes, en vue de mettre fin à la discrimination femmes-hommes et aux violations des droits économiques et sociaux des femmes*

627. Avec l'aide de la CESAO, la conception de stratégies tenant compte de la dimension femmes-hommes a avancé (objectif biennal : 3). On peut citer les exemples suivants : a) des séances de formation ont été dispensées aux Émirats arabes unis concernant la conception et l'élaboration d'une stratégie nationale sur les femmes et la paix et la sécurité ; b) le Liban a validé le deuxième cycle de sa stratégie sur les femmes (2011-2021) ; c) la République arabe syrienne a reçu une assistance dans le cadre de la révision et de l'établissement de la version définitive de sa stratégie sur les femmes et la paix et la sécurité. La CESAO a aidé plusieurs pays à promouvoir leurs plans d'action tenant compte de la dimension femmes-hommes, notamment la

Palestine, qui a établi la version définitive de son projet de plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité avec l'aide de la CESAO ; le Liban, qui a achevé la révision de son plan d'action national pour la promotion de la femme (2016-2018) en novembre 2016 ; et le Soudan, qui a validé la version définitive de son plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité.

b) *Collaboration des pays membres à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres régionaux conformes aux conventions et conférences internationales relatives aux droits des femmes et à l'égalité des sexes*

628. La CESAO a collaboré avec ses pays membres dans le cadre de diverses initiatives visant à élaborer des stratégies nationales de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Elle a organisé, en partenariat avec ONU-Femmes et la Ligue des États arabes, trois ateliers régionaux à l'intention des membres du nouveau sous-comité sur l'égalité des sexes et les objectifs de développement durable, qui étaient consacrés à la prise en compte des objectifs de développement durable ayant trait à la problématique femmes-hommes dans les stratégies et mécanismes nationaux. Elle a également conduit un atelier sous-régional afin de faire mieux connaître la cible 5.5 des objectifs de développement durable. En sa qualité de porte-parole de la région et de pôle de connaissances sur les questions relatives à l'égalité des sexes, la CESAO a créé un réseau électronique destiné à favoriser l'apprentissage mutuel et la diffusion des informations entre tous les acteurs concernés. Cette plateforme permettra aux représentants gouvernementaux, au personnel des Nations Unies et à d'autres personnes intéressées d'avoir accès aux ressources, bases de données et liens externes sur la question de l'égalité entre les sexes et à d'autres informations sur les manifestations à venir. La CESAO s'est également employée à établir un réseau entre États membres afin de leur permettre d'échanger des informations, des données d'expérience positives et des enseignements tirés dans des domaines et sur des questions liés à l'amélioration de la situation des femmes dans leur pays.

c) *Institution par les pays membres de mécanismes institutionnels visant à assurer la participation effective des femmes à la prise de décisions*

629. La CESAO a collaboré avec des organisations de la société civile au Liban et au Yémen afin de renforcer leur capacité de faire campagne en faveur de la participation politique et la prise de décision des femmes. En outre, elle a organisé quatre campagnes destinées à sensibiliser les pays membres, à l'occasion de la Journée internationale des femmes (2016 et 2017) et des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste (objectif biennal : 5). Elle a organisé deux discussions de groupe sur l'élaboration de la stratégie contre les violences faites aux femmes du Ministère libanais de la condition féminine ainsi que sur le plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité. Elle a aussi tenu un atelier de formation en République arabe syrienne sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité en lien avec le plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité.

Sous-programme 7

Atténuation des conflits et développement

a) *Élaboration par les institutions publiques de stratégies et de politiques de gouvernance propres à renforcer leur action et leurs capacités de prestation de services, et notamment mise en place de capacités de suivi et d'analyse sous direction et maîtrise nationales, en particulier dans les pays en crise et les pays les moins avancés*

630. En collaboration avec le PNUD, la CESAO a continué d'appuyer la réforme du secteur public en Iraq. En 2016, elle a organisé un atelier de développement des

capacités dans le pays. Au total, 63 % des participants à l'atelier ont indiqué que davantage de séances de formation ou ateliers sur la planification des objectifs de développement durable étaient nécessaires. La CESAO a organisé un atelier sur le renforcement des compétences dans la fonction publique, qui a abouti à la création d'un réseau sous-régional de ministères, de conseils, de centres et de bureaux chargés de la réforme de l'administration publique et de la mise en valeur des ressources humaines, ainsi qu'à la mise en commun de compétences et de connaissances fondamentales. Elle a été chargée d'étendre cette initiative en élaborant un cadre de compétences fondamentales pour la région arabe et des modalités de formation et de les présenter au réseau pour approbation et mise en œuvre au niveau national. Parmi les participants à la réunion d'experts sur le thème « Édification de l'État et développement des institutions au lendemain d'un conflit : possibilités et difficultés en Libye et au Yémen », 86 % ont trouvé la réunion excellente ou très intéressante ; 91 % ont estimé que le sujet traité était important dans leur domaine d'activité ; 81 % ont apprécié la possibilité qui leur avait été offerte de partager leurs expériences (objectif biennal : 75 %). Les participants ont demandé à la CESAO d'organiser des ateliers sur la réforme du secteur de la sécurité, le développement des institutions et l'édification de l'État, le dialogue national et la réconciliation, les possibilités économiques de reconstruction après les conflits, la justice transitionnelle et l'égalité des sexes.

- b) *Action des pays membres face aux défis de développement liés aux transformations en cours dans la région grâce à la formulation de stratégies et de politiques de développement adaptées sous direction et maîtrise nationales*

631. Quatre-vingts pour cent des fonctionnaires ayant participé à la réunion ministérielle de 2016 ont déclaré avoir bénéficié des travaux de recherche menés dans le cadre du sous-programme (objectif biennal : 75 %). Le sous-programme a permis d'aider l'Institut des finances Basil Fuleihan à organiser la réunion et conférence annuelle du réseau d'établissements d'enseignement sur la fonction publique (GIFT-MENA), qui était consacrée au thème « Gouvernance, fragilité et développement durable » et s'est tenue à Paris en octobre 2016, ainsi que l'assemblée générale annuelle du réseau le 12 octobre 2016. Les États membres de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies ont entendu un exposé sur les difficultés à long terme que posent les conflits et la réalisation des objectifs de développement durable dans la région arabe. Dans le cadre de réunions et d'ateliers bilatéraux avec les ministres compétents, ainsi que de débats avec des entités multilatérales œuvrant dans le domaine du développement et des donateurs, la CESAO a achevé d'élaborer un programme de renforcement des institutions pour le relèvement et la réconciliation du Yémen sur trois ans, qui a été approuvé par le Ministère yéménite de la planification.

- c) *Élaboration ou mise en place par les institutions publiques de stratégies visant à atténuer les conséquences négatives directes de l'occupation israélienne et des crises, ainsi que leurs répercussions indirectes sur le développement de la région*

632. Parmi les fonctionnaires ayant participé à la réunion ministérielle de 2016, 80 % ont estimé que les produits du sous-programme étaient très bons ou excellents. Ceux-ci comprenaient notamment a) les conclusions provisoires de l'étude menée par la CESAO sur les pratiques d'Israël envers le peuple palestinien et la question de l'apartheid ; b) la méthode proposée par la CESAO pour évaluer le coût total cumulé de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien ; c) la stratégie de communication que la CESAO a proposé d'adopter à l'appui du peuple palestinien. L'ensemble des participants ont jugé la qualité générale de la session bonne ou

excellente, et 92,8 % ont estimé que les activités de la CESAO étaient utiles. L'objectif fixé en la matière a donc été dépassé.

Chapitre 23

Programme ordinaire de coopération technique

Principaux résultats obtenus

Dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique, le Secrétariat a continué d'aider ses entités à répondre rapidement aux demandes d'assistance urgentes émanant des États Membres, et il a, à cet effet, fourni des services consultatifs et organisé des activités de formation adaptées. Les services consultatifs, dispensés par des entités tant mondiales que régionales, visent à transférer les connaissances dans le cadre d'un ensemble d'initiatives de renforcement des capacités, lesquelles contribueront à perfectionner les compétences, le savoir-faire, les capacités institutionnelles et les capacités d'élaboration de politiques nationales.

L'une des ambitions essentielles du programme a été de contribuer à l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, du Nouveau Programme pour les villes et d'autres cadres et accords internationaux relatifs au développement, en aidant les pays à adopter de nouvelles stratégies transformatrices et novatrices pour inscrire le principe de viabilité dans leur planification du développement, leurs politiques, leurs budgets, leur législation, leurs institutions et leurs cadres de suivi et de responsabilisation.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Pour exécuter le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il est crucial de renforcer les capacités afin de consolider les moyens nationaux de mesurer, d'observer, d'évaluer et de communiquer les progrès réalisés sur la voie des objectifs et cibles de développement durable. L'un des grands enjeux qui subsistent tient au fait que les autorités nationales doivent impérativement prendre en compte les liens et les interactions entre les trois piliers du développement durable lorsqu'elles élaborent des plans nationaux. Dans cette optique, il convient de continuer d'encourager les pays de programme à concevoir leurs politiques dans une optique intersectorielle. Par ailleurs, les conflits et l'instabilité prolongés ont continué d'entraver les activités de renforcement des capacités dans certains pays africains, dans la région arabe, ainsi qu'en Asie centrale. La plupart des difficultés rencontrées dans ces régions sont liées à ces problèmes, ainsi qu'à la transition et aux réformes en cours.

A. Services consultatifs sectoriels

1. Affaires économiques et sociales

Sous-programme 1

Politique sociale et développement social

- a) *Renforcement des capacités d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et programmes sociaux qui prennent en compte les tendances économiques et environnementales*
- b) *Renforcement des capacités et des mécanismes d'intégration sociale et de lutte contre l'exclusion de certains groupes sociaux*

633. Au total, 520 agents nationaux (objectif biennal : 500) ont été formés à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes sociaux conformes aux normes et aux objectifs de développement arrêtés au niveau international. En vertu de l'engagement pris au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 de ne laisser personne de côté, les activités de renforcement des capacités ont été axées sur l'élaboration de politiques sociales inclusives tenant compte de l'avis et des aspirations des groupes les plus souvent exclus du développement, tels que les peuples autochtones, les personnes handicapées, les jeunes, les personnes âgées et les coopératives.

634. Au cours des soixante et onzième et soixante-douzième sessions de l'Assemblée générale, 80 États Membres (objectif biennal : 80) ont indiqué à la Troisième Commission qu'ils avaient accompli des progrès en matière d'intégration sociale et d'inclusion sociale. Quatorze missions de consultation ont permis de collaborer à la collecte d'informations et à la formulation de recommandations visant à consolider les politiques et programmes destinés aux personnes handicapées, aux jeunes, aux personnes âgées et aux familles.

635. Parmi les réalisations obtenues, il convient de mentionner l'élaboration, par le Kirghizistan, d'un programme complexe relatif aux personnes âgées, dans le cadre du programme d'aide aux groupes sociaux vulnérables qui s'inscrit dans la stratégie économique et sociale de ce pays, la mise au point définitive, par la Bosnie-Herzégovine, d'une stratégie en faveur des personnes âgées, et la mise en conformité, par l'Ouganda, de la politique nationale en faveur des personnes handicapées instituée en 2006 avec la Convention relative aux droits des personnes handicapées et le Programme 2030.

Sous-programme 2

Développement durable

- a) *Renforcement des capacités de promouvoir et d'appliquer des politiques et cadres ou des dispositifs propices à la transversalisation par une plus grande intégration des dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable et de mise en œuvre du programme de développement durable pour l'après-2015*
- b) *Renforcement des capacités d'élaborer et d'exécuter les stratégies nationales de développement et d'en assurer le suivi*

636. La Division a aidé 778 experts nationaux de pays en développement (objectif biennal : 400), dont 32 % de femmes, à participer à ses ateliers régionaux et interrégionaux de renforcement des capacités, lesquels portaient soit sur un objectif en particulier (par exemple, les objectifs n^{os} 6, 9, 11 et 13, relatifs à l'eau, à l'infrastructure résiliente, aux villes durables et aux changements climatiques), soit sur des questions transversales concernant des groupes de pays spécifiques, tels que

les petits États insulaires en développement ou les pays en développement sans littoral. De ce fait, les pays cibles sont mieux à même d'intégrer les objectifs de développement durable et le Programme 2030 aux stratégies nationales de développement. La Division s'est employée en priorité à améliorer la capacité des États Membres de préparer et de présenter des examens nationaux volontaires au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. C'est ainsi qu'en 2016-2017, 64 pays (objectif biennal : 40) ont saisi le Forum d'un examen national volontaire, dont les conclusions orientent l'action menée en vue d'appliquer le Programme 2030 à l'échelon national.

Sous-programme 3 Statistique

- a) *Renforcement des capacités des statisticiens officiels et des systèmes nationaux de statistique de recueillir, de produire, de stocker, d'analyser et de diffuser systématiquement des données et des indicateurs de développement dans les domaines économique, social, démographique et environnemental, pour produire des données de qualité, notamment ventilées, dans la mesure du possible, par sexe et par lieu, à l'intention des décideurs nationaux et d'autres utilisateurs aux niveaux national et international*
- b) *Renforcement des capacités nationales de produire et diffuser des informations cartographiques et géospatiales utiles à l'élaboration de politiques dans le respect des normes internationales*

637. Suite à l'adoption du Programme 2030, les activités menées dans le cadre du sous-programme 3 ont surtout visé à renforcer les capacités institutionnelles et techniques des organismes nationaux de statistique et d'information géospatiale en remédiant au manque de données dans certains domaines. L'application du cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable a constitué un défi de taille pour les producteurs de statistiques officielles, en particulier ceux des pays en développement, qui ont dû adapter et perfectionner d'urgence les systèmes nationaux de statistique et d'information géospatiale pour répondre à la diversification, à la multiplication et à l'évolution des données requises et mettre en place des processus rationalisés afin d'assurer la production en temps voulu d'informations et de statistiques officielles. Les pays en développement ont, dans toutes les régions, reçu un appui à cette fin.

638. Le Département des affaires économiques et sociales a organisé 24 ateliers et séminaires et octroyé 59 bourses individuelles dans le cadre de 15 manifestations régionales et internationales. Il a également dispensé une formation à 1 144 statisticiens officiels et spécialistes de l'information géospatiale de 139 pays, lesquels ont échangé des données d'expérience concernant les statistiques démographiques, sociales, économiques et environnementales, les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et la gestion de l'information géospatiale.

639. L'objectif consistant à prêter assistance à 72 % des pays a été atteint. En outre, 90 % des participants aux formations (objectif biennal : 78 %) ont indiqué avoir acquis des connaissances utiles en vue de produire, d'analyser et de diffuser des données statistiques et géospatiales, tandis que 75 % d'entre eux (objectif biennal : 59 %) ont déclaré appliquer dans leurs travaux les recommandations relatives aux méthodes pertinentes.

Sous-programme 4 **Politiques et analyse en matière de développement**

- a) *Renforcement des capacités des autorités nationales chargées des finances et de la planification et des banques centrales d'élaborer et d'appliquer des stratégies de développement durable permettant d'atteindre les objectifs fixés dans le programme de développement pour l'après-2015*
- b) *Renforcement de la capacité des pays les moins avancés de lever les obstacles les empêchant de bénéficier des mesures d'appui international et de se préparer à sortir de leur catégorie en consolidant les progrès accomplis en matière de développement, de sorte que cette sortie se fasse plus rapidement, dans le contexte plus général du programme de développement pour l'après-2015 et du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés (Programme d'action d'Istanbul)*
- c) *Renforcement des capacités des pays d'évaluer le coût et les avantages des diverses orientations possibles et d'accroître les synergies et la cohérence des diverses politiques macroéconomiques, sociales, énergétiques et propres à chaque branche d'activité, en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le programme de développement pour l'après-2015*

640. La Division des politiques et de l'analyse en matière de développement a continué de s'employer à renforcer les capacités à l'appui du développement durable. Les pays bénéficiaires ont appliqué, ou s'approprient à appliquer, les recommandations et les techniques de modélisation aux stratégies nationales de développement ou aux textes du même ordre.

641. Une étude relative aux incidences sur le développement durable de l'initiative chinoise « Une Ceinture et une Route » a été menée à bien et un rapport visant à analyser les effets macroéconomiques et les grandes options possibles est en cours d'élaboration. La Division a par ailleurs aidé 20 fonctionnaires bangladais à établir un modèle macroéconomique.

642. Dix des pays les moins avancés ont été dotés des outils nécessaires pour mieux appréhender les mesures de soutien international. C'est ainsi que le Bhoutan s'est fondé sur une étude menée à cette fin pour arrêter le plan quinquennal visant à faciliter sa sortie de la liste des pays les moins avancés. En outre, des études ont été réalisées en Ouganda et au Népal et des formations seront organisées dans sept autres pays de cette catégorie.

643. La Division a aidé 15 institutions nationales de trois pays à exploiter des techniques de modélisation et de prévision, et elle a organisé des formations pour renforcer leurs capacités et les aider à déceler les liens et les conflits qui peuvent exister entre certaines politiques ou certains secteurs.

Sous-programme 5 **Administration publique et gestion du développement**

- a) *Renforcement des capacités institutionnelles et humaines du secteur public des pays en développement, y compris en vue d'assurer une prestation de services efficace, efficiente et réactive, de renforcer la compétence professionnelle, de promouvoir une conduite éthique et de consolider l'engagement à servir le public*
- b) *Renforcement des capacités des pays en développement de se servir de l'informatique et des communications pour améliorer le fonctionnement des institutions publiques grâce à l'administration en ligne*

- c) *Renforcement de la capacité de faire participer les citoyens à la gouvernance, à l'administration publique et à la gestion du développement dans les pays en développement afin d'assurer une prestation de services réactive, transparente et responsable*

644. La Division de l'administration publique et de la gestion du développement a dénombré 10 engagements officiellement pris (objectif biennal : 12) d'intégrer des stratégies et méthodes dans les politiques, programmes et cadres législatifs et institutionnels. En 2016-2017, un des trois postes de conseiller interrégional est resté vacant en raison du remaniement des priorités de la Division, mais il est à présent sur le point d'être pourvu. D'après les résultats des évaluations menées à l'issue des formations, plus de 90 % des participants (objectif biennal : 72 %) ont trouvé celles-ci pertinentes et utiles. Il est raisonnable de s'attendre à ce qu'ils appliquent à l'administration publique et à la gouvernance les méthodes et pratiques optimales portées à leur connaissance.

645. Dix-huit pays en développement (objectif biennal : 16) ont commencé à exploiter des moyens informatiques pour améliorer le fonctionnement des institutions, au moyen de l'administration en ligne. En outre, plus de 95 % des participants à la formation au dialogue avec les citoyens et à la gouvernance (objectif biennal : 70 %) ont considéré que ce stage leur serait utile en vue d'appliquer à l'avenir les méthodes et pratiques optimales en la matière.

Sous-programme 6 Gestion durable des forêts

- a) *Capacité accrue des États Membres de prendre des mesures en faveur de la gestion durable des forêts*
- b) *Renforcement de la collaboration et la coordination sur les forêts aux niveaux national, régional et international, par la promotion d'activités plus efficaces dans le domaine de la gestion durable des forêts menées individuellement et en partenariat par les gouvernements et les grands groupes, organisations, instruments et processus, y compris les activités du Partenariat de collaboration sur les forêts*

646. Le Forum des Nations Unies sur les forêts a amélioré l'accès de 10 pays au financement de la gestion durable des forêts. Il a renforcé les capacités de 10 des 17 pays qui en ont fait la demande en 2016-2017 et formé plus de 300 représentants nationaux à l'élaboration de propositions de projet afin de favoriser l'accès au financement provenant des dispositifs multilatéraux aux fins de la gestion durable des forêts.

647. Deux pays se sont dotés d'une stratégie de financement de la gestion durable des forêts, et des partenariats mutuellement avantageux ainsi que des initiatives conjointes ont été mis en place ou reconduits de concert avec 11 partenaires (objectif biennal : 18), dont les principaux membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ci-après : Banque africaine de développement, CEE, FAO, Fonds pour l'environnement mondial, Fonds vert pour le climat, PNUD, PNUE, Programme ONU-REDD, Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et UICN.

Sous-programme 7
Financement du développement

- a) *Capacité accrue des pays de négocier, d'administrer et d'interpréter les conventions fiscales, en se fondant sur le Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement (Modèle de convention des Nations Unies), le but étant d'encourager les investissements tout en luttant contre la fraude fiscale*
- b) *Capacité accrue d'accroître les ressources nationales mises au service du développement durable, y compris par l'amélioration de la capacité des pays en développement de protéger et d'élargir leur base d'imposition*

648. Le Bureau du financement du développement a dépêché dans six pays en développement des missions de coopération technique pour former quelque 120 agents d'administrations fiscales aux questions relatives aux conventions sur la double imposition, et il a organisé deux ateliers sur les prix de transfert en Afrique subsaharienne, auxquels ont participé environ 70 agents des impôts de 23 pays africains.

649. Plus de 90 % des participants interrogés ont estimé que les activités menées dans ces deux domaines leur avaient permis de perfectionner leurs compétences et que les connaissances et le savoir-faire qu'ils avaient acquis leur seraient utiles en vue de préserver effectivement, dans le cadre de leurs activités courantes, l'assiette fiscale de leur pays. Douze conventions concernant la double imposition (objectif biennal : 12), et plus particulièrement le régime fiscal applicable aux services et à l'établissement stable d'entreprises, ont été négociées sur la base du Modèle de Convention des Nations Unies, et neuf mesures (objectif biennal : 7) ont été appliquées, portant notamment sur des textes de loi et mesures administratives visant à transposer en droit national les dispositions de conventions de ce type, l'objectif global étant de lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices. Ces résultats supérieurs aux attentes ont été obtenus au moyen de l'observation attentive des besoins, rendue possible par des contacts permanents avec les autorités fiscales des pays en développement, et d'une démarche axée sur des outils et des méthodes de renforcement des capacités pratiques et propice à la coopération Sud-Sud ainsi qu'à l'échange de données d'expériences.

2. Commerce et développement

Sous-programme 1
Mondialisation, interdépendance et développement

- a) *Meilleure compréhension par les agents des pouvoirs publics des principaux problèmes économiques qui se posent sur le plan international ainsi que des incidences et de l'interdépendance des différentes politiques sectorielles et de la stratégie de développement nationale*
- b) *Meilleure connaissance et prise de conscience accrue des moyens d'action possibles et de leurs incidences*

Sous-programme 2
Investissements et entreprises

- a) *Meilleure compréhension par les agents des pouvoirs publics des principaux problèmes économiques qui se posent sur le plan international ainsi que des incidences et de l'interdépendance des différentes politiques sectorielles et de la stratégie de développement nationale*

- b) *Meilleure connaissance et prise de conscience accrue des moyens d'action possibles et de leurs incidences, y compris en ce qui concerne les accords internationaux d'investissement*

Sous-programme 3
Commerce international

- a) *Meilleure compréhension par les agents des pouvoirs publics des principaux problèmes économiques qui se posent sur le plan international ainsi que des incidences et de l'interdépendance des différentes politiques sectorielles et de la stratégie de développement nationale*
- b) *Meilleure connaissance et prise de conscience accrue des moyens d'action possibles dans le domaine du commerce inclusif et du développement durable et de leurs incidences*

Sous-programme 4
Technologie et logistique

- a) *Meilleure compréhension par les agents des pouvoirs publics des principaux problèmes économiques qui se posent sur le plan international ainsi que des incidences et de l'interdépendance des différentes politiques sectorielles et de la stratégie de développement nationale*
- b) *Meilleure connaissance et prise de conscience accrue des moyens d'action possibles et de leurs incidences*

650. Les premières réalisations escomptées des sous-programmes 1 à 4 sont identiques, contrairement aux secondes, qui ne sont que similaires. Le bilan groupé des résultats obtenus au titre des quatre sous-programmes est présenté dans les paragraphes ci-après.

651. Les formations prévues au paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok permettent d'aborder effectivement les difficultés en matière de développement et les questions relatives aux politiques de soutien à la croissance économique. D'après les sondages menés auprès des participants, plus de 85 % des fonctionnaires ayant suivi ces cours (objectif biennal : 73 %) estiment qu'ils les ont considérablement aidés à appréhender les grands problèmes économiques qui se posent sur le plan international.

652. La totalité des 25 participants à un stage de formation récemment tenu à Singapour se sont déclarés « d'accord » ou « tout à fait d'accord » pour affirmer que cette activité les avait largement aidés à mieux appréhender les grands problèmes économiques qui se posent sur le plan international.

653. En 2016-2017, 110 personnes (dont 51,8 % étaient des femmes), représentant 68 pays, ont tiré parti des activités, des services consultatifs et des cours organisés au titre du paragraphe 166 du Plan.

654. Les services consultatifs fournis en 2016-2017 visaient essentiellement, comme lors des exercices antérieurs, à mettre en évidence le lien entre, d'une part, le commerce et le développement et, d'autre part, l'élaboration des politiques, tel qu'il ressort des travaux de la CNUCED. Ces services demeurent très appréciés, car ils permettent aux pays concernés d'intégrer les questions liées au commerce dans toute une série de mesures, sur les plans national (services), régional (intégration) et mondial (formulation de positions visant à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable).

655. Dans l'ensemble, il a été donné suite à plus de 40 demandes de services consultatifs, dont l'utilité a été confirmée par tous les bénéficiaires (objectif biennal : 38).

Sous-programme 5

Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux

- a) *Meilleure intégration des politiques et des priorités commerciales dans les plans de développement nationaux grâce, notamment, au Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés*
- b) *Meilleure connaissance et prise de conscience accrue des moyens d'action possibles et de leurs incidences*

656. Faisant suite à la mise à jour des études diagnostiques de l'intégration du commerce durant l'exercice biennal précédent, un atelier sous-régional a été organisé afin d'examiner l'application conjointe, au titre du Cadre intégré renforcé, des matrices d'action du Bénin, du Burkina Faso, du Mali et du Niger. Cette activité a débouché sur un descriptif de projet sous-régional mis au point en 2017 et intégré par les gouvernements des pays concernés aux plans de développement nationaux. Dans le même ordre d'idées, deux réunions techniques entre Djibouti et l'Éthiopie ont été organisées pour examiner l'application conjointe des matrices d'action qui figurent dans les études diagnostiques relatives à ces deux pays, l'objectif étant d'améliorer la performance logistique de la section du couloir Djibouti-Éthiopie qui relie Addis-Abeba à Djibouti et aux ports djiboutiens. À la seconde réunion, une étude a été présentée, qui a été approuvée par les gouvernements des deux pays et qui a donné lieu à l'élaboration conjointe d'un descriptif de projet, mis au point à la fin de 2017.

657. Deux projets opérationnels ont été exécutés, l'un au Burkina Faso et l'autre en Gambie, en vue d'aider ces pays à élaborer et entériner, respectivement, un plan à moyen terme relatif à la facilitation du commerce et à la diversification des exportations et une stratégie industrielle. L'exécution du projet d'appui à l'élaboration de la nouvelle politique commerciale du Bénin s'est poursuivie durant l'exercice biennal.

658. Par ailleurs, des services consultatifs approfondis ont été fournis au Cambodge afin de l'aider à mettre au point une nouvelle politique commerciale, et un avant-projet sur les orientations y relatives a été présenté et examiné lors d'un atelier tenu en mars 2017. Le Myanmar a, pour sa part, reçu une assistance sous la forme d'une note consultative portant sur l'accès de ce pays aux marchés internationaux à la suite de l'accord de libre-échange conclu entre l'ASEAN et l'Union européenne.

659. Des services consultatifs ainsi que deux stages ont aidé les représentants des pays les moins avancés à Genève à prendre une plus grande part aux négociations préluant à la Conférence ministérielle de l'OMC, qui s'est tenue à Buenos Aires en décembre 2017.

660. Les services consultatifs fournis en 2016-2017 visaient essentiellement à mettre en évidence le lien entre, d'une part, le commerce et le développement et, d'autre part, l'élaboration des politiques. Dans l'ensemble, plus de 16 pays ont fait des progrès pour ce qui est d'intégrer les questions commerciales dans leur plan de développement.

3. Établissements humains

Sous-programme 1

Coopération régionale et technique

- a) *Renforcement de la capacité des administrations municipales, régionales et nationales partenaires d'adopter des politiques et des stratégies qui contribuent aux mesures d'atténuation et d'adaptation face aux changements climatiques et à la réduction des risques*

- b) *Renforcement de la capacité des autorités municipales, régionales et nationales partenaires d'exécuter des programmes d'assainissement des bidonvilles et de prévention de leur apparition et de développement urbain*
- c) *Renforcement de la capacité des autorités municipales, régionales et nationales partenaires de décentraliser davantage la gouvernance et d'améliorer les connaissances sur les questions d'urbanisation durable*

661. ONU-Habitat a prêté des services techniques et un appui aux autorités nationales et à certaines municipalités, qui ont débouché sur le remaniement des politiques relatives aux changements climatiques et sur le recours à un mode de développement urbain respectueux de l'environnement. Plus de neuf entités (objectif biennal : 8) locales et nationales – parmi lesquelles les municipalités de Chengdu et de Jingmen (Chine), ainsi que les administrations publiques compétentes du Burkina Faso, de l'Iraq, de la Jordanie, de Madagascar, du Mali, de la République arabe syrienne et du Soudan du Sud – ont tiré avantage des activités de coopération technique d'ONU-Habitat ainsi que de la collaboration d'autres partenaires de développement tels que Shelter Afrique et la Banque africaine de développement. Les consultations et les ateliers tenus avec les représentants d'administrations nationales et locales dans les pays ciblés ont engendré de nouvelles synergies qui ont facilité le réexamen des politiques et méthodes en vigueur, l'objet étant de prendre en compte des perspectives novatrices.

662. Par ailleurs, grâce à son Programme Profils de résilience des villes et à son progiciel de planification de la résilience des villes (CityRAP), ONU-Habitat a largement contribué à accroître le nombre d'administrations municipales, régionales et nationales qui incluent la gestion et la réduction des risques urbains dans leurs plans. Du fait de son engagement opérationnel auprès de 12 municipalités au titre du Programme Profils de résilience des villes, ainsi que de sa collaboration avec 11 autres municipalités pour l'exploitation de CityRAP (principalement en Afrique), ONU-Habitat a dépassé l'objectif fixé (16) pour l'exercice biennal 2016-2017, et l'on s'attend que ce nombre continuera d'augmenter compte tenu du caractère prometteur des programmes exécutés et des activités entreprises. Par ailleurs, ONU-Habitat a aidé à perfectionner les connaissances et les capacités en matière de gouvernance aux plans tant national que régional par son action en faveur de la mise en commun des données d'expérience et des bonnes pratiques aux niveaux international et national. Alors que l'application, à titre expérimental, de certains éléments des Lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous continue d'intéresser des entités publiques locales, plus de 500 participants représentant 30 pays des différentes régions ont pu suivre des stages de formation et échanger des connaissances sur la réalisation des objectifs de développement durable et l'exécution du Nouveau Programme pour les villes en marge d'événements tels que la deuxième Conférence internationale sur l'urbanisation durable au Canada, en Chine et en Afrique, le Forum international de haut niveau sur le développement urbain durable tenu en Chine (qui a regroupé plus de 20 pays) et la célébration internationale de la Journée mondiale des villes de 2017 (plus de 40 pays).

4. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

Sous-programme 1

Justice, coopération technique et appui opérationnel

- a) *Renforcement des capacités nationales d'application des conventions relatives au contrôle des drogues, à la criminalité transnationale organisée, à la corruption et au terrorisme, ainsi que des Règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale*

- b) *Perfectionnement des connaissances et des compétences des décideurs et des responsables de la justice pénale en matière d'application des conventions relatives au contrôle des drogues, à la criminalité transnationale organisée, à la corruption et au terrorisme, ainsi que des Règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale*

663. La Division des opérations a aidé 48 pays (objectif biennal : 51) : a) à appliquer les instruments internationaux relatifs au contrôle des drogues et à la lutte contre la criminalité ; b) à consolider et à réformer le système de justice pénale ; c) à mettre au point des plans d'action nationaux et régionaux de lutte contre la drogue et la criminalité.

664. La Division a organisé 16 ateliers et stages de formation et a recueilli des réactions positives de 80 % des participants (objectif biennal : 78 %). Elle a donné suite à de nombreuses demandes d'assistance technique pour la réforme du système pénitentiaire présentées par des pays d'Afrique et d'Amérique latine. À l'issue d'un atelier régional sur les Règles Nelson Mandela et les Règles de Bangkok tenu à Santa Cruz (Bolivie), les pays participants (Bolivie, Colombie, Équateur et Pérou) ont créé un réseau de directeurs de l'administration pénitentiaire pour mettre en commun les pratiques optimales et les données d'expérience. Au Bélarus, un appui a été prêté aux autorités nationales en vue de la création du premier centre d'information bélarussien destiné aux usagers de drogues injectables et à leur famille, qui facilite l'accès à des services de prévention du VIH, ainsi que le traitement et les soins des personnes touchées par ce virus. Pour aider la Serbie à faire face à la crise des réfugiés, des formations à la prévention de l'abus des drogues ont été dispensées aux éducateurs des centres d'accueil et de transit.

5. Droits de l'homme

Sous-programme 3

Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège

- a) *Plus grande sensibilisation des décideurs, des agents publics et des organisations régionales et sous-régionales aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et aux mécanismes correspondants, ainsi qu'à leur incidence sur leurs travaux, et perfectionnement de leurs connaissances et de leurs compétences dans ce domaine*
- b) *Renforcement de la coopération entre les pays, les institutions nationales de défense des droits de l'homme et les organisations non gouvernementales, au sein de leur région respective, en vue de régler les problèmes liés aux droits de l'homme qui exigent une approche et des mesures régionales*

665. Soucieux de garantir concrètement le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme s'est attaché à assurer une présence sur le terrain et à coopérer avec les mécanismes régionaux compétents, organisant 65 séminaires, ateliers et stages de formation et prêtant des conseils d'ordre technique et stratégique. Pour aider à maintenir l'efficacité et la pertinence des programmes de coopération technique, il a veillé à ce que les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience soient recensés, diffusés et actualisés.

666. Des consultations régionales organisées en Afrique, en Amérique, en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'en Europe et en Asie centrale ont permis de resserrer les liens de coopération entre les dispositifs régionaux et les dispositifs internationaux relatifs aux droits de l'homme.

667. Les activités de coopération technique menées par le Haut-Commissariat ont favorisé la collaboration et l'établissement de relations constructives entre les institutions de l'État, les organismes nationaux de défense des droits de l'homme et la société civile.

668. Donnant suite à la résolution 50/157 de l'Assemblée générale, le Haut-Commissariat a organisé un stage par composante linguistique (soit quatre en tout) au titre du Programme de bourses destinées aux autochtones, ce qui a permis aux participants d'acquérir des connaissances et des compétences dans le domaine des droits de l'homme.

6. Aide humanitaire

Sous-programme 1

Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

a) *Planification efficace des interventions d'urgence aux niveaux international et national, axée en priorité sur les crises de dimension régionale*

669. Un appui à la planification des interventions d'urgence reposant sur les directives du Comité permanent interorganisations a été fourni aux pays victimes de crises de dimension régionale, en particulier ceux susceptibles d'être touchés par les répercussions du phénomène climatique El Niño/La Niña. Le conseiller spécialisé dans la préparation aux situations d'urgence a prêté son concours aux envoyés spéciaux du Secrétaire général pour El Niño et le climat, notamment aux fins de l'élaboration d'un plan d'action visant à empêcher que les futurs épisodes de ce double phénomène ne donnent lieu à des catastrophes. Le Groupe de référence du Comité permanent interorganisations sur les risques, l'alerte rapide et la préparation aux situations d'urgence a pour sa part établi des instructions générales de nature interorganisationnelle pour faire en sorte que les organismes de développement et d'aide humanitaire réagissent rapidement aux signes annonciateurs d'un de ces épisodes.

670. Les rapports semestriels du Comité permanent interorganisations intitulés « Early Warning, Early Action and Readiness », qui recensent les risques attendus, les moyens en place et l'état de préparation des pays, ont servi à éclairer la prise de décisions relatives à la prévention des catastrophes, ainsi qu'à la préparation et la planification des interventions d'urgence. Les analyses qu'ils renferment ont également permis d'informer au préalable les coordonnateurs résidents des risques courus et de leur accorder le soutien nécessaire pour y faire face. Les bureaux régionaux du Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont continué, avec le soutien du conseiller spécialisé, à examiner les plans d'intervention et à formuler des observations à ce sujet, conformément à la méthode de préparation à l'intervention d'urgence. À la fin de 2017, 94 plans d'intervention interorganisations (objectif biennal : 93) avaient été élaborés ou actualisés.

Sous-programme 2

Services d'appui d'urgence

a) *Renforcement des capacités des dispositifs et partenariats nationaux et internationaux compétents et intensification de leur planification préalable en vue de garantir l'efficacité des interventions en cas d'urgence ou de catastrophe*

671. Durant l'exercice biennal, six activités de formation ont été exécutées aux niveaux national et régional (objectif biennal : 6), comme suit : a) organisation d'un stage de formation régional à la coordination civilo-militaire des interventions humanitaires dans la région du Pacifique ; b) formulation d'un programme de préparation et d'intervention dans la région de l'Afrique australe ; c) organisation,

pour la région de l'Afrique centrale, d'un stage de formation par l'Équipe des Nations Unies chargée de l'évaluation et de la coordination en cas de catastrophe ; d) tenue d'une réunion sur la préparation aux catastrophes regroupant des représentants de la Jordanie, d'Israël et de l'Autorité palestinienne ; e) élaboration d'un manuel sur la réduction du risque de catastrophe technologique ; f) tenue d'un forum sur les situations d'urgence environnementale. Plus de 250 intervenants nationaux et régionaux ont reçu une formation à divers dispositifs et instruments d'intervention.

672. Des projets nationaux conjoints et des projets interorganisations relatifs à la planification des interventions d'urgence ont été exécutés dans sept pays (objectif biennal : 6). Vingt-huit réseaux et partenariats techniques ont été étoffés, tant en 2016 qu'en 2017, dans le cadre de la Semaine des réseaux et partenariats humanitaires (objectif biennal : 6), laquelle permet aux intervenants humanitaires de se rencontrer et d'examiner les principales questions humanitaires. En 2017, cette manifestation annuelle a rassemblé 1 300 partenaires.

B. Services consultatifs régionaux et sous-régionaux

1. Développement économique et social en Afrique

Sous-programme 1

Politique macroéconomique

- a) *Renforcement de la capacité des décideurs nationaux d'élaborer et d'appliquer des politiques et stratégies macroéconomiques qui soient cohérentes d'un secteur à un autre et contribuent à une croissance partagée et à un développement durable*
- b) *Meilleure connaissance et prise de conscience accrue des moyens d'action possibles et de leurs incidences*

673. Afin d'avoir une meilleure connaissance des moyens d'action macroéconomiques et de leurs incidences, des parties prenantes ont fait appel aux services consultatifs de la CEA pour permettre à leurs décideurs d'améliorer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies axées sur la croissance durable et équitable dans le cadre des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063. Quinze États membres (objectif biennal : 11) ont déclaré avoir progressé dans l'élaboration de politiques et de programmes macroéconomiques, grâce au concours de la CEA.

674. Onze parties prenantes (objectif biennal : 11) ont reçu un appui technique dans le domaine de l'élaboration de visions et de plans de développement nationaux y compris dans celui de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques et programmes macroéconomiques. Quinze bénéficiaires de services consultatifs (objectif biennal : 11) ont confirmé l'utilité des conseils dispensés.

Sous-programme 2

Intégration régionale et commerce

- a) *Renforcement des capacités d'élaborer, d'appliquer et de gérer les politiques et les accords industriels et leur prise en compte dans les stratégies de développement des exportations, en vue d'une participation plus active à l'économie mondiale et à la transformation économique*

- b) *Renforcement de la capacité des responsables politiques d'évaluer les conséquences des politiques industrielles sur d'autres domaines du développement, en particulier sur la croissance économique et le développement ainsi que sur l'intégration régionale*

675. Trente-trois États membres (objectif biennal : 11) ont utilisé les informations et les conseils dispensés dans le cadre des services consultatifs régionaux de la CEA pour élaborer ou mettre en œuvre leurs politiques industrielles et de développement des exportations. Ils ont également tiré parti des services consultatifs de la CEA pour améliorer leur capacité d'élaborer, d'appliquer et de gérer les politiques industrielles et les accords commerciaux.

676. La CEA a également organisé des formations et des concertations sur les politiques, au cours desquelles les États membres ont acquis des compétences et des connaissances sur des questions relatives aux accords commerciaux et à l'investissement dans les infrastructures. D'après les sondages réalisés à la suite de ces manifestations, 45 États membres (objectif biennal : 11) ont estimé que les connaissances acquises étaient très utiles dans les domaines du commerce et des infrastructures.

Sous-programme 3

Innovations, technologies et gestion des ressources naturelles de l'Afrique

- a) *Renforcement des capacités des États membres et des organisations régionales d'élaborer, d'appliquer et d'assurer le suivi des politiques et stratégies de développement durable, l'accent étant mis sur l'aide à la mise en valeur et à la gestion des ressources naturelles*
- b) *Renforcement des capacités des États membres de formuler et d'appliquer des réformes politiques et de négocier des contrats d'exploitation des ressources naturelles pour aider les États membres à réaliser des bénéfices plus importants dans le secteur minier*

677. Dans le domaine de la mise en valeur intégrée des ressources naturelles dans le cadre du renforcement de l'intégration régionale, une politique a été adoptée et sept programmes ont bénéficié du concours de la CEA (objectif biennal : 11). Quarante États membres ont acquis des connaissances et des compétences relatives à la mise en valeur et à la gestion intégrées des ressources naturelles, y compris des ressources énergétiques.

678. Un pays a adopté une politique sur la gestion des ressources naturelles et minérales, conformément à la Vision africaine des mines (objectif biennal : 11). Au total, 36 États membres ont acquis des connaissances et des compétences relatives à la mise en valeur et à la gestion intégrées des ressources naturelles (y compris des ressources énergétiques) dans le cadre de formations, d'ateliers et de réunions du Groupe d'experts (objectif biennal : 11).

Sous-programme 4

Planification du développement et administration

- a) *Renforcement de la capacité des États membres d'améliorer la planification du développement et de formuler des politiques et des méthodes*
- b) *Renforcement de la capacité des États membres de la CEA d'améliorer l'élaboration, l'analyse et la gestion des politiques économiques*

679. La CEA a appuyé l'élaboration de politiques stratégiques et a notamment fourni un appui technique dans le cadre de la conception et de la validation de plans de développement à l'échelle nationale et régionale. Ainsi, huit pays (objectif biennal :

11) ont adopté des politiques et des mesures ou mené des activités dans le domaine de la planification du développement, conformément aux recommandations de la CEA. Au total, 13 pays (objectif biennal : 11) ont adopté de nouvelles méthodes de planification du développement, notamment pour ce qui est de l'élaboration et de la gestion des politiques et de la mise en œuvre de mesures appropriées, conformément aux directives et aux recommandations relatives au sous-programme.

680. Vingt pays ont employé de nouvelles méthodes d'organisation et d'analyse aux fins de la planification du développement, en particulier pour ce qui est de la réalisation des objectifs de développement durable. Depuis l'adoption du Programme 2030, la Commission a constaté une augmentation de la demande dans ce domaine, notamment en ce qui concerne l'intégration systématique des objectifs de développement durable, la mise à jour des outils de planification et d'élaboration des politiques ou encore le renforcement du rôle des services nationaux de statistique et des dispositifs de responsabilité dans le cadre de la planification nationale.

681. Parallèlement à ses services consultatifs, la Commission a dispensé des formations sur les questions relatives à la planification du développement. Trente-quatre États membres se sont déclarés satisfaits des programmes et des supports de formation de la CEA sur ce sujet.

2. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

Sous-programme 1

Politique macroéconomique et développement partagé

- a) *Favoriser une meilleure compréhension par les décideurs et les autres groupes cibles des politiques favorables à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et à la réduction des écarts de développement dans la région*
- b) *Aider les États membres, notamment des pays ayant des besoins particuliers, à se donner les moyens de concevoir et d'exécuter des politiques de développement permettant de concrétiser le programme de développement pour l'après-2015 (tel qu'il aura été approuvé par l'Assemblée générale) et d'atteindre les autres objectifs de développement arrêtés sur le plan international, y compris l'égalité des sexes*
- c) *Aider les États membres à se donner les moyens de concevoir et d'appliquer des politiques et des mesures de développement favorisant l'agriculture durable et la sécurité alimentaire qui profitent autant aux femmes qu'aux hommes, aux filles qu'aux garçons*

682. La documentation technique mise au point par la CESAP a permis aux décideurs de mieux comprendre comment adapter les politiques macroéconomiques à leurs besoins particuliers et comment employer l'imposition progressive et les dispositifs de protection sociale pour lutter contre les inégalités. Les pays ont également intégré les cibles des objectifs de développement durable dans leurs plans nationaux de développement et en ont tenu compte lors de l'élaboration des budgets nationaux. Les États membres ont fait référence aux résultats de l'étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique dans leurs déclarations de politique générale et lors de forums intergouvernementaux. Les publications de la CESAP ont été mentionnées 749 fois (objectif biennal : 850), et ce, alors même que le nombre de lieux dans lesquels l'étude a été menée a diminué de plus de 30 % en 2016-2017.

683. Les ateliers de renforcement des capacités organisés par la CESAP ont contribué à améliorer l'élaboration de politiques au niveau national et permis de renforcer la capacité des institutions de concevoir et d'appliquer des politiques et des programmes

généraux d'action. Dans l'ensemble, 86 % des participants (objectif biennal : 85 %) ont indiqué être à même de concevoir et d'exécuter des politiques de développement.

684. Les services consultatifs sur la sortie de la catégorie des pays les moins avancés, sur l'établissement des modalités de réalisation des objectifs de développement durable et sur les politiques macroéconomiques ont renforcé la capacité des décideurs de mettre en œuvre le Programme 2030 dans la région de l'Asie et du Pacifique, comme le montre le fait que 95 % des participants interrogés (objectif biennal : 85 %) ont indiqué avoir mis à profit les connaissances et compétences acquises grâce à la CESAP pour mettre en œuvre le Programme 2030.

Sous-programme 2

Commerce et investissement

- a) *Renforcement de la connaissance qu'ont les pays membres de la CESAP des tendances, des questions nouvelles et des possibilités d'action fondées sur des données factuelles dans les domaines du commerce et de l'investissement et les domaines apparentés du développement des entreprises, de l'innovation et du transfert de technologie, à l'appui d'un développement durable qui profite à tous*
- b) *Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP de formuler et mettre en œuvre des politiques en matière de commerce, d'investissement, d'innovation, de développement des entreprises et de transfert de technologie, y compris des politiques tenant compte de la problématique femmes-hommes, à l'appui d'un développement durable qui profite à tous*

685. Les supports de formation consacrés à l'analyse des besoins en matière de science, de technologie et d'innovation, conjugués à des formations et des séances de conseil sur la formulation de politiques et de stratégies efficaces dans ces trois domaines, ont permis aux décideurs de renforcer leurs connaissances et notamment de concevoir des stratégies et des politiques concernant ces questions. Par ailleurs, la documentation technique portant sur les négociations en matière de commerce des services élaborée par la CESAP pour l'Afghanistan, l'Inde, le Népal et Sri Lanka a permis aux décideurs d'acquérir des connaissances et des compétences en vue de formuler des politiques efficaces et cohérentes en matière de commerce, d'investissement, de développement des entreprises et de transfert de technologie. Les publications de la CESAP sur le commerce et l'investissement ont été mentionnées 61 fois (objectif biennal : 35) et ont été téléchargées 2 582 fois (objectif biennal : 40 000).

686. Dans le cadre des efforts déployés pour mettre en œuvre le Programme 2030 et pour parvenir à un développement inclusif et durable dans la région de l'Asie et du Pacifique, les activités de renforcement des capacités et les services consultatifs régionaux sur les politiques fondées sur des faits relatives aux investissements directs étrangers, à la science, la technologie et l'innovation, aux négociations commerciales et au développement des petites et moyennes entreprises, dispensés par la CESAP à la demande des gouvernements, ont permis de renforcer la capacité des États membres de concevoir et d'appliquer des politiques efficaces et fondées sur les faits dans les domaines du commerce et de l'investissement. Plus de 91 % des participants aux formations dispensées par la CESAP (objectif biennal : 85 %) ont indiqué que ces activités avaient amélioré leur capacité de formuler et de mettre en œuvre des politiques dans les domaines du commerce, de l'investissement et du développement des entreprises.

Sous-programme 3

Transports

- a) *Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP de formuler et mettre en œuvre des politiques et programmes de transport qui concourent à un développement durable, équitable et sans exclusive et tiennent compte de la problématique femmes-hommes*
- b) *Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP de planifier, créer et mettre en place des réseaux internationaux de transport intermodal tels que le Réseau routier asiatique, le réseau ferroviaire transasiatique, des transports maritimes interinsulaires et des ports secs d'importance internationale*
- c) *Renforcement de la capacité des États membres de la CESAP et du secteur privé de prendre et d'appliquer des mesures pour améliorer les opérations de transport international et la logistique*

687. Les activités de renforcement des capacités en matière de développement de transports urbains durables, de transports intelligents, de sécurité routière et de transports ruraux organisées par la CESAP à la requête de gouvernements ont contribué à l'élaboration de 95 initiatives dans les États membres (objectif biennal : 95). Ces initiatives ont facilité la planification et le développement de systèmes de transports publics en zone urbaine et de mesures visant à améliorer la sécurité routière, notamment la sécurité des infrastructures et celle des usagers vulnérables, et l'accès aux zones rurales.

688. Les services consultatifs et les programmes de formation sur mesure sur la connectivité des transports ont permis aux États membres de la région de continuer à améliorer la connectivité des transports le long du Réseau routier asiatique en Chine, en Mongolie et en Fédération de Russie. Les projets et programmes consacrés à l'amélioration des infrastructures régionales de transport sont désormais au nombre de 83 (objectif biennal : 73). De plus, le nombre d'accords régionaux et sous-régionaux a atteint 82 (objectif biennal : 75).

689. Des services consultatifs ont été fournis à des décideurs afin de renforcer leurs capacités d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures visant à améliorer l'efficacité des opérations de transport internationales et de la logistique. Ainsi, 34 initiatives (objectif biennal : 34) ont été prises pour éliminer les goulets d'étranglement autres que physiques entravant la libre circulation des biens. De plus, 18 pays (objectif biennal : 18) ont pris des mesures pour améliorer la logistique.

Sous-programme 4

Environnement et développement

- a) *Meilleure compréhension, par les responsables des autorités locales et nationales et les autres parties prenantes, des moyens qui peuvent être mis en œuvre pour faire concorder l'élaboration des politiques environnementales et de développement et les grandes orientations en matière de sécurité énergétique, de gestion des ressources en eau et d'urbanification, compte tenu de la problématique femmes-hommes, avec le programme de développement pour l'après-2015 (tel qu'il aura été approuvé par l'Assemblée générale) et les objectifs de développement durable*

- b) *Renforcement de la capacité des responsables des autorités locales et nationales et des principales parties prenantes d'élaborer des politiques environnementales et de développement et de mettre en œuvre les grandes orientations en matière de sécurité énergétique, de gestion des ressources en eau et d'urbanification, compte tenu de la problématique femmes-hommes, dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015 (tel qu'il aura été approuvé par l'Assemblée générale) et des objectifs de développement durable*

690. La documentation technique sur les politiques en matière de sécurité énergétique, de gestion des ressources en eau et d'urbanisation a permis aux responsables de mieux comprendre ces questions et renforcé la capacité des institutions d'employer des stratégies, des politiques et des outils ayant trait au développement durable. En témoigne le fait que les publications de la CESAP ont été mentionnées plus de 10 fois (objectif biennal : 15). Le rapport intitulé *Complementarities between the ASEAN Community Vision 2025 and the United Nations 2030 Agenda for Sustainable Development: a Framework for Action*, présenté lors du sommet des pays de l'ASEAN en août 2017 et approuvé par les États membres de l'Association, prévoit sept grandes initiatives visant à aider ces pays à faire du programme Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et du Programme 2030 une réalité. Le rapport décrit les partenariats entre les organismes des Nations Unies et les autres acteurs institutionnels du développement visant à améliorer les connaissances et développer les activités de conseil technique à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 et de son intégration aux efforts régionaux de développement. Le rapport a été très bien reçu par les dirigeants des pays de l'ASEAN, qui se sont félicités de sa grande valeur ajoutée.

691. Les ateliers de formation et les services consultatifs sur la sécurité énergétique, les politiques en matière d'environnement et de développement, la gestion des ressources en eau, l'urbanisation et l'intégration des objectifs de développement durable dispensés par la CESAP ont renforcé la capacité des autorités locales et nationales d'appliquer des politiques dans ces domaines, comme le montrent les 19 (objectif biennal : 15) politiques, stratégies et initiatives conçues par les gouvernements.

Sous-programme 5

Technologies de l'information et des communications, et réduction et gestion des risques de catastrophe

- a) *Amélioration de la connaissance qu'ont les États membres des stratégies et politiques efficaces en matière de desserte numérique, d'applications des techniques spatiales et de réduction et de gestion des risques de catastrophe, compte tenu de la problématique femmes-hommes, à l'appui d'un développement durable, résilient, équitable et sans exclusive*
- b) *Renforcement de la capacité des États membres de mettre les technologies de l'information et des communications, les applications des techniques spatiales et les stratégies de réduction et de gestion des risques de catastrophe au service d'un développement durable, résilient, équitable et sans exclusive*

692. Les ateliers de renforcement des capacités et les supports de connaissances proposés par la CESAP ont amélioré la connaissance qu'ont les États membres de la desserte numérique, des applications des techniques spatiales et de la gestion des risques de catastrophe aux fins du développement durable. Au total, 88 % des États membres (objectif biennal : 70 %) ont indiqué être mieux informés des stratégies et des politiques en matière d'informatique et de communications, d'applications des techniques spatiales et de réduction et de gestion des risques de catastrophe. Les

publications de la CESAP sur ces questions ont été téléchargées 2 854 fois (objectif biennal : 800).

693. Les activités de renforcement des capacités sur mesure et les services consultatifs régionaux sur les thèmes des technologies de l'information et des communications, des applications des techniques spatiales et de la gestion des risques de catastrophe dispensés par la CESAP ont renforcé la capacité des États membres de la région de l'Asie et du Pacifique de procéder à des évaluations de risques et de développer des stratégies et des plans de gestion des risques de catastrophes éclairés avec efficacité. Au total, 91 % (objectif biennal : 85 %) des responsables ayant reçu une formation ciblée ont indiqué être mieux à même de mettre les technologies de l'information et des communications au service du développement socioéconomique. Dans le cadre du Plan d'action stratégique commun de l'Organisation des Nations Unies et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en matière de gestion des catastrophes, la majorité des États membres ont fait établir des statistiques en matière de catastrophes par leurs systèmes statistiques nationaux. Au cours de l'exercice biennal, le nombre d'initiatives reprenant ou intégrant les modules ou programmes de formation conjointe créés par le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et des communications pour le développement a atteint 476 (objectif biennal : 205).

Sous-programme 6 **Développement social**

- a) *Renforcement des connaissances, des capacités et de la coopération régionales pour répondre aux tendances en matière de population et de développement, notamment au regard de l'égalité des sexes, en Asie et dans le Pacifique*
- b) *Renforcement des connaissances, des capacités et de la coopération régionales, le but étant de consolider les systèmes de protection sociale, notamment en matière de santé et d'égalité des sexes, en Asie et dans le Pacifique*
- c) *Renforcement des connaissances, des capacités et de la coopération régionales, le but étant de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en Asie et dans le Pacifique*
- d) *Renforcement des connaissances, des capacités et de la coopération régionales, le but étant de promouvoir les droits des personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique*

694. Les travaux de recherche de pointe et innovants de la CESAP ont été essentiels au renforcement des connaissances, des capacités et de la coopération régionale dans le domaine du développement social. La Commission a mis au point des analyses et des outils de sensibilisation et d'apprentissage en ligne consacrés à la protection sociale et aux tendances en matière de développement social, notamment à la pauvreté, aux inégalités, aux migrations, au vieillissement de la population et à l'autonomisation des jeunes. Quatre-vingt-quinze pour cent des personnes interrogées (objectif biennal : 80 %) ont indiqué que ces analyses avaient renforcé leurs connaissances.

695. Les connaissances et les capacités nécessaires pour consolider les systèmes de protection sociale, notamment en matière de santé et d'égalité des sexes, ont également été renforcées, comme en témoigne le fait que 89 % des personnes interrogées (objectif biennal : 80 %) ont déclaré que leurs connaissances et leurs capacités avaient été consolidées grâce aux activités de la CESAP.

696. Les activités de renforcement des capacités et les services consultatifs fournis par la CESAP ont donné lieu à trois initiatives (objectif biennal : 3) ayant pour objectif

d'intégrer pleinement la problématique femmes-hommes dans la législation nationale et dans les processus nationaux d'élaboration budgétaire et de planification, en vue de promouvoir l'égalité des sexes.

697. Les ateliers de renforcement des capacités ont permis d'améliorer les connaissances des États membres dans les domaines de la budgétisation tenant compte de la problématique femmes-hommes, de l'autonomisation économique des femmes et de l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes dans les processus nationaux d'élaboration budgétaire et de planification. Six initiatives (objectif biennal : 4) ont été lancées par les États membres pour promouvoir les droits des personnes handicapées, notamment dans le cadre des lois et politiques nationales.

Sous-programme 7

Statistiques

- a) *Plus grande sensibilisation des États membres aux stratégies et politiques en faveur d'un développement durable qui profite à tous en Asie et dans le Pacifique, notamment en matière d'égalité des sexes, grâce à une plus grande disponibilité des produits et des services statistiques pertinents*
- b) *Renforcement des moyens dont disposent les États membres en Asie et dans le Pacifique pour produire et diffuser des données statistiques et pour les exploiter conformément aux normes internationalement acceptées et aux pratiques de référence de sorte à favoriser un développement durable qui profite à tous et prenne notamment en compte la problématique femmes-hommes en Asie et dans le Pacifique*

698. La documentation technique de la CESAP relative aux statistiques a permis aux États membres d'avoir une meilleure connaissance des stratégies et politiques efficaces, et notamment de la disponibilité des données, des lacunes et des besoins en capacités dans plus de 17 pays. Au total, 95 % des participants interrogés (objectif biennal : 65 %) ont déclaré être mieux informés des stratégies et politiques efficaces en faveur d'un développement durable qui profite à tous grâce aux produits et services statistiques de la CESAP. Les produits statistiques mis en ligne par la CESAP ont été téléchargés 7 450 fois (objectif biennal : 7 000).

699. Des ateliers de formation consacrés aux statistiques économiques, environnementales, démographiques et sociales ainsi qu'aux mégadonnées ont renforcé les capacités des États membres de produire, diffuser et exploiter les données statistiques conformément aux normes internationalement acceptées et aux pratiques de référence afin d'appuyer la mise en œuvre du Programme 2030. Les méthodes innovantes d'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, ainsi que la base de données de référence régionale de la CESAP consacrée à ces derniers, ont renforcé les capacités des participants d'employer des approches et des outils novateurs aux fins de l'analyse de données, comme le montre le fait que 95 % des participants aux activités de la CESAP (objectif biennal : 70 %) se sont dits plus aptes à produire, diffuser ou utiliser des statistiques. Au total, 79 % des participants aux formations dispensées par la CESAP (objectif biennal : 70 %) ont dit que ces dernières leur avaient permis d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences.

Sous-programme 8

Activités sous-régionales de développement

- a) *Renforcement de l'aptitude des sous-régions à élaborer et mettre en œuvre des politiques sociales et économiques ouvertes à tous, équitables et viables qui tiennent compte de la problématique femmes-hommes*

- b) *Renforcement de l'efficacité des échanges de connaissances et de l'établissement de partenariats entre les États membres de la CESAP, la société civile et d'autres partenaires de développement concernés afin de traiter les questions prioritaires relatives au développement durable, ouvert à tous et équitable, et de réaliser les objectifs de développement adoptés au niveau international*

700. Des formations sur mesure et des services consultatifs ont permis de renforcer l'aptitude des pays à mieux traiter les priorités sous-régionales et à mieux mettre en œuvre des politiques économiques et sociales durables. Dans la région du Pacifique, la capacité d'élaborer des projets de loi sur le handicap et de procéder à un examen de la législation en vigueur a été renforcée, ce qui a permis de soumettre des projets de lois aux parlements dans les délais impartis. En Asie de l'Est et du Nord-Est, la capacité de résoudre les problèmes en matière de commerce et de connectivité des transports a été renforcée grâce aux échanges de connaissances et aux partenariats entre États membres. Des séminaires ont permis de renforcer la capacité des pays d'Asie centrale et d'Asie du Nord de mettre en œuvre des mesures conjointes en matière de transports, d'énergie et d'infrastructure pour les technologies de l'information et des communications. La capacité des pays d'Asie du Sud d'améliorer la connectivité des transports et de promouvoir l'autonomisation des femmes a également été renforcée. En moyenne, 85 % des participants (objectif biennal : 75 %) ont trouvé les activités organisées à la fois pertinentes et utiles.

701. Les mécanismes d'échange des connaissances et les partenariats avec les partenaires de développement et les organismes des Nations Unies visant à résoudre les principaux problèmes que connaît la région ont été renforcés grâce à la coopération Sud-Sud et à l'élaboration de documentation technique et de publications sur le commerce, les changements climatiques, l'inclusion sociale et les transports, qui ont permis de renforcer la connaissance de ces questions qu'ont les pays et les autres parties prenantes de la région. Au total, 85 % des personnes interrogées (objectif biennal : 60 %) ont trouvé les activités organisées par la CESAP utiles. De plus, 18 institutions (objectif biennal : 8) ont pris part aux activités de partage des connaissances organisées.

3. Développement économique en Europe

Sous-programme 1 Environnement

- a) *Amélioration de la gestion transfrontière des ressources en eau et de l'environnement dans les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est*

702. Avec l'appui de la CEE, six accords ou programmes d'action (objectif biennal : 6) ont été comme prévu mis en œuvre dans les bassins hydrographiques. Dans le bassin du Koura, un projet d'accord visant à officialiser la coopération entre l'Azerbaïdjan et la Géorgie dans le domaine de l'eau a été achevé. En ce qui concerne le bassin du Drin, un projet visant à promouvoir la gestion conjointe des ressources hydriques partagées et à améliorer la coordination entre les organes intergouvernementaux communs relevant du sous-bassin versant est en cours d'exécution. En outre, le travail transfrontière d'analyse diagnostique de l'eau a commencé. L'Ukraine a ratifié le Traité de coopération pour la conservation et le développement durable du bassin du Dniestr et un projet de gestion intégrée des ressources hydriques dans le bassin a été mis en place. Au nombre des progrès enregistrés dans les bassins du Tchou et du Talas, on peut citer l'établissement de la version définitive de l'analyse diagnostique transfrontière et son approbation par les pays du bassin. Un groupe de travail permanent sur l'adaptation aux changements

climatiques a été créé par la Commission des eaux des fleuves Chu et Talas. Dans le bassin du Pyanj, une expédition conjointe afghano-tadjike a été organisée et un mémorandum d'accord sur la coopération en matière d'environnement a été élaboré et fait actuellement l'objet de négociations. Un groupe de travail intergouvernemental régional pour les pays d'Asie centrale, institué en 2016 pour favoriser la coopération en matière de gestion et de surveillance de la qualité de l'eau, a axé ses travaux sur le renforcement des capacités nationales dans ce domaine.

Sous-programme 2

Transports

- a) *Renforcement des capacités nationales en vue d'améliorer les infrastructures de transport, la facilitation du passage des frontières et la sécurité routière*
- b) *Renforcement de la coopération régionale concernant les infrastructures de transport et la facilitation du passage des frontières*
- c) *Renforcement des capacités nationales aux fins du développement stratégique de la sécurité routière*

703. Les projets de coopération technique, les services consultatifs et les ateliers de renforcement des capacités proposés dans le cadre du sous-programme ont contribué à renforcer l'aptitude des pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale à adhérer aux instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports, à les mettre en œuvre et à atteindre les objectifs de développement durable liés aux transports. En conséquence, le nombre de parties contractantes aux instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports, administrés par la CEE, est passé à 1 732 en 2017 (objectif biennal : 1 710), dont 11 pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (Croatie, 1 adhésion ; Estonie, 1 ; Fédération de Russie, 1 ; Géorgie, 2 ; Pologne, 1 ; République de Moldova, 2 ; Serbie, 1 ; Slovénie, 2 ; Turquie, 1 ; Turkménistan, 1 ; Ukraine, 1). En outre, les ateliers ont permis aux États membres de faire le lien entre la mise en œuvre des instruments juridiques des Nations Unies relatifs aux transports et la réalisation des objectifs de développement durable sur le même sujet. Les programmes, ateliers et missions consultatives de la CEE sur la sécurité routière ont aidé les États membres à élaborer des stratégies nationales de sécurité routière et à améliorer la prise de décisions fondée sur les faits en ce qui concerne les objectifs de sécurité routière. En conséquence, le nombre de pays ayant défini des objectifs nationaux en la matière a augmenté pour atteindre 45 (objectif biennal : 43). Cinquante-sept États Membres de l'Organisation des Nations Unies (objectif biennal : 55) ont pris une part active à des projets sous-régionaux de la CEE (liaisons de transport Europe-Asie, autoroute transeuropéenne et chemin de fer transeuropéen), ce qui leur a permis d'être mieux à même d'élaborer des infrastructures de transport résilientes et d'améliorer la desserte.

Sous-programme 3

Statistiques

- a) *Renforcement des moyens dont disposent les pays pour produire et diffuser des indicateurs statistiques utiles pour le suivi des objectifs de développement durable*
- b) *Renforcement de l'aptitude des pays dotés de systèmes statistiques moins perfectionnés à combler leurs lacunes en matière de collecte, de traitement et de diffusion de données statistiques conformément aux normes, recommandations et pratiques optimales internationales, notamment les Principes fondamentaux de la statistique officielle des Nations Unies*

704. Les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale n'ont encore diffusé sur leur site Web aucune donnée correspondant aux indicateurs des objectifs de

développement durable en raison du retard pris dans la mise au point des méthodes de définition des indicateurs par les organisations internationales chargées de les élaborer. Trois pays (l'Arménie, le Bélarus et l'Ouzbékistan) ont mis en ligne quelques informations sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, telles que des projets d'indicateurs nationaux, en tenant compte des recommandations de la feuille de route de la CEE sur la production de statistiques pour les objectifs de développement durable (objectif biennal : 4). Neuf pays (l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, le Kazakhstan, le Kirghizistan, la République de Moldova, le Tadjikistan et l'Ukraine) ont incorporé les recommandations issues des évaluations mondiales à leur stratégie nationale de développement des statistiques (objectif biennal : 9). Au cours de la période biennale, l'évaluation globale des systèmes statistiques nationaux de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan et de l'Ukraine a été menée à bien et celle de la République de Moldova a été engagée.

705. Quinze pays (objectif biennal : 17) ont présenté des rapports complets sur les mécanismes de production de leurs statistiques économiques, sociales et environnementales. La communication se poursuit avec les autres pays (l'Ouzbékistan et le Turkménistan) afin qu'ils maintiennent leur participation.

706. Les réunions du groupe de travail sur les statistiques du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, organisées par la CEE en 2016-2017, ont permis de renforcer la capacité des pays concernés d'évaluer les progrès réalisés dans le développement durable, de mettre au point des registres statistiques d'entreprises et de mettre à profit les sources administratives pour la production de statistiques officielles.

Sous-programme 4 Coopération et intégration économiques

- a) *Renforcement de la connaissance des pratiques optimales et des directives relatives aux questions de coopération et d'intégration économiques, en particulier celles visées par le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale*
- b) *Renforcement des institutions et des cadres juridiques régionaux dans les domaines visés par le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale*

707. Deux forums économiques annuels du Programme spécial – Gandja (Azerbaïdjan) en 2016 et Douchanbé (Tadjikistan) en 2017 – ont débouché sur deux séries de recommandations sur le renforcement de la coopération sous-régionale en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. Une étude sur les objectifs de développement durable menée dans les pays participant au Programme spécial a permis de recenser les lacunes de la coopération sous-régionale dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs correspondants. Les groupes de travail du Programme spécial se sont appuyés sur cette étude pour définir les grands objectifs et cibles devant faire l'objet des futurs travaux. Une étude portant sur l'innovation dans les pays participant au Programme spécial, dans l'optique des objectifs de développement durable, a contribué à l'élaboration de la stratégie régionale en faveur de l'innovation dans la région de la CEE. Quatre-vingt-cinq pour cent des pays participant au Programme spécial (objectif biennal : 85 %) ont utilisé les informations fournies dans le cadre des missions consultatives et des activités de renforcement des capacités réalisées par la CEE pour renforcer la coopération économique régionale, comme en a pris acte le Conseil d'administration du Programme spécial à sa session annuelle, en décembre 2017. Cinq institutions régionales et partenaires du cadre (objectif biennal : 5) ont indiqué que la coopération technique dans le cadre du Programme spécial leur avait permis de gagner en efficacité. La nouvelle présidence du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral (Turkménistan) a bénéficié

d'une formation en matière d'administration des activités du Fonds, ce qui s'est traduit par une amélioration du traitement de l'information sur la gestion des ressources en eau dans le bassin de la mer d'Aral.

Sous-programme 5 **Énergie durable**

- a) *Renforcement des moyens techniques des parties en ce qui concerne l'exploitation durable de l'énergie, notamment le rendement énergétique, la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles, les sources d'énergie renouvelables, la classification des ressources présentant un intérêt du point de vue énergétique et le gaz naturel*
- b) *Renforcement des moyens dont disposent les États membres de la CEE pour mettre au point des normes et des règles applicables à l'exploitation durable de l'énergie*

708. Les activités du sous-programme ont été pleinement conformes au Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en particulier à l'objectif de développement durable n° 7. Les services consultatifs et les activités de renforcement des capacités proposés dans le cadre du sous-programme ont contribué à améliorer les capacités des acteurs nationaux dans les domaines de l'efficacité énergétique, de la production moins polluante d'électricité à partir de combustibles fossiles, des sources d'énergie renouvelables et de la classification des ressources présentant un intérêt du point de vue énergétique en Europe orientale, en Europe du Sud-Est, dans le Caucase et en Asie centrale. Quinze institutions (ministères ou organismes chargés de l'énergie ou instituts de recherche spécialisés dans les questions énergétiques) (objectif biennal : 15) ont confirmé que les activités de renforcement des capacités de la CEE leur avaient permis d'améliorer leurs connaissances dans le domaine de la gestion durable de l'énergie et de renforcer la coopération transfrontière en matière énergétique. Quinze pays ont mis en œuvre les normes et pratiques optimales de la CEE en matière de gestion durable de l'énergie, y compris les pratiques mondiales afférentes aux méthodes de collecte des données relatives à l'énergie pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 7, des recommandations relatives aux moyens d'améliorer les conditions d'investissement dans les énergies renouvelables et des recommandations portant sur l'utilisation de technologies novatrices peu polluantes et à haut rendement dans les centrales à charbon (objectif biennal : 14). Dans le cadre du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, les vingtième et vingt et unième sessions du groupe de travail sur l'eau, l'énergie et l'environnement ont permis aux participants de mieux comprendre la corrélation entre les objectifs de développement durable n°s 6 et 7 et le renforcement de la coopération sous-régionale en Asie centrale. Quatre activités de renforcement des capacités liées à la Classification-cadre des Nations Unies pour l'énergie fossile et les réserves et ressources minérales ont contribué à la diffusion du cadre au niveau mondial et à sa meilleure compréhension (objectif biennal : 4).

Sous-programme 6 **Commerce**

- a) *Renforcement des capacités nationales aux fins de la facilitation des échanges et du commerce électronique*
- b) *Renforcement de la coopération régionale en ce qui concerne la facilitation des échanges et le commerce électronique*

709. Les activités de renforcement des capacités ont été alignées sur l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC et les objectifs de développement durable. Avec

le concours de la CEE, six pays ont pu renforcer leurs mécanismes nationaux de facilitation des échanges, ce qui leur a permis d'optimiser la facilitation du commerce et les transactions électroniques (objectif biennal : 6). Il a été procédé à deux examens de l'état de préparation national à la mise en œuvre de l'Accord (en Azerbaïdjan et au Kazakhstan), et une stratégie nationale de facilitation des échanges et de renforcement ciblé des capacités a été mise sur pied pour aider l'Ukraine à perfectionner ses moyens de mise en œuvre des mesures de l'Accord à l'échelon national (objectif biennal : 3). En outre, une assistance a été dispensée à l'Azerbaïdjan, au Kirghizistan et à l'Ukraine pour les aider à mettre en place un système de guichet unique et d'autres mesures de facilitation des échanges, telles qu'un appui aux organes nationaux de facilitation des échanges et à la mise en œuvre des réformes nationales du commerce. Trois réseaux sous-régionaux sur la facilitation des échanges, le commerce électronique et le guichet unique (la Commission économique eurasiennne, le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale et l'Organisation de coopération économique de la mer Noire) ont bénéficié d'un appui dans le cadre du sous-programme (objectif biennal : 3). À la suite de deux séminaires sous-régionaux destinés aux pays participant au Programme spécial et aux pays des Balkans occidentaux, ces pays ont inscrit les objectifs de développement durable relatifs au commerce dans leur plan national de développement durable. Une stratégie régionale de facilitation des échanges élaborée par l'Organisation de coopération économique de la mer Noire a permis d'accroître notablement la coopération entre les pays de l'Organisation. Un forum régional sur la politique commerciale organisé à Achgabat en 2016 dans le cadre du Programme spécial a permis d'améliorer la coopération économique entre les pays participant au Programme spécial sur les questions relatives à la politique commerciale et à l'OMC ainsi que la compréhension chez les décideurs du processus de l'OMC (cible 17.10 des objectifs de développement durable).

Sous-programme 7

Forêts, terres et logement

- a) *Amélioration des capacités dont disposent les pays de la région de la CEE pour élaborer des politiques de gestion durable des forêts fondées sur l'analyse des faits et les mettre en œuvre*
- b) *Amélioration des capacités dont disposent les pays de la région de la CEE pour élaborer des politiques de logement, d'urbanisation et d'administration des biens fonciers qui soient fondées sur l'analyse des faits, et pour les mettre en œuvre*

710. La CEE a axé ses activités de renforcement des capacités sur l'amélioration de la communication de l'information par les États membres sur les forêts, les produits forestiers et la dendroénergie, la mise au point d'outils de gestion durable des forêts et l'amélioration des capacités nationales en matière de certification forestière, de promotion des emplois verts et d'aide aux propriétaires forestiers.

711. Ces activités ont permis à 39 États membres de fournir des données satisfaisantes sur la gestion durable des forêts (objectif biennal : 36) en réponse aux questionnaires de la CEE sur la dendroénergie et la propriété forestière. Dix-sept États membres de la CEE ont indiqué qu'ils mettaient en œuvre le Plan d'action de Rovaniemi pour le secteur forestier dans le contexte d'une économie verte (objectif biennal : 15).

712. Vingt-cinq pays ont amélioré leur politique nationale en matière de logement, d'urbanisation et de gestion du foncier grâce aux directives de la CEE (objectif biennal : 24). Une évaluation de la politique kazakhe en matière de logement a permis de mieux en comprendre les lacunes. Les plans d'action nationaux élaborés en

Arménie, en République de Moldova, en Serbie et au Tadjikistan comportaient des projets de mesures relatifs au logement et à l'urbanisation. L'étude du potentiel de la ville de Voznesenk (Ukraine) en matière d'aménagement urbain intelligent a permis de renforcer les connaissances nationales en matière d'aménagement urbain à l'aide des technologies de l'information et des communications. Vingt-cinq pays ont bénéficié des bonnes pratiques en matière de logement durable, d'urbanisation et d'administration des biens fonciers (objectif biennal : 25).

4. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

Sous-programme 1

Insertion dans l'économie mondiale et intégration et coopération régionales

- a) *Renforcement de la capacité des décideurs des pays membres de la CEPALC de concevoir, mettre en œuvre et évaluer des politiques commerciales et des stratégies de développement des exportations qui leur permettent de participer de manière plus active et plus équitable aux chaînes de valorisation aux niveaux mondial et régional*
- b) *Renforcement de la capacité des secteurs d'exportation nationaux des pays membres de la CEPALC de répondre aux besoins et de saisir les occasions auxquels donnent lieu les objectifs environnementaux du nouveau programme de développement durable*
- c) *Renforcement des moyens dont disposent les administrations des pays membres de la CEPALC pour concevoir et mettre en œuvre des politiques efficaces de promotion du commerce sans exclusive, axées plus particulièrement sur les petites et moyennes entreprises d'exportation, l'emploi, l'égalité des sexes et la réduction de la pauvreté*

713. En 2016-2017, huit pays (objectif biennal : 8) ont utilisé les informations et les conseils dispensés par les services de coopération technique de la CEPALC. La Colombie, l'Équateur, El Salvador, le Honduras, le Nicaragua et le Pérou ont pris des mesures afin d'encourager les petites et moyennes entreprises d'exportation à innover et de favoriser le commerce durable, tant sur le plan social qu'environnemental. Par ailleurs, le Guatemala et le Honduras ont évalué les effets qu'entraînerait un approfondissement de l'union douanière. Les administrations de 12 pays membres de la CEPALC (objectif biennal : 8) ont mis au point des mesures favorables au commerce sans exclusive. Grâce à l'analyse de leurs chaînes de valorisation, la Bolivie, la Colombie, l'Équateur et le Pérou ont évalué les possibilités qui s'offraient à eux pour diversifier leurs exportations et leurs capacités productives. Le Costa Rica, El Salvador, le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Panama ont participé à des ateliers de renforcement des capacités, ce qui les a rendus plus aptes à mettre en œuvre des mesures de facilitation du commerce, conformément à l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC. Quatorze institutions publiques et organisations privées des pays membres (objectif biennal : 17) sont désormais plus à même de répondre aux besoins et à saisir les occasions auxquels donnent lieu les objectifs environnementaux du nouveau programme de développement durable. Un dialogue entre les secteurs public et privé a notamment été instauré en Équateur en vue d'analyser l'empreinte écologique des exportations de thon et un programme pilote a été mis en œuvre par les institutions de 11 pays producteurs de café dans le cadre du Réseau d'Amérique latine et des Caraïbes pour le suivi de l'empreinte écologique du café, avec la coordination de la CEPALC et en collaboration avec la Fondation régionale de promotion de la compétitivité des micro, petites et moyennes entreprises en Amérique centrale.

Sous-programme 2

Production et innovation

- a) *Renforcement des moyens dont disposent les pays de la région pour concevoir, mettre en œuvre et évaluer des stratégies et des politiques propres à accroître leur productivité économique et leur pouvoir d'innovation*
- b) *Amélioration des moyens dont disposent les pays de la région pour concevoir des politiques publiques et des systèmes réglementaires régissant la responsabilité sociale et la gouvernance des entreprises qui soient de nature à accroître la viabilité et la productivité des entreprises, le but étant que le secteur de production contribue davantage à la réalisation des objectifs de développement durable*

714. En 2016-2017, 12 pays (objectif biennal : 7) ont bénéficié des services de coopération technique de la CEPALC, ce qui leur a permis d'accroître leur productivité économique et leur pouvoir d'innovation. En Équateur, la politique agricole, la politique industrielle pour la période 2016-2025 et la stratégie nationale tendant à modifier la matrice de production des apports ont été renforcées. Au Chili, la Société pour le développement de la production et l'organisme Invest Chile ont élaboré des programmes stratégiques de spécialisation intelligente ainsi qu'une stratégie d'investissement dans les technologies exportables. En République dominicaine, le plan d'action national pour le numérique (2016-2020) a été élaboré à l'aide des services consultatifs de la Commission. Au Brésil, la stratégie numérique a été établie à partir des documents d'orientation de la CEPALC. En Argentine, le Secrétariat des petites et moyennes entreprises et du développement régional a mis en œuvre une nouvelle loi-cadre destinée à promouvoir les petites et moyennes entreprises, conformément aux recommandations de la CEPALC. Grâce à des stages de formation organisés en 2016 par la CEPALC, la Bolivie, le Brésil, le Costa Rica, l'Équateur, le Panama et le Venezuela ont pu renforcer leur aptitude à élaborer des politiques propres à accroître l'innovation et le développement technologique. Dans le cadre du dialogue régional sur le haut débit, l'Argentine, la Bolivie, le Brésil, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, l'Équateur, le Mexique, le Paraguay, le Pérou et l'Uruguay ont intégré de nouvelles questions prioritaires liées aux technologies de l'information et de la communication dans les dialogues nationaux sur les politiques. En raison d'une modification des normes de gouvernance des entreprises dans plusieurs pays bénéficiaires (Brésil, Chili, Colombie, Mexique et Pérou) en 2016-2017, l'action menée a dû être recentrée sur la définition et la révision des normes et indicateurs nationaux de gouvernance des entreprises. Une évaluation approfondie du cadre juridique régissant la gouvernance des entreprises en matière de fusions et acquisitions a été menée à bien dans sept pays d'Amérique latine (Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Équateur, Mexique et Pérou), dépassant ainsi l'objectif biennal (4).

Sous-programme 3

Politiques macroéconomiques et croissance

- a) *Renforcement des moyens dont disposent les décideurs nationaux des pays membres pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des mesures macroéconomiques et financières visant à stabiliser la croissance et à faire correspondre les cycles économiques et les priorités de développement à moyen et à long terme*

- b) *Amélioration des moyens dont disposent les pays de la région pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer des politiques, des réglementations et des mesures destinées à promouvoir une croissance inclusive à long terme et à réaliser des progrès sociaux essentiels*

715. En 2016-2017, les décideurs issus de six pays (objectif biennal : 6) ont salué l'utilité des services consultatifs fournis par la CEPALC dans le domaine de la conception de politiques propres à renforcer la croissance à long terme. Le Pérou a bénéficié d'un soutien pour élaborer des politiques nationales durables en matière de logistique et de mobilité. La Colombie et le Venezuela ont reçu des orientations concernant la réouverture de leur frontière commune. La Colombie et la République dominicaine ont bénéficié d'un appui pour renforcer leurs politiques de protection des chômeurs, l'accent étant mis sur la formation professionnelle et le renforcement des capacités. Le Panama a tiré parti du « Forum sur le financement des objectifs de développement durable, la coopération fiscale et le principe de transparence : à la recherche d'un équilibre pour les pays en développement ». Enfin, le Chili est désormais plus apte à cerner ses demandes de compétences actuelles et futures et a œuvré à la création d'un programme de formation destiné aux personnes handicapées. Quarante-deux pour cent des bénéficiaires (objectif biennal : 82 %) des services de coopération technique de la CEPALC ont considéré comme « utiles » ou « très utiles » les activités auxquelles ils ont participé lors de séminaires régionaux majeurs et de réunions d'experts sur les enjeux liés au développement durable et à son financement, sur l'adoption de politiques fiscales régionales et sur la stimulation de la croissance dans la région. En 2016-2017, sept pays (objectif biennal : 7) ont tenu compte des conseils et des recommandations formulés par la CEPALC en vue de promouvoir une croissance sans exclusive. L'Argentine, le Chili, l'Équateur, le Mexique et le Panama ont mis en œuvre des politiques ou des mesures en matière fiscale conformes aux recommandations de la CEPALC. Par ailleurs, le Chili, la Colombie, l'Équateur et la République dominicaine ont pris diverses mesures intéressant le marché du travail.

Sous-programme 4 Développement social et égalité sociale

- a) *Amélioration des connaissances et des moyens techniques dont disposent les administrations nationales et infranationales pour élaborer, appliquer et évaluer des politiques, plans et programmes de réduction de la pauvreté, de protection sociale et de lutte contre les inégalités structurelles ou naissantes qui se manifestent entre les groupes sociaux et entre les hommes et les femmes*
- b) *Renforcement des moyens techniques dont disposent les organismes à vocation sociale pour mieux analyser les questions sociales et améliorer les retombées et l'efficacité de l'action menée par les pouvoirs publics dans ce domaine*

716. En 2016-2017, l'assistance technique apportée par la CEPALC a conduit à l'adoption de 10 politiques, plans et programmes de protection sociale (objectif biennal : 8) visant à réduire les inégalités structurelles ou naissantes. On peut notamment citer les mesures suivantes : le plan national relatif au développement social en El Salvador ; le programme de lutte contre la pauvreté TEKOPORA au Paraguay ; le programme de télésanté en Uruguay ; les politiques nationales et régionales du Conseil national de la culture et des arts et du Conseil consultatif sur les politiques numériques au service de l'éducation au Chili ; le programme des maisons connectées au Costa Rica ; la stratégie d'élimination de la pauvreté en El Salvador ; le projet pilote relatif au modèle prévisionnel sur le travail des enfants en Argentine, en Jamaïque et au Pérou. Quarante-huit pour cent des bénéficiaires (objectif biennal : 68 %) des services de coopération technique de la CEPALC ont

indiqué avoir renforcé leurs connaissances et leurs compétences en matière de conception et de mise en œuvre de politiques et programmes de développement axés sur l'égalité. En outre, sept institutions (objectif biennal : 5) sont désormais plus aptes à concevoir et mettre en œuvre des politiques sociales destinées à mieux analyser les questions sociales et à améliorer les retombées et l'efficacité de l'action menée par les pouvoirs publics dans ce domaine.

Sous-programme 5 **Population et développement**

- a) *Renforcement des moyens techniques dont disposent les parties concernées des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour suivre les tendances démographiques et étudier les questions de population et de développement en vue d'élaborer des politiques et des programmes sociodémographiques*
- b) *Renforcement des moyens techniques dont disposent les pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Consensus de Montevideo sur la population et le développement et d'autres accords internationaux portant sur ces questions, et dans la mise en œuvre des recommandations correspondantes*

717. En 2016-2017, neuf bureaux nationaux de statistique (objectif biennal : 7) (Bolivie, Chili, Cuba, Guatemala, Haïti, Honduras, Pérou, République dominicaine et Uruguay) ont eu recours à des méthodes et outils élaborés par la CEPALC lors de la préparation et de la conduite des recensements de la population et des logements et de l'évaluation de leurs résultats. Grâce à l'assistance technique fournie par la CEPALC, 11 institutions issues de 11 pays de la région (objectif biennal : 10) ont mis sur pied des politiques ou des mesures qui intègrent des considérations ethniques et le principe du respect des droits fondamentaux dans le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs énoncés dans le programme régional et dans les accords internationaux concernés et la mise en œuvre des recommandations correspondantes. Le Mexique et le Honduras ont adopté des mesures de prévention des grossesses d'adolescentes. Le Chili, le Guatemala, le Honduras, le Mexique, le Pérou, l'Uruguay et le Venezuela ont pris des mesures en faveur des droits des populations autochtones, des personnes d'ascendance africaine et de l'interculturalité. En outre, plusieurs pays (dont l'Argentine, la Bolivie, le Chili et le Costa Rica) ont adopté des lois, des politiques et des programmes en faveur des personnes âgées. Le Chili et le Costa Rica ont également tenu compte des recommandations de la CEPALC dans leurs lois, politiques et programmes nationaux relatifs au handicap.

Sous-programme 6 **Développement durable et établissements humains**

- a) *Renforcement de la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'appliquer des politiques et des mesures propices au développement durable, notamment en ce qui concerne les mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets et les établissements humains*
- b) *Renforcement de la capacité des gouvernements de la région et d'autres parties prenantes de suivre et de faire progresser l'application des accords internationaux relatifs au développement durable, aux changements climatiques et aux établissements humains*

718. En 2016-2017, quatre gouvernements (dont le Chili, le Costa Rica et le Venezuela) (objectif biennal : 2) ont progressé dans le suivi des dépenses publiques

consacrées à l'environnement, conformément aux recommandations et aux propositions d'action de la CEPALC. En Équateur, le Ministère des finances met actuellement en place une politique de classification des dépenses en faveur d'un environnement équitable pour tous. Six gouvernements (objectif biennal : 4) ont renforcé leur aptitude à évaluer la performance environnementale ou à mettre en place une comptabilité économique et environnementale grâce à l'assistance technique de la CEPALC. Le Chili et le Pérou ont fait l'objet d'une étude de performance environnementale. La Colombie a inscrit un taux d'émission de gaz à effet de serre dans sa dernière proposition de réforme fiscale, tel que proposé par la CEPALC. Enfin, la Colombie, le Costa Rica et le Paraguay ont fixé leurs contributions nationales respectives en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre. En outre, quatre gouvernements (objectif biennal : 4) ont renforcé les droits d'accès nationaux en matière d'environnement et consolidé la coopération régionale à la suite des activités de renforcement des capacités organisées par la CEPALC. Ainsi, la Dominique, la Grenade et Saint-Kitts-et-Nevis sont devenus signataires de la Déclaration concernant l'application du principe 10 de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, tandis que Sainte-Lucie a rejoint le comité de négociation y afférent, permettant ainsi de réaliser d'importants progrès dans l'accès à l'information en matière d'environnement. Enfin, 89 % (objectif biennal : 65 %) des participants aux ateliers ont déclaré avoir tiré parti des formations organisées par la CEPALC sur le développement durable, les changements climatiques et les établissements humains.

Sous-programme 7

Ressources naturelles et infrastructures

- a) *Renforcement de la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes d'évaluer et de mettre en œuvre des politiques et des outils favorisant la gestion durable des ressources naturelles*
- b) *Renforcement de la capacité des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de formuler des politiques et des stratégies globales et durables dans les domaines de l'infrastructure, de la logistique et de la mobilité, en tenant dûment compte des mécanismes d'intégration régionale*

719. En 2016-2017, huit pays (objectif biennal : 9), à savoir le Belize, la Bolivie, le Brésil, le Costa Rica, Haïti, le Paraguay, le Pérou et Trinité-et-Tobago, ont bénéficié des recommandations formulées par la CEPALC concernant le dialogue intersectoriel sur la corrélation entre logistique et utilisation durable des ressources naturelles. Le Brésil et le Pérou ont renforcé leur capacité d'évaluer la navigation intérieure, tandis que le Costa Rica a consolidé sa gouvernance en matière de transports et son intégration logistique, aux fins de l'utilisation durable des ressources naturelles. Grâce aux services de coopération technique proposés par la CEPALC, au moins 15 pays de la région (objectif biennal : 7) ont mis en place des politiques ou des mesures. Ainsi, Haïti a adopté des politiques publiques destinées à moderniser les transports terrestres. El Salvador a renforcé ses politiques publiques relatives à la mobilité, à la logistique, aux transports et aux ports. L'Équateur a mis sur pied une politique énergétique nationale. La République dominicaine a élaboré une loi sur la mobilité, les transports terrestres et la sécurité routière. Le Belize s'est doté d'une politique nationale relative à la logistique et à la mobilité. Le Costa Rica et le Mexique ont renforcé leur législation relative à l'eau. En outre, au moins huit autres pays ont reçu une formation technique sur une méthode harmonisée mise au point par la CEPALC, la Banque interaméricaine de développement et la Société andine de développement pour mesurer les investissements public-privé dans les infrastructures aux niveaux national et infranational. Les pays bénéficiaires ont ainsi considérablement renforcé leurs capacités et amélioré les procédures nationales

permettant de mettre à jour et d'assurer la continuité de la base de données régionale INFRALATAM. Enfin, six pays membres du Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale (objectif biennal : 6) ont progressé dans la mise en œuvre des politiques sous-régionales relatives à la logistique et à la mobilité, donnant ainsi suite aux recommandations de la CEPALC.

Sous-programme 8 **Statistiques**

- a) *Renforcement de la capacité technique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de suivre la situation économique et sociale et l'état de l'environnement et d'adopter des politiques fondées sur des données factuelles*
- b) *Renforcement de la capacité technique des pays d'Amérique latine et des Caraïbes de mettre en œuvre le Système de comptabilité nationale et d'améliorer l'intégration régionale des systèmes statistiques nationaux*

720. En 2016-2017, neuf pays (objectif biennal : 8) ont progressé dans la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale (2008) et du Système de comptabilité environnementale (2012). Les agents des instituts nationaux de statistique et des banques centrales d'Argentine, du Brésil, de Curaçao, de l'Équateur, du Paraguay et de l'Uruguay ont bénéficié d'un appui aux fins de la mise en œuvre du Système de comptabilité nationale (2008). Par ailleurs, des services techniques ont été proposés au Brésil, à la Colombie, à Curaçao, à la Jamaïque, au Paraguay et à l'Uruguay aux fins de la mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale (2012). En outre, une formation sur la comptabilité nationale a été organisée au Chili à l'intention de 12 agents des banques centrales et des instituts nationaux de statistique du Brésil, de la Colombie, de l'Équateur, du Paraguay et de l'Uruguay. Quatorze pays (objectif biennal : 11) ont tenu compte des recommandations de la CEPALC dans l'élaboration de statistiques permettant de suivre les tendances économiques, environnementales et sociales. Grâce à l'appui technique proposé par la CEPALC dans le domaine de la mesure des indicateurs relatifs à la biodiversité et à l'écosystème, le Chili a pu renforcer ses capacités humaines et améliorer sa stratégie nationale pour la biodiversité, en y intégrant six nouveaux indicateurs issus des objectifs de développement durable n^{os} 14 et 15, donnant lieu à une coopération Sud-Sud avec le Mexique. En outre, la Bolivie, le Chili, le Costa Rica, l'Équateur, le Guatemala, le Mexique, le Paraguay et le Venezuela ont bénéficié d'un appui technique afin d'élaborer des enquêtes sur les ménages et d'en analyser les données. Les pays membres du Secrétariat permanent du Traité général d'intégration économique de l'Amérique centrale ont, quant à eux, participé à un atelier régional sur la mesure des indicateurs relatifs à la pauvreté et aux inégalités, ce qui leur a permis d'intégrer les recommandations de la CEPALC dans leurs méthodes nationales.

721. En moyenne, 88 % (objectif biennal : 80 %) des participants à l'atelier régional sur la comptabilité environnementale aux fins de l'analyse des politiques ont jugé cette activité « satisfaisante » ou « très satisfaisante ».

Sous-programme 9 **Activités sous-régionales en Amérique centrale, à Cuba, en Haïti, au Mexique et en République dominicaine**

- a) *Renforcement de la capacité des institutions nationales et sous-régionales en matière de conception, d'évaluation, de promotion et de mise en œuvre de politiques et de cadres et mécanismes dans les domaines du développement socioéconomique, de l'intégration et du développement productif, avec un accent sur les changements structurels et l'égalité multidimensionnelle*

- b) *Renforcement de la capacité des institutions nationales et sous-régionales en matière de conception, d'évaluation, de promotion et de mise en œuvre de politiques et de cadres et mécanismes dans les domaines de l'énergie et de l'intégration énergétique et de l'adaptation inclusive et durable aux changements climatiques, avec une période de transition adaptée vers des économies à faible émission de carbone et une stimulation conjointe de la réalisation des objectifs de développement durable et l'essor économique de certains secteurs, y compris le développement agricole et la sécurité alimentaire*

722. En 2016-2017, sept institutions (objectif biennal : 7) ont appliqué les recommandations formulées par la CEPALC dans les domaines du développement socioéconomique, de l'intégration et du développement productif. El Salvador a amélioré la réglementation administrative relative à la loi sur la protection sociale et le développement. Le Mexique a poursuivi son processus d'élaboration, d'examen et d'approbation de la Constitution, selon une démarche respectueuse des droits de l'homme. Cuba a avancé sur le sujet des méthodes relatives aux chaînes de valorisation. Le Conseil des ministres des finances des pays d'Amérique centrale a progressé sur la question des multiplicateurs budgétaires. Le Honduras a poursuivi son examen national volontaire sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Enfin, le Guatemala et le Honduras ont progressé dans l'étude des effets macroéconomiques de l'intégration profonde. Sept institutions (objectif biennal : 7) ont appliqué les recommandations de la CEPALC relatives à l'énergie et aux changements climatiques : les pays participant au Projet Mesoamerica, au plan régional pour l'efficacité énergétique ; le Costa Rica et le Honduras, à l'élaboration de scénarios d'impact du climat sur la santé humaine ; le Costa Rica, au partage des connaissances et au renforcement des capacités aux fins de l'établissement d'un système de gestion des variables liées aux changements climatiques et des risques pour le secteur agricole ; le Costa Rica et le Nicaragua, à l'examen de la tarification de l'électricité et à l'élaboration de propositions pour la redéfinir ; El Salvador, à l'examen et à l'actualisation du mécanisme de fixation des prix du carburant. Au total, 351 participants (dont 149 femmes) ont bénéficié de cours de formation sur les risques liés aux changements climatiques, notamment leur incidence sur la santé et leurs possibles effets sur le secteur du café en Amérique centrale. Quatre-vingt-quatorze pour cent des personnes interrogées (objectif biennal : 85 %) ont jugé ces activités « excellentes », « très satisfaisantes » ou « satisfaisantes ».

Sous-programme 10

Activités sous-régionales dans les Caraïbes

- a) *Renforcement de la capacité des pays de la sous-région de venir à bout des problèmes de développement économique, social et environnemental*

723. En 2016-2017, huit pays (objectif biennal : 7) ont appliqué les recommandations de la CEPALC en adoptant des politiques ou des mesures destinées à venir à bout des problèmes économiques, sociaux et environnementaux. À la demande des gouvernements nationaux, la CEPALC a procédé à une série d'évaluations des effets d'une catastrophe à l'aide de sa méthode d'estimation des dommages et des pertes à Anguilla, aux Bahamas, dans les Îles Vierges britanniques, à Saint-Martin (partie néerlandaise) et dans les Îles Turques et Caïques. Après avoir été frappé par un tremblement de terre en 2016, l'Équateur a reçu une formation et des orientations sur cette méthode. L'évaluation ainsi réalisée a constitué la principale source d'informations permettant de chiffrer le coût du processus de relèvement dans le pays. Saint-Kitts-et-Nevis a bénéficié d'une assistance technique dans le cadre de l'élaboration d'un plan de mise en œuvre en faveur du développement du secteur de la navigation de plaisance, ce qui s'est traduit par des retombées positives. La Grenade a également suivi les conseils de la CEPALC pour le recensement des sous-secteurs

de services non liés au tourisme et l'élaboration d'un cadre d'action et d'une stratégie destinés à encourager la diversification de l'économie et la croissance économique durable. La Grenade élabore actuellement des mesures alignées sur ces recommandations. Des activités de renforcement des capacités sur la méthode d'évaluation des dommages et des pertes ont été proposées à l'intention des responsables nationaux au Brésil, au Panama, au Paraguay et au Pérou. À l'issue de ces activités, 91 % des participants interrogés (objectif biennal : 80 %) ont estimé que les services fournis étaient « très utiles » ou « utiles » et ont reconnu avoir bénéficié des services de coopération technique de la CEPALC.

5. Développement économique et social en Asie occidentale

Sous-programme 1

Gestion intégrée des ressources naturelles à l'appui du développement durable

- a) *Renforcement de la capacité des États membres d'adopter des stratégies, plans et politiques en faveur de la gestion intégrée des ressources naturelles*
- b) *Renforcement de la capacité des États membres d'améliorer la coopération et la coordination dans les domaines de l'alimentation, de l'environnement, de l'eau et de l'énergie*
- c) *Renforcement de la capacité des États membres d'élaborer des politiques, stratégies et cadres visant à atténuer les effets des changements climatiques, à s'y adapter et à réduire les risques de catastrophe*

724. Quatre pays membres ont bénéficié des activités menées par la CESAO dans le cadre du sous-programme. La Commission a contribué à : a) la formulation d'une stratégie visant à instituer un système national libanais de transfert de technologies dans les industries pétrolières et gazières ; b) l'élaboration de lois sur l'utilisation rationnelle de l'énergie au Soudan ; c) l'évaluation et la hiérarchisation des activités effectuées par le Ministère syrien de l'électricité et la mise au point d'un plan d'activités par ce même ministère pour faire avancer la restructuration du secteur syrien de l'électricité. À Oman, elle a également dispensé une formation à l'utilisation des systèmes d'information géographique pour établir des cartes régionales des ressources en eau.

725. Un appui a été fourni dans les domaines de l'environnement, de l'eau et de l'énergie. Le Réseau arabe pour la gestion intégrée des ressources en eau (AWARENET) a mené des activités ciblées au niveau régional sur la gestion de l'eau, l'intégrité de l'eau et l'hydrodiplomatie. Un appui consultatif a été apporté à l'Union arabe de l'électricité afin de renforcer les capacités, de réduire les pertes d'électricité dues à des raisons techniques et de favoriser la conclusion d'accords d'achat d'électricité pour les applications à grande échelle de l'énergie renouvelable. La CESAO a également aidé les États membres à appliquer la Stratégie régionale arabe pour l'adoption de modes de consommation et de production durables en recensant les pays arabes les plus avancés dans les domaines prioritaires à cet égard.

726. La CESAO a continué à renforcer les capacités des négociateurs arabes spécialisés dans les changements climatiques. Treize États membres ont élaboré leur propre programme national de développement durable, comprenant notamment des objectifs et des plans relatifs aux changements climatiques et des contributions prévues déterminées au niveau national.

Sous-programme 2

Développement social

- a) *Renforcement de la capacité des gouvernements de mettre au point des politiques intégrées axées sur les droits en faveur d'un développement social inclusif*
- b) *Renforcement de la capacité des gouvernements d'intégrer les questions migratoires à leurs plans de développement*
- c) *Renforcement de la capacité des gouvernements d'adopter des mécanismes participatifs et de veiller à la participation de la société civile aux dialogues sur les politiques et aux réformes*

727. En 2017, avec l'appui de la CESAO, la Jordanie et le Soudan ont adopté de nouvelles lois globales sur le handicap. Le Maroc a lancé une nouvelle stratégie visant à améliorer l'accès des personnes handicapées aux ressources électroniques.

728. En partenariat avec la Ligue des États arabes, la CESAO a pris part au Mécanisme consultatif de la région arabe sur les migrations, y compris à la réunion extraordinaire du Mécanisme organisée en amont de la réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants tenue en septembre 2016. Lors de cette réunion extraordinaire, les États arabes ont arrêté une position commune dans un document final qui a ensuite été pris en compte dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants.

729. Les travaux de la CESAO sur le renforcement et la promotion de la mobilité de la main-d'œuvre et de la protection des travailleurs migrants ont contribué à plusieurs changements au niveau des politiques dans trois États membres (Bahreïn, Maroc et Qatar).

730. En 2016-2017, des représentants de six pays membres (Arabie saoudite, Bahreïn, Émirats arabes unis, Jordanie, Oman et Qatar) et de deux organisations non gouvernementales du Liban et d'Oman se sont engagés à adopter l'approche participative de la CESAO à l'égard du développement et à tenir des dialogues sur la prise en compte des questions d'égalité et de justice sociale dans les plans et programmes de développement. La Jordanie a adopté la nouvelle trousse à outils de la Commission sur le renforcement de la capacité des jeunes Arabes de participer à la vie publique et à la prise de décisions et pris des mesures pour la mettre en œuvre au niveau national. Grâce à toutes ces initiatives, huit engagements avaient été pris à la fin de 2017, soit plus que l'objectif de quatre engagements fixé pour 2016-2017.

Sous-programme 3

Développement économique et intégration

- a) *Renforcement de la capacité des pays membres de la région d'élaborer et d'appliquer les politiques et stratégies macroéconomiques appropriées pour une croissance économique durable en ce qui concerne la diversité et la mise en œuvre des objectifs de développement durable*
- b) *Renforcement de la capacité des pays membres de continuer à appliquer les accords conclus dans le domaine du transport international pour améliorer l'intégration régionale, et à mettre en place les autres éléments du système de transport intégré du Machrek arabe, notamment les institutions et les dispositifs de développement des transports et des échanges, et de promotion de la sécurité routière*
- c) *Renforcement de la capacité des pays membres de la région d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques et des stratégies macroéconomiques favorisant une croissance économique durable, la création d'emplois et l'atténuation de la pauvreté*

d) *Renforcement de la capacité des pays membres de comprendre les enjeux de l'intégration de la région et d'adopter des politiques macroéconomiques appropriées à l'appui de l'intégration régionale et de la croissance économique*

731. La CESAO a établi un indicateur composite servant à évaluer le degré de justice économique dans la région arabe en définissant les éléments qui composent cette justice du point de vue de l'élaboration des politiques. L'indicateur a été adopté par un certain nombre de pays, dont Bahreïn, le Liban et Oman.

732. Avec l'appui de la CESAO, l'Arabie saoudite a créé un comité de facilitation du commerce et des transports et l'Iraq a mis en place un système à guichet unique afin de réformer la facilitation du commerce.

733. Le rapport arabe sur la pauvreté multidimensionnelle a été présenté par la Ligue des États arabes, la CESAO, l'UNICEF et l'Oxford Poverty and Human Development Initiative lors de la soixante et onzième session de l'Assemblée générale en septembre 2017. À sa réunion tenue le même mois, le Conseil des ministres de la région arabe chargés des affaires sociales de la Ligue des États arabes a adopté les recommandations figurant dans le rapport. Ces travaux offrent des pistes prometteuses pour éliminer la pauvreté dans la région, y compris pour poursuivre l'élaboration de la stratégie arabe de réduction de la pauvreté. À cet égard, la CESAO a aidé l'Iraq, la Jordanie et la Mauritanie à concevoir des mesures nationales de lutte contre la pauvreté conformément au projet de cadre sur la pauvreté multidimensionnelle.

734. La Commission a également aidé le Gouvernement tunisien à analyser les conséquences économiques et budgétaires de sa nouvelle structure tarifaire et les autorités douanières libanaises à examiner différents tarifs extérieurs communs. Cette initiative a encouragé les deux pays à réviser leurs politiques tarifaires.

Sous-programme 4

La technologie au service du développement et de l'intégration régionale

- a) *Les pays membres tirent parti des technologies de l'information et des communications et de l'innovation pour renforcer les effets sur le développement économique et social*
- b) *Les pays membres mettent en œuvre des politiques ou des cadres législatifs et réglementaires harmonisés dans les domaines de la science, de la technologie et l'innovation ainsi que des technologies de l'information et des communications*

735. Les activités de conseil et de renforcement des capacités menées par la CESAO ont eu pour objet d'aider les pays membres à tirer parti de l'innovation ainsi que des technologies de l'information et des communications aux fins du développement socioéconomique.

736. En 2016-2017, en offrant des services consultatifs et des ateliers de renforcement des capacités, la CESAO a aidé ses membres à formuler des politiques de cyberadministration, à élaborer et à examiner la cyberlégislation, à mesurer l'état d'avancement des services d'administration en ligne et mobile, à mettre au point un cadre national garantissant la qualité des services en ligne.

737. La CESAO a également aidé ses États membres à développer et à renforcer leurs systèmes nationaux d'innovation en créant des pépinières technologiques et des bureaux de transfert de technologie.

738. Au total, ces activités ont été menées dans 11 pays membres : Bahreïn, Émirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Maroc, Mauritanie, Liban, République arabe syrienne, Soudan, Tunisie et Palestine.

739. La CESAO a aidé les pays membres à appliquer des politiques dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation ainsi que des technologies de l'information et des communications. Ainsi, la Jordanie met actuellement en œuvre la feuille de route nationale proposée en vue de mettre au point une stratégie numérique nationale et le Maroc travaille à l'élaboration d'un plan d'action national sur l'accessibilité numérique.

740. La CESAO a créé le conseil de cyberadministration dans la région arabe afin de renforcer le partage des connaissances. Plusieurs réunions ont été tenues au Liban et aux Émirats arabes unies.

Sous-programme 5

Établissement de statistiques aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits

- a) *Application, par les bureaux nationaux de statistique, de méthodes conformes aux bonnes pratiques et aux normes et recommandations internationales*
- b) *Meilleure utilisation, par les parties prenantes, des statistiques de qualité et des études méthodologiques réalisées et diffusées par le sous-programme dans un format accessible*
- c) *Adoption, par les bureaux régionaux et nationaux de statistique, d'accords et de principes généraux pour l'harmonisation et la comparabilité des statistiques officielles*

741. La CESAO a encouragé la coopération technique multilatérale et bilatérale à l'appui de l'application de méthodes statistiques normalisées et du renforcement de la capacité des États membres de fournir des statistiques comparables à l'échelle internationale. Les activités ont porté sur la mise en place du Système de comptabilité nationale, l'acceptation/l'adoption du cadre mondial d'indicateurs des objectifs de développement durable et l'harmonisation de la stratégie concernant les recensements de la population et des logements de 2020. Les 18 pays membres de la CESAO ont défini des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable conformément au cadre mondial et aux stratégies nationales de développement durable. Ils sont également tous en mesure de fournir au minimum des estimations de base concernant les comptes nationaux. Dix-sept pays membres ont demandé à la Commission de les aider à préparer les recensements devant être menés en 2020.

742. Le portail statistique en ligne de la CESAO (<http://data.escwa-stat.org/>), qui repose sur des données statistiques nationales, a été consulté plus de 1 200 fois (objectif biennal : 500). Un module informatique de gestion des données a permis de nettoyer, de contrôler et de mieux structurer la base.

743. En coopération avec des partenaires internationaux (OCDE et Département des affaires économiques et sociales) et régionaux, la CESAO a aidé cinq pays (Égypte, Jordanie, Maroc, Soudan et Palestine) (objectif biennal : 3) à évaluer leurs systèmes statistiques et à élaborer des stratégies nationales, et des travaux préparatoires ont commencé dans d'autres pays, notamment des pays en situation de conflit.

Sous-programme 6

Promotion de la femme

- a) *Renforcer les synergies et la collaboration régionales entre les pays membres de façon à répondre aux exigences des instruments internationaux et accords mondiaux pertinents au moyen de cadres régionaux et sous-régionaux (domaine prioritaire : justice sociale)*

- b) *Aider les pays membres à concevoir, à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies, des politiques et des législations nationales tendant à éliminer la discrimination femmes-hommes dans tous les domaines socioéconomiques et politiques (domaine prioritaire : cohérence des politiques)*
- c) *Améliorer l'accès des femmes à tous les niveaux de la prise de décisions et leur représentation au sein des structures de gouvernance, en particulier en période de conflit et d'occupation, notamment en assurant la participation véritable des femmes au sein des organes exécutifs, législatifs et judiciaires (domaine prioritaire : participation et citoyenneté)*

744. Avec le concours de la CESAO, trois réseaux spécialisés dans les questions relatives aux femmes et à l'égalité des sexes ont été créés : a) un réseau en ligne visant à renforcer l'apprentissage mutuel et à diffuser des informations concernant l'égalité des sexes auprès des gouvernements, du personnel des Nations Unies et des organisations de la société civile ; b) le groupe de travail arabe sur l'égalité des sexes et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, issu de la septième session du Comité pour la promotion de la femme et dans le cadre duquel le Centre de la femme de la CESAO aidera les pays arabes à mettre au point des stratégies nationales sur l'objectif de développement durable n° 5 ; c) un réseau d'États membres de la CESAO permettant de mettre en commun connaissances, exemples de réussite et enseignements tirés de l'expérience en vue d'améliorer la situation des femmes dans leur pays. La CESAO a réussi à accroître le nombre de stratégies tenant compte de la problématique femmes-hommes en appliquant le principe de justice pour les femmes et en répondant aux demandes des pays. Le Centre de la femme a aidé les Émirats arabes unis en dispensant une formation sur la conception de leur stratégie sur les femmes et la paix et la sécurité. Il a également aidé le Liban à valider le deuxième cycle de sa stratégie sur les femmes et la République arabe syrienne à mettre au point sa stratégie sur les femmes et la paix et la sécurité. Enfin, la CESAO a appuyé la création de deux comités nationaux : un comité de rédaction placé auprès du Ministère d'État libanais pour la femme et chargé d'élaborer la stratégie du Liban sur la violence faite aux femmes et un plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité ; un comité consultatif placé sous l'autorité du Ministère soudanais de la protection et de la sécurité sociales et chargé d'exécuter le plan d'action national sur les femmes et la paix et la sécurité au Soudan.

Sous-programme 7

Atténuation des conflits et développement

- a) *Amélioration de la capacité des institutions publiques d'élaborer des stratégies et des politiques de gouvernance permettant de s'acquitter efficacement des fonctions étatiques pour satisfaire des besoins nouveaux*
- b) *Participation des États membres à un dialogue sur les actions à mener pour formuler et mettre en œuvre des stratégies pilotées par les pays pour relever les défis de transformation politique*
- c) *Mise au point par les États membres de stratégies permettant d'atténuer les incidences néfastes de l'occupation et les ramifications du conflit ainsi que leurs retombées indirectes sur le développement humain dans la région*

745. Neuf demandes de services consultatifs régionaux formulées par des pays membres (objectif biennal : 6) ont été traitées. Trois demandes émanaient des ministres irakiens chargés de la planification et de la réforme administrative et avaient pour objet : a) l'intégration dans la stratégie nationale de développement des problèmes liés aux personnes déplacées, en mettant l'accent sur la cohésion sociale et la réconciliation ; b) le lancement, dans les zones libérées de l'emprise de l'EIL,

d'un projet pilote sur le développement humain et la réconciliation ; c) le renforcement des compétences de base dans la fonction publique iraquienne.

746. En Palestine, l'accent a été mis sur l'alignement des plans nationaux de développement sur les objectifs de développement durable, ce qui a débouché sur une coopération à long terme dans trois domaines : objectif de développement durable n° 17, développement humain et développement des institutions en vue d'améliorer les services essentiels.

747. Au Yémen, des débats bilatéraux et des discussions de groupe ont éclairé l'élaboration de la stratégie de coopération à long terme entre la CESAO et le pays, visant à appuyer les institutions nationales lors du relèvement post-conflit. Au Liban, l'appui technique était axé sur la conception d'une stratégie nationale de gouvernance pour les organisations de la société civile et le secteur public et a permis l'élaboration d'un plan d'action national.

748. Un réseau sous-régional composé de hauts fonctionnaires arabes de six États membres a été créé afin de promouvoir les compétences essentielles dans le secteur public. En outre, 90 % des représentants des pays membres se sont déclarés satisfaits de l'appui technique reçu.

Chapitre 24

Droits de l'homme

Principaux résultats obtenus

En 2016-2017, le HCDH a continué de jouer un rôle important dans la promotion et la protection des droits de l'homme partout dans le monde. Dans le cadre de son mandat consistant à intégrer systématiquement les droits de l'homme dans les activités du système des Nations Unies, le Haut-Commissariat a encouragé le dialogue sur les droits de l'homme et les objectifs de développement durable à l'échelle du système, notamment dans le cadre de la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable tenue en 2017 et de l'élaboration de nouvelles orientations sur le bilan commun de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). Dans le cadre du programme de renforcement des capacités des organes conventionnels créé par l'Assemblée générale dans sa résolution [68/268](#), 170 représentants de 77 États parties ont bénéficié d'une formation de formateurs sur la présentation de rapports aux organes conventionnels, ce qui a permis d'accroître le nombre de rapports reçus, dont beaucoup n'avaient pas été présentés dans les délais. Par l'intermédiaire de ses 62 présences sur le terrain, le HCDH a appuyé la coopération technique et coordonné la création de 11 organes d'enquête ainsi que le soutien qui leur a été fourni. Il s'agit d'un mécanisme créé à la demande de l'Assemblée générale (le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables) et de 10 mécanismes créés à la demande du Conseil des droits de l'homme (3 pour le Burundi, 2 pour le Soudan du Sud, et 1 pour chacun des pays suivants : Myanmar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée et Yémen). Le Conseil des droits de l'homme et ses mécanismes ont continué d'œuvrer activement à la protection et à la promotion des droits de l'homme. Le Conseil a créé

trois nouveaux mandats au titre de procédures spéciales portant sur le droit au développement, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, et la lèpre), faisant ainsi passer leur nombre à 56.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Le HCDH continue d'éprouver des difficultés à répondre favorablement à toutes les demandes d'assistance qu'il reçoit. En 2016-2017, le Conseil des droits de l'homme a dû faire face à une charge de travail sans précédent, comme en témoignent les 295 réunions, dont 43 tables rondes, les 107 dialogues avec les experts mandatés au titre des procédures spéciales ou d'autres mécanismes du Conseil qui ont été organisés et l'adoption de 288 résolutions, déclarations du Président et décisions. À la fin de 2017, 1 274 communications enregistrées étaient en instance auprès des organes conventionnels, et 442 demandes d'action en urgence avaient été enregistrées aux fins d'examen par le Comité des disparitions forcées. Si le recours actif aux organes conventionnels par des particuliers alléguant de violations de leurs droits fondamentaux est encourageant, il faut toutefois mobiliser des ressources suffisantes pour éviter des retards importants et assurer le respect du principe de responsabilité.

749. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 91 % des 8 284 produits quantifiables prescrits, contre 91 % au cours de la période précédente. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat a été ramené de 280 en 2014-2015 à 3 en 2016-2017.

750. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 [[A/70/6 \(Sect. 24\)](#) et [A/70/6 \(Sect. 24\)/Corr.1](#)].

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

751. Le HCDH a continué de gérer efficacement son programme de travail et de respecter les objectifs fixés en fournissant en temps voulu 91 % des 9 143 produits prévus au titre du programme (objectif biennal : 90 %) et en exécutant 9 % de ces produits dans leur intégralité.

b) Personnel recruté et nommé en temps voulu

752. La durée moyenne de vacance des postes d'administrateurs s'est élevée à 173 jours (objectif biennal : 55). Le fait que l'objectif n'ait pas été atteint s'explique principalement par l'obligation faite aux responsables d'appliquer deux instructions administratives différentes concernant le dispositif de sélection du personnel et d'assurer la coordination avec différents interlocuteurs à Genève et à New York, compte tenu de l'utilisation de deux systèmes de recrutement parallèles au cours de la période. Les responsables ont dû se concentrer essentiellement sur les vacances de poste publiées dans Inspira et relevant du réseau Paix et questions politiques et humanitaires ainsi que sur le calendrier de la campagne de réaffectation au titre de la mobilité encadrée, lequel était relativement contraignant et exigeait de consacrer un temps et des efforts considérables aux activités prévues.

c) *Recensement des questions nouvelles dans le domaine des droits de l'homme exigeant l'attention des États Membres*

753. Au cours de la période, 97 références aux problèmes soulevés dans le rapport du Haut-Commissaire au Conseil des droits de l'homme ont été recensées (objectif biennal : 97), ce qui témoigne de l'intérêt que les États Membres continuent d'attacher aux questions thématiques et géographiques évoquées par le Haut-Commissaire.

d) *Renforcement de la cohérence de fond dans la conduite des activités menées par les organismes des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme*

754. Le HCDH a travaillé en étroite collaboration avec ses partenaires des Nations Unies aux fins de l'élaboration de politiques et de la mise en œuvre des politiques déjà adoptées, en particulier l'initiative « Les droits de l'homme avant tout » lancée par le Secrétaire général et la stratégie de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles introduite par celui-ci en mars 2017. La plupart des activités de politique générale menées depuis 2016 se sont inscrites dans le contexte de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. À titre d'exemple, le HCDH a joué un rôle de chef de file, au côté d'autres entités et sous l'égide du Comité de haut niveau sur les programmes et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), dans l'action menée à l'échelle du système pour intégrer l'égalité et le principe de non-discrimination dans les activités que mène l'Organisation à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable. Ces efforts ont abouti à l'adoption du Cadre d'action commun des Nations Unies sur l'égalité et la non-discrimination, qui a lui-même donné lieu à la publication, en 2017, du document phare intitulé « Leaving no one behind: equality and non-discrimination at the heart of sustainable development – a shared United Nations system framework for action » (Ne laisser personne de côté : l'égalité et la non-discrimination au cœur du développement durable – cadre d'action commun du système des Nations Unies). À la fin de la période, le nombre de documents directifs sur l'élaboration et la mise en œuvre de politiques relatives aux droits de l'homme adoptés par les organismes des Nations Unies et les mécanismes interinstitutions était conforme à l'objectif biennal (18 documents).

e) *Amélioration de la représentation géographique des fonctionnaires et de l'équilibre entre les sexes*

755. Le pourcentage moyen de postes soumis à la répartition géographique s'est élevé à 21,5 % en 2016-2017, ce qui est supérieur à l'objectif biennal de 20 % et témoigne des efforts faits par la direction pour choisir des candidats issus d'États Membres non représentés ou sous-représentés. Un effort analogue a été fait pour accroître le pourcentage de femmes nommées à des postes de la catégorie des administrateurs.

f) *Meilleur respect des délais de soumission de la documentation*

756. Le pourcentage de documents créneaux d'avant session destinés aux organes délibérants ayant été soumis par le HCDH dans les délais prescrits à l'appui des réunions tenues à Genève a atteint 88 % pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, et 84 % pour celle allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, dépassant ainsi l'objectif biennal de 80 %. Des efforts considérables ont été faits pour continuer de progresser vers l'objectif de 90 % établi par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/262.

- g) *Déploiement sans délai de spécialistes des droits de l'homme pour empêcher que les violations des droits de l'homme ne persistent et faire respecter le principe de responsabilité, conformément au mandat du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme*

757. La Section des interventions d'urgence du HCDH a coordonné la création de 11 organes d'enquête ainsi que le soutien qui leur a été apporté. Il s'agit d'un mécanisme créé à la demande de l'Assemblée générale (le Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables) et de 10 mécanismes créés à la demande du Conseil des droits de l'homme. La Section a également déployé 26 missions de surveillance des droits de l'homme, dont 23 opérant sur le terrain et 3 à distance (Jammu-et-Cachemire, République bolivarienne du Venezuela et Turquie). Au total, 37 missions ont été déployées en 2016-2017, un chiffre supérieur à l'objectif biennal (24 missions).

- h) *Meilleure connaissance pratique et théorique des activités menées par le Haut-Commissariat par les titulaires et garants des droits de l'homme*

758. Les activités de communication menées par le HCDH ont continué de progresser au cours de la période : en 2017, le nombre d'articles faisant référence au Haut-Commissariat a été le deuxième plus élevé jamais enregistré sur le moteur de recherche médiatique FACTIVA, le nombre de pages consultées a sensiblement augmenté, et les dernières nouvelles ont été reprises de nombreuses fois dans les médias sociaux. Cela montre que les messages relatifs aux droits de l'homme en rapport avec un thème précis ou une crise dans une zone particulière continuent de susciter l'intérêt des médias et du grand public. Quelque 52 800 articles de presse ont cité le Haut-Commissariat au cours de la période, soit deux fois plus que l'objectif fixé (25 000). Ces résultats sont principalement dus à une stratégie à long terme consistant à accorder une plus grande importance à la qualité, à l'actualité et à la pertinence des produits médiatiques. Le nombre de pages consultées au cours de la période s'est élevé à 50 286 562, pour un objectif biennal de 464 000 (l'indicateur a été modifié pour prendre en compte l'ensemble du site Web du Haut-Commissariat, et non plus seulement la page du centre des médias).

Sous-programme 1

Intégration des droits de l'homme, droit au développement et recherche et analyse

- a) **Intégration des droits de l'homme**

- a) *Soutien accru à la prise en considération de tous les droits de l'homme dans les programmes et activités du système des Nations Unies consacrés au développement économique et social, aux questions humanitaires, à la paix et à la sécurité et à la gouvernance et l'état de droit*

759. Au 31 décembre 2017, 45 projets et activités des Nations Unies (objectif biennal : 45) tenaient davantage compte des droits de l'homme, conformément à l'indicateur de succès correspondant. Le HCDH continue d'encadrer les efforts interinstitutions visant à intégrer les droits de l'homme dans les travaux du système des Nations Unies pour le développement sous l'égide du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD). À titre d'exemple, le Haut-Commissariat a présidé le Groupe de travail pour les droits de l'homme du GNUD et contribué activement aux activités d'autres groupes de travail et dispositifs clefs. Il apporte également un soutien actif à l'élaboration d'orientations générales et d'outils techniques à l'appui de la mise en œuvre du Programme 2030 et contribue constamment à ces activités sous

l'égide du GNUD, notamment en codirigeant l'équipe spéciale interinstitutions relevant du Groupe de travail du Programme, laquelle est chargée d'élaborer de nouvelles orientations axées sur les droits de l'homme pour ce qui est du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et de la programmation conjointe par pays.

- b) *Renforcement des capacités des entités des Nations Unies, pour donner à ces dernières les moyens de tenir davantage compte de tous les droits de l'homme dans leurs programmes et activités respectifs et d'aider les pays qui en font la demande à se doter de structures nationales de promotion et de protection des droits de l'homme et à renforcer celles qui existent déjà*

760. Au 31 décembre 2017, 37 projets et activités (objectif biennal : 37) avaient été mis en œuvre par le HCDH pour aider les pays et renforcer les capacités des entités des Nations Unies de tenir compte de tous les droits de l'homme dans leurs programmes et activités, notamment en participant à la procédure d'examen des politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale, en mettant l'accent sur les résultats escomptés du Cadre environnemental et social de la Banque sur les droits de l'homme et en contribuant activement à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques afin d'ouvrir la voie à une action climatique fondée sur les droits et associant toutes les parties. À l'occasion de la soixante-neuvième Assemblée mondiale de la Santé, le HCDH et l'Organisation mondiale de la Santé ont créé un groupe de travail de haut niveau constitué de défenseurs mondiaux chargés de mobiliser l'appui nécessaire à la mise en œuvre des mesures relatives aux droits de l'homme énoncées dans la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030). En 2017, le HCDH a contribué activement aux débats menés par le système des Nations Unies sur la justice transitionnelle et la lutte contre l'impunité en Gambie, en Iraq, au Népal, au Soudan du Sud, à Sri Lanka, en Tunisie, au Darfour et au Kosovo.

- c) *Meilleure connaissance dans tout le système des Nations Unies des questions de droits de l'homme et de leurs aspects intéressant la problématique femmes-hommes et le handicap*

761. En collaboration avec le Bureau de la coordination des activités de développement, le HCDH s'est employé à renforcer les capacités de direction des coordonnateurs résidents en matière de droits de l'homme en les invitant à participer au Forum des frontières (juillet 2016), en entreprenant d'élaborer une stratégie pour guider leur action fondée sur la transmission horizontale du savoir et le renforcement des compétences spécialisées, et en appuyant la mise en œuvre du programme d'orientation annuel destiné aux coordonnateurs. Dans le cadre du groupe de travail chargé des questions de direction, le Haut-Commissariat a coprésidé un processus visant à définir un modèle de direction des Nations Unies fondé sur des principes, lequel a été approuvé par le CCS à la fin de 2016. En 2017, plusieurs séminaires-retraites organisés à l'intention des coordonnateurs résidents au niveau régional (au Chili et au Liban) en vue d'examiner les moyens de tirer parti des synergies s'agissant de la réalisation et du suivi des objectifs de développement durable, d'une part, et du respect et du suivi des droits de l'homme, de l'autre, ont été l'occasion de renforcer les capacités des coordonnateurs résidents de la région de recenser ces synergies et de les mettre à profit. En décembre 2017, 15 % des coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire, des représentants spéciaux du Secrétaire général et d'autres fonctionnaires de l'Organisation à tous les niveaux (objectif biennal : 15 %) avaient reçu une formation et bénéficié des conseils du Haut-Commissariat.

b) Droit au développement

a) Meilleure intégration de la promotion et de la protection du droit au développement dans les partenariats mondiaux pour le développement et, le cas échéant, dans les politiques et les activités opérationnelles de développement des acteurs intéressés à tous les niveaux

762. Le HDCH a participé activement à plus de 11 projets ou activités d'envergure mondiale (objectif biennal : 11) visant à intégrer le droit au développement, notamment dans les partenariats mondiaux pour le développement. Le trentième anniversaire de la Déclaration sur le droit au développement, en 2016, a été célébré lors de plusieurs manifestations au cours desquelles des acteurs de très haut niveau ont renouvelé et réaffirmé leur engagement politique en faveur de ce droit. Ces manifestations, parmi lesquelles un débat de haut niveau tenu par l'Assemblée générale, une table ronde de haut niveau sur la transversalisation des droits de l'homme et une table ronde « anniversaire » organisée par le Conseil des droits de l'homme, ont permis de mettre l'accent sur le rôle du droit au développement dans le contexte évolutif des politiques de développement au niveau mondial à la lumière de l'adoption du Programme 2030 et des objectifs de développement durable ainsi que de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et du Programme d'Action d'Addis-Abeba. À cette occasion, les experts mandatés au titre d'une procédure spéciale et le GNUD ont publié deux déclarations communes. Pour sa part, le HCDH a publié une fiche d'information et plusieurs notes d'information sur le droit au développement et les questions connexes, produit deux vidéos et lancé une campagne dans les médias sociaux afin de mieux faire connaître la Déclaration et de montrer qu'elle demeurerait plus que jamais d'actualité.

b) Promotion et protection accrues de la réalisation du droit au développement

763. Le HCDH a mené quatre projets et activités pour appuyer la réalisation du droit au développement (objectif biennal : 4), notamment dans le cadre du mandat qui lui a été confié par le Conseil des droits de l'homme. Le Haut-Commissariat a plaidé sans relâche et avec succès en faveur de l'intégration de tous les droits de l'homme, y compris le droit au développement, dans la formulation des objectifs de développement durable et le suivi de leur mise en œuvre. À titre d'exemple, le trentième anniversaire de la Déclaration sur le droit au développement, célébré en 2016, a été l'occasion d'organiser plusieurs manifestations au cours desquelles des acteurs de très haut niveau ont renouvelé et réaffirmé leur engagement politique en faveur de ce droit. Comme indiqué précédemment, ces manifestations, parmi lesquelles un débat de haut niveau tenu par l'Assemblée générale, une table ronde de haut niveau sur la transversalisation des droits de l'homme et une table ronde « anniversaire » organisée par le Conseil des droits de l'homme, ont permis de mettre l'accent sur le rôle que jouait le droit au développement dans l'évolution des politiques de développement au niveau mondial, à la lumière de l'adoption du Programme 2030, de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et du Programme d'Action d'Addis-Abeba. À cette occasion, les experts mandatés au titre d'une procédure spéciale et le GNUD ont publié deux déclarations communes, et le HCDH a publié une fiche d'information et plusieurs notes d'information.

c) Amélioration de la prise de conscience, de la connaissance et de la compréhension du droit au développement à tous les niveaux

764. Le HCDH a poursuivi ses efforts et mené plusieurs activités visant à promouvoir une meilleure compréhension du droit au développement. En ce qui concerne les études et matériels d'information, il a publié une fiche d'information relative aux questions fréquentes sur le droit au développement en anglais, arabe et chinois (laquelle sera

également publiée dans d'autres langues) ; dans le contexte du trentième anniversaire de la Déclaration, il a également finalisé six notes d'information sur le droit au développement et les questions thématiques connexes, produit deux vidéos sur le sujet et lancé une campagne dans les médias sociaux parallèlement au débat de haut niveau tenu à l'occasion de cet anniversaire. En outre, un chapitre sur la contribution du Haut-Commissariat à la promotion de la paix mettant en lumière les liens entre droit au développement et objectifs de développement durable a été soumis à l'UNESCO dans le cadre d'une publication interinstitutions. L'objectif biennal (11 activités et matériels d'information) a été atteint.

c) Recherche et analyse

a) Amélioration du respect de l'exercice universel de la totalité des droits de l'homme et des libertés fondamentales, notamment en participant à la lutte contre la discrimination et en appuyant les efforts des États Membres dans ce sens

765. Plusieurs activités menées au titre du sous-programme ont permis d'améliorer la protection juridique à l'échelon national et de promouvoir la réalisation de tous les droits de l'homme, notamment les droits économiques, sociaux et culturels. Le HCDH a organisé de nombreuses manifestations, principales et parallèles, dans le cadre des sessions du Conseil des droits de l'homme et de l'Assemblée générale ainsi que plusieurs séminaires d'experts sur des questions thématiques prioritaires, telles que l'impunité, le principe de responsabilité, la discrimination, les migrations et les droits économiques, sociaux et culturels, et fourni une assistance technique et des conseils d'experts sur l'ensemble des droits de l'homme aux acteurs nationaux. L'objectif biennal (67 projets et mesures) a été atteint.

b) Renforcement des initiatives contribuant à l'élimination de toutes les formes de racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, y compris les formes contemporaines de racisme

766. Le HCDH a fourni un appui aux mécanismes de suivi de Durban, en particulier au Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, au Comité spécial du Conseil des droits de l'homme chargé d'élaborer des normes complétant la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et au Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine. La table ronde sur l'état de la discrimination raciale dans le monde organisée par le Conseil des droits de l'homme à l'occasion du quinzième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Durban a montré que le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée s'accroissent, tendance mondiale régulièrement dénoncée par le Haut-Commissaire au cours de la période. Le HCDH a mis à jour sa base de données sur les mesures concrètes visant à combattre le racisme, la discrimination, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, laquelle regroupe des outils publiquement accessibles conçus pour appuyer les efforts que font les pays dans ce sens. L'objectif biennal (22 mesures) a été atteint.

c) Renforcement de la contribution du Haut-Commissariat à la réalisation effective des objectifs de développement durable

767. Au cours de la période, le HCDH a mené ou pris 45 activités ou mesures (objectif biennal : 45) en vue de contribuer à la réalisation effective des objectifs de développement durable. En adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 en septembre 2015, les États Membres se sont engagés en faveur d'un nouvel instrument fermement ancré dans les normes internationales relatives au droit de l'homme et devant être mis en œuvre conformément à la législation internationale.

À cet égard, la plupart des activités menées au cours de la période se sont inscrites dans le contexte de la mise en œuvre du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba. Le HCDH a également apporté un soutien actif et une assistance technique aux États Membres durant les négociations intergouvernementales et fourni un apport technique important aux travaux menés par l'Équipe d'appui technique et l'Équipe spéciale des Nations Unies chargée du programme de développement pour l'après-2015.

- d) *Renforcement des activités menées pour promouvoir la connaissance, la prise de conscience et la compréhension de la protection juridique des droits de l'homme et pour plaider en faveur de la mise en œuvre de tous ces droits, notamment au niveau des pays, par le renforcement des capacités et la coopération internationale*

768. Plus de 37 activités (objectif biennal : 37) ont été menées au titre du sous-programme pour promouvoir la protection juridique à l'échelon national et la réalisation de tous les droits de l'homme, notamment les droits économiques, sociaux et culturels. Les acteurs nationaux ont bénéficié d'une assistance technique et de conseils d'experts sur tous les droits de l'homme. En ce qui concerne les droits des femmes, par exemple, le HCDH a renforcé sa collaboration avec les autorités judiciaires afin d'améliorer l'accès des femmes à la justice dans l'État plurinational de Bolivie, à Oman, au Panama et en République-Unie de Tanzanie. Il a fourni des conseils techniques sur les lois relatives aux droits des femmes et à l'égalité des sexes, notamment les droits économiques, sociaux et culturels, au Cambodge, en Gambie, au Honduras, au Kirghizistan, au Libéria, au Sénégal et en Tunisie. Au niveau mondial, les résultats du projet du Haut-Commissariat sur la responsabilité et les voies de recours ont été présentés à la trente-deuxième session du Conseil des droits de l'homme et se sont accompagnés de recommandations visant à renforcer les mécanismes judiciaires étatiques afin de veiller à ce que les entreprises qui commettent des atteintes aux droits de la personne aient à rendre des comptes.

- e) *Renforcement de l'aide que l'Organisation apporte aux États Membres, à la société civile, aux médias et aux institutions nationales des droits de l'homme, le cas échéant, qui en font la demande pour consolider l'état de droit et les institutions démocratiques nationales au service de la promotion et de la protection de tous les droits de l'homme pour tous*

769. Le HCDH a mené 53 activités (objectif biennal : 53) pour consolider l'état de droit et les institutions démocratiques à l'appui de la promotion et de la protection de tous les droits de l'homme pour tous, notamment dans le cadre du mandat que lui a confié le Conseil des droits de l'homme. Le Haut-Commissariat a organisé le premier Forum des Nations Unies sur les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit afin d'examiner en particulier les difficultés que rencontraient les jeunes et les possibilités qui s'offraient à eux dans le cadre de la prise de décision publique. Lors du Forum, des recommandations ont été formulées pour présentation au Conseil des droits de l'homme et suite à donner, lesquelles portaient sur les mesures supplémentaires qui pourraient être prises, notamment en vue de créer un environnement propice à la mobilisation des jeunes et à leur participation à l'élaboration de politiques de prévention de l'extrémisme violent, y compris dans des situations d'après conflit. Le HCDH, en collaboration avec le Centre Carter, a dirigé un projet de deux ans visant à réunir les observateurs électoraux et les défenseurs des droits de l'homme en vue d'encourager une approche électorale fondée sur ces droits et de promouvoir des stratégies de collaboration entre experts des droits de l'homme et spécialistes des questions électorales, notamment en faisant en sorte que les observateurs aient davantage recours à la jurisprudence en matière de mécanismes

relatifs aux droits de l'homme. À l'issue de trois ateliers sur les procédures spéciales, les organes conventionnels et l'Examen périodique universel, la dernière réunion tenue en décembre 2017 a été l'occasion d'approuver un plan d'action sur les droits de l'homme et les élections et de recenser les principaux moyens de continuer de promouvoir cette coopération.

f) Renforcement des compétences méthodologiques nécessaires à la mise en œuvre des activités dans le domaine des droits de l'homme et à la fourniture de conseils et d'une assistance aux États qui en font la demande, au système des Nations Unies et aux autres parties intéressées

770. Le HCDH a continué de renforcer les compétences méthodologiques en élaborant 51 directives et outils (objectif biennal : 51) visant à promouvoir la réalisation de tous les droits de l'homme. Il a fourni une formation et des conseils au niveau national, notamment des conseils méthodologiques personnalisés en matière de surveillance des droits de l'homme. Près de 400 services consultatifs ont été dispensés au titre du sous-programme, principalement sur l'utilisation de la base de données relative aux droits de l'homme ainsi que sur différents aspects de la surveillance, tels que la protection des sources, l'intégration de la question du genre dans les enquêtes, le rôle joué par le HCDH à l'appui des enquêtes menées au niveau national, l'interprétation des mandats enquêtes, l'utilisation des images satellite, et l'entretien et les formulaires d'information et de consentement préalable. Ces conseils, principalement destinés aux présences sur le terrain, mais aussi aux entités du siège chargées de mener des enquêtes (environ 15 %), ont bénéficié en premier lieu aux présences du Haut-Commissariat au Burundi, en Libye, en République centrafricaine, en Somalie, au Soudan du Sud et en Ukraine, ainsi qu'aux équipes d'investigation opérant dans ces pays.

g) Renforcement des moyens dont dispose le Haut-Commissariat pour dispenser formations et conseils en vue de promouvoir le respect des droits de l'homme et de protéger ainsi les titulaires de ces droits au niveau national

771. Des stages de formation, dont les participants se sont régulièrement déclarés très satisfaits, ont permis de renforcer les qualifications du personnel en matière de surveillance des droits de l'homme. En 2016, la Section de la méthodologie, de l'éducation et de la formation a dispensé 9 formations sur site (1 au siège et 8 au niveau des présences sur le terrain, dont 6 en Afrique), à laquelle ont participé 157 membres du personnel (dont 40 % de femmes), qui étaient principalement affectés aux présences sur le terrain du HCDH (94 % des participants). En 2017, la Section a organisé 9 formations à l'intention de 153 participants (84 hommes et 69 femmes), dont 18 fonctionnaires du siège du Haut-Commissariat (Genève et New York), 108 fonctionnaires des bureaux extérieurs, y compris les missions de maintien de la paix des Nations Unies, et 27 spécialistes des droits de l'homme et agents de police nationaux. En outre, des séances d'information sur les questions relatives au maintien de la paix ont été organisées à l'intention de plus de 70 participants, notamment de hauts responsables des missions, des membres du personnel militaire et de police et des fonctionnaires du HCDH et du Département des opérations de maintien de la paix. La professionnalisation de la fonction de surveillance a progressé grâce à la fourniture d'une formation spécialisée et individualisée aux présences sur le terrain et aux opérations d'investigation (8 formations sur 9). En veillant à adapter au maximum les formations aux différents contextes, le HCDH a pu faire en sorte que l'apprentissage soit plus immédiatement applicable à la situation sur le terrain. Parmi les aspects de la formation les plus appréciés figuraient les analyses et discussions portant sur des situations concrètes (notamment les exemples relatifs aux rapports internes et aux rapports publics établis

par les présences sur le terrain, les études de cas concrets issus de la base de données, les exemples d'application des normes de vérification ou de qualification des violations, ou les statistiques relatives à l'utilisation de la base de données). Les formations organisées en République centrafricaine, en Somalie et en Ukraine ont rapidement porté leurs fruits, donnant lieu à une utilisation accrue de la base de données et à une amélioration de la qualité des rapports.

Sous-programme 2

Appui aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme

a) Plein appui aux travaux des organes conventionnels

772. La Division des traités relatifs aux droits de l'homme a appuyé les 10 organes conventionnels dans tous les aspects de leurs travaux. En décembre 2017, 93 % des documents (objectif biennal : 70 %) avaient été soumis à l'examen des organes conventionnels dans les délais impartis. La Division a contribué à 80 activités (objectif biennal : 15) menées sur le terrain en application du nouveau programme de renforcement des capacités des organes conventionnels institué au terme de la procédure y relative (voir résolution 68/268 de l'Assemblée générale).

b) Appui à la réforme menée par les organes conventionnels en vue d'améliorer et de consolider leurs méthodes de travail

773. L'harmonisation des méthodes de travail, en particulier l'adoption par la plupart des organes conventionnels de listes de points à traiter avant le début des procédures de présentation des rapports, a permis d'augmenter le nombre de rapports communiqués par les États dans les délais impartis et facilité les échanges avec les États parties tout en permettant de mieux les axer sur les questions préoccupantes. Le HCDH a facilité l'examen par les organes conventionnels de 327 rapports présentés par les États (objectif biennal : 360). En 2016, il a organisé à New York les vingt-huitième et vingt-neuvième réunions des présidents des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, leur permettant ainsi de débattre de diverses questions telles que l'amélioration générale des procédures de présentation des rapports relatifs aux droits de l'homme et l'harmonisation des méthodes de travail des comités.

c) Appui aux États parties qui en font la demande aux fins de l'établissement et de la présentation dans les délais de leurs rapports nationaux aux organes conventionnels

774. En décembre 2017, 40 ateliers et séminaires de coopération technique (objectif biennal : 18) avaient été organisés pour aider les États parties à établir et à présenter leurs rapports aux organes conventionnels. Trois cents fonctionnaires de 108 pays ont reçu une formation de formateur à la présentation de rapports aux organes conventionnels. Plusieurs outils ont été mis au point pour aider les États à honorer leurs obligations conventionnelles. En application de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale, les activités de renforcement des capacités des organes conventionnels sont désormais coordonnées par une équipe spécialisée au Siège et par des agents chargés exclusivement de cette tâche dans les présences régionales du HCDH, ce qui permet à la Division de répondre favorablement aux demandes en la matière et d'engager des activités de formation où et quand elles sont nécessaires, appuyant ainsi directement les efforts faits par les États pour s'acquitter de leurs obligations conventionnelles.

d) *Amélioration de la prise de conscience, de la connaissance et de la compréhension des textes émanant des organes conventionnels*

775. En 2016-2017, afin de contribuer aux activités des mécanismes nationaux d'élaboration de rapports et de suivi et, d'une manière plus générale, à l'application des recommandations de tous les mécanismes de défense des droits de l'homme, la modernisation de l'Index universel des droits de l'homme s'est poursuivie, lequel est devenu un outil apprécié et utile pour toutes les personnes intéressées par l'élaboration des rapports et le suivi des recommandations des organes conventionnels et des questions thématiques. Ainsi, durant la période, l'Index universel des droits de l'homme a enregistré plus de 344 000 connexions et a été consulté plus de 340 000 fois par plus de 60 000 utilisateurs, atteignant voire dépassant les objectifs biennaux correspondants.

e) *Renforcement de la coopération avec les acteurs compétents à tous les niveaux pour ce qui est des travaux des organes conventionnels, dans le respect de leurs méthodes de travail et de leurs mandats*

776. Le HCDH a mené 45 activités (objectif biennal : 45) visant à renforcer la capacité des acteurs compétents à tous les niveaux de collaborer avec les mécanismes des organes conventionnels. En outre, la Division a continué de rencontrer individuellement les représentants des États parties, des organisations non gouvernementales et des institutions nationales de défense des droits de l'homme pour leur expliquer les modalités du dialogue avec ces organes en ce qui concerne l'examen des rapports.

Sous-programme 3

Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège

a) *Renforcement de la capacité de l'Organisation des Nations Unies d'aider tout pays qui en fait la demande à élaborer une législation, une réglementation et des politiques conformes à ses obligations internationales relatives aux droits de l'homme*

777. Le HCDH a donné des avis juridiques sur 22 projets de loi (objectif biennal : 22) et contribué à la création de 19 institutions nationales de défense des droits de l'homme conformes aux Principes de Paris et au renforcement de 57 autres. Il a fourni des conseils, des avis techniques et un appui fonctionnel aux ateliers, séminaires et consultations portant sur les normes internationales applicables aux institutions nationales de défense des droits de l'homme et sur les objectifs de développement durable ainsi qu'à l'Alliance globale des institutions nationales des droits de l'homme, y compris ses réseaux régionaux et son Sous-comité d'accréditation (en décembre 2017, 78 des 121 institutions accréditées avaient obtenu le statut « A »). En outre, il a intensifié son plaidoyer en faveur de l'abolition de la peine de mort dans le monde entier et de la ratification du Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort. En mai 2017, il a contribué à la publication par le Gouvernement centrafricain et la MINUSCA du rapport du Projet Mapping portant sur les violations graves des droits de l'homme et du droit humanitaire commises en temps de conflit par les forces gouvernementales et non gouvernementales sur le territoire de la République centrafricaine entre 2003 et 2015, ce qui a permis l'adoption des dispositions nécessaires à la mise en place de mécanismes de justice transitionnelle.

- b) *Renforcement des moyens dont disposent les institutions au niveau national pour faire face aux difficultés qui entravent le plein exercice de tous les droits de l'homme grâce à une coopération avec les États qui en font la demande*

778. Le HCDH a prêté une assistance technique et des services de formation et de renforcement des capacités aux Gouvernements, aux institutions nationales de défense des droits de l'homme, aux systèmes judiciaires, aux avocats, aux parlementaires, à la société civile et aux équipes de pays des Nations Unies dans le cadre du suivi des examens par les mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme et de la collaboration avec ceux-ci. En outre, il a appuyé plus efficacement ces mécanismes et plaidé auprès des représentants des États Membres pour un meilleur respect des mécanismes internationaux relatifs aux droits de l'homme, en organisant, à l'intention de la société civile et des institutions nationales de défense des droits de l'homme, des séminaires sur les activités du système des Nations Unies et des organes et mécanismes régionaux de défense des droits de l'homme et sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés des expériences de collaboration efficaces. Grâce à l'aide et à la formation fournies par le HDCH, 76 institutions s'occupant des droits de l'homme au niveau national ont été créées ou renforcées (objectif biennal : 80).

- c) *Accroissement, y compris dans les zones reculées des pays de toutes les régions, du nombre de bénéficiaires d'une assistance convenue d'un commun accord, passant par des services consultatifs et des activités de coopération technique et visant à promouvoir et protéger tous les droits de l'homme*

779. Le HCDH a atteint son objectif biennal en ce qui concerne l'assistance convenue d'un commun accord. Il a continué de prêter un appui politique et opérationnel aux présences sur le terrain, notamment au moyen de conseils concernant des aspects spécifiques de leurs activités, tels que la coopération technique, la protection et les cadres politiques nécessaires au bon fonctionnement des différents types de présences. Avec la participation active de ses présences sur le terrain et l'avis du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme, il a continué de fournir des orientations pour la coopération technique dans ce domaine, contribuant ainsi à améliorer la capacité des présences sur le terrain de concevoir et de mener à bien des activités de coopération technique. En outre, il a contribué à la tenue d'ateliers de formation à l'approche fondée sur les droits de l'homme dans des pays concernés par la phase de lancement des nouvelles orientations relatives au PNUAD, tels que le Népal et l'Ukraine.

- d) *Renforcement de l'appui offert par le Haut-Commissariat en matière d'éducation et de sensibilisation dans le domaine des droits de l'homme, y compris au niveau national, à la demande des États*

780. Le HCDH fait tout son possible pour que les autorités nationales et les acteurs de la société civile soient en mesure de gérer les problèmes relatifs aux droits de l'homme, aient une bonne connaissance des normes internationales établies dans ce domaine et sachent comment les transposer dans des lois, des réglementations et des politiques. En décembre 2017, 25 programmes officiels de formation et d'éducation aux droits de l'homme (objectif biennal : 25) avaient été lancés aux niveaux national et régional. Grâce à des tables rondes et à des séminaires, le HCDH a informé les pays des avantages de disposer d'une institution nationale des droits de l'homme conforme aux Principes de Paris et a expliqué le rôle qu'elle peut jouer pour compléter les activités de promotion et de défense des droits de l'homme menées par le Gouvernement.

- e) *Renforcement des moyens dont disposent les équipes de pays, les opérations de maintien de la paix et les missions de consolidation de la paix pour aider les pays qui en font la demande à mettre sur pied des mécanismes nationaux de protection des droits de l'homme*

781. En décembre 2017, 25 activités (objectif biennal : 25) avaient été menées à bien par les équipes de pays des Nations Unies et les composantes droits de l'homme des opérations de maintien de la paix à l'appui de la création de systèmes nationaux de protection des droits de l'homme. Par exemple, le HCDH a coordonné la conclusion de cinq accords relatifs aux contributions ou contributions directes avec les équipes de pays des Nations Unies et fourni un appui technique et fonctionnel à l'organisation, au Népal et en Ukraine, des deux premiers ateliers de formation à l'approche fondée sur les droits de l'homme organisés dans le cadre de la mise en application des nouvelles orientations relatives au PNUAD. Il a également continué de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie du GNUD relative au déploiement de conseillers aux droits de l'homme et veillé à ce que les nouveaux déploiements en Sierra Leone et au Mozambique se déroulent de manière rapide et efficace.

- f) *Renforcement de l'action menée par le Haut-Commissariat pour empêcher que ne continuent d'être commises des violations des droits de l'homme, conformément au mandat du Haut-Commissaire aux droits de l'homme*

782. Le HCDH a continué d'appuyer la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, créée par le Conseil des droits de l'homme en 2011. Bien que l'accès au pays demeure difficile, le HCDH a continué de surveiller et de dénoncer les violations du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par toutes les parties au conflit en République arabe syrienne et de conseiller ses partenaires dans le domaine des droits de l'homme et du droit international humanitaire et a intensifié ses activités de renforcement des capacités et de plaidoyer par l'intermédiaire de son équipe consolidée, déployée à Beyrouth, Gaziantep (Turquie), Amman et Genève. Il a également coordonné la création de 11 organes d'enquête ainsi que le soutien apporté à ceux-ci, parmi lesquels 1 mécanisme créé à la demande de l'Assemblée générale (Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables) et 10 créés à la demande du Conseil des droits de l'homme (3 pour le Burundi, 2 pour le Soudan du Sud, et 1 pour chacun des pays suivants : Myanmar, République arabe syrienne, République démocratique du Congo, République populaire démocratique de Corée et Yémen). En sus des activités prescrites par le Conseil des droits de l'homme, il a organisé 26 missions de surveillance des droits de l'homme, dont 23 sur le terrain et 3 à distance (Jammu-et-Cachemire, République bolivarienne du Venezuela et Turquie), dépassant ainsi l'objectif biennal fixé à 11.

- g) *Apport d'une assistance rapide et efficace aux États qui en font la demande pour les aider à appliquer les recommandations qu'ils ont acceptées dans le cadre du processus d'examen périodique universel, y compris grâce à un financement au titre du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique à la mise en œuvre de l'examen périodique universel*

783. Le HCDH intègre actuellement l'Examen périodique universel à la planification, à la programmation et à l'exécution de ses activités pour mieux aider les États Membres à honorer leurs obligations et engagements relatifs aux droits de l'homme. Il a mené des missions d'assistance technique et d'évaluation dans les États fédérés de Micronésie, dans les Îles Marshall, dans les Îles Salomon, en Jordanie, au Kenya, à Kiribati, au Mozambique, en Papouasie Nouvelle-Guinée, au Samoa, au Timor-Leste et au Vanuatu et a consolidé ses partenariats stratégiques avec ces

pays afin d'améliorer le suivi de l'Examen périodique universel. Grâce au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance financière et technique à la mise en œuvre de l'Examen périodique universel, il a exécuté plus de 31 programmes et activités d'assistance (objectif biennal : 31).

Sous-programme 4

Appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires

- a) *Fourniture rapide et efficace de conseils et d'un appui renforcé au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires*

784. Le pourcentage de documents soumis à l'examen du Conseil des droits de l'homme dans les délais prévus s'est élevé à 77,4 % (objectif biennal : 61 %), le plus haut niveau jamais atteint par le HCDH, ce qui s'explique par un meilleur respect des délais, un contrôle interne accru et une amélioration du suivi et de la coopération entre parties prenantes. Une enquête a été effectuée sur l'appui fourni par le Haut-Commissariat au Conseil des droits de l'homme. Sur les 47 États membres du Conseil, 40 y ont répondu, parmi lesquels 94,4 % (objectif biennal : 85,7 %) se sont dits satisfaits de l'appui fourni.

- b) *Plein appui au mécanisme d'examen périodique universel, notamment par l'apport en temps voulu d'une assistance efficace aux États dans le cadre de l'examen, selon que de besoin*

785. Tous les États qui devaient être évalués dans le cadre de l'Examen périodique universel en 2016 ont participé activement à la procédure. En sus de préparer les documents relatifs à l'Examen, le HCDH a continué d'appuyer, au moyen du Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel, les États devant être évalués, facilitant ainsi la participation de 26 délégués en 2016. En outre, il a offert un appui à 26 pays grâce au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance financière et technique à la mise en œuvre de l'Examen périodique universel. Conformément à la résolution 30/25 du Conseil des droits de l'homme, une réunion-débat intersessions sur la coopération internationale et les systèmes nationaux de suivi dans le domaine des droits de l'homme a été tenue durant la vingt-sixième session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel, en marge de laquelle le HCDH a organisé des « cafés du savoir » afin que les États mettent en commun leurs pratiques et leurs données d'expérience.

786. Le troisième cycle de l'Examen périodique universel a commencé en 2017. Tous les États soumis pour examen en mai et en novembre ont activement participé au processus. Outre la préparation des documents relatifs à l'Examen, le HCDH a continué d'appuyer, par l'intermédiaire du Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel, les États devant être évalués, facilitant ainsi la participation des délégués de 15 États en 2017. Par ailleurs, il a offert un appui à 12 pays grâce au Fonds d'affectation spéciale pour l'assistance financière et technique à la mise en œuvre de l'Examen périodique universel.

- c) *Renforcement de l'appui apporté aux titulaires de mandats relevant des procédures spéciales en vue d'améliorer l'efficacité de leurs activités, en analysant les insuffisances constatées dans l'application des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, en promouvant le respect des normes internationales relatives aux droits de l'homme et en formulant en temps utile des avis sur les mesures à prendre en cas de violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme*

787. Le Conseil des droits de l'homme a créé quatre nouveaux mécanismes thématiques relevant des procédures spéciales, et apporte désormais un appui aux

titulaires de 56 mandats, dont 44 mandats thématiques et 12 mandats par pays. Il a continué de soutenir les diverses activités des titulaires de mandats, contribuant notamment à 183 visites de pays et 1 060 communications, dont 878 conjointes, qui ont concerné au moins 3 125 personnes, dont 871 femmes. Pour ce qui est de l'objectif biennal relatif au nombre de plans et d'activités auxquels le HCDH apporte un appui pour donner suite aux rapports et recommandations des titulaires de mandats thématiques (14), le Service des procédures spéciales et les titulaires de mandats ont formulé des observations relatives à des rapports et des communications de suivi à l'intention des États et d'acteurs non étatiques en rapport avec des affaires qui avaient été transmises antérieurement ; publié des communiqués de presse de suivi ; effectué des visites de suivi, envoyé des questionnaires et présenté des rapports sur l'application des recommandations à l'issue des visites dans les pays ; et organisé des réunions d'experts et des consultations. Par exemple, le HCDH a appuyé le Groupe de travail sur la détention arbitraire, qui a élu un vice-président chargé des activités de suivi des mesures prises par le Groupe de travail à sa session d'avril 2016. Le 5 octobre 2016, le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté a adressé une lettre ouverte de suivi au Vice-Secrétaire général, après avoir présenté son rapport sur la responsabilité de l'ONU dans l'épidémie de choléra en Haïti. Enfin, le Comité de coordination et le Bureau de coordination des activités de développement ont organisé de concert un webinaire sur le suivi des recommandations, auquel ont participé plus de 50 fonctionnaires des Nations Unies de toutes les régions. En 2017, le HCDH a organisé diverses activités de suivi. Il a notamment contribué à la révision du projet de loi du Malawi relatif à l'alimentation et à la nutrition, comme suite à une recommandation de la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation, et appuyé l'élaboration par l'ONU d'un programme complet visant à donner suite aux recommandations formulées lors de sa visite par l'Experte indépendante sur l'exercice des droits de l'homme par les personnes atteintes d'albinisme. En 2016, les États ont communiqué 401 réponses et retours d'information (objectif biennal : 655), dont 291 comme suite à des communications reçues pendant l'année, ce qui correspond à un taux de réponse moyen de 55 %, soit 13 % de plus qu'en 2015. En 2017, 484 réponses ont été reçues, dont 365 faisant suite à des communications adressées pendant l'année, ce qui signifie que le taux de réponse a augmenté de 13 % pour atteindre 68 %.

d) *Renforcement de l'appui concernant la procédure de plainte mise en place pour remédier aux violations graves et systématiques des droits de l'homme et des libertés fondamentales signalées par des sources fiables, quelles que soient la région du monde et les circonstances dans lesquelles ces violations ont été commises*

788. En décembre 2017, 100 % des documents (objectif biennal : 88 %) avaient été soumis dans les délais prescrits. La diffusion régulière d'informations relatives à la procédure de plainte a amélioré la qualité et la quantité des communications reçues et accru la participation des parties intéressées à la procédure. Les États ont continué d'intensifier leurs échanges avec les deux groupes de travail du Conseil des droits de l'homme chargés de la procédure de plainte. Le taux de traitement des communications a dépassé les 90 %, puisque 92 % d'entre elles (objectif biennal : 94 %) ont été examinées par les organes compétents. Cependant, faute de personnel suffisant, des retards subsistent.

- e) *Intensification de la coopération à tous les niveaux avec les parties prenantes qui peuvent bénéficier des travaux du Conseil des droits de l'homme et de ses organes et mécanismes subsidiaires ou y contribuer*

789. Dans le cadre de l'application des recommandations émanant des mécanismes de défense des droits de l'homme, le HCDH continue de s'employer à créer des synergies et à éviter les doubles emplois, d'utiliser ses divers outils de renforcement des capacités et de coopération technique et de veiller à l'obtention de résultats en coopération avec de nombreuses parties prenantes. Il a notamment adressé des lettres concernant la collaboration à venir avec les mécanismes de défense des droits de l'homme et les organes conventionnels dans le cadre de l'Examen périodique universel à tous les Coordonnateurs résidents, organisé de concert avec les États des réunions d'experts et des manifestations parallèles sur le suivi des recommandations durant les sessions du Conseil des droits de l'homme, formulé des déclarations conjointes à propos de ce suivi avec les États ou les procédures spéciales et tenu des réunions à ce sujet avec la société civile et les institutions nationales de défense des droits de l'homme, pour un total de 82 activités (objectif biennal : 82).

Chapitre 25

Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

Principaux résultats obtenus

Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) s'est attaché à assurer la protection de 67 millions de réfugiés, de déplacés, de réfugiés rapatriés et d'apatrides, et à trouver des solutions durables à la situation dramatique dans laquelle ils se trouvaient. Il a mené à cette fin des activités très diverses portant sur l'élaboration de cadres juridiques, la fourniture de secours d'urgence vitaux et l'aide aux réfugiés, l'objet étant de régler leur situation en facilitant leur rapatriement librement consenti, leur intégration dans les communautés d'accueil ou leur réinstallation dans un pays tiers. Ces activités ont été exécutées en collaboration avec les autorités nationales, les organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec la participation active des personnes concernées et des communautés d'accueil. À ce jour, 148 États sont parties à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ou au Protocole de 1967 y relatif. Dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants, adoptée en 2016, les États Membres sont convenus que, pour mieux répondre au niveau international aux déplacements des réfugiés, il fallait faire intervenir des acteurs plus divers et mobiliser des ressources multiformes, favoriser l'autonomisation sociale et économique des réfugiés et porter rapidement appui aux pays et communautés qui les accueillent. En 2017, le HCR a aidé les autorités de 13 pays et leurs partenaires à réagir de manière globale à l'afflux de réfugiés et il a resserré ses liens de coopération avec les acteurs du développement et la Banque mondiale. Des progrès ont également été accomplis dans le cadre de la campagne mondiale du HCR visant à mettre fin à l'apatridie (Campagne IBelong), grâce à laquelle des milliers de personnes se sont vu accorder une nationalité.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Les plus grandes difficultés rencontrées tiennent à la poursuite des conflits et des actes de violence dans de nombreuses régions, qui s'est soldée par de nouveaux déplacements et a souvent entravé l'accès humanitaire, notamment en Iraq, en République arabe syrienne, en République centrafricaine ou encore en République démocratique du Congo. Certaines crises, comme celles qui touchent l'Afghanistan ou la Somalie, durent depuis des dizaines d'années et engendrent toujours la fuite de centaines de milliers de personnes. D'autres grandes crises demeurent d'actualité. À titre d'exemple, dans leur périple vers l'Europe, les réfugiés et les migrants restent exposés à des violences de nature à mettre leur vie en danger, ainsi qu'à l'exploitation, la détention et la torture. Au Yémen, les deux tiers de la population ont besoin d'une aide humanitaire, et au Soudan du Sud, une personne sur quatre est déplacée, tandis que l'exode de réfugiés se poursuit. Les besoins de la plupart des pays où le HCR est présent dépassent largement les ressources disponibles, d'où la difficulté à laquelle les opérations sont régulièrement confrontées pour établir des priorités entre des interventions qui revêtent souvent la même importance.

790. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 100 % des 402 produits quantifiables prescrits, taux inchangé par rapport à l'exercice précédent. Aucun produit supplémentaire n'a été exécuté à l'initiative du Secrétariat durant les exercices 2014-2015 et 2016-2017.

791. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont présentés dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 25)].

Programme de travail

a) *Amélioration de la protection globale des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR*

792. Le HCR s'est attaché à assurer la protection de 67 millions de réfugiés, de déplacés, de réfugiés rapatriés et d'apatrides, et à trouver des solutions durables à la situation dramatique dans laquelle ils se trouvaient. Il a mené à cette fin des activités très diverses portant sur l'élaboration de cadres juridiques, la fourniture de secours d'urgence vitaux et l'aide aux réfugiés, l'objet étant de régler leur situation en facilitant leur rapatriement librement consenti, leur intégration dans les communautés d'accueil ou leur réinstallation dans un pays tiers. Ces activités ont été exécutées en étroite collaboration avec les autorités nationales, les organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales, ainsi qu'avec la participation active des personnes concernées et des communautés d'accueil. À ce jour, 148 États sont parties à la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés ou au Protocole de 1967 y relatif. Dans la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants de 2016, les États Membres sont convenus que, pour mieux répondre au niveau international aux déplacements des réfugiés, il fallait faire intervenir des acteurs plus divers et mobiliser des ressources multiformes, favoriser l'autonomisation sociale et économique des réfugiés et porter rapidement appui aux pays et communautés qui les accueillent. La Déclaration énonce les éléments d'un cadre d'action global face au déplacement massif de réfugiés et aux problèmes que pose la situation des réfugiés de longue date, et elle prévoit l'adoption, en 2018 d'un pacte mondial sur les réfugiés. Fin 2017, le HCR a aidé les autorités de 13 pays et leurs partenaires à intervenir de

manière globale, et il a resserré ses liens de coopération avec les acteurs du développement, notamment le BIT, l'OCDE, le PNUD et la Banque mondiale. Des progrès ont également été accomplis dans le cadre de la campagne mondiale du HCR visant à mettre fin à l'apatridie (Campagne IBelong), grâce à laquelle des milliers de personnes se sont vu accorder une nationalité.

b) Traitement juste et efficace des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR et établissement des documents d'identité qui leur sont destinés

793. Le nombre de demandeurs d'asile est resté très élevé, de sorte que le HCR a dû intensifier ses activités de détermination du statut de réfugié partout dans le monde. Le statut de réfugié a continué d'être déterminé au cas par cas, comme l'exige le mandat du Haut-Commissariat, dans plus de 60 pays et territoires qui ne disposaient pas de procédures nationales de demande d'asile ou dont les procédures n'étaient pas jugées totalement opérationnelles, ou encore lorsque les papiers d'identité des réfugiés et demandeurs d'asile délivrés par le HCR ou les autorités nationales ainsi que la détermination du statut de réfugié donnaient accès à une protection et permettaient la recherche de solutions. Dans de nombreux pays, le HCR a mené ses activités de détermination du statut de réfugié conjointement avec les pouvoirs publics ou a apporté à ces derniers un appui en matière d'assurance de la qualité et de renforcement des capacités pour qu'ils puissent le faire eux-mêmes. L'action menée pour renforcer la capacité des États à prendre en main l'octroi du statut de réfugié aux demandeurs d'asile se trouvant sur leur territoire est demeurée prioritaire.

c) Amélioration de la protection des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR, notamment les femmes et les enfants, contre la violence et l'exploitation

794. En 2016, le HCR a amélioré la prestation de services aux survivants de violences sexuelles et sexistes dans 33 situations de crise sur 101 (dont 25 concernant des réfugiés, 7 des déplacés et 1 le rapatriement), et il a maintenu inchangé son appui dans 52 autres. En 2016 et 2017, les activités visant à prévenir les violences sexuelles et sexistes dans les situations d'urgence, et à y faire face, ont été étoffées au moyen de l'envoi, dans le cadre de l'Initiative Safe from the Start, de fonctionnaires expérimentés et spécialisés dans le traitement de ce type de violences dans 16 pays pour une période totale de 113 mois. Le HCR a également trouvé des moyens d'offrir une protection contre ce phénomène et de le traiter par le biais d'une assistance pécuniaire. La participation citoyenne aux efforts de prévention et de protection des survivants s'est accentuée dans 35 situations de crise concernant des réfugiés, 6 des déplacés et 2 des rapatriements, et elle est demeurée inchangée dans 13 opérations de secours aux réfugiés. La proportion de réfugiés mineurs isolés ou séparés de leur famille pour lesquels une procédure visant à déterminer leur intérêt supérieur a été engagée ou menée à bien a augmenté dans 35 situations et elle est demeurée inchangée dans 17 autres. Le HCR a perfectionné les capacités des équipes de la protection de l'enfance, chargées d'évaluer et de déterminer l'intérêt supérieur d'un mineur, au moyen de stages de formation et du déploiement de spécialistes de la question. Les instructions permanentes qu'il a élaborées et remaniées ont joué un rôle important dans le renforcement de la protection de l'enfance.

- d) *Satisfaction des besoins fondamentaux des réfugiés et des autres personnes relevant de la compétence du HCR et fourniture de services essentiels sans discrimination et compte dûment tenu de l'âge, du sexe et de la condition physique des bénéficiaires*

795. De concert avec ses partenaires et en étroite collaboration avec les communautés d'accueil, le HCR a aidé les pouvoirs publics à répondre aux besoins des réfugiés en matière d'assistance et de protection. Selon les données les plus récentes recueillies par l'intermédiaire du système d'information sanitaire du HCR, 107 des 112 sites faisant l'objet d'une veille (soit 96 %) affichaient des taux de mortalité des moins de 5 ans acceptables. En 2016, les taux de scolarisation des enfants en âge de fréquenter l'école primaire ont progressé dans 61 des 96 situations concernant des réfugiés et sont demeurés inchangés dans 9 autres. En d'autres termes, les taux de scolarisation se sont maintenus ou améliorés dans 73 % des situations, contre 59 % en 2015. L'accès à l'enseignement primaire s'est amplifié grâce à l'assistance prêtée pour inscrire 250 000 enfants réfugiés déscolarisés. La qualité de l'éducation et la rétention des élèves du primaire ont progressé du fait de l'appui à la mise en place de méthodes d'enseignement novatrices et à l'amélioration de la formation et au perfectionnement des compétences des enseignants, à la fourniture de matériel pédagogique et didactique, à la mise en place d'espaces d'apprentissage dans des conditions de sécurité ou encore au soutien aux familles. Tout au long de l'année 2016, le HCR a conduit des activités destinées à scolariser les réfugiés dans le système d'enseignement du pays d'accueil, ce qui constitue la manière la plus pérenne et équitable d'assurer leur formation continue et l'obtention d'un diplôme.

- e) *Participation, sur un pied d'égalité, des femmes et des hommes relevant de la compétence du HCR, y compris les réfugiés, à la vie de leur communauté et renforcement de leur autonomisation*

796. En 2016, les activités menées par le HCR ont permis d'accentuer la participation des femmes aux dispositifs de direction ou de gestion dans 29 situations concernant des réfugiés et 3 des déplacés, et de la maintenir inchangée dans 4 autres concernant des réfugiés. Le HCR a également dispensé une formation aux représentants élus et aux bénévoles locaux en matière de protection de l'enfance, de mariage forcé ou précoce et de prévention des violences sexuelles et sexistes. En 2017 a été lancé le réseau mondial Refugee Voices (Voix des réfugiés), qui œuvre à la participation concrète des personnes relevant de la compétence du HCR à l'élaboration du Pacte mondial sur les réfugiés et au programme d'action correspondant. Un programme de formation à la protection des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes a été élaboré en 2017 à partir d'un module de formation développé conjointement par le HCR et l'Organisation internationale pour les migrations. Des missions d'appui technique sur la prise en compte des handicaps ont été dépêchées auprès d'opérations menées dans 8 pays, et leurs conclusions ont éclairé l'action que le HCR mène en faveur de la prise en compte des handicapés dans toutes les activités relevant de la protection et de l'assistance. Sept missions ont été dépêchées auprès d'opérations d'urgence aussi bien que d'opérations prolongées pour prêter un appui opérationnel à l'établissement et à la mise en service de dispositifs de responsabilisation envers les populations touchées

- f) *Progrès dans la recherche de solutions durables destinées aux réfugiés dans le cadre d'une coopération internationale s'inscrivant dans la durée*

797. En 2016, environ 552 200 personnes sont rentrées dans leur pays d'origine, notamment l'Afghanistan, la Côte d'Ivoire, la République centrafricaine, la Somalie ou encore le Soudan. L'aide opérationnelle du HCR au retour des réfugiés varie selon le contexte. Lorsque les réfugiés pouvaient être rapatriés en toute sécurité, le HCR a

collaboré avec eux ainsi qu'avec des organismes partenaires pour faciliter les opérations de rapatriement et la réintégration durable. Lorsque le rapatriement était inenvisageable en raison de la situation dans le pays d'origine, le HCR a essentiellement préparé la voie à un retour, au moyen de la collecte de données et de l'échange d'informations pertinentes. En 2016, il a fortement consolidé sa capacité de réinstallation au niveau mondial afin de tirer parti de l'augmentation du nombre de places proposé par des États tiers. De ce fait, en 2016, le nombre total de demandes de réinstallation a atteint son plus haut niveau en 20 ans (163 200 demandes transmises par le HCR, qui ont donné lieu à plus de 126 200 départs). La tendance s'est toutefois inversée en 2017, le nombre de demandes étant estimé à environ 75 000. En octobre 2017, le HCR, soucieux de promouvoir la participation des personnes relevant de sa compétence à la programmation et à la mesure de l'objectif de développement durable n° 16, ainsi qu'à la communication d'informations à cet égard a rejoint, en qualité de coprésident, le secrétariat de l'Alliance mondiale pour la communication des progrès constatés dans la promotion de sociétés pacifiques, justes et inclusives

g) Renforcement des partenariats et de la capacité d'intervention d'urgence afin de satisfaire les besoins des réfugiés et des personnes relevant de la compétence du HCR

798. En 2017, cinq situations d'urgences ayant été déclarées par le HCR, il a fallu mobiliser un appui spécialisé, des ressources supplémentaires et du personnel d'urgence. Les personnes relevant de la compétence du HCR ont reçu un appui au titre de 12 situations d'urgence de niveau HCR 1, 2 et 3 en période d'activation, couvrant une trentaine de pays, et 3 situations d'urgence prolongées de niveau IASC 3. La capacité du système mondial de gestion des stocks est demeurée inchangée (mise à disposition de produits de première nécessité pour quelque 600 000 personnes relevant de la compétence du HCR en cas de situations d'urgence simultanées). Des produits de première nécessité à hauteur de 55 millions de dollars ont été fournis dans le cadre de 42 opérations, les cinq principaux pays bénéficiaires étant le Bangladesh, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, l'Angola et l'Iraq. Dans 95 % des situations d'urgence, la première livraison a été effectuée dans un délai de trois jours. En 2016, 37 % du budget du HCR a été exécuté par l'intermédiaire de partenaires. Une formation à la préparation aux situations d'urgence et à l'organisation des secours a été dispensée à 855 membres du personnel du HCR et de ses partenaires (dont 361 ont participé aux 11 stages de formation aux situations d'urgence, 120 à l'atelier à l'intention de gestionnaires de situations d'urgence et 15 au programme de formation de hauts responsables en matière de situation d'urgence). Enfin, 361 déploiements (177 fonctionnaires du HCR et 184 membres du personnel des partenaires) ont été effectués à l'appui des opérations d'urgence.

Chapitre 26 Réfugiés de Palestine

Principaux résultats obtenus

Au cours de l'exercice biennal 2016-2017, dans un environnement régional instable, la violence, la vulnérabilité et la marginalisation ont continué d'éprouver de manière générale les quelque 5,4 millions de réfugiés de Palestine immatriculés auprès de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient qui vivaient dans certains de ses secteurs d'opération (Jordanie, Liban, République arabe syrienne, Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est,

et bande de Gaza). Dans ce contexte, et conformément au mandat d'assistance et de protection des réfugiés de Palestine que lui a confié l'Assemblée générale, l'Office a continué d'assurer des services visant à favoriser le développement humain dans divers domaines : éducation, santé, secours, services sociaux, modernisation des infrastructures et aménagement des camps, et microfinance. Il a également apporté une aide humanitaire à plus de 1,5 million de réfugiés se trouvant principalement en territoire palestinien occupé et en République arabe syrienne. Parmi ses réalisations notables, l'Office a procédé à des campagnes de vaccination auprès des réfugiés de Palestine en Jordanie, au Liban, en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, grâce auxquelles le taux de couverture vaccinale de ces populations a atteint 99,5 %. Il a de plus fait avancer la mise en œuvre de réformes de l'éducation, dans tous ses secteurs d'opération, ainsi que l'exécution de stratégies touchant les enseignants, l'éducation inclusive et les droits de l'homme. En outre, plus de 11 000 familles ont bénéficié de ses programmes de réparation, de construction et de reconstruction des logements et, dans le domaine de l'aide alimentaire, il a remplacé, au profit de 156 737 réfugiés, la distribution directe de nourriture et d'argent par celle de bons électroniques et d'espèces. Par ailleurs, il s'est employé à sensibiliser les autorités compétentes et d'autres parties intéressées aux problèmes que pose la protection des réfugiés de Palestine qui fuient le conflit armé en République arabe syrienne, problèmes qui tiennent notamment au risque de transfert forcé auquel ces réfugiés sont exposés, aux restrictions à la liberté de circulation, aux opérations de maintien de l'ordre en Cisjordanie et au blocus de Gaza.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Tout au long de la période considérée, l'Office a continué de se heurter à de graves difficultés financières qui ont eu une incidence sur la prestation de services essentiels aux réfugiés de Palestine. Il a également peine à exécuter le programme en raison de sérieux problèmes en matière de sécurité, d'accès humanitaire et de logistique, dus à la persistance du conflit en République arabe syrienne et à la précarité de la situation politique et socioéconomique causée par l'occupation dans la bande de Gaza et en Cisjordanie. Compte tenu du déficit de financement des interventions d'urgence, l'Office a dû réduire : a) l'aide alimentaire et l'offre de travail contre rémunération, ce qui a accru le risque d'insécurité alimentaire ; b) la formation professionnelle et le soutien psychosocial (dans le cadre des secours d'urgence), ce qui est de nature à compromettre plus encore les perspectives des réfugiés de Palestine ; c) l'aide aux plus vulnérables, notamment les femmes, les personnes handicapées et celles dont le logement a été démoli ou qui ont été expulsées.

799. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 26)].

Sous-programme 1 Vivre longtemps et en bonne santé

- a) *Accès de tous à des soins de santé primaires complets et de qualité*

800. Depuis plus de 60 ans, l'Office exécute un programme permettant de fournir des services de soins de santé primaires complets, tant préventifs que curatifs, aux

réfugiés de Palestine et d'aider ces derniers à accéder aux soins secondaires et tertiaires. Durant l'exercice, le taux de prescription d'antibiotiques de tous les bureaux de secteur sauf celui de la République arabe syrienne est resté inférieur au taux cible (25 %) fixé par l'OMS. En outre, dans tous les secteurs d'opération, le nombre moyen de consultations médicales quotidiennes par médecin a diminué et l'accès aux services de soins de santé primaires s'est amélioré dans l'ensemble grâce à la construction, à la reconstruction ou à la remise à niveau de 32 centres de soins.

b) Protection et promotion de la santé de la famille

801. Au cours de la période considérée, le pourcentage de femmes enceintes qui ont eu accès à au moins quatre consultations prénatales dans les secteurs d'opération (secteur de la République arabe syrienne exclu) a été de 90,9 %, l'objectif biennal étant de 92 %. Les résultats obtenus ont cependant dépassé l'objectif de 85 % recommandé par l'OMS. Ils témoignent de la qualité des soins dispensés aux femmes enceintes puisqu'ils montrent que le nombre minimum de consultations prénatales requis a été atteint.

c) Lutte contre les maladies et prévention

802. Au cours de la période considérée, le fort taux de couverture vaccinale des nourrissons de moins de 12 mois (99,5 %) et des enfants de 18 mois (99,2 %) s'est maintenu, l'objectif biennal étant de 99 % et celui recommandé par l'OMS de 95 %. Le fait que cette couverture soit quasi universelle depuis plus de 30 ans a empêché la survenue d'épidémies de maladies évitables par la vaccination chez les nourrissons et les enfants et a renforcé l'immunité parmi ce groupe vulnérable. Le programme de vaccination de l'Office est exécuté conjointement avec les pays d'accueil. Les taux de couverture élevés montrent qu'un grand nombre de parties intéressées et de bénéficiaires sont fortement attachés au bien-être des enfants.

803. À la fin de la période, 100 % des logements dans les camps de réfugiés de Palestine au Liban, en Jordanie, à Gaza et en Cisjordanie étaient raccordés au réseau public d'adduction d'eau, et 92,3 %, à un réseau d'assainissement. Dans les camps situés en République arabe syrienne, les logements auxquels il est possible d'accéder ont été raccordés au réseau d'adduction d'eau et d'assainissement, mais, en raison de l'insécurité et des restrictions d'accès, aucune évaluation complète n'a pu être faite.

Sous-programme 2

Acquérir des connaissances et des compétences

a) Accès de tous à l'enseignement de base

804. L'Office administre 711 écoles dans ses cinq secteurs d'opération, dispensant ainsi une éducation de base gratuite à plus d'un demi-million d'enfants réfugiés de Palestine. Le taux cumulé d'abandon scolaire final des élèves du cycle primaire pour l'année scolaire 2016/17 a été de 1,28 %, secteur de la République arabe syrienne exclu (objectif biennal : 1,8 %). Si l'on tient compte de la République arabe syrienne, les résultats sont meilleurs puisque le taux est de 1,17 %. Le taux d'abandon final cumulé pour cette année-là en ce qui concerne les élèves du premier cycle de l'enseignement secondaire a été de 3,11 %, République arabe syrienne exclue (2,87 % République arabe syrienne incluse), l'objectif biennal étant de 5 %. Le taux de persévérance scolaire est resté relativement stable par rapport à l'année 2015/16. Il importe de mettre en perspective les résultats constatés par l'Office dans les différents secteurs, au vu des problèmes de sécurité et de la situation politique et socioéconomique difficile enregistrée dans bon nombre d'entre eux au cours de l'exercice. Par ailleurs, le nombre maximum d'élèves par classe (dans les bâtiments spécialement destinés à l'enseignement) a été porté à 50 au cours de la période

considérée, ce qui porte à 43,83 % le pourcentage de classes de plus de 40 élèves pour l'année scolaire 2016/17, contre 38,88 % pour l'année scolaire 2015/16. La période considérée a par ailleurs été marquée par une amélioration générale des résultats aux épreuves de contrôle des acquis par rapport à 2013⁵. Il s'agit d'un succès, compte tenu du contexte difficile mentionné ci-dessus. Enfin, 53 écoles ont été construites, mises à niveau ou reconstruites au cours de la période.

b) *Amélioration de la qualité de l'enseignement et des résultats par rapport aux normes fixées*

805. L'objectif correspondant à l'indicateur relatif à l'amélioration de la moyenne obtenue par les élèves aux épreuves de contrôle des acquis avait été fixé, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017, à 43 % (valeur de référence : 42 %). Dans un souci de justesse, l'Office a revu ses critères d'évaluation et appliqué comme indicateur de succès aux fins du présent rapport celui de la moyenne obtenue par les élèves en ce qui concerne le développement des capacités de raisonnement⁶. Les moyennes obtenues par les élèves aux épreuves de contrôle des acquis de 2016 en ce qui concerne le développement des capacités de raisonnement sont indiquées dans le tableau ci-après.

Tableau 10

Moyennes obtenues aux épreuves de contrôle des acquis de 2016 en ce qui concerne le développement des capacités de raisonnement

<i>Matière par niveau et par sexe</i>	<i>Niveau de référence révisé (2013) (%)</i>	<i>Objectif révisé (2016) (%)</i>	<i>Résultat effectif (2016) (%)</i>
Arabe niveau 4 (garçons)	38,1	38,7	43,3
Arabe niveau 4 (filles)	59,9	60,5	60,4
Mathématiques niveau 4 (garçons)	28,0	28,7	24,3
Mathématiques niveau 4 (filles)	34,3	35,0	29,6
Arabe niveau 8 (garçons)	31,3	31,7	35
Arabe niveau 8 (filles)	52,2	52,6	57,1
Mathématiques niveau 8 (garçons)	22	22,6	30,9
Mathématiques niveau 8 (filles)	30,2	30,8	37,5

Sous-programme 3

Avoir un niveau de vie décent

a) *Réduction de la pauvreté parmi les réfugiés de Palestine les plus démunis*

806. En 2016, dans le cadre de son programme de protection sociale, l'Office a commencé à remplacer, en Jordanie, au Liban et en Cisjordanie, l'aide alimentaire en nature par des transferts monétaires. Considéré comme un moyen plus efficace d'apporter une assistance de base, ce nouveau mode de distribution réduit les coûts de gestion et de distribution liés à l'acheminement de l'aide en nature et offre aux bénéficiaires davantage de liberté ainsi qu'un accès à un plus large éventail d'aliments bons pour la santé. À Gaza, par contre, la distribution de colis alimentaires s'est poursuivie.

⁵ L'évaluation des résultats des contrôles des acquis est réalisée tous les trois ans.

⁶ Le développement des capacités de raisonnement est un des trois niveaux d'habileté cognitive évalués lors du contrôle des acquis, les autres niveaux étant celui des connaissances et celui des capacités d'application.

807. Durant la période considérée, 62,4 % des personnes vivant dans l'extrême misère ont bénéficié du programme de protection sociale de l'Office (objectif biennal : 62 %), qui a secouru en tout 14,1 % des réfugiés vivant dans la pauvreté, tous secteurs confondus. Ceci est inférieur aux objectifs que l'Office s'était fixés, en raison : a) des déficits de financement qui, depuis 2013, expliquent le gel du plafond appliqué aux bénéficiaires du programme ; b) de l'augmentation du nombre de réfugiés de Palestine touchés par la pauvreté dans les cinq secteurs. Le passage de la distribution d'une aide alimentaire en nature à des transferts monétaires a contribué à la légère progression du niveau de vie en réduisant l'écart d'extrême pauvreté pour les bénéficiaires du programme en Jordanie, au Liban et en Cisjordanie⁷. Au Liban, le pourcentage d'aide est passé de 10 % à 13,3 % du seuil d'extrême pauvreté, tandis qu'en Jordanie et en Cisjordanie, ces pourcentages sont respectivement passés de 14,4 % à 18,4 %, et de 18,0 % à 19,9 %. L'aide apportée dans le cadre du programme de protection sociale a eu pour effet direct d'atténuer la pauvreté et l'insécurité alimentaire de 255 383 personnes dans l'ensemble des secteurs.

b) *Accès durable des réfugiés de Palestine à l'emploi*

808. La stratégie de l'Office en matière d'enseignement technique et professionnel approuvée en juillet 2014 vise à : a) faire en sorte que les jeunes réfugiés de Palestine acquièrent des compétences et des aptitudes utiles, correspondant aux besoins du marché, et qui leur procurent des moyens de subsistance durables ; b) améliorer le contenu de l'enseignement tout en perfectionnant les capacités pédagogiques dans les huit centres de formation professionnelle de l'Office.

809. Au cours de la période considérée, un dispositif d'enregistrement électronique des élèves, accessible à l'ensemble des bureaux de l'Office, a été mis au point afin que le programme puisse être administré en fonction de données plus tangibles. Il permet de recueillir des informations sur la situation scolaire et financière des élèves de la date de leur première inscription à celle de l'obtention de leur diplôme. À la fin de 2017, le taux d'emploi des femmes ayant obtenu un diplôme était de 72,27 % (objectif biennal : 75 %), tandis que celui des hommes était de 84,79 % (objectif biennal : 78 %). Les deux taux s'approchent de leurs objectifs respectifs, voire les dépassent, malgré les conditions difficiles dans lequel le programme d'enseignement technique et professionnel est conduit et le manque de visibilité quant à l'évolution du marché du travail. Toujours au cours de la période considérée, l'Office a créé 5 941 emplois équivalent plein temps du fait des travaux de modernisation des infrastructures et des camps⁸.

c) *Mise à niveau de l'infrastructure et des logements des camps qui ne satisfont pas aux normes*

810. Au cours de la période considérée, les logements de 798 familles ont été remis en état, dans les différents secteurs (objectif biennal : 10 000). En raison des déficits de financement, les résultats obtenus sont bien en deçà des objectifs. Par ailleurs, les activités de l'Office en matière de programmation des projets et des interventions d'urgence ont permis de financer la remise en état de 10 703 logements à Gaza et de 891 autres au Liban.

⁷ L'écart d'extrême pauvreté exprime la différence entre les prévisions de dépenses des ménages et le seuil d'extrême pauvreté.

⁸ L'équivalent plein temps est une estimation du nombre d'emplois créés dans le cadre d'une initiative donnée dans des délais prédéfinis. Le nombre d'emplois équivalent plein temps s'obtient en divisant le nombre total de jours-personne générés par le nombre effectif de jours ouvrés pendant toute la durée de l'initiative.

d) *Renforcement des services financiers ouverts à tous et de l'accès aux structures de crédit et d'épargne*

811. Au cours de la période considérée, l'Office a, au moyen de son programme de microfinancement, donné aux réfugiés de Palestine ainsi qu'à d'autres groupes vulnérables et marginalisés la possibilité d'obtenir des revenus, en élargissant la gamme des produits permettant de créer des activités rémunératrices ou de financer des dépenses courantes essentielles, des frais d'études ou des frais médicaux. Les femmes ont été prioritaires dans l'octroi des prêts dans la mesure où elles ont peu de possibilités d'emploi et où, bien souvent, ce sont principalement elles qui prennent soin de leur famille.

812. Grâce à une série de réformes internes qui visaient essentiellement à accroître la viabilité et l'efficacité opérationnelle, le programme de microfinancement a franchi une étape importante en atteignant un ratio d'autosuffisance opérationnelle⁹ de 129 %. En 2017, confirmant l'efficacité du programme, Microfinanza, autorité mondiale en matière de microfinancement, a octroyé à l'Office la note A+ au titre de la performance sociale obtenue en Palestine, ce qui place son programme dans la tranche des 5 % des programmes de microfinancement les plus efficaces au monde parmi ceux évalués par cette entreprise. L'Office est le seul pourvoyeur de microfinancement à avoir reçu une telle note dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Par ailleurs, en 2016, ce programme a également reçu le prix Sanabel de la transparence, par lequel il a été récompensé pour avoir fait preuve de la plus grande transparence dans les domaines de la performance financière et sociale, de la gestion, de la gouvernance et des pratiques de tarification responsable favorisant l'intégrité de la microfinance comme moyen de lutte contre la pauvreté.

813. En 2016-17, le montant total des prêts octroyés dans le cadre du programme de microfinancement s'est établi à 77 488 553 dollars des États-Unis (objectif : 125 000 000 dollars), tandis que le nombre total de prêts s'établissait à 77 756 au lieu des 136 847 visés. Les objectifs biennaux n'ont pas pu être atteints en raison du blocus de Gaza, des restrictions économiques imposées en Cisjordanie et en Jordanie et du conflit qui persiste en République arabe syrienne, facteurs qui ont de manière générale aggravé le risque financier et donc pesé sur la faisabilité des prêts.

Sous-programme 4

Plein exercice de tous les droits de l'homme

a) *Amélioration de la promotion et du respect des droits des réfugiés de Palestine*

814. L'Office a accompli de grands progrès dans le perfectionnement des connaissances de son personnel et des interlocuteurs extérieurs en matière de protection, et il a de plus intensifié ses interventions, compte tenu de la situation de plus en plus difficile imposée aux réfugiés de Palestine. C'est ainsi que, en 2016, la Division de la protection a été créée au siège de l'Office et que tous les bureaux de secteur disposent d'équipes de protection pleinement opérationnelles. L'Office a poursuivi ses activités de sensibilisation aux questions de protection des réfugiés de Palestine, seul ou en partenariat avec d'autres intervenants, auprès des autorités compétentes et des parties concernées, y compris les acteurs du système international des droits de l'homme. Au cours de la période considérée, il est ainsi intervenu à 579 reprises, au moyen de réunions bilatérales, de réunions d'information, de visites sur le terrain, d'une correspondance officielle avec des débiteurs d'obligations, et de communications adressées à des dispositifs de défense des droits de l'homme. En particulier, en 2017, il a présenté 16 communications et exposés à des mécanismes

⁹ Ce ratio exprime le rapport des produits d'exploitation et des charges d'exploitation d'une institution de microfinancement.

internationaux. Bien que ses activités de sensibilisation aient été couronnées de succès dans certains domaines, il lui reste difficile d'assurer la protection des réfugiés de Palestine, les résultats à cet égard dépendant souvent de facteurs qui échappent à son contrôle, notamment la réceptivité des débiteurs d'obligations à ses recommandations.

b) Promotion et protection des droits, de la sécurité et de la dignité des réfugiés de Palestine

815. En 2016, selon les audits menés dans tous les bureaux de secteur, le degré de conformité des programmes de l'Office à ses propres normes de protection a été de 56 %. En 2017, il a été décidé qu'à compter de 2018, les audits de la protection seraient effectués tous les deux ans et non plus chaque année afin qu'il s'écoule suffisamment de temps pour que les normes puissent être prises en compte et leur application mesurée. En outre, une nouvelle méthode d'audit de la protection, rigoureuse, a été définie. L'Office continue de mesurer le taux d'application des recommandations issues des audits de la protection. Le taux de 74 % atteint en 2016 montre des progrès importants, pour tous les programmes, s'agissant de la prise en compte des normes dans la prestation de services. Toujours au cours de la période considérée, 5 527 membres du personnel de l'Office ont reçu une formation à différents aspects de la protection, ce qui leur a permis de mieux appréhender les problèmes en la matière et de les traiter efficacement.

c) Protection du statut de réfugié de Palestine et de l'admissibilité aux services de l'UNRWA

816. Parmi les nouvelles immatriculations de personnes qui résidaient de façon permanente en Palestine durant la période allant du 1^{er} juin 1946 au 15 mai 1948 et qui ont perdu à la fois leur habitation et leurs moyens de subsistance en raison du conflit de 1948, ainsi que de leurs descendants, 82 % étaient conformes aux normes de l'Office. Cela signifie que, au cours de la période considérée, 17 des 95 nouvelles demandes d'immatriculation ont été renvoyées ou rejetées après examen, principalement parce que les dossiers ne s'accompagnaient pas des pièces requises. Les personnes dont la demande est acceptée peuvent prétendre à tous les services assurés par l'Office, en leur qualité de réfugiés dûment immatriculés.

Chapitre 27

Aide humanitaire

Principaux résultats obtenus

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires est intervenu dans le cadre de crises majeures en Iraq, en République arabe syrienne, au Soudan du Sud et au Yémen, mais aussi de grandes crises prolongées, notamment en Afghanistan, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Soudan. Il est également intervenu au Nigéria et dans le bassin du lac Tchad, la situation dans ces régions allant en s'aggravant, au Bangladesh et au Myanmar, lors de la crise des Rohingya, et pour répondre à des situations de détresse liées au phénomène El Niño. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a continué de collaborer avec le Comité permanent interorganisations pour s'assurer que les responsables de l'action humanitaire soient tenus de rendre des comptes ainsi que pour rationaliser les opérations menées dans ce domaine, notamment en resserrant les liens et la coordination entre les programmes humanitaires et les activités de

développement. En mai 2016, le Bureau a organisé le premier Sommet mondial sur l'action humanitaire. Le Fonds central pour les interventions d'urgence a alloué un montant de 857 millions de dollars aux interventions rapides et aux interventions d'urgence sous-financées. Quatre-vingt-neuf pays ont défini des cadres, des politiques ou des programmes nationaux de développement allant dans le sens des stratégies de réduction des risques de catastrophe, et 63 ont intégré des activités de ce type à la planification et aux opérations de relèvement après une catastrophe. Le portail d'information ReliefWeb et diverses plateformes d'intervention humanitaire ont été consultés par 13,4 millions de visiteurs uniques. Au cours de l'exercice biennal, l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe a été appelée à réagir rapidement à 25 reprises, et elle a mené de nombreuses activités visant à accentuer l'état de préparation aux niveaux national et régional.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Les grandes crises prolongées ont mis le système humanitaire international à rude épreuve, les besoins humanitaires résultant essentiellement des conflits. L'ampleur, la complexité et l'impact de plus en plus grand des crises humanitaires de par le monde remettent en cause des décennies de progrès dans les domaines de la consolidation de la paix et du développement, les changements climatiques étant par ailleurs des multiplicateurs de risques. Dans la plupart des cas, les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par les crises prolongées comme par les catastrophes soudaines, au cours desquelles des actes de violence sexuelle et sexiste sont souvent commis en toute impunité. Cette situation a été en partie compensée par l'augmentation du nombre de partenariats et de réseaux nationaux et internationaux permettant de faire face efficacement aux catastrophes et aux situations d'urgence. Le nouvel élan constaté en faveur de l'élaboration de programmes de développement qui répondent plus efficacement aux crises humanitaires laisse entrevoir la possibilité de réduire les besoins, les risques et les vulnérabilités.

817. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 100 % des 296 produits quantifiables prescrits, contre 99 % pour l'exercice biennal précédent. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat, qui était nul en 2014-2015, est passé à 24 en 2016-2017.

818. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont présentés dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 27)].

Direction exécutive et administration

a) *Programme de travail efficacement géré et administré dans les limites des ressources humaines et financières disponibles*

819. Pendant la période considérée, le programme de travail du Bureau a été efficacement géré et administré dans les limites des ressources humaines et financières disponibles. Le Bureau est parvenu à atteindre son objectif en matière de fourniture de produits et de services dans les délais prescrits (99 % au 31 décembre 2017, l'objectif biennal étant de 98 %). Il a en outre participé autant qu'il le pouvait à l'élaboration du module budgétaire d'Umoja et à l'aboutissement de la mise en service de ce progiciel. Il a entrepris une réforme interne, tout en veillant à ce que

l'ensemble des mesures prises sur le plan de l'administration soient compatibles avec les réformes décidées par le Secrétaire général. Bien que 206 jours en moyenne (objectif biennal : 120) se soient écoulés entre la publication des avis de vacance de poste et la sélection des candidats, on s'attend à ce que la centralisation des opérations de dotation en effectifs et de sélection écourte sensiblement les délais de recrutement à partir de 2018. La restructuration du Bureau, et donc de son organigramme, en 2017, a également pesé sur les délais de recrutement, puisqu'elle a influé sur la prise de décisions en interne concernant les recrutements externes.

b) Responsabilisation accrue du Bureau

820. La coopération entre le Bureau et les organes chargés de contrôler son fonctionnement est efficace. Au cours de la période considérée, celui-ci a fait l'objet de sept audits du Bureau des services de contrôle interne et d'un audit du Comité des commissaires aux comptes, et il a contribué à quatre examens du Corps commun d'inspection. Il a en outre procédé à une évaluation interne et synthétisé les conclusions des évaluations menées durant les trois années précédentes (2014-2016). Le taux d'application des recommandations issues d'audits et d'évaluations s'élevait, à la fin de l'exercice biennal, à 55 % (objectif biennal : 90 %), alors qu'il était de 39 % en décembre 2016. Le Bureau a subi d'importants changements organisationnels en 2017, dont les résultats contribueront au classement, en 2018, de la plupart des recommandations ayant trait aux ressources humaines et à la restructuration.

c) Progrès accomplis vers l'égalité entre les deux sexes

821. Le Bureau a obtenu des résultats satisfaisants, voire très satisfaisants, pour 87 % (objectif biennal : 70 %) des indicateurs de succès figurant dans le Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Au cours de la période considérée, il a approuvé une nouvelle directive générale sur l'égalité des sexes (2016-2020), qui offre un cadre novateur et progressif aux travaux qu'il mène en la matière. Cette nouvelle directive, qui est pleinement conforme au Plan d'action, s'articule autour de trois grands axes, à savoir la responsabilisation, le mode de direction et le financement des programmes en faveur de l'égalité des sexes. Le Bureau a par ailleurs exploité un marqueur de l'égalité femmes-hommes dans ses dispositifs budgétaires et il continue de progresser vers la parité des sexes à tous les échelons de la hiérarchie. En décembre 2017, 44 % de ses postes de la classe P-5 ou de rang supérieur étaient ainsi occupés par des femmes (objectif biennal : 50 %).

Sous-programme 1
Analyse des politiques

a) Les membres du Comité permanent interorganisations et les autres intervenants fondent leurs décisions sur l'analyse des politiques humanitaires et le débat

822. Le Bureau a fourni des services d'analyse des politiques humanitaires au Comité permanent interorganisations et à d'autres parties prenantes, avec lesquels il a engagé un dialogue, notamment au moyen d'études et d'exposés. Trente priorités relatives aux politiques humanitaires (objectif biennal : 7) figurant dans le rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence ont été examinées par les États Membres au cours des délibérations consacrées par le Conseil économique et social et l'Assemblée générale aux résolutions relatives à l'action humanitaire. Dix recommandations découlant des études et des rapports sur les politiques et programmes relatifs à l'action humanitaire ont été appliquées pendant la période considérée (objectif biennal : 9). Plus particulièrement, le Bureau a fait avancer l'exécution du Programme d'action pour

l'humanité, dans lequel sont proposés un projet d'avenir et une feuille de route devant permettre de mieux répondre aux besoins humanitaires et de réduire les risques et la vulnérabilité dans ce domaine, le but étant de sauver davantage de vies et de dynamiser l'action en faveur des personnes en situation de crise, de sorte qu'elles puissent tirer parti de la réalisation des objectifs de développement durable. Des recommandations portant sur la protection ont en outre été émises par le Secrétaire général dans deux rapports adressés au Conseil de sécurité, qui portaient sur la protection des civils et les soins de santé en période de conflit armé.

- b) *On constate une amélioration de la planification, du suivi et de la responsabilisation opérationnels du Bureau de la coordination des affaires humanitaires en cas de catastrophe et dans les situations d'urgence, y compris pendant le passage de la phase des secours à celle du développement durable*

823. Au cours de la période considérée, le Bureau a consolidé les outils de planification et de contrôle, tels que les inventaires des besoins humanitaires, les plans d'intervention humanitaire et les rapports périodiques de suivi. La seule recommandation en souffrance issue des évaluations humanitaires interorganisations menées durant l'exercice biennal précédent a finalement été suivie d'effets en 2016-2017, le taux d'application de ces recommandations passant dès lors à 100 % (objectif biennal : 85 %).

- c) *On constate une amélioration des capacités des coordonnateurs des opérations humanitaires des Nations Unies concernant la protection des civils*

824. En 2016-2017, des principes essentiels concernant la protection des civils ont été communiqués aux coordonnateurs résidents et aux coordonnateurs des opérations humanitaires sur le terrain, dont les connaissances ont été perfectionnées à l'occasion de stages en bonne et due forme et de manifestations informelles. Toutes les occasions ont été saisies à cette fin (ateliers d'initiation des coordonnateurs résidents, séminaires-retraites des coordonnateurs des opérations humanitaires, réunions d'accueil à l'intention des coordonnateurs entrant en fonctions ou webinaires sur la place centrale des activités de protection lors des interventions humanitaires). C'est ainsi que 120 coordonnateurs résidents et coordonnateurs de l'action humanitaire (objectif biennal : 120) ont reçu une formation à ces questions durant la période concernée. Des rapports récents et les résultats des évaluations des coordonnateurs des opérations humanitaires ont montré que les responsables de l'action humanitaire étaient mieux à même de s'acquitter de leurs tâches en matière de protection et de sensibilisation.

Sous-programme 2

Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence

- a) *Les décisions sont fondées sur des principes et prises rapidement par des professionnels interinstitutions compétents et expérimentés disposant de l'autonomie nécessaire*

825. La majorité (87 %) des équipes de pays pour l'action humanitaire a présenté les besoins et objectifs prioritaires dans le cadre de plans d'aide humanitaire concertés (objectif biennal : 90 %). Ces plans ont été perfectionnés au cours de la période considérée, en se fondant sur les pratiques optimales dégagées lors de l'exercice précédent, notamment du point de vue de leur pertinence opérationnelle, afin de mieux déterminer les priorités en fonction des besoins, d'accentuer l'exécution conjointe et la planification pluriannuelle et de mieux s'adapter aux circonstances. Les textes issus du Sommet mondial sur l'action humanitaire et des activités menées dans le cadre du pacte relatif au financement de l'action humanitaire (Grand Bargain)

y sont également pris en compte. À la fin de 2017, 88 % des coordonnateurs de l'action humanitaire figuraient dans le fichier interinstitutions de la coordination humanitaire (objectif biennal : 80 %). Le Bureau a par ailleurs étayé le remaniement du système de coordination de l'aide humanitaire pour ce qui est de la programmation des transferts monétaires et de la coordination des groupes sectoriels sur le terrain.

b) L'action humanitaire bénéficie d'un financement accru de la part des donateurs

826. À la fin de la période considérée, 31 % des plans d'aide humanitaire (objectif biennal : 30 %) dans des situations d'urgence prolongée étaient financés au moins à hauteur de 70 %. Bien que plusieurs de ces plans aient été financés à plus de 80 %, le financement demeure inégal d'un secteur à l'autre. En février 2017, le Secrétaire général a appelé la communauté internationale à faire le nécessaire pour contrer les menaces de famine pesant sur quatre régions, à savoir le nord-est du Nigéria, la Somalie, le Soudan du Sud et le Yémen. Celle-ci s'est rapidement mobilisée et, en moins d'un mois, 1 milliard de dollars avaient été réunis, ce chiffre passant à près de 3 milliards de dollars deux mois plus tard, pour finalement atteindre 5 milliards de dollars à la fin de 2017. À la fin de l'exercice biennal, 80 États Membres (objectif biennal : 80) avaient contribué aux interventions interinstitutions et aux dispositifs de financement communs, essentiellement par l'intermédiaire du Fonds central pour les interventions d'urgence et des fonds de financement commun des pays. Les États Membres ont également financé les interventions interinstitutions par l'intermédiaire des équipes des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe et du Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage.

c) Le Fonds central pour les interventions d'urgence est utilisé de façon rapide et coordonnée dans les pays faisant face à une situation d'urgence nouvelle ou prolongée

827. Tout au long de l'exercice, le Fonds central pour les interventions d'urgence a continué de fournir des fonds en temps utile et de manière coordonnée aux pays en situation d'urgence nouvelle ou prolongée. Son secrétariat a passé en revue 836 projets menés dans 53 pays, dont la valeur totale s'élevait à 857,1 millions de dollars. Il est à noter que 572 de ces projets, qui concernaient 51 pays et dont la valeur totale s'élevait à 562,1 millions de dollars, relevaient du guichet interventions d'urgence du Fonds. Le guichet financement insuffisant a quant à lui financé 264 projets dans 21 pays, pour un montant total de 294,9 millions de dollars. En tout, 69 % des projets présentés au guichet interventions d'urgence du Fonds ont été approuvés par le Coordonnateur des secours d'urgence dans un délai maximal de trois jours suivant leur présentation (objectif biennal : 95 %). Le dispositif de gestion des subventions du Fonds a été particulièrement utile puisqu'il a permis d'assurer la fluidité des opérations tout en constituant une source de données fiables sur les résultats.

d) On constate une amélioration de l'action de tous les organismes opérationnels des Nations Unies participant aux interventions humanitaires d'urgence

828. Bien que le dispositif de renfort en cas d'urgence, mis en place par le Bureau, soit toujours sous tension du fait de situations d'urgence déclarées au cours de l'exercice précédent, la rapidité et la coordination de ses opérations sont restées prioritaires. Au cours de la période considérée, l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe a été rapidement alertée et s'est mobilisée à 25 reprises et elle a mené de nombreuses activités visant à accentuer l'état de préparation aux niveaux national et régional. Le fait que l'augmentation du nombre de situations d'urgence se traduise par un besoin accru de spécialistes n'a pas empêché la mise en place de toutes les missions d'intervention d'urgence de l'Équipe dans les

48 heures suivant la demande, comme le voulaient les procédures opérationnelles permanentes. Alors que le déploiement de membres du personnel chargé de la coordination vers des régions touchées par des crises nouvelles ou aggravées a été retardé en raison de problèmes tenant à la délivrance de visas ou à la pénurie de spécialistes, 66 % des effectifs de renfort ont été déployés dans un délai de sept jours (objectif biennal : 90 %).

Sous-programme 3

Réduction des risques de catastrophe naturelle

- a) *Les moyens dont disposent les pays pour réduire les risques de catastrophe et mettre en œuvre le cadre de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 ainsi que leur détermination à cet égard sont renforcés*

829. Les pays sont de plus en plus déterminés à exécuter des stratégies de réduction des risques de catastrophe. Ainsi, pendant la période considérée, 89 d'entre eux (objectif biennal : 65) ont mis en place des cadres, des politiques ou des programmes de développement visant l'application de stratégies de ce type. Les États sont par ailleurs de plus en plus enclins à privilégier une approche multirisque, qui tient compte de tous les dangers connus et les rattache aux différents volets de la gestion des risques. La plupart des pays ont compris qu'il était possible d'accroître l'efficacité des mesures prises si l'on coordonnait davantage, au niveau national, la diffusion des informations et des alertes en cas de catastrophe. En tout, 135 pays ont rendu compte des progrès réalisés dans la mise en œuvre du cadre de réduction des risques de catastrophe au-delà de 2015 (objectif biennal : 100).

- b) *Les moyens dont disposent les pays pour planifier, à tous les niveaux, des opérations de relèvement après une catastrophe sont renforcés*

830. Durant la période considérée, 63 pays (objectif biennal : 35) ont incorporé des activités de réduction des risques de catastrophe dans la planification et l'exécution des opérations de relèvement après une catastrophe. Les capacités de planification du relèvement ont été renforcées et les pays ont indiqué avoir pris des mesures spécifiques pour augmenter la résilience dans le cadre des opérations de relèvement et de reconstruction. Au cours de l'exercice biennal, 94 pays (objectif biennal : 95) ont eu recours à des bases de données sur les pertes dues aux catastrophes. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a épaulé le développement et l'exploitation de bases de données de ce type dans plus de 30 pays et il a organisé, en collaboration avec des responsables gouvernementaux et d'autres parties prenantes, des ateliers s'appuyant sur la connaissance des risques pour encourager le financement de ceux-ci, la planification du développement et la prise de décisions en matière d'investissements publics.

- c) *Le montant des investissements consentis dans les programmes et projets de réduction des risques de catastrophe augmente*

831. La multiplication des investissements productifs en fonction des risques demeure une priorité de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes. De ce fait, 38 programmes et projets de réduction des risques de catastrophe (objectif biennal : 35) ont été financés par les pouvoirs publics et la communauté internationale. Le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes a consolidé le partenariat dynamique qu'il entretient avec le secteur privé, grâce à l'Alliance du secteur privé pour la résilience des sociétés aux catastrophes qu'il a mise en place en vue de mieux faire connaître les risques cachés que présentent les catastrophes pour les entreprises, et il a invité les membres de l'Alliance à élaborer et mettre en œuvre

une stratégie d'application du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.

Sous-programme 4 **Services d'appui d'urgence**

- a) *Les mécanismes internationaux d'intervention d'urgence sont mobilisés rapidement afin de faciliter l'apport d'une aide humanitaire internationale aux victimes de catastrophes ou de situations d'urgence*

832. Au cours de la période considérée, l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe a été appelée à réagir rapidement à 25 reprises et a mené de nombreuses activités visant à accentuer l'état de préparation aux niveaux national et régional. Le fait que l'augmentation du nombre de situations d'urgence institutionnelle se traduise par un besoin accru de spécialistes n'a pas empêché la mise en place de toutes les missions d'intervention d'urgence de l'Équipe dans les 48 heures suivant la demande (objectif biennal : 48 heures), comme le voulaient les procédures opérationnelles permanentes. Alors que le déploiement de membres du personnel chargé de la coordination vers des régions touchées par des crises nouvelles ou aggravées a été retardé en raison de problèmes tenant à la délivrance de visas ou à la pénurie de spécialistes, 66 % des effectifs de renfort ont été déployés dans un délai de sept jours (objectif biennal : 90 %).

- b) *Les intervenants internationaux, régionaux et nationaux sont mieux à même de déployer, aux fins des interventions humanitaires, des moyens efficaces, bien coordonnés et compatibles dans le respect des dispositifs convenus*

833. La méthode de préparation à l'intervention d'urgence est utilisée dans 45 pays (objectif biennal : 42). Cette avancée dénote la synergie entre les réseaux et les dispositifs d'intervention tels que l'Équipe des Nations Unies pour l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe, le Groupe consultatif international de la recherche et du sauvetage, le Système mondial d'alerte en cas de catastrophe, le réseau de prestataires d'intervention en cas d'urgence écologique et le réseau de coordination entre civils et militaires. L'Équipe des Nations Unies s'est par ailleurs employée à établir des contacts avec d'autres réseaux d'intervention, par exemple ceux chargés de l'initiative relative aux équipes médicales étrangères.

Sous-programme 5 **Information et mobilisation dans les situations d'urgence humanitaire**

- a) *Les principes et enjeux humanitaires sont mieux connus et mieux pris en compte*

834. En 2016-2017, le Bureau a continué de diffuser et de promouvoir les principes et enjeux humanitaires. À cette fin, il a publié dans des journaux 14 000 articles supplémentaires sur les questions humanitaires, soit une augmentation de 22 % par rapport au niveau de référence de 2015 et 7 000 de plus que prévu, le total s'élevant 79 000 (objectif biennal : 72 000). Il a également consacré des ressources à l'intensification de sa présence sur les réseaux sociaux et gagné 208 134 nouveaux abonnés (objectif biennal : 120 000). Ce résultat, de 73 % supérieur aux attentes, témoigne de la priorité qu'il accorde aux activités de sensibilisation menées par l'intermédiaire de ces plateformes.

- b) *L'accès des organisations humanitaires aux informations utiles à la prise de décisions est facilité*

835. En 2016-2017, le nombre d'utilisateurs des plateformes d'information du Bureau a considérablement augmenté. Le portail d'information ReliefWeb a été consulté par

6 millions d'utilisateurs en 2016 et par 6,8 millions en 2017. Au cours de la période considérée, plus de 109 000 cartes et rapports humanitaires y ont été publiés, et des informations initiales relatives à 171 catastrophes naturelles y ont été postées. Toujours pendant cette période, le portail a été perfectionné et de nouveaux produits et services ont été mis à disposition, notamment des applications mobiles, des pages à thème, des illustrations interactives, des fils d'actualité (sur Twitter) relatifs à certaines catastrophes et un service permettant d'analyser le contenu et l'utilisation du portail (ReliefWeb Data Snapshots). ReliefWeb est par ailleurs devenu accessible sur Google Play, Newsstand et Apple News, et une version allégée du portail (ReliefWeb Lite), ne consommant que peu de bande passante, a été développée. RedHum, la plateforme d'information humanitaire en espagnol, dépend maintenant de ReliefWeb, auquel elle a été intégrée. En 2016-2017, le site Web Humanitarian Response a été consulté par environ 900 000 visiteurs uniques. Enfin, la plateforme d'échange de données humanitaires est restée essentielle aux fins du partage de données et a continué d'être exploitée par les organismes partenaires pendant les crises humanitaires. À la fin de 2017, plus de 300 organisations y avaient présenté 6 500 ensembles de données, qui couvraient l'ensemble des crises secouant la planète (objectif biennal : 25,84 millions de visiteurs uniques sur la plateforme ReliefWeb et le site Humanitarian Response).

Chapitre 28 Information

Principaux résultats obtenus

Le Département de l'information a continué de promouvoir les idéaux et les activités de l'ONU dans le monde entier. Il a joué un rôle de premier plan dans la planification et la coordination de la communication, à l'échelle du système, à l'appui de thèmes clefs et de manifestations majeures des Nations Unies, dont la réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, tenue en 2016, les objectifs de développement durable, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et la Conférence sur les océans, tenue en 2017. Il a continué de s'adapter à l'évolution rapide des moyens de communication, élargissant la diffusion de ses produits et activités en rapport avec la radio, la télévision, la presse écrite et les médias sociaux, ainsi que d'autres médias numériques. Au cours de l'exercice biennal, le nombre d'abonnés aux comptes Facebook, Twitter, Google+ et Weibo du Département a fortement augmenté, passant à 30 millions, soit plus que l'objectif fixé. Les objectifs concernant les plateformes multilingues de partage de vidéos ont été largement dépassés, avec 4,2 milliards de visionnages. Le nombre de stations de radio et de télévision qui diffusent des programmes des Nations Unies a progressé, passant à 1 066, dans 159 pays et territoires. Le site Web de l'ONU a attiré en moyenne 3,7 millions de visiteurs par mois, dépassant l'objectif fixé pour la période considérée. Le lancement du site UN iLibrary et du site de commerce en ligne shop.un.org, qui permettent d'accéder plus facilement aux publications des Nations Unies, a donné lieu à plus de 3 millions de téléchargements et d'achats. En outre, le nombre de partenariats conclus avec des entités extérieures à l'Organisation est passé à 3 507.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Le secteur de la communication étant en constante évolution, il est essentiel que le Département continue d'exploiter des moyens technologiques à l'appui des services numériques. Les médias sociaux et numériques continuant de toucher de nouveaux publics, le Département a mis en place une équipe polyglotte spécialisée afin d'améliorer la coordination, de créer des contenus optimisés pour ce type de médias et de consolider ainsi sa démarche stratégique. Pour satisfaire à l'exigence de parité des langues dans la limite des moyens disponibles, il a repensé l'articulation des tâches et regroupé les ressources. Il a également revu le format et les circuits de distribution de ses nouveaux produits et amélioré la visibilité de ses contenus, sachant que le public a de plus en plus recours à des appareils mobiles et aux médias sociaux pour s'informer. L'évolution rapide des modes de consommation de l'information et le progrès technologique font qu'il est difficile pour le Département d'anticiper le comportement du public et de prédire l'augmentation du nombre d'abonnés à ses services.

836. Les résultats récapitulés ci-dessus correspondent à l'exécution de 97 % des 175 produits quantifiables prescrits, soit un taux identique à celui enregistré lors de l'exercice précédent. Un produit supplémentaire a été exécuté à l'initiative du Secrétariat en 2016-2017, comme en 2014-2015.

837. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/70/6 (Sect. 28) et A/70/6 (Sect. 28)/Corr.1).

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

838. Pour s'assurer de communiquer efficacement, le Département a fait fond sur l'évaluation et le suivi réguliers de ses activités. À ce titre, il a notamment recueilli l'avis d'utilisateurs finals ainsi que d'autres types de données, et il a procédé à l'analyse des médias. Il a ainsi pu mesurer l'intérêt, la pertinence et la portée de ses produits et activités, et surveiller la façon dont les parties prenantes utilisaient ses services. Ces analyses ont produit des informations utiles pour améliorer la prise de décisions et les résultats. Le Département s'est en outre assuré de communiquer les résultats obtenus pour ses produits et services en temps utile, coordonnant à l'avance le suivi des données et le calendrier d'établissement de rapports avec les responsables des sous-programmes. Il a également continué d'organiser de façon régulière, à l'intention de ces derniers, des ateliers de formation et des tutoriels portant sur les procédures de collecte des données et de suivi.

b) Amélioration du respect des délais de soumission de la documentation

839. Le Département a publié tous ses documents d'avant-session (rapports du Secrétaire général et documents destinés au Comité de l'information et à la Quatrième Commission) à la date prévue, voire plus tôt. Il est parvenu à un taux de conformité de 100 % en respectant le calendrier qui avait été fixé à l'avance en concertation avec les responsables des sous-programmes.

c) *Renforcement de la culture de communication et de coordination de l'information au Secrétariat et dans les organismes partenaires du système des Nations Unies*

840. Le Groupe de la communication des Nations Unies, réseau qui couvre l'ensemble du système et dont le Département assure la présidence, demeure l'instrument essentiel du développement de la communication. Ses responsables ont tenu leur réunion annuelle de 2016 et 2017 à Vienne et à Madrid, respectivement. Les participants ont, à 94% (objectif biennal : 88 %), indiqué que ces réunions étaient pertinentes pour les activités de leur organisation. Elles ont été l'occasion d'examiner et de planifier des stratégies de communication tournées vers l'avenir en ce qui concerne des thèmes prioritaires : les objectifs de développement durable ainsi que les réfugiés et les migrants, entre autres. Les participants ont remercié le Groupe de leur avoir donné la possibilité de partager des connaissances pratiques et de nouer des contacts utiles à leurs organisations.

Sous-programme 1

Services de communication stratégique

a) *Meilleure couverture médiatique des priorités fixées par les États Membres*

841. Les interventions dans les médias ont notamment porté sur la promotion des objectifs de développement durable – des espaces médias consacrés aux objectifs de développement durable ont d'ailleurs été mis en place à l'occasion du Forum économique mondial de Davos, du Forum de la jeunesse, de la Conférence sur les océans et de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale – et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, ainsi que sur les conclusions des vingt-deuxième et vingt-troisième sessions de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenues respectivement à Marrakech (Maroc) et à Bonn, de la réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, tenue en 2016, et de la Conférence sur les océans. C'est ainsi que 2 152 coupures de presse ont été analysées en relation avec la réunion plénière de haut niveau et la Conférence sur les océans, faisant apparaître que 66% d'entre elles relayaient au moins un principe clef l'ONU, soit plus que l'objectif de 55 % qui avait été fixé. Ceci montre que l'Organisation demeure un vecteur efficace de la couverture médiatique des questions prioritaires. Parmi les principaux ouvrages publiés en 2017 figuraient *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, *La situation économique et sociale dans le monde*, le *Rapport sur les objectifs de développement durable* et l'*International Migration Report 2017* (rapport sur les migrations internationales). La Division de la communication stratégique a continué de tenir une dizaine de listes de médias électroniques pour intensifier la communication avec les médias, y compris au niveau national, et toucher un public plus large.

b) *Renforcement de la portée des éléments en ligne des campagnes de communication sur les questions thématiques prioritaires*

842. L'intérêt porté aux activités de l'Organisation dans les médias sociaux est toujours plus grand. L'ONU compte à présent plus de 30 millions d'abonnés sur les grandes plateformes (Facebook, Twitter, Weibo et Google+), soit plus que l'objectif biennal fixé (25 millions). Du fait de l'usage de ces supports interactifs, les principes de l'ONU sont plus largement diffusés. Tout au long de la période considérée, le Département a touché un nombre record d'internautes par l'intermédiaire de ses comptes dans les médias sociaux. Lors de l'ouverture de l'Assemblée générale en septembre 2017, par exemple, 5 682 343 nouvelles interventions d'abonnés (commentaires, « J'aime » et retweets) ont été enregistrées par rapport à la moyenne habituelle. On a compté à cette occasion 171 058 abonnés nouveaux en sus de

l'augmentation mensuelle habituelle, et 1 725 137 visiteurs de plus que la moyenne mensuelle.

c) *Meilleure compréhension à l'échelle locale de l'action menée par l'Organisation*

843. Le réseau mondial que constituent les centres d'information des Nations Unies a favorisé, au niveau local, une bien meilleure compréhension de l'action des Nations Unies, tout en prêtant appui aux équipes de pays en matière de communication, notamment par l'intermédiaire de groupes locaux chargés de communiquer sur les Nations Unies. Ces centres ont recueilli l'avis de près de 10 000 participants à des réunions d'information, faisant apparaître que le nombre de ceux ayant une opinion « très favorable » de l'action des Nations Unies avait presque doublé à l'issue de la réunion concernée, tandis que le nombre de ceux ayant une opinion défavorable diminuait de 55 %. Parmi les participants à ces événements, 93% ont déclaré mieux comprendre l'action de l'ONU (objectif biennal : 75 %). Les centres d'information s'adressent aux populations locales dans leur langue afin d'obtenir de meilleurs résultats et de favoriser la diffusion des messages à transmettre. À ce titre, ils ont produit 10 200 documents d'information (objectif biennal : 6 500) dans 79 langues locales, dont la traduction des icônes des objectifs de développement durable dans 53 de ces langues. Ils ont continué d'informer efficacement les publics visés sur les travaux de l'ONU par l'intermédiaire des médias numériques. Le site Web de l'Organisation a ainsi attiré en moyenne 1,4 million de visiteurs par mois (objectif biennal : 1,5 million) et le nombre cumulé d'abonnés aux comptes Twitter et Facebook et à la chaîne YouTube de l'ONU s'élève en moyenne à 2,9 millions par mois.

Sous-programme 2
Services d'information

a) *Augmentation de l'utilisation, par les organes de presse et d'autres acteurs, des informations et des produits multimédias connexes concernant l'Organisation des Nations Unies qui sont établis dans les six langues officielles*

844. La Division de l'information et des médias a adapté et perfectionné ses produits et ses procédures de travail pour mieux répondre à l'évolution rapide de l'environnement médiatique, tout en maintenant l'accent sur les médias traditionnels. Elle s'est employée à toucher un nouveau public, plus jeune, grâce à la publication fréquente de contenus multilingues ciblés. Ceci a débouché sur une augmentation massive des abonnés aux comptes de l'ONU sur les médias sociaux et a assuré une visibilité en constante progression dans les médias traditionnels. Au cours de la période considérée, le nombre de téléchargements d'émissions de radio et de télévision comme de photos a dépassé les objectifs fixés ; c'est ainsi que près de 7 millions d'émissions radiophoniques (objectif biennal : 5,5 millions), 148 000 programmes télévisés (objectif biennal : 92 000) et 379 500 photographies haute résolution (objectif biennal : 275 000) ont été téléchargés. Le nombre mensuel moyen de visiteurs sur le site Web de l'ONU (www.un.org) a dépassé de 42 % l'objectif fixé. La plus forte croissance a été enregistrée dans les médias sociaux. Le nombre de vidéos consultées sur ces plateformes a fait un bond fulgurant de 7 000 %, et les téléchargements de photos ont été près de trois fois supérieurs à l'objectif fixé pour l'exercice.

- b) *Accès rapide des organes de presse et d'autres utilisateurs aux communiqués de presse quotidiens couvrant les séances, aux programmes télévisés, aux photographies et aux autres produits d'information dans les six langues officielles*

845. La Division a rempli son objectif, qui était de réaliser et distribuer 88 % des produits à la date prévue, voire plus tôt. La totalité des émissions en direct de la télévision Nations Unies, des couvertures photographiques et des bulletins d'information couvrant les réunions et autres manifestations au Siège ont été diffusés le jour même. Les communiqués de presse ont continué d'être distribués ou publiés dans les deux heures qui suivaient les réunions.

Sous-programme 3

Services de diffusion et de partage du savoir

- a) *Élargissement de la diffusion des informations multilingues portant sur l'ONU grâce à l'utilisation de services et de médias divers et à des partenariats étendus à d'autres entités*

846. La Division de la sensibilisation du public a touché de nouveaux publics en nouant des partenariats avec 3 507 entités des Nations Unies et organisations extérieures (objectif biennal : 1 820), ainsi que 256 organisations non gouvernementales de pays en développement et de pays en transition. Dans le cadre de l'initiative Impact universitaire, elle a collaboré avec ses partenaires habituels et elle a conclu de nouveaux accords de partenariat avec le Millenium Campus Network et le Centre Asie-Pacifique d'éducation pour la compréhension internationale, de l'UNESCO. Elle a en outre, au titre de l'Initiative de mobilisation de la communauté artistique, conclu de nouveaux partenariats avec le monde du spectacle et, plus généralement, les milieux artistiques, y compris des professionnels du cinéma, de la télévision et des contenus numériques. Avec 435 300 visiteurs par mois, la fréquentation du site Web de la Division a été deux fois supérieure à l'objectif biennal. Le lancement, par la Section de la vente et de la commercialisation, du site UN iLibrary et du site de commerce en ligne shop.un.org a permis d'offrir aux internautes du monde entier un accès aux publications de l'Organisation tant sur support papier que sur support numérique. Plus de 3 millions de téléchargements et d'achats ont ainsi été effectués via ces deux portails, conformément à l'objectif fixé.

- b) *Augmentation de la valeur des services de bibliothèque et de diffusion des savoirs permettant l'accès à des informations utiles au travail des délégués et du personnel*

847. L'enquête de satisfaction réalisée auprès des clients de la Bibliothèque a fait apparaître un taux de satisfaction de 99 % et un dépassement de l'objectif fixé (notation de 8,5 sur 10). La fréquentation de la bibliothèque en ligne a augmenté, passant à 3,7 millions de visiteurs, contre un objectif de 2,7 millions, en grande partie grâce à la popularité des guides de recherche et de la fonctionnalité « Demandez à Dag ». Les États Membres et les départements du Secrétariat ont été plus nombreux à recourir aux services de la Bibliothèque : 93 % des missions permanentes (objectif biennal : 73 %) et 68 % des services du Secrétariat (objectif biennal : 50 %) le font à présent. L'intranet de l'ONU, iSeek, continue d'être une plateforme fiable, accessible au personnel de l'Organisation dans le monde entier. À la suite de la refonte de ce portail en 2015, à l'occasion de laquelle le site a été simplifié et les données relatives aux ressources humaines ont été déplacées vers un site public, le nombre moyen de connexions mensuelles a chuté, passant de 1,2 million en 2015 à 422 000 en 2017. Depuis lors, ce nombre augmente de 5 % par an, soit plus que le taux de 2 % associé à l'objectif biennal (1,35 million de connexions). La fréquentation du portail

deleGATE est restée stable au cours de la même période, avec 55 000 connexions mensuelles en moyenne.

Chapitre 29A

Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion

Principaux résultats obtenus

Le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion a dirigé et supervisé les activités, afin d'assurer une prestation de services d'administration rapide et axée sur le client et d'améliorer l'efficacité, la transparence et la prise de décisions éclairées. Pour accompagner les initiatives du Secrétaire général, le Bureau a contribué à l'élaboration d'une nouvelle stratégie de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles et a pris la tête des efforts déployés pour concevoir une politique plus rigoureuse de protection des lanceurs d'alerte. Il a également donné des orientations stratégiques et prêté conseil quant à tous les projets de transformation opérationnelle en cours. Il a poursuivi ses activités visant à améliorer la transparence et accentuer la responsabilisation, et, à cet effet, il a notamment entretenu des contacts approfondis avec les organes de contrôle, prêté son concours aux travaux du Comité de gestion et du Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires, coordonné l'élaboration des contrats de mission des hauts fonctionnaires et fait office d'organe central de coordination de la gestion du risque institutionnel au Secrétariat. Il a par ailleurs joué un rôle de premier plan pour assurer la réussite de la mise en service et de la stabilisation d'Umoja dans l'ensemble du Secrétariat, de sorte qu'à la fin de l'exercice biennal, Umoja était exploité dans plus de 400 sites et par plus de 40 000 personnes. Ce progiciel a permis de normaliser et d'automatiser les processus métier dans les opérations de l'Organisation de par le monde, et d'adopter les meilleures pratiques internationalement reconnues en matière de comptabilité générale et de communication de l'information. Le secrétariat de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination a enregistré un taux de satisfaction de plus de 97 % de la part des États Membres pour les services fournis. Le Groupe du contrôle hiérarchique a contribué aux procédures et décisions relatives à 2 831 dossiers relevant de sa compétence. Au cours de la période considérée, le délai moyen de traitement des procédures d'approvisionnement et d'achat par le Comité des marchés du Siège s'est établi à 3,9 jours, dépassant ainsi l'objectif des 7 jours ouvrables.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Les enseignements tirés des précédentes étapes de la mise en service d'Umoja ont été intégrés aux préparatifs des prochaines phases du projet. Dans le cadre de la stabilisation du progiciel, l'équipe spéciale chargée d'examiner l'exécution du projet a recensé les lacunes potentielles et les points à améliorer dans les processus d'exécution. La mise en œuvre simultanée des projets de transformation opérationnelle décidés par le Secrétaire général (IPSAS, Umoja, stratégie Informatique et communications, mobilité, ou encore dispositif de prestation de services centralisée) a beaucoup sollicité les responsables et le personnel. Le Bureau estime qu'une opération de cette ampleur requiert une coordination étroite et doit tenir compte des ressources disponibles. Il lui apparaît

également essentiel de mettre à profit les synergies possibles entre ces projets, en particulier lors des trois étapes suivantes : a) conception et préparation ; b) processus intergouvernementaux ; c) exécution. Afin d'améliorer la transparence et de consolider le principe de responsabilité, le Bureau a collaboré avec un vaste réseau de partenaires et d'interlocuteurs désignés aux fins de la gestion du risque institutionnel, de l'application des recommandations des organes de contrôle et de la communication des résultats obtenus par le Secrétariat tels qu'ils ressortent du rapport biennal sur l'exécution des programmes. Il reste difficile de perfectionner les compétences des interlocuteurs et de le maintenir à niveau en raison du taux élevé de rotation du personnel. Pour résoudre ce problème, le Bureau dispense des formations en présentiel et en ligne dans chacun des domaines concernés.

848. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 95 % des 969 produits quantifiables prescrits, contre 94 % pour l'exercice biennal précédent. Aucun produit supplémentaire n'a été exécuté à l'initiative du Secrétariat en 2014-2015 ni en 2016-2017.

849. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 ([A/70/6 \(Sect. 29A\)](#) et [A/70/6 \(Sect. 29A\)/Corr.1](#)).

Direction exécutive et administration

a) Programme de travail géré efficacement

850. Le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion s'est acquitté avec succès de son rôle de chef de file, et il a prêté des conseils et un appui et, le cas échéant, donné des orientations, pour accompagner et mener à bien différentes initiatives, notamment la stratégie de lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, la nouvelle politique de protection des lanceurs d'alerte, la mise en service et la stabilisation d'Umoja, la mobilité, le dispositif de prestation de services centralisée et le plan-cadre d'équipement. Tous les produits et services ont été exécutés dans les délais impartis. Afin de prévenir les chevauchements de calendrier avec l'Enquête sur la motivation du personnel prévue par le Cabinet du Secrétaire général et d'éviter de fausser les données, dans la mesure où Umoja était toujours en phase de mise en service et de stabilisation, l'enquête auprès des clients qui devait être réalisée en 2016-2017 ne l'a pas été. Par conséquent, les clients n'ont pas pu noter les services fournis au cours de la période considérée.

b) Cohérence accrue des lignes d'action dans la gestion des activités de l'ONU

851. Soucieux de faciliter, dans tous les lieux d'affectation, la communication et le partage d'informations entre les hauts responsables et le personnel administratif, le Bureau a régulièrement tenu des réunions avec les chefs des services administratifs et les responsables. La cohérence des lignes d'action dans la gestion des activités des Nations Unies a été intensifiée grâce à des dispositifs de coopération à l'échelle du système, tels que le Comité de haut niveau sur la gestion et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, et à la prestation d'un appui au Comité de gestion.

Composante 1 Services de gestion

- a) *Fonctionnement efficace et rationnel du Secrétariat, dans le strict respect des prescriptions des organes délibérants et des textes applicables*

852. Le Bureau du Secrétaire général adjoint à la gestion a continué d'entretenir des contacts approfondis avec les organes de contrôle et de coordonner les mesures prises par l'Administration pour donner suite aux recommandations formulées par ces derniers. Dans aucune des recommandations adressées au Secrétariat figurant dans les rapports d'audit qu'il a publiés en 2016 et 2017, le Comité des commissaires aux comptes n'a soulevé de problème grave s'agissant des systèmes de contrôle interne ; de même, aucune de ses opinions ne s'est assortie de réserves ni d'observations. En ce qui concerne le taux d'application des recommandations des organes de contrôle, l'Administration en a calculé le pourcentage cumulé à partir des rapports suivants : rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne pour la période allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/72/330 (Part I)/Add.1), rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'ONU pour l'année terminée le 31 décembre 2016 (A/72/5 (Vol. I) et A/72/5 (Vol. I)/Corr.1, chap. I et II), rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2016 [A/72/5 (Vol. V)] et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers des opérations de maintien de la paix pour l'exercice de 12 mois se terminant le 30 juin 2017 (A/72/5 (Vol. II), chap. I et II). Si l'on tient compte des données relatives à l'état de l'application des recommandations formulées lors d'exercices antérieurs et qui figurent dans ces rapports, le taux cumulé d'application des recommandations des organes de contrôle par l'Administration s'établissait à 80 % au 31 décembre 2017.

- b) *Plus stricte observation du principe de responsabilité dans tout le Secrétariat*

853. La performance des hauts fonctionnaires a été évaluée au regard des indicateurs établis dans leurs contrats de mission annuels pour 2015 et 2016. En outre, l'analyse de la performance au niveau global par rapport aux précédents contrats de mission qui a été réalisée a fait apparaître que, si le respect des délais de recrutement et la représentation des femmes aux postes de direction demeuraient marqués par des problèmes d'ordre systémique, le respect des normes en matière de gestion de la performance et les activités préparatoires à la mise en service d'Umoja s'étaient améliorés. Le rapport du Secrétaire général sur l'exécution des programmes a été présenté au Comité du programme et de la coordination dans les délais prévus.

- c) *Adjudication des marchés et liquidation des biens selon les principes d'efficacité, d'équité, d'intégrité et de transparence et dans le strict respect des textes*

854. Le Comité des marchés du Siège et le Comité central de contrôle du matériel ont continué d'évaluer les adjudications de marchés et les dossiers de disposition des biens selon les principes de justice, d'équité, d'intégrité et de transparence et dans le strict respect des règles de gestion financière et articles du règlement financier applicables. Entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2017, le Comité des marchés du Siège a traité 964 dossiers dans un délai moyen de 3,9 jours, délai sensiblement inférieur à l'objectif biennal (7 jours ouvrables) ; pour sa part, le Comité central de contrôle du matériel en a examiné 698, soit plus que l'objectif fixé (510 dossiers). Par ailleurs, le secrétariat du Comité des marchés du Siège a organisé 36 stages de formation et mené 7 missions d'assistance afin de renforcer la capacité des membres des comités des marchés locaux à exercer leur mission de contrôle.

Composante 2

Progiciel de gestion intégré

- a) *Mise en place de processus de gestion des ressources et d'exécution des programmes, tous rationnels, efficaces, assortis de dispositifs de contrôle interne et pleinement conformes aux textes, politiques et procédures applicables*

855. Les objectifs biennaux ont été atteints. La totalité des processus métier a été configurée ou reconfigurée de manière à ce qu'ils soient pleinement conformes aux règles, règlements, politiques et procédures applicables. Il est à noter que 61 % d'entre eux ont été configurés et diffusés pour acceptation (195 processus sur 321 : 122 pour Umoja-Démarrage, 66 pour Umoja-Extension 1 et 7 pour Umoja-Extension 2) et 63 % ont été configurés et testés (203 processus sur 321 : 122 pour Umoja-Démarrage, 66 pour Umoja-Extension 1 et 15 pour Umoja-Extension 2). Les progrès suivants ont été réalisés : déploiement de la fonctionnalité Prestation de services dans toutes les opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales (juillet 2016), mise en service du nouveau module d'automatisation de l'établissement des états financiers (août 2016), mise en service du progiciel pour les entités du groupe 5 (novembre 2016) et du module d'établissement des états financiers pour huit entités hors opérations de maintien de la paix (février 2017), intégration des modifications décidées par la Commission de la fonction publique internationale au module Rémunérations (janvier et septembre 2017) et lancement de la phase 1 de la gestion de la chaîne d'approvisionnement (mise hors service de Galileo) (septembre 2017). Des travaux sont toujours en cours pour les processus d'Umoja-Extension 2 à installer ainsi que pour le perfectionnement continu des fonctionnalités d'Umoja-Démarrage et d'Umoja-Extension 1 déjà en service.

- b) *Stabilisation d'Umoja et bon fonctionnement du progiciel*

856. La diminution du nombre d'incidents nécessitant l'intervention du dispositif d'appui à la mise en service ainsi que l'augmentation du nombre d'utilisateurs d'Umoja au cours de l'exercice témoignent de la stabilisation et de l'acceptation du progiciel dans les entités des groupes 3 et 4, de sorte que l'on a atteint l'objectif lié à la baisse du nombre de demandes d'assistance informatique après la période de stabilisation. À la fin de la période considérée, Umoja desservait une organisation complexe, présente dans plus de 400 sites à travers le monde et comptant plus de 15 800 utilisateurs, tandis que plus de 103 000 droits d'accès aux modules avaient été attribués. Si l'on y ajoute les personnes qui utilisaient le portail en libre-service, le nombre d'utilisateurs est supérieur à 42 400. Le dispositif d'appui à la mise en service d'Umoja a été renforcé par suite des recommandations de l'équipe spéciale chargée d'examiner l'exécution du projet pour les groupes 1 et 2 et il a bien fonctionné dans l'ensemble. Toutefois, la phase de stabilisation pour les groupes 3 et 4 a été plus longue que prévu, faisant peser une lourde charge de travail sur les spécialistes des processus tant dans l'équipe Umoja que parmi les référents processus.

Composante 3

Administration de la justice : contrôle hiérarchique

- a) *Plus grande diligence dans l'exercice du contrôle hiérarchique des décisions contestées*

857. Le Groupe du contrôle hiérarchique a reçu 945 demandes en 2016, soit davantage qu'en 2015 (873), mais toujours dans la moyenne annuelle établie depuis 2010 (929). En 2017, ce nombre a fortement augmenté, s'établissant à 1 888, principalement à cause de deux grandes affaires groupées liées au remaniement des barèmes de traitement et au calcul de l'indemnité de poste, mais aussi en raison de la réduction des effectifs et de la fermeture de missions de maintien de la paix. Le

volume considérable et constant de demandes a compromis la capacité du Groupe à continuer de réagir rapidement. Les évaluations ont été achevées dans les délais prescrits pour 82 % des dossiers présentés en 2016 et 63 % de ceux présentés et clos avant le 31 décembre 2017. Il convient de noter que ces pourcentages incluent un grand nombre de dossiers dont la clôture a été retardée en raison des efforts déployés pour les résoudre à l'amiable, beaucoup de ces efforts ayant été couronnés de succès.

b) Meilleure application du principe de responsabilité dans la prise de décisions de gestion

858. En 2016-2017, 11 % des décisions entraient dans la catégorie des décisions entachées d'erreur ou d'irrégularité dans les divers bureaux et départements du Secrétariat, l'objectif pour l'exercice ayant été fixé à 12 %. Le Groupe a continué d'analyser chaque décision évaluée afin de déterminer s'il y avait lieu d'exercer une action récursoire, non seulement s'agissant des affaires à l'occasion desquelles l'Organisation a été amenée à verser quelque indemnisation au fonctionnaire, mais également de toute transaction ou décision qui, bien que confirmée par les tribunaux, risquerait d'exposer l'Organisation à un contentieux. Il a continué d'animer la réflexion sur le principe de responsabilité et il a, le cas échéant, formulé des recommandations à l'intention des responsables.

c) Réduction du pourcentage d'affaires portées devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies

859. Au 31 décembre 2017, environ 23 % des affaires enregistrées en 2016 et 2017 avaient été portées par les fonctionnaires concernés devant le Tribunal du contentieux administratif. Ce pourcentage, qui est inférieur au niveau de référence pour la période considérée, est particulièrement élevé pour la seule année 2017, étant donné que les dossiers ont été beaucoup plus nombreux à être déposés. Environ 28 % des demandes présentées en 2016-2017 ont été réglées à l'amiable au stade du contrôle hiérarchique, ce qui a contribué à réduire le nombre d'affaires portées devant les dispositifs officiels de règlement des différends.

Composante 4

Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination

a) Amélioration de la communication sur les questions d'organisation et de procédure relatives aux réunions et renforcement de l'appui fonctionnel et technique et des services de secrétariat fournis aux États Membres et aux autres participants aux réunions

860. Les réunions de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination se sont déroulées selon les programmes de travail de ces organes, ponctuellement et dans le respect des procédures établies. Les objectifs ont été atteints en ce qui concerne l'élaboration et la diffusion des programmes de travail ainsi que la présentation des rapports finals. D'après les enquêtes menées pour évaluer les services assurés par le secrétariat de ces deux organes, les taux de satisfaction atteignent 98,5 % et 97,9 % pour la Cinquième Commission aux soixante-dixième et soixante et onzième sessions et, 97,9 % et 98,4 % pour le Comité du programme et de la coordination à ses cinquante-sixième et cinquante-septième sessions. Aucune plainte n'a été reçue au cours de l'exercice.

Chapitre 29B

Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité

Principaux résultats obtenus

Le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité a établi les états financiers conformes aux normes IPSAS de l'Organisation pour 2014 et 2015 et des opérations de maintien de la paix pour 2015/16 à l'aide d'Umoja. Ces états financiers ont reçu une opinion sans réserve du Comité des commissaires aux comptes. Le Bureau a fait des progrès en ce qui concerne la durabilité de l'application des normes IPSAS et a amélioré davantage l'intégrité des données financières, qui sont désormais complètes et détaillées, notamment en ce qui concerne les biens immobiliers, le matériel, les stocks et les immobilisations incorporelles. Il a commencé à mettre en œuvre le projet de déclaration relative au contrôle interne dans l'ensemble du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies en s'appuyant sur le cadre conceptuel du Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway. Il a amélioré le système de délégation de pouvoir afin que les départements et missions clients puissent exercer leurs pouvoirs financiers de façon efficace. Un nouvel outil informatique, Unite Delegation of Authority, qui utilise le progiciel iNeed pour envoyer des délégations de pouvoir au personnel, a notamment été mis en service. Le Bureau a associé tous les départements à la conception du nouvel outil d'élaboration du budget dans Umoja afin qu'il soit adapté aux clients. Il a également aidé des clients à appliquer les directives financières, notamment celles relatives au recouvrement des coûts, à la gestion des subventions et aux contrôles internes.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

La mise en service d'Umoja dans l'ensemble du Secrétariat a constitué un défi majeur et un événement important pour le Bureau, responsable de plus de 60 % des processus du système. Le module d'élaboration du budget d'Umoja est entré dans la dernière phase de sa mise en service, ce qui devrait faciliter la nécessaire harmonisation des processus d'élaboration et d'exécution du budget. Le Bureau a résolu l'une des principales difficultés rencontrées dans l'établissement des états financiers au moyen d'Umoja en consultant et en informant tous les acteurs sur le processus et sur les opérations concernant les traitements par lots, les interfaces et les points de contrôle connexes.

861. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 98 % des 1 729 produits quantifiables prescrits, contre 100 % pour l'exercice biennal précédent. Aucun produit supplémentaire n'a été exécuté à l'initiative du Secrétariat en 2014-2015 et 2016-2017.

862. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 29B)].

Direction exécutive et administration*a) Gestion et contrôle financiers de qualité dans l'Organisation*

863. Les observations d'audit touchant les questions financières ont en général concerné des points mineurs, ce qui témoigne de l'efficacité des contrôles financiers internes en place. Aucune observation d'audit défavorable n'a été formulée pendant la période (objectif biennal : 0). Le Bureau du Contrôleur a continué de veiller à l'efficacité de la gestion financière en donnant suite aux recommandations d'audit émanant des organes de contrôle, en surveillant de près l'exercice des délégations de pouvoir, en s'assurant que les responsabilités étaient confiées à des fonctionnaires qualifiés et expérimentés et en vérifiant que les accords-cadres et les autres accords conclus par l'Organisation avec les organismes d'exécution et les pays hôtes cadraient avec les normes financières et étaient mis en œuvre conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière. Il a conseillé et aidé en temps utile les départements et services clients en ce qui concerne l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière.

b) Gestion efficace du programme de travail du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité dont l'exécution s'appuie sur des ressources humaines et financières adéquates

864. Toutes les demandes concernant les accords conclus avec les donateurs, les organismes d'exécution et les pays hôtes et celles concernant les accords-cadres qui ont été soumises au Bureau du Contrôleur pour examen et approbation ont été traitées, approuvées et signées par le Contrôleur dans les 6,5 jours ouvrables à compter de la date de réception, dès lors qu'elles étaient complètes, exactes, conformes au cadre réglementaire de l'Organisation et n'exigeaient pas d'être remaniées en liaison avec le bureau ou le département demandeur. Les demandes urgentes peuvent même être traitées le jour de leur soumission. L'objectif biennal de 6,5 jours a donc été atteint.

c) Amélioration des politiques financières

865. Le Bureau a continué d'améliorer les services financiers qu'il offre aux départements et bureaux du Secrétariat, aux bureaux hors Siège et aux missions de maintien de la paix. Il a par exemple mis en place un dispositif de délégation fonctionnelle des pouvoirs aux directeurs de l'administration des bureaux hors Siège et aux directeurs ou chefs de l'appui aux missions, grâce auquel la délégation de pouvoir prend désormais effet automatiquement à la date de la nomination. Il a aussi mis au point et lancé Unite Delegation of Authority, un outil informatique qui s'appuie sur le progiciel iNeed et permet aux fonctionnaires autorisés de confirmer en ligne qu'ils ont lu et compris la description des pouvoirs qui leur sont délégués. Le Bureau du Contrôleur continue de simplifier les politiques et directives à l'intention des clients, en collaborant étroitement avec les départements et bureaux et en s'attachant particulièrement à définir les avantages découlant des grands changements qu'ont représentés le passage aux normes IPSAS et la mise en service d'Umoja. L'instruction administrative relative à la délégation de pouvoir en vertu du Règlement financier a été révisée et publiée sous la cote ST/AI/2016/7, et des directives actualisées sur le recouvrement des coûts, les dépenses d'appui aux programmes et d'autres questions financières établies par le Contrôleur ont été adressées aux clients et publiées sur iSeek, où toutes les politiques financières établies par le Contrôleur peuvent être consultées.

Composante 1

Planification des programmes et établissement du budget

- a) *Augmentation de la contribution des États Membres à la prise de décisions sur les questions relatives au plan-programme biennal, au budget-programme et aux budgets des tribunaux pénaux internationaux et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux*

866. La Division de la planification des programmes et du budget a présenté 96 % de ses documents (objectif biennal : 100 %) et 100 % des compléments d'information (objectif biennal : 100 %) dans les délais. Un petit nombre de rapports (6 sur 160) ont été achevés hors délai pour des raisons indépendantes de la volonté de la Division. Cette dernière a obtenu des données sur le taux de satisfaction des États Membres concernant la qualité du plan-programme biennal, dont sa normalisation : 81 % États Membres ayant répondu à l'enquête (objectif biennal : 100 %) s'en sont dits satisfaits.

- b) *Amélioration de la gestion des ressources inscrites au budget ordinaire, des ressources extrabudgétaires et des ressources des tribunaux pénaux et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux*

867. La Division a quelque peu modifié la préparation du projet de budget-programme pour l'exercice 2016-2017. Au lieu d'examiner et de regrouper les informations fournies par les clients dans plusieurs formulaires, elle a demandé à chaque département de soumettre une version finale du fascicule budgétaire et des renseignements complémentaires. Ce changement a eu un effet positif sur l'établissement du budget car elle a pu ainsi consacrer plus de temps à l'examen et à l'analyse. Les départements ont accueilli favorablement l'initiative car ils se sont sentis plus directement impliqués dans l'élaboration des documents. Quatre-vingts pour cent des clients interrogés (objectif biennal : 100 %) se sont déclarés satisfaits des services fournis par la Division.

- c) *Renforcement de la transparence et intensification du dialogue avec les États Membres dans la procédure de présentation du plan-programme biennal, du budget-programme et des budgets des tribunaux pénaux internationaux et du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation, au Règlement et aux règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale*

868. Selon les résultats d'une enquête, 95 % des États Membres ayant répondu (objectif biennal : 100 %) se sont dits très satisfaits ou satisfaits de la transparence dont a fait preuve le Bureau et du dialogue qu'il a engagé. Le Bureau continuera de s'efforcer de s'améliorer dans ce domaine.

Composante 2

Services financiers relatifs aux opérations de maintien de la paix

- a) *Amélioration de la communication de l'information au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, à l'Assemblée générale et aux pays qui fournissent des contingents et des effectifs de police pour qu'ils puissent prendre des décisions éclairées en ce qui concerne le maintien de la paix*

869. Au 31 décembre 2017, 94 % (objectif biennal : 97 %) des rapports concernant les soixante-dixième, soixante et onzième et soixante-douzième sessions de

l'Assemblée générale avaient été présentés dans les délais. Cinq des soixante-dix-huit rapports ont été présentés après la date limite car il a fallu mener des consultations approfondies sur certains aspects de l'appui opérationnel aux missions et des consultations prolongées à la suite de la décision de fermer et de liquider rapidement l'ONUCI.

b) Amélioration de l'efficacité des opérations de maintien de la paix

870. Au 31 décembre 2017, l'ancienneté des montants dus au titre des contingents et des unités de police constituées était inférieure à trois mois (objectif biennal : 3 mois) pour les 14 opérations de maintien de la paix pour lesquelles des remboursements devaient être effectués. Pour une mission (la FISNUA), les paiements effectués couvraient la période allant jusqu'en août 2017, ce qui indique une amélioration par rapport aux données correspondantes au 31 décembre 2015.

Composante 3

Comptabilité, contributions et information financière

a) Amélioration de l'intégrité des données financières

871. Les états financiers de l'ONU pour 2015 et 2016 ont reçu une opinion sans réserve des commissaires aux comptes. Ceux pour 2016 étaient les troisièmes établis conformément aux normes IPSAS. L'audit intermédiaire effectué pour 2017 n'a donné lieu qu'à deux constatations défavorables de l'auditeur (objectif biennal : 4), qui ont été prises en considération.

b) Opérations financières effectuées dans les délais et sans erreur

872. De nombreuses ressources ayant été affectées au passage à Umoja et à l'appui à la mise en service du progiciel, le taux d'exécution des produits a diminué, et ce, malgré tous les efforts déployés par le Bureau. Ce dernier s'est employé à procéder au rapprochement bancaire des postes non soldés et des données aux fins de l'établissement des soldes conformes aux normes IPSAS, toutes les données financières n'étant pas encore disponibles dans Umoja. Un rapprochement automatique des comptes bancaires de l'Organisation est effectué quotidiennement. Pour les postes ne pouvant pas être rapprochés automatiquement, un rapprochement manuel est effectué. D'après les données d'échantillonnage pour la période, la Division de la comptabilité a rapproché 100 % des comptes bancaires du Siège dans les 15 jours suivant la fin du mois (objectif biennal : 100 %). Dans 90 % des cas, elle a effectué les paiements et comptabilisé les opérations dans les 30 jours suivant la réception de tous documents utiles (objectif biennal : 95 %).

c) Souscription de polices d'assurance plus favorables à l'Organisation

873. L'objectif biennal de deux améliorations ou aménagements favorables apportés aux polices d'assurance a été dépassé. Afin de travailler de façon plus intelligente et plus efficace, le Service des assurances et des décaissements a conclu des contrats pluriannuels, dans lesquels les clauses et conditions de plusieurs polices d'assurance ont été améliorées. L'Organisation a ainsi pu bénéficier de plus grands avantages et réaliser des économies. Des efforts énergiques visant à entrer en contact avec de nouveaux marchés de l'assurance ont permis d'augmenter le nombre de fournisseurs d'assurance et l'Organisation a fait une économie de 23 % sur le renouvellement du programme d'assurance contre les actes de malveillance. Le Service des assurances et des décaissements a procédé pour la première fois à une évaluation des services proposés par différents courtiers. Ce projet pilote a pris plusieurs années et a abouti au changement du courtier chargé du contrat pour les opérations aériennes. Ce

changement permettra à l'Organisation de couvrir de nouveaux marchés et de s'assurer que les courtiers auxquels elle fait appel ne se reposent pas sur leurs lauriers.

- d) *Présentation dans les délais de la documentation dont les États Membres ont besoin pour se prononcer en connaissance de cause sur les questions relatives au barème des quotes-parts, à la base de financement des activités de maintien de la paix et à l'état des contributions*

874. Les rapports mensuels sur l'état des contributions ont généralement été publiés à temps, et les rapports sur l'exercice ont été établis en même temps que la clôture des comptes. Tous les documents d'avant session sur les barèmes des quotes-parts et le financement des activités de maintien de la paix ont été présentés dans les délais prescrits. Les objectifs biennaux ont donc été atteints.

Composante 4

Services de trésorerie

- a) *Maintien d'une gestion prudente des fonds conformément à la stratégie d'investissement consistant à : i) préserver le capital investi ; ii) garantir une liquidité suffisante ; iii) obtenir un retour sur investissement*

875. Le taux de rendement du portefeuille de placements en dollars des États-Unis s'est établi à 1,07, dépassant l'indice de référence, qui était de 0,60 %. Dans le même temps, les besoins de trésorerie de tous les clients ont été satisfaits, des fonds étaient disponibles pour permettre à l'Organisation d'exécuter ses obligations à temps (objectif biennal : 100 %) et, pour chaque titre du portefeuille de placement, le capital investi et les intérêts ont été encaissés à l'échéance (objectif biennal : 100%). Le rendement du portefeuille est supérieur à celui du marché et a été obtenu dans le respect des directives de la Trésorerie de l'Organisation.

- b) *Efficacité, ponctualité et sécurité renforcées du système de paiement électronique*

876. Deux pertes de trésorerie ont été enregistrées, d'un montant de 6 000 et de 200 000 dollars respectivement, et des frais de 74 000 dollars ont dû être payés pour récupérer une somme de 1,42 million de dollars à la suite d'une fraude. L'objectif biennal était de maintenir à zéro les pertes financières. Le Bureau a achevé de configurer la fonctionnalité « banque interne » dans Umoja, qui permet de contrôler et de consulter quotidiennement au même endroit tous les comptes bancaires de l'Organisation et d'avoir un meilleur aperçu de l'utilisation effective des devises, de la situation de trésorerie et des risques liés aux comptes détenus par l'ONU auprès de banques partout dans le monde. Ces informations permettent à l'Organisation de gérer plus efficacement les risques financiers, tels que les risques de change, les risques de crédit et les pertes découlant de la dévaluation d'une monnaie. Grâce au nouveau système de paiement, qui repose sur les infrastructures SWIFT et SAP quel que soit le type de paiement, l'ONU est moins tributaire des systèmes de paiement propres aux banques. L'ONU détenait plus de 500 comptes bancaires, mais ce nombre a été ramené à 200 grâce à la mise en service d'Umoja.

Composante 5

Informatique financière

- a) *Tous les systèmes essentiels du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité sont pleinement opérationnels*

877. Le Service de l'informatique financière a atteint son objectif biennal, qui était de maintenir les systèmes de gestion financière pleinement opérationnels 99,9 % du temps. En outre, du fait de l'importance attachée par le Bureau à la mise en service

d'Umoja, environ 20 % des membres du personnel du Service épaulaient toujours directement l'équipe Umoja alors qu'ils occupaient le même poste qu'auparavant et continuaient d'appuyer l'ensemble des processus et systèmes utilisés pour le fonctionnement du Siège. Leur contribution à Umoja était donc « gratuite ». Le Service a également repris les fonctions d'appui de l'équipe Umoja lors du passage à l'étape suivante de la mise en service d'Umoja-Extension 2.

Chapitre 29C

Bureau de la gestion des ressources humaines

Principaux résultats obtenus

Le Bureau de la gestion des ressources humaines a élaboré de nouveaux textes administratifs et a révisé des textes existants pour donner effet aux modifications que l'Assemblée générale a apportées à l'ensemble des prestations dans sa résolution 70/244, notamment celles concernant le nouveau barème des traitements unifié et les indemnités pour charges de famille associées ; la prime de mobilité, l'élément famille non autorisée et la prime de sujétion ; les prestations de réinstallation, y compris la suppression de l'élément non-déménagement ; le régime révisé de l'indemnité pour frais d'étude ; le nouveau seuil d'admission au bénéfice de la prime de rapatriement ; les critères applicables au droit à congé dans les foyers plus fréquent ; et la modification de l'âge réglementaire du départ à la retraite de tout le personnel à compter du 1^{er} janvier 2018. Il a également modifié le Statut et le Règlement du personnel pour tenir compte de la révision du régime de l'indemnité pour frais d'étude et du relèvement à 65 ans de l'âge réglementaire du départ à la retraite du personnel recruté avant 2014, comme l'a approuvé l'Assemblée générale dans sa résolution 72/254. Le Bureau a conçu plusieurs dispositifs visant à renforcer l'action de l'Organisation concernant la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles et ses interventions dans ce domaine. Par ailleurs, il a aidé les différents départements et bureaux à atteindre un taux de conformité de 90 % dans le cadre du cycle d'évaluation en ligne de la performance en 2016/17. En outre, il a achevé la toute première enquête sur la motivation du personnel des Nations Unies, à laquelle 14 622 des 37 801 personnes invitées ont participé (37 %). Il a également proposé deux programmes de formation destinés à renforcer l'action de l'Organisation concernant la prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles par les fonctionnaires ainsi que du harcèlement et des atteintes sexuelles au travail et ses interventions dans ces domaines. Il a appliqué la décision de l'Assemblée générale de réduire de 60 à 45 jours le délai de publication des avis de vacance de poste en 2016. À l'appui du mandat de l'Organisation en ce qui concerne la parité des sexes, le Bureau a joué un rôle déterminant dans la conceptualisation, la formulation et l'établissement d'une stratégie en la matière applicable à l'ensemble des entités du système des Nations Unies et s'attache actuellement à aider les différents départements et bureaux à atteindre la parité dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur. Pour ce qui est de son devoir de diligence, il a institué une méthode d'évaluation systématique des risques sanitaires dans les lieux d'affectation, assortie d'une méthode connexe de planification de l'aide sanitaire, et créé, au Secrétariat, un organe de contrôle de la sécurité et de la santé au travail.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

La complexité des politiques et la centralisation des procédures de gestion des ressources humaines de l'Organisation ont entravé la prise de décisions rapide et l'application du principe de responsabilité. Pour remédier à ce problème, le Bureau de la gestion des ressources humaines a achevé le recensement de ses différents cadres réglementaires et décisionnels et commencé à rationaliser et simplifier toutes ses politiques. En outre, il a également analysé le cadre de délégation de pouvoir actuellement en place et établi un cadre simplifié qui doit être publié dans une circulaire et une instruction administrative révisées en 2018. L'ensemble du dispositif relatif au personnel doit toutefois être encore amélioré afin que le délai de 120 jours prévu pour pourvoir un poste vacant soit respecté et que la mobilité du personnel corresponde aux aspirations professionnelles des fonctionnaires et aux besoins de l'Organisation. Le Bureau a commencé à étudier l'ensemble du dispositif de sélection du personnel et d'encadrement de la mobilité en vue de présenter à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale un dispositif amélioré, souple, adapté à l'exécution des mandats et qui réponde aux priorités de l'Organisation en matière de parité des sexes et de représentation géographique. Si l'Organisation veut exécuter les mandats complexes qui lui ont été confiés et surmonter les difficultés auxquelles elle se heurte, elle doit simplifier la gestion, notamment prévisionnelle, de ses besoins en personnel, y compris en gérant efficacement sa performance et en valorisant ses compétences. Dans ce contexte, le Bureau a achevé une étude approfondie des besoins de formation à l'échelle du Secrétariat, dans l'objectif de fournir des renseignements sur les besoins intersectoriels recensés dans le cadre de l'exécution des mandats et d'élaborer une nouvelle méthode souple de gestion de la performance qui tienne compte des axes prioritaires de la réforme de la gestion et fasse fond sur les résultats de l'évaluation interne dans ce domaine.

878. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 95 % des 290 produits quantifiables prescrits, contre 92 % pour la période biennale précédente. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat est passé de 0 en 2014-2015 à 34 en 2016-2017.

879. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/70/6 (Sect. 29C) et A/70/6 (Sect. 29C)/Corr.1).

Direction exécutive et administration

- a) *Amélioration de la gestion des ressources humaines, compte tenu des besoins de l'Organisation et du personnel, pour que l'Organisation puisse s'acquitter des tâches prescrites par les États Membres*

880. Le Bureau a apporté 23 améliorations (objectif biennal : 14) aux politiques de gestion des ressources humaines, y compris aux circulaires du Secrétaire général, aux instructions administratives et autres circulaires, pendant la période à l'examen.

- b) *Gestion efficace du programme de travail*

881. Le Bureau du Sous-Secrétaire général à la gestion des ressources humaines continue de guider les activités et de définir les grandes orientations concernant la

gestion stratégique du personnel et la réforme du pilier Ressources humaines ainsi que de superviser ces activités. Au cours de la période à l'examen, il a exécuté les produits prescrits dans les délais impartis. L'intégralité des rapports du Bureau ont été présentés aux organes délibérants dans les temps. Faisant fond sur les réformes en cours et les réformes antérieures, le Bureau compte élaborer un cadre de gestion des ressources humaines amélioré fondé sur les trois grands axes suivants : a) la gestion des aptitudes ; b) la prestation de services de gestion des ressources humaines ; c) la contribution à la définition de la culture institutionnelle qui sera présentée à l'Assemblée générale à la partie principale de sa soixante-treizième session.

Composante 1 Politique

- a) *Amélioration et modernisation des politiques de ressources humaines, et harmonisation de ces politiques à l'échelle des organisations appliquant le régime commun des Nations Unies*

882. La Section des politiques et des conditions d'emploi a élaboré et révisé des instructions administratives et des circulaires ayant trait à la révision de l'ensemble des prestations, qui a été adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/244. Les dispositions révisées portaient, notamment sur la suppression de l'élément non-déménagement, sur le remplacement de la prime de mobilité par l'élément incitation à la mobilité, sur l'élément famille non autorisée et la prime de sujétion, sur le nouveau barème des traitements unifié et la révision connexe des indemnités pour charges de famille et de l'allocation-logement, sur l'entrée en vigueur du nouveau régime de l'indemnité pour frais d'études et sur la modification de l'âge réglementaire du départ à la retraite de l'ensemble du personnel à compter du 1^{er} janvier 2018. Dans ce contexte, d'intenses consultations ont eu lieu avec les fonds et programmes des Nations Unies, notamment lors de réunions mensuelles consacrées à l'examen des pratiques optimales et des difficultés opérationnelles et à l'harmonisation des politiques de mise en œuvre des nouvelles dispositions de l'ensemble des prestations applicables au personnel recruté sur le plan international. En outre, la Section a régulièrement fourni des explications concernant l'interprétation et l'application des politiques relatives aux ressources humaines, pour faciliter les ajustements techniques qu'il a été nécessaire d'apporter dans le système Umoja du fait de la modification de l'ensemble des prestations, limitant ainsi le risque d'incohérence entre les nouvelles dispositions et leur application dans le système. Dans une démarche de simplification du cadre réglementaire et de réduction du nombre de textes en vigueur, la Section a entamé, fin 2017, un examen d'ensemble de ces textes et en a recensé 82 qui étaient obsolètes et qui ont été abrogés le 31 décembre 2017 ou plus tôt.

- b) *Traitement des recours et des instances disciplinaires dans les délais prescrits*

883. Pendant la période à l'examen, toutes les réponses aux recours ont été données dans les délais prévus. Les instances disciplinaires ont été ouvertes dans les 90 jours dans 99 % des cas dont le Bureau était saisi (objectif biennal : 85 %).

Composante 2 Planification stratégique et recrutement et affectations

- a) *Recrutement, affectation et promotion des fonctionnaires les plus qualifiés et les plus compétents, et promotion d'une meilleure représentation géographique, ainsi que de l'équilibre entre les sexes*

884. Au Secrétariat, la part des postes inscrits au budget ordinaire occupés par des femmes dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur est passée de 46,75 % en 2015 à 48,74 % en 2017. Pour ce qui est du pourcentage des

candidats sélectionnés pour des postes soumis à la répartition géographique originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés, les progrès accomplis ne sont pas conformes aux prévisions. Les nationaux des États Membres non représentés ou sous-représentés peuvent participer au programme Jeunes administrateurs. Malgré les efforts déployés, le taux d'affectation des candidats retenus à des postes P-1 et P-2 au Secrétariat est inférieur aux prévisions car le nombre de postes P-2 devenus vacants a été plus faible que prévu, certains de ces postes ayant été supprimés dans le cadre du budget-programme de 2016-2017. Le nombre moyen de jours s'écoulant entre la date de publication de l'avis de vacance de poste et celle de la sélection était de 207 en 2016-2017.

- b) *Présentation au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et à d'autres organes intergouvernementaux de rapports leur permettant de se prononcer en connaissance de cause*

885. Tous les rapports évolutifs en ligne concernant les ressources humaines ont été mis à la disposition des États Membres par le biais du portail HR Insight.

- c) *Amélioration de l'efficacité et de l'efficience des opérations*

886. On a continué d'améliorer le tableau de bord des résultats de la gestion des ressources humaines pour aider les départements à suivre les progrès qu'ils faisaient concernant certains indicateurs institutionnels, comme la parité femmes-hommes et la représentation géographique. Ce tableau de bord a permis de fournir, en temps réel ou mensuellement, des informations actualisées sur les résultats de toutes les entités. Celles-ci ont régulièrement reçu des informations à jour sur les délégations de pouvoir.

- d) *Incitation à la mobilité volontaire, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale en la matière*

887. Le dispositif de mobilité et d'organisation des carrières a été appliqué au réseau Paix et questions politiques et humanitaires et au réseau Technologies de l'information et télécommunications. Dans ces réseaux d'emplois, des progrès ont été accomplis en matière de mobilité, notamment en ce qui concerne les mutations géographiques et la mobilité entre les lieux d'affectation famille autorisée et les lieux d'affectation famille non autorisée. Au cours de la période biennale, les membres du réseau Paix et questions politiques et humanitaires ont pu participer à trois campagnes de réaffectation au titre de la mobilité encadrée et ceux du réseau Technologies de l'information et télécommunications, à une campagne analogue. Environ 1 100 fonctionnaires ont souhaité y prendre part ; après vérification des conditions à réunir, 333 y ont été admis, et 112 ont été réaffectés. Toutes les réaffectations n'ont pas été suivies d'effet, en raison de problèmes de visa, de réduction des effectifs des missions ou des difficultés de financement rencontrées par certains bureaux après le début des campagnes. Pendant la période à l'examen, la mobilité des fonctionnaires des réseaux d'emplois auxquels le nouveau dispositif de mobilité et d'organisation des carrières ne s'appliquait pas encore a continué d'être régie par le dispositif actuel de sélection du personnel, prenant la forme de réaffectations entre départements et bureaux.

Composante 3

Perfectionnement, valorisation et administration des ressources humaines

- a) *Renforcement de l'aptitude des fonctionnaires à s'acquitter des tâches prescrites*

888. Le nombre total d'activités d'apprentissage dispensées à l'intention du personnel par le Bureau est passé à 85 704 (objectif : 61 000). La participation aux activités de

formation a fortement augmenté au cours des deux dernières périodes biennales, ce qui s'explique par le fait que l'accent a été mis sur l'apprentissage en ligne, au moyen d'ateliers et de catalogues de formation. Selon les réponses fournies dans le logiciel e-performance, 84 % des fonctionnaires ont déclaré avoir suivi les cinq jours de formation par an recommandés par le Bureau (objectif biennal : 70 %). Le Bureau a continué d'appliquer la stratégie d'apprentissage et d'accompagnement des carrières pour la période 2014-2016, en s'attachant principalement à renforcer l'accès aux possibilités de perfectionnement grâce aux outils numériques. Cette démarche a porté ses fruits dans la plupart des programmes. Le niveau de satisfaction du personnel ayant suivi un cours était de 85 % (objectif : 70 %). Le Bureau a achevé une évaluation des besoins en matière d'apprentissage en 2017, ce qui a permis d'orienter les priorités en la matière pour 2018-2019.

b) Amélioration de l'organisation des carrières et de l'appui au personnel

889. Le Bureau a administré des programmes d'organisation des carrières et d'appui au personnel à l'intention de 9 949 fonctionnaires (objectif biennal : 4 200). Le programme de congés sabbatiques a été simplifié, ce qui a permis à un plus grand nombre de personnes d'y prendre part. Les services d'orientation professionnelle via Skype ont été améliorés, et les fonctionnaires peuvent maintenant en bénéficier en anglais, en français et en espagnol. Le Bureau a continué d'élaborer des formules d'organisation du travail plus souples, afin d'aider le personnel à trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Des outils ont été mis au point et d'autres améliorés, notamment une page Web et une trousse d'information sur l'aménagement des modalités de travail, pour aider le personnel et les cadres à s'organiser et tirer parti de ces modalités. La mise en place d'un « tutorat rapide » pour les administrateurs auxiliaires a été bien accueillie. D'après les résultats d'une enquête, 92 % des fonctionnaires ont estimé que les programmes d'organisation des carrières et d'appui au personnel avaient des effets positifs (objectif biennal : 90 %).

c) Amélioration de l'exécution des programmes de préparation du personnel aux situations d'urgence et des programmes de formation par les départements et bureaux

890. Au total, 569 fonctionnaires ont été formés et ont la certification point de contact pour les familles et volontaire affecté aux centres d'appel (objectif biennal : 450). Au cours de la période à l'examen, l'Équipe de préparation et de soutien en cas de crise a formé du personnel de l'Office des Nations Unies à Vienne, de la MINUK, de l'ONUST, du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, de l'UNRWA et du PNUD (Addis-Abeba) aux fonctions de point de contact pour les familles et de volontaire affecté aux centres d'appel. Étant donné que les volontaires apportent une contribution à la capacité de chaque lieu d'affectation de réagir dans les situations d'urgence et à l'état de préparation du personnel à ces situations et que la demande concernant cette formation est forte, l'Équipe a également organisé, en 2016, des séances de formation de formateurs à l'Office des Nations Unies à Nairobi.

d) Renforcement de la crédibilité de la gestion de la performance

891. Le Bureau a renforcé la crédibilité de la gestion de la performance en faisant passer à 90 % le taux d'établissement en temps voulu des rapports d'évaluation et de notation (objectif biennal : 88 %) ; en sensibilisant davantage le personnel à la gestion de la performance et à la nécessité de s'acquitter dans les délais des démarches requises dans le logiciel e-performance ; en obtenant et publiant des données sur le respect de cette obligation par chaque département, y compris en ce qui concerne le calendrier d'exécution des plans de travail, des examens à mi-parcours et des

évaluations finales ; en informant les dirigeants du taux de conformité de leur département à cette obligation au moyen de points de situation hebdomadaires et de rapports périodiques ; en élaborant une proposition visant à intégrer les indicateurs relatifs à la gestion de la performance et à l'égalité des sexes dans les formulaires du logiciel e-performance destinés aux gestionnaires ; en incorporant les enseignements tirés du système interne d'administration de la justice dans toutes les formations à l'intention des directeurs de programme, dans les pages Web de HR Insight et dans la plateforme d'initiation ; en révisant les procédures d'objection et les formations dispensées au personnel chargé de la gestion des ressources humaines ; en rassemblant les responsables dans des groupes de discussion ; et en réalisant une enquête auprès du personnel des ressources humaines afin de disposer d'informations récentes permettant de comprendre les lacunes du système de gestion de la performance.

Composante 4 **Services médicaux**

a) Réduction des dommages évitables à la personne des fonctionnaires

892. On a compté 646,4 accidents du travail ayant entraîné des maladies ou des blessures, soit une baisse de 5,9 jours de congé de maladie résultant d'accidents du travail (par an et pour 100 fonctionnaires). Le nombre de lieux d'affectation dont les plans d'intervention en cas d'accident entraînant un lourd bilan humain comprennent une composante médicale agréée a augmenté de 20. Le nombre de jours de congé de maladie résultant d'accidents du travail (pour 100 fonctionnaires), qui se chiffre à 5,9, est inférieur aux prévisions. Cette situation est sans doute imputable à : a) l'imprécision des données du fait que les 20 premiers jours de congé de maladie ne sont pas consignés dans les dossiers médicaux ; b) l'absence de dispositif permettant de mettre en évidence les congés de maladie liés à des accidents du travail dans les dossiers médicaux électroniques. On s'attache actuellement à mettre au point un système de notification des accidents du travail, qui permettra d'établir une corrélation entre les congés de maladie et les accidents du travail, améliorant ainsi la précision des données et réduisant le recours aux demandes de congé de maladie et aux congés de maladie de longue durée.

b) Amélioration de la qualité des services sanitaires de l'ONU

893. La Division des services médicaux a mis en œuvre un ensemble d'initiatives visant à améliorer la santé et le bien-être du personnel, à réduire les dommages causés par les accidents du travail et les maladies infectieuses et à améliorer la qualité des soins administrés aux fonctionnaires de l'Organisation. En tout, elle a fourni au personnel du Siège 37 801 services cliniques, dont 258 examens médicaux, 659 consultations de médecins ou consultants médicaux, 27 636 consultations d'infirmières et 9 248 vaccinations. Elle a soutenu la marche de sensibilisation au cancer du sein, dispensé des conseils en matière de santé à 253 fonctionnaires et évalué l'ergonomie de leur poste de travail, fait des présentations sur l'ergonomie à l'intention de 103 fonctionnaires, traité 6 réclamations concernant l'environnement de travail, mettant en place à cette occasion des mesures correctives en concertation avec le système de gestion des installations, et donné des orientations en vue de sensibiliser 234 nouveaux fonctionnaires à la santé au travail. Elle a fourni une assistance et des conseils professionnels et techniques à 38 centres de consultation de l'Organisation, 14 chefs de service médical et 7 équipes soignantes dans les bureaux hors Siège et les commissions économiques régionales. Au cours de la période biennale, le taux de satisfaction des clients concernant les services offerts par la Division est passé à 97,4 % et celui du personnel médical des missions concernant les conseils et l'assistance fournis par la Division est passé à 94,3 %.

c) *Réduction des dépenses de santé*

894. Le nombre de jours de congé pour cause de maladie ou de blessure a baissé et celui des évacuations médicales a augmenté. Umoja étant pleinement opérationnel et les données ayant été triées, la qualité des données concernant ces paramètres s'est améliorée. On observe une tendance à la réduction du nombre moyen de jours de congé de maladie par fonctionnaire. Le nombre d'évacuations médicales a été de 16,2 pour 1 000 fonctionnaires en 2016 et de 12,3 en 2017, signe qu'une diminution est amorcée. Il est probable que l'objectif n'a pas été atteint parce que, lorsqu'il a été fixé, en 2014, les données saisies n'étaient pas aussi exhaustives qu'aujourd'hui. Les évacuations médicales peuvent être autorisées à l'échelle des missions indépendamment de la Division et sans être consignées dans EarthMed. Ce logiciel étant désormais en service dans toutes les missions, le nombre d'évacuations enregistrées en 2016 et 2017 devrait être plus fiable que celui utilisé pour déterminer le point de référence en 2014.

Chapitre 29D

Bureau des services centraux d'appui

Principaux résultats obtenus

En 2017, le Bureau des services centraux d'appui a continué de contribuer à assurer un fonctionnement rationnel et efficace du Secrétariat et des bureaux hors siège et fourni un large éventail de services d'appui pour satisfaire les clients. Selon les résultats de l'enquête, 94 % des clients ont indiqué que les services étaient fournis en temps voulu et de façon satisfaisante, dépassant l'objectif de 85 %, ce qui rend bien compte de la qualité des services fournis par le Bureau de manière générale. Le Groupe de la continuité des opérations a facilité la bonne mise en œuvre de l'approche décentralisée de la gestion de la continuité des opérations. La Section de la gestion des installations a amélioré la qualité et la rapidité de la prestation de services. La Section des voyages et des transports a réalisé des économies en négociant des billets d'avions à tarif réduit et en augmentant le pourcentage de billets achetés deux semaines à l'avance. La Section des archives et de la gestion des dossiers a indiqué que la capacité de gestion des dossiers numériques avait été renforcée. Le logiciel utilisé pour les services du courrier et de la valise diplomatique a été mis à niveau de manière à permettre un suivi en temps réel du courrier et de la valise diplomatique. Le nombre total des fournisseurs de pays en développement et de pays en transition ayant participé aux procédures d'appel d'offres des Nations Unies est passé de 1 938 en 2014-2015 à 3 865 en 2016-2017, dépassant ainsi l'objectif biennal de 1 000.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

La Division des achats a mis en place une formation à la gestion des marchés et à la planification des acquisitions. La Plateforme de formation en ligne aux achats continue de faciliter la formation du personnel par le biais de cours en ligne. Il reste des progrès à faire concernant la formation à la gestion des marchés par les responsables des marchés au Siège et dans les bureaux hors Siège, qui n'est pas terminée. Il convient de stabiliser la base de données articles, en tant que moyen de gestion des biens au Secrétariat, en organisant des séances de formation pour les administrateurs de biens. L'une des difficultés rencontrées par le Bureau concerne l'archivage dans Umoja et la recevabilité des transactions électroniques, ainsi que la

conservation ou la destruction des dossiers. La Section des archives et de la gestion des dossiers est en train de définir la marche à suivre en vue de l'élaboration d'un plan stratégique relatif à l'adoption d'une démarche intégrée sur cette question. Pour mettre en œuvre l'approche décentralisée de la gestion de la continuité des opérations, il est nécessaire de fournir des orientations et des formations à intervalles réguliers en raison de la forte rotation des responsables de la coordination.

895. Les résultats ci-dessus ont été déterminés d'après les produits exécutés, qui représentent 62 % des 13 produits quantifiables prescrits, contre 100 % pour la période biennale précédente. Le taux d'exécution relativement faible des produits prescrits est principalement dû à la suppression de cinq publications en série, qui ont été remplacées par un plan de gestion des crises dont le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat est responsable (voir par. 73 ci-dessus). Aucun produit supplémentaire n'a été exécuté à l'initiative du Secrétariat en 2014-2015 et en 2016-2017.

896. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 29D)].

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

897. Le Bureau des services centraux d'appui a dépassé ses objectifs pour ce qui est d'apporter un appui rationnel et efficace aux programmes de fond concernant les achats, la gestion des installations, la gestion des archives et des dossiers, le courrier et la gestion des activités commerciales. Selon les résultats de l'enquête, 95 % des clients ont indiqué que les services ont été fournis en temps voulu, ce qui dépasse l'objectif de 85 %.

b) Amélioration du respect des délais de soumission de la documentation

898. En 2016, cinq des six rapports (soit 83 %) ont été présentés dans les délais prescrits (objectif biennal : 80 %). En 2017, 12 des 15 rapports, soit 80 %, ont été présentés dans les délais prescrits.

Sous-programme 4

Services d'appui

Composante 1

Installations et services commerciaux

a) Amélioration de la qualité et des délais d'intervention des services relatifs aux installations

899. Au cours de la période biennale, le Bureau a renforcé la qualité et la rapidité des services de gestion des installations. Au total, 89,5 % des personnes ayant répondu à une enquête réalisée auprès des clients étaient satisfaits des services fournis. Le nombre total de demandes de service s'est élevé à 19 037, et 77 % des services requis ont été fournis en temps voulu, compte tenu des délais d'exécution établis.

b) Amélioration de la gestion des installations hors Siège

900. Le Bureau a appliqué une méthode d'investissements progressifs pour l'entretien des biens immobiliers, au lieu d'une approche réactive. Les directives pour

la gestion des projets de construction des bureaux hors Siège ont continué d'être prises en considération au cours de la phase de planification initiale des projets nouveaux (ou proposés). À la fin de la période biennale, 85 % des lieux d'affectation ont présenté des programmes normalisés d'entretien des biens immobiliers (objectif biennal : 90 %).

c) Utilisation d'un système de gestion des biens pleinement conforme aux normes IPSAS

901. Le Bureau a continué de fournir un soutien et des conseils concernant les activités de gestion du matériel et des immobilisations à l'ensemble des services du Secrétariat. Il a notamment aidé les opérations sur le terrain à transférer la gestion des fichiers immobiliers du Système Galileo de gestion des stocks à Umoja en actualisant et en élargissant la base de données articles d'Umoja pour y intégrer les biens matériels et les articles dont les missions ont besoin. Le système est désormais pleinement conforme aux nouvelles obligations en matière de financement et d'établissement de rapports, ainsi qu'à la solution d'intégration Umoja adoptée par l'Organisation.

d) Réalisation d'économies sur les frais de voyage de l'Organisation

902. Le Bureau a négocié avec succès 27 accords avec les principales compagnies aériennes et des compagnies régionales. Il a réalisé des économies de 12,1 %, contre un objectif de 21 %, grâce aux tarifs réduits négociés et à l'achat de billets d'avion à l'avance. Le pourcentage de billets achetés à l'avance au Siège a été de 27 %, l'objectif biennal étant de 55 %. S'agissant des documents de voyage des Nations Unies, 35 000 laissez-passer de l'ONU non électroniques ont été récupérés pour être détruits, conformément aux normes de l'OACI, la cryptographie des laissez-passer électroniques a été actualisée pour être conforme aux spécifications de l'OACI et de l'ISO. Dans le domaine des transports, le Bureau a continué de gérer et de contrôler le système des permis de conduire informatisés de façon à assurer le respect des règles de sécurité routière des pays hôtes. En outre, le Bureau a conclu un nouveau contrat de prestation de services d'entretien et de réparation du matériel au Siège des Nations Unies et un nouveau contrat d'achat en ligne de papier pour photocopieurs des bureaux au Siège.

e) Renforcement de l'efficacité et de la responsabilisation résultant de la gestion à long terme et de l'accessibilité de dossiers, archives et données numérisés authentiques

903. Les services consultatifs de la Section des archives et de la gestion des dossiers ont appuyé la mise en service par le Bureau de l'informatique et des communications d'un système d'archivage électronique.

904. La Section a fourni 1 226 prestations et services et d'appui à 133 unités et bureaux dans l'ensemble des départements et bureaux hors Siège, procédé à une analyse des failles de toutes les politiques, procédures et directives concernant la gestion des dossiers et de l'information, et mis en place un plan de révision et de mise à jour selon les besoins. Au 31 décembre 2017, la Section avait atteint son objectif de 40 bureaux qui avaient appliqué la solution de gestion intégrée des documents (Documents Unite). La Section a dispensé une formation sur place à plus de 100 employés au Siège des Nations Unies, en particulier aux membres du personnel qui ont commencé à travailler dans des espaces de travail flexibles au dernier trimestre de 2017. Afin d'élargir l'accès du public aux archives de l'ONU, la Section a numérisé plus de 800 000 pages d'archives du Secrétaire général et 400 000 pages d'archives de la Commission d'indemnisation des Nations Unies créée par la résolution 692 (1991).

f) *Amélioration des délais de fourniture et de la fiabilité des services de courrier et de valise diplomatique*

905. Le Bureau a déployé des efforts continus afin d'améliorer la ponctualité et la fiabilité des services de courrier et de valise diplomatique. Compte tenu de l'évolution des technologies dans ce domaine, le système d'expédition et de suivi du courrier et de la valise diplomatique a été mis à niveau. Avec la version améliorée du système, les bureaux hors Siège participants sont désormais en mesure d'expédier des colis, y compris la valise diplomatique, en faisant appel à des sous-traitants. Une autre amélioration a été apportée en juin 2017 : les assistants chargés du suivi du courrier ont été dotés d'une application mobile permettant de suivre en temps réel le courrier et la valise diplomatique. La ponctualité et la fiabilité des services ont été régulièrement vérifiées par l'envoi de lettres et de colis témoins. Des enquêtes ont été menées tous les ans pour obtenir les avis des clients afin d'améliorer encore les services de courrier et de valise diplomatique. L'enquête a révélé que 98 % des clients avaient jugé les services « satisfaisants ». Le service du courrier a été jugé fiable et a atteint son objectif de 90 % de taux de livraison dans les délais.

Composante 2
Services d'achat

a) *Services d'achat pleinement conformes aux prescriptions du plan d'achats*

906. Le pourcentage de personnes interrogées qui se sont déclarées satisfaites des services d'achat est passé de 99,1 % en 2014-2015 à 96,7 % en 2016-2017 (objectif biennal : 98,5 %). La Division des achats a atteint un délai de traitement moyen de 7,2 semaines entre l'établissement de l'invitation à soumissionner et l'attribution du marché, délai qui est inférieur à la performance effective de 2014-2015, à savoir 18 semaines, et à l'objectif pour 2016-2017 qui était fixé à 17 semaines. En outre, en rendant compte de ses décisions aux fournisseurs non retenus (67 réunions avec les fournisseurs ont été tenues en 2016-2017), la Division a limité à deux le nombre de plaintes déposées par les fournisseurs au Comité d'examen des adjudications ; 2,9 % des plaintes ont été soumises au Comité.

b) *Plus grande ouverture à la concurrence internationale*

907. Grâce à un exercice collaboratif, auquel des fonctionnaires de divers bureaux des Nations Unies et de différents lieux d'affectation ont participé sous la direction de la Division des achats, le nombre de fournisseurs des différentes régions du monde remplissant les critères requis pour répondre aux appels d'offres a augmenté de 43 088. Ce nombre correspond aux fournisseurs inscrits sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, qui est synchronisé avec Umoja.

c) *Amélioration de l'application des politiques, procédures et pratiques de référence en matière d'achats*

908. Le renforcement des contrôles internes par des mesures telles que l'amélioration de la formation et de la professionnalisation, les analyses de conformité et l'application dans les délais des recommandations issues des contrôles, a permis d'améliorer le respect des politiques, procédures et pratiques de référence en matière d'achats et de réduire en conséquence le nombre de constatations défavorables au sujet de la fonction achats. Au cours de la période biennale, le BSCI a formulé 12 recommandations et le Comité des commissaires aux comptes 18 recommandations d'audit. Le nombre de conclusions et de recommandations correspondantes appliquées a été inférieur à l'objectif fixé (35) en raison des mesures que prend actuellement la Division des achats pour développer et renforcer ses contrôles internes, conformément au Manuel des achats, au Règlement financier et

aux règles de gestion financière et aux autres procédures de l'ONU, ainsi que pour prendre en compte les observations formulées par les organes de contrôle externe, et du programme de formation obligatoire de la Division destiné à tous les fonctionnaires chargés des achats.

d) *Amélioration de l'accès et de la participation des fournisseurs des pays en développement et des pays en transition aux procédures d'appel d'offres*

909. Le nombre total des fournisseurs de pays en développement et de pays en transition ayant participé aux procédures d'appel d'offres de l'ONU est passé de 1 938 en 2014-2015 à 3 865 en 2016-2017 (objectif biennal : 1 000). La Division attribue ce résultat au succès des séminaires organisés à l'intention des fournisseurs dans les pays en développement et les pays en transition, ainsi qu'à l'utilisation d'Umoja comme progiciel de gestion intégré centralisé du Secrétariat de l'ONU, qui permet d'identifier efficacement les fournisseurs.

Composante 3
Continuité des opérations

a) *Renforcement de la capacité de réaction face aux perturbations et aux crises*

910. Le Bureau a facilité la bonne mise en œuvre de l'approche décentralisée de la gestion de la continuité des opérations, renforçant la responsabilité de chaque chef de département et de bureau. Selon la nouvelle approche, les services essentiels pour lesquels le facteur temps a une importance critique doivent être lancés en quelques minutes (dans le cas de la sûreté et de la sécurité du personnel et des communications) ou en quelques heures (dans le cas de l'appui aux missions). Tous les départements et bureaux contribuant à la continuité des services essentiels sont bien préparés pour répondre aux nouvelles normes définies par la direction. Le Bureau a organisé des séances d'orientation à l'intention des coordonnateurs départementaux sur la manière d'appliquer le régime de maintenance, simulation et examen de la politique relative au système de gestion de la résilience de l'Organisation des Nations Unies. Les membres du Centre d'opérations d'urgence ont effectué un test fonctionnel au deuxième centre de secours du système des Nations Unies à New York, et ont fait part à la Cellule de gestion des crises du succès de l'opération et des enseignements qui en ont été tirés. Comme les années précédentes, la continuité des opérations a été assurée au Siège de l'ONU, qui a entamé le processus de reprise des activités requis bien avant les 24 heures prescrites à la suite d'un incident perturbateur. Les responsables de la gouvernance de la gestion des crises ont participé aux séances d'orientation prescrites en 2016 et en 2017.

Chapitre 29E
Bureau de l'informatique et des communications

Principaux résultats obtenus

En étroite collaboration avec les parties prenantes, le Bureau de l'informatique et des communications a progressé dans son action visant à mettre les technologies au service du travail de l'ONU. Il a organisé la quatrième réunion internationale des usagers de la suite logicielle goAML, qui permet aux États Membres de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, et avancé dans la mise au point d'outils d'analyse de données facilitant la prise de décisions par les États Membres. Durant la période à l'examen, il a livré 20 solutions informatiques conformes aux normes, dont des systèmes communs à toutes les missions.

Il a appliqué un plan d'action en 10 points visant à améliorer la sécurité informatique et continué à renforcer sa capacité à veiller au respect des normes en la matière à l'échelle mondiale. La mise en service et la mise à niveau des infrastructures visant à prévenir et à combattre les cyberattaques est en cours, ce qui permet d'assurer un suivi plus efficace des moyens et des données dans les domaines de l'informatique et des communications et de mieux faire face aux tentatives d'intrusion et aux violations des politiques en vigueur. Le Pôle d'assistance centralisée, qui fournit un appui 24 heures sur 24, a créé un centre d'assistance faisant office de point de contact unique pour les services de dépannage relatifs aux grandes applications. Le Bureau a fait des efforts considérables pour harmoniser et homogénéiser les services de diffusion et de conférence à l'échelle mondiale, tant au Siège que dans les bureaux extérieurs : l'intégration de la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence a été achevée et un centre chargé du réseau vidéo à New York a été créé.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

La fragmentation persistante risque d'entraver le regroupement et l'externalisation des services informatiques et de communication qui est en cours et à terme d'empêcher les gains d'efficacité, la simplification et les transferts de responsabilité qu'ils permettraient. En substance, l'Organisation doit faire des technologies un catalyseur essentiel de son action. La sécurité de l'information demeure une grande priorité pour l'ONU, qui, faute d'un strict respect des règles en vigueur et d'un contrôle centralisé, est encore vulnérable aux risques. Le dispositif de gouvernance visant à assurer une gestion efficace et responsable de la sécurité informatique à l'échelle du Secrétariat a été créé et relève de l'autorité centrale du Sous-Secrétaire général et Directeur général de l'informatique et des communications, mais les mécanismes en place pour permettre au Sous-Secrétaire général d'exercer cette autorité sont faibles, ce qui entrave l'application rapide et cohérente, à l'échelle du Secrétariat, des objectifs et critères énoncés dans le plan de gestion de la sécurité informatique.

911. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont présentés dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 29E)]. [https://undocs.org/fr/A/70/6\(Sect.29E\)%5d](https://undocs.org/fr/A/70/6(Sect.29E)%5d).

Direction exécutive et administration

a) Programme de travail efficacement géré

912. Le Bureau de l'informatique et des communications a continué d'assurer la direction centralisée des activités touchant l'informatique et les communications au Secrétariat, en particulier celles qui concernent les missions, ainsi que des tâches relatives à la gestion des ressources, aux normes, à la sécurité, à l'architecture, aux politiques et aux orientations y relatives, et d'en assurer le contrôle (objectif biennal : 100 %). Dans le cadre de ses activités de surveillance des risques liés aux programmes dans les domaines de l'informatique et des communications, il a intégré une estimation des risques à tous les projets stratégiques. En outre, son groupe de la communication et de l'information a désigné des points de contact chargés de diffuser des informations et des récits d'expériences réussies auprès du personnel du Secrétariat et des spécialistes de l'informatique et des communications, et ce à l'échelle mondiale. Enfin, le Bureau de l'informatique et des communications a

renforcé son appui aux initiatives stratégiques menées dans les domaines de l'informatique et des communications par l'intermédiaire de son Bureau de la gestion des grands projets (objectif biennal : 100 %).

b) Renforcement de la cohérence de fond dans la conduite des activités menées par le Secrétariat et les organismes des Nations Unies dans les domaines de l'informatique et des communications

913. L'ensemble des entités du Secrétariat et du système des Nations Unies, et plus particulièrement le Bureau de l'informatique et des communications et le Département de l'appui aux missions, ont collaboré de façon constructive et productive en vue d'élaborer des politiques, de partager des contrats et d'utiliser des normes et des services communs. Le Bureau a mené 15 activités au niveau mondial (objectif biennal : 15) en collaboration avec des bureaux hors Siège et des commissions régionales. Il a notamment organisé des réunions régulières du Comité d'étude de l'architecture, publié des avis indiquant la réponse à apporter à des menaces de sécurité informatique de portée mondiale, inscrit des domaines, des sites et des adresses IP sur une liste noire mondiale comme suite à des menaces ou à des attaques ciblées, établi un tableau de bord présentant l'état de l'application des normes minimales de sécurité applicables aux applications et aux systèmes administrés par les départements et les bureaux et progressé dans le regroupement des besoins communs en matière d'approvisionnement, ce qui a conduit à la signature de nouveaux contrats-cadres à l'échelle mondiale et à la création d'un groupe de la gestion des marchés. Les opérations d'achat spécifiques visant à conclure des contrats-cadres au niveau mondial pour ce qui est du matériel informatique et du matériel de communications, des services de téléphonie, de gestion des données et d'hébergement en nuage, ainsi que du développement de progiciels et d'applications accessibles à de multiples utilisateurs dans différents services du Secrétariat, sont terminées ou en cours. En étroite collaboration avec les services du Secrétariat chargés de l'informatique et des communications, le Bureau a élaboré et publié un ensemble complet de politiques portant sur toute une série de questions relatives à l'informatique et aux communications. Le Comité d'étude de l'architecture réexamine et actualise régulièrement la liste des normes TIC.

Sous-programme 5

Gestion et coordination stratégiques dans les domaines de l'informatique et des communications

Composante 1

Structures de gestion

a) Application intégrale par l'Organisation des politiques, procédures et directives relatives à l'informatique et aux communications ainsi que des procédures et des orientations relatives à la gouvernance dans ces domaines

914. Pris ensemble, 100 % des modèles et des dispositifs concernant l'ensemble de l'Organisation constituent des structures de gestion efficaces (objectif biennal : 100 %).

b) Mise en place de services, d'infrastructures et de systèmes conformes aux normes et à l'architecture

915. En 2016-2017, le Bureau de l'informatique et des communications a transféré trois grandes applications vers le pôle informatique de New York, parvenant ainsi à assurer pleinement la cohérence des structures de gestion des technologies (objectif biennal : 100 %). Toutes les nouvelles solutions ont été conçues conformément aux normes architecturales technologiques du Bureau et aux normes de sécurité

informatique. Le Bureau réexamine régulièrement ses normes technologiques et contrôle les nouveaux systèmes avant leur mise en service afin de veiller à ce qu'ils soient conformes aux normes, y compris à celles concernant la sécurité informatique.

Composante 2

Alignement de la technologie sur l'activité de fond de l'Organisation

- a) *Mise au point de services informatiques et de services de communication de nature à faciliter les travaux des États Membres*

916. Fin 2017, le Bureau avait pleinement atteint son objectif d'élaborer des outils de nature à faciliter les travaux des États Membres, qui étaient entièrement satisfaits des services reçus. Ce résultat a été obtenu grâce à la fourniture de services et à d'outils comme les sites Web des missions permanentes des États Membres (www.un.int), le moteur de recherche général (<https://search.un.org>), les outils de modélisation de politiques de développement durable et la plateforme de production participative Unite Ideas (<https://unite.un.org/services/unite-ideas>). Dans le cadre de son action visant à accroître le taux d'adoption des outils informatiques et des outils de communications par les États Membres, le Bureau a mis en service le réseau Unite Connections (<https://connections.unite.un.org>) pour favoriser la collaboration. En outre, il a organisé la quatrième réunion internationale des usagers de la suite logicielle goAML, qui permet aux États Membres de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (objectif biennal : 100 %).

- b) *Conception de programmes, de services et d'infrastructures de nature à faciliter le travail de fond de l'Organisation*

917. Fin 2017, le Bureau avait réalisé à hauteur de 95 % l'objectif consistant à faire augmenter le nombre de stratégies relatives aux technologies qui sont conformes à la stratégie Informatique et communications de l'ONU (objectif biennal : 100 %). Il a obtenu ce résultat en collaborant activement avec les entités du Secrétariat qui s'occupent de la paix et de la sécurité, du développement, des droits de l'homme et du droit international et en alignant ses stratégies et ses priorités sur les leurs. Ainsi, il a pu mettre au point des outils visant à aider les États Membres à prendre des décisions, tels que les outils de modélisation des politiques de développement élaborés de concert avec le Département des affaires économiques et sociales, les premières versions du système d'extraction et de regroupement de données relatives au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, le moteur de recherche sur les stratégies de cybersécurité et l'outil de comparaison des données scientifiques et technologiques, ce qui a permis aux États d'étudier les diverses dimensions du développement sur la base de facteurs économiques, sociaux et environnementaux.

- c) *Mise en œuvre de stratégies de communication concernant les programmes relatifs à l'informatique et aux communications dans le Secrétariat*

918. En 2016-2017, le Bureau a travaillé en coordination avec les bureaux hors Siège, les commissions économiques régionales et les bureaux et départements du Secrétariat pour concevoir 100 % des solutions informatiques novatrices (objectif biennal : 100 %).

Composante 3

Informatique analytique et informatique décisionnelle

- a) *Fourniture des composants techniques de l'informatique analytique et de l'informatique décisionnelle dans le cadre du plan directeur de prestation de services dans les domaines de l'informatique et des communications, en particulier par l'intermédiaire des Pôles d'applications*

919. Cent pour cent des normes relatives aux systèmes d'analyse des données et d'aide à la décision sont élaborées en vue de garantir l'intégrité de l'information et l'accès à des données qui facilitent la prise de décisions concernant les différents programmes de l'Organisation (objectif biennal : 100 %). Ces normes portent sur un ensemble varié de besoins opérationnels et de scénarios d'utilisation et sont conçues pour répondre à des critères administratifs et pratiques. Le recours à des systèmes analytiques et d'aide à la décision ne correspondant pas aux normes a été réduit de 25 % (objectif biennal : 25 %). Les anciens systèmes ont été remplacés par des technologies conformes aux normes, telles que SAP HANA.

- b) *Instauration d'une totale transparence en ce qui concerne les activités touchant l'informatique analytique et l'informatique décisionnelle et établissement de mécanismes de gouvernance*

920. De concert avec ses partenaires, le Bureau a progressé à hauteur de 50 % (objectif biennal : 50 %) dans l'établissement de mécanismes de gouvernance conformes aux normes et aux pratiques du secteur dans le domaine de l'informatique décisionnelle, notamment en ce qui concerne Umoja. Il a pour ce faire facilité des rencontres régulières entre spécialistes internationaux de ces questions, ce qui a permis l'adoption de pratiques optimales et favorisé le partage des connaissances et la collaboration. Il a élaboré une proposition visant à modifier la structure de l'outil de recherche de la base d'informatique décisionnelle d'Umoja, ainsi qu'à adapter la répartition des tâches dans ce domaine afin d'améliorer la gouvernance. Il a également établi un cadre visant à classer les demandes de rapports d'informatique décisionnelle en fonction du niveau de gouvernance dont elles émanent et de la souplesse dont disposent les utilisateurs.

921. Le Bureau a continué de regrouper les différentes sources de données à l'échelle mondiale afin de faciliter la mise à disposition de données de qualité, et a atteint l'objectif biennal fixé à 50 %. Le regroupement des outils de gestion des données dans l'entrepôt de données de SAP a continué à mesure que la phase de développement de la plateforme d'informatique décisionnelle d'Umoja progressait. Des sources de données communes ont été mises en place aux fins l'exécution de différents produits, tels que des rapports d'informatique décisionnelle et des tableaux de bord de gestion. Le Bureau a également renforcé la capacité des entités du Secrétariat d'utiliser des outils de visualisation de données. Il a créé le site Web <https://unite.un.org/bi>, qui fait office d'outil de référence dans le cadre des demandes et de l'élaboration de rapports. En outre, il a réalisé une analyse complète des éléments stockés dans l'entrepôt de données d'Umoja.

- c) *Mise en place de solutions analytiques et de solutions d'aide à la décision pouvant se greffer sur Umoja*

922. Le Bureau a progressé à hauteur d'environ 80 % (objectif biennal : 100 %) dans la mise en place de solutions analytiques et de solutions d'aide à la décision visant à favoriser l'accès à l'ensemble des données d'Umoja et à permettre une prise de décisions efficace et éclairée. Il a organisé des réunions régulières de spécialistes internationaux de l'informatique décisionnelle pour mieux faire comprendre l'utilité et le fonctionnement de la plateforme d'informatique décisionnelle d'Umoja. En

outre, il a renforcé l'intégration entre les données d'informatique décisionnelle d'Umoja et les plateformes de visualisation de données, ce qui a permis d'améliorer l'utilisation des données d'Umoja. Le Bureau a produit plus de 100 rapports d'informatique décisionnelle et tableaux de bord de gestion grâce à Umoja, comblant ainsi des lacunes en matière d'établissement de rapports. Les rapports extraits de la plateforme d'informatique décisionnelle d'Umoja sont produits et contrôlés de façon centralisée. Tout en respectant les mécanismes de gouvernance communs, le Bureau a facilité un accès centralisé et contrôlé à l'entrepôt de données d'Umoja en restructurant les répertoires relatifs à l'informatique décisionnelle, ce qui a permis aux usagers institutionnels de mieux gérer et contrôler les rapports.

Composante 4

Mise au point d'applications et de sites Web et appui y afférent

a) *Fourniture de solutions communes afin d'éliminer le recours à des solutions locales*

923. En 2016-2017, le Bureau a fourni, notamment aux missions, 20 solutions communes supplémentaires conformes aux normes (objectif biennal : 46), en coopération avec le Département de l'appui aux missions. En outre, il a mis en service l'ensemble du catalogue et des services du progiciel iNeed dans toutes les missions de maintien de la paix et dans des entités telles que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et l'Office des Nations Unies à Nairobi, rendu le portail libre-service de Unite opérationnel à la CESAO, à la FINUL, à l'UNMOGIP et à la MINUSMA et créé un nouveau système de présentation et d'examen des déclarations de situation financière. Durant la période à l'examen, il a mis au point des applications permettant d'évaluer la sécurité personnelle et de donner des conseils aux voyageurs afin de renforcer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies. Dans le cadre de la mise hors service du Système intégré de gestion, la taille de l'infrastructure de cette application historique a été réduite de 70 % en 2017. En outre, le système Galaxy a été mis hors service. durant la période considérée.

b) *Harmonisation des solutions techniques et réduction du morcellement grâce à la réduction du nombre d'applications et de sites Web dans l'ensemble de l'Organisation*

924. Les trois pôles applications du Bureau ont agi de concert avec tous les départements de l'ONU et toutes les missions pour continuer de réduire le nombre d'applications et de sites redondants ou obsolètes. En tirant parti des plateformes institutionnelles et des solutions informatiques communes, le Bureau a facilité la mise hors service de 770 applications à l'échelle mondiale (objectif biennal : 250). La procédure technique qui régit les demandes et la mise en place d'interfaces techniques entre Umoja et les anciens systèmes est en vigueur depuis plus de 18 mois. Au 31 juillet 2017, 54 interfaces étaient opérationnelles pour 12 entités du Secrétariat. À l'échelle mondiale, 13 départements ont adopté le nouveau module de correspondance d'Unite Docs. Le Bureau a remplacé de nombreuses applications fonctionnant grâce à Lotus Notes par des applications institutionnelles (comme Unite Docs et Unite Connections).

925. En 2016-2017, le Pôle applications de New York a aidé plusieurs bureaux et départements de l'ONU à remplacer leur ancien site Web public par un site fonctionnant grâce à la plateforme de gestion des contenus en ligne Unite Web. Au total, 16 nouveaux sites fondés sur Unite Web ont été mis en ligne durant la période à l'examen. Le Pôle a vérifié le répertoire des sites Web de l'ONU dans le cadre de l'harmonisation et de l'analyse en cours. Il a été demandé à tous les départements de vérifier si leurs sites Web étaient conformes aux normes et de supprimer tous les sites obsolètes qui n'étaient pas hébergés par le Bureau. Afin de faciliter cette tâche, de

suivre les progrès accomplis et de s'assurer du respect des règles, le Bureau a ajouté les adresses des sites Web publics à son répertoire mondial d'applications et de sites. De concert avec le Département de l'information et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, il a élaboré et diffusé des normes concernant le contenu et la gouvernance des sites Web publics, afin qu'ils soient conformes aux directives relatives à la technologie, à la sécurité, à l'image, à l'accessibilité et au multilinguisme. Grâce à l'amélioration de la gouvernance, le Bureau s'attend à ce que les progrès dans la réduction du nombre de sites Web se poursuivent (objectif biennal : 150).

- c) *Meilleur respect des normes, principes directeurs et méthodes techniques et mise en conformité avec les politiques et l'architecture retenues dans les domaines de l'informatique et des communications, dans le cadre du plan directeur de prestation de services*

926. Les Pôles applications continuent de collaborer étroitement avec les propriétaires d'applications afin d'accroître le nombre de solutions communes conformes aux normes, principes directeurs et méthodes en vigueur sur le plan technologique. Fin 2017, le pourcentage de solutions qui étaient dans ce cas s'établissait autour de 78 % (objectif biennal : 100 %).

- d) *Amélioration des systèmes d'information concernant les ressources humaines*

927. Dix modules Inspira ont été produits pour appuyer le recrutement, la gestion de la performance et le perfectionnement (objectif biennal : 6), conformément à des initiatives telles que la réforme de l'Organisation et les stratégies en faveur de la parité des sexes. Le Bureau a franchi un cap important : 600 000 personnes utilisent ses services de formation en ligne pour se perfectionner dans divers domaines : les objectifs de développement durable, l'informatique et les communications au service du développement, l'eau, l'énergie, le climat, les océans, l'urbanisation, la problématique femmes-hommes, la comptabilité environnementale et économique, les achats, la logistique dans le domaine du maintien de la paix ou encore la sûreté et la sécurité.

Composante 5

Renforcement de la sécurité informatique

- a) *Mise en œuvre du plan de gestion de la sécurité informatique approuvé dans le cadre de la stratégie Informatique et communications*

928. Le Bureau a fait progresser de 80 % le pourcentage d'installations de mises à jour de sécurité (objectif biennal : 75 %). Il a augmenté ses capacités permettant d'assurer un suivi des moyens informatiques et des moyens de communications de 20 % (objectif biennal : 25 %) en installant des systèmes de détection des intrusions sur 11 sites majeurs, ce qui lui permet de surveiller quelque 50 % du flux de données, et en examinant de façon aléatoire 10 % des incidents de sécurité. De plus, il a obtenu une hausse de 40 % du pourcentage de mécanismes permettant d'examiner et de valider les dispositifs de contrôle de la sécurité concernant les applications et les sites Web (objectif biennal : 50 %). Une procédure a été lancée en ce qui concerne les grandes applications, et l'obtention des services spécialisés nécessaires à la mise en place de systèmes de contrôle industriels est en cours. Le Bureau a évalué 75 % des composantes des infrastructures de sécurité de l'ONU visant à prévenir, à déceler et à combattre les cyberattaques, telles que les pare-feu et les systèmes de détection des intrusions et de filtrage des courriels et des accès à Internet (objectif biennal : 75 %).

- b) *Mise en œuvre du plan d'action en 10 points approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/247 A en vue de renforcer la sécurité informatique dans l'Organisation*

929. Des configurations sécurisées ont été installées sur 90 % des ordinateurs du Secrétariat (objectif biennal : 90 %). Le Bureau a appliqué un plan d'action en 10 points visant à renforcer la sécurité informatique et poursuivi le renforcement des capacités permettant de veiller au respect des normes mondiales en la matière. La mise en service et la mise à niveau des infrastructures visant à prévenir et à combattre les cyberattaques et est en cours, ce qui permet d'assurer un suivi plus efficace des moyens et des données dans les domaines de l'informatique et des communications et de mieux faire face aux tentatives d'intrusion et aux violations des politiques en vigueur. Les sites Web et des applications des Nations Unies ont fait l'objet d'analyses de sécurité toujours plus fréquentes visant à déceler et à atténuer rapidement les risques. Plus de 100 sites et applications ont été analysés. En outre, afin que l'Organisation adopte une démarche plus viable et à plus long terme en matière de sécurité informatique, le Bureau a continué de s'employer à transformer les initiatives à court terme du plan d'action, qui visaient à régler les problèmes les plus urgents, en activités de programme à long terme et à en élargir la portée.

- c) *Renforcement des capacités de reprise après sinistre*

930. Le Bureau a atteint son objectif biennal d'augmenter de 70 % le pourcentage de mécanismes, de plans et de procédures de reprise après sinistre ayant été décrits et testés pour tous les systèmes et applications essentiels. Les essais concernant la reprise après sinistre sont terminés et leurs résultats sont en cours d'analyse. Des plans ont été élaborés et testés pour cinq plateformes de serveurs SQL (Unite Mail, Unite Docs et trois serveurs SQL hébergeant différents groupes) et deux plateformes Oracle (Unite Identity et le Pôle d'assistance centralisée). Les nouveaux systèmes à mission critique seront dotés d'une infrastructure et d'un plan de reprise après sinistre au moment de leur mise en service.

- d) *Respect du principe de responsabilité et gestion de la sécurité informatique dans le Secrétariat sous l'autorité centrale du Directeur général de l'informatique et des communications*

931. Le Bureau a atteint son objectif biennal en achevant l'établissement d'un dispositif de gouvernance de la sécurité informatique permettant d'instituer, sous l'autorité centrale du Sous-Secrétaire général et Directeur général de l'informatique et des communications, une gestion efficace et responsable de la sécurité informatique dans l'ensemble du Secrétariat (objectif biennal : 100 %). La circulaire du Secrétaire général sur l'organisation du Bureau (ST/SGB/2016/11) a été publiée.

Sous-programme 6

Aspects opérationnels de l'informatique et des communications

Composante 1

Hébergement centralisé

- a) *Regroupement dans le Pôle informatique de Valence des grandes applications exploitées à New York, dans les bureaux extérieurs et dans les commissions régionales*

932. Le Bureau de l'informatique et des communications a transféré au Pôle informatique de Valence (Espagne) 90 % des grandes applications hébergées à New York (objectif biennal : 100 %). Les grands systèmes (Umoja, progiciel iNeed, systèmes de noms de domaines, services d'annuaire, Unite Identity, infrastructure

hybride Exchange/Office 365, passerelles de sécurité pour la messagerie électronique, bases de données partagées, Unite Docs, EarthMed, Cosmos, système de gestion et de surveillance électronique des appels et Field Support Suite) ont été transférés aux pôles informatiques. Toutefois, la migration du réseau Unite Connections n'a pas encore été effectuée, le remplacement du système par des solutions Microsoft Office 365 étant actuellement à l'étude. Deux applications (le Système d'information budgétaire et le Programme d'identification des voyageurs) sont en passe d'être remplacées par d'autres solutions. Les centres technologiques régionaux et les pôles applications ont analysé toutes les applications hébergées par les bureaux extérieurs et les commissions régionales et élaboré une stratégie de regroupement. Plus de 700 applications ont été mises hors service. Le regroupement s'est poursuivi grâce au transfert de 33 systèmes de messagerie Lotus Notes vers un système en nuage.

- b) *Regroupement des salles de serveurs et des centres informatiques dans les centres informatiques régionaux et les pôles informatiques et remplacement des serveurs physiques par des serveurs virtuels*

933. Le Bureau de l'informatique et des communications a atteint l'objectif biennal consistant à réduire de 40 % le nombre de serveurs physiques en poursuivant la virtualisation, en regroupant les services de messagerie dans un système en nuage et en mettant des applications hors service.

Composante 2

Consolidation des réseaux [mécanisme MPLS (multi-protocol label switching)]

- a) *Abandon progressif des réseaux régionaux au profit d'un réseau intégré géré centralement*

934. Le Bureau de l'informatique et des communications a atteint l'objectif biennal (réduction de 100 %) consistant à éliminer l'hétérogénéité des réseaux en abandonnant progressivement les réseaux régionaux au profit d'un réseau mondial fondé sur des normes approuvées au niveau central et sur les pratiques de référence appliquées dans le secteur. Toutes les liaisons existantes au sein du Secrétariat ont été regroupées en un seul réseau institutionnel offrant des liaisons par satellite aux missions de maintien de la paix qui n'ont pas accès à des liaisons terrestres, et des liaisons terrestres aux autres missions de maintien de la paix, au Siège, aux bureaux extérieurs et aux commissions économiques régionales.

- b) *Réduction du taux d'indisponibilité du réseau grâce à la structuration du réseau et à la surveillance de la sécurité*

935. En 2016-2017, le taux de disponibilité globale du réseau a dépassé les 99,8 % (objectif biennal : 99,8 %).

Composante 3

Pôle d'assistance centralisée

- a) *Renforcement de la capacité du Secrétariat de fournir un appui 24 heures sur 24 partout dans le monde pour les grandes applications*

936. Le Bureau de l'informatique et des communications a multiplié par deux le nombre de grandes applications pour lesquelles l'appui technique est pris en charge par le Pôle d'assistance centralisée, ce qui est supérieur à l'objectif biennal (augmentation de 15 %). Le Pôle d'assistance centralisée, qui fournit un appui 24 heures sur 24, a créé un centre d'assistance faisant office de point de contact unique pour les services de dépannage relatifs aux grandes applications, lequel a traité plus de 300 000 demandes de services en 2016-2017 et atteint un taux de résolution au

premier niveau de 78 % (objectif biennal : 75 %). Les utilisateurs ont été 86 % à se déclarer satisfaits des services fournis par le Pôle d'assistance centralisée (objectif biennal : 75 %).

b) *Harmonisation et rationalisation des procédures, des méthodes et de la plateforme informatique utilisées par les services d'assistance du Secrétariat*

937. Le Bureau de l'informatique et des communications a atteint l'objectif biennal consistant à réduire de 50 % le nombre de services d'assistance opérant au niveau local dans l'ensemble du Secrétariat. Par suite de la mise en service du Pôle d'assistance centralisée, de nombreux services d'assistance opérant au niveau local ont cessé d'exister ou se sont consacrés à la fourniture d'un appui informatique à leurs clients locaux. Le Pôle d'assistance centralisée est pleinement opérationnel et poursuit son entreprise de regroupement, d'harmonisation et d'amélioration continue des activités d'assistance pour les applications et services mondiaux. Les procédures essentielles d'assistance (gestion des crises, réponse aux requêtes et gestion de problèmes) ont été établies sur la base du référentiel Information Technology Infrastructure Library. La création de pages « Contactez-nous » a permis d'accomplir des progrès notables et de réduire sensiblement le nombre de demandes enregistrées.

Composante 4

Prise en mains d'Umoja dans l'ensemble du Secrétariat

a) *Validation du niveau des ressources nécessaires afin d'appuyer Umoja pendant la phase de prise en mains*

938. Le Bureau de l'informatique et des communications a documenté 50 % des besoins techniques et financiers et des besoins en ressources humaines validés par les organes de gouvernance aux fins de la prise en mains d'Umoja dans les domaines de l'informatique et des communications (objectif biennal : 100 %). La prise en mains d'Umoja est en cours, et des estimations finales seront disponibles lorsque la mise en service d'Umoja-Extension 2 aura progressé.

b) *Bon fonctionnement d'Umoja et fourniture de services d'appui continu dans le cadre de l'échelonnement de la prise en mains du système par le Bureau de l'informatique et des communications*

939. Le Bureau de l'informatique et des communications a achevé le dossier de décision du projet, qui définit notamment son champ d'application, les risques encourus, le calendrier et les principales étapes aux fins du bon déroulement des trois phases, lequel a été approuvé (objectif biennal : 100 %). Il a mis en œuvre avec succès les plans retenus pour les phases 1 et 2 relatives à la prise en main d'Umoja.

Composante 5

Appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence

a) *Modernisation généralisée des solutions en ce qui concerne la technologie et le personnel, afin de promouvoir, sous l'autorité du Bureau de l'informatique et des communications, les effets de synergie et l'efficacité au niveau mondial en ce qui concerne les services de radiotélédiffusion et les services de conférence, les réunions classiques et les réunions virtuelles (visioconférences et téléconférences)*

940. Toutes les procédures normalisées, descriptions des services et de l'organisation des tâches, définitions d'emploi et normes techniques ont été documentées et mises à la disposition de toutes les entités qui en avaient fait la demande (objectif biennal : 100 %). Des efforts considérables ont été faits pour harmoniser et homogénéiser les services mondiaux de diffusion et de conférence au Siège et dans

les bureaux extérieurs, ce qui s'est notamment traduit par l'achèvement de l'intégration de la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence et la création d'un centre chargé du réseau vidéo à New York. Le nombre de centres de conférence assurant des services de relais mondiaux au Secrétariat a été ramené à trois : Valence (appui au niveau mondial axé sur les opérations hors siège), Genève (appui au niveau mondial axé sur les entités du Secrétariat situées en Europe) et New York (appui au niveau mondial axé sur le Secrétariat et les entités basées à New York) (objectif biennal : 100 %). L'installation du personnel chargé de l'appui aux visioconférences dans les locaux du centre chargé du réseau vidéo a permis de réduire le nombre d'entités fournissant ce type de services. Sur le plan opérationnel, des documents établissant les pratiques exemplaires et les procédures normalisées ont été créés ou mis à jour, notamment en ce qui concerne la réservation des visioconférences, les bonnes pratiques en la matière et les considérations relatives à la sécurité, et un modèle normalisé a été élaboré pour les indicateurs clefs de performance. En ce qui concerne l'harmonisation technique, le Département de la gestion, le Département de l'appui aux missions, l'Office des Nations Unies à Genève et la CEPALC ont adopté une approche mondiale s'agissant de la gestion des visioconférences.

- b) *Fourniture de moyens techniques au personnel du Secrétariat, aux missions permanentes et aux délégations, accessibles au moyen d'un seul et même identifiant ou d'une seule et même carte d'identification numérique, notamment aux fins de la participation aux réunions, soit en personne soit de façon virtuelle, et de la consultation des enregistrements audio et vidéo des réunions dotés de fonctions de recherche*

941. Au cours de la période à l'examen, le Bureau de l'informatique et des communications, en collaboration avec les parties prenantes du Secrétariat, a renforcé le recours à des moyens d'identification numérique, notamment aux fins de l'accès aux fichiers numériques, dans le cadre des services d'appui audiovisuel et de conférence fournis à l'occasion des réunions intergouvernementales exigeant des services d'interprétation, d'affichage numérique pour les délégués, d'affichage informatique dans la salle, d'enregistrement audiovisuel, de retransmission aux diffuseurs et de diffusion sur le site Web de l'ONU, de tels moyens d'identification ayant été utilisés 28 356 fois en 2016-2017, contre 27 062 fois en 2014-2015. Les moyens techniques permettant au personnel du Secrétariat d'utiliser un seul et même identifiant ou une seule et même carte d'identification numérique aux fins de l'utilisation du matériel de conférence et de l'accès aux salles de conférence sont pleinement opérationnels (objectif biennal : 100 %). Des services techniques en matière d'amplification audio, d'agrandissement de l'image des intervenants apparaissant à l'écran, d'affichage numérique pour les délégués et d'enregistrement des débats ont été fournis à l'appui de 21 966 réunions. En outre, selon les estimations du Bureau, le nombre de procédures normalisées et harmonisées au moyen d'une seule et même solution informatique, qu'il s'agisse des fonctions à accomplir par le personnel, des modalités de gouvernance des réunions virtuelles, de la diffusion des enregistrements numériques et du contrôle des accès, a augmenté de 50 % (objectif biennal : 100 %). Au cours de la période à l'examen, la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence a établi plusieurs documents à l'attention des parties prenantes mondiales concernant les pratiques de référence et les procédures normalisées applicables à la radiotélédiffusion et aux conférences à New York, créé ou mis à jour des documents portant sur l'organisation des visioconférences, les bonnes pratiques en la matière et les considérations relatives à la sécurité, et élaboré un modèle normalisé pour les indicateurs clefs de performance et les pratiques établies en matière de réservation, de facturation et de gestion du personnel dans le cadre des visioconférences. En ce qui concerne la gestion des

visioconférences, le Bureau a contribué à l'harmonisation technique en adoptant une approche globale des moyens techniques, qui passe notamment par la mise en commun des outils de gestion du trafic utilisés par des entités telles que le Département de la gestion, le Département de l'appui aux missions, l'Office des Nations Unies à Genève et la CEPALC.

- c) *Fourniture d'un appui efficace aux réunions, y compris les réunions et manifestations virtuelles tenues dans les locaux de l'Organisation, notamment en ce qui concerne l'informatisation et l'utilisation autonome du matériel*

942. La moitié des normes techniques, mécanismes de gouvernance et procédures normalisées applicables à la radiotélédiffusion et aux conférences a été approuvée par le Comité d'étude de l'architecture et validée par le Directeur général de l'informatique et des communications (objectif biennal : 100 %). À titre d'exemple, 304 906 heures de réunions, de conférences et de manifestations ont été enregistrées au moyen du système de gestion des fichiers numériques dans des formats audiovisuels pouvant être consultés en six langues. En outre, la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence a fourni un appui dans le cadre de 10 180 visioconférences et répondu à 12 966 demandes de clients au cours de la période.

Chapitre 29F

Administration (Genève)

Principaux résultats obtenus

L'Office des Nations Unies à Genève a automatisé et renforcé ses procédures administratives courantes, ce qui lui a permis d'atteindre les objectifs fixés pour 2016-2017 en matière de stabilisation d'Umoja et d'optimisation des opérations menées par l'intermédiaire de ce progiciel. Il est tenu compte, dans les activités courantes, des enseignements tirés de ces travaux et des améliorations en ayant résulté, le but étant de respecter au plus près les politiques administratives en vigueur. L'Office a également cherché à améliorer les services fournis en mettant l'accent sur la gestion de la relation client. Grâce à l'adoption de Unite Self-Service et à la création d'un nouveau catalogue des services administratifs, il a dirigé avec succès le passage au nouveau système de prestation de services et remplacé les démarches jusqu'alors effectuées sur papier et les échanges de courriels fastidieux. L'Office a également commencé à collaborer avec l'équipe en charge d'Umoja en vue de définir des procédures relatives à la collecte des données saisies dans Umoja et à leur organisation dans la plateforme d'informatique décisionnelle SAP HANA, le but étant de faciliter la bonne communication d'indicateurs opérationnels essentiels à la prise de décisions par la direction. Il a continué d'appuyer les travaux portant sur le futur dispositif de prestation de services de l'Administration de l'Organisation des Nations Unies, en mettant à disposition des ressources et des compétences indispensables et en participant directement à la création de l'équipe chargée du projet de dispositif de prestation de services centralisée. Il a énormément contribué à organiser les tâches et à définir la structure de l'équipe, de même qu'aux travaux approfondis menés par le groupe de gestion de la relation client en matière de conception du catalogue de services proposés dans le cadre du dispositif de prestation de services centralisée. Outre les projets dont les objectifs fixés ont été atteints, l'Office a mené, sur commande, des travaux financés

au moyen de dons consentis gracieusement par des États Membres et d'autres donateurs, tels que l'entière rénovation de la salle de conférence XIX, la restauration de la sculpture de la sphère céleste et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. La Section des bâtiments et des services techniques a appuyé le plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations et formulé des conseils avisés concernant divers aspects du projet. La Bibliothèque a continué de s'efforcer de solliciter les utilisateurs, en les encourageant à utiliser ses ressources en ligne et à consulter ses documents et archives numérisés dans le cadre de leurs travaux de recherche et d'analyse et en leur fournissant des services efficaces grâce à un réseau mondial d'informations.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Les efforts visant à établir des indicateurs clefs de performance et à trouver un système permettant de mesurer avec précision la quantité, l'efficacité et la qualité des services fournis ont montré que d'énormes progrès restaient à faire s'agissant d'utiliser la masse d'informations disponibles sur Umoja et de tirer parti des possibilités d'intégration avec les autres progiciels, tels qu'Inspira et iNeed. Des efforts et une détermination accrues sont nécessaires pour appuyer la prise de décisions par les responsables. La Section des bâtiments et des services techniques continuera de surveiller de près les zones dans lesquelles les installations pourraient tomber en panne. Afin de maintenir le matériel en bon état de fonctionnement de sorte à ce qu'il puisse être utilisé comme prévu, il est nécessaire que des fonds en suffisance soient alloués à son entretien.

943. Les résultats mentionnés ci-dessus correspondent à l'exécution intégrale des cinq produits quantifiables prescrits. Aucun produit supplémentaire n'a été exécuté à l'initiative du Secrétariat en 2014-2015 et 2016-2017.

944. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/70/6 (Sect. 29F) et A/70/6 (Sect. 29F)/Corr.1). [https://undocs.org/fr/A/70/6\(Sect.29F\)/Corr.1%5d](https://undocs.org/fr/A/70/6(Sect.29F)/Corr.1%5d).

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

945. Tous les plans de travail de la Division de l'administration ont été mis en œuvre en temps voulu (objectif biennal : 100 %), le but étant de continuer d'améliorer les fonctions de gestion et d'administration à l'Office des Nations Unies à Genève et, partant, d'accroître l'efficacité des opérations. L'Office a coordonné avec succès les réponses de l'administration aux organes de contrôle externes et internes, tels que le Comité des commissaires aux comptes, le Corps commun d'inspection et le Bureau des services de contrôle interne.

b) Amélioration de la capacité de gestion de la planification des ressources de l'Organisation, afin de permettre une approche intégrée et coordonnée des contrôles financiers, de la gestion des ressources humaines, de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, de l'établissement de rapports et de la prise de décisions d'ensemble

946. L'Office des Nations Unies à Genève a conduit un examen collégial avec l'Office des Nations Unies à Nairobi, la CESAP, le PNUE et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Genève visant à recueillir des données sur l'ensemble des problèmes constatés concernant le système Umoja et les processus et politiques y relatifs. L'équipe spéciale chargée d'examiner l'exécution du projet Umoja a émis 63 recommandations de haut niveau, l'objectif principal étant de rattraper les retards occasionnés par la mise en service du progiciel. L'Office a par exemple limité les paiements par anticipation à 1 % du personnel, et réussi à ramener le nombre d'instructions bancaires en suspens de 350 à environ 30, le nombre d'anomalies de paiement de 500 à environ 100, le nombre de jours nécessaires pour traiter une demande de remboursement de frais médicaux à 2,4 et le nombre moyen de jours nécessaires pour approuver une demande d'autorisation de voyage à 0,41 (moyenne mondiale : 2,33 jours). Ces résultats ont été obtenus pour de nombreuses opérations concernant 6 000 utilisateurs en tout. L'Office s'est employé à simplifier ses procédures lorsqu'il y était autorisé, à rationaliser la gamme de services proposés et à optimiser ses processus d'appui. L'indicateur de succès relatif à cette réalisation a été atteint en 2017, l'Office ayant réussi à renforcer ou automatiser 100 % de ses opérations administratives courantes grâce à la mise en service d'Umoja.

c) *Renforcement de la coopération avec d'autres organisations appliquant le régime commun des Nations Unies à Genève*

947. Les membres du Groupe des activités communes d'achat ont mené plus de 27 activités de ce type (objectif biennal : 25) et partagé des contrats et mis en commun leurs expériences, les résultats de leurs recherches et leurs pratiques optimales. On estime que les 18 membres du Groupe ont économisé 30 millions de dollars grâce uniquement au partage de contrats (utilisation de contrats déjà conclus par d'autres organismes, appels d'offres communs ou encore négociations de conditions contractuelles similaires à celles accordées à d'autres membres). Des coûts devraient être évités en procédant de la sorte dans le cadre de certains gros contrats, notamment ceux qui concernent la distribution d'électricité, les services de gestion des voyages et de traitement des visas, les services de valise diplomatique et la fourniture de papier. Les membres du Groupe ont continué de lancer un bon nombre d'appels d'offres chaque année. Plus particulièrement, en 2017, quatre appels d'offres conjoints ont été lancés et au moins 23 contrats étaient en cours. En outre, à 80 reprises au moins, plusieurs membres ont offert des informations utiles au reste du Groupe, notamment sur des contrats en vigueur, des cahiers des charges ou les prestations des fournisseurs, ainsi que des conseils spécialisés sur les pratiques de passation de marchés. Le partage des connaissances, qui permet de réaliser des gains d'efficacité, est un des fondements du Groupe.

Sous-programme 2

Planification des programmes, budget et comptabilité (Genève)

a) *Amélioration de la gestion globale des crédits ouverts au titre du budget-programme et des ressources extrabudgétaires*

948. Les engagements non réglés représentent actuellement 3,8 % des crédits ouverts au titre du budget-programme (objectif biennal : 5 %). Ce résultat meilleur que prévu témoigne des efforts consentis et des mesures complémentaires adoptées pour veiller au règlement des engagements dans les meilleurs délais, ainsi que de l'incidence de l'adoption des normes IPSAS sur la gestion des engagements non réglés. En 2016-2017, le délai d'exécution concernant l'allocation de crédits sur fonds extrabudgétaires après réception de toutes les informations était de 2,48 jours ouvrables, soit 1,22 jour de mieux que l'objectif fixé pour la période biennale. L'écart

de 1,4 % entre le montant des crédits ouverts et celui des dépenses engagées au cours de la période considérée reflète les efforts déployés en continu par la Division de l'administration pour améliorer les services fournis aux clients et renforcer les relations de travail qu'elle entretient avec ses interlocuteurs, en les orientant et en les conseillant, en partageant les informations et les connaissances qu'elle détient et en améliorant le suivi des activités financées au moyen de ressources extrabudgétaires.

b) Amélioration de l'intégrité des données financières

949. Les derniers états financiers afférents à l'Office des Nations Unies à Genève ont reçu une opinion sans réserve.

c) Amélioration des délais d'exécution et du niveau d'exactitude des transactions financières

950. De manière générale, la plupart des documents (99,5 %) ont été approuvés dans les 30 jours suivant la réception (objectif biennal : 98,5 %). L'optimisation des tâches, qui avait pour but de garantir le maintien d'un niveau de performance élevé, a été le principal résultat de la période considérée. Les décaissements automatiques ont représenté 99,3 % du nombre total de décaissements, ce qui correspond à l'objectif biennal fixé. Après la mise en service d'Umoja, on s'attendait à ce que tous les paiements prennent la forme de décaissements automatiques. Cependant, des chèques ont continué d'être utilisés par les services organiques pour régler les frais de dernière minute des participants aux réunions.

Sous-programme 3

Gestion des ressources humaines (Genève)

a) Renforcement de l'aptitude des fonctionnaires à s'acquitter des tâches prescrites

951. Le fait que le nombre de participants aux séances de formation proposées par l'Organisation soit passé à 16 602 (objectif biennal : 15 200) s'explique en partie par la transformation, en février 2017, de la Section de la formation et du perfectionnement du personnel, qui est devenue le Centre de formation et de multilinguisme, ainsi que par le lancement du site Web de ce dernier. Ces initiatives ont contribué à accroître le nombre de participants au programme de formation linguistique et aux cours de communication et de gestion. Le niveau élevé de satisfaction des clients atteint en 2016-2017 rend bien compte des efforts déployés par le Service de la gestion des ressources humaines pour leur fournir un appui soutenu et trouver des solutions à leurs besoins. Au cours de la période considérée, alors que la stabilisation d'Umoja avait bien progressé, le Service a déployé des efforts concertés pour renforcer les capacités des partenaires ressources humaines et améliorer leur connaissance d'Umoja, tout en contribuant aux initiatives de réforme de la gestion menées par l'Organisation.

b) Amélioration du recrutement, de l'affectation et de la promotion des fonctionnaires les plus qualifiés et les plus compétents et promotion d'une meilleure représentation géographique, ainsi que de l'équilibre entre les sexes

952. Les candidats originaires de pays non représentés ou sous-représentés comptaient pour 13,3 % du nombre total de candidats (objectif biennal : 20 %). Bien que l'Organisation ne soit pas tout à fait parvenue à atteindre son objectif, elle a néanmoins fait des progrès en 2016-2017, et le Service de gestion des ressources humaines a continué de sensibiliser les responsables des postes à pourvoir et les fonctionnaires de rang supérieur chargés de la sélection finale des candidats à cette question et de les aider à atteindre les objectifs relatifs au recrutement de candidats originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés et à la

représentation équitable des États Membres, en particulier au niveau des postes de décision. À l'Office des Nations Unies à Genève, les femmes comptaient pour 48 % des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, soit un résultat proche de la parité. Le Service a continué de mettre tout en œuvre pour aider les responsables des postes à pourvoir à repérer et à recruter des candidates qualifiées. Des progrès ont par ailleurs été accomplis concernant la réduction des délais de recrutement. Pour les 53 postes ayant fait l'objet d'un avis de vacance, le délai moyen entre la date de publication de cet avis et celle de la sélection des candidats était de 88,5 jours (objectif biennal : 83). En dépit d'une moyenne légèrement supérieure à l'objectif, le Service a continué d'aider les responsables des postes à pourvoir et les organes centraux de contrôle à encore réduire ces délais. L'Office mettra davantage l'accent sur les étapes du recrutement pouvant encore être accélérées, telles que l'approbation par les organes centraux de contrôle, la réponse des responsables des postes à pourvoir et la sélection par les chefs de département.

Sous-programme 4 Services d'appui (Genève)

Installations

- a) *Amélioration de la qualité et des délais d'intervention des services relatifs aux installations*

953. En 2016-2017, 99 % des demandes de services ont été traitées dans les délais d'exécution prescrits (objectif biennal : 96 %). Une seule demande n'a pas été traitée dans les délais prévus.

- b) *Amélioration de la gestion des installations*

954. Il convient de noter qu'outre les projets prévus au titre du budget-programme et dont les objectifs fixés ont été atteints, l'Office a également mené, sur commande, d'importants travaux financés par les dons consentis gracieusement par des États Membres et d'autres donateurs, tels que l'entière rénovation de la salle de conférence XIX, les préparatifs de la restauration de la sphère céleste et l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques. La Section des bâtiments et des services techniques a par ailleurs appuyé le plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations et formulé des conseils avisés concernant divers aspects du projet.

- c) *Amélioration de la planification en matière d'organisation des voyages*

955. Environ 50 % des titres de voyage ont été achetés par l'Organisation deux semaines au moins avant la date de départ (objectif biennal : 56 %). Ce résultat inférieur aux prévisions s'explique principalement par une hausse du nombre total de demandes de voyage, l'Office des Nations Unies à Genève devant désormais se charger également des demandes émanant du PNUE, ce qui a eu une incidence négative sur cette réalisation. Il convient également de noter que les demandes de voyages formulées par ces entités dépendent souvent de facteurs extérieurs échappant à leur contrôle, tels que l'apparition d'une situation d'urgence, l'évolution des priorités ou des facteurs politiques, ou encore la mise à disposition tardive de fonds par les intervenants extérieurs. En outre, une grande partie des voyages concernent des membres du personnel n'ayant pas le statut de fonctionnaire, qui sont parfois désignés très tardivement par les parties prenantes extérieures, ce qui retarde le traitement des demandes les concernant.

Achats

- a) *Services d'achat pleinement conformes aux prescriptions des plans d'achats*

956. L'objectif biennal a été fixé en 2014, avant qu'il ne soit décidé, en 2015, que l'Office des Nations Unies à Genève serait responsable de nombreux achats pour les bureaux extérieurs du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Des efforts importants ont été déployés pour régulariser les contrats existants ou en créer de nouveaux à l'appui des opérations sur le terrain concernées. Bien que les commandes ponctuelles destinées à appuyer les opérations humanitaires sur le terrain aient eu une incidence considérable sur les résultats, le pourcentage d'accords stratégiques à long terme conclus a atteint 79 %, soit à peine moins que l'objectif biennal de 80 %. De même, l'objectif visant à ramener à 20 le nombre de jours écoulés entre l'établissement définitif du cahier des charges et l'attribution du marché a été fixé en 2014, avant que la décision mentionnée ci-dessus ne soit appliquée, en 2015. Le délai écoulé entre la réception de la demande d'achat et l'approbation du bon de commande s'élève en moyenne à 20,7. Les achats effectués à l'appui des bureaux extérieurs étant plus complexes, ces derniers ont progressivement été sensibilisés aux règles du Secrétariat en la matière, par l'intermédiaire de formations poussées organisées à l'intention des demandeurs et grâce à la création de nouveaux outils et procédures d'achat.

b) Plus grande ouverture à la concurrence internationale

957. En 2016-2017, 3 273 prestataires inscrits dans le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies ont été évalués par l'équipe chargée de l'agrément des fournisseurs à Genève (objectif biennal : 2 350). L'Office des Nations Unies à Genève a continué d'encourager les fournisseurs potentiels à s'enregistrer sur le Portail lors de séminaires et de séances d'informations organisées à la demande des missions permanentes. En outre, les acheteurs se sont efforcés d'inviter davantage de prestataires à répondre aux appels d'offres, ce qui s'est traduit par une augmentation des inscriptions sur le Portail.

c) Amélioration de l'accès et de la participation des fournisseurs des pays en développement et des pays en transition aux procédures d'appel d'offres

958. En 2016-2017, 1 361 fournisseurs originaires de pays en développement ou de pays en transition inscrits sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies ont été évalués par l'équipe chargée de l'agrément des fournisseurs (objectif biennal : 250). L'Office des Nations Unies à Genève a fait un effort considérable pour examiner les offres provenant de fournisseurs originaires de pays en développement ou de pays en transition. Les bons résultats obtenus tiennent notamment au fait qu'il a été décidé d'encourager davantage les pays en développement à fournir des services aux bureaux extérieurs du Bureau de la Coordination des affaires humanitaires.

Sous-programme 6

Aspects opérationnels de l'informatique et des communications

a) Renforcement de l'aptitude de l'Organisation à gérer ses activités

959. En 2016-2017, dans le cadre de la mise en service d'Umoja et d'autres progiciels, l'Office des Nations Unies à Genève a ramené le nombre d'anciens sites Web et applications encore en service à 60 et donc dépassé son objectif biennal, qui était de 65. L'objectif relatif à l'augmentation du nombre de systèmes essentiels dotés de mécanismes de reprise après sinistre, qui était de 21, a été atteint. Les résultats obtenus montrent que la Division de l'administration a continué de s'attacher à améliorer l'appui qu'elle donne à ses clients à l'aide du système intégré, notamment en simplifiant la structure des services et des procédures administratives et en renforçant la coordination entre les différentes parties prenantes.

b) *Efficacité du fonctionnement d'Umoja grâce à la prise en mains de ce dernier par l'ensemble des entités du Secrétariat*

960. En 2016-2017, le nombre d'utilisateurs d'Umoja bénéficiant de services d'appui est passé à 6 000 (objectif biennal : 5 000). En outre, sept solutions techniques visant à garantir la sécurité de l'information dans le cadre d'Umoja ont été mises en œuvre (objectif biennal : six). Le Pôle d'assistance centralisée de Genève (bureau mondial d'appui technique chargé des applications) est pleinement opérationnel et fournit un appui aux utilisateurs d'Umoja dans le monde entier. Les mesures de sécurité informatique sont conformes au plan d'action en 10 points élaboré en 2013 par le Bureau de l'informatique et des communications en vue de renforcer la sécurité informatique dans l'ensemble du Secrétariat, plan qui consiste notamment : a) à organiser des cours de sensibilisation à la sécurité informatique à Genève ; b) à harmoniser les politiques de groupe en Europe ; c) à favoriser l'accès à des pare-feux de réseau ; d) à appuyer la journalisation des événements au niveau mondial ; e) à signaler les incidents liés à la sécurité ; f) à filtrer les contenus Web ; g) à mener à bien des auto-évaluations dans tout le Secrétariat.

c) *Amélioration de la sécurité du réseau grâce au strict respect des directives et politiques de sécurité et de protection des systèmes essentiels*

961. Trois atteintes à la sécurité ont été constatées en 2016 et zéro en 2017 (objectif biennal : trois). Les efforts supplémentaires et les nouvelles solutions de sécurité informatique déployés ont permis de réduire au minimum les risques d'atteintes à la sécurité. Les auto-évaluations menées à ce sujet tout au long de la période ont révélé des vulnérabilités dont le règlement a permis de limiter les intrusions sur les sites Web et applications hébergés à Genève. Il est nécessaire de veiller à ce que tous les nouveaux sites et plateformes Web soient soumis à une évaluation approfondie en matière de sécurité informatique avant leur lancement. Les comités de gestion des projets doivent par ailleurs s'assurer que des ressources suffisantes ont été allouées à cette question avant d'approuver toute initiative. Le Service de l'informatique et des communications devenant de plus en plus performant en matière de sécurité informatique, les atteintes sont plus facilement repérées. Il est dès lors possible que le nombre d'atteintes constatées soit en augmentation, bien que les compétences du Service se soient améliorées et que celui-ci gère mieux les risques.

d) *Plus strict alignement des procédures normalisées de fourniture de services et d'exécution des projets sur les pratiques de référence*

962. Au total, 43 services ont été fournis à un degré de maturité de niveau 3, dans le respect du catalogue de services du Centre technologique régional pour l'Europe (https://iseek-geneva.un.org/fr/departamental_page/rtc-e-service-catalogue) (objectif biennal : 14). Il convient de noter que le Service de l'informatique et des communications a remanié son catalogue de services en vue de la mise en service du progiciel iNeed en libre-service. Grâce à cette restructuration, il est désormais possible de répondre plus rapidement aux demandes de services, les utilisateurs finaux étant par ailleurs mieux informés du statut de leur demande.

Sous-programme 7
Services de bibliothèque

a) *Accès plus facile et plus convivial à une gamme élargie de connaissances conservées par l'ONU et des sources externes*

963. Les ressources en ligne et documents numérisés ont été consultés 1 518 063 fois en 2016-2017 (objectif biennal : 510 000). La Bibliothèque a continué de solliciter

les utilisateurs, en les encourageant à utiliser ses ressources en ligne et à consulter ses documents et archives numérisés dans le cadre de leurs travaux de recherche et d'analyse et en leur fournissant des services efficaces par l'intermédiaire d'un réseau mondial d'informations. Grâce au nombre croissant de ressources en ligne et de documents numérisés disponibles, la Bibliothèque est en mesure : a) d'appuyer directement les activités menées par l'Organisation, ses fonctionnaires et ses délégués, en leur fournissant des informations récentes, de qualité, facilement accessibles et fiables en vue de contribuer à la prise de décisions ; b) d'aider les fonctionnaires à s'adapter à un environnement de travail en évolution, caractérisé par des horaires flexibles et la possibilité de télétravailler ; c) de répondre aux besoins des États Membres et des usagers publics en appuyant la mise en œuvre du Programme 2030.

b) *Meilleure application des normes d'archivage et des pratiques de référence afin d'ancrer la mémoire institutionnelle de l'Organisation*

964. La Bibliothèque a atteint son objectif et mis en place 10 systèmes de classification des documents, qui sont maintenant destinés à de plus grandes unités de travail et concernent donc davantage de personnel qu'auparavant. Ainsi, s'agissant des Services centraux d'appui de l'Office des Nations Unies à Genève, des systèmes de classification des documents ont été mis au point comme suit : six à l'intention de plus de 200 fonctionnaires de diverses entités (par exemple, le Groupe des bâtiments et le Groupe des achats et contrats), deux pour la Division de la gestion des conférences, un pour le Bureau du Directeur de l'administration et un à l'intention du Cabinet du Directeur général. On peut donc considérer que l'objectif consistant à appliquer des normes d'archivage et des pratiques de référence à l'échelle de l'Organisation a été atteint de manière durable et efficace. Des dossiers électroniques totalisant 2,3 gigaoctets ont été transférés sur Unite Docs. L'objectif de 1 000 gigaoctets n'a pu être atteint pour les raisons suivantes : les services concernés n'ont pas pu œuvrer à la réalisation de cet objectif en raison du manque de clarté concernant le modèle de refacturation applicable aux nouvelles licences Unite Docs ; le Bureau de l'informatique et des communications a mis hors service divers outils relevant de Lotus Notes, ce qui a conduit à une mise en service plus rapide que prévue du module de correspondance de Unite Docs et à un ralentissement de la mise en service de son module standard.

c) *Amélioration de la mise en commun des connaissances à des fins d'échanges culturels, d'information et de dialogue sur les principaux domaines d'activité de l'ONU*

965. Au total, 47 178 personnes ont participé aux activités organisées par la Bibliothèque, l'objectif fixé, soit 50 000 participants, ayant donc été atteint à 94 %. Grâce à la diversification du programme, à l'utilisation de nouvelles technologies audiovisuelles, à une meilleure promotion et à une demande de collaboration accrue de la part de missions permanentes et d'organisations internationales, les tables rondes ont attiré davantage de participants. De manière générale, les événements culturels ont toutefois été moins fréquentés qu'en 2014-2015, le nombre de manifestations organisées à la demande des missions permanentes ayant diminué. Cette situation s'explique par divers facteurs, à savoir l'utilisation de nouveaux sites, l'augmentation des frais et un changement dans la méthode utilisée pour calculer les coûts afférents aux expositions. Néanmoins, comme l'a montré une étude réalisée au sujet de la diplomatie culturelle à l'Office des Nations Unies à Genève, intitulée « The art of soft power » (King's College, Londres, 2018), les diplomates attachent une grande importance au programme d'activités culturelles de l'Office et l'utilisent pour se démarquer et faire entendre leur voix. Une nouvelle exposition au contenu

interactif sur l'histoire de l'internationalisme a été inaugurée et a permis de faire connaître les activités et les valeurs de l'Organisation à 1 292 visiteurs.

Chapitre 29G

Administration (Vienne)

Principaux résultats obtenus

L'Office des Nations Unies à Vienne s'est acquitté avec succès de son mandat consistant à fournir un appui administratif aux unités du Secrétariat installées à Vienne, notamment l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD). Au cours de la période, il a continué de renforcer le suivi de l'exécution du budget, la gestion et les contrôles financiers ainsi que l'établissement des rapports. Il a appliqué avec succès les normes IPSAS et obtenu une opinion d'audit sans réserve pour les états financiers de l'ONUDD. Il a continué de traiter les opérations financières avec l'exactitude et la rapidité voulues dans 98 % des cas (objectif : 100 %). Il a atteint la plupart des objectifs de performance liés à l'amélioration du recrutement, de l'affectation, de la promotion et de l'équilibre entre les sexes. Il a poursuivi sa collaboration avec les autres entités des Nations Unies à Vienne en finançant conjointement des services, notamment en continuant de fournir des services de gestion des installations par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), les normes et délais établis étant respectés pour 100 % des bons de travaux. Il a également continué de mettre en œuvre la stratégie Informatique et communications et d'aider les utilisateurs à Vienne et dans le monde. Il a amélioré ses services informatiques en menant à bien la migration vers Unite Mail et rationalisé ces processus de manière générale en réduisant de 124 (objectif : 75) le nombre d'applications d'avant Umoja. Enfin, il a continué d'appuyer les opérations dans Umoja en révisant ses processus de bout en bout afin de les optimiser et des aligner sur les normes, politiques et procédures du Secrétariat en matière d'informatique et de communications.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Pendant la période biennale, l'Office a contribué au bon fonctionnement d'Umoja et continué d'appliquer les normes IPSAS, de mettre en œuvre le Cadre régissant le recours aux partenaires externes et de procéder au recouvrement complet des coûts. Il prépare activement la mise en service d'Umoja-Extension 2, qui améliorera la planification, le suivi et l'exécution du budget. Le manuel du Cadre sera actualisé en 2018 comme suite à un examen effectué par le Bureau des services de contrôle interne en 2017. Des programmes de formation supplémentaires seront également élaborés afin d'améliorer la mise en œuvre du Cadre. L'Office continuera de contribuer au bon fonctionnement d'Umoja par des formations continues et une assistance utilisateurs. Il continuera également d'évaluer la pertinence de ses systèmes informatique et communication d'avant Umoja.

966. Les réalisations escomptées et indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect.29G)].

Direction exécutive et administration

a) Gestion efficace du programme de travail

967. L'Office des Nations Unies à Vienne s'est acquitté avec succès de son mandat consistant à fournir un appui administratif aux unités du Secrétariat installées à Vienne, notamment l'ONU DC. Il a appliqué efficacement les normes IPSAS et obtenu une opinion d'audit sans réserve pour les états financiers de l'ONU DC. Au cours de la période, les cadres relatifs à la prestation de services et au recouvrement complet des coûts pour les programmes soutenus par l'ONU DC ont été améliorés.

b) Renforcement de la coopération avec d'autres organisations appliquant le régime commun des Nations Unies à Vienne

968. À la fin de l'année 2017, l'Office avait participé à 18 initiatives en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies basées à Vienne, ce qui s'est traduit par une meilleure efficacité et une réduction des coûts.

Sous-programme 2

Planification des programmes, budget et comptabilité

a) Amélioration de la gestion globale des crédits ouverts au titre du budget-programme et des fonds extrabudgétaires

969. Le taux d'engagements non réglés pour la période était de 6,2 % (objectif : 1,8 %). L'objectif a été atteint pour les opérations financées au moyen du budget ordinaire, mais pour les activités financées au moyen de ressources extrabudgétaires dont l'exécution est confiée à des partenaires, les engagements non réglés restent largement supérieurs à l'objectif fixé. L'Office et l'ONU DC continueront de renforcer leur collaboration avec les partenaires d'exécution à cet égard afin de se rapprocher de l'objectif biennal.

b) Amélioration de l'intégrité des données financières

970. Le Comité des commissaires aux comptes a émis une opinion sans réserve sur les états financiers de 2016 et n'a formulé aucune constatation défavorable majeure dans le rapport correspondant. Le Bureau des services de contrôle interne n'a formulé aucune recommandation critique dans ses rapports d'audit, notamment sur les questions financières.

c) Amélioration des délais d'exécution et du niveau d'exactitude des opérations financières

971. L'Office des Nations Unies à Vienne et l'ONU DC ont traité 98 % des opérations financières avec l'exactitude et la rapidité voulues (objectif : 100 %), avec des exceptions mineures concernant principalement les bureaux extérieurs de l'ONU DC. Ils ont également obtenu les résultats escomptés en matière de rapprochement bancaire.

Sous-programme 3

Gestion des ressources humaines

a) Renforcement de la capacité des fonctionnaires de s'acquitter des tâches prescrites

972. L'Office des Nations Unies à Vienne et l'ONU DC ont fait passer à 34 % la part du personnel qui bénéficie d'au moins cinq jours de formation par an (objectif : 35 %). Ils continueront à encourager le perfectionnement du personnel et à promouvoir les possibilités d'apprentissage pour tous les fonctionnaires afin d'atteindre l'objectif des cinq jours de formation par an. Les premiers résultats de l'enquête menée auprès du

personnel en décembre 2017 indiquent une baisse de la satisfaction, 46 % des répondants s'étant dit « très satisfaits » ou « satisfaits » (objectif : 70 %). L'Office et l'ONUSDC analyseront les résultats en détail et prendront des mesures pour améliorer les services et la satisfaction du personnel lorsque cela est nécessaire.

- b) *Amélioration du recrutement, de l'affectation et de la promotion des fonctionnaires les plus qualifiés et les plus compétents et amélioration du respect du principe d'une répartition géographique équitable et de l'équilibre entre les sexes*

973. L'Office des Nations Unies à Vienne et l'ONUSDC ont atteint la plupart des objectifs liés à l'amélioration du recrutement, de l'affectation, de la promotion et de l'équilibre entre les sexes. Tout en améliorant la représentation géographique et l'équilibre entre les sexes, l'ONUSDC était légèrement en deçà des objectifs, tandis que l'Office les a atteints. Le pourcentage de femmes parmi les administrateurs a été porté à 42 % à l'ONUSDC, tandis que l'Office, avec 49 % d'administratrices, a dépassé l'objectif biennal de 45 %. L'ONUSDC et l'Office ont atteint les objectifs de réduction du délai moyen de recrutement, avec 111 jours pour le premier et 114 pour le second (objectif : 120 jours).

Sous-programme 4 Services d'appui

Installations

- a) *Amélioration de la qualité et des délais d'intervention des services relatifs aux installations*

974. Au 31 décembre 2017, tous les services avaient été fournis conformément aux normes établies (objectif : 99 %). La poursuite de bonnes relations de travail avec le service de gestion des bâtiments de l'ONUDI, le prestataire de services partagés à Vienne, et la clarté des spécifications concernant les services demandés ont favorisé la prestation efficace de services à tous les clients de l'Office et de l'ONUSDC.

- b) *Amélioration de la planification en matière d'organisation des voyages*

975. L'Office des Nations Unies à Vienne et l'ONUSDC ont dépassé leur objectif concernant l'achat anticipé de billets d'avion. Au 31 décembre 2017, 78 % des billets avaient été achetés au moins 16 jours avant la date de départ (objectif : 70 %). L'Office et l'ONUSDC continueront de rappeler aux voyageurs de se conformer aux directives concernant l'achat anticipé et aux autres directives concernant les voyages.

Achats

- a) *Services d'achat pleinement conformes aux prescriptions des plans d'achats*

976. Le pourcentage de demandes traitées au moyen d'accords à long terme et de contrats-cadres a nettement augmenté depuis la mise en service d'Umoja, ce qui a permis d'avoir recours à d'autres contrats conclus par le Secrétariat. On a continué de fournir des services de qualité aux clients, et aucune plainte n'a été reçue des utilisateurs finaux. Le nombre moyen de semaines entre la présentation du cahier des charges et l'adjudication d'un marché est comparable à celui des périodes précédentes.

- b) *Plus grande ouverture à la concurrence internationale*

977. Avec la mise en service d'Umoja et de la base de données regroupant tous les fournisseurs du Secrétariat de l'ONU, l'objectif concernant le nombre de fournisseurs

aptes à soumissionner a été dépassé : toutes les invitations à soumissionner sont maintenant adressées à tous les fournisseurs du monde entier.

c) *Amélioration de l'accès et de la participation des fournisseurs des pays en développement et des pays en transition aux procédures d'appel d'offres*

978. Avec la mise en service d'Umoja, toutes les invitations à soumissionner sont maintenant adressées à tous les fournisseurs du monde entier. L'Office des Nations Unies à Vienne et l'ONUDC continuent d'encourager les fournisseurs des pays en développement et des pays en transition à s'enregistrer sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies.

Moyens de recherche électroniques

a) *Connaissance et utilisation accrues des moyens de recherche électroniques*

979. L'Office des Nations Unies à Vienne et l'ONUDC continuent de fournir à leur clientèle de Vienne des services de bibliothèque à forte visibilité, avec en moyenne 1 754 recherches par mois (objectif : 1 400). Le nombre de recherches effectuées au moyen des ressources électroniques continue d'augmenter, et l'Office et l'ONUDC continueront de promouvoir l'utilisation de ces ressources.

Sous-programme 6

Aspects opérationnels de l'informatique et des communications

a) *Renforcement de l'aptitude de l'Organisation à gérer ses activités*

980. L'Office des Nations Unies à Vienne et l'ONUDC continuent de s'employer à rationaliser les processus en diminuant le nombre d'applications de la génération précédente, en mettant au point et en service des applications Unite et en améliorant la résilience et la redondance des systèmes essentiels. Au cours de la période considérée, 124 applications et sites Web de la génération précédente ont été mis hors service ou intégrés à Umoja ou à d'autres progiciels (objectif : 75). Le niveau de résilience aux perturbations et la capacité de reprise après sinistre ont été améliorés pour tous les systèmes essentiels (objectif : 100 %) afin de réduire au minimum les incidences que des perturbations pourraient avoir sur les services informatiques. L'Office et l'ONUDC ont continué de mettre en œuvre la stratégie Informatique et communications du Secrétariat et d'aider les utilisateurs à Vienne et partout dans le monde pour l'ONUDC. Le Service de l'informatique a mené à bien la migration vers Unite Mail et continué d'appuyer la mise en place et l'utilisation généralisée d'Umoja, le déploiement du réseau longue portée global et l'harmonisation des normes, politiques et procédures informatiques avec celles du Secrétariat.

b) *Efficacité du fonctionnement d'Umoja grâce à la prise en mains de ce dernier par l'ensemble des entités du Secrétariat*

981. La Division de la gestion a contribué au bon fonctionnement d'Umoja en veillant à ce que ses utilisateurs disposent d'un accès sécurisé et d'une assistance. Elle a déployé des ressources dans le cadre du Pôle d'assistance centralisée et mis en place le service mondial d'assistance téléphonique dédié à Umoja. Au cours de la période biennale, 350 utilisateurs ont bénéficié de ces services d'appui (objectif : 300). La Division a également mis en place le réseau étendu MPLS du Secrétariat afin d'assurer la sécurité d'accès pour les utilisateurs d'Umoja.

- c) *Amélioration de la sécurité du réseau grâce au strict respect des directives et politiques de sécurité et de protection des systèmes essentiels*

982. La Division de la gestion a continué d'appliquer les normes, politiques et directives de sécurité publiées par le Bureau de l'informatique et des communications, en coopération avec le Centre technologique régional pour l'Europe et sous sa supervision. L'amélioration des dispositifs de sécurité informatique, notamment du pare-feu et des capacités du réseau privé virtuel, a permis de renforcer la prévention et la détection des atteintes à la sécurité informatique : le nombre de ces incidents a été ramené à deux en 2016-2017 (objectif : trois).

- d) *Plus strict alignement des procédures normalisées de fourniture de services et d'exécution des projets sur les pratiques de référence*

983. Dans le cadre de la stratégie Informatique et communications du Secrétariat, les procédures normalisées de fourniture de services ont été harmonisées avec les pôles applications, le Centre technologique régional pour l'Europe et les prestataires de services informatique à l'échelle mondiale. On a ainsi adopté les normes, politiques et orientations du Bureau de l'informatique et des communications et adhéré aux structures de gouvernance établies, notamment en faisant passer à 90 le nombre de services informatiques et de communications fournis à un degré de maturité supérieur (objectif : 90) et en les alignant sur les normes du Secrétariat.

Chapitre 29H Administration (Nairobi)

Principaux résultats obtenus

Le Bureau du Directeur de l'administration a dirigé et géré efficacement les services administratifs et les services d'appui connexes. La prestation de services s'est améliorée durant la période biennale et il a été établi que de nouveaux accords de prestation de services devaient être conclus avec les clients auxquels l'Office des Nations Unies à Nairobi fournissait des services essentiels. La mise en service d'Umoja et les diverses réformes organisationnelles ont donné lieu à la mise en œuvre d'un grand nombre d'instructions permanentes, d'innovations et d'outils dans la Division des services administratifs. Des mesures ont été prises pour améliorer les modalités d'exécution des tâches, notamment l'établissement d'instructions permanentes pour le Service de la gestion du budget et des ressources financières et la simplification des procédures dans des domaines tels que la téléphonie fixe et mobile, le recrutement de consultants et de vacataires et les achats. Des améliorations ont également été faites dans la gestion de la trésorerie et de l'actif. Un Groupe de la transformation opérationnelle et de la gestion du changement a été créé en 2017 pour examiner les modalités d'exécution des tâches en vue d'améliorer l'efficacité et le rendement. Le centre d'assistance informatique a été mis en place pour gérer les services informatiques, les services de communications et les demandes des clients concernant les installations et les ressources humaines.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Le budget ordinaire de l'Office des Nations Unies à Nairobi a été réduit, et le PNUD et ONU-Habitat ont également réduit le budget de base de l'Office en 2016 et en 2017. Celui-ci a donc dû faire face à la charge de

travail supplémentaire due à la mise en service d'Umoja avec un effectif réduit. Il a également dû faire face à des réductions budgétaires justifiées par la valorisation des avantages apportés par Umoja. Ces facteurs ont fortement compliqué l'exécution du programme de travail. La procédure de contrôle par les organes centraux a continué de poser des problèmes, les délais étant trop longs. La vétusté des installations électriques a continué de poser des problèmes pour la fourniture des services électromécaniques. En ce qui concerne les voyages, de nombreuses mesures ont été prises pour économiser davantage (achat de billets dans les délais prescrits, meilleurs contrats de services et réductions obtenues auprès des compagnies aériennes), mais les contraintes budgétaires ont fait qu'il n'a pas été possible de traiter rapidement toutes les demandes de voyage. Les principales difficultés ont été la complexité accrue des tâches et l'augmentation de la charge de travail du Groupe des voyages dues à la mise en service d'Umoja, les problèmes techniques du module voyages d'Umoja, la période d'apprentissage qui a suivi la mise en service d'Umoja, les contraintes budgétaires et la présentation tardive des demandes de voyage.

984. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 100 % des trois produits quantifiables prescrits, alors qu'aucun n'avait été exécuté durant la période biennale précédente. Aucun produit supplémentaire n'a été exécuté à l'initiative du Secrétariat en 2016-2017.

985. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont énoncés dans le chapitre correspondant du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 29H)].

Direction exécutive et administration

- a) *Amélioration de la qualité de la gestion par l'adoption de règles et procédures, méthodes, outils et techniques, nouveaux ou révisés, pour les grandes fonctions de gestion et de service de la Division des services administratifs*

986. Le Bureau du Directeur a dirigé et géré efficacement les services administratifs et les services d'appui connexes fournis aux divers services, ainsi qu'aux clients. La prestation de services a été améliorée grâce aux priorités et aux stratégies établies pour la période biennale. Le Bureau a mis en application 20 règles, procédures, méthodes, outils et techniques, nouveaux ou révisés, conformément à l'objectif biennal. Les instructions permanentes, procédures, innovations et outils qui ont été améliorés ou adoptés ont été mis en service avec succès dans l'ensemble de l'Office des Nations Unies à Nairobi en vue de la gestion des opérations et de la prestation de services.

- b) *Amélioration des modalités d'exécution des tâches en termes d'efficacité et de rendement*

987. En tout, 28 accords de prestation de services ont été signés durant la période biennale, ce qui dépasse largement l'objectif fixé (8). Il s'agissait d'accords concernant le pays hôte, la valise diplomatique et les services informatiques et de communication, et de mémorandums d'accord concernant les locaux et les transports, les voyages, les visas et l'expédition. Dans un souci d'amélioration constante, un Groupe de la transformation opérationnelle et de la gestion du changement a été créé en 2017 pour examiner les modalités d'exécution des tâches en vue de renforcer l'efficacité et le rendement.

c) *Gestion efficace du programme de travail*

988. Quatre-vingt-quinze pour cent du programme de travail a été exécuté dans les délais prévus (objectif biennal : 100 %). La Division des services administratifs continue de s'employer à faire plus avec moins.

Sous-programme 2

Planification des programmes, budget et comptabilité

a) *Amélioration de la gestion globale des crédits ouverts au titre du budget-programme et des ressources extrabudgétaires*

989. Le contrôle constant et la communication régulière d'informations sur les engagements de dépenses ont permis de réduire le niveau des engagements non réglés de 2,2 % (objectif biennal : 3 %). Les documents d'allocation de crédits ont été créés et approuvés dans un délai de 1,3 jour (objectif biennal : 1,5). L'écart de 14 % entre le montant des crédits extrabudgétaires alloués et celui des dépenses correspondantes (objectif biennal : 15 %) témoigne du fait que le programme a été exécuté dans les délais prévus.

b) *Amélioration de l'intégrité des données financières*

990. L'Office des Nations Unies à Nairobi a recueilli une opinion d'audit sans réserve pour les états qu'il avait établis pour ses clients, le PNUE et ONU-Habitat, pour l'année terminée le 31 décembre 2016. Le Comité des commissaires aux comptes n'a fait aucune constatation négative.

c) *Amélioration des délais d'exécution et du niveau d'exactitude des transactions financières*

991. Quatre-vingt-douze pour cent (objectif biennal : 99 %) des paiements aux fournisseurs et consultants ont été traités dans les 30 jours de l'attestation de la réception des marchandises ou de la prestation satisfaisante des services.

Sous-programme 3

Gestion des ressources humaines

a) *Renforcement de l'aptitude des fonctionnaires à s'acquitter des tâches prescrites*

992. En 2016, l'Office des Nations Unies à Nairobi a diversifié les modalités d'exécution des programmes de formation et offre à présent des cours en ligne par WebEx, que chacun peut suivre à son rythme ou qui sont dispensés par des instructeurs, au bénéfice du personnel des bureaux extérieurs. Le nombre de membres du personnel qui ont participé à des formations durant la période biennale a ainsi été de 5 500 (objectif biennal : 450). Selon des enquêtes menées en ligne pour tous les cours, 90 % des fonctionnaires de l'Office s'en sont dits satisfaits (objectif biennal : 88 %).

b) *Amélioration du recrutement, de l'affectation et de la promotion des fonctionnaires les plus qualifiés et les plus compétents et promotion d'une meilleure représentation géographique, ainsi que de l'équilibre entre les sexes*

993. Les activités de communication sur les objectifs de représentation géographique menées régulièrement auprès de l'ensemble du personnel ont sensibilisé les cadres à cette question. Un appui a été fourni pour accroître le nombre de candidats à des postes de direction (classe P-5 et rangs supérieurs). Sur les 13 personnes recrutées à des postes non linguistiques financés au moyen du budget ordinaire à l'Office des Nations Unies à Nairobi durant la période biennale, six provenaient de pays

sous-représentés. Aucun ressortissant de pays non représenté n'a été recruté. L'objectif biennal pour les deux catégories confondues était de deux candidats retenus. Environ 47 % des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur recrutés sur le plan international étaient des femmes (objectif biennal : 46 %). Le nombre moyen de jours s'écoulant entre la date de publication de l'avis de vacance de poste et celle de la sélection était de 118 (objectif biennal : 110).

c) Amélioration des services de médecine du travail

994. Le service médical a atteint son objectif de satisfaction clients et d'efficacité des services, comme le montre la diminution des temps d'attente, réalisée malgré une augmentation de la charge de travail. L'étude révèle que 98,5 % des clients étaient satisfaits des services fournis (objectif biennal : 98 %). Quatre-vingt-dix pour cent des examens d'aptitude physique ont été effectués dans les cinq jours (objectif biennal : 98 %). Les vérifications d'aptitude médicale représentaient la majeure partie de la charge de travail, mais les données les concernant n'ont pas été prises en compte dans l'étude.

Sous-programme 4

Services d'appui

Installations

a) Amélioration de la qualité et des délais d'intervention des services relatifs aux installations

995. Au 31 décembre 2017, 5 997 problèmes techniques en tout ont été enregistrés dans l'ensemble des services, notamment les services électriques, mécaniques, de plomberie, de nettoyage, de jardinage et d'aménagement paysager (objectif biennal : 4 000).

b) Amélioration de la gestion des installations

996. Tous les programmes prévus d'entretien des infrastructures électriques et civiles, tels que la mise à niveau des systèmes électriques et la rénovation des routes et des parcs de stationnement, ont été achevés durant la période biennale. Toutes les demandes d'entretien des installations ont été traitées dans le délai normal moyen de trois heures.

c) Amélioration de la planification en matière d'organisation des voyages

997. Bien que 31,1 % seulement des billets d'avion aient été achetés deux semaines au moins avant la date de départ (objectif biennal : 84 %), l'Office des Nations Unies à Nairobi note une légère amélioration en 2017 par rapport à 2016.

Achats

a) Services d'achat pleinement conformes aux prescriptions des plans d'achats

998. Le nombre de contrats à long terme a été de 44 (objectif biennal : 25). Le nombre moyen de jours s'écoulant entre l'établissement du cahier des charges définitif et l'adjudication du marché a été de 16 jours (objectif biennal : 10 jours), ce qui tient principalement au fait que l'évaluation technique des soumissions a pris beaucoup de temps.

b) Plus grande ouverture à la concurrence internationale

999. Le service des achats a tenu avec d'autres organismes des Nations Unies à Nairobi un séminaire de deux jours où des fournisseurs potentiels ont reçu des

informations et des conseils pour se faire agréer et faire affaire avec l'Organisation des Nations Unies au Kenya et en Somalie. Il est probable que certains d'entre eux aient participé à des appels d'offres, mais comme ils n'ont pas fait l'objet d'un suivi on ne dispose pas de données à ce sujet. L'augmentation du nombre de soumissionnaires tient au fait que la procédure d'appel d'offres a donné lieu à une vaste étude de marché et à une sélection ciblée. L'agrément des fournisseurs ayant été centralisé en juin 2015, l'Office des Nations Unies à Nairobi ne dispose d'aucune donnée à ce sujet.

c) *Amélioration de l'accès et de la participation des fournisseurs des pays en développement et des pays en transition aux procédures d'appel d'offres*

1000. Le nombre de fournisseurs de pays en développement et de pays en transition participant aux procédures d'appel d'offres a augmenté, conformément au principe de mise en concurrence internationale énoncé à l'article 5.12 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

1001. Le nombre de soumissionnaires qui ont participé à des appels d'offres a augmenté en 2017 et la plupart provenaient de pays en développement (de même que les adjudicataires). L'agrément des fournisseurs ayant été centralisé en juin 2015, l'Office ne dispose d'aucune donnée à ce sujet.

Sous-programme 6

Aspects opérationnels de l'informatique et des communications

a) *Renforcement de l'aptitude de l'Organisation à gérer ses activités*

1002. L'exécution des tâches s'est améliorée à l'Office des Nations Unies à Nairobi depuis la migration des applications locales à des systèmes intégrés comme Umoja. En tout, 73 applications et processus locaux ont été mis hors service (objectif biennal : 85). Les applications restantes sont utilisées lorsque les applications intégrées ont une portée insuffisante ou ne répondent pas aux exigences locales. Des essais de reprise après sinistre ont été effectués pour tous les systèmes (objectif biennal : 80 %).

b) *Efficacité du fonctionnement d'Umoja grâce à la prise en mains de ce dernier par l'ensemble des entités du Secrétariat*

1003. Un Pôle d'assistance centralisée a été mis en place et 4 202 utilisateurs ont reçu des services d'assistance par l'intermédiaire du centre de services de Nairobi (objectif biennal : 2 500). Le résultat supérieur aux prévisions tient à la prise en compte de demandes d'assistance de Vienne et de Genève. Étant donné que le système Umoja est géré de manière centralisée et que le Bureau de l'informatique et des communications est responsable de sa sécurité, l'Office des Nations Unies à Nairobi n'a mis en place aucune solution technique de sécurité (objectif biennal : 90).

c) *Amélioration de la sécurité du réseau grâce au strict respect des directives et politiques de sécurité, et de protection des systèmes essentiels*

1004. Il y a eu 12 atteintes à la sécurité (objectif biennal : 5).

d) *Plus strict alignement des procédures normalisées de fourniture de services et d'exécution des projets sur les pratiques de référence*

1005. Toutes les demandes de services informatiques et de communication ont été traitées selon des procédures normalisées, ce qui a permis de gagner en transparence et en efficacité, et tous les 95 services ont été assurés selon des procédures normalisées basées sur les pratiques de référence de l'Information Technology Infrastructure Library et au moyen d'iNeed (objectif biennal : 95).

Chapitre 30

Contrôle interne

Principaux résultats obtenus

Le Bureau des services de contrôle interne a continué d'améliorer les activités de contrôle concernant les ressources et le personnel de l'Organisation des Nations Unies, en procédant à des enquêtes, des audits internes, des inspections et des évaluations. Il s'est employé à faire en sorte que les objectifs de l'Organisation soient atteints de façon efficace et dans le plein respect des règles et règlements, politiques et procédures. Au cours de la période biennale, la Division de l'audit interne a formulé 1 811 recommandations dans 342 rapports, dont 70 (4 %) ont été jugées capitales. Les recommandations visaient à améliorer l'efficacité opérationnelle et à renforcer la responsabilisation des directeurs de programmes. Par ailleurs, il a été reconnu dans 78 résolutions de l'Assemblée générale et rapports de divers organes intergouvernementaux que les rapports d'audit jouaient un rôle dans les décisions prises en vue d'améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles des Nations Unies, de même que les programmes. Au cours de la même période, la Division de l'inspection et de l'évaluation a mené à terme 10 évaluations de programme, 3 examens triennaux, ainsi que 1 évaluation biennale et 1 évaluation thématique des commissions régionales. Elle a en outre achevé une série de tableaux de bord d'évaluation couvrant tous les programmes du Secrétariat. La Division des investigations a poursuivi son action de sensibilisation en dispensant des programmes de formation à l'intention du personnel chargé des enquêtes ou de tâches y afférentes, 100 fonctionnaires ayant ainsi été formés pendant la période biennale. Les nouveaux programmes de formation à la conduite des enquêtes ont permis de renforcer la capacité d'enquêter et de professionnaliser cette fonction à l'échelle de l'Organisation. La Division a fait des progrès s'agissant de résorber l'arriéré des enquêtes et d'assurer le contrôle systématique de la qualité des rapports d'enquête et des recommandations. Pendant la période considérée, le Bureau a coordonné régulièrement ses travaux avec ceux d'autres organes de contrôle des Nations Unies, dont le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, de manière à éviter que les mêmes contrôles soient effectués plusieurs fois ou que des activités échappent au contrôle.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Mettant à profit les enseignements tirés de la période biennale précédente, le Bureau a continué de perfectionner ses méthodes de planification après évaluation des risques et d'améliorer les délais de présentation et la qualité de ses rapports, y compris la formulation des recommandations et l'approche en matière d'évaluation. La Division de l'audit interne a continué de suivre une approche fondée sur les risques pour la planification des audits et élaboré un plan de travail à horizon mobile de trois ans qui, à l'issue de consultations avec l'administration, est actualisé tous les ans afin d'assurer que les nouveaux risques, ainsi que les nouvelles structures, fonctions et initiatives, sont pris en compte dans le paysage des audits du Bureau. En collaboration avec le Laboratoire des Nations Unies pour le changement et le savoir organisationnels, la Division de l'inspection et de l'évaluation a examiné les phases de

l'évaluation afin d'y apporter des améliorations. Elle dispose de sept groupes de travail actifs (sur l'assurance qualité, le développement des capacités, les communications, les recommandations, Umoja, l'informatique et les achats) ayant pour but d'améliorer ses travaux. La Division des investigations s'emploie à contrôler la formulation des recommandations et à identifier le client le plus approprié pour en assurer la mise en œuvre.

1006. Les résultats susmentionnés correspondent à l'exécution de 96 % des 76 produits quantifiables prescrits, contre 94 % pour la période précédente. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat est tombé de quatre en 2014-2015 à zéro en 2016-2017.

1007. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont présentés dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 30)].

Direction exécutive et administration

a) Amélioration du respect des délais de soumission de la documentation

1008. Le Bureau a atteint son objectif pour 2016-2017 (objectif biennal : 100 %). Il sait combien il est essentiel que son objectif soit atteint pour que le flux de travail du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences en ce qui concerne le traitement des documents se déroule efficacement.

b) Poursuite de la coopération avec les autres organes de contrôle des Nations Unies

1009. Le Bureau a poursuivi sa coopération avec les autres organes de contrôle des Nations Unies, dont le Comité des commissaires aux comptes et le Corps commun d'inspection, afin d'éviter que les mêmes contrôles soient exécutés plusieurs fois, qu'il y ait des chevauchements ou que des activités échappent au contrôle. Il ne s'est pas contenté de leur communiquer ses plans de travail, mais a également organisé 11 réunions (objectif biennal : 11 réunions) avec leurs représentants pour évoquer des questions d'intérêt commun.

c) Recrutement et affectation du personnel en temps voulu

1010. Au 31 décembre 2017, la durée moyenne de vacance des postes d'administrateur était de 137 jours (objectif biennal : 150). Bien que l'objectif ait été atteint, le Bureau continuera d'améliorer ses résultats.

Sous-programme 1

Audit interne

a) Renforcement de la contribution des États Membres à la prise de décisions et de la capacité du Secrétariat de prendre, en s'appuyant sur des audits internes, des mesures propres à renforcer les dispositifs de contrôle interne et de gouvernance et à améliorer la gestion des risques

1011. Il a été reconnu dans 78 résolutions de l'Assemblée générale et rapports de divers organes intergouvernementaux (objectif biennal : 20) que les rapports d'audit de la Division de l'audit interne jouaient un rôle dans les décisions prises en vue d'améliorer la gestion des ressources humaines, financières et matérielles des Nations Unies, de même que les programmes. La Division a réalisé ses enquêtes annuelles de satisfaction de la clientèle auprès des chefs de bureaux, départements et missions. Elle a enregistré des taux de réponse de 74 % en 2016 et de 65 % en 2017. Globalement,

86 % des personnes interrogées (objectif biennal : 95 %) se sont dites satisfaites des rapports d'audit internes, convenant qu'ils aidaient à cerner et gérer les risques les plus importants et concouraient au bon rapport coût-efficacité des contrôles internes, à la bonne gouvernance et à la pertinence des mesures correctives prises pour donner suite aux recommandations.

b) Amélioration de l'efficacité et de l'efficience avec lesquelles les activités prescrites sont exécutées et renforcement de la responsabilisation des directeurs de programme

1012. Au cours de la période biennale, la Division de l'audit interne a formulé 1 811 recommandations dans 342 rapports (y compris 1 adressé à l'Assemblée générale), dont 70 (3,9 %) jugées capitales et 1 741 (96,1 %) jugées importantes. Les recommandations visaient à accroître l'efficacité opérationnelle et à responsabiliser les directeurs de programme. Toutes les recommandations, à l'exception de 25 (1,5 %), ont été acceptées par les directeurs de programme ; pour celles qui n'ont pas été acceptées, l'administration en a accepté le risque. Environ 55 % des recommandations d'audit (objectif biennal : 75 %) ont été appliquées par les directeurs de programme. Quelque 77 % des recommandations capitales qui devaient être appliquées l'ont été à la date butoir. La Division continue d'améliorer sa communication et ses consultations avec les clients en vue d'assurer un meilleur suivi de l'application des recommandations d'audit.

Sous-programme 2

Inspection et évaluation

a) Renforcement de la contribution aux mécanismes de prise de décisions des États Membres et accroissement de la capacité du Secrétariat de prendre les mesures voulues sur la base des inspections et évaluations menées par le Bureau des services de contrôle interne concernant l'efficacité et l'efficience des programmes, les activités thématiques, les capacités d'auto-évaluation, la pertinence des procédures administratives et la conformité des activités menées avec les mandats

1013. La Division de l'inspection et de l'évaluation a mené à terme 10 évaluations de programme (objectif biennal : 9) pour l'UNRWA, le Département des affaires politiques, le HCDH, le Cabinet du Secrétaire général, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, la CESAO, la CEE, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le HCR (deux fois) ; 3 examens triennaux (PNUE, Bureau de la coordination des affaires humanitaires et ONUDC) ; 1 évaluation biennale sur le renforcement du rôle de l'évaluation et l'application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale ; et 1 évaluation thématique des commissions économiques régionales. En outre, la Division a achevé une série de tableaux de bord d'évaluation couvrant tous les programmes du Secrétariat. Dans le domaine des opérations de maintien de la paix, elle a mené à terme six évaluations, portant notamment sur les capacités de la police nationale, la convergence des opérations de maintien de la paix et des équipes de pays des Nations Unies, la planification du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions durant le processus de constitution des forces, l'efficacité de la MONUSCO, de la MINUSMA et de la MINUSCA s'agissant de dissuader et d'affronter des éléments armés et les stocks stratégiques pour déploiement rapide, et un examen triennal. Quelque 33 % des recommandations du Bureau ont été intégralement appliquées pendant la période biennale. En outre, les États Membres se sont servis de 80 % des rapports (objectif biennal : 70 %), soit 16 rapports sur 20, pour se prononcer sur l'efficacité et l'efficience de l'exécution des programmes, la pertinence des procédures administratives et la conformité des activités avec les mandats.

Sous-programme 3 Investigations

- a) *Amélioration de la qualité et de la rapidité des investigations afin que des mesures efficaces puissent être prises en cas de faute*

1014. La Division des investigations a fait des progrès en résorbant l'arriéré des enquêtes et en procédant systématiquement au contrôle de la qualité des rapports d'enquête et des recommandations. Les conclusions et rapports d'enquête ont donc fourni des éléments plus solides aux personnes amenées à appliquer les mesures recommandées, notamment l'imposition de sanctions disciplinaires ou le recouvrement de fonds. Au cours de la période biennale, la Division des investigations s'est attachée à réduire le nombre de dossiers en attente de longue date et à traiter le nombre croissant d'affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ainsi qu'un certain nombre d'affaires de corruption de haut niveau. En 2016-2017, la totalité (objectif biennal : 100 %) des rapports de clôture et d'enquête ont été établis dans les délais prescrits. Par ailleurs, tous les rapports de clôture et d'enquête donnant lieu à l'application de mesures correctives ont été mis en œuvre dans les 12 mois (objectif biennal : 100 %).

- b) *Renforcement de la sensibilisation du personnel des Nations Unies, et notamment des directeurs de programme, en vue de prévenir les fautes et d'y réagir comme il se doit*

1015. La Division des investigations a poursuivi son action de sensibilisation en dispensant des programmes de formation à l'intention du personnel chargé des enquêtes ou de tâches y afférentes. Ainsi, un atelier de formation professionnelle sur les entrevues judiciaires avec des enfants tenu à New York a réuni plus de 30 participants représentant la Division et les fonds et programmes des Nations Unies, et deux autres séances de formation ont été organisées à Entebbe avec plus de 30 participants représentant la Division et les fonds et programmes. En outre, au cours du dernier trimestre de 2017, des séances de formation au renseignement tiré du domaine public ont eu lieu à New York en septembre et à Vienne en octobre. Des représentants de l'ONU, du PNUD et de l'UNICEF y ont participé. Une formation visant à améliorer et normaliser les enquêtes effectuées sur les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles perpétrés par des ressortissants des pays fournisseurs de contingents a été organisée au cours du dernier trimestre de 2017. La Division a formé 100 fonctionnaires chargés des enquêtes au cours de la période biennale (objectif biennal : 100). Elle a également mené huit activités de sensibilisation (objectif biennal : 8). La moitié des affaires (objectif biennal : 25 %) a été signalée par l'intermédiaire des missions de maintien de la paix, ce qui constitue un indicateur indirect d'une sensibilisation accrue.

Chapitre 34 Sûreté et sécurité

Principaux résultats obtenus

Le Département de la sûreté et de la sécurité a continué de veiller à ce que les opérations des Nations Unies puissent se poursuivre dans des zones toujours plus dangereuses. L'apparition de nouvelles menaces à la sécurité et l'instabilité des conditions de sécurité l'ont amené à définir de nouvelles priorités opérationnelles, à réexaminer des facteurs géographiques, à renforcer les dispositifs de sécurité sur le terrain, à multiplier les déploiements d'urgence et à renforcer ses capacités

d'analyse. Il a continué de renforcer les partenariats au sein du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, sur une base interinstitutionnelle et par des contacts bilatéraux. La collaboration avec les partenaires humanitaires s'est poursuivie, aboutissant à une meilleure compréhension des problèmes de sécurité à tous niveaux.

Le Département a continué d'aider les agents habilités et les responsables de la sécurité par une collaboration régulière, un soutien accru de la part du Siège et l'amélioration de la formation et des outils tels que l'outil électronique de gestion des risques de sécurité et le Programme d'identification des voyageurs.

Tous les lieux d'affectation ont maintenu des niveaux de sécurité optimaux malgré des niveaux de menace croissants. À la suite de la publication par le Département de la version révisée des normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges, en novembre 2015, tous les lieux d'affectation ont fait d'importants progrès dans l'application des normes révisées. Le Département a créé le Groupe de la sécurité des locaux afin d'élaborer des normes et fournir des directives et des formations aux membres du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, et le nombre de demandes d'assistance supplémentaire n'a cessé de croître.

Difficultés rencontrées et enseignements tirés de l'expérience

Le Département a eu davantage de difficultés à fournir un appui spécialisé aux fins d'améliorer la sécurité physique, compte tenu des effectifs limités qui y sont affectés. Cet appui étant de plus en plus demandé, la portée des sujets et le nombre de demandes d'aide spécialisée ont augmenté, sollicitant à l'extrême la capacité du Département de prêter assistance aux membres du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Il s'est avéré difficile de faire face à l'instabilité des conditions de sécurité dans un contexte de partage des coûts. Le Département procède à des examens stratégiques réguliers des dispositifs de sécurité afin d'apprécier les difficultés et de préciser les fonctions de l'ensemble du système de gestion de la sécurité. En outre, la nouvelle politique de gestion des risques de sécurité, introduite en avril 2016, est toujours en phase de transition.

1016. Les résultats décrits ci-dessus correspondent à l'exécution de 98 % des 90 produits quantifiables prescrits, contre 68 % pour la période biennale précédente. Le nombre de produits supplémentaires exécutés à l'initiative du Secrétariat est passé de 2 en 2014-2015 à 10 en 2016-2017.

1017. Les réalisations escomptées et les indicateurs de succès sont présentés dans le chapitre correspondant du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 [A/70/6 (Sect. 34)].

Direction exécutive et administration

- a) *Amélioration de la coordination et de l'intégration des politiques et des procédures dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies*

1018. En 2016-2017, sept politiques du système de gestion de la sécurité des Nations Unies ont été adoptées et promulguées (sur l'armement du personnel de sécurité, les considérations touchant la problématique femmes-hommes dans la gestion de la sécurité, le rôle du Département de la sûreté et de la sécurité, la gestion des risques

de sécurité, les services de sécurité privés non armés, les budgets de sécurité dont les coûts sont partagés à l'échelle locale et des informations actualisées sur le cadre de décision en matière de sécurité) ; huit directives relatives au système de gestion de la sécurité ont été publiées ; un manuel sur les services de sécurité privés non armés a été approuvé ; et le manuel sur la gestion des risques de sécurité a été mis à jour. La sûreté et la sécurité continuent d'être mises en relief dans le rapport annuel au Secrétaire général. L'application des politiques a été renforcée par la traduction et l'examen technique continus des politiques, deux vidéos les expliquant, dix forums stratégiques, des séminaires WebEx en ligne, des réunions à l'intention des agents habilités et des communiqués du Département. Le Département a ainsi consolidé le cadre de politiques de sécurité et leur diffusion aux fins de leur application intégrale (objectif biennal : 100 %).

- b) *Amélioration de l'efficacité des mesures de sécurité mises en œuvre par les organisations participant au système de gestion de la sécurité des Nations Unies*

1019. Le Département a recouru à des enquêtes de satisfaction pour déterminer les forces et les faiblesses des mesures et connaître le niveau de satisfaction des parties prenantes. À la fin de la période biennale, l'ensemble des évaluations et des rapports sur les enseignements tirés de l'expérience avaient été diffusés et rendus disponibles dans le mois suivant la fin du processus de consultation (objectif biennal : 100 %), et l'ensemble des personnes interrogées souscrivaient aux conclusions, recommandations et enseignements publiés au cours de la période et les avaient acceptés (objectif biennal : 100 %). Cette diffusion rapide a permis de pallier les points faibles des dispositifs de sécurité, contribuant ainsi à l'amélioration de la sûreté et de la sécurité dans les domaines signalés.

Sous-programme 1

Coordination de la sécurité et de la sûreté

- a) *Instauration de conditions permettant de garantir la sécurité et la sûreté du personnel, des représentants et des visiteurs dans les villes sièges et les commissions régionales de l'ONU*

1020. Le Service de la sécurité et de la sûreté de New York a continué de collaborer avec les forces de maintien de l'ordre du pays hôte aux fins de l'évaluation constante des menaces à la sécurité nationale et internationale.

1021. Dans les autres lieux d'affectation, des efforts constants ont été déployés pour garantir la sécurité et la sûreté du personnel, des représentants et des visiteurs. Par exemple, le Service de la sécurité et de la sûreté de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a mis en place avec succès un service de sécurité axé sur les risques pour 2 500 fonctionnaires au complexe de la Commission ; le Service de la sécurité et de la sûreté de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) a mis en place la séparation des entrées des visiteurs et du personnel, conformément aux normes minimales de sécurité opérationnelle ; et le Service de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève a continué de contrôler les véhicules à l'entrée, et doté toutes les portes du complexe d'un contrôle d'accès automatique. L'application des normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges (version 2004) a atteint 98 % (objectif biennal : 98 %). Le nombre d'intrusions est passé à 30 (objectif biennal : 10) mais toutes ont été détectées et traitées rapidement et aucune n'a eu d'incidence sur les activités de l'Organisation. Soixante-six réclamations concernant la sécurité ont été reçues (objectif biennal : 60), leur augmentation tient aux importants travaux de génie civil réalisés à l'Office des Nations Unies à Genève.

b) *Prestation aux hauts responsables de l'ONU de services de protection systématiques et coordonnés*

1022. Le Groupe de coordination de la protection a coordonné l'évaluation de 2 912 opérations, dont 386 opérations complexes dans des environnements à haut risque. Chaque opération pouvant comporter plusieurs déplacements, ce nombre comprend l'évaluation des dispositions de sécurité concernant 5 777 voyages (objectif biennal : 5 800) de 168 hauts fonctionnaires de l'ONU dans 182 pays et territoires distincts. Les instructions permanentes interdépartementales sur le contrôle opérationnel et la gestion des services de protection pour les opérations hors siège ont été élaborées et approuvées, de même que les instructions permanentes du groupe de la protection rapprochée des États Membres. Le groupe a coordonné le processus de recrutement du personnel de la protection rapprochée – administrateurs et service mobile – et fourni des orientations et une coordination aux fins des services de protection sur 23 sites relevant du système de gestion de la sécurité des Nations Unies.

c) *Amélioration de la planification et de la préparation aux situations d'urgence et de crise dans les villes sièges et les commissions régionales de l'ONU*

1023. À la fin de la période biennale, tous les lieux d'affectation (objectif biennal : 100 %) avaient mis en place, actualisé et testé leurs plans d'évacuation. Le Service de la sécurité et de la sûreté du Siège a actualisé et testé tous les plans d'urgence et d'évacuation. Le Service de la sécurité et de la sûreté de la CEA a régulièrement actualisé et testé tous les plans, procédures et instructions permanentes conformément à l'évolution des besoins de l'organisation. Les systèmes de communication du Service de la sécurité et de la sûreté de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont été mis en place, et le temps de comptage des personnes en situations d'urgence telle qu'un tremblement de terre a été réduit. Le Service de la sécurité et de la sûreté de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a mis à jour les évaluations des risques de sécurité, ses plans d'urgence en cas d'attaque par un tireur actif, d'évacuation en cas d'incendie et d'intervention face à un grand nombre de victimes, et ses plans de continuité des opérations et de gestion de crise. Les exercices et sessions de formation du Service de la sécurité et de la sûreté de la CESAO ont été organisés régulièrement avec la participation de l'ensemble des occupants du bâtiment. Le Service de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève a mis à jour son plan de sécurité incendie et révisé actuellement son plan de gestion de crise. Le Centre de gestion de l'information et des opérations relatives à la sécurité du Service de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Nairobi a contribué à élaborer des plans d'urgence adaptés aux situations d'urgence et de crise. Les plans de gestion de crise, d'évacuation et autres ainsi que les instructions permanentes du Service de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Vienne ont été révisés et actualisés.

Sous-programme 2

Coordination régionale des dispositifs de sécurité et appui aux bureaux extérieurs

Composante 1

Coordination régionale des dispositifs de sécurité sur le terrain

a) *Amélioration des dispositions en matière de sûreté et de sécurité*

1024. L'évolution des conditions de sécurité dans lesquelles l'Organisation des Nations Unies mène ses activités exige de redéfinir constamment les mesures de sécurité dans le cadre du processus de gestion des risques de sécurité. En 2016-2017, 317 zones de gestion des risques de sécurité ont été créées ou fusionnées et 660 supprimées. Sur les 567 zones actuelles, 488 (soit 86 %) ont été achevées et approuvées (objectif biennal : 100 %). Des évaluations ad hoc sont effectuées pour

des missions précises et certains sites. Le Département a achevé, examiné et approuvé plus de 500 plans de gestion des risques de sécurité ad hoc supplémentaires pour certains sites ou des missions précises. Les normes minimales de sécurité opérationnelle comprennent un ensemble de mesures définies au cours du processus de gestion des risques de sécurité. Sur les 185 pays, territoires ou zones de mission, 183 (99 %) disposent de normes minimales de sécurité opérationnelle valides. Sur les 150 pays où des mesures de sécurité s'appliquent au domicile, 144 (96 %) disposent de normes minimales de sécurité opérationnelle ou de mesures de sécurité valides s'appliquant au domicile. Les normes minimales de sécurité opérationnelle et les mesures de sécurité applicables au domicile sont valides dans 97,5 % des pays (objectif biennal : 95 %).

b) *Amélioration de la capacité d'intervention en cas d'urgence et de crise, et de la rapidité des interventions en cas de problèmes de sécurité*

1025. Durant la période biennale, le système de gestion de crise et d'intervention a été activé rapidement à chaque incident (objectif biennal : 100 %). Avec l'achèvement et la mise à l'essai des plans d'urgence au niveau des pays et la capacité accrue de déployer ou de réaffecter des agents de sécurité sur le terrain en 24 heures, le Département est intervenu rapidement et efficacement face aux incidents de sécurité et aux situations d'urgence, effectuant 126 déploiements d'agents de sécurité dans 30 pays, pour un total de 13 500 jours. Le nombre de pays couverts par la Division a augmenté de 7 % en 2016-2017, et les plans de sécurité de 147 pays sur 185 (79,5 %) ont été révisés et approuvés (objectif biennal : 95 %). Il n'existe pas de plans de sécurité pour les pays où l'Organisation des Nations Unies n'est pas présente. Les plans de sécurité des pays prennent en compte plusieurs questions de sécurité et ont grandement contribué à l'organisation d'évacuations médicales d'urgence, au fonctionnement du dispositif relais pour les questions de sécurité et au règlement d'autres questions de sécurité particulières dans plusieurs lieux d'affectation.

c) *Perfectionnement du système de gestion de la sécurité*

1026. Depuis l'introduction de la nouvelle politique de gestion des risques de sécurité en avril 2016, la détermination des niveaux de sécurité est intégrée au processus de gestion des risques de sécurité. Sur les 567 zones de gestion des risques de sécurité actuelles, 488 (soit 86 %) ont été achevées et approuvées (objectif biennal : 100 %). Pour garantir un appui adéquat ou supplémentaire aux opérations dans les 125 pays où est présent le Département de la sûreté et de la sécurité, 22 zones offrent une couverture régionale supplémentaire à 56 pays où il n'y a pas de sécurité professionnelle et où le système de gestion de la sécurité des Nations Unies mène des activités de programme. Le Département a mené 1 913 missions de sécurité en appui aux systèmes de gestion de la sécurité des Nations Unies des pays, dont 252 dans des pays où l'Organisation des Nations Unies est présente mais où le Département ne l'est pas.

Composante 2

Appui aux bureaux extérieurs

a) *Renforcement de la capacité du personnel des Nations Unies de gérer le stress traumatique*

1027. Le Groupe de gestion du stress traumatique a continué de répondre aux besoins psychosociaux du personnel des Nations Unies dans les situations d'urgence et de renforcer les capacités des bureaux de pays et leur état de préparation en ce qui concerne la gestion du stress et des incidents traumatisants. Il a dispensé des formations à la gestion du stress à 96 % des fonctionnaires et des membres de leur

famille sur le terrain (objectif biennal : 96 %) et remis des certifications de formation à la gestion des crises et à la gestion du stress traumatique à 201 conseillers (objectif biennal : 130). Par ailleurs, 97 % des fonctionnaires traumatisés (objectif biennal : 97 %) ont reçu une aide psychologique d'urgence et un soutien post-traumatique. À l'échelle mondiale, le Groupe a organisé 8 886 séances de soutien, dispensé des conseils techniques à 922 responsables dans l'ensemble du système, formé 8 093 membres du personnel à la gestion du stress et au renforcement de la résilience et 263 afin qu'ils puissent venir en aide à leurs collègues. Il a déployé 13 conseillers dans des pays lors de situation d'urgence, notamment des attaques de camps des Nations Unies, des explosions, des catastrophes naturelles, des prises d'otages et des troubles politiques et civils.

b) Renforcement des capacités des acteurs du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, des responsables (agents habilités et membres des équipes de gestion du dispositif de sécurité) et des fonctionnaires

1028. Le programme a continué de mettre au point et de dispenser des formations sur la sûreté et la sécurité à l'intention des cadres ayant des responsabilités en la matière, du personnel des Nations Unies et du personnel de sécurité. Plusieurs programmes d'apprentissage ont été dispensés par des instructeurs et mis en ligne, et une approche mixte combinant les deux méthodes est de plus en plus utilisée. Ont participé à ces formations 100 % des conseillers en chef pour la sécurité (objectif biennal : 100 %), 75 % des spécialistes de la sécurité auxquels était destiné le programme de formation de niveau intermédiaire (objectif biennal : 100 %), 100 % des spécialistes de la sécurité auxquels était destiné le programme de certification en matière de sécurité (objectif biennal : 100 %), 65 % des agents habilités (objectif biennal : 100 %), 85 % des responsables de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité et des agents habilités par intérim (objectif biennal : 95 %) et 75 % des assistants de sécurité locaux (objectif biennal : 95 %). En 2016-2017, de nouveaux programmes ont été élaborés, notamment une formation en ligne sur les tireurs actifs et un programme d'administration à l'intention des fonctionnaires du Département de la sûreté et de la sécurité ayant des postes à responsabilités, qui a en partie remplacé le programme de formation de niveau intermédiaire, représentant l'indicateur le plus faible. Une analyse des besoins en formation destinée à éclairer la nouvelle stratégie de formation a été réalisée et devrait être communiquée en 2018. Les formations de formateurs ont été normalisées afin d'améliorer le déroulement des formations en matière de sécurité. Les résultats inférieurs aux objectifs tiennent aux contraintes opérationnelles et aux mouvements de personnel au sein de la population cible.

c) Mise en place de moyens permettant de localiser le personnel et de communiquer des renseignements utiles aux membres du système de gestion de la sécurité

1029. Les institutions, fonds, programmes et organismes membres du système de gestion de la sécurité des Nations Unies ont mieux respecté les prescriptions concernant la localisation du personnel. Le système d'habilitation a ainsi été davantage utilisé, ce qui a amélioré les informations concernant le personnel disponibles pour les départements en situation d'urgence. Quatre-vingt-seize pour cent du personnel et des ayants droit à charge (objectif biennal : 96 %) peuvent être localisés à tout moment dans le système de traitement des demandes d'autorisation de voyage par l'ensemble des lieux d'affectation de l'Organisation dans le monde. Quelque 96 % des fonctionnaires exerçant des responsabilités dans le cadre du système de gestion de la sécurité (objectif biennal : 96 %) ont accès à des outils de gestion de l'information fournis par le Département.

- d) *Amélioration de la capacité de prêter des services de gestion des risques aériens concernant les critères à appliquer pour le choix des exploitants aériens et leur utilisation à travers le monde afin d'assurer la planification des opérations*

1030. Le Bureau de la gestion des risques aériens du Département a continué d'élaborer et de renforcer les processus et procédures d'évaluation des exploitants aériens à l'échelle mondiale et de communiquer les résultats de ces évaluations aux parties prenantes. Le Bureau a répondu à quelque 55 000 demandes en ligne, plus 1 900 demandes traitées par échange direct. Les demandes ont été traitées en moins de 72 heures (estimation – objectif biennal : 72 heures). Au cours de la période considérée, un examen indépendant de la politique de voyage en avion et des fonctions du Bureau a été réalisé et les politiques et processus font donc l'objet d'une révision. Les consultations avec le Groupe consultatif technique de l'aviation ont été renforcées afin d'harmoniser les normes de sécurité aérienne des Nations Unies.

Annexe

État d'avancement de l'application des résolutions de l'Assemblée générale concernant des questions administratives et budgétaires

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
<i>Soixante-dixième session</i>				
131. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes	70/238 B : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/70/569) et rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/70/585)	A/71/403 et A/71/403/Corr.1	Oui
		Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les progrès réalisés dans la manière dont les questions relatives à l'informatique et aux communications sont traitées au Secrétariat (A/70/581) et rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur les progrès réalisés dans la manière dont les questions relatives à l'informatique et aux communications sont traitées au Secrétariat (A/70/607)	A/71/331/Add.2	Oui ; le Comité des commissaires aux comptes a indiqué (A/71/5 (Vol. I) , chap. II, par. 338) qu'il entreprendrait un examen complet des progrès accomplis une fois que les politiques et procédures informatiques qu'il est prévu de mettre en œuvre auront été approuvées et intégrées au cadre institutionnel (éventuellement en 2017). L'Administration a indiqué qu'elle ferait le point de l'application des recommandations du Comité

Note : Seules sont citées dans la présente annexe les résolutions issues des débats que l'Assemblée générale a tenus du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2017.

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
				dans le prochain rapport du Secrétaire général sur la stratégie Informatique et communications.
	70/238 C : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes	Rapport financier et états financiers vérifiés et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/70/5 (Vol. II)], rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes (A/70/724) et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/70/803)	A/71/801	Oui
132. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies	70/255 : Progrès accomplis dans l'élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	Cinquième rapport du Secrétaire général sur le dispositif d'application du principe de responsabilité au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/70/668)	A/71/729	Toutes les dispositions pertinentes ont été prises en compte à l'exception de celle-ci : « Prie le Secrétaire général de mettre au point un ensemble de directives et de paramètres clairs, transparents et précis, qui précisent la nature des responsabilités exercées, en particulier par les hauts responsables, et permettent de détecter tout manquement ». Dans le cadre de la réforme de la gestion proposée par le Secrétaire général, le Secrétariat prévoit de publier des directives sur l'application du principe de responsabilité à la gestion de l'Organisation où il sera tenu compte du renforcement du

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
134. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017	70/248 B : Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017			dispositif d'application de ce principe, y compris les domaines de responsabilité et les mesures correctrices à prendre en cas de non-respect des dispositions. Des directives seront également élaborées pour les différents domaines dans lesquels des pouvoirs seront délégués. Il convient également de noter que la disposition relative à un plan d'application de la gestion axée sur les résultats est traitée dans le rapport sur le dispositif d'application du principe de responsabilité qui sera examiné durant la deuxième partie de la reprise de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale et non dans le rapport qui a été examiné à la soixante et onzième session.
	Section I : Renforcement de la gestion des biens au Secrétariat	Rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la gestion des biens au Secrétariat (A/69/400)	A/72/492/Add.2	Oui
	Section II : Progrès réalisés dans la mise en œuvre du système	Rapport du Secrétaire général sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du	Sera présentée durant la première partie de la reprise de la soixante-treizième	Le Bureau des services centraux d'appui a expliqué que le système de gestion de la

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
	de gestion de la résilience de l'Organisation des Nations Unies	système de gestion de la résilience de l'Organisation (A/70/660)	session de l'Assemblée générale	<p>résilience de l'Organisation des Nations Unies n'était pas un programme mais un système de gestion. Par conséquent, les coûts de coordination dont il est question dans le rapport du Secrétaire général (A/70/660) sont les coûts directs que représente le travail fait dans le cadre du système de gestion de la résilience plutôt que le travail fait isolément. Le rapport du Secrétaire général qui sera présenté à l'Assemblée générale durant la première partie de la reprise de sa soixante-treizième session donnera des informations sur les progrès réalisés dans la gestion des crises grâce à l'application du système de gestion de la résilience de l'Organisation. Comme l'a demandé l'Assemblée, le Secrétaire général poursuit ses efforts en vue d'obtenir une couverture suffisante pour un coût raisonnable de tous les sites de l'Organisation, en tenant compte de l'action menée pour atténuer les risques dans le cadre du système de gestion de la résilience de l'Organisation.</p>
	Section III : Gestion des charges à payer au titre de l'assurance	Rapport du Secrétaire général sur la gestion des charges à payer au titre de l'assurance	A/71/698 et A/71/698/Corr.1	Oui ; le Groupe de travail sur l'assurance maladie après la cessation de service a été

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
	maladie après la cessation de service	l'assurance maladie après la cessation de service (A/70/590)		maintenu et des propositions concrètes ont été présentées à l'Assemblée générale
	Section IV : Prévisions révisées concernant les chapitres 27 (Aide humanitaire) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 : Mécanisme de surveillance des Nations Unies	Rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions révisées concernant les chapitres 27 (Aide humanitaire) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 : Mécanisme de surveillance des Nations Unies » (A/70/726 et A/70/726/Corr.1)	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet
	Section V : Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité	Rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/70/348/Add.8 et A/70/348/Add.8/Corr.1)	A/71/365 , A/71/365/Add.1 , A/71/365/Add.2 , A/71/365/Add.3 , A/71/365/Add.4 , A/71/365/Add.5 , A/71/365/Add.6 , A/71/365/Add.7 et A/71/365/Add.7/Corr.1	Oui
	Section VI : Examen stratégique des biens immobiliers	Rapport du Secrétaire général sur l'examen stratégique des biens immobiliers (A/70/697)	A/71/333 et A/71/333/Corr.1	Oui ; les enseignements tirés des projets d'équipement ont été pris en compte et le Bureau des services centraux d'appui a joué un rôle central de coordination et de contrôle.

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
	70/248 C : Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017			
	Section I : Appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement	Rapport du Secrétaire général intitulé « Appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement » (A/70/794)	A/71/534	Oui
	Section II : Prévisions révisées concernant les chapitres 3 (Affaires politiques), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017, au titre de l'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : application des	Rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions révisées concernant le rapport du Secrétaire général intitulé "L'avenir des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix" concernant les chapitres 3 (Affaires politiques), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 » (A/70/745)	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet

Assemblée générale		Documentation		Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)
Point de l'ordre du jour	Résolution	Examinée par la Cinquième Commission	Présentée en application de la résolution	
	recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix			
139. Gestion des ressources humaines	70/256 : Modifications à apporter au Règlement et au Statut du personnel	Rapport du Secrétaire général sur les modifications à apporter au Statut et au Règlement du personnel (A/70/746)	Sera présentée à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session	Oui ; voir ST/SGB/2018/1
140. Corps commun d'inspection	70/257 : Corps commun d'inspection	Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection pour 2015 (A/70/716) et rapport du Corps commun d'inspection pour 2015 et programme de travail pour 2016 (A/70/34)	A/71/34 , A/71/34/Corr.1 et A/71/779	Oui
146. Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux	70/258 : Construction d'un nouveau bâtiment pour la division d'Arusha du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux	Rapport du Secrétaire général sur la construction d'un nouveau bâtiment pour la division d'Arusha du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (A/70/698)	A/71/753	Oui ; le Bureau des services centraux d'appui continue de fournir au Mécanisme des orientations et des conseils techniques concernant le projet.
148. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	70/286 : Questions transversales	Rapport du Secrétaire général intitulé « Aperçu général du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 et budgets pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 » (A/70/749) ; rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes	Rapport d'ensemble (A/71/809) et rapports sur les missions de maintien de la paix : Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) (A/71/828 et A/71/689) ; Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) (A/71/835) ; Force intérimaire de sécurité	Oui

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
		sexuelles (A/70/729) ; rapport du Secrétaire général intitulé « L'avenir des opérations de paix des Nations Unies : application des recommandations du Groupe indépendant de haut niveau chargé d'étudier les opérations de paix » (A/70/357-S/2015/682)	des Nations Unies pour Abyei (A/71/767 et A/71/624) ; Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (A/71/819 et A/71/651) ; Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (A/71/599 et A/71/732) ; Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (A/71/763 et A/71/580) ; Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (A/71/832 et A/71/674) ; Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (A/71/787 et A/71/679) ; Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (A/71/759 , A/71/759/Corr.1 , A/71/759/Corr.2 et A/71/615) ; Mission des Nations Unies au Libéria (A/71/847 et A/71/645) ; Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (A/71/842 et A/71/690) ; Force des Nations Unies chargée d'observer le	

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>	<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>
			désengagement (A/71/781 et A/71/631) ; Force intérimaire des Nations Unies au Liban (A/71/765 , A/71/765/Corr.1 et A/71/640) ; Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (A/71/841 et A/71/653) ; Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (A/71/760 , A/71/760/Corr.1 et A/71/639) ; Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (A/71/775 et A/71/642) ; Bureau d'appui de l'Organisation des Nations Unies en Somalie (A/71/788 et A/71/630)
	70/287 : Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/612 et A/70/612/Add.1) et sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/751)	A/71/726 , A/71/726/Add.1 et A/71/806 Oui
	70/288 : Financement de la Base de soutien logistique des Nations	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet	A/71/828 et A/71/689 Oui

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
	Unies à Brindisi (Italie)	2014 au 30 juin 2015 (A/70/609) et sur le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/779)		
	70/289 : Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)	Rapport du Secrétaire général sur le budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/754)	A/71/835	Oui
149. Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei	70/269 : Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/574) et sur le budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/701)	A/71/624, A/71/767 et A/71/876	Oui
150. Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad	70/270 : Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad	Rapport final du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (A/70/559)	A/71/652, A/71/726 et A/71/726/Add.1	Oui
151. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	70/271 : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/604) et sur le budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République	A/71/819 et A/71/651	Oui

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
		centrafricaine pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/712)		
152. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire	70/272 : Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/586) et sur le budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/753)	A/71/599 et A/71/732	Oui
153. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	70/273 : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/580) et sur le budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/717)	A/71/580 et A/71/763	Oui
154. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo	70/274 : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/613) et sur le budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/766)	A/71/674 et A/71/832	Oui
156. Financement de la Mission intégrée	70/275 : Financement de la Mission intégrée	Rapport final du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission	A/71/652	Oui

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
des Nations Unies au Timor-Leste	des Nations Unies au Timor-Leste	intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (A/70/560)		
157. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti	70/276 : Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/602) et sur le budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/740)	A/71/679 et A/71/787	Oui
158. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	70/277 : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/566) et sur le budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/707)	A/71/759, A/71/759/Corr.1, A/71/759/Corr.2 et A/71/615	Oui
159. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria	70/278 : Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/595) et sur le budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/719)	A/71/645 et A/71/847	Oui
160. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations	70/113 B : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/592) et sur le budget de	A/71/842 et A/71/690	Oui

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
Unies pour la stabilisation au Mali	Unies pour la stabilisation au Mali	la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/735/Rev.1)		
161. Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient				
a) Financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement	70/279 : Financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/572) et sur le budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/695)	A/71/631 et A/71/781	Oui
b) Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban	70/280 : Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/571) et sur le budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/699)	A/71/640 , A/71/765 et A/71/765/Corr.1	Oui
162. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	70/281 : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/599) et sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du	A/71/653 et A/71/841	Oui

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
		Sud pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/791)		
163. Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne	70/282 : Financement de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne	Rapport final du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission de supervision des Nations Unies en République arabe syrienne (A/70/564)	A/71/652	Oui
164. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	70/283 : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/570) et sur le budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/696)	A/71/639, A/71/760 et A/71/760/Corr.1	Oui
165. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour	70/284 : Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/583) et sur le budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/730)	A/71/642 et A/71/775	Oui
166. Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité	70/285 : Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015 (A/70/587) et sur le budget du Bureau d'appui de l'Organisation des Nations	A/71/630 et A/71/788	Oui, mais en ce qui concerne la demande formulée au paragraphe 3 de la résolution, dans lequel l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de veiller à ce que le Bureau d'appui continue

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>	<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>
		Unies en Somalie pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/70/773)	d'appuyer le processus politique et la préparation du Gouvernement à une élection et de lui en rendre compte dans le prochain projet de budget, les informations figurent dans le projet de budget de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie pour l'exercice 2017-2018 (A/71/365/Add.3) et non dans celui du Bureau d'appui.

Soixante et onzième session

132. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes	71/261 A : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes	Rapports financiers et états financiers vérifiés de l'année terminée le 31 décembre 2015 et rapports du Comité des commissaires aux comptes (A/71/5 (Vol. I) , A/71/5 (Vol. III) , A/71/5 (Vol. IV) , A/71/5 (Vol. V) , A/71/5/Add.1 , A/71/5/Add.2 , A/71/5/Add.3 , A/71/5/Add.4 , A/71/5/Add.5 , A/71/5/Add.6 , A/71/5/Add.7 , A/71/5/Add.8 , A/71/5/Add.9 , A/71/5/Add.10 , A/71/5/Add.11 , A/71/5/Add.12 , A/71/5/Add.13 , A/71/5/Add.14 , A/71/5/Add.15 et A/71/5/Add.16) ; note du Secrétaire général transmettant le résumé concis des principales constatations et conclusions figurant dans les rapports du Comité des commissaires aux comptes pour l'année financière 2015 (A/71/558) ; rapports du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur le plan-cadre	A/72/355 et A/72/355/Add.1 Oui
--	--	---	--

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
		les questions administratives et budgétaires (A/71/845)		
133. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies	71/274 : Esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019	Rapport du Secrétaire général sur l'esquisse du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (A/71/428)	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet
	71/283 : Progrès accomplis dans l'élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	Sixième rapport du Secrétaire général sur le système d'application du principe de responsabilité au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/71/729) et notes du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Prévention, détection et répression de la fraude dans les organismes des Nations Unies » (A/71/731) et ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection (A/71/731/Add.1)	Sera présentée à l'Assemblée générale durant la reprise de sa soixante-douzième session	Oui, à l'exception de la demande formulée au paragraphe 8 de la résolution, dans lequel le Secrétaire général a été prié d'actualiser les instruments juridiques utilisés dans le cadre des relations avec des tiers tels que fournisseurs et partenaires d'exécution, en accordant une attention particulière aux clauses et dispositions antifraude, qui est en cours d'application. Le module Gestion des subventions d'Umoja-Extension 2, qui sera mis en service d'ici à la fin de 2018, imposera l'utilisation d'un accord type avec les partenaires d'exécution.
134. Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017	71/272 A : Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017			
	Section I : Normes comptables	Neuvième rapport d'étape du Secrétaire général sur l'adoption des Normes	A/72/213	Oui

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
internationales pour le secteur public	comptables internationales pour le secteur public par l'ONU et les organismes des Nations Unies (A/71/226)			
Section II : Subvention pour les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens	Rapport du Secrétaire général sur la demande de subvention pour les Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens (A/71/338)		Sera présentée à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session	Sans objet
Section III : Demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone	Rapport du Secrétaire général sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et demande de subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone (A/71/386 , A/71/386/Corr.1 et A/71/386/Corr.2)		Sera présentée à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session	Sans objet
Section IV : Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok	Rapport du Secrétaire général sur la proposition relative au projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (A/71/333 et A/71/333/Corr.1)		A/72/338 et A/72/338/Corr.1	Les enseignements tirés des projets d'équipement ont été pris en compte et le Bureau des services centraux d'appui a joué un rôle central de coordination et de contrôle.
Section V : État d'avancement de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et des travaux	Rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et des travaux de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall (A/71/370)		A/72/374	Comme il est expliqué dans le rapport du Secrétaire général (A/72/374), les enseignements tirés des projets d'équipement ont été pris en compte et le Bureau des services centraux d'appui a joué un rôle central de coordination et de contrôle.

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
	de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall			
	Section VI : Conditions d'emploi et rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat	Rapport du Secrétaire général intitulé « Conditions d'emploi et rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat : membres de la Cour internationale de Justice, Président et juges du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux et juges et juges ad litem du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie » (A/71/201)	Sera présentée à l'Assemblée générale à sa soixante-quatorzième session	Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et la Cinquième Commission examinent les conditions d'emploi. Dans sa décision 69/553 A, l'Assemblée générale a différé à la soixante et onzième session l'examen des recommandations concernant le régime des pensions des membres de la Cour internationale de Justice et des juges des deux tribunaux pénaux, comme il avait été proposé dans les rapports du Secrétaire général (A/66/617) et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/66/709), ainsi que dans la lettre adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président de la Cour internationale de Justice (A/66/726). L'examen du régime des pensions des juges est en cours.
	Section VII : Prévisions révisées comme suite aux décisions figurant	Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux décisions figurant dans la résolution 70/290 de l'Assemblée générale, intitulée	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
	dans la résolution 70/290 de l'Assemblée générale, intitulée « Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants »	« Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants » (A/71/345)		
	Section VIII : Prévisions révisées concernant le chapitre 7 (Cour internationale de Justice) du budget- programme de l'exercice biennal 2016-2017	Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées concernant le chapitre 7 (Cour internationale de Justice) du budget- programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/560)	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet
	Section X : Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2016	État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale : incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour l'année 2016 (A/C.5/71/3)	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet
	Section XI : Premier rapport sur l'exécution du	Premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/576)	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
	budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017			
	Section XII : Appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement	Rapport du Secrétaire général intitulé « Appuyer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement » (A/71/534)	Aucun document n'a été demandé.	Oui
	Section XIII : Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2016	Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social en 2016 (A/71/401 et A/71/401/Add.1)	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet
	Section XIV : Progiciel de gestion intégré (Umoja)	Huitième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/71/390) et note du Secrétaire général transmettant le cinquième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur la mise en service du progiciel de gestion intégré (A/71/180)	A/72/397	Oui
	Section XV : Prévisions révisées comme suite aux	Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
	résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente et unième, trente-deuxième et trente-troisième sessions ainsi qu'à sa vingt-quatrième session extraordinaire	Conseil des droits de l'homme à ses trente et unième, trente-deuxième et trente-troisième sessions ainsi qu'à sa vingt-quatrième session extraordinaire (A/71/623)		
	Section XVI : État d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies	Rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies (A/70/708)	A/72/379	Oui
	Section XVII : Dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	Rapport du Secrétaire général sur le dispositif de prestation de services centralisée au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/71/417)	Sera présentée à l'Assemblée générale durant la reprise de sa soixante-douzième session	Toutes les dispositions pertinentes de la résolution de l'Assemblée générale seront traitées dans le prochain rapport.
	Section XVIII : Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève	Troisième rapport d'étape annuel du Secrétaire général sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/71/403 et A/71/403/Corr.1)	A/72/521	Oui
	Section XIX : Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux	Rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le	A/72/371	Oui

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
	missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité	Conseil de sécurité (A/71/365 , A/71/365/Add.1 , A/71/365/Add.2 , A/71/365/Add.3 , A/71/365/Add.4 , A/71/365/Add.5 , A/71/365/Add.6 , A/71/365/Add.7 et A/71/365/Add.7/Corr.1)		
	71/272 B : Questions spéciales relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017			
	Section I : Prévisions révisées concernant les chapitres 27 (Aide humanitaire) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 : Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne	Rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions révisées concernant les chapitres 27 (Aide humanitaire) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 : Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne » (A/71/761)	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet
	Section II : Examen des enseignements tirés des activités de coordination menées par la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola	Rapport du Secrétaire général relatif à l'examen des enseignements tirés sur les activités de coordination menées par la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (A/70/737 et A/70/737/Corr.1)	Aucun document n'a été demandé.	Oui

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
	Section III : État d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies	Rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications de l'Organisation des Nations Unies (A/71/400)	A/72/755 et A/72/755/Rev.1	Oui
	Section IV : Gestion des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service	Rapport du Secrétaire général sur la gestion des charges à payer au titre de l'assurance maladie après la cessation de service (A/71/698 et A/71/698/Corr.1)	Aucun document n'a été demandé.	Toutes les dispositions sont en cours d'application ; le Groupe de travail sur l'assurance maladie après la cessation de service a été maintenu et de nouvelles constatations et propositions concrètes seront présentées à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session.
	Section V : Contribution proposée du Secrétariat au mécanisme de partage des coûts du système des coordonnateurs résidents administré par le Groupe des Nations Unies pour le développement	Rapport du Secrétaire général sur la contribution proposée du Secrétariat au mécanisme de partage des coûts du système des coordonnateurs résidents administré par le Groupe des Nations Unies pour le développement (A/70/703)	A/72/337 et A/72/337/Corr.1	Oui
	Section VI : Conditions de voyage en avion	Rapport du Secrétaire général sur les conditions de voyage en avion (A/71/741 et A/71/741/Corr.1)	A/72/716	Certaines dispositions seront traitées dans le prochain rapport du Secrétaire général, qui sera présenté à l'Assemblée générale durant la première partie de la reprise de sa soixante-treizième session.

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
	Section VII : Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité	Rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité : groupe thématique II (équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts) : Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies » (A/71/365/Add.8 et A/71/365/Add.8/Corr.1) et rapport du Secrétaire général sur l'examen des enseignements tirés sur les activités de coordination menées par la Mission des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola (A/70/737 et A/70/737/Corr.1)	A/72/371	Oui
135. Planification des programmes	71/6 : Planification des programmes	Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante-sixième session (A/71/16) ; rapports du Secrétaire général sur le projet de cadre stratégique pour la période 2018-2019 : premier volet : plan-cadre [A/71/6 (Part one)] et deuxième volet : plan-programme biennal [A/71/6 (Prog. 1), A/71/6 (Prog. 2), A/71/6 (Prog. 2)/Corr.1, A/71/6 (Prog. 3), A/71/6 (Prog. 3)/Corr.1, A/71/6 (Prog. 3)/Corr.2, A/71/6 (Prog. 3)/Corr.3, A/71/6 (Prog. 4), A/71/6 (Prog. 5), A/71/6 (Prog. 6), A/71/6 (Prog. 6)/Corr.1, A/71/6 (Prog. 6)/Corr.2, A/71/6 (Prog. 7), A/71/6 (Prog. 8), A/71/6 (Prog. 9), A/71/6 (Prog. 10), A/71/6	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
		(Prog. 11), A/71/6 (Prog. 12), A/71/6 (Prog. 13), A/71/6 (Prog. 13)/Corr.1, A/71/6 (Prog. 14), A/71/6 (Prog. 15), A/71/6 (Prog. 16), A/71/6 (Prog. 17), A/71/6 (Prog. 18), A/71/6 (Prog. 19), A/71/6 (Prog. 20), A/71/6 (Prog. 21), A/71/6 (Prog. 22), A/71/6 (Prog. 23), A/71/6 (Prog. 24), A/71/6 (Prog. 25)/Rev.1, A/71/6 (Prog. 26), A/71/6 (Prog. 27), A/71/6 (Prog. 27)/Corr.1 et A/71/6 (Prog. 28)] ; rapports du Secrétaire général sur la récapitulation des modifications à apporter au plan-programme biennal à la suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/85) et sur l'exécution des programmes des Nations Unies pour l'exercice biennal 2014-2015 (A/71/75)		
137. Plan des conférences	71/262 : Plan des conférences	Rapport du Comité des conférences pour 2016 (A/71/32) et rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/71/116)	A/72/116	Oui
138. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies	71/2 : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : demandes présentées au titre de l'Article 19 de la Charte	Rapport du Comité des contributions (A/71/11) et rapport du Secrétaire général sur les échéanciers de paiement pluriannuels (A/71/73)	Aucun document n'a été demandé.	Oui

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
139. Gestion des ressources humaines	<p>71/88 : Application au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies du nouvel ensemble de prestations des organisations appliquant le régime commun</p> <p>71/263 : Gestion des ressources humaines</p> <p>Section I : Réforme de la gestion des ressources humaines</p>	<p>Note du Secrétaire général sur l'application du nouvel ensemble de prestations des organisations appliquant le régime commun au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/70/896) et document de séance sur l'application du nouvel ensemble de prestations des organisations appliquant le régime commun au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (A/C.5/71/CRP.1)</p> <p>Rapport du Secrétaire général sur les militaires et policiers en service actif détachés par leur gouvernement (A/71/257) et rapport du Secrétaire général intitulé « Vue d'ensemble de la réforme de la gestion des ressources humaines : vers un corps de fonctionnaires mondial, dynamique, adaptable et motivé » (A/71/323) ; notes du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Planification de la relève dans les organismes des Nations Unies » (A/71/393) et ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection (A/71/393/Add.1) ; notes du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Emploi de personnel non fonctionnaire et conditions d'emploi de</p>	<p>Sera présentée à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session</p> <p>Aucun document n'a été demandé.</p>	<p>Oui</p> <p>La durée d'affichage des avis de vacance a été réduite de 60 à 45 jours (ST/AI/2016/1/Amend.1). Le Bureau de la gestion des ressources humaines s'emploie à élaborer une meilleure stratégie de gestion des ressources humaines qu'il présentera à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session.</p>

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
		non-fonctionnaires dans les organismes des Nations Unies » (A/70/685) et ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination au sujet du rapport du Corps commun d'inspection (A/70/685/Add.1)		
Section II : Mobilité		Rapport du Secrétaire général intitulé « Vue d'ensemble de la réforme de la gestion des ressources humaines : vers un corps de fonctionnaires mondial, dynamique, adaptable et motivé » (A/71/323 et A/71/323/Add.1)	Le Secrétaire général présentera des informations actualisées sur la mise en œuvre du dispositif d'encadrement de la mobilité à l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session.	Le Secrétaire général communiquera des informations actualisées sur la mise en œuvre du dispositif d'encadrement de la mobilité dans son prochain rapport.
Section III : Évaluation du système des fourchettes optimales		Rapport du Secrétaire général intitulé « Vue d'ensemble de la réforme de la gestion des ressources humaines : vers un corps de fonctionnaires mondial, dynamique, adaptable et motivé » (A/71/323)	Le Secrétaire général présentera son rapport annuel à l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session.	Non ; conformément à la demande par laquelle l'Assemblée générale avait prié le Secrétaire général de lui présenter, au plus tard à sa soixante-treizième session, des propositions concernant une évaluation globale du système des fourchettes optimales, le Bureau de la gestion des ressources humaines se penche sur cette question et pourrait avoir besoin que l'Assemblée lui donne d'autres conseils sur la façon de procéder.
Section IV : Composition du Secrétariat		Rapports du Secrétaire général sur la composition du Secrétariat : données démographiques relatives au personnel (A/71/360) et personnel fourni à titre	Le Secrétaire général présentera son rapport annuel à l'Assemblée	Oui

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
		gracieux, fonctionnaires retraités et consultants et vacataires (A/71/360/Add.1)	générale à sa soixante-treizième session.	
	Section V : Pratique suivie par le Secrétaire général en matière disciplinaire et délictuelle	Rapport du Secrétaire général intitulé « Pratique suivie par le Secrétaire général en matière disciplinaire et en cas de faits pouvant constituer une infraction pénale : période du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 » (A/71/186)	A/72/209 et A/73/71	Oui ; à l'avenir, les rapports couvriront une année civile.
	Section VI : Modifications à apporter au Statut et au Règlement du personnel	Rapport du Secrétaire général sur les modifications à apporter au Statut et au Règlement du personnel (A/71/258)	Le Secrétaire général présentera son rapport annuel à l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session.	Oui (ST/SGB/2018/1)
	Section VII : Activités du Bureau de la déontologie	Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau de la déontologie (A/71/334)	En raison du changement de la durée de la période à l'examen, le rapport du Secrétaire général couvrant la période allant du 1 ^{er} août 2016 au 31 décembre 2017 sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session ; ce changement a été rappelé au Bureau de la Cinquième Commission.	Oui ; en outre, le mandat (ST/SGB/2005/22 et ST/SBG/2007/11) fait l'objet d'un examen interne, et des consultations avec les bureaux concernés sont en cours, notamment pour actualiser ST/SGB/2017/2/Rev.1 .
140. Corps commun d'inspection	71/281 : Corps commun d'inspection	Rapport du Corps commun d'inspection pour 2016 et programme de travail pour 2017 (A/71/34 et A/71/34/Corr.1) et note du Secrétaire général sur le rapport du Corps commun d'inspection pour 2016 (A/71/779)	A/72/34 et A/72/733	Oui

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
141. Régime commun des Nations Unies	71/264 : Régime commun des Nations Unies	Rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2016 (A/71/30) et état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale : incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans ledit rapport (A/C.5/71/3)	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet
144. Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne	71/7 : Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne	Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur ses activités durant la période du 1 ^{er} août 2015 au 31 juillet 2016 (A/71/295) et rapport du Bureau des services de contrôle interne sur ses activités pour la période du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 [A/71/337 (Part I) et A/71/337 (Part I)/Add.1/Rev.1]	A/72/330	Oui
145. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies	71/266 : Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies	Rapports du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies (A/71/157), sur les conclusions et recommandations du Groupe d'experts chargé de l'évaluation indépendante intermédiaire sur le système d'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies, et prévisions révisées du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/163) et sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (A/71/164) ; rapport du Conseil de justice interne sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (A/71/158) ; notes du Secrétaire général	À paraître	Oui, à l'exception de celles liées à la composante informelle du système.

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
		transmettant le rapport du Groupe d'experts chargé de l'évaluation indépendante intermédiaire du système d'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (A/71/62/Rev.1) et le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Examen des services d'Ombudsman dans les organismes du système des Nations Unies » (A/71/117 et A/71/117/Corr.1) et ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection (A/71/117/Add.1) ; lettres datées du 26 octobre 2016, adressées à la Présidente de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale (A/C.5/71/10 et A/C.5/71/11)		
146. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le	71/267 : Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations	Rapport financier et états financiers vérifiés de l'année terminée le 31 décembre 2015 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (A/71/5/Add.13) et rapport du Secrétaire général intitulé « Rapport final sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour le	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994	commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994	Rwanda pour l'exercice biennal 2016-2017 – liquidation » (A/71/577)		
147. Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	71/268 : Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	Premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/71/578)	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet
148. Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux	71/269 : Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux	Premier rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2016-2017 du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (A/71/579)	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet
	71/282 : Construction d'un nouveau bâtiment pour la division d'Arusha du Mécanisme international appelé à exercer les	Rapport du Secrétaire général sur la construction d'un nouveau bâtiment pour la division d'Arusha du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (A/71/753)	Aucun document n'a été demandé.	Non ; l'Assemblée générale a fait sienne la recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à ce que le Secrétaire général soit prié de présenter un rapport final à l'Assemblée à sa soixante-

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
	fonctions résiduelles des tribunaux pénaux			douzième session. Dans son rapport (A/72/734), le Secrétaire général a informé l'Assemblée que, du fait des retards pris dans les travaux de construction, il lui présenterait son rapport final pour examen à sa soixante-treizième session.
149. Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies	71/270 : Étude relative au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine	Rapport du Secrétaire général sur l'étude relative au Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (A/71/551)	À paraître	Oui
	71/293 : Financement du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)	Rapport du Secrétaire général sur le budget du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/835)	A/72/639 et A/72/777	Oui
	71/294 : Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/689) et sur le budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/828) ; rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne : examen et évaluation des stocks pour déploiement stratégique (A/71/798)	A/72/648 et A/72/783	Oui

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
	71/295 : Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/726 et A/71/726/Add.1) et sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/806) ; rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le projet de budget du Bureau des services de contrôle interne au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour la période allant du 1 ^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/800)	A/72/701 , A/72/701/Add.1 et A/72/790	Oui
	71/296 : Examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents	Lettre datée du 8 février 2017, adressée à la Présidente de la Cinquième Commission par le Président du Groupe de travail de 2017 sur le matériel appartenant aux contingents (A/C.5/71/20) ; rapport du Secrétaire général sur l'examen triennal des taux et normes à appliquer pour le calcul des montants à rembourser aux États Membres au titre du matériel appartenant aux contingents (A/71/802)	A/72/288	Oui
	71/297 : Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles	Rapport du Secrétaire général intitulé « Dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles : une nouvelle stratégie » (A/71/818 , A/71/818/Corr.1 et A/71/818/Add.1) ; rapport du Secrétaire général sur la lutte contre l'exploitation et les atteintes	A/72/751 et A/72/751/Corr.1	Oui

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
		sexuelles (A/71/97) ; note du Secrétaire général transmettant le rapport du Groupe d'enquête externe indépendant sur l'exploitation et les atteintes sexuelles commises par les forces internationales de maintien de la paix en République centrafricaine (A/71/99)		
150. Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei	71/298 : Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/624) et sur le budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/767)	A/72/644 et A/72/730	Oui
151. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	71/299 : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/651) et sur le budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/819)	A/72/637 et A/72/779	Oui
152. Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire	71/271 A : Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire	Rapport du Secrétaire général sur le budget révisé de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/71/599)	A/72/655	Oui

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
	71/271 B : Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire	Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/732)	A/72/655	Oui
153. Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	71/300 : Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/580) et sur le budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/763)	A/72/628 et A/72/735	Oui
154. Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo	71/301 : Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/674) et sur le budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/832)	A/72/638 , A/72/638/Corr.1 , A/72/778 , A/72/784 et A/72/784/Add.1	Oui
156. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti	71/302 : Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/679) et sur le budget de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti pour	A/72/689	Oui

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
		l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/787)		
157. Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	71/303 : Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/615) et sur le budget de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/759 , A/71/759/Corr.1 et A/71/759/Corr.2)	A/72/622 et A/72/718	Oui
158. Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria	71/304 : Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/645) et sur le budget de la Mission des Nations Unies au Libéria pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/847)	A/72/640	Oui
159. Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali	71/305 : Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/690) et sur le budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/842)	A/72/663 et A/72/746	Oui
160. Financement des forces des				

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient				
a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement	71/306 : Financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/631) et sur le budget de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/781)	A/72/633 et A/72/719	Oui
b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban	71/307 : Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/640) et sur le budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/765 et A/71/765/Corr.1)	A/72/630 et A/72/776	Oui
161. Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	71/308 : Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/653) et sur le budget de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/841)	A/72/674 et A/72/792	Sans objet
162. Financement de la Mission des	71/309 : Financement de la	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des	A/72/623 et A/72/731	Oui

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/639) et sur le budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/760 et A/71/760/Corr.1)		
163. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour	71/310 : Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/642) et sur le budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/775)	A/72/563 et A/72/687	Oui
164. Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité	71/311 : Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 (A/71/630) et sur le budget du Bureau d'appui de l'Organisation des Nations Unies en Somalie pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/71/788)	A/72/650 et A/72/763	Oui
<i>Incidences sur le budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 des projets de résolution présentés à la soixante et onzième session</i>				
134. Budget-programme de	71/258 : Faire avancer les négociations multilatérales sur le	État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale : faire avancer les négociations	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
l'exercice biennal 2016-2017	désarmement nucléaire	multilatérales sur le désarmement nucléaire (A/C.5/71/12)		
	71/259 : Traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires	État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale : traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires (A/C.5/71/13)	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet
	71/260 : Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient	État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale : enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient (A/C.5/71/14)	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet
	71/256 : Nouveau Programme pour les villes	État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale : Nouveau Programme pour les villes (A/C.5/71/15)	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet
	71/257 : Les océans et le droit de la mer	État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale : les océans et le droit de la mer (A/C.5/71/16)	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet
	71/280 : Modalités des négociations intergouvernemental es sur le pacte mondial pour des migrations sûres,	État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale : modalités des négociations intergouvernementales sur le pacte	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
	ordonnées et régulières 71/291 : Renforcer la capacité du système des Nations Unies d'aider les États Membres à appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies	mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (A/C.5/71/19) État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale : renforcer la capacité du système des Nations Unies d'aider les États Membres à appliquer la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (A/C.5/71/22)	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet
<i>Soixante-douzième session (partie principale)</i>				
133. Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes	72/8 : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes	Rapport financier et états financiers vérifiés de l'année terminée le 31 décembre 2016 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur l'Organisation des Nations Unies (A/72/5 (Vol. I) et A/72/5 (Vol. I)/Corr.1), le Centre du commerce international [A/72/5 (Vol. III)], l'Université des Nations Unies [A/72/5 (Vol. IV)], le plan-cadre d'équipement [A/72/5 (Vol. V)], le Programme des Nations Unies pour le développement (A/72/5/Add.1), le Fonds d'équipement des Nations Unies (A/72/5/Add.2), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (A/72/5/Add.3), l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (A/72/5/Add.4), l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (A/72/5/Add.5), les fonds de	Sera présentée après la publication de A/73/5 (Vol. I)	Sans objet

<i>Assemblée générale</i>	<i>Documentation</i>	<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>	
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>
		<p>contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/72/5/Add.6), le Fonds du Programme des Nations Unies pour l'environnement (A/72/5/Add.7), le Fonds des Nations Unies pour la population (A/72/5/Add.8), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (A/72/5/Add.9), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (A/72/5/Add.10), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (A/72/5/Add.11), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (A/72/5/Add.12), le Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (A/72/5/Add.13), le Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (A/72/5/Add.14), le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (A/72/5/Add.15) et la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (A/72/5/Add.16) ; note du Secrétaire général transmettant le résumé</p>	

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
		concis des principales constatations et conclusions figurant dans les rapports du Comité des commissaires aux comptes pour l'année financière 2016 (A/72/176 et A/72/176/Corr.1) ; rapports du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes dans ses rapports sur l'Organisation des Nations Unies et le plan-cadre d'équipement et sur les fonds et programmes des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2016 (A/72/355 et A/72/355/Add.1)		
134. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies	72/266 : Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies	Rapport du Secrétaire général intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies » (A/72/492 et A/72/492/Add.1)	À paraître	Sans objet
135. Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017	72/253 A et B : Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017	Deuxième rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017 (A/72/606)	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet
136. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019	72/261 : Questions relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019	Rapports du Secrétaire général : A/72/6 (Introduction) , A/72/6 (Introduction)/Corr.1 , A/72/6 (Sect. 1) , A/72/6 (Sect. 2) , A/72/6 (Sect. 3) , A/72/6 (Sect. 4) , A/72/6 (Sect. 4)/Corr.1 , A/72/6 (Sect. 5) , A/72/6 (Sect. 5)/Corr.1 , A/72/6 (Sect. 6) , A/72/6 (Sect. 7) , A/72/6 (Sect. 7)/Corr.1 , A/72/6 (Sect. 8) , A/72/6 (Sect. 8)/Corr.1 , A/72/6 (Sect. 9) , A/72/6	Les premier et deuxième rapports sur l'exécution du budget de 2018-2019 seront présentés à l'Assemblée générale durant la partie principale de ses soixante-treizième et soixante-quatorzième sessions, respectivement.	Sans objet

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>	<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>
		<p>(Sect. 10), A/72/6 (Sect. 11), A/72/6 (Sect. 12), A/72/6 (Sect. 12)/Corr.1, A/72/6 (Sect. 14), A/72/6 (Sect. 15), A/72/6 (Sect. 16), A/72/6 (Sect. 17), A/72/6 (Sect. 18), A/72/6 (Sect. 19), A/72/6 (Sect. 20), A/72/6 (Sect. 21), A/72/6 (Sect. 22), A/72/6 (Sect. 23), A/72/6 (Sect. 24), A/72/6 (Sect. 24)/Corr.1, A/72/6 (Sect. 25), A/72/6 (Sect. 26), A/72/6 (Sect. 26)/Corr.1, A/72/6 (Sect. 27), A/72/6 (Sect. 28), A/72/6 (Sect. 29), A/72/6 (Sect. 29A), A/72/6 (Sect. 29B), A/72/6 (Sect. 29C), A/72/6 (Sect. 29C)/Corr.1, A/72/6 (Sect. 29C)/Corr.2, A/72/6 (Sect. 29D), A/72/6 (Sect. 29E), A/72/6 (Sect. 29F), A/72/6 (Sect. 29G), A/72/6 (Sect. 29H), A/72/6 (Sect. 30), A/72/6 (Sect. 31), A/72/6 (Sect. 32), A/72/6 (Sect. 33), A/72/6 (Sect. 33)/Corr.1, A/72/6 (Sect. 34), A/72/6 (Sect. 35), A/72/6 (Sect. 36), A/72/6 (Income sect. 1), A/72/6 (Income sect. 2) et A/72/6 (Income sect. 3) ; rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires intitulé « Premier rapport sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 » (A/72/7 et A/72/7/Corr.1) ; rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante-septième session (A/72/16, chap. II, sect. A) ; rapport du Secrétaire général récapitulant les modifications à apporter au plan-programme biennal à la</p>	

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>	<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>
		<p>suite de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 (A/72/84, A/72/84/Corr.1, A/72/84/Corr.2 et A/72/84/Add.1) ; rapport du Secrétaire général intitulé « Mise en œuvre des projets financés par le Compte pour le développement : dixième rapport d'activité » (A/72/92 et A/72/92/Corr.1) ; rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit intitulé « Contrôle interne : projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 » (A/72/85) ; notes du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Sûreté et sécurité dans le système des Nations Unies » (A/72/118) et ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection (A/72/118/Add.1)</p>	
	<p>72/262 A : Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019</p> <p>Section I : Normes comptables internationales pour le secteur public</p>	<p>Dixième et dernier rapport d'étape du Secrétaire général sur l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public par l'ONU et les organismes des Nations Unies (A/72/213)</p>	<p>A/72/213</p> <p>Oui</p>

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
	Section II : Conditions d'emploi et rémunération des personnes, autres que les fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale : membres à temps complet de la Commission de la fonction publique internationale et Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	Rapport du Secrétaire général intitulé « Conditions d'emploi et rémunération des personnes, autres que les fonctionnaires du Secrétariat, qui sont au service de l'Assemblée générale : membres à temps complet de la Commission de la fonction publique internationale et Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires » (A/72/366)	Sera présentée à l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session	Sans objet
	Section III : Examen stratégique des biens immobiliers	Rapport du Secrétaire général sur l'examen stratégique des biens immobiliers (A/72/393)	Sera présentée à l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante-quatorzième session	Sans objet
	Section IV : Prévisions révisées relatives au Bureau de lutte contre le terrorisme au titre des chapitres 3 (Affaires politiques), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36	Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées relatives au Bureau de lutte contre le terrorisme au titre des chapitres 3 (Affaires politiques), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) (A/72/117)	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
	(Contributions du personnel)			
	Section V : Projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago	Rapport du Secrétaire général sur le projet de rénovation du bâtiment nord de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes à Santiago (A/72/367)	Sera présentée à l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante-treizième session	Sans objet
	Section VI : Incidences financières afférentes à l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies	Rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (A/72/204)	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet
	Section VII : Incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2017	État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale : incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2017 (A/C.5/72/3 et A/C.5/72/3/Corr.1)	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet
	Section VIII : Demande de subvention pour le Tribunal spécial	Rapport du Secrétaire général sur l'utilisation de l'autorisation d'engagement de dépenses et demande de	Sera présentée à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session	Sans objet

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
	résiduel pour la Sierra Leone	subvention pour le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone (A/72/384)		
	Section IX : Subvention pour la composante internationale des Chambres extraordinaires des tribunaux cambodgiens	Rapport du Secrétaire général sur la demande de subvention pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (A/72/341)	Sera présentée à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session	Sans objet
	Section X : Prévisions révisées relatives au Bureau du Défenseur des droits des victimes au titre des chapitres premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel)	Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées relatives au Bureau du Défenseur des droits des victimes au titre des chapitres premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) (A/72/373)	Sera présentée à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session	Sans objet
	Section XI : État d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies	Rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la gestion souple de l'espace de travail au Siège de l'Organisation des Nations Unies (A/72/379)	Sera présentée à l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante-treizième session	Sans objet
	Section XII : État d'avancement de la construction des	Rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la construction des nouveaux locaux à usage de bureaux à la	Sera présentée à l'Assemblée générale durant la partie principale	Sans objet

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
	nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et des travaux de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall	Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et des travaux de rénovation des installations de conférence, notamment l'Africa Hall (A/72/374)	de sa soixante-treizième session	
	Section XIII : Projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok	Rapport du Secrétaire général sur le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à Bangkok (A/72/338 et A/72/338/Corr.1)	Sera présentée à l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante-treizième session	Sans objet
	Section XIV : Proposition relative au remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi	Rapport du Secrétaire général sur la proposition relative au remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/72/375)	Sera présentée à l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante-treizième session	Sans objet
	Section XVI : Plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève	Quatrième rapport d'étape annuel du Secrétaire général sur le plan stratégique patrimonial de l'Office des Nations Unies à Genève (A/72/521)	Sera présentée à l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante-treizième session	Sans objet

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
	Section XVII : Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2017	Rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de 2017 (28 juillet 2016-27 juillet 2017) (A/72/398)	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet
	Section XVIII : Centre du commerce international	Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 du Centre du commerce international [A/72/6 (Sect. 13) et A/72/6 (Sect. 13)/Corr.1]	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet
	Section XIX : Prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente-quatrième, trente-cinquième et trente-sixième sessions ainsi qu'à ses vingt-sixième et vingt-septième sessions extraordinaires	Rapports du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme à ses trente-quatrième, trente-cinquième et trente-sixième sessions, ainsi qu'à ses vingt-sixième et vingt-septième sessions extraordinaires (A/72/602 et A/72/602/Add.1)	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet
	Section XX : Demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement	Note du Secrétaire général transmettant une demande de subvention pour l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement présentée suivant les recommandations de son Conseil d'administration concernant le	Sera présentée à l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante-quatorzième session	Sans objet

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
	présentée suivant les recommandations de son Conseil d'administration concernant le programme de travail de l'Institut pour 2018-2019	programme de travail de l'Institut pour 2018-2019 (A/72/369)		
	Section XXI : Progiciel de gestion intégré (Umoja)	Neuvième rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré (A/72/397) et note du Secrétaire général transmettant le sixième rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur la mise en service du progiciel de gestion intégré (A/72/157)	Le dixième rapport d'étape sera présenté au quatrième trimestre de 2018	Le dixième rapport d'étape comportera des informations sur l'état d'avancement d'Umoja-Extension 2 et sur les ressources demandées et fera le point sur la manière dont les avantages du progiciel auront été exploités et sur la formation. Il comportera également des réponses relatives à la suite donnée au rapport annuel du Comité des commissaires aux comptes sur la mise en service du progiciel de gestion intégré.
	Section XXII : Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée	Rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/72/371 , A/72/371/Add.1 , A/72/371/Add.2 , A/72/371/Add.3 , A/72/371/Add.4 , A/72/371/Add.5 , A/72/371/Add.6 , A/72/371/Add.7 et A/72/371/Add.8) et sur l'examen des modalités de financement et de soutien	Sera présentée à l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante-treizième session	Sans objet

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
	générale ou le Conseil de sécurité	des missions politiques spéciales (A/66/340) ; rapport du Secrétaire général intitulé « Projet de restructuration de la présence du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans les régions : pour une mise en œuvre plus efficace et plus rationnelle de la résolution 48/141 de l'Assemblée générale » (A/71/218 et A/71/218/Corr.1)		
	Section XXIII : Pouvoir discrétionnaire limité en matière de dépenses	Rapport du Secrétaire général sur le pouvoir discrétionnaire limité en matière de dépenses (A/72/497)	Les premier et deuxième rapports sur l'exécution du budget de 2018-2019 seront présentés à l'Assemblée générale durant la partie principale de ses soixante-treizième et soixante-quatorzième sessions, respectivement.	Sans objet
	Section XXVII : Incidence des variations des taux de change et d'inflation	Rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions révisées : incidence des variations des taux de change et d'inflation » (A/72/646)	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet
	72/264 : Dépenses imprévues et extraordinaires de l'exercice biennal 2018-2019		Les premier et deuxième rapports sur l'exécution du budget seront présentés à l'Assemblée générale durant la partie principale de ses soixante-treizième et soixante-quatorzième sessions, respectivement.	Sans objet
137. Planification des programmes	72/9 : Planification des programmes	Rapport du Comité du programme et de la coordination sur les travaux de sa cinquante-septième session (A/72/16) ;	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet ; il est noté que le Règlement et les règles régissant la planification des

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
		rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le renforcement du rôle de l'évaluation et la meilleure application des conclusions des évaluations lors de la conception et de l'exécution des programmes et dans les directives de politique générale (A/72/72) ; rapport du Secrétaire général sur le Projet de révision du Règlement et des règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (article VII et annexe) (A/72/73/Rev.1)		programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation devraient être actualisés pour tenir compte des modifications apportées par le Comité du programme et de la coordination et l'Assemblée générale.
139. Plan des conférences	72/19 : Plan des conférences	Rapport du Comité des conférences pour 2017 (A/72/32) et rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences (A/72/116)	Sera présentée à l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante-treizième session	Des renseignements seront donnés dans le prochain rapport.
140. Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies	72/2 : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : demandes présentées au titre de l'Article 19 de la Charte	Rapport du Comité des contributions sur les travaux de sa soixante-dix-septième session (A/72/11) et rapport du Secrétaire général sur les échéanciers de paiement pluriannuels (A/72/71)	Aucun document n'a été demandé.	Oui
141. Gestion des ressources humaines	72/254 : Gestion des ressources humaines	Rapport du Secrétaire général intitulé « Composition du Secrétariat : données démographiques relatives au personnel » (A/72/123) ; rapports du Secrétaire général sur les modifications à apporter au Statut et au Règlement du personnel	À paraître	Sans objet

Assemblée générale		Documentation		Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)
Point de l'ordre du jour	Résolution	Examinée par la Cinquième Commission	Présentée en application de la résolution	
		(A/72/129/Rev.1) et sur la pratique suivie par le Secrétaire général en matière disciplinaire et en cas de faits pouvant constituer une infraction pénale (période du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017) (A/72/209) ; notes du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies » (A/72/325) et ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection (A/72/325/Add.1)		
143. Régime commun des Nations Unies	72/255 : Régime commun des Nations Unies	Rapport de la Commission de la fonction publique internationale pour 2017 (A/72/30, A/72/30/Corr.1 et A/72/30/Corr.2) et état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale : incidences administratives et financières des décisions et recommandations figurant dans le rapport de la Commission de la fonction publique internationale (A/C.5/72/3 et A/C.5/72/3/Corr.1)	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet
145. Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne	72/18 : Rapport d'activité du Bureau des services de contrôle interne	Rapport du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur ses activités durant la période du 1 ^{er} août 2016 au 31 juillet 2017 (A/72/295) ; rapport du Bureau des services de contrôle interne sur ses activités pour la période du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 [A/72/330 (Part I) et A/72/330	Aucun document n'a été demandé.	En cours ; le prochain rapport annuel, couvrant la période de juillet 2017 à juin 2018, sera publié en août 2018.

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
		(Part I)/Add.1] ; notes du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « État de la fonction d'audit interne dans le système des Nations Unies » (A/72/120) et ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection (A/72/120/Add.1) ; notes du Secrétaire général transmettant le rapport du Corps commun d'inspection intitulé « Évaluations des organismes des Nations Unies conduites par les donateurs » (A/72/298) et ses observations et celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur le rapport du Corps commun d'inspection (A/72/298/Add.1)		
146. Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies	72/256 : Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies	Rapports du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies (A/72/138) et sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (A/72/204) ; rapport du Conseil de justice interne sur l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies (A/72/210) ; lettre en date du 26 octobre 2017, adressée au Président de la Cinquième Commission par le Président de l'Assemblée générale (A/C.5/72/10)	Sera présentée à l'Assemblée générale à sa soixante-treizième session	Le prochain rapport sur l'administration de la justice traitera de toutes les dispositions pertinentes, à l'exception de celles liées à la composante informelle du système.
147. Financement du Tribunal international chargé	72/257 : Financement du Tribunal	Deuxième rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991	pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/72/603) et rapport financier et états financiers vérifiés de l'année terminée le 31 décembre 2016 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (A/72/5/Add.14)		
148. Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux	72/258 : Financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux	Rapport du Secrétaire général sur le budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux pour l'exercice biennal 2018-2019 (A/72/396 et A/72/396/Corr.1) ; deuxième rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux pour l'exercice biennal 2016-2017 (A/72/604) ; rapports financiers et états financiers vérifiés de l'année terminée le 31 décembre 2016 et rapports du Comité des commissaires aux comptes sur le Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre 1994 (A/72/5/Add.13) et sur le Mécanisme international appelé à	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet

Assemblée générale		Documentation		Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)
Point de l'ordre du jour	Résolution	Examinée par la Cinquième Commission	Présentée en application de la résolution	
		exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (A/72/5/Add.15) ; rapport du Secrétaire général intitulé « Prévisions révisées concernant le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux : incidences des variations des taux de change et d'inflation » (A/72/641)		
163. Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour	72/259 : Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour	Rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/72/687) et sur le budget révisé de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour pour l'exercice allant du 1 ^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (A/72/563)	À paraître	Oui
165. Financement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti	72/260 : Financement de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti	Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti pour la période du 16 octobre 2017 au 30 juin 2018 (A/72/560)	À paraître	Oui
<i>Incidences sur le budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 des projets de résolution présentés à la soixante-douzième session</i>				
136. Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019	72/250 : Nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace	État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale : nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace (A/C.5/72/11) et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/72/7/Add.38)	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
	72/251 : Suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013	État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale : suivi de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le désarmement nucléaire de 2013 (A/C.5/72/12) et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/72/7/Add.37)	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet
	72/248 : Situation des droits de l'homme au Myanmar	État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale : situation des droits de l'homme au Myanmar (A/C.5/72/13) et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/72/7/Add.33)	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet
	72/247 : Vingtème anniversaire de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus et promotion de ce texte	État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale : vingtème anniversaire de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus et promotion de ce texte (A/C.5/72/14) et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/72/7/Add.41)	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>	
	72/246 : Effets du terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme	État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale : effets du terrorisme sur la jouissance des droits de l'homme (A/C.5/72/15) et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/72/7/Add.40)	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet
	72/245 : Droits de l'enfant	État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale : droits de l'enfant (A/C.5/72/16) et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/72/7/Add.39)	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet
	72/244 : Modalités de la Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières	État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale : modalités de la Conférence intergouvernementale chargée d'adopter le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (A/C.5/72/17) et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/72/7/Add.34 et A/72/7/Add.34/Corr.1)	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet
	72/249 : Instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des	État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale : instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le	Aucun document n'a été demandé.	Sans objet

<i>Assemblée générale</i>		<i>Documentation</i>		<i>Application des dispositions de la résolution (oui/non/remarques)</i>	
<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Résolution</i>	<i>Examinée par la Cinquième Commission</i>	<i>Présentée en application de la résolution</i>		
	Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale	droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (A/C.5/72/18) et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/72/7/Add.42)			
	72/252 : Enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient	État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale : enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient (A/C.5/72/19) et rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/72/7/Add.32)	Aucun document n'a été demandé.		Sans objet